This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

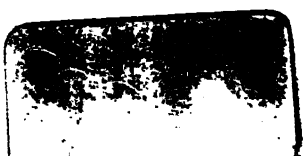

MTA

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1875

XXIX

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

SEIZIÈME ANNÉE. — VINGT-NEUVIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1875

259-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

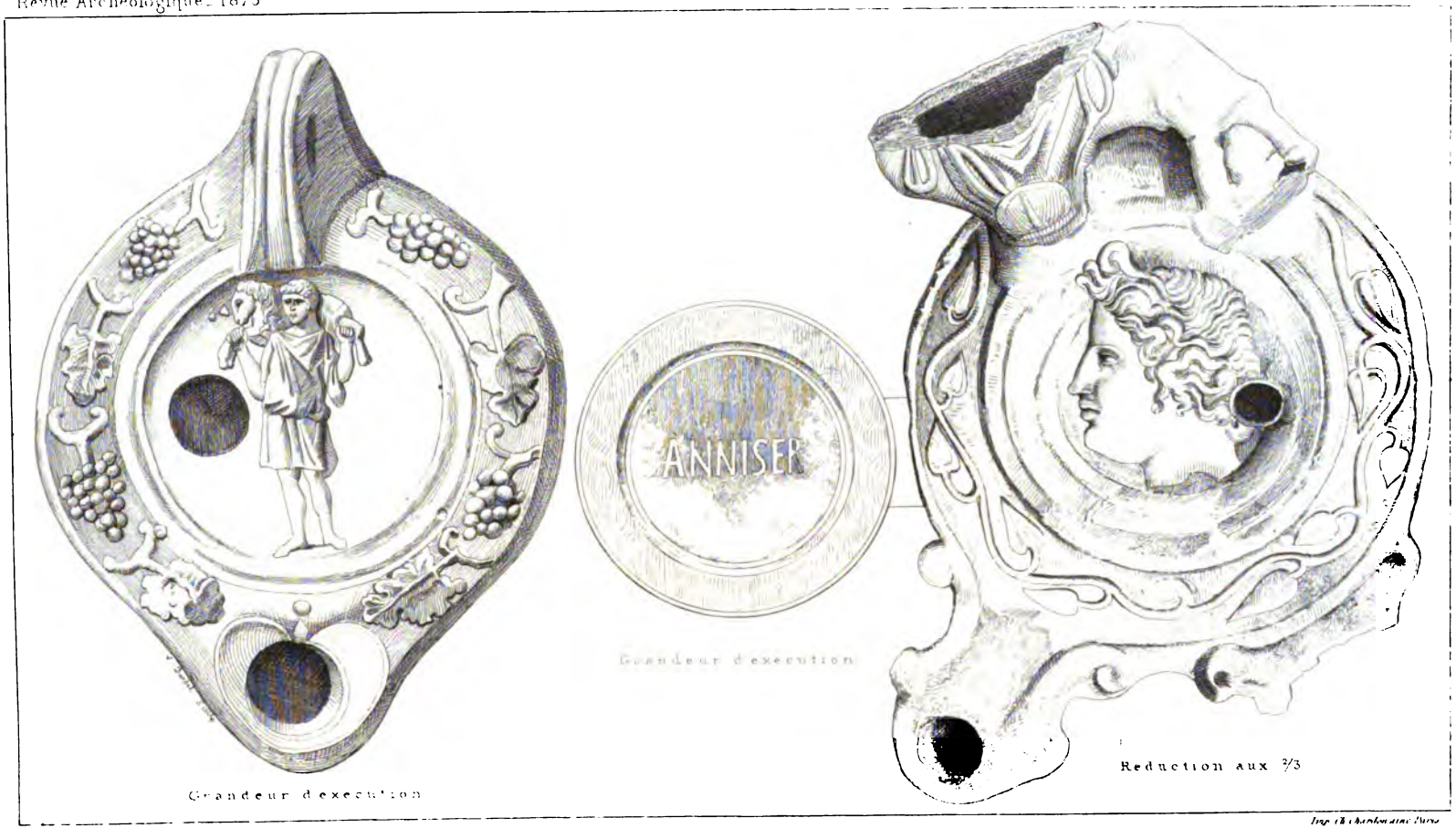

Imp. Ch. Chardon aîné, Paris

LAMPES ANTIQUES

D'UNE LAMPE PAIENNE

PORTANT LA MARQUE

ANNISER

La belle collection d'objets d'art offerte à sa ville natale par un Genevois, M. Fol, a été formée par ce dernier dans des voyages à Rome et quelques villes d'Italie. Le peu d'instants qu'il m'a été donné de passer dans ce musée m'a fait voir des marbres, des terres cuites de premier ordre, types d'une riche ornementation, intelligemment rassemblés pour aider au développement des arts industriels en Suisse. La première partie du catalogue, nouvellement publiée par M. Fol, est consacrée à la partie antique des objets exposés. Dressé avec soin et orné de dessins par l'habile crayon de M. Hammann, ce catalogue reproduit, en même temps qu'un choix d'objets intéressants, les marques de fabrique que portent plusieurs d'entre eux, et ces nombreuses illustrations lui donnent une utilité particulière. Un seul trait permettra d'en juger.

L'une des lampes chrétiennes antiques les plus connues présente, en relief, au milieu d'une couronne de pampres et de raisins, l'image du Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules (1). Des exemplaires de cette pièce, évidemment reproduite autrefois à grand nombre et si recherchée aujourd'hui qu'il en est fait des imitations modernes, ont été souvent trouvés aux Catacombes et dans d'autres lieux de Rome ou de ses environs; notre éminent confrère M. de Rossi, en a récemment rencontré un dans les ruines d'une antique maison d'Ostie (2). Sous cette lampe sont imprimées en une seule ligne les lettres :

ANNISER

marque de fabrique qui donne, au génitif, le nom d'ANNI*us* SER*via-*

(1) Voir planche I, n° 1.

(2) De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 89.

nus ou SER*gianus*, SER*enus*, SER*vandus*. Elle est d'une pâte plus fine, et, au point de vue artistique, d'un style fort supérieur à celui du plus grand nombre des lampes chrétiennes. M. de Rossi, qui le constate pour établir l'antiquité de cette pièce, fait d'ailleurs observer que les restes retrouvés avec elle, dans la maison d'Ostie, nous reportent au IIe et au IIIe siècle, et qu'aucun d'entre eux ne saurait être attribué au IVe (1).

J'ajouterai, pour ma part, qu'il est une autre marque de l'antiquité de cet objet, dans la forme de sa queue en anneau, percée transversalement, détail qui appartient d'une façon presque exclusive aux lampes de l'époque païenne. Sauf un nombre de pièces fort restreint et facile à compter, les lampes chrétiennes présentent en effet, parmi d'autres caractères spéciaux, une queue non forée, large à sa base, s'amincissant par le bout, et se terminant en vive arête, comme une sorte de proue (2). Je donnerai ici, comme type de cette forme, une pièce inédite représentant le sacrifice d'Abraham, sujet qui n'a encore été rencontré sur aucun objet de la même espèce (3).

La diversité de forme que je signale n'est qu'une affaire de changement dans les modèles adoptés par les fabricants des diverses époques; nous devons toutefois la noter avec soin, car elle accuse une distance d'âge entre les types anciens. Faute de s'être avisé de ce point tout matériel, on a cru trouver dans une lampe à croix gemmée, oubliée à Pompéi par quelque explorateur du Ve siècle, la preuve qu'avant l'an 79 les fidèles représentaient ouvertement la croix (4). C'est là une erreur que condamne l'ensemble des monuments chrétiens et contre laquelle la forme matérielle de la lampe de Pompéi aurait dû mettre en garde (5).

(1) P. 79, 80, 83, etc.

(2) Un type de cette forme inédit et précieux, parce qu'il offre, par une rare exception, un élément de date, existe au musée du Collége romain. C'est une lampe de terre rouge, à queue pleine et percée par le bout, portant le monogramme gemmé ☧ avec l'A et l'ω. Autour, sont des empreintes répétées d'une monnaie de Théodose II : l'empereur vu de face avec casque et bouclier; légende DN · THEODOSIVS P F AVG; ℞. Victoire ailée debout, s'appuyant sur une longue croix; légende VOT · XX · VICTORIA.

(3) Voir p. 3. J'ai trouvé à Civita-Vecchia, en 1854, cette lampe que j'ai plus tard cédée, par échange, à M. Muret. Après la mort de cet habile dessinateur, elle a passé dans le musée de Lausanne.

(4) Cavedoni, *Ragguaglio de' monumenti delle arti cristiane*, p. 46, n. 30.

(5) Ce petit monument est figuré dans les *Antichità d'Ercolano*, t. VIII, tav. 46 fig. 1; cf. p. 219.

Celle d'Annius, qui se termine par la queue forée particulière aux vieux types, me semble pouvoir encore par ce détail être classée, comme un très-petit nombre d'autres, parmi les plus anciens produits de l'art chrétien.

Une pièce intéressante du musée Fol vient me confirmer dans cette pensée.

On ne connaissait jusqu'à cette heure, comme le constate M. de Rossi (1), d'autres produits marqués du cachet ANNISER que la lampe au type du Bon Pasteur. La diligence de M. Fol à faire reproduire les marques des fabricants antiques nous fait connaître un autre objet revêtu de ce timbre. C'est une belle lampe à double lumignon (n° 679 du catalogue), au centre de laquelle se détache en relief une tête de Bacchus dans une couronne de lierre. Les anneaux de la double anse placée à l'arrière portaient chacun un buste sortant d'une fleur épanouie, comme nous le voyons pour un Sérapis qui surmonte l'anse d'une pièce de même nature (2). Ces deux bustes sont brisés, mais la comparaison de l'objet qui nous occupe avec de nombreuses lampes païennes permet de penser qu'ils figuraient Isis et Sérapis, dont le culte fut si répandu à Rome au temps du Haut-Empire (3). Le style, à l'examen duquel il faut d'ailleurs s'attacher tout d'abord, démontre d'une manière absolue que la pièce est d'époque païenne, car on chercherait vainement, après l'avénement de Constantin, des lignes semblables et une telle élégance. La lampe au Bon Pasteur, sortie de la même officine que celle du musée Fol, et dont un exemplaire, je le répète, a été trouvé à Ostie, au milieu de débris antiques, est donc sensiblement antérieure au triomphe de l'Église, et le sujet qu'elle représente ne s'oppose en rien à ce qu'on l'attribue à un temps fort ancien, car un double passage de Tertullien établit que, vers l'an 210, l'image du Bon Pasteur était répandue chez les fidèles (4).

Tout en attestant l'antiquité de la marque ANNISER, la lampe du musée Fol nous met en présence d'un fait que rien ne nous permettait encore de soupçonner; c'est celui d'une officine romaine fabriquant en pleine époque païenne, et peut-être en même temps, des

(1) *Bullet. archeol. crist.*, 1870, p. 83.

(2) Bellori, *Lucerne antiche*, parte II, tav. 20.

(3) Voir pl. I, n° 2. Le Louvre et la Bibliothèque nationale possèdent des lampes dont les anneaux sont ornés de figures d'Isis et de Sérapis. Voir encore Passeri, *Lucernæ fictiles*, t. III, p. 101, 103, tab. LXXI, LXXII; Bellori, *Lucerne antiche*, parte II, tav. 20 et 31.

(4) *De pudicitia*, c. VII et X.

produits à figures d'idoles et des objets de type chrétien. Comment devons-nous l'expliquer? Faut-il admettre que, dans un temps où l'initiation était ouverte à tous, où les doctrines, les livres du nouveau culte étaient si bien connus des idolâtres (1), il y ait pu pour eux avoir méprise sur le sens, le caractère chrétien de la figure du Bon Pasteur (2), et que de nombreuses reproductions en aient pu dès lors être librement faites et répandues? Devons-nous voir plutôt, dans le fait constaté, une marque nouvelle de la tolérance accordée aux fidèles, lorsque rien ne venait déchaîner une persécution? Ce sont là des questions qui réclament l'examen. Qu'il me suffise de constater ici ce fait nouveau, que le timbre ANNISER se rencontre à la fois sur des objets chrétiens et païens, et que le style de ces derniers permet d'en faire remonter la date à une époque de beaucoup antérieure au IVe siècle.

EDMOND LE BLANT.

(1) Voir, entre autres, Tertull., *Apol.*, XXXI : « Litteras nostras, quas neque ipsi supprimimus et plerique casus ad extraneos transferunt »; et la polémique de Celse sur le détail des livres saints.

(2) Voir au sujet des représentations analogues des païens, Raoul Rochette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 108.

UNE

INVASION GAULOISE EN MACÉDOINE

EN L'AN 117 AVANT JÉSUS-CHRIST

Ἔτους θ' καὶ κ'. Πανήμου κ'.

Ληταίων οἱ πολιτάρχαι, προβουλευσαμέ-
νων τῶν βουλευτῶν, εἶπαν· Ἐπεὶ Μάαρκος Ἄννιος Πο-
πλίου υἱὸς, ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγαθὸς, ἀποσταλεὶς ταμίας ὑ-
5 πὸ τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων ἐπὶ τὰ κατὰ Μακεδονίαν πράγμα-
τα, καὶ τὸν ἀνώτερον μὲν χρόνον πάντα διατετέλεκεν
τὴν ἀρχὴν προϊστάμενος τῶν τε κατὰ κοινὸν πᾶσιν Μακε-
δόσιν συνφερόντων, πλείστην δὲ πρόνοιαν ποιούμενος τῶν
διαφερόντων κατ' ἰδίαν τῇ ἡμετέρᾳ πόλει, σπουδῆς καὶ φιλο-
10 τιμίας οὐθὲν ἐνλείπων, ἐν δὲ τῷ παρόντι καιρῷ καὶ τοῦ τῶν Γαλα-
τῶν ἔθνους συναχθέντος καὶ ἐπιστρατεύσαντος εἰς τοὺς κα-
τὰ ἄργος τόπους στρατοπέδῳ μείζονι, ἐφ' οὓς καὶ ἐκπορευθέ[ν-
τ]ος Σέξτου Πομπηΐου τοῦ στρατηγοῦ καὶ παραταξαμένου μετὰ
τ]ῶν ἰδίων στρατιωτῶν, ὃν καὶ συνβάντος ἐν τῇ μάχῃ τελευτῆσαι,
15 θλιβομένων τε διὰ τὴν αἰτίαν ταύτην τῶν στρατιωτῶν, ἐπεξελ-
θὼν Μάαρκος ὁ ταμίας ἔχων τοὺς ὑφ' ἑαυτὸν τεταγμένους, ἐτρέ-
ψ]ατο τοὺς ὑπεναντίους, καὶ τοῦ τε πτώματος ἐκράτησεν καὶ πο[λ-
λοὺς αὐτῶν ἀπέκτεινεν· ἐκυρίευσεν δὲ καὶ ἵππων καὶ ὅπλων πλε[ι-
όνων, τῶν τε ἐν τοῖς προκειμένοις τόποις φρουρῶν προνοηθεὶς τῆς
20 σωτηρίας, μετεπέμψατο εἰς τὴν παρενβολήν· μετ' οὐ πολλὰς δὲ
ἡμέρας ἐπισυναχθέντων τῶν Γαλατῶν ἱππέων ἔτι πλειόνων κ[αὶ
συνεπελθόντος μετ' αὐτῶν Τιπάτου τῶν Μαίδων δυνάστου μετ' ὄχλ[ου
π]λειόνος, ἔστεξεν τὴν ἐπιφερομένην τῶν βαρβάρων ὁρμὴν καὶ ἐπ[ακτ-
τ]οὺς μὲν στρατιώτας ἐπὶ συμμαχίαν παρὰ τῶν Μακεδόνων οὐ κέκρικε
25 μεταπέμψασθαι διὰ τὸ μὴ βούλεσθαι θλίβειν τὰς πόλεις τοῖς ὀψονίο[ις,

προελόμενος δὲ μένειν τοὺς ὄχλους ἐπὶ τῶν ἔργων, ἐκπορευθεὶς με-
θ' ὧν εἶχεν ἐν τῇ παρεμβολῇ στρατιωτῶν καὶ οὐθένα κίνδυνον οὐδὲ κα[κο-
πάθειαν ὑποστειλάμενος παρετάξατο καὶ ἐνίκησεν τοὺς πολεμίους μά-
χῃ μετὰ τῆς τῶν θεῶν προνοίας, καὶ πολλοὺς μὲν αὐτῶν ἐν χειρῶν νομαῖς
30 ἀπέκτεινεν, οὓς δὲ ζωγρίαις συνέλαβεν ἵππ[ω]ν τε καὶ ὅπλων πολλῶν ἐκυ[ρί
ε]υσεν, καὶ ἐκ τοῦ τοιούτου τρόπου κατασχὼν τὰ πράγματα εὐψύχως
π]ερεπείραται τοῖς διαδεξαμένοις τὴν ἐπαρχείαν ἀκαταφθόρους πάντα[ς
τοὺς ἐν τῇ χώρᾳ διατηρήσας ἐν εἰρήνῃ τε καὶ ἐν τῇ καλλίστῃ παραδοῦ-
ναι ὄντας καταστάσει, πράσσων ταῦτα ἀξίως μὲν τῆς πατρίδος καὶ τῶ[ν
35 προγόνων, ἀξίως δὲ καὶ τῆς ἰδίας δόξης τε καὶ ἀνδρείας, ἔτι δὲ καὶ τῆς ἐγ-
κεχειρισμένης αὐτῷ πίστεως · δι' ὃ δεδόχθαι Ληταίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δή-
μῳ ἐπαινέσαι τε Μάαρκον Ἄννιον Ποπλίου ταμίαν Ρωμαίων καὶ στεφα-
νῶσαι αὐτὸν χάριν τῶν πεπραγμένων θαλλοῦ στεφάνῳ καὶ τίθεσθαι αὐτῷ
ἀγ]ῶνα ἱππικὸν καθ' ἔτος ἐν τῷ Δαισίῳ μηνὶ ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέ-
40 ταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται, ἑλέσθαι δὲ καὶ πρεσβευτὰς οἵτινες πορευ-
θέντες πρὸς αὐτὸν καὶ ἀσπασάμενοι παρὰ τῆς πόλεως καὶ συγχαρέντες
ἐπὶ τῷ ὑγιαίνειν αὐτόν τε καὶ τὸ σ[τ]ρατόπεδον, τό τε ψήφισμα ἀποδώσουσ-
σιν καὶ παρακαλέσουσιν ἀποδεξάμενον μετ' εὐνοίας τὴν τοῦ δήμου προ-
αίρεσιν, νῦν τε καὶ εἰς τὸν μετὰ ταῦτα χρόνον ἀγαθοῦ τινος ἀεὶ παραίτιον
45 γίνεσθαι τῇ πόλει ἡμῶν, ἀναγραφῆναι δὲ τὸ ψήφισμα καὶ τὸν στέφανον εἰς
στήλην λιθίνην καὶ τεθῆναι τῆς ἀγορᾶς ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ, προ-
νοηθέντων τῆς τε ἀναγραφῆς τοῦ ψηφίσματος καὶ τῆς ἀναθέσεως τῆς στή-
λης τῶν τε πολιταρχῶν καὶ τοῦ τῆς πόλεως ταμίου. Ἐπεχειροτονήθη
ἔτους θ' καὶ κ', Πανήμου κ', καὶ εἱρέθησαν πρεσβευταὶ τῶν βουλευτῶν
50 Ἄδαιος Ἀδαίου, Λύσων Φιλώτου, Ἀμύντας Λιέους.

ΕΤΟΥΣ Θ ΚΑΙ Κ ΓΑΝΗΜΟΥ Κ

ΛΗΤΑΙΩΝΟΙΓΟΛΙΤΑΡΧΑΙΓΡΟΒΟΥΛΕΥΣΑΜΕ
ΝΩΝΤΩΝΒΟΥΛΕΥΤΩΝΕΙΓΑΝ ΕΓΕΙΜΑΑΡΚΟΣΑΝΝΙΟΣΓΟ
ΓΛΙΟΥΥΙΟΣΑΝΗΡΚΑΛΟΣΚΑΙΑΓΑΘΟΣΑΓΟΣΤΑΛΕΙΣΤΑΜΙΑΣΥ
5 ΓΟΤΟΥΔΗΜΟΥΤΟΥΡΩΜΑΙΩΝΕΓΙΤΑΚΑΤΑΜΑΚΕΔΟΝΙΑΝΓΡΑΓΜΑ
ΤΑΚΑΙΤΟΝΑΝΩΤΕΡΟΝΜΕΝΧΡΟΝΟΝΓΑΝΤΑΔΙΑΤΕΤΕΛΕΚΕΝ
ΤΗΝΑΡΧΗΝΓΡΟΙΣΤΑΜΕΝΟΣΤΩΝΤΕΚΑΤΑΚΟΙΝΟΝΓΑΣΙΝΜΑΚΕ
ΔΟΣΙΝΣΥΝφΕΡΟΝΤΩΝΓΛΕΙΣΤΗΝΔΕΓΡΟΝΟΙΑΝΓΟΙΟΥΜΕΝΟΣΤΩΝ
ΔΙΑφΕΡΟΝΤΩΝΚΑΤΙΔΙΑΝΤΗΙΗΜΕΤΕΡΑΙΓΟΛΕΙΣΓΟΥΔΗΣΚΑΙφΙΛΟ
10 ΤΙΜΙΑΣΟΥΘΕΝΕΝΛΕΙΓΩΝΕΝΔΕΤΩΙΓΑΡΟΝΤΙΚΑΙΡΩΙΚΑΙΤΟΥΤΩΝΓΑΛΑ
ΤΩΝΕΘΝΟΥΣΣΥΝΑΧΘΕΝΤΟΣΚΑΙΕΓΙΣΤΡΑΤΕΥΣΑΝΤΟΣΕΙΣΤΟΥΣΚΑ
ΤΑΑΡΓΟΣΤΟΓΟΥΣΣΤΡΑΤΟΓΕΔΩΙΜΕΙΞΟΝΙΕφΟΥΣΚΑΙΕΚΓΟΡΕΥΘΕ.
.ΟΣΣΕΞΤΟΥΓΟΜΓΗΙΟΥΤΟΥΣΤΡΑΤΗΓΟΥΚΑΙΓΑΡΑΤΑΞΑΜΕΝΟΥΜΕΤΑ
.ΩΝΙΔΙΩΝΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝΟΝΚΑΙΣΥΝΒΑΝΤΟΣΕΝΤΗΙΜΑΧΗΙΤΕΛΕΥΤΗΣΑΙ
15 ΘΛΙΒΟΜΕΝΩΝΤΕΔΙΑΤΗΝΑΙΤΙΑΝΤΑΥΤΗΝΤΩΝΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝΕΓΕΞΕΛ
ΘΩΝΜΑΑΡΚΟΣΟΤΑΜΙΑΣΕΧΩΝΤΟΥΣΥφΕΑΥΤΟΝΤΕΤΑΓΜΕΝΟΥΣΕΤΡΕ
.ΑΤΟΤΟΥΣΥΓΕΝΑΝΤΙΟΥΣΚΑΙΤΟΥΤΕΓΤΩΜΑΤΟΣΕΚΡΑΤΗΣΕΝΚΑΙΓΟ.
ΛΟΥΣΑΥΤΩΝΑΓΕΚΤΕΙΝΕΝΕΚΥΡΙΕΥΣΕΝΔΕΚΑΙΙΓΓΩΝΚΑΙΟΓΛΩΝΓΛΕ.
ΟΝΩΝΤΩΝΤΕΕΝΤΟΙΣΓΡΟΚΕΙΜΕΝΟΙΣΤΟΓΟΙΣφΡΟΥΡΩΝΓΡΟΝΟΗΘΕΙΣΤΗΣ
20 ΣΩΤΗΡΙΑΣΜΕΤΕΓΕΜψΑΤΟΕΙΣΤΗΝΓΑΡΕΝΒΟΛΗΝΜΕΤΟΥΓΟΛΛΑΣΔΕ
ΗΜΕΡΑΣΕΓΙΣΥΝΑΧΘΕΝΤΩΝΤΩΝΓΑΛΑΤΩΝΙΓΓΕΩΝΕΤΙΓΛΕΙΟΝΩΝΚ..
ΣΥΝΕΓΕΛΘΟΝΤΟΣΜΕΤΑΥΤΩΝΤΙΓΑΤΟΥΤΩΝΜΑΙΔΩΝΔΥΝΑΣΤΟΥΜΕΤΟΧΛ..
.ΛΕΙΟΝΟΣΕΣΤΕΞΕΝΤΗΝΕΓΙφΕΡΟΜΕΝΗΝΤΩΝΒΑΡΒΑΡΩΝΟΡΜΗΝΚΑΙΕΓ..
.ΟΥΣΜΕΝΣΤΡΑΤΙΩΤΑΣΕΓΙΣΥΜΜΑΧΙΑΝΓΑΡΑΤΩΝΜΑΚΕΔΟΝΩΝΟΥΚΕΚΡΙΚΕ

25 ΜΕΤΑΓΕΜΨΑΣΘΑΙΔΙΑΤΟΜΗΒΟΥΛΕΣΘΑΙΘΛΙΒΕΙΝΤΑΣΠΟΛΕΙΣΤΟΥΣΤΟΝΙΟΥ..
ΓΡΟΕΛΟΜΕΝΟΣΔΕΜΕΝΕΙΝΤΟΥΣΟΧΛΟΥΣΕΠΙΤΩΝΕΡΓΩΝΕΚΠΟΡΕΥΘΕΙΣΜΕ
ΘΩΝΕΙΧΕΝΕΝΤΗΙΠΑΡΕΜΒΟΛΗΙΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝΚΑΙΟΥΘΕΝΑΚΙΝΔΥΝΟΝΟΥΔΕΚΑ..
ΠΑΘΙΑΝΥΠΟΣΤΕΙΛΑΜΕΝΟΣΠΑΡΕΤΑΞΑΤΟΚΑΙΕΝΙΚΗΣΕΝΤΟΥΣΠΟΛΕΜΙΟΥΣΜΑ
ΧΗΙΜΕΤΑΤΗΣΤΩΝΘΕΩΝΠΡΟΝΟΙΑΣΚΑΙΠΟΛΛΟΥΣΜΕΝΑΥΤΩΝΕΝΧΕΡΩΝΝΟΜΑΙΣ
30 ΑΠΕΚΤΕΙΝΕΝΟΥΣΔΕΙΩΓΡΙΑΙΣΣΥΝΕΛΑΒΕΝΙΠΠΟΝΤΕΚΑΙΟΠΛΩΝΠΟΛΛΩΝΕΚΥ..
.ΥΣΕΝΚΑΙΕΚΤΟΥΤΟΙΟΥΤΟΥΤΡΟΠΟΥΔΙΑΚΑΤΑΣΧΩΝΤΑΠΡΑΓΜΑΤΑΕΥΨΥΧΩΣ
.ΕΠΕΙΡΑΤΑΙΤΟΙΣΔΙΑΔΕΞΑΜΕΝΟΙΣΤΗΝΕΠΑΡΧΕΙΑΝΑΚΑΤΑΦΘΟΡΟΥΣΠΑΝΤΑ.
ΤΟΥΣΕΝΤΗΙΧΩΡΑΙΔΙΑΤΗΡΗΣΑΣΕΝΕΙΡΗΝΗΙΤΕΚΑΙΕΝΤΗΙΚΑΛΛΙΣΤΗΙΠΑΡΑΔΟΥ
ΝΑΙΟΝΤΑΣΚΑΤΑΣΤΑΣΕΙΠΡΑΣΣΩΝΤΑΥΤΑΑΞΙΩΣΜΕΝΤΗΣΠΑΤΡΙΔΟΣΚΑΙΤΩ.
35 ΠΡΟΓΟΝΩΝΑΞΙΩΣΔΕΚΑΙΤΗΣΙΔΙΑΣΔΟΞΗΣΤΕΚΑΙΑΝΔΡΕΙΑΣΕΤΙΔΕΚΑΙΤΗΣΕ.
ΚΕΧΕΙΡΙΣΜΕΝΗΣΑΥΤΩΙΠΙΣΤΕΩΣΔΙΟΔΕΔΟΧΘΑΙΛΗΤΑΙΩΝΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔ.
ΜΩΙΕΠΑΙΝΕΣΑΙΤΕΜΑΑΡΚΟΝΑΝΝΙΟΝΠΟΠΛΙΟΥΤΑΜΙΑΝΡΩΜΑΙΩΝΚΑΙΣΤΕΦΑ
ΝΩΣΑΙΑΥΤΟΝΧΑΡΙΝΤΩΝΠΕΠΡΑΓΜΕΝΩΝΘΑΛΛΟΥΣΤΕΦΑΝΩΙΚΑΙΤΙΘΕΣΘΑΙΑΥΤΩ.
..ΩΝΑΙΠΠΙΚΟΝΚΑΘΕΤΟΣΕΝΤΩΙΔΑΙΣΙΩΙΜΗΝΙΟΤΑΝΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΕΥΕΡΓΕ
40 ΤΑΙΣΟΙΑΓΩΝΕΣΕΠΙΤΕΛΩΝΤΑΙΕΛΕΣΘΑΙΔΕΚΑΙΠΡΕΣΒΕΥΤΑΣΟΙΤΙΝΕΣΠΟΡΕΥ
ΘΕΝΤΕΣΠΡΟΣΑΥΤΟΝΚΑΙΑΣΠΑΣΑΜΕΝΟΙΠΑΡΑΤΗΣΠΟΛΕΩΣΚΑΙΣΥΝΧΑΡΕΝΤΕΣ
ΕΠΙΤΩΙΥΓΙΑΙΝΕΙΝΑΥΤΟΝΤΕΚΑΙΤΟΣΡΑΤΟΠΕΔΟΝΤΟΤΕΨΗΦΙΣΜΑΑΠΟΔΩΣΟΥ
ΣΙΝΚΑΙΠΑΡΑΚΑΛΕΣΟΥΣΙΝΑΠΟΔΕΞΑΜΕΝΟΝΜΕΤΕΥΝΟΙΑΣΤΗΝΤΟΥΔΗΜΟΥΠΡΟ
ΑΙΡΕΣΙΝΝΥΝΤΕΚΑΙΕΙΣΤΟΝΜΕΤΑΤΑΥΤΑΧΡΟΝΟΝΑΓΑΘΟΥΤΙΝΟΣΑΕΙΠΑΡΑΙΤΙΟΝ
45 ΓΙΝΕΣΘΑΙΤΗΙΠΟΛΕΙΗΜΩΝΑΝΑΓΡΑΦΗΝΑΙΔΕΤΟΨΗΦΙΣΜΑΚΑΙΤΟΝΣΤΕΦΑΝΟΝΕΙΣ
ΣΤΗΛΗΝΛΙΘΙΝΗΝΗΝΚΑΙΤΕΘΗΝΑΙΤΗΣΑΓΟΡΑΣΕΝΤΩΙΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΩΙΤΟΠΩΙΠΡΟ
ΝΟΗΘΕΝΤΩΝΤΗΣΤΕΑΝΑΓΡΑΦΗΣΤΟΥΨΗΦΙΣΜΑΤΟΣΚΑΙΤΗΣΑΝΑΘΕΣΕΩΣΤΗΣΣΤΗ
ΛΗΣΤΩΝΤΕΠΟΛΙΤΑΡΧΩΝΚΑΙΤΟΥΤΗΣΠΟΛΕΩΣΤΑΜΙΟΥ ΕΠΕΧΕΙΡΟΤΟΝΗΘΗ
ΕΤΟΥΣ Θ ΚΑΙ Κ ΠΑΝΗΜΟΥ Κ ΚΑΙΕΙΡΕΘΗΣΑΝΠΡΕΣΒΕΥΤΑΙΤΩΝΒΟΥΛΕΥΤΩΝ
50 ΑΔΑΙΟΣΑΔΑΙΟΥ ΛΥΣΩΝΦΙΛΩΤΟΥ ΑΜΥΝΤΑΣΛΙΕΟΥΣ

Année 29, panémos 20.

Les politarques des Létéens, après délibération des sénateurs, ont dit Vu que Marcus Annius, fils de Publius, homme de bien et de cœur, envoyé en qualité de questeur par le peuple des Romains au sujet des affaires de Macédoine, n'a cessé avant les derniers événements de remplir ses fonctions dans le sens des intérêts généraux de la Macédoine entière, qu'il a montré un très-grand souci des intérêts particuliers de notre cité, ne négligeant aucune occasion de nous prouver son zèle et sa générosité; que dans la circonstance présente le peuple des Gaulois s'étant rassemblé et ayant porté la guerre dans les plaines du littoral, avec une armée très-considérable, le préteur Sextus Pompée marcha contre eux, et leur ayant offert la bataille à la tête des soldats dont il disposait, il arriva qu'il périt dans l'action; les troupes ayant à souffrir de ce malheur, Marcus le questeur survint avec les soldats sous ses ordres, mit en fuite les ennemis, resta maître de la brèche (1), tua un grand nombre de barbares, et s'empara d'une grande quantité d'armes et de chevaux; que, songeant à la sûreté des garnisons établies dans les postes avancés, il les fit rentrer dans le camp; que, peu de jours après, les cavaliers gaulois s'étant rassemblés de nouveau en plus grand nombre encore, ayant avec eux Tipatos, dynaste des Mèdes, avec une troupe nombreuse, il soutint le choc des barbares qui s'avançaient; qu'il décida de ne pas faire appel aux soldats que les Macédoniens lui auraient fournis pour combattre avec lui, ne voulant pas faire supporter aux villes la charge de leur entretien; qu'ayant préféré laisser les populations à leurs travaux, il se mit en marche avec les soldats qu'il avait dans le camp, ne reculant devant aucun danger ni aucune fatigue, qu'il engagea le combat et vainquit les ennemis, avec l'assistance des dieux; qu'il tua dans l'action un grand nombre de barbares, en prit d'autres vivants et s'empara d'une quantité d'armes et de chevaux; qu'ayant arrangé les choses de cette façon, il s'est efforcé généreusement de remettre à ceux qui lui ont succédé au gouvernement de la province dans une situation tranquille et heureuse les populations qu'il avait conservées à l'abri de tous dommages, agissant ainsi d'une manière digne de sa patrie et de ses ancêtres, digne aussi de son honneur propre et de sa valeur, digne enfin de la confiance que l'on avait mise en lui : c'est pourquoi il a été décidé par le Sénat et le Peuple des Létéens de louer Marcus Annius, fils de Publius, questeur des Romains, de lui décerner pour ses actes une couronne de feuillage, d'instituer en son honneur une course de chevaux annuelle dans le mois de Dæsios, alors qu'on célèbre les jeux en l'honneur des autres bienfaiteurs, d'élire des députés qui se rendront auprès de lui, le salueront de la part de la cité, et s'étant félicités avec lui de sa bonne santé et de celle de l'armée, lui remettront le décret et le prieront d'accueillir avec bienveillance la décision du peuple et de ne

(1) V. pour ce passage, où le sens présente quelque incertitude, le commentaire philologique qui suit cette traduction.

cesser dorénavant de prendre intérêt à notre cité ; enfin de faire graver le décret et la couronne sur une stèle de pierre que l'on placera à l'endroit le plus apparent de la place publique, le soin de faire graver le décret et d'ériger la stèle incombant aux politarques et au trésorier de la cité.

Voté l'an 29, le 20 panémos. Furent élus députés : les sénateurs Adæos, fils d'Adæos; Lyson, fils de Philotas; Amyntas, fils de Liéès.

I

Arrêtons-nous d'abord à quelques observations philologiques. Les formes de lettres qui n'ont pu être reproduites dans le texte épigraphique sont : le Γ à trait transversal prolongé à droite et à gauche, le Μ, le Ν et le Σ. Encore le Σ et le Ν sont-ils à peu près ramenés à la forme vulgaire. L'Ο et l'Ω sont sensiblement plus petits que les autres lettres.

L'orthographe ΜΑΑΡΚΟΣ est connue par des inscriptions, les unes plus anciennes, les autres plus récentes que la nôtre; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter. Le texte est généralement correct; notons cependant ΟΥΟΝΙΟ[ΙΣ, l. 25; ΙΓΓΟΝ, l. 30 : dans ces deux cas l'ο est confondu avec l'ω. Notons encore ΕΝΛΕΙΓΩΝ, l. 10; ΓΑΡΕΝΒΟΛΗΝ, l. 20; ΣΥΝΧΑΡΕΝΤΕΣ, l. 41; ΕΙΡΕΘΗΣΑΝ, l. 49.

L'orthographe ΚΑΘΕΤΟΣ (l. 39) se rencontre dans une inscription de Syros (1); on connaît d'ailleurs d'autres exemples d'aspirations analogues (2).

Le mot ἀκατάφθορος est nouveau, mais facile à comprendre. Dans Polybe καταφθείρειν signifie ravager sans profit, comme le δῃοῦν de Thucydide : ὅταν .... παραγενηθέντες οἱ βάρβαροι τοὺς μὲν (καρποὺς) καταφθείρωσι, τοὺς δὲ συναθροίσαντες ἀποφέρωσι, τότε δή, χωρὶς τῶν ἔργων καὶ τῆς δαπάνης καὶ τὴν καταφθορὰν θεώμενοι (3) .... Il s'agit précisément dans ce passage des villes grecques du littoral de la Thrace.

Le verbe συνεπέρχομαι (l. 22) ne s'était rencontré jusqu'ici que dans un écrivain de basse époque, Georges Pisides (*Bellum Avaricum*, 413).

En général, le texte présente beaucoup de ressemblance avec la langue de Polybe, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il lui est à peu près contemporain et que cet historien écrit dans un style simple et courant, sans nulle recherche d'archaïsme, comme devait être le style officiel de son temps.

(1) *C. I. Gr.*, t. II, n° 2347c.
(2) Franz, *Elem. epigr. gr.*, p. 232.
(3) IV, 45, 7.

Ainsi, l'expression οὐθένα κίνδυνον οὐδὲ κακοπάθειαν (l. 27-28) se trouve à peu près textuellement dans un passage où Polybe parle des fatigues et des dangers de la guerre qu'il a épargnés aux Locriens : ἐξ ὧν καὶ κακοπαθείας καὶ κινδύνου καὶ δαπάνης ἱκανῆς τινος ἀπολυθέντες (1) ... Le même mot κακοπάθεια se retrouve dans un autre endroit appliqué aux fatigues d'un siége : πᾶσαν δὲ κακοπάθειαν καὶ μέριμναν ὑπομείνας.....

Le mot ὀψώνια (l. 25) dans le sens de solde, le verbe κρῖναι (l. 24) dans le sens de se décider, sont également des particularités qu'on ne rencontre pas avant Polybe. Il emploie très-souvent ὑπεναντίοι comme équivalent de πολέμιοι. C'est encore à lui que remonte le sens de *repousser*, *arrêter*, donné au verbe στέγειν : οὗτοι ἔστεξαν τὴν ἐπιφορὰν τῶν βαρβάρων (2) ; cette phrase semble copiée dans la ligne 23 : ἔστεξε τὴν ἐπιφερομένην τῶν βαρβάρων ὁρμήν.

Nous ne pouvons donc mieux faire que de chercher dans Polybe l'explication des mots ou des expressions qui offriraient quelque difficulté (3).

Le verbe ἐπεξέρχεσθαι (l. 17) a dans Polybe le sens spécial de « sortir d'une ville ». C'est ainsi qu'il l'emploie (l. II, 34, 12) en parlant des Gaulois, maîtres de Milan, qui font une sortie contre une armée romaine établie dans les environs.

Le mot πτῶμα (l. 17), au singulier, se rencontre quelquefois en prose avec le sens de cadavre ; le premier exemple est tiré du Nouveau Testament (Marc, VI, 29) ; en poésie on peut citer de nombreux exemples d'Euripide (4) : mais dans tous ces passages le mot πτῶμα

(1) Polyb., XII, 5, 3. — (2) III, 53, 2.

(3) Il y a pourtant deux passages du décret où l'olybe ne suffit pas à nous tirer d'incertitude :

1° L. 23-25. Le mot qui se trouve à cheval sur les deux lignes commence par ΕΙΙ et finit par ΟΥΣ : d'après l'analogie des autres lignes il manquerait deux ou trois lettres ; celle qui précède ΟΥΣ est probablement un T, peut-être un P. Le verbe ἐπιτάσσειν est souvent employé par Polybe pour signifier « imposer par traité », soit des tributs d'argent, soit des soldats (Cf. une inscription de Gythion dans Le Bas et Foucart, *Inscr. du Pélop.*, n° 242 *a*). Malheureusement l'espace est bien petit pour admettre la restitution ἐπιτακτούς : mieux vaut donc s'arrêter au mot ἐπακτούς, moins significatif, mais plus court.

2° L. 20. La ligne se termine par le groupe de lettres ΕΝΧΕΡΩΝΝΟΜΑΙΣ. Il n'y a ni dans Polybe, ni dans aucun auteur, à ma connaissance, d'exemple de l'expression νομαὶ χειρῶν dans le sens d'*engagement*, de *mêlée* ; c'est ἐν χειρῶν νόμῳ qui est l'expression consacrée. Mais ce sens est clairement indiqué ici par le mot symétrique ζωγρία qui figure à la ligne suivante. Il y a dans l'inscription un ι inséré sous le χ : il me semble avoir été tracé à dessein et ne doit pas être un défaut de la pierre.

(4) V. le *Thesaurus*.

est en rapport avec le génitif de la personne morte. Polybe emploie πτώματα avec la signification de *cadavres;* mais chez lui πτῶμα signifie presque toujours *brèche, décombres de remparts.* Outre cette considération, le verbe ἐκράτησεν qui régit πτώματος dans le texte de l'inscription me conduit à penser qu'il s'agit plutôt de la brèche faite à l'enceinte du camp et menacée par les barbares que du corps du préteur Sextus Pompée.

L'expression τῶν τε ἐν τοῖς προκειμένοις τόποις φρουρῶν trouve une analogue et un éclaircissement dans un passage de Polybe (1) où il est question d'une entreprise d'Annibal contre le consul Flaminius campé près d'Arezzo : ... κατεστρατοπέδευσε (Annibal), βουλόμενος τήν τε δύναμιν ἀναλαβεῖν καὶ πολυπραγμονῆσαι τὰ περὶ τοὺς ὑπεναντίους καὶ τοὺς προκειμένους τῶν τόπων. Ici les προκείμενοι τόποι sont les postes avancés autour du camp.

De ces trois passages comparés avec le contexte, il résulte que la première bataille eut lieu hors du camp; que Sextus Pompée y ayant trouvé la mort, les troupes furent ramenées jusque dans l'enceinte fortifiée; que les barbares ayant réussi à faire brèche à cette enceinte, le questeur M. Annius survint à la tête de son corps d'armée et réussit à repousser l'ennemi de la brèche déjà franchie; que les barbares, écartés du camp romain, restèrent néanmoins maîtres du pays, au point qu'il devint impossible au questeur Annius de conserver des postes avancés hors de son camp; que les Gaulois ayant reçu du renfort et appuyés par le dynaste des Mèdes, Tipatos, vinrent de nouveau attaquer le camp romain; que M. Annius, non-seulement repoussa cette attaque, mais parvint à écarter assez les barbares pour qu'il fût lui-même obligé d'aller au dehors leur offrir la bataille (παρετάξατο).

Il nous reste un regret, c'est de ne trouver dans l'inscription aucun renseignement sur l'emplacement du camp romain ni sur les lieux où se donnèrent les deux batailles. Il est probable cependant que tout se passa dans le voisinage de la ville de Lété : nous allons donc nous efforcer d'en déterminer la position exacte.

(1) Polyb., III, 80, 2.

II

La ville de Lété, dont les autorités (1) ont fait ériger la stèle, est connue par quelques médailles (2) et par plusieurs passages des lexiques et des géographes. Harpocration nous apprend qu'Hypéride en faisait mention dans son discours contre Démade ; Étienne de Byzance, citant un ouvrage perdu de Théagènes sur la Macédoine, fait dériver son nom d'un temple de Latone (Λητώ), situé dans le voisinage. Si l'on s'en rapportait à son témoignage, Lété aurait donné le jour à Néarque, le célèbre amiral macédonien. Mais un passage d'Arrien (*Ind.*, 18) le fait naître en Crète. Entre ces deux renseignements contradictoires, Valois donnait la préférence à celui d'Étienne de Byzance et corrigeait le texte d'Arrien (3). M. Meineke maintient au contraire la leçon d'Arrien et, par une restitution un peu ingénieuse, introduit dans le texte du Byzantin le nom de la ville de Lato, en Crète (4).

Les deux lexicographes se contentent de nous dire que Lété est une ville de Macédoine. Pline (5) précise davantage : « In ora sinus Macedonici oppida Chalastra, et intus Phileros, Lete; medioque flexu littoris Thessalonice. » Ptolémée (6) la range parmi les villes de la Mygdonie et donne sa longitude et sa latitude: Λητή. $\overline{\mu\delta}$ γ′ $\overline{\mu}$ γ′.

Comparons ces coordonnées avec celles de Thessalonique et de l'embouchure de l'Echédoros :

Lété : long., 49° 20′ ; lat., 40° 20′.

Thessalonique : long., 49° 50′ ; lat., 40° 20′.

Embouchure de l'Echédoros : long., 49° 45′ ; lat., 40° 15′.

On obtient ainsi un point situé sous le même parallèle que Thessalonique, à trente minutes O. de l'embouchure de l'Echédoros, c'est-à-dire en pleine Bottiée, sur les bords du marais de Pella. Les coordonnées sont donc inexactes, puisqu'elles nous conduisent bien loin de la Mygdonie ; ou plutôt, il y a erreur de copiste.

(1) J'aurai occasion de revenir sur la constitution de Lété lorsque M. Bayet et moi nous publierons les résultats de notre excursion de cette année en Macédoine.

(2) Mionnet, *Suppl. gr.*, t. III, p. 81; *Catalogue des monnaies de l'université d'Athènes*, tome I, Athènes, 1872; Leake, *Numismata hellenica*.

(3) V. Harpocrat., éd. Dindorf, Oxford, 1853. Note sur le mot Λητή.

(4) Et. de Byz., éd. Meineke. Note au mot Λητή.

(5) *Hist. nat.*, IV, 17.

(6) Ptol., III, 13.

Il résulte donc des deux textes géographiques que Lété est une ville de la Mygdonie, située à l'est de l'Axios et non loin de la mer.

Zonaras, qui cite Lété, ne nous apprend rien sur sa position. Suidas reproduit une partie de la notice d'Harpocration, mais il écrit Αιτή. C'est l'orthographe du moyen âge. Une novelle de Léon le Philosophe (886-907) cite parmi les évêques suffragants de Thessalonique ὁ Αἴτης καὶ Ῥεντήνης.

Le texte le plus précis nous est fourni par Nicéphore de Brienne (XIIe siècle) (1). Il s'agit du rebelle Basilacius fuyant Thessalonique à l'approche de l'empereur Alexis Comnène : ..... ἐξῄει τῆς πόλεως· καταλιπὼν δὲ τὴν εὐθεῖαν ὁδὸν, ... διὰ τῆς λεγομένης Αἴτης διελθὼν, ἐπεὶ πρὸς τὸν ποταμὸν γέγονεν, ὃν Γαλικὸν καλοῦσιν ἐγχώριοι, διαπεράσας τοῦτον, ἐγγύς που τοῦ φρουρίου τοῦ Ἀετοῦ καλουμένου, καὶ τὸν ἐκεῖσε ὑπερβὰς αὔλακα, ἐχώρει διὰ τῆς πεδιάδος.

Ainsi le fugitif sort de Thessalonique, et avant de passer le Gallico (Echédoros) il traverse la ville appelée Αἴτη. Il faudra donc chercher l'emplacement de cette ville sur la rive gauche de l'Echédoros, en dehors de la voie directe, c'est-à-dire de la voie Égnatienne. D'ailleurs, le détail ἐχώρει διὰ τῆς πεδιάδος, qui ne vient qu'après le passage du fleuve, fait penser que jusque-là Basilacius avait voyagé dans un pays accidenté, ce qui ne serait pas compatible avec la région située entre le littoral et la voie Égnatienne. Conduit par ces données, M. Kiepert (*Atlas von Hellas*) place la ville de Lété au nord-nord-ouest de Salonique, à une distance de deux ou trois lieues, mais avec un signe de doute.

Tafel indique le lieu appelé Ak-Bounar, à deux lieues au nord de Salonique (2).

La stèle a été trouvée et estampée par M. Nicolas Hadji-Thomas, de Salonique, dans un village qu'il place à quatre heures au nord-ouest de cette ville et qui porte le nom d'*Aïvati*. Ce village est dit situé au-dessus de la route de Serres ; on y a trouvé, ainsi qu'à Trimiklava, village voisin, quelques inscriptions moins importantes.

Sur la carte de Ritter (3), je trouve, mais tout à fait au nord de Salonique, le nom de *Gajvakli*.

M. Kiepert (4), dans sa dernière carte de Turquie, place à peu près

(1) *Cæsar. hist.*, IV, 19.

(2) *De Thessalonica ejusque agro dissertatio geographica*, Berlin, 1839, p. 284, note.

(3) *General-Karte von der Europæische Turkei*, etc., 1869.

(4) *General-Karte von der Europæische Turkei*, 1871.

au même endroit, mais un peu plus vers l'est, une localité appelée *Aiwali.*

L'atlas de Lapie écrit *Haviat* et place cette localité exactement au même endroit que la carte de M. Kiepert.

Enfin, Leake (1) dit avoir passé la nuit dans le village de *Khaïvat*, situé à la sortie du col qui fait communiquer la vallée de Langaza avec la plaine maritime de Salonique et à une heure trois quarts de cette ville.

Je ne doute pas de l'orthographe de Leake, laquelle est identique au fond avec celle que me communique M. Hadji-Thomas. La différence entre les deux appréciations de la distance à Salonique s'explique par ce fait que Leake a compté le temps de la descente, lequel est toujours bien plus court que celui de la montée. L'identification trouve encore un argument dans ce fait que Leake a rapporté de Khaïvat une inscription (2).

Cousinéry (*Voy. en Macéd.*, t. II, p. 55 et suiv.) cherche à identifier avec Lété un village nommé Soho, situé dans les montagnes de la Bisaltique; il y avait trouvé une inscription funéraire de basse époque, reproduite par Bœckh et par Le Bas, qui tous deux semblent admettre sans la discuter l'identification proposée. Il est évident, d'après ce qu'on vient de lire, que cette opinion est à rejeter (3).

III

Le décret est daté du 20 panémos de l'an 29. On connaît en Macédoine deux ères, l'une partant de l'an 146, l'autre de l'an 30 avant Jésus-Christ. Toutes deux commencent en octobre, avec le mois Dios (4). Le 20 panémos correspond donc au commencement de juillet de l'an 117 ou de l'an 1 avant Jésus-Christ. Entre ces deux ères, nous devons choisir la première : les dates suivant la seconde sont généralement accompagnées de la mention ἔτος Σεβαστοῦ; la paléographie, l'absence du *cognomen*, l'ensemble des faits, ne laissent d'ailleurs aucune incertitude.

Pendant les cent ans qui s'écoulent entre la soumission de la Macédoine et le moment où elle devient le théâtre de la guerre civile,

(1) *Travels in Northern Greece*, t. III, p. 233 et suiv.

(2) Bœckh, *C. I. Gr.*, t. II. *Suppl.*, n° 1967 *b*.

(3) V. M. Desdevizes-du-Désert, *Géogr. anc. de la Macédoine*, Paris, 1862, p. 350. Toutefois, la position indiquée par M. D., au N. du lac Langaza, est un peu trop septentrionale. — (4) Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 275.

nous voyons les gouverneurs de cette province occupés sans cesse à refouler les populations barbares qui l'entourent du côté du nord et de l'est. Cette situation n'était pas nouvelle : les rois de Macédoine l'avaient léguée aux Romains avec leur royaume. Parmi les populations thraces acharnées de longue date contre les possesseurs des belles plaines de l'Axius et de l'Haliacmon, nous rencontrons souvent le nom des *Mædi*, Μαῖδοι. Un vieux poëte, cité par Étienne de Byzance, signale leurs instincts féroces :

Μαίδων δ' ἄγρια φῦλα, καὶ Ὤδονες (1) ἑλκεσίπεπλοι.

Strabon nous les montre établis sur les bords du Strymon, au pied de l'Hémus, à la frontière orientale de la Macédoine ; de son temps, leurs brigandages n'étaient pas de l'histoire ancienne, car il les appelle λῃστρικώτατα ἔθνη (2).

Du vivant même de son père, Alexandre avait eu à châtier leurs brigandages : entré sur leur territoire, il s'était emparé de leur capitale et, après en avoir chassé les habitants, y avait établi une colonie sous le nom d'Ἀλεξανδρόπολις (3). Il ne paraît pas, cependant, que ces mesures aient définitivement dompté les Mèdes, car cent cinquante ans plus tard nous les retrouvons occupés à dévaster la Macédoine. C'était chez eux une tradition. *Incurrere ea gens in Macedoniam solita erat ubi regem occupatum externo bello ac sine præsidio esse regnum sensisset* (4). Le roi Philippe III saisit à son tour l'occasion favorable, et pour la seconde fois leur capitale Jamphorina tomba au pouvoir du roi de Macédoine. Mais ce ne fut encore qu'un succès temporaire, et, bien que leur nom soit assez rarement exprimé (5), nous ne pouvons douter que les Mèdes ne figurassent en tête de ces hordes thraces qui exerçaient continuellement l'activité des gouverneurs romains. Longtemps encore, suivant l'expression de Cicéron, la Macédoine ne connut d'autres frontières que l'épée de ses défenseurs (6).

Mais les Mèdes et les autres tribus thraces n'étaient pas seuls à la curée. Parmi leurs alliés dans ces expéditions rapides et profitables, on distingue la nation des Gaulois Scordisques (7), installés depuis

(1) Steph. Byz., sub v. Ὤδονες. — (2) Strab., VII, 5, 2; VII, fr. 36.

(3) Plut., *Alex.*, 9. — (4) Liv. XXVI, 25.

(5) Jul. Obseq., c. 113; Plut., *Sylla*, 23 ; Liv., *Ep.* ll. LXXXI et sqq.

(6) *Macedoniam... quam tantæ barbarorum gentes attingunt, ut semper Maçedonicis imperatoribus idem fines provinciæ fuerint qui gladiorum atque pilorum.* Cic. *in Pis.*, 38.

(7) V. M. Robiou, *les Gaulois d'Orient*, ch. II; M. Conzen, *Die Wanderungen der Kelten*, allgemeiner Theil, c. VII.

la migration de Bellovèse et Sigovèse entre le Danube et la chaîne de l'Hémus, et plus particulièrement dans la vallée du Margos (Morawa serbe). De là, par les passages de la montagne, ils descendaient facilement vers le Nestos ou le Strymon et donnaient la main à leurs voisins d'outre-Balkan. Leur réputation était encore plus fâcheuse que celle de ces derniers (1). On racontait qu'ils immolaient à leurs dieux des prisonniers vivants et buvaient dans des crânes humains le sang de leurs victimes; aussi, quoique leur existence nationale semble s'être terminée dans les premiers temps de l'empire (2), leur nom resta longtemps célèbre dans le pays qu'ils avaient ravagé ; Ammien Marcellin le recueille comme celui du plus redoutable et du plus fameux des peuples de la Péninsule.

Ce sont ces Scordisques qu'il faut reconnaître dans les Galates de notre inscription. Il n'y a pas moyen de songer aux Galates d'Asie Mineure, et depuis plus de cent cinquante ans le royaume gaulois fondé en Thrace par Comontor avait disparu (3).

Dès le temps de Persée, les Scordisques apparaissent à côté des Mèdes. Appelés par le roi de Macédoine comme auxiliaires contre les Romains, les Gaulois franchissent l'Hémus et descendent en Médique : mais au moment de s'exécuter, Persée s'avise de trouver leurs demandes exagérées, et ils s'en retournent chez eux (4).

C'est probablement à leur compte qu'il faut mettre l'expédition dont l'annonce porta le découragement dans la ville d'Olbia sur l'Hypanis et l'effroi parmi les populations scythes du voisinage. Cet événement est connu par une inscription malheureusement sans date, mais que Bœckh (5), après plusieurs savants, estime du premier ou du second siècle avant notre ère :

Τῶν δὲ αὐτομόλων ἐπαγγελλόντων Γαλάτας καὶ Σκίρους πεποιῆσθαι συμμαχίαν καὶ δύναμιν συνῆχθαι μεγάλην καὶ ταύτην τοῦ χειμῶνος ἥξειν ἐπαγγελλόντων, πρὸς δὲ τούτοις Θισαμάτας καὶ Σκύθας καὶ Σαυδαριάτας ἐπιθυμεῖν τοῦ ὀχυρώματος, δεδιότας ὡσαύτως καὶ αὐτοὺς τὴν τῶν Γαλατῶν ὠμότητα.

Vers la fin du second siècle, les Romains les ont à chaque instant sur les bras. Malheureusement Tite-Live nous manque pour cette période et les brèves indications que contiennent ses *Epitomæ* ne sont pas assez éclairées par les renseignements épars dans quelques passages

(1) Appien, *Illyr.*, 5 ; Florus, I, 38 ; Amm. Marcell., XXVII, 4.

(2) Οἱ γὰρ πλεῖστον δυνάμενοι πρότερον τελέως ἐταπεινώθησαν Γαλατῶν μὲν Βοῖοι καὶ Σκορδίσται.... ὑπ' ἀλλήλων μὲν ἐξ ἀρχῆς, ὕστερον δ' ὑπὸ Μακεδόνων καὶ Ῥωμαίων ἐκπολεμούμενοι. Strab., VII, 5, 6; cf. App., *Illyr.*, 3.

(3) Polyb., IV, 46. — (4) Plut., *Æm. Paul.*, 12.

(5) *Corp. I. Gr.*, t. II, n° 2058.

de Frontin, d'Eutrope et de Dion Cassius. Florus consacre un court chapitre aux populations thraces avec lesquelles il confond les Scordisques. Voici ce que nous pouvons tirer de ces documents :

En 135 avant Jésus-Christ, les Scordisques sont battus en Thrace par le préteur M. Cosconius (1).

En 114, le consul C. Porcius Cato est vaincu par eux et laisse son armée entière entre leurs mains. *Itaque non fusus modo ab his aut fugatus, sed (simile prodigio) omnino totus interceptus exercitus quem duxerat Cato* (2).

C'est à ce moment que M. Conzen (3) place une invasion en Grèce des Scordisques, des Mèdes et des Dardaniens, rapportée par Appien au chapitre V de ses *Illyriques*. La rédaction d'Appien est à cet endroit assez obscure. Il dit que pour venger les sacriléges des Gaulois (ils avaient encore pillé le temple de Delphes et d'autres sanctuaires), les Romains, déjà maîtres de la Grèce et de la Macédoine, infligèrent une défaite sanglante aux Scordisques et reléguèrent les restes de cette nation dans les îles du Danube : ces succès auraient été remportés par un général Lucius Scipion, ἡγουμένου Λευκίου Σκιπίωνος, 302 ans après la première rencontre entre Celtes et Romains, et peu de temps avant les guerres civiles. Si l'on prend la bataille de l'Allia pour point de départ de ces 302 ans, on arrive à l'an 88.

Quoi qu'il en soit, l'an 113, T. Didius, profitant du désordre qui s'était mis parmi les vainqueurs, parvint à les refouler en Thrace, et son successeur, M. Livius Drusus, les repoussa jusqu'au-delà du Danube (4).

Mais ce ne fut pas pour longtemps, et les gouverneurs romains les virent bientôt revenir (5).

Nous n'avons pas à poursuivre l'énumération des invasions scordisques en Macédoine ; il suffit de remarquer : 1° que les faits racontés par notre inscription n'ont rien d'extraordinaire et se placent naturellement au milieu d'une série de faits semblables ; 2° que l'invasion de l'an 117 n'avait été mentionnée par aucun historien.

Les personnages qui figurent dans l'inscription sont également inconnus. D'ailleurs, depuis l'année 135, où Tite-Live (6) nomme le

(1) Lib. *Ep.*, l. LVI.

(2) Florus, I, 38 ; cf. Lib. *Ep.*, l. LXIII ; Eutr., IV, 10.

(3) *Die Wanderungen der Kelten* (allgemeiner Theil, ch. VII, § 22 ; cf. besonderer Theil, p. 205).

(4) Florus, I, 38 ; Liv. *Ep.*, l. LXIII.

(5) Florus, *l. c.* ; Frontin, II, 4, 3 ; Eutrop., IV, 11 ; Dio Cass., LV, 29 ; Cic. *in Pis.*; *de Prov. consul.*; *pro Fonteio.* — (6) *Ep.*, l. LVI.

préteur M. Cosconius, jusqu'à l'année 116, à laquelle M. Zumpt me semble avoir démontré qu'il faut placer le consul Q. Fabius Maximus Eburnus, nous ne savons rien de certain sur les magistrats romains en Macédoine (1). Je sais que M. Zumpt s'efforce de prouver que cette province fut gouvernée pendant les années 119, 118 et 117 par L. Cæcilius Métellus, consul de l'an 119, qui aurait été proconsul les deux années suivantes. Mais il attribue à ce magistrat le gouvernement de la Macédoine par cette seule raison qu'il eut à dompter les Dalmates, ce qui n'est pas une preuve, puisque ce peuple fut combattu par C. Marcius Figulus en 156, alors que la Macédoine n'était pas encore une province romaine. En second lieu, admît-on la première conclusion de M. Zumpt, il n'est nullement prouvé que L. Cæcilius Métellus ait été prorogé une troisième année. Une inscription (2) le qualifie de proconsul, c'est vrai; mais rien ne prouve qu'il l'ait été deux ans, et ce n'est que par une correction faite à un texte d'Eutrope (3) que l'on parvient à trouver dans cet auteur, d'ailleurs très-confus en cet endroit, une preuve en faveur de la prorogation jusqu'en 117.

Les arguments de M. Zumpt ne vont donc pas au-delà de la probabilité. La stèle de Létè introduit dans le problème un argument contraire et absolument certain. Sextus Pompée doit être considéré comme le gouverneur de la province de Macédoine en l'année 117. Quant à l'année suivante, on conçoit que l'invasion des Gaulois et des Mèdes, les dangers qui menaçaient encore la province, malgré la brillante résistance du questeur Annius, aient fait confier le gouvernement de la Macédoine à l'un des consuls de cette année 116, Q. Fabius Maximus Eburnus.

Les événements rappelés dans le décret justifient donc sur ce point les raisonnements de M. Zumpt.

Faut-il voir une allusion à la mort de Sextus Pompée dans ce passage de Cicéron (4) : *Macedonia... ex qua aliquot prætorio imperio, consulari quidem nemo rediit,* QUI INCOLUMIS FUERIT, *quin triumpharit?* Il est vrai que parmi les consuls, proconsuls, préteurs et propréteurs qui avaient occupé cette charge jusqu'au temps de Cicéron, il a pu se trouver quelque autre victime que le préteur de l'an 117. En tous cas, ce n'est pas à C. Cato, le consul de l'an 114, que s'applique la restriction de l'orateur; car Caton, malgré le désastre de

(1) *De Macedoniæ Romanorum provinciæ præsidibus*, in *Comm. epigr.*, t. II, p. 167 et suiv.

(2) Zumpt, *l. c.* — (3) *Eutr.*, IV, 23. — (4) *In Pis.*, 38.

son armée, revint à Rome si bien portant qu'il y fut condamné l'année suivante comme concussionnaire (1). Ammien Marcellin me semble avoir confondu les deux catastrophes : *Post multiplices pugnarum ærumnas sæpe res romana vexata* (par les Scordisques) *postremo omnem amisit exercitum cum rectore* (2).

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de faire la description d'une invasion des barbares scordisques et thraces. On pourrait trouver dans Florus, dans Appien, dans Cicéron, des détails suffisants pour en faire un tableau assez vraisemblable, car ces incursions devaient reproduire périodiquement les mêmes horreurs. Cicéron nous représente les barbares établissant des postes le long de la voie Egnatienne (3) et les habitants de Thessalonique contraints à se réfugier dans leur citadelle, la basse ville ne leur paraissant point assez sûre.

Les riches cités du littoral et les plaines fertiles traversées par la voie Égnatienne étaient, en effet, l'appât qui attirait les hordes pillardes de l'Hémus et du Rhodope. Notre inscription elle-même présente à cet égard un détail qu'il est bon de signaler. L'invasion se dirige, dit-elle, εἰς τοὺς κατὰ ἄργος τόπους. Étienne de Byzance énumère onze Argos, dont plusieurs sont par lui identifiées avec des localités connues; par exemple, Larisse de Thessalie. Parmi celles qu'il n'identifie pas se trouve la septième : Ἐδόμη κατὰ Μακεδονίαν. D'ailleurs, le même auteur nous prévient que le mot ἄργος signifie en général toute plaine voisine de la mer : ἄργος δὲ σχεδὸν πᾶν πεδίον κατὰ θάλασσαν. Strabon (4) remarque que ce sens général ne se rencontre pas dans Homère et que le mot lui-même doit être macédonien ou thessalien : Ἄργος δὲ καὶ τὸ πεδίον λέγεται παρὰ τοῖς νεωτέροις, παρ' Ὁμήρῳ δ' οὐδ' ἅπαξ· μάλιστα δ' οἴονται Μακεδονικὸν καὶ Θετταλικὸν εἶναι.

D'autre part, aucun auteur ne mentionne une ville d'Argos en Macédoine : il est donc naturel d'appliquer cette dénomination à la plaine de l'Axios, bornée du côté de la Thrace par le mont Dysoron, sur lequel s'élevait la ville de Lété.

L. Duchesne.

(1) Velleius P., II, 8; Cic., *in Verr.*, III, 80; IV, 10.
(2) Amm. Marc., XXVII, 4.
(3) Cic., *De prov. cons.*, 2.
(4) Str., p. 372.

UN SARCOPHAGE D'ATHIENAU

(CHYPRE)

Le général de Cesnola, chargé par l'État de New-York d'une mission archéologique en Chypre, a vu son intelligence, son habileté et sa persévérance dans ses recherches couronnées d'un plein succès. Près de soixante inscriptions grecques, plusieurs inscriptions chypriotes (quatorze?), des statues, vases, verreries de tous genres, le déblayement du temple d'Apollon Hylates à Curium et le magnifique sarcophage dont je vais parler sont là pour témoigner des services rendus à la science par cet infatigable explorateur. — Je remercie ici le général de Cesnola de m'avoir communiqué, presqu'au lendemain de la découverte, les photographies du sarcophage en question, et de m'avoir autorisé à les publier.

1.

La planche II, exécutée avec talent par M. Dardel, d'après les photographies du général, me dispense de toute description. J'y renvoie le lecteur.

Le sarcophage a été découvert au mois de novembre 1873, à Athienau, sur l'emplacement de l'ancienne Golgos. Il était enfoui à quatre pieds de profondeur et avait jadis été violé.

Il est en pierre calcaire de Chypre.

Il se compose d'une cuve évasée reposant sur quatre pieds formant cubes allongés et pris dans la masse, et d'un couvercle en forme de toit à double pente et à pignons inclinés.

Dimensions :

Longueur :	6 pieds	angl.	10 pouces	2 lignes	= 2m,08576234
Largeur :	2 pieds	»	5 pouces		= 0m,73658668
Hauteur :	3 pieds	»	4 pouces	2 lignes	= 1m,01898163.

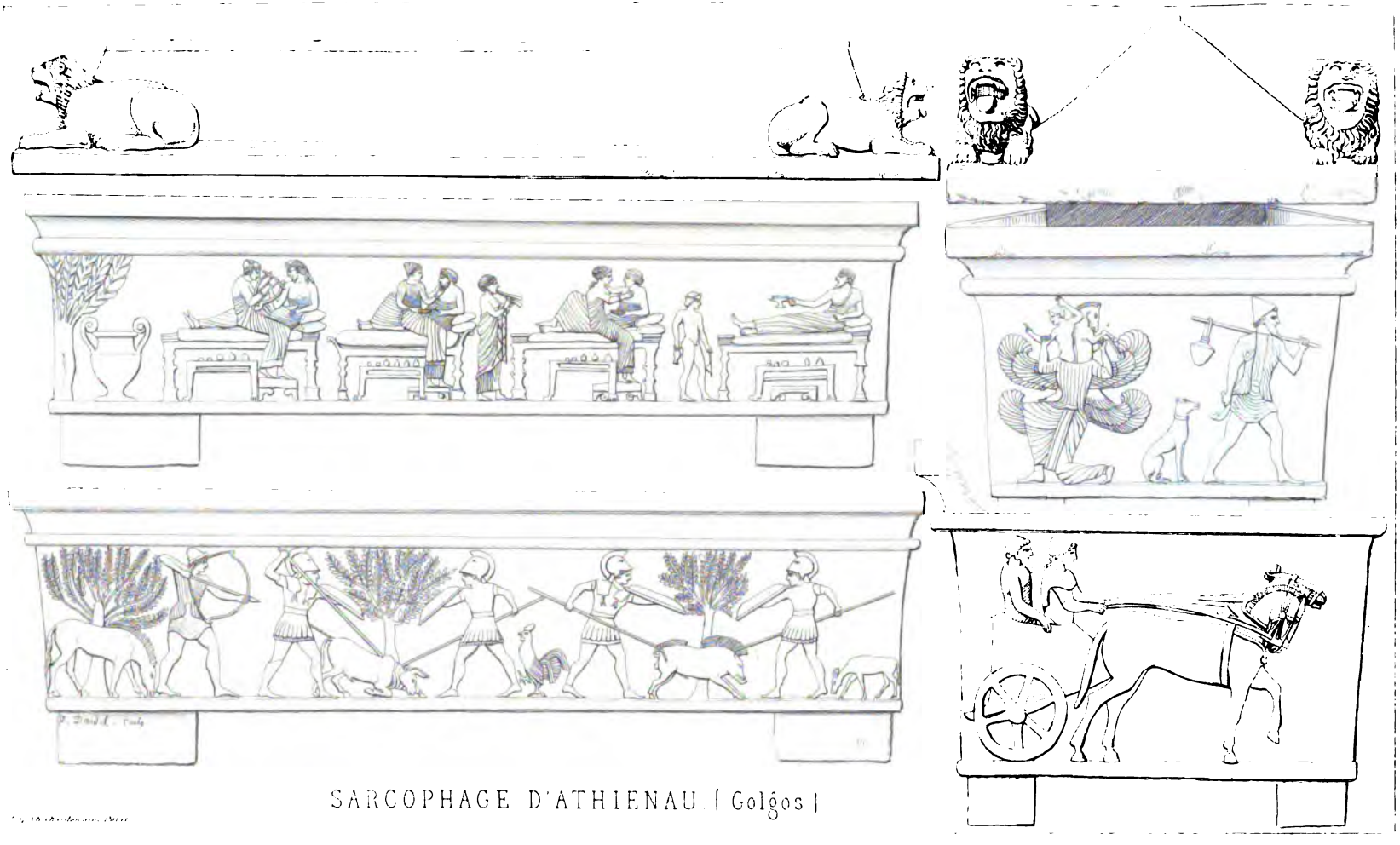

SARCOPHAGE D'ATHIENAU. (Golgos.)

A la tête et aux pieds du sarcophage se trouvaient, m'a écrit M. de Cesnola, plantées debout dans le sol, deux stèles pareilles et en pierre calcaire. L'une fut trouvée intacte, l'autre brisée. En voici la gravure d'après une photographie.

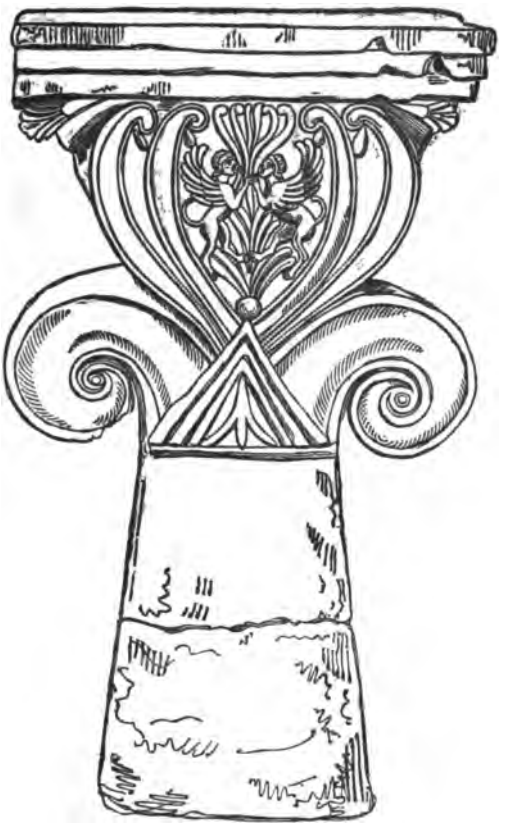

Dimensions :

Hauteur :	4 pieds anglais	9 pouces	=	1^m,44777382
Largeur :	2 pieds »	8 pouces	=	0^m,8127853
Épaisseur :	» »	4 pouces 1/2	=	0^m,111429793.

La disposition générale du monument rappelle, ainsi que me l'a

fait remarquer M. de Cesnola, celle des tombeaux turcs actuels, avec leurs deux stèles à turban ou à tarbouch. Notre sarcophage offre, je crois, le seul exemple connu d'une sépulture antique de ce genre.

2.

Que représentent ces deux stèles? Un motif de chapiteau qu'on retrouve bien souvent à Chypre et qui n'est autre (comme je l'ai déjà dit dans mon mémoire *sur la patère d'Idalie* (janvier 1873, p. 26), que la traduction architecturale de la fleur de lotus. Ici, les pétales sont représentés par les volutes (1), les étamines s'élancent jusqu'à l'abaque, et le pistil est remplacé par deux sphinx affrontés, mis là sans doute pour symboliser la double énigme de la fécondation et de la conception.

Que sont ces stèles?

Faut-il y voir la dégénérescence figurative et comme la réminiscence des tables d'offrandes des tombes égyptiennes? Celles-ci, comme on le voit dans l'album du musée de Boulaq (2), se composaient d'un plateau carré en pierre supporté par une colonne ronde un peu conique, et dont le haut est souvent évasé. On la retrouve isolée dans l'alphabet hiéroglyphique. Plateau et colonnes seraient donc l'origine des stèles aux sphinx avec leur fût conique et leur abaque (3). Ou bien faut-il plutôt considérer ces stèles simplement comme l'image de pierre d'une fleur de lotus plantée là, aux deux bouts d'une tombe, comme attribut et symbole de la Vénus funèbre ou Epitymbie? Cette hypothèse est la plus simple et est très-vraisemblable.

(1) L'ordre ionique, l'ordre aphroditique par excellence, dérive de là très-probablement. Cf. les chapiteaux chypriotes du Louvre.

(2) Phot. par Delié et Béchard, texte par Mariette-Bey. Le Caire, Mourès et Cᵉ, 1872, 1 vol. in-4.

(3) Les petites stèles grecques rondes de Larnaca et d'Idalie, décrites dans ma notice des *Nouvelles inscriptions grecques de Chypre* (numéro de février 1874), rappellent d'une manière frappante les supports de tables d'offrandes du musée de Boulaq. La pomme de pin, dont les cippes grecs étaient surmontés, rappelle les *cônes mis dans des vases à pieds* (réunis par trois le plus souvent) et gravés sur les tables égyptiennes. Ces objets coniques, que M. Mariette appelle *des vases pleins d'une substance inconnue*, sont probablement des pommes de pin, ou des cyprès, ou des arbres de forme analogue. Cf. le *Thymiaterion* cité par Lenormant (*Élite des mon. céramogr.*, p. 291-304, pl. 87 et 93) et reproduit sur maints monuments et cylindres assyriens.

3.

Des quatre bas-reliefs du sarcophage, le plus digne d'attention est celui qui représente la scène de la naissance de Chrysaor et de Pégase issant du cou de Méduse dont Persée emporte la tête. Ce sujet se trouve fort rarement reproduit sur les monuments. Parmi ceux-ci je citerai :

1° La célèbre Métope de Sélinonte où Méduse tient Pégase non ailé sous son bras, mais où Chrysaor manque.

2° Un stamnos étrusque de la collection Campanari, cité par Ed. Gerhardt (*Auserlesen griech. Vasenbilder*, t. 2, pl. 89). L'une des sœurs de Méduse y figure ailée, de face, tirant la langue, en tunique talaire, un serpent enroulé aux bras, pieds nus, ailes aux talons. Pégase est ailé. Persée est coiffé du casque ou pétase ailé, chaussé des endromides, et tient une faucille de la main gauche et un caducée de la droite. Derrière lui une femme (Minerve) étend son manteau pour le protéger.

3° Un vase du musée de Naples, cité par H. Heydemann dans *Vasensammlungen des Museo nazionale zu Neapel.*, n° 1767, p. 91. Stheno et Euryale poursuivent Persée qui s'enfuit.

Insister sur les variantes que nous offrent ces quatre représentations d'un même sujet est inutile ici. Je ferai cependant remarquer que *le chien seul se trouve sur le monument d'Athienau.*

Le bas-relief qui suit à droite le premier est une chasse. Ce sujet est représenté dans le second registre des peintures du tombeau de Tarquinies, « del fondo Quarciolo » (reproduit pl. 33, vol. 4 des *Mon. ined. dell. Istituto arch. di Roma*).

Le char du tableau suivant correspond à la course de chars figurée aussi dans le deuxième registre des fresques du tombeau précité.

Enfin le premier registre du même tombeau représente, comme le troisième bas-relief de notre sarcophage, un festin avec femmes, musique et éphèbes nus (1).

Ainsi donc, comme le sépulcre de Tarquinies, le sarcophage d'Athienau nous offre, réunies, trois scènes de la vie réelle dont l'interprétation est facile, je crois. En effet, l'adolescent qui tient un arc et chasse avec les guerriers grecs, représente peut-être le défunt. Le

(1) Les vases peints nous offrent le même sujet. Citons entre autres : 1° Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'ét. des vases peints*, 1er vol. pl. 19; 2° un sarcophage de Pérouse, *Mon. inéd.*, vol. 4, pl. 32; 3° id., vol. 4, pl. 34. Peintures d'un tombeau de Chiusi.

coq n'est point ici un emblème funèbre en tant que consacré à Proserpine (1), mais plutôt le symbole des vertus guerrières : vaillance (2), vigilance (3), prudence (4).

Le gibier chassé consiste en sanglier, encore très-abondant dans l'île, et en buffle, qui en a disparu.

L'adolescent qui tient les rênes du char sous la conduite d'un vieillard, et fait ainsi son apprentissage de guerre, est probablement le même personnage que l'archer, c'est-à-dire le défunt lui-même.

« Chasseur et guerrier dès sa jeunesse », tel est le sens que me paraissent résumer ces deux bas-reliefs.

Le tableau du festin n'a plus aucun rapport avec le mort, mais a, lui, une signification toute symbolique :

L'arbre indique un jardin. Cinq âges de la vie humaine sont représentés par les cinq personnages mâles dont quatre sont couchés.

L'éphèbe qui tient un petit vase et un simpulum symbolise l'âge d'innocence. Aussi n'est-il pas vêtu. L'artiste l'a rapproché de l'homme couché qui tend un cratère et qui, sans compagne sur son lit et orné d'une barbe caractéristique, est l'emblème de la vieillesse.

Derrière l'éphèbe, sur le lit, est un jeune homme imberbe. C'est la jeunesse. Il caresse une jeune femme qui semble partager ses transports. Une flûtiste tournée vers lui célèbre l'amour dans sa plus belle phase.

La virilité est représentée par l'homme barbu dont l'amour est plus réfléchi et qui est ici l'objet des agaceries d'une femme.

L'âge mûr, sur le dernier lit, penche mélancoliquement la tête comme pour se concentrer dans ses souvenirs. Mais c'est encore à la femme qu'il a fait appel pour donner, au son de la cithare, un rhythme à ses pensées.

Toute cette scène n'est autre chose que le banquet de la vie, et comme telle sa reproduction, avec plus ou moins de variantes, se justifie aisément sur les monuments funèbres.

Mais l'association sur notre sarcophage, avec les trois tableaux précités, de la scène de Persée et de Méduse, demeure fort difficile à expliquer. Elle n'est compréhensible, selon moi, qu'en détour-

(1) *Ann. dell. Ist. arch.*, t. 19, p. 188. Bas-relief du musée de Naples.

(2) Comme tel, il était peint sur des boucliers (Ed. Gerhardt, *Auserlesen*, t. 2, pl. 85).

(3) *Amph. panath.*, publ. dans les *Mon. inéd.*, pl. 21, t. 2, où Minerve est peinte entre deux colonnes surmontées d'un coq.

(4) Kélébé de Vulci où il est associé à deux serpents (*Mon. inéd.*, t. 2, pl. 27).

nant de son sens primitif le mythe lui-même, et en cherchant comment on a pu l'adapter à une idée funèbre.

Y voir une flatterie posthume pour les exploits du défunt, en le montrant sous les traits de Persée, n'est guère admissible, car alors l'artiste lui eût au moins donné les insignes qui caractérisent le héros sur tous les autres monuments, c'est-à-dire le pétase ailé et les endromides ailées, et *n'eût pas mis le chien.*

Mais la tâche est plus aisée, si le raisonnement s'appuie sur un *sens de résurrection ou plutôt de transmigration.* Dans ce cas, l'explication est celle-ci : Méduse ailée comme le Cronos oriental, ce temps qui s'enfuit avec vitesse, symbolise comme lui la destruction et la mort. Le Chrysaor, c'est l'âme du défunt qui renaît de la mort même. Le Pégase, *non ailé ici*, c'est le cheval funèbre qu'on retrouve souvent et qui doit transporter cette âme vers le monde inconnu. En connexion avec Méduse donnant le jour à Chrysaor et à Pégase, est le chien assis (1). Symbole de *l'accouchement rapide*, selon Panofka (*Bullett. dell' Instit. di corr. arch.*, t. 19, p, 112-184), il corroborerait, comme tel, l'hypothèse précitée, en tant que se rapportant à la mort considérée comme un accouchement à une autre vie. Toutefois il est plus conforme au sens général que j'attribue au tableau de voir dans ce chien : « Anubis », considéré ici non point seulement comme gardien des âmes, psychopompe, chien d'Isis (2), mais, selon Plutarque (*de Iside et Osiride*, 44) et Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. V) (3), comme le cercle de l'horizon qui sépare le monde visible et lumineux du monde invisible et ténébreux, comme le seuil même, pour ainsi dire, de la vie et de la mort personnifié (4). Le vainqueur, barbu et qui paraît âgé (Persée est toujours représenté jeune et imberbe), est le défunt lui-même, dont la sortie de cette vie fut une victoire sur le néant.

(1) Quelques statuettes de *chien assis* ont été récemment trouvées à Curium et ailleurs, parmi des tombeaux.

Le *chien assis* est un emblème *funèbre* que nous retrouvons, par exemple, sur deux tablettes égyptiennes à inscriptions grecques, publiées par M. Le Blant dans le numéro de la *Revue* du mois de décembre 1874 (nos 34 et 36, pl. 27 *bis*). D'après l'auteur, le chien est Anubis psychopompe. Il a le cou passé dans l'anneau d'une clef, celle de la porte que les âmes, conduites par Hermès, doivent franchir au sortir de la vie (cf. Dupuis, t. IV, p. 612; Parisot, t. I, p. 239). Comme tel, Anubis est le prototype de Cerbère.

(2) Eratosth., c. 38; Hygin., l. 2.

(3) Cf. Jablonski, *Panth. eg.*, l. III, l. 25.

(4) Aussi le représentait-on mi-parti noir et blanc (Apulée, l. II), et lui immolait-on un coq tantôt blanc, tantôt roux (Plut., *de Iside*, 61).

Si cette interprétation n'est pas juste, elle ouvre du moins le champ à la discussion.

4.

Au point de vue de l'histoire de l'art chypriote, le sarcophage d'Athienau est le morceau le plus complet, le plus rare, le plus concluant qui ait jamais été trouvé. L'architecture de la cuve et du couvercle est égyptienne. Les sujets sont traités à l'assyrienne, c'est-à-dire en très-petit relief se détachant à peine sur champlevé. Les ailes recroquevillées de Méduse sont de tradition chaldéenne, mais la gravité d'allure des personnages assyriens manque au Persée, dont la démarche libre et comme précipitée et le corps porté en avant dénotent une influence grecque. Les personnages de la chasse sont grecs, mais les arbres et les animaux sont d'école asiatique. Le chariot, l'attelage, les guides, le harnachement sont d'exécution assyrienne, sincère et soignée. Enfin le banquet rappelle d'une façon frappante cet art de l'Asie Mineure que nous retrouvons dans les monuments étrusques déjà cités.

Ce que j'ai dit dans mes précédents articles sur l'art chypriote (*Découvertes en Chypre*, 1869 et suiv.) se trouve ainsi confirmé par le monument d'Athienau, et peut se résumer ainsi : L'art chypriote a subi toutes les influences des divers dominateurs de l'île, phéniciens, assyriens, perses, grecs, romains. Il n'a d'original que le type des figures qui est, lui, autochthone, et a disparu des monuments seulement à l'époque de l'hellénisation définitive de l'île au temps d'Alexandre.

5.

En résumé, si dans ces quatre bas-reliefs le faire et le style sont tout assyriens, la composition générale, la vie et le mouvement des scènes, la largeur et le dégagé d'allures des personnages, leurs costumes, sont plutôt anatoliens et grecs. Peu d'archaïsme dans les figures. Tout indique, à mon sens, dans le monument, cette date de transition que l'on peut fixer à la moitié du ve siècle avant J.-C. D'un autre côté, il est à considérer que les plus belles et les plus nombreuses statues trouvées jusqu'à présent dans l'île appartiennent à cette époque, probablement la plus marquante de toutes dans l'histoire de l'art chypriote. Je reviendrai là-dessus quand je parlerai du temple et des statues d'Idalie.

J'ajouterai, pour terminer, que la simplicité et la beauté des lignes

architecturales du sarcophage d'Athienau, la recherche et le fini du travail des bas-reliefs, le talent dont ils portent le cachet, et, d'autre part, les lions accroupis dont est cantonné le couvercle (1), me portent à supposer que ce monument était la sépulture d'un personnage considérable, peut-être d'un prince chypriote.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

(1) La présence des lions n'est cependant pas ici un motif suffisant pour donner au monument une attribution princière. Le lion, en effet, n'était pas seulement un emblème royal, il avait encore un sens funèbre et était comme tel un *symbole Cybélique*. En effet, le général de Cesnola, dans ses fouilles les plus récentes, a découvert de nombreuses stèles funéraires à personnages, presque toutes de médiocre ou mauvaise exécution, et surmontées soit de *deux lions accroupis et acculés*, soit d'*un seul lion accroupi*. Souvent sous le ou les lions est représenté le *mihir* ou *globe ailé*, ou le croissant, renversé, avec un disque dans sa concavité. (Cf. les chapiteaux chypriotes du Louvre.)

NOTE

SUR

UN GROUPE D'INSCRIPTIONS

RELATIVES AU CULTE DE MERCURE EN GAULE

La *Revue archéologique* (livraison de novembre, p. 332) annonce qu'une découverte très-importante vient d'être faite au sommet du Puy-de-Dôme. Des substructions considérables, parmi lesquelles on a trouvé une foule d'objets en bronze, en marbre, en terre cuite, révèlent la présence d'un temple antique de grandes dimensions. On a notamment découvert un ex-voto en bronze consacré à une divinité locale, Mercurius Dumiates. Cette découverte jette une véritable lumière sur un passage de Grégoire de Tours, que je demande la permission de reproduire :

« Le trône impérial fut occupé en vingt-septième lieu par Valérien et Gallien, qui excitèrent contre les chrétiens une nouvelle persécution. Alors Rome fut illustrée par le bienheureux sang de Corneille, et Carthage par celui de Cyprien. Dans ce même temps, le fameux Chrocus, roi des Alamans, à la tête d'une armée, ravagea les Gaules. On raconte que ce Chrocus était d'une extrême arrogance; ayant, à ce que l'on rapporte, commis des crimes par le conseil d'une mère perverse, il rassembla, comme nous l'avons dit, la nation des Alamans, se jeta sur la Gaule, et renversa de fond en comble tous les anciens édifices. Arrivé à Clermont (1), il incendia, renversa et détruisit un temple célèbre que les habitants appelaient *Vasso* en langue gauloise. C'était un édifice admirable et solide, dont les murs étaient doubles; ils étaient bâtis en dedans avec de

(1) Veniens vero Arvernos delubrum illud quod gallica lingua *vasso* (alias, *vasa*) Galatae vocant.

petites pierres, en dehors avec de grandes pierres carrées, et avaient 30 pieds d'épaisseur. ¡Dans l'intérieur, le marbre se mêlait aux mosaïques, le pavé même était de marbre et la couverture en plomb. » (*Hist. des Francs*, I, 30, trad. Guizot.)

Je ne sais point précisément ce que l'on doit entendre par les *murs doubles* dont parle Grégoire de Tours; il n'est guère croyable qu'ils formaient les parements extérieur et intérieur d'un massif de 30 pieds d'épaisseur; je crois plutôt qu'il s'agit de larges corridors ou galeries comprises entre deux murs. Quoi qu'il en soit, ce détail de construction ne me paraît point sans analogie avec une particularité que j'ai remarquée en visitant les substructions du Haut-Bècherel, généralement regardées comme les ruines du Fanum Martis de la Carte de Peutinger. Là aussi on reconnaît que le pourtour de l'édifice est dessiné par deux longues galeries latérales, chacune comprise entre deux murs à 4^{m},70 d'intervalle et débouchant dans une galerie perpendiculaire plus large, dont les murs sont à 7^{m},50 d'intervalle. Je crois qu'il sera utile de comparer le plan du Fanum Martis, levé par M. le président Fornier, avec le plan des substructions du temple de Mercure au Puy-de-Dôme (1).

D'après le récit de Grégoire de Tours, qui, soit dit en passant, était né en Auvergne et devait par conséquent être particulièrement bien instruit de l'histoire de ce pays, l'invasion de Chrocus et la destruction du grand temple des Arvernes se placent à l'époque de Valérien et de Gallien, c'est-à-dire de l'an 254 à 268 de notre ère.

D'autre part, Pline l'Ancien mentionne un fait qu'il est intéressant de rappeler après le récit de Grégoire de Tours (2): « La dimension de toutes les statues de ce genre a été surpassée de notre temps par le Mercure que Zénodore a fait pour la cité gauloise des Arvernes, au prix de 400,000 sesterces (84,000 francs) pour la main-d'œuvre pendant dix ans. Ayant suffisamment fait connaître là son talent, il fut mandé par Néron à Rome, où il exécuta le colosse destiné à représenter ce prince..... Pendant qu'il travaillait à la statue des Arvernes, il copia pour Dubius Avitus, gouverneur de la province, deux coupes ciselées par Calamis, que Germanicus César, qui les aimait beaucoup, avait données à son précepteur Cassius Silanus,

(1) *Rapport sur les fouilles pratiquées en* 1868 et 1869 *au Haut-Bècherel.* (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* 1870.)

(2) « Verum omnem amplitudinem statuarum ejus generis vicit aetate nostra Zenodorus, Mercurio facto in civitate Galliae Arvernis, per annos decem HS $\overline{\text{CCCC}}$ manipretio. Postquam satis ibi artem approbaverat, Romam accitus est a Nerone, ubi destinatum illius principis simulacro colossum fecit..... Statuam Arvernorum quum

oncle d'Avitus. » (*Histoire naturelle*, XXXIV, 18, trad. Littré.)

Néron étant mort en l'an 68, il s'ensuit que Zénodore devait avoir commencé dès avant l'an 58 la statue colossale du Mercure arverne, puisque ce travail, qui exigea dix années, fut achevé du vivant de Néron. Il est naturel de supposer aussi qu'il n'entreprit point cette œuvre avant que le temple fût prêt à recevoir la statue; la fondation de cet édifice remonte ainsi certainement à la première moitié du 1er siècle.

En présence des textes ci-dessus rapprochés (1), la découverte de ruines qui vient d'être faite dans le voisinage immédiat du chef-lieu des Arvernes et dans un site aussi remarquable que le sommet du Puy-du-Dôme, nous permet d'établir une double identification. Il n'est guère possible de douter que ces ruines ne soient les restes d'un grand temple élevé par les Arvernes à leur Mercure; que Zénodore exécuta la statue pour ce temple, antérieurement à l'an 58, et enfin que la destruction de l'édifice fut accomplie entre les années 254 et 268 par la horde du roi alaman Chrocus. Nous sommes ainsi en mesure d'esquisser à grands traits l'histoire d'un monument qui a joui pendant plus de deux siècles d'une grande célébrité, non-seulement en Gaule, mais aussi dans l'Empire romain, et, si la cupidité des barbares n'a pas été excitée par la valeur vénale du bronze (2), nous pouvons concevoir la légitime espérance que la

faceret, provinciae Dubio Avito praesidente, duo pocula Calamidis manu caelata quae Cassio Silano, avunculo ejus, praeceptori suo Germanicus Caesar adamata donaverat .... »

Au lieu de *Dubio*, un manuscrit porte la leçon préférable *Vibio*, que les éditeurs de Pline feront bien d'adopter à l'avenir. Le gentilice *Dubius* est inconnu dans l'histoire, et inusité en épigraphie; la *gens Vibia* au contraire a joui d'une grande illustration. Borghesi pense que ce Vibius Avitus était fils de A. Vibius Habitus, consul suffectus en l'an de Rome 761 (*Œuvr. compl.*, V, p. 183).

(1) Ce rapprochement avait été fait déjà par D. Bouquet. Dans son édition de Grégoire de Tours (*Histor. des Gaules et de la France*, t. II), au sujet du mot gaulois *vasso*, il donne l'annotation suivante : « Cod. Regm. *vasa*. Hoc nomine Martem ab antiquis Gallis designatum fuisse volunt. Hoc ipsum templum Mercurio consecratum fuisse conjicit Alteserra, quod Plinius, lib. 3, cap. 7, scribat sua aetate apud Arvernos factum fuisse a Zenodoro ingens. »

(2) Au moment où nous écrivons ces lignes, nous sommes informé par une lettre particulière que des gens du pays, entraînés par de misérables instigateurs, ont pillé et brisé un grand nombre d'objets trouvés dans les ruines du temple du Puy-de-Dôme. Puissent les personnes chargées de la direction et de la surveillance des fouilles n'avoir pas à se reprocher une coupable négligence, et puisse la justice atteindre des sévérités de la loi les auteurs de ces actes de vandalisme, qui sont comme un triste retour des exploits de la horde alamanique!

continuation de fouilles déjà si heureuses fera retrouver la statue colossale du dieu dont on possède déjà un ex-voto significatif :

NVM AVG
ET DEO MERCVRI( )
DVMIATI
MATVTINIVS
VICTORINVS
D D

L'intérêt qu'offre par elle-même cette inscription s'accroît encore quand on la rapproche de la suivante, qui fut découverte également en Auvergne, à Riom (Reinesius, *Syntagm.*, p. 1009,5; cf. Orelli, n° 193; cf. *Mém. de littér. de l'Acad. des inscr.*, 1729, tome VI, p. 664) :

GENIO ARVERNORVM
SEX·ORCIVS·SVAVIS
AEDVVS

Ce *Genius Arvernorum* me fait singulièrement l'effet de n'être autre que le Mercure arverne dont parle Pline, et que je regarde lui-même comme identique au *Mercurius Dumiates* du Puy-de-Dôme. Il résulte de là que nous avons affaire ici, non pas à une simple divinité topique, mais bien au dieu ethnique de la grande et puissante peuplade des Arvernes, qui avait choisi le sommet du Puy-de-Dôme pour son lieu de culte central. Au lieu donc de regarder le surnom Dumiates comme emprunté au nom du lieu où le dieu était honoré, je crois plutôt que c'est ce lieu qui a retenu le nom gaulois du dieu (1), et que *Puy-de-Dôme*, traduction de *Mons Dumiatis*, a pour équivalent le nom de lieu *Mons Mercurii*, tant de fois répété sur toute la

(1) Je m'explique : de ce que l'on a découvert au Puy-de-Dôme une inscription consacrée à Mercurius Dumiates, et de ce que le mot *Dumiates* est dérivé d'un thème *dumi* ou *dumia*, il ne s'ensuit pas nécessairement que, avant le culte de Mercure, la montagne portait un nom dérivé de ce thème; et l'on conçoit très-bien que si *Dumiates* était, chez les Arvernes, je ne dis pas l'épithète, mais le nom même de leur Mercure, ce nom soit resté à la montagne où il était honoré. Il est de même formation que *Teutates* (Lucain, I, 445), et que *Tioutates*, *Toutates* (*Corp. inscr. lat.*, III, n° 5321, et VII, n° 84), qui n'ont rien de topologique. Cf. encore le surnom de *Mercurius Clavariates* gravé sur une patère votive du cabinet de M. Arsène Olivier, à Paris; celui de *Mars Randosates*, et peut-être aussi celui du *Deus Cautopates*.

surface de la Gaule (1). Les monts d'Auvergne ont eu leur Mercurius Dumiates, comme l'Apennin avait son Jupiter Appenninus (Henzen, n° 5613), comme les Alpes avaient leur Jupiter Poeninus (Orelli, n°s 230, 235, etc.).

On sait que le nom de Montmartre (2), près de Paris, n'est qu'une altération de Mons Mercurii; et, à ce propos, j'observe qu'il existe près d'Avallon un lieu également nommé Montmartre, où l'on a trouvé, dans les ruines d'un temple, un marbre portant cette inscription (3) :

DEO · M///RC////////
EX · STIPIBV///
/////CVRA IV//////////////

que je restitue ainsi : *Deo M(e)rcu(rio) ex stipibu(s)* [*et*] *cura ju(venum)*. D'autres inscriptions apprennent que, par le mot *juvenes*, on doit entendre qu'il s'agit de certaines confréries religieuses, organisées dans le but de pourvoir à l'assistance mutuelle de leurs membres, et particulièrement aux frais de leurs funérailles. Sans prétendre faire ici le recensement de toutes les localités de la Gaule où l'on a trouvé des traces du culte de Mercure, je ne puis cependant omettre de signaler le temple qui était érigé en l'honneur de ce dieu au sommet du Donon, l'une des cimes les plus élevées des Vosges. Dom Calmet avait vu, dans sa jeunesse, les substructions de cet édifice s'élevant encore à 4 ou 5 pieds au-dessus du sol. Elles furent plus tard démolies pour construire la retenue des eaux de l'étang de Framont. Au-dessus des deux portes il y avait, dit-il (4), un cartouche fort bien fait soutenu à côté par deux génies, à demi-corps, avec cette inscription sur l'une :

MERCVRIO .....LENI

et celle-ci sur l'autre :

MER....VO SECATE

(1) Une foule de noms de lieux nous conservent le souvenir du culte de Mercure : Montmercure, Mercœur, Mercoiray, Mercoire, Mercoiret, Mercuer, Mercurette, Mercurey, Mercurie, Mercurol, Mercury; et semblablement, pour le culte de Jupiter, Montjaux, Montjoux, Montjeu, Montjeux, Montjoi, Montjoie, qui sont de simples altérations phoniques de Mons Iovis.

(2) Quicherat, *Formation française des noms de lieu*, p. 59.

(3) Cette inscription est actuellement déposée au musée d'Avallon : renseignements que je dois à une obligeante communication de mon ami M. le commandant Nailly.

(4) *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 471-473.

LISS MEPO CELLO
V S L M
TRAIANO DACICO

ou, suivant une autre copie non moins défectueuse,

MERCVRIO SECATE
L SVLPO CELLO
VSLCAM
TRIAFANO DACI V

Schœpflin (1), qui devait cette copie à D. Calmet, y voyait une association de Mercure et de Hécate; cette conjecture n'est pas soutenable. Je regarde le mot SECATE comme une forme altérée d'une épithète ajoutée au nom de Mercure, et de même je regarde le groupe des lettres ...LENI de l'inscription précédente comme un lambeau de surnom divin. Or, il est difficile d'admettre que le dieu était honoré sous deux vocables différents dans le même temple. On est ainsi amené à croire qu'il n'y avait sur les deux inscriptions qu'une seule et même épithète, ou *prédicat*, diversement défiguré dans les copies de D. Calmet. Il peut sembler superflu de chercher à restituer ce surnom, et la tentative serait en effet désespérée si l'on n'avait rien pour suppléer à la perte des textes orignaux. Heureusement il existe à Bittburg, dans le district de Trèves, une incription (2) qui me paraît renfermer précisément le prédicat en question,

(*i*)N H D (*d*)
DEO · MERCV(*rio*)
VASSO · CALETI
MANDALONIVS
GRATVS · D · (*d*)

En effet, je regarde comme très-vraisemblable que le groupe de lettres ...LENI de la première inscription du Donon, et SECATE de la deuxième, sont de mauvaises lectures des groupes ...LETI et SO · CALE que renferme la 3e ligne de l'inscription de Bittburg. Brambach explique ainsi cette ligne : *Vasso Caleti (filius)*. Je rejette cette interprétation, d'abord à cause de l'absence de la sigle habituelle F, après CALETI, et surtout à cause de l'incorrection grammaticale

(1) *Alsatia illustrata*, t. I, p. 457.
(2) Brambach, *Corpus inscr. Rhenanar.*, n° 835.

consistant en ce que les noms des deux soi-disant donateurs, *Vasso Caleti filius* et *Mandalonius Gratus*, ne sont pas réunis par la copulative indispensable *et*. Pour conserver au texte une physionomie correcte, il faut y lire le nom d'un seul donateur, *Mandalonius Gratus;* d'où il suit que la 3e ligne renferme le prédicat du dieu, soit en un seul mot, *Vassocaleti*, soit en deux épithètes distinctes (1), *Vasso* et *Caleti*, si toutefois le point marqué entre ces deux groupes a la valeur d'un véritable signe de ponctuation, ce dont je doute. Voici donc mon interprétation de ce texte : *(I)n H[onorem] D[omus] (D)[ivinae]* — *Deo Mercu(rio) Vassocaleti* (ou *Vasso*, *Caleti*), *Mandalonius Gratus d[ono] (d)[edit]*. Et pour conclure, je pense que c'est le même surnom VASSOCALETI qu'il faut restituer à la suite de MERCVRIO dans les deux inscriptions du Donon, à la place de ...LENI et de SECATE. Mais ce surnom renferme le mot *vasso*, consigné d'autre part dans le récit de Grégoire de Tours, et nous ramène ainsi au temple du Puy-de-Dôme, notre point de départ.

Quant à sa signification, Diefenbach (2) adopte celle de « chapelle, église, cloître », que D. Carpentier attribuait au vieux mot français *vas*, et reproduit une remarque faite par Adelung, à savoir que l'on appelle, en Auvergne, *Vas-Saint-Artem*, l'emplacement d'une église consacrée à saint Artemius, et en Dauphiné, *Champ-du-Vas*, celui d'une église de saint Marcellin. A ces rapprochements philologiques, j'ajoute trois noms d'hommes gaulois que je trouve dans l'épigraphie rhénane (3), et qui sont certainement formés avec le mot *vasso :* ce sont *Dagovassus*, *Vassatus* et *Vassorix*. Reste enfin le mot *Caleti*, qui se compare au nom de peuple *Caletes* et au nom d'homme *Caletanus*, dans lesquels Glück attribue au radical *calet* le sens de *durus* (4).

Indépendamment des renseignements fournis par la nomenclature

(1) Voici un exemple remarquable où le nom de divinité est suivi de plusieurs épithètes (*Corp. inscr. latin.*, III, n° 5323) :

MARTI
LATOBIO
HARMOGIO
†OVTATI
SINATI · MOG
ENIOCVAL
(v)ALERINVS
EXVOTO

(2) *Origines Europaeae*, p. 435.

(3) Brambach, *Corp. inscr. Rhen.*, nos 692, 1112 *b*, 1, et n° 1858.

(4) *Keltischen Namen*, p. 43.

territoriale moderne, l'importance et l'universalité du culte de Mercure en Gaule nous sont attestées par le nombre des inscriptions relatives à ce dieu, incomparablement plus considérable que celui des monuments consacrés aux autres divinités; les données archéologiques apportent ainsi une éclatante confirmation au passage si souvent cité de César : « Deum maxime Mercurium colunt (Galli); ejus sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quaestus pecuniae mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem et Martem, et Iovem et Minervam. » (*Bell. Gall.*, VI, 17.)

Une chose me frappe dans la plupart des travaux relatifs à la numismatique gauloise, c'est la part insignifiante qui est faite aux attributions de Mercure malgré la primauté incontestée dont ce dieu est investi dans le panthéon national; ainsi, les types de tête imberbe sont invariablement assignés à Apollon. Or, il me semble que le même type peut tout aussi bien, et souvent même mieux, convenir à Mercure, car l'absence du caducée ou du pétase n'est pas un motif suffisant pour l'exclure, si l'on considère qu'en principe ces attributs, d'origine grecque, étaient complétement inconnus à la mythologie gauloise et n'y ont été introduits que longtemps après la conquête, pour consommer l'assimilation que les Romains entendaient faire entre leur Mercure gréco-latin et la divinité gauloise avec laquelle ils lui trouvaient quelque ressemblance. C'est donc une question à réviser, à savoir si, particulièrement dans le cas des monnaies arvernes, le type de la tête imberbe ne représente pas, au lieu d'Apollon, plutôt le *Mercurius Dumiates*, ou, ce qui revient au même, le *Genius Arvernorum;* et d'une manière plus générale, si l'imitation des statères macédoniens n'a pas été facilitée par une assimilation que les Gaulois faisaient entre leur Mercure et l'Apollon grec. Du reste, la voie dans laquelle doivent être poussées ces investigations a été indiquée par M. de Longpérier, qui reconnaît sur certaines monnaies gauloises l'Ogmios de Lucien.

Je reviens à l'inscription de Riom, citée plus haut et dédiée au Génie des Arvernes par l'Éduen Sextus Orcius Suavis. Lancelot, qui l'avait vue au commencement du siècle dernier, la regardait comme fausse, sans nous avoir mis à même d'apprécier la justesse de son opinion. « Cette inscription (1), dit-il, se trouve dans le cloître de l'abbaye de Mozac, au fauxbourg de Riom ; je l'ai examinée avec beaucoup d'attention : les caractères n'ont assurément point le goust an-

(1) *Mém. de littér. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. VI, p. 664.

tique; il semble qu'elle ait esté faite avec la pointe d'un couteau tant les lettres ont peu d'enfoncement; il m'a semblé que la fausseté en sautait aux yeux, et qu'elle était aussi grossière que celle qui se trouve à une autre inscription du moyen âge dans l'église collégiale de Saint-Genest à Clermont. »

N'en déplaise à Lancelot, mais sans avoir eu comme lui l'avantage de voir cette inscription, j'ai de très-bonnes raisons de la considérer comme authentique. Tout récemment on a mis à découvert à Châlon-sur-Saône les deux inscriptions suivantes (1) :

AVG·SACR	AVG·SACR
DEO MERCV	DEO
RIO	HERCVLI
SEX·ORGIVS	SEX·ORGIVS
SVAVIS	SVAVIS
D·S·P·D	D·S·P·D
L·D·EX·D·PAG	L·D·EX·D·PAG

L'identité du titulaire de ces deux monuments avec celui de l'inscription de Riom est incontestable, malgré la légère différence orthographique du nom ORCIVS ou ORGIVS, laquelle peut simplement provenir d'une lecture inattentive. Ce gentilice est très-rare; je ne lui connais d'autres homonymes que Orgius Messianus, mentionné dans une inscription de Lyon (de Boissieu, p. 458, XXXVIII), et D. Orgius Spendo, dans une inscription de Rome (Gruter, p. 244, col. 2, lig. 20). Il serait très-extraordinaire que le faussaire de Riom, si faussaire il y a eu, eût précisément mis la main sur un assemblage de trois noms tel que *Sex. Orgius Suavis*, qu'il ne connaissait pas, et dont l'existence vient seulement d'être mise au jour. Je tiens donc l'inscription de Riom pour authentique. Le radical du nom Orcius ou Orgius se retrouve dans un autre nom d'homme éduen, que César orthographie Orgétorix, comme sur une inscription découverte à Meaux, et qui paraît être le même que celui de la légende ORCITIRIX de certaines monnaies éduennes; enfin le surnom du médecin oculiste M. Messius Orgilus, dont le cachet est conservé au musée de Lyon, est un diminutif du gentilice de son parent, le Lyonnais ci-dessus cité, Orgius Messianus, dont le cognomen est réciproquement dérivé du gentilice Messius.

La formule L·D·EX·D·PAG, par laquelle se terminent les deux

(1) *Rev. arch.*, septembre 1874, p. 197; cf. *Journal officiel*, 11 août 1874.

inscriptions de Châlon-sur-Saône, a donné lieu, si je m'en rapporte au compte rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où la communication en fut faite, a donné lieu, dis-je, à une discussion concluant à ce que cette formule devait être interprétée : *locus datus ex decreto paganorum*. Pour être tout à fait exact, je crois qu'il vaut mieux dire *ex decreto pagi*, et cela en vertu même des textes qui ont été invoqués et du sens qui leur a été attribué, par exemple : D · PAG · S = *de pagi sententia* (Orelli, n° 4948); L. D · D · P · COND = *locus datus decreto pagi Condati* (de Boissieu, p. 19). Mais ces exemples ne sont pas absolument probants, car *a priori* les abréviations P, PAG conviennent aussi bien à *paganorum* qu'à *pagi*.

Heureusement il existe des textes explicites qui tranchent la question et lèvent tous les doutes possibles. Ce sont deux inscriptions trouvées à Prezza, en Italie, que je crois devoir reproduire intégralement, d'abord pour l'élucidation du point controversé, et ensuite à cause de leur contexte qui peut servir à nous donner quelque idée du monument auquel les inscriptions de Châlon-sur-Saône servaient de dédicace; la première de ces inscriptions a été publiée par M. Mommsen dans les *Inscr. Regn. reap.*, n° 5351 (cf. Orelli, n°s 3270 et 4941) :

L · STATIVS · CN · F · CHILO
L · PETTIVS · C · F · PANSA
C · PETTIVS · V · F · GEMELLVS
L · TATTIVS · T · F · COX
MAGISTRI · LAVERNEIS
MVRVM · CAEMENTICIVM
PORTAM · PORTICVM
TEMPLVM · BONAE · DEAE
PAGI · DECRETO · FACIENDV(*m*)
(*c*)VRAVERVNT · PROBARVNTQ(*ue*)

L'autre inscription a été publiée par M. Henzen dans son *Supplément* à Orelli, n° 6594 :

T · ANNIVS · T · F · RVFVS
L · SEPTIMIVS · SA · F · DENTIO
L · ANNIVS · T · F · GRITTO · MAGISTR
EX · PAGI · D · SCAINA · FAC · COIR
T · ANNIVS · T . F · RVF · L · IT · F · GRITTO
PROBAVERVNT

Ici nous trouvons les formules PAGI DECRETO et EX · PAGI · D, où le mot *pagi* est exprimé en toutes lettres. Ces arrêtés étaient donc rendus au nom du *pagus*, et non point au nom des *pagani*, et leur exécution était confiée à des fonctionnaires portant le titre de *magistri pagi*, équivalent à celui de nos *maires* d'aujourd'hui. Telle était la qualité de Sextus Orgius Suavis.

La dédicace des inscriptions géminées de Châlon a fait supposer avec vraisemblance à M. de Longpérier que le terrain, dont il est parlé dans ces textes, comme concédé par les autorités locales, n'était autre que l'emplacement d'une palestre. On sait en effet que Mercure et Hercule présidaient aux lieux de luttes et de concours, témoin cette légende gravée sur le socle d'un herméracle trouvé à Rome (Orelli, n° 1417) :

EPMHC
LVCRI REPERTOR ATQVE SERMONIS DATOR
INFAS PALAESTRAM PROTVLIT CYLLENIVS

Cette association de Mercure et d'Hercule dans un même culte confirme la justesse de l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville (1), qui pense que le Mercure gaulois, mentionné par César, est le même que le dieu Ogmios assimilé par Lucien à Héraclès, et le même aussi que le Mercurius Visucius de certaines inscriptions de Gaule et de Germanie étudiées par M. l'Intendant-général Robert (2).

Pour terminer ce qui est relatif aux inscriptions de Châlon, notez que Sextus Orgius Suavis ne prend point dans ces textes la qualification de *Aeduus;* cela était inutile, puisqu'il appartenait au pays où ces monuments étaient élevés; mais il a soin d'indiquer sa nationalité sur l'inscription de Riom, parce qu'il était étranger à cette localité, dans laquelle il s'était rendu probablement pour des affaires de négoce.

Nous venons de voir que le fait seul de la découverte récente des inscriptions de Châlon confirme l'authenticité du monument de Riom, dédié au *Genius Arvernorum*, et que le culte rendu à ce Mercure sur le Puy-de-Dôme se retrouvait à Bittburg et au sommet du Donon. Ce résultat important, auquel nous sommes arrivés par de simples inductions, nous pouvons le corroborer par des preuves

(1) *Rev. archéol.*, t. XXVI, 1873, p. 97.

(2) *Épigraphie de la Moselle*, p. 58. J'engage le lecteur à prendre également connaissance dans cet ouvrage du beau travail de M. Ch. Robert sur le culte combiné de Mercure et de Rosmerta.

directes. On ne connaît pas moins de cinq inscriptions dédiées à *Mercurius Arvernus*, et, chose singulière, toutes cinq ont été découvertes sur les confins germaniques qui s'étendent depuis Miltenberg, en Bavière, jusqu'à Horn, en Hollande. Je ne puis me dispenser de les réunir ici :

1° Inscription de Miltenberg, en Bavière ; M. Henzen l'a publiée sous le n° 5875 de son *supplément* à Orelli :

IN · H · D · D || MERCVRO || ARVERNORICO || COSILIVS
D || ONAVI ESVISV || LETVS LIB MERITO

Brambach en donne une leçon différente (*Corp. Insc. Rhen*, n° 1741) :

IN · H · D · D
MERCVRO
ARVERNO · RIC ·
COSILLVS D
ONAVI ES VISV
LETVS LIBES MERITO

En faisant de *Cosilius* ou *Cosillus* un nom propre, les deux épigraphistes ont rendu inintelligible la 3e ligne de chacune de ces leçons. Mais le texte redevient parfaitement clair, si on le coupe de la manière suivante : IN H(*onorem*) D(*omus*) D(*ivinae*), MERCVRIO ARVERNO, RICCOSILLVS DONAVI ES (pour *ex*) VISV, LETVS (pour *laetus*) LIBES (pour *libens*) MERITO. La lecture que je propose a pour résultat d'enrichir la nomenclature gauloise d'un nouveau nom, *Riccosillus*.

2° A Gripswald, district de Dusseldorf, deux inscriptions (Brambach, nos 256 et 257) :

MERCVRIO	MERCVRIO
ARVERNO	ARVERNO
M · IVLIVS	SEXT · SEMPRO
AVDAX	NVS · SVPER
PRO · SE · ET	L · M
SVIS · L · M	Lire : *Sextus Sempronius Superus*.

3° A Wenau, district d'Aix-la-Chappelle, une inscription aujourd'hui perdue (Orelli, n° 1414 ; Brambach, n° 593) :

MERCVRIO · ARVERNO
VICINI · V.V.....
. . . . . .

Au lieu de *vicini*, il y avait sans doute *vicani;* le V qui suit doit être l'initiale du nom antique de Wenau ; le dernier V paraît le reste d'un N mutilé appartenant au corps du même nom de lieu.

4° A Horn, en Hollande, une inscription (Brambach, n° 2029) :

MERCVRIO
ARVERNO
Ð · IRMIDIVS
A · PO · E/////

Le D *barré* par lequel commence la 3e ligne ne se comprend pas, et le nom Irmidius est inconnu. Je crois qu'il faut plutôt lire le tout ainsi, HERMIDIVS. C'est là une forme de nom qui n'a rien d'insolite; on connaît, par exemple, un cachet de médecin-oculiste découvert à Senlis sur lequel est gravée la légende S OL HERMIDIVS. Quant à la dernière ligne, elle renfermait le mot PONENDVM.

Certes, il est extraordinaire de trouver tant de dédicaces à *Mercurius Arvernus* dans une région si éloignée de l'Auvergne, et de ne les trouver que là. J'estime qu'il vaut mieux ne hasarder aucune explication de cette anomalie, tant que l'on ne pourra proposer que des hypothèses sans justification.

ROBERT MOWAT.

Rennes, 4 décembre 1874.

SABAZIUS

Suite (1)

On ne saurait guère douter que ce ne soit à la Thrace, et non directement à la Phrygie, que les Orphiques aient emprunté le mythe de Sabazius, pour en faire la première partie de leur légende de Zagreus. Le Sabazius thrace se confondit rapidement avec le Dionysus hellénique, de telle manière qu'on ne peut plus distinguer clairement ce qui appartient à l'un et à l'autre. Les Grecs savaient, par une tradition constante, que leur Dionysus venait de la Thrace, mais de la Thrace mythique, c'est-à-dire du nord de la Grèce et de la Thessalie (2). De très-bonne heure, ils perdirent la notion du site exact de ce pays et le confondirent avec la Thrace hellespontique. « Comme on avait fini par croire, dit M. Maury (3), que cette dernière contrée était la patrie du dieu de Nysa, les dévots allaient de préférence l'adorer dans son berceau supposé; et, de retour en Grèce, ils devaient attacher plus de respect et de confiance aux rites qu'ils y avaient vus adoptés. » C'est ainsi que beaucoup des rites du culte du Sabazius thrace contribuèrent à modifier le caractère des Dionysies helléniques. Il est même probable que le nom de Βάκχος fut emprunté à ce pays (4), où il aurait été un des surnoms de Sabazius. Ce nom semble, en effet, de la même racine que le phrygien Βαγαῖος (5), et avoir également signifié « dieu »; il ne se rattache à aucune étymologie grecque satisfaisante, tandis qu'il tient à l'idiome de la Phrygie, avec lequel celui de la Thrace était étroitement apparenté (6).

(1) Voir les numéros de novembre et décembre 1874.
(2) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. I, p. 32, 289 et suiv.
(3) T. III, p. 138.
(4) Maury, t. III, p. 139.
(5) Bergmann, *les Scythes*, p. VII.
(6) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. I, p. 32 et suiv.

Les Grecs ne considéraient donc pas le Sabazius thrace comme un dieu étranger : pour eux, il était Dionysus lui-même. Aussi, quand des orgies mystérieuses de Sabazius, distinctes des Dionysies, s'introduisirent en Grèce, ce furent celles du dieu phrygien, directement importées de l'Asie Mineure, avec tous les rites propres à cette contrée. Le Sabazius qui fait son apparition à Athènes, au temps de la guerre du Péloponnèse, est donné formellement comme une divinité de la Phrygie (1). Dès l'an 412 avant Jésus-Christ, Aristophane, dans sa *Lysistrata* (2), montre les femmes d'Athènes adonnées aux orgies de Sabazius, aussi bien qu'aux fêtes d'Adonis. Mais l'introduction de ce culte rencontra d'abord une sérieuse résistance dans le sentiment public. Il ne trouvait d'adeptes que dans la lie du peuple, parmi les esclaves et les gens méprisables (3); les esprits éclairés le trouvaient dangereux pour la morale publique; les gens religieux et les défenseurs des mystères nationaux jugeaient qu'il était de nature à jeter du discrédit sur ceux-ci (4); car les philosophes sceptiques, comme Diagoras de Mélos, s'emparaient habilement des rapports qui existaient entre ces initiations décriées et les Eleusinies, pour battre en brèche les mystères de Déméter, exactement par le même procédé dont se servirent plus tard les Pères de l'Église (5). Aussi Aristophane, champion de l'école sacrée nationale, avait-il fait une comédie spéciale contre Sabazius et les autres dieux étrangers, concluant à ce qu'on les chassât de la cité (6). Il y eut même plus. En vertu de la loi qui punissait de mort l'introduction de cultes étrangers non autorisés par l'autorité publique (7), la prêtresse Ninos, qui propageait les initiations de Sabazius (8), en y joignant, disait-on, un commerce de philtres et de poisons (9), fut condamnée et exécutée. Mais après ce procès l'oracle de Delphes intervint, comme pour l'introduction du culte de la Mère des dieux

(1) Aristoph., *fragm.* 478; Strab., X, p. 471.

(2) V. 387.

(3) Aristoph., *Vesp.*, v. 9-10; Schol. *ad* Demosth., p. 403; voy. d'ailleurs tous les faits recueillis par M. Foucart, *Des associations religieuses*, p. 155 et suiv.

(4) Schol. *ad* Demosth., p. 431.

(5) Voy. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., t. XXIV, 1re part., p. 399-406.

(6) Cic., *De leg.*, II, 15.

(7) Sur l'existence réelle de cette loi, et les principaux procès auxquels elle donna lieu, voy. Foucart, *Des associations religieuses*, p. 132-137.

(8) Joseph., *Contr. Apion.*, II, 37.

(9) Schol. *ad* Demosth., p. 431.

après le supplice du métragyrte (1); sur son ordre, on cessa les poursuites de ce genre, et Glaucothéa, la mère d'Eschine, put établir librement et sans être inquiétée, vers 370, le premier thiase de Sabazius qui ait eu à Athènes une existence tout à fait publique (2). Elle avait d'abord été courtisane (3), ce qui confirme ce que nous avons dit des classes de la société dans lesquelles le dieu phrygien trouvait principalement ses adeptes.

Démosthène, dans ses attaques contre Eschine (4), nous a transmis les plus précieux détails sur les cérémonies du thiase et des mystères, auxquels, dans sa jeunesse, il prenait part avec sa mère. « Arrivé à l'âge d'homme, tu assistais ta mère dans les initiations; « c'est toi qui lisais le rituel et accomplissais avec elle les autres « jongleries (5). La nuit, tu revêtais la nébride; tu répandais sur les « initiés l'eau du cratère; tu les purifiais, tu les frottais avec l'argile « et le son; puis tu les faisais relever après la purification, en leur « ordonnant de dire : « J'ai fui le mal et j'ai trouvé le mieux, » tout « fier de pousser mieux que personne le hurlement sacré.... Le « jour, tu conduisais à travers les rues les beaux thiases, couronnés « de fenouil et de peuplier, serrant dans tes mains et agitant au- « dessus de ta tête les serpents à grosses joues, en criant εὐοῖ σαβοῖ, « et au milieu de tes danses ὕης ἄττης, ἄττης ὕης. Les vieilles femmes « te saluaient des titres de chef, de conducteur, de cistophore, de « licnophore et d'autres noms semblables; pour salaire de tes ser- « vices, tu recevais des galettes, des bugnes et des poudings à la « farine, au miel et aux raisins secs. » Tout ceci, dit Strabon (6), constituait les rites phrygiens exactement reproduits; et M. Foucart, dans une intéressante discussion (7), a établi la vérité du dire du géographe. Il y avait, comme on le voit, une procession publique de jour et une initiation nocturne et secrète, précédée de purifications. Un prêtre (8) et une prêtresse présidaient à ces cérémonies; la prêtresse en titre du thiase était la mère d'Eschine (9). Les processions et les danses avaient lieu au bruit de la flûte phrygienne (10) et du

(1) Julian., *Orat.*, V; Suid. et Phot., v° μητραγύρτης.
(2) Schol. *ad* Demosth., p. 431; Strab., X, p. 431.
(3) Demosth., *Pro corona*, 130; Schol., *a. h. l.*
(4) *Pro corona*, 259 et 260.
(5) Cf. *De fals. leg.*, 281.
(6) X, p. 471.
(7) *Des associations religieuses*, p. 70-75.
(8) Theophrast., *Charact.*, 27.
(9) Demosth., *De fals. leg.*, 281.
(10) Aristoph., *fragm.*, 478.

tympanum (1). La purification par une sorte de baptême se retrouve dans les rites thraco-phrygiens du culte de Cotytto (2); Clément d'Alexandrie (3), qui l'appelle τὸ λουτρὸν, en fait une des particularités caractéristiques de tous les mystères barbares. Celle opérée en frottant d'argile et de son est encore signalée dans d'autres textes (4), et Plutarque (5) la cite parmi les usages barbares, absolument étrangers à la Grèce, auxquels recouraient les seuls superstitieux. D'après le même Plutarque (6), la posture accroupie du purifié y était rituelle et empruntée à l'Orient. Harpocration (7) donne de l'emploi purificatoire de l'argile une raison mythique; mais elle paraît plutôt appartenir à l'orphisme qu'être proprement phrygienne. Enfin le hurlement sacré, ὀλολυγή (8), est représenté comme propre aux fêtes de Sabazius et d'Adonis (9).

Démosthène ne parle pas de la partie mystérieuse et mimique des initiations de Sabazius, telles que les pratiquaient Glaucothéa et Eschine; on dirait que, tout en attaquant les rites bizarres du culte nouveau, il a été lui-même assez superstitieux pour craindre la colère du dieu étranger, en révélant formellement ses mystères. Mais les témoignages d'autres sources abondent (10) pour attester que dans les Sabazies pratiquées en Grèce, comme dans celles de la Phrygie même, l'acte le plus secret et auquel on attachait le plus d'importance était toujours le passage du serpent mystique dans le vêtement des initiés.

Les prêtres et les agyrtes de Sabazius affirmaient que leurs mystères et leurs lustrations avaient une vertu toute particulière pour purifier les âmes et détourner les châtiments célestes des fautes anciennes (11). Aussi finissaient-ils par persuader les esprits crédules. Le superstitieux de Théophraste (12) et celui de Plutarque (13) ont

(1) Demosth., *Pro corona*, 284.
(2) Lobeck, *Aglaophamus*, p. 1010; Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 136.
(3) *Stromat.*, V, p. 689, ed. Potter.
(4) Lexic. rhetor. *ap.* Bekker, *Anecd. graec.*, p. 293; Harpocrat., v° ἀπομάττων.
(5) *De superst.*, 3.
(6) *Ibid.*, 7.
(7) V° ἀπομάττων.
(8) Etym. Magn., *s. v.*
(9) Lucian., *Tragodopod.*, v. 30 et suiv.
(10) Clem. Alex., *Protrept.*, II, p. 14, ed. Potter; Arnob., *Adv. gent.*, V, 21; Firmic. Matern., *De error. profan. relig.*, 2; Justin. Mart., *Apolog.*, I, 45.
(11) Iamblich., *De myster. Ægypt.*, III, 10.
(12) *Charact.*, 16; cf. 29.
(13) *De superst.*, 3.

recours, à chaque instant, aux purifications de ces charlatans religieux venus de l'Orient; celui de Théophraste, « aussitôt qu'il voit « dans sa maison une couleuvre à grosses joues, se hâte d'invoquer « Sabazius. » Au reste, à mesure que le culte du dieu phrygien multipliait ses thiases en Grèce, tout en conservant ses rites propres et l'usage de certaines exclamations en langue phrygienne, il s'hellénisait dans la forme, se rapprochait davantage des mystères orphiques (1), et prenait le vêtement grec dans les noms donnés aux dieux du mythe, tels que nous les avons vus dans Clément d'Alexandrie et dans Arnobe. En Phrygie même, cette transformation s'opérait sous l'influence toujours grandissante de l'hellénisme, ainsi que nous l'a montré le langage du martyr Théodote d'Ancyre. Ce sont ces Sabazies fortement hellénisées que célébraient à l'époque romaine les confréries de Sabazius, établies sur différents points des îles de l'Archipel, et notamment à Sicinos (2).

A Rome, la politique du sénat repoussa sévèrement, tant que dura la République, le culte immoral de Sabazius (3), qui ne s'y établit que sous l'Empire (4), et d'ailleurs ne paraît jamais y avoir eu beaucoup de succès.

Quand les Romains commencèrent à avoir des rapports avec les Juifs, ils prirent, dans leur ignorance philologique, en se contentant d'une simple analogie de sons et sans regarder au fond des choses, Jéhovah, « dieu des armées », יהוה צבאות (5), pour Sabazius (6). Aussi les premiers Juifs qui s'établirent à Rome, après quelques actes de prosélytisme, furent-ils expulsés, en 139 avant Jésus-Christ, par le *prætor peregrinus* Cornelius Hispalus et les consuls M. Popilius Lænas et Cn. Calpurnius, en vertu de la loi qui proscrivait les propagateurs du culte de Jupiter Sabazius (7). La confusion, semble-t-il, était trop grossière pour se reproduire plus tard, quand on connut mieux les Juifs; pourtant, à une époque où elle n'aurait plus dû être possible, nous voyons un homme aussi instruit que Plutarque (8) soutenir sérieusement que les Juifs

(1) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 106.

(2) Ross, *Reisen auf den griechischen Inseln*, t. I, p. 154.

(3) Valer. Max., I, 3, 2.

(4) Onufr. Panvin., *Civit. Rom.*, p. 247; Henzen, *Inscr. lat.*, n° 6042; cf. Orelli, *Inscr.*, n° 1259.

(5) Ps., LIX, 6; LXXX, 5 et 15; Is., I, 9; Jerem., V, 14; XV, 16; *et passim*.

(6) F. Delaunay, *Philon d'Alexandrie, Écrits historiques*, p. 99.

(7) Valer. Max., I, 3, 2; A. Mai, *Veter. script.*, t. III, 3e part., p. 7 et 98; voy. Bonnetty, *Annales de philosophie chrétienne*, 5e série, t. V, p. 13 et suiv.

(8) *Symposiac.*, IV, 6.

adorent Dionysus, et que le jour du sabbat (שבת, « repos ») est une fête de Sabazius. Telle était la manière dont les païens, même les plus intelligents, comprenaient la religion des Israélites.

Dans les derniers siècles de la décadence du paganisme, l'esprit syncrétique, dont l'influence était alors générale, confondit et amalgama tous les cultes orientaux, qui offraient, du reste, entre eux, de si grandes analogies de conceptions et de formes. On unit d'abord pêle-mêle, ce qui était facile et jusqu'à un certain point dans la logique des choses, les religions de la Phrygie et de la Syrie, comme le fait dans ses imprécations, chez Apulée (1), l'agyrte de la Déesse Syrienne : *Omnipotens et omniparens Dea Syria et sanctus Sabadius et Bellona et Mater Idæa, cum suo Adone Venus domina, caecum reddant.* Si le culte de Mithra était demeuré fidèle aux principes et aux données fondamentales du mazdéisme, il n'aurait pu entrer dans ces combinaisons syncrétiques. Mais, tel qu'il se répandit dans le monde romain, c'était déjà un amalgame hybride, qui ne ressemblait plus guère à la véritable religion perse, qui venait de l'Asie Mineure (2), et avait certainement emprunté beaucoup d'éléments aux religions de ces contrées.

Aussi Mithra se confondit-il rapidement avec les anciens dieux nationaux de l'Asie Mineure (3), particulièrement avec Mên et avec Sabazius (4). On en a la preuve par l'inscription NAMA SEBESIO, placée auprès de la figure de Mithra sur plusieurs monuments (5), laquelle signifie « adoration à Sabazius » (6), employant le mot, également sanscrit et zend, *nama*, « adoration » (7).

Un groupe de monuments très-curieux donne idée de ce qu'étaient les mystères et le chaos confus de croyances des confréries religieuses qui réunissaient alors dans leurs adorations Sabazius et Mithra. Ce sont les tombeaux d'une petite catacombe non chrétienne adjacente au cimetière chrétien de Prétextat à Rome; catacombe qui, outre les sépultures des prêtres, comprenait aussi le lieu de réunion du *collegium*. Les peintures qui accompagnent ces tombes et leurs

(1) *Metamorphos.*, VIII, 24. — (2) Plutarch., *Pomp.*, 24.

(3) Gerhard, *Archæologische Zeitung*, 1854, p. 209 et suiv.; Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 131.

(4) Origen., *Adv. Cels.*, I, p. 327.

(5) Lajard, *Culte de Mithra*, pl. LXXV et CIII.

(6) *Ibid.*, p. 678 et suiv. Sur les diverses interprétations proposées pour cette inscription, voy. *Zoëga's Abhandlungen*, éd. Welcker, p. 400-404.

(7) Benfey, *Soma-Veda*, p. 107; Langlois, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., t. XIX, 2e part., p. 36 et suiv.

inscriptions n'ont été bien connues que par le R. P. Garrucci (1). En face l'un de l'autre ont été enterrés un nommé Vincentius, qui s'intitule *numinis antistes Sabazis*, et un M. Aurelius..... SDSIM, *sacerdos Dei Solis invicti Mithræ*. Dans les fresques de la tombe de Vincentius, on voit d'abord le banquet des sept prêtres de la confrérie, *septem pii sacerdotes*, parmi lesquels il figure; trois ont le costume phrygien, qui servait sans doute d'habit liturgique dans les cérémonies. Les autres peintures sont relatives au sort après le trépas d'une femme nommée Vibia, sans doute mariée à Vincentius. C'est d'abord la mort, *abreptio Vibies et descensio*, figurée par l'enlèvement de Proserpine conforme à la donnée classique, et où Vibia remplace la jeune déesse. Vibia est ensuite amenée par Mercure au pied du tribunal où siégent Pluton, *Dis Pater*, et « la tendre Proserpine », *Abra Cura*, escortés des Parques, *Fata divina;* Alceste accompagne Vibia, symbolisant l'idée de résurrection. Vient enfin l'introduction de Vibia, *inductio Vibies*, par son bon ange, *Angelus bonus*, dans la salle du banquet de ceux qui ont passé par le jugement des justes, *bonorum judicio judicati*. La tombe de M. Aurelius... est sans peintures; mais sur une troisième qui se trouve immédiatement à côté, et qui est sans inscription, nous voyons d'abord le *miles* de Mithra (2), debout en face d'un prêtre, tous deux soutenant une guirlande par une allusion évidente à un rite des initiations mithriaques dont parle Tertullien (3), puis deux autres fois le même *miles*, avec un prêtre sacrificateur et avec une prêtresse couronnée de laurier; dans ce dernier endroit, soldat et prêtresse ont les pieds nus, suivant le rite phrygien (4). Mais au point culminant de l'arcosolium, au lieu de la figure de Mithra, qu'on s'attendrait à y trouver, est celle d'une Vénus *aversa*, nue, reine de la nature, et entourée comme telle des emblèmes des quatre éléments. C'est, on le voit, un mélange bizarre du paganisme grec, de la religion de Sabazius et des mystères mithriaques, auxquels se superposent aussi quelques données empruntées aux chrétiens. Quant à la moralité de la secte qui pratiquait un pareil syncrétisme, on lit bien un beau précepte dans l'épitaphe de Vincentius : *Cum vives benefac, hoc*

(1) *Tre sepolcri con pitture ed iscrizioni appartenenti alle superstizioni del Bacco Sabazio e del persidico Mitra*, Naples, 1852; *les Mystères du syncrétisme phrygien*, dans le tome IV des *Mélanges d'archéologie* des RR. PP. Martin et Cahier; cf. Henzen, *Inscr. lat.*, n° 6042.

(2) S. Hieronym., *Ad Laet. epist.*, VII.

(3) *De coron.*, 15.

(4) Prudent., *Peristeph.*, X, v. 156 et suiv.

tecum feres; mais il l'associe aux expressions les plus grossièrement matérialistes empruntées à l'épitaphe fabuleuse de Sardanapale (1) : *Mandata, vive, lude et veni ad me*. On en juge d'ailleurs encore mieux par la manière dont le prêtre, M. Aurelius..., vante sa conduite : *Qui basia, voluptatem, jocum alumnis suis dedit*. La corruption des Sabazies phrygiennes ne s'était pas atténuée dans ces Sabazies nouvelles.

Un autre monument, bien plus difficile à expliquer dans tous ses détails, mais qui se rapporte évidemment aussi au mélange opéré dans les bas temps entre le culte phrygien de Sabazius et celui de Mithra, est un petit bas-relief de bronze conservé au musée de Berlin et provenant de Rome (2). La scène se passe dans l'antre mithriaque (3). Aux deux angles supérieurs, comme sur tant de monuments du culte de Mithra, sont les bustes du Soleil et de la Lune, et entre eux deux grandes étoiles, celle du soir et celle du matin, Hespérus et Phosphorus. Deux cyprès, du sommet desquels partent deux grands serpents, dont les têtes viennent s'appliquer aux deux côtés d'un mufle de lion, animal qui joue un rôle symbolique si important dans le culte de Mithra (4), forment un encadrement à la scène principale. Un dieu vêtu du costume phrygien, à cheval et tenant la hache comme Mên, barbu et ressemblant d'une manière frappante, par son type, au Sabazius de la terre cuite citée plus haut (5), galope sur le corps étendu d'une jeune femme, qui pourrait bien symboliser la terre, à la manière de la figure virile que l'on voit, avec la même pose et dans les mêmes conditions, dans certaines représentations à la fois religieuses et astronomiques des monuments égyptiens (6). Nous l'appellerions volontiers *Mén-Sabazius*, accouplement de noms fourni par Porphyre (7), à une époque

(1) Arrian., *Exped. Alex.*, II, p. 559; Plutarch., *De fortun. Alex.*, p. 307, ed. Reiske, Strab., XIV, p. 988; Apollodor. *et* Hellanic. *ap.* 5; Aristobul. *ap.* Athen., Schol. *ad* Aristoph. *Av.*, XII, v. 1022; Suid., v° Σαρδανάπαλλος. Cf. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 493.

(2) *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. IV, pl. XXXVIII, n° 1; *Archæologische Zeitung*, 1854, pl. LXV, n° 3; *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., t. XX, 2e part., pl. VII, n° 6.

(3) Eubul. *ap.* Porphyr., *De antr. Nymph.*, 6; Cels. *ap.* Origen., *Adv. Cels.*, VI, p. 290; Just. Mart., *Contr. Tryph.*, 70.

(4) Porphyr., *De abstin. carn.*, IV, 16; S. Hieronym., *Ad Laet. ep.*, VII; Orelli, *Inscr. lat.*, nos 2343, 2345 et 2346; voy. Lajard, *Culte de Mythra*, pl. LXX-LXXII; *Zoëgas Abhandlungen*, ed. Welcker, p. 412.

(5) *Archæologische Zeitung*, pl. LXIV, n° 1.

(6) Wilkinson, *Manners and customs of ancient Egyptians*, 3e édit., t. V, pl. 53.

(7) *In Tim.*, IV, p. 251.

assez voisine de celle de l'exécution du monument (1). *Cybèle*, vêtue d'une longue robe et voilée, debout, accueille le dieu cavalier en lui tendant les bras; et derrière elle, *Atys*, jeune, en costume phrygien, sonne de la corne dont l'emploi, dans la cérémonie de sa pompe funèbre (2), valait à ce jour le nom de *tubilustrium* (3). De l'autre côté, derrière Mên-Sabazius, est un dieu barbu, vêtu du costume phrygien, qui de la main droite brandit une torche et de la main gauche porte un crâne humain; c'est une personnification de l'action de mort et de destruction qui exerce ses ravages dans la nature, et dont Atys est annuellement la victime. Peut-être faudrait-il lui donner le nom d'*Agdestis*, en se souvenant du rôle que ce personnage joue dans les récits d'Arnobe (4) et de Pausanias (5). Dans le champ, au-dessus de ces personnages, on voit un autel et une tête de bélier, qui rappelle le sacrifice du criobole; aux pieds du dieu destructeur, une lampe. Dans le registre d'en bas, au-dessous de la figure que nous expliquons comme l'emblème de la terre, un cratère (le verseau), un poisson placé sur une table à trois pieds, un bélier et un taureau, rappellent les signes zodiacaux des quatre mois qui se groupent, deux avant, deux après, autour de l'équinoxe de printemps, époque des grandes fêtes d'Atys (6), à laquelle correspondait aussi le domicile céleste de Mithra (7). Enfin, dans l'angle inférieur de droite est le corbeau, qui, comme le lion, donnait son nom à l'un des degrés d'initiation mithriaque (8).

Dans la Thrace même, au second ou au troisième siècle de l'ère chrétienne, le culte du Sabazius national, bien qu'il se fût éloigné de plus en plus des données phrygiennes pour devenir purement bachique, avait fini par faire alliance avec le culte de Mithra. Une des inscriptions qui, sur le site même où les Besses transportèrent leur dernier sanctuaire (9), mentionnent les thiases de *Liber Pater Tasibastenus*, commence par la formule caractéristique D · I · M, *Deo invicto Mithræ* (10). FR. LENORMANT.

(1) Voy. les monnaies impériales de Trapézonte où Mên à cheval, entre Hespérus et Phosphorus, est accompagné à l'exergue du serpent de Sabazius : Streber, *Numism. graec.*, pl. II, n° 10; *Archæologische Zeitung*, 1854, pl. LXV, n° 1.

(2) Ovid., *Trist.*, I, 1, v. 39. — (3) Plin., *Hist. nat.*, XVI, 10, 15.

(4) *Adv. gent.*, V, 5 et 7. — (5) VII, 17, 5.

(6) Ovid., *Metam.*, X, v. 104 et 455; Lucret., II, v. 620; Macrob., *Saturn.*, I, 21; Lactant., I, 17; S. Augustin., *De civit. Dei*, VII, 25; Suid., v° Ἄττις.

(7) Porphyr., *De antr. Nymph.*, 24.

(8) Porph., *De abstin. carn.*, IV, 16; S. Hieronym., *Ad Laet. ep.*, VII.

(9) Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 154 et suiv. — (10) *Ibid.*, p. 153.

LES TAMH'OU ET LES CELTES

Dans une note insérée au tome IX, p. 38, de la *Revue archéologique*, M. Devéria a émis l'hypothèse que les *Tamh'ou* des monuments égyptiens seraient des Celtes. Les Celtes auraient occupé le nord de l'Afrique, auraient été en relations avec les Egyptiens, auraient construit les monuments mégalithiques de l'Algérie. Cette opinion ne paraît pas avoir été celle de M. de Rougé, qui, d'accord avec M. Brugsch, considérait les *Tamehu* comme identiques aux Lybiens (*Revue archéologique*, XVI, 82). Elle est inconciliable avec les renseignements que nous fournissent les historiens grecs et romains sur le premier séjour des Celtes et sur la date de leurs conquêtes ultérieures. Telle est la thèse que je me propose de démontrer ici.

Vers l'an 300 avant Jésus-Christ, l'empire celtique avait en Europe une étendue et une importance comparables à celles du vaste État dont la fondation éphémère en Asie avait quelques années auparavant immortalisé le nom d'Alexandre. De l'embouchure du Tage à celle du Danube, de l'Esino, en Italie, aux extrémités septentrionales de la Grande-Bretagne, les colonies gauloises formaient une sorte de chaîne qui tenait captive l'Europe du centre et de l'occident. Et, lorsque ce vaste empire se fut écroulé sous les coups des Carthaginois et des Romains, les noms des villes gauloises, conservés par les vainqueurs, gardèrent à travers les âges le souvenir vivant de la domination exercée par un peuple qui a précédé les Romains dans la victoire et les Germains dans la civilisation, qui a préparé les conquêtes des Romains en habituant les peuples à porter le joug, qui a bâti les premières villes de l'Allemagne quand les Germains, ces futurs héritiers de la puissance romaine, encore sauvages et nomades, avaient à peine des villages et vivaient inconnus du reste du genre humain.

Je ne puis énumérer ici les noms des villes gauloises que nous lisons dans les écrits des géographes ou des historiens grecs et romains, quelquefois même dans des inscriptions, et dont les études modernes ont expliqué le sens et déterminé la nationalité. Je citerai seulement en Portugal, au sud de Lisbonne, sur l'Océan atlantique, *Caetobriga* (1), en gaulois « la montagne du bois » ; en Espagne, entre le

(1) *Caeto-briga*, aujourd'hui Setubal. Voir les belles cartes jointes aux tomes II et III du *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin.

Guadiana et le Guadalquivir, *Nerto-briga* (1), en gaulois « la montagne de la force » ; dans la Dobrudscha, à environ cent kilomètres de la Mer Noire, *Noviodunum* (2), en gaulois « la ville neuve ».

Mais ce vaste empire était de date récente. Les conquêtes des Gaulois sur le bas Danube sont postérieures à la mort d'Alexandre le Grand (323 avant notre ère). C'est vers l'an 400 avant Jésus-Christ que les Gaulois se sont emparés de l'Italie du nord. Quand ils firent l'expédition où Rome succomba (389 avant Jésus-Christ), ils étaient *gens invisitata, Etruriae... novi accolae, nova gens, invisitatus atque inauditus hostis ab oceano terrarumque ultimis oris bellum ciens ;* ce sont les paroles mêmes de Tite-Live (V, 17, 35, 37). Tite-Live en s'exprimant ainsi est d'accord avec Diodore de Sicile, suivant lequel les Gaulois auraient passé les défilés des Alpes et envahi l'Italie à une époque contemporaine du siége de Rhegium par Denys l'ancien, car ce siége eut lieu 387 ans avant Jésus-Christ (XIV, 113, édition Didot-Müller, t. I. p, 621 ; t. II, p. 606). Il faut donc rejeter au rang des fables le récit dans lequel Tite-Live fait remonter au temps de Tarquin l'ancien le premier établissement des Gaulois en Italie. La tradition qui attribuait une origine commune aux Ombriens et aux Gaulois est digne de plus d'attention. Mais les progrès des études de linguistique ont établi l'unité primitive du tronc d'où sont sorties comme des rameaux secondaires les races latine, ombrienne, osque : ces trois langues sont filles d'une langue unique qu'on est convenu d'appeler italique, fille elle-même de la langue unique parlée par les Grecs, les Italiques et les Celtes avant leur séparation. Ainsi la tradition qui assignait la même origine aux Gaulois et aux Ombriens nous fait remonter à l'époque où les Celtes, les Italiques et les Grecs, établis vraisemblablement au nord des Alpes et dans la vallée du Danube, ne formaient encore qu'une seule nation ; et il ne s'ensuit pas de là que les Ombriens fussent plus étroitement apparentés aux Gaulois que les autres membres de la famille italique, c'est-à-dire que les Latins, par exemple, ou les Osques. Les textes auxquels nous faisons allusion sont ainsi conçus :

Bocchus absolvit Gallorum veterem propaginem Umbros esse. (*Solin.*, 2.)

Umbros Gallorum veterem propaginem esse Marcus Antoninus refert (*Servius, ad Æneidem*, XII, 793).

En affirmant que la tradition conservée par ces textes remonte au temps où les Gréco-italo-celtes, vivaient ensemble, parlant la même

(1) *Nerto-briga*, aujourd'hui Frejenal. — (2) *Noviodunum*, aujourd'hui Isaktscha.

langue, au centre de l'Europe, nous n'exagérons pas les forces de la mémoire humaine. Les Grecs du ve siècle avant notre ère n'avaient pas perdu tout souvenir de la période bien plus reculée où la race indo-européenne, encore une, établie entre la mer Caspienne et les montagnes qui au nord-ouest défendent l'accès de l'Inde, n'avait encore envoyé en Europe aucun de ses rejetons.

On connaît le songe d'Atossa dans les *Perses* d'Eschyle :

« Il m'a semblé voir deux femmes richement vêtues ; — l'une portait l'habit perse, — l'autre le dorien. Elles s'avançaient vers moi. « — Bien supérieures en taille aux femmes d'aujourd'hui, — d'une « irréprochable beauté, elles étaient sœurs, et leur race, — la même. « La patrie de l'une était l'Hellade, — que le sort lui avait donnée « pour demeure ; l'autre habitait un pays barbare. » (Vers 181-187, Teubner-Dindorf, *Poetarum scenicorum graecorum fabulæ*, 5e édition, p. 28) (1).

La nation grecque et la nation perse étaient sœurs et leur race la même, κασιγνήτα γένους ταὐτοῦ. Cependant on se tromperait étrangement si l'on en concluait qu'il y eût entre le rameau iranien et le rameau grec de la race indo-européenne une parenté plus intime qu'entre les autres rameaux de cette race. Les Perses appartiennent au groupe asiatique de la race indo-européenne, les Grecs au groupe européen. On distingue dans le groupe européen les Slavo-germains au nord, les Gréco-italo-celtes au sud :

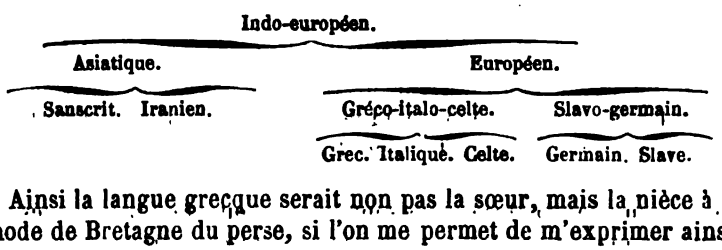

Ainsi la langue grecque serait non pas la sœur, mais la nièce à la mode de Bretagne du perse, si l'on me permet de m'exprimer ainsi. De même l'ombrien, au lieu d'être le fils du celte, *Gallorum veterem propaginem*, en est le neveu. L'expression latine est exacte si l'on donne le nom de *Gallus* au peuple antéhistorique que nous désignons par le terme plus compliqué de gréco-italo-celte, et l'expression

(1) Le rapport de consonnance qui existe entre le nom des Perses et celui de Persée, les relations de parenté qu'on a en conséquence supposées entre les Perses et la race de Danaus (Hérodote, VII, 51, 160), ne sont pas en jeu ici. La généalogie de Dorus et celle de Danaus sont étrangères l'une à l'autre. Hésiode, fragments XX-XXIII, édition Didot, p. 49 ; Apollodore, t. II, c. 1, § 5 ; c. 2, § 1 ; Didot-Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 128.

latine peut se justifier par cette circonstance que les Celtes étaient seuls restés en possession du sol occupé par le peuple gréco-italo-celte, c'est-à-dire de la vallée du haut Danube, avant que les Grecs et les Italiques émigrassent vers le sud. Je reviens donc à mon point de départ. C'est vers l'an 400 que les Gaulois ont commencé la conquête de l'Italie du nord. L'établissement de leur domination en Espagne est antérieure d'un siècle environ. Nous avons sur la date de ce grand événement deux textes qui nous fournissent des éléments chronologiques dont on n'a pas encore, ce me semble, tiré suffisamment parti.

Strabon et Varron s'accordent pour distinguer dans l'histoire d'Espagne, avant la conquête romaine, quatre périodes successives : 1° autonomie ibérienne; 2° domination phénicienne; 3° domination celtique ; 4° domination carthaginoise. Voici le texte de Strabon :

Εἰ γὰρ συνασπίζειν [Ἴβηρες] ἐβούλοντο ἀλλήλοις, οὔτε Καρχηδονίοις ὑπῆρξεν ἂν καταστρέψασθαι ἐπελθοῦσι τὴν πλείστην αὐτῶν ἐκ περιουσίας, καὶ ἔτι πρότερον Τυρίοις, εἶτα Κελτοῖς (livre III, c. 4, § 5; édition Didot-Müller et Dübner, p. 131). « Si les Ibères avaient voulu se soutenir les uns « les autres, la plus grande partie de leur pays n'aurait pas été si « facilement conquise par les envahisseurs carthaginois, et plus an- « ciennement par les Tyriens auxquels ont succédé les Celtes. »

La même doctrine historique, à une nuance près, avait été professée par Varron. Nous l'apprenons par Pline l'ancien :

In universam Hispaniam M. Varro *pervenisse Iberos et Persas et Phœnices, Celtasque et Pœnos tradit* (l. III, c. 3, § 3).

« L'Espagne entière a, suivant M. Varron, été occupée par les « Ibères et les Perses et les Phéniciens, par les Celtes et les Cartha- « ginois. »

Une date que nous connaissons avec précision c'est celle où la domination celtique en Espagne a fait place à la domination carthaginoise.

Ce grand événement historique a été la conséquence d'une guerre qui a duré vingt ans, de l'an 238 à l'an 219 avant notre ère, et qui a été conduite par trois généraux carthaginois : Hamilcar Barca, 238-230, Hasdrubal, 230-221, Hannibal, 219. Cette guerre nous est racontée avec certains détails par Diodore de Sicile, l. XXV, c. 9-15, édit. Didot-Müller, t. II, p. 458-460, 629. Dans la seconde moitié du IVe siècle où vivait Ephore, la plus grande partie de l'Espagne jusqu'à Cadix faisait partie de la Celtique; ce que Strabon trouve absurde parce que de son temps les choses avaient changé.

Ἔφορος δὲ ὑπερβάλλουσάν τε τῷ μεγέθει λέγει τὴν Κελτικήν, ὥστε ἥσπερ

νῦν Ἰβηρίας καλοῦμεν, ἐκείνοις [Κελτοῖς] τὰ πλεῖστα προσνέμειν μέχρι Γαδείρων (Didot-Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 245; Strabon, l. IV, c. 4, § 6; édition Didot-Müller et Dübner, p. 165). « Dans « Ephore l'étendue de la Celtique est singulièrement exagérée, car, « suivant cet auteur, les Celtes auraient possédé la plus grande « partie de la contrée appelée aujourd'hui Ibérie et leur domination « se serait étendue jusqu'à Gadeira (1) ».

Les indications que nous donne Ephore sur la domination gauloise en Espagne concordent avec ceux que nous fournit Hérodote un siècle plus tôt. Hérodote, l. II, c. 33, et l. IV, c. 49, place les Celtes au delà des colonnes d'Hercule, près des Cynètes ou Cynésiens qui sont les habitants des bords du Guadalquivir (Festus Avienus, *Ora maritima*, vers 205).

Ces textes rapprochés des périples de Scylax et de Scymnus nous montrent que les Gaulois n'avaient pas occupé les côtes espagnoles de la Méditerranée ; ils s'étaient établis dans le centre de la péninsule et sur les côtes de l'Océan atlantique : les noms de lieux confirment cette doctrine historique. Mais, quoique leurs colonies fussent groupées dans certaines portions seulement du pays, c'étaient eux et non les Carthaginois qui, au ve siècle avant notre ère, étaient les maîtres de l'Espagne. Quand, en 409, une armée carthaginoise, composée de soldats les uns africains, les autres ibères, prit Sélinonte et Himère (Brunet de Presle, *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile*, p. 202-208), les Ibères étaient des étrangers recrutés par enrôlement volontaire, ξενολογηθέντας, tandis gue les Africains avaient été levés par une sorte de conscription, καταγραφέντας (Diodore, l. XIII, c. 54, § 1, édition Didot-Müller, t. I, p. 502; t. II, p. 601.)

Ainsi la domination celtique en Espagne existait au temps d'Hérodote, vers 450 avant Jésus-Christ. Elle a été détruite un peu plus de deux siècles après, par une guerre qui a duré de 238 à 219. Mais quand avait-elle commencé, à quelle date les Gaulois ont-ils en Espagne substitué leur autorité à celle des Phéniciens? Le nom des Perses, placé par Varron à côté de celui des Phéniciens dans la liste des dominateurs de l'Espagne, me semble nous apporter l'indication chronologique que nous cherchons. C'est en 537 que Hiram, roi de Tyr, reconnut pour son maître Cyrus, vainqueur de Babylone (Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne*, 3e édit., t. III, p. 95). Donc la domination phénicienne en Espagne n'avait pas cessé en

(1) Traduction légèrement modifiée de M. Tardieu, t. I, p. 330. La traduction latine de M. Dübner ne rend pas dans ce passage la pensée de Strabon.

537, où elle se confondit nominalement avec celle des Perses, et c'est postérieurement à 537 qu'elle succomba sous les efforts des conquérants venus du nord des Pyrénées (1). C'est vraisemblablement aux environs de l'année 537 que se rapporte la description de l'Espagne contenue dans l'*Ora maritima* de Festus Avienus, qui nous représente l'état de ce pays avant la conquête celtique (vers 80-90, 472-274, 284-345, 416-534). Cette conquête se place entre l'année 537 et Hérodote, c'est-à-dire vers l'an 500.

Y avait-il alors bien longtemps que les Celtes, trouvant trop étroite la vallée du haut Danube, siége de leur primitif établissement, avaient installé des colonies sur la rive gauche du Rhin ?

Je crois que non. Mais une opinion aussi contraire aux doctrines reçues ne peut être soutenue sans un développement de preuves qui m'entraînerait trop loin et qui serait inutile ici.

Il me suffit d'avoir démontré la thèse qui est l'objet de cette note : les Celtes, arrivés en Espagne postérieurement à l'année 537 avant notre ère, n'ont pu coloniser l'Afrique du nord, la couvrir de dolmens et s'avancer jusqu'aux frontières de l'Egypte sous les yeux des Carthaginois, sans que les Carthaginois l'aient vu, sans que les historiens l'aient su.

Donc les dolmens de l'Afrique n'ont pas les Celtes pour auteurs et les *Tamh'ou* des inscriptions égyptiennes ne peuvent être celtes. D'ailleurs la date de ces inscriptions s'y opposerait. C'est vers la fin du VIe siècle ou le commencement du Ve avant notre ère que nous voyons les Celtes passer les Pyrénées. Les Tamh'ou avaient atteint les frontières de l'Égypte dès le règne de Seti Ier, au XVe siècle (Lenormant, *Manuel*, t. I, p. 395-427), soit environ mille ans plus tôt.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Les Perses régnèrent sur l'Ibérie au même titre que Nabuchodorossor, roi de Babylone, devenu suzerain de la Phénicie, environ quarante ans avant eux. Voir le fragment 30 de Mégasthène, Didot-Müller, *Fragm. hist. graec.*, t. II, p. 416 ; cf. F. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne*, 2e édition, t. II, p. 223-224. Je ne puis admettre l'interprétation donnée par ce savant au passage où Salluste (*Jugurtha*, 18) nous parle des Perses et des Mèdes qui accompagnèrent l'Hercule tyrien dans son voyage d'Espagne. Le fait historique auquel ce passage se rapporte est, suivant moi, identique au fait par lequel j'explique le mot *Persas* dans le passage précité de Varron.

POËMES VULGAIRES

DE

THÉODORE PRODROME

La seconde épître en vers dont nous avons à parler est adressée au sébastocrator. Cherchons d'abord quel est le personnage désigné sous ce titre.

Théodore Prodrome est auteur d'une oraison funèbre (1) du sébastocrator Andronic Comnène, pièce qui est conservée à Rome dans deux manuscrits, l'un du Collége romain et l'autre du Vatican. Cet Andronic était fils puîné de l'empereur Alexis Ier et de l'impératrice Irène Ducène. Du Cange, et d'après lui le P. Lazzeri, ont avancé que ce prince fut tué l'année 1118, dans une bataille contre les Turcs; mais d'après ce qu'on lit dans cette oraison funèbre, nous sommes assurés qu'il mourut de maladie, non sous le règne de son père, mais sous le règne de son frère Jean Comnène.

Nous trouvons plus tard deux autres membres de la famille impériale qui ont été décorés du titre de sébastocrator. Jean Comnène avait quatre fils :

1° Alexis, l'aîné, fut revêtu de la pourpre, et, dans la proclamation annuelle, son père l'associa à la dignité impériale. En 1142 il mourut d'une fièvre aiguë à Attalie, ville de la Pamphylie, au moment où l'empereur se disposait à faire la conquête de la Syrie entière, à aller à Jérusalem et à chasser les Musulmans de toute la Palestine.

2° Andronic, le second fils de Jean, portait le titre de sébastocrator. Il mourut peu de temps après son frère, à Constantinople suivant quelques historiens, à Attalie suivant Guillaume de Tyr.

(1) Voy. La Porte du Theil, *Notic. et extr. des mss.*, t. 8, p. 152.

3° Isaac, qui hérita des dignités de ce dernier et fut nommé sébastocrator. Il avait été chargé de transporter à Constantinople les corps de ses deux frères et de leur rendre les devoirs funèbres. Après la mort de Jean Comnène, ayant été frustré de la couronne au profit de Manuel, il fut relégué dans un monastère, dont il sortit quelque temps après, réconcilié avec le nouveau souverain.

4° Manuel, le plus jeune des fils de Jean, était le plus chéri. Son père lui trouvait plus d'esprit, plus de valeur, de ressemblance avec lui-même. Au moment de mourir des suites d'un accident à la chasse il le désigna comme son successeur.

Des trois princes contemporains de Théodore Prodrome et qui ont porté le titre de sébastocrator, Andronic, fils d'Alexis Ier, pourrait être le personnage que nous cherchons, et l'oraison funèbre citée plus haut serait un indice suffisant pour cette identification, si nous n'avions pas des raisons meilleures pour croire qu'il s'agit, non pas d'un frère, mais d'un des fils de Jean Comnène, Andronic ou Isaac. Il ne peut être question du dernier, parce qu'il n'était pas en position de soulager la misère de Théodore Prodrome. Reste Andronic Comnène, auquel, en effet, doit être adressée la pièce en question. Sa femme, nommée Irène, était la protectrice des hommes de lettres. C'est à elle que Constantin Manassès a dédié sa Chronique en vers politiques, comme on le voit dans le titre : Ἐξεφωνήθη δὲ πρὸς τὴν σεβαστοκρατόρισσαν Εἰρήνην τὴν νύμφην τοῦ βασιλέως κυροῦ Μανουὴλ σὺν τῷ αὐταδέλφῳ αὐτοῦ κυρίῳ Ἀνδρονίκῳ. Après la mort du sébastocrator c'est à sa veuve Irène que Théodore Prodrome adressa toutes ses pièces de vers, remplies, comme celle-ci, d'appels réitérés à sa bienfaisance. J'en possède un grand nombre d'inédites où l'on voit que Manuel Comnène avait adopté et honorait d'une protection toute particulière les enfants de son frère Andronic. Puisque l'époque de la mort de ce dernier est connue, le poëme que nous publions ici serait antérieur à l'année 1142.

Ce poëme nous donne quelques renseignements intéressants. Il nous apprend que Th. Prodrome était marié et que son intérieur se composait de treize personnes, y compris sa femme, sa mère et sans doute les serviteurs. Nous verrons dans le dernier poëme qu'il avait plusieurs enfants.

Τοῦ αὐτοῦ εἰς τὸν σεβαστοκράτορα.

Αὐθέντα μου πανσέβαστε, δόξα καὶ καύχημά μου,
ὁ πένης, ὁ παντάπορος, ὁ περιστατημένος,
ὁ πάντοθεν κυκλούμενος μυρίαις δυστυχίαις,
καὶ περιστατιζόμενος κακοῖς ἀναριθμήτοις,
5 θέλω εἰπεῖν τὰ ἐμαυτοῦ πρὸς τὸν ἐμὸν δεσπότην·
κ' ἂν 'νι αὐθέντης οἷος σὺ κ' ὁ λέγων οἷος ἐγώγε,
νὰ κάθηται, νὰ ψηλαφᾷ, νὰ λέγῃ καὶ νὰ γράφῃ
πολιτικὰ μετριάσματα καὶ πολιτογραφίας,
καὶ λαρυγγίσματα πολλὰ καὶ λέξεις ἐπικρότους,
10 καὶ νὰ κατάγῃ ἑαυτὸν εἰς τὴν πεζολεξίαν.
Ἐκεῖνα γράφω καὶ λαλῶ ὅσα κινοῦν πρὸς οἶκτον,
ὅσα κινοῦν πρὸς ἔλεον καὶ πρὸς φιλανθρωπίαν·
ὁ γράφων γὰρ σπαταλικὰ καὶ λέγων σερφετίας,
φαίνετ' ὅτι 'νι ἁπλόψυχος καὶ ποιεῖ τ' ἀπὸ σπατάλης.
15 Ἐγὼ δὲ παρεξέκλινα μικρὸν ἐκ τῆς εὐθείας,
κ' ἀεὶ μετ' ὀδυρμῶν πολλῶν, καὶ κωκυτῶν καὶ θρήνων,
ῥημάτων γράφω χαρμονὴν, γραμμάτων τερποσύνην,
καὶ οὐ ποιῶ τ' ἀπὸ χαρᾶς, οὐδ' ἐξ ἁπλοψυχίας·
ἀλλὰ μὰ τὴν ἐνοῦσαν μοι πολλὴν στενοχωρίαν,
20 μὰ τὴν ἐξανεπήλπιστον πολλὴν πεζοπορίαν,
βαβαὶ τὴν πρὸς παλάτιον μέχρι τῆς ἐκκλησίας,
ὡς ἔχει οὕτως νὰ τὸ 'πῶ, οὕτως νὰ τὸ προσθήσω,
πρόσεχε, μόνον πρόσεχε, πρόσεχε μὴ μὲ θάψῃς!
Ἀλήθεια, δίδεις με πολλὰ, πλὴν ἂν τὰ συμψηφίσω,
25 τετράμηνον οὐ σῶζουν με, ψυχοκρατοῦν οὐδόλως,
μεδίμνους σίτου δώδεκα ψυχροὺς κ' ἀσβολωμένους,
κ' οὐκ οἶδα πῶς χορτάζουσιν οἱ δεκατρεῖς τὸν μῆνα,
πάντως ἂν τὸ μυρίζωνται, μόλις νὰ τοὺς ἀρκέσῃ.
Χωρὶς τῶν διδομένων μοι τούτων τῶν τυπωμάτων,
30 οὐ θέλω ξύλον καύσιμον, οὐ θέλω καὶ καρβοῦνιν,

Vers 6. καί. ἔνι. καί. Fort. ἐγώ τε. — 14. φαίνεται ὅτι ἔνι. τό. — 16. καί. — 22. εἰπῶ. 26. καί. — 27. καί.

POÈME DE THÉODORE PRODROME AU SÉBASTOCRATOR.

Pauvre et dénué de tout, environné, obsédé par une foule de maux, assailli de tout côté par des infortunes sans nombre, je viens, ô mon très-auguste maître, ma gloire et mon orgueil, je viens raconter mes affaires à Votre Seigneurie.

Pour un maître tel que vous, que peut un écrivain pareil à moi, si ce n'est de s'asseoir, de tâtonner, de dire et écrire des vers politiques, de faire des compositions en langue vulgaire, remplies de sons gutturaux et d'expressions retentissantes, de se ravaler jusqu'à la prose?

Moi je dis et j'écris tout ce qui éveille la compassion, excite la pitié et porte à la bienfaisance. Écrire en folâtrant et dire des vulgarités, c'est, ce me semble, le fait d'un homme simple, c'est un acte de pur badinage.

J'ai un peu dévié de la ligne droite, et c'est continuellement plongé dans les larmes, les gémissements et les lamentations que j'écris des vers pétillants de gaîté et de bonne humeur. Si j'agis ainsi, ce n'est pas par simplicité d'âme, ni histoire de me divertir. Mais, par la détresse où je suis tombé, mais, par cette course à pied, longue et désespérée, qu'il me faut faire, hélas! pour me rendre au palais et aller à l'église, je veux dire et exposer les choses telles qu'elles sont. Seulement prenez garde, prenez bien garde ne pas avoir à m'enterrer.

Vous me donnez vraiment beaucoup de choses, mais, si je les additionne, cela ne me suffit pas pour quatre mois et ne me procure aucun réconfort. Les douze pauvres misérables boisseaux de blé que vous m'octroyez, je ne sais comment ils rassasient treize personnes durant un mois. On ne ferait que les flairer, c'est à peine s'il y en aurait assez. Indépendamment de l'argent que je reçois, il me faut du bois à brûler, il me faut du charbon, il me faut des provisions de

οὐ θέλ' ὀψῶνιν μερικὸν ἅπαξ τῆς ἑβδομάδος,
οὐ θέλουσιν ὑπόδησιν τοὺς ἔχω μετ' ἐμέναν;
Οὐ θέλω 'γὼ 'ποδήματα χειμωνικὰ κουμβία,
καὶ κοντοσφίκτουρον παχὺν νὰ τὸ φορῶ 'ς τὴν ψύχραν;
Οὐ θέλουν εἰς τὸ σπίτιν μου λινάριν καὶ βαμβάκιν,
βαψίματα, ῥαψίματα, πετζώματα, πετζία,
ἀλεστικὸν, φουρνιατικὸν, βαλανικὸν, σαπῶνιν,
τριψιδογαροπίπερον, κόμινον, καρναβέδιν,
μέλιν, ὀξεῖδιν, σύσγουδον, ἅλας, ἀμανιτάριν,
σέλινον, πρασομάρουλον, καὶ κάρδαμον, κ' ἰντίβιν,
σπανάκιν, χρυσολάχανον, γογγύλιν, μαντζιζάνιν,
φρύγιον κράμβην καὶ γουλὶν, κ' ἀπὸ τὸ κουνουπίδιν;
Οὐ θέλουν εἰς τὰ κόλλυβα τῶν προτελευτησάντων
ἀμύγδαλα, ῥοΐδια, καρυδοκουκουνάρια,
καὶ κανναβοῦριν καὶ φακὴν καὶ 'στραγαλοσταφίδας;
Οὐ θέλουν ἀλειπτούτζικα μοσχάτα καὶ κροκάτα;
Οὐ θέλει ἡ γυναῖκα μου γυρὶν τὴν Πασχαλίαν;
Οὐ θέλει ἡ μάννα μου μανδὶν, οὐ θέλει καὶ καλίγια;
Ἀφίημι τὰ τρανώτερα, κ' ἐμβαίνω εἰς τὴν λέπτην,
εἰς τὰ τζουκκαλολάγηνα καὶ 'ς τὴν χουρδουβελίαν·
τὸ δὸς ἐδῶ, τὸ δὸς ἐκεῖ, τὸ δὸς εἰς τὸ κουκοῦμιν,
δὸς εἰς καθαροκόσκινον, δὸς εἰς τὸν πωλοτρόφον,
εἰς κηροστοῦππιν καὶ δαδὶν, ἐλᾷδιν καὶ λινέλιν·
τὸ λάλησε τὸν σικυαστὴν, κ' ἂς ἔλθῃ ὁ φλεβοτόμος·
κύρι, τὸ πηγαδόσχοινον ἐκόπην, κ' ἂς τ' ἀλλάξουν,
νερὸν ὁ κάδος οὐ κρατεῖ, κ' ἂς ἀγοράσουν ἄλλον·
ἐπαρεκλάσθη ἡ θύρα μας, κλειδᾶς κ' ἂς τὴν εὐθειάσῃ,
ἐτραυματιάσεν τὸ παιδὶν, γοργὸν ἂς ἀγοράσουν
χαμωμηλέλαιον κάλλιστον, ὄξος, ἀγριοσταφίδαν,
κικίδιν, λυσσομάμουδον, κ' ἄλλα τινὰ τοιάδε,
κ' ἂς ποιήσουν τραυματάλειμμα πρὶν λυκοκαυκαλιάσῃ.
Ἤκουσας, πάντως ἤκουσας τὴν ἔξοδον τὴν ἔχω·
ἐδάρε, μίξον ὁμαδὸν ἅπαντα τὰ λαμβάνω,

31. θέλω. — 33. ἐγώ. ὑποδήματα. τοῦ βία. — 34. εἰς. — 35. ὀσπήτιν — 36. βαψήματα, ῥαψήματα. — 39. ὀξύδιεν. — 40. καὶ ἰντύβιν. — 42. καί. — 43. κόλυμβα. — 45. καναβούριν. — 49. καί. — 50. εἰς. — 53. κηροστούπιν. — 54. λάλησαι. συκιαστὴν καί. — 55. καί. τό. — 56. καί. — 57. καί. εὐθιάσῃ. — 60. καί. — 61. καί. λυκοκαυκαλιάσει.

bouche une fois la semaine. Aux miens il faut des chaussures; et moi, n'ai-je pas besoin de souliers d'hiver, de courroies, et d'un justaucorps épais et court pour me garantir du froid? Et à la maison ne faut-il pas du lin, du coton, de quoi teindre, de quoi coudre, du cuir épais, du cuir mince, le salaire du meunier, et ceux du fournier et du baigneur? Ne faut-il pas du savon, du garum et du poivre broyés, du cumin, du carvi, du miel, du vinaigre, du nard, du sel, des champignons, du céleri, des poireaux, de la laitue, du cresson, de l'endive, des épinards, des arroches, des navets, des aubergines, des choux frisés, des bettes, des choux-fleurs? Et pour les gâteaux des trépassés ne faut-il pas des amandes, des grenades, des noix et des pommes de pin? Ne nous faut-il pas du chènevis et des lentilles, des pois chiches et des raisins secs? Ne veut-on pas des pommades au musc et au safran? Ne faut-il pas à ma femme un jupon pour Pâques? A ma mère un manteau et des chaussures?

Je laisse de côté les grosses choses et j'entre dans le détail, les marmites et les bouteilles, les ficelles et les broches. C'est, donne par ici, donne par là, donne pour le coquemar, donne pour le crible à sasser, donne à l'éleveur, donne pour le rat-de-cave, les allumettes, l'huile d'olive et l'huile de lin. Parle au poseur de ventouses, fais venir le saigneur. Maître, la corde du puits est cassée, qu'on la change; le tonneau ne tient plus l'eau, qu'on en achète un autre; la porte est démontée, que le serrurier vienne l'arranger; l'enfant s'est blessé, vite qu'on achète de la meilleure huile de camomille, du vinaigre, du verjus sec, du ricin, des cantharides, et autres ingrédients analogues, et qu'on en fasse un onguent pour la blessure, avant qu'elle ne se gangrène.

Vous avez entendu, parfaitement entendu les dépenses que j'ai, eh bien! additionnez toutes mes recettes, mon salaire, mes émolu-

τὴν ῥόγαν, τὸ μηναῖον μου καὶ τὰς φιλοτιμιάς μου,
65 τ' ἐσώτυπα, τ' ἐξώτυπα, τ' ἀπέδω καὶ τ' ἀπέκει,
καὶ τότε λογαριάσε με καλῶς καὶ 'ς τὰ μὲ δίδεις,
κ' ἂν μ' εὕρῃς χρώμενον κακῶς εἰς ταῦτα τὰ μὲ δίδεις,
τότε καὶ κατονείδιζε, τότε κατάκρινόν μοι,
ὥσπερ ἐλευθερόψυχον καὶ σπαταλοκρομμύδιν.
70 Εἰ δ' οὕτως κατακρίνεις με δίχα τινὸς αἰτίας,
ἀπὸ ὀχλήσεως τινῶν ἀνθρώπων χαιρεκάκων,
ἔνι καὶ κρίμα καὶ κακὸν, εἰκάζω κ' ἁμαρτάνεις.
Ταῦτα δὲ πάντα χρῄζουσι κατ' ἔτος εἰς τὸ σπίτι
καὶ πλούσιοι καὶ πένητες, καὶ δοῦλοι καὶ δεσπόται,
75 καὶ μοναχοὶ καὶ κοσμικοὶ, καὶ γέροντες καὶ νέοι,
κατὰ τὸ μέτρον ἕκαστος καὶ τὴν ἰδίαν τέχνην.
Οἱ οὖν λαβόντες ἐξ ἀρχῆς ὡς πατρικόν των κλῆρον
τῶν πάντων τὴν εὐπάθειαν καὶ τὴν εὐημερίαν,
ἔχουσι πόρους πάντοθεν ἀφθόνως καὶ πλουσίως·
80 δωροφορεῖ καὶ γὰρ ἡ γῆ, ἡ θάλασσα δὲ πλείω
τὴν ἀφθονίαν τῶν καλῶν καὶ χορηγίαν πάντων.
Οἱ κατ' ἐμὲ δὲ πένητες, οἱ λιμαγχονημένοι,
κλῆρον ὡς ἄλλον πατρικὸν ἔχοντες τὴν πενίαν,
ἐξόδους ἔχοντες πολλὰς, εἰσόδους δὲ ὀλίγας,
85 ὅταν ἐξαπορήσωσι καὶ δώσουσι καὶ λάβουν,
στρέφονται πρὸς τὰ ῥοῦχα τους, φεῖσαι, «Χριστέ μου, τότε!
καὶ δίδουν τα καὶ τρώγουν τα, Χριστὲ, τῆς ἀνοχῆς σου!
κ' ἀφότου τὰ χωνεύουσιν, ὡς χρυσοχοὶ τεχνῖται,
καὶ ἀμμοπλύνουν τα καλὰ, ὥσπερ οἱ ἀμμοπλύται,
90 ἂν περπατοῦν, νυστάζουσιν· ἂν κάθηνται, κοιμῶνται·
ἱστάμενοι σκελίζονται, τραλίζονται καθ' ὥραν,
ἐκεῖ κ' ἀστέρας βλέπουσι τροχοὺς πρασινομόρφους,
κ' ὁμοιάζουν τὸ χειρότερον ὅτι εἶναι μεθυσμένοι,
καὶ μαγειωμένοι καὶ σαλοὶ καὶ παραβροντισμένοι.
95 Τῷ πάθει τοίνυν συσχεθεὶς κἀγὼ τῷ τῆς ἐνδείας,
ἅπασαν τὴν οὐσίαν μου κατέφαγον ὁ τάλας,
κ' ἂν τύχῃ ὡς ὑπαγαίνομεν, ἂν οὐ κρατήσῃ εὐδία,

65. τά. τά. τά. τά. — 66. λογαριάσαι. εἰς. — 67. καὶ ἂν μέ. — 69. σπαταλοκρομύδιν. — 72. καί. — 73. ὀσπήτι. — 77. του. On pourrait peut-être adopter τους. — 88 κα• — 92. καί. — 93. καί. — 97. καί. ὑπαγένομεν. εὐδεία.

ments mensuels et mes gratifications, les espèces frappées en creux et celles en relief, ce que je reçois par ici et par là, et alors établissez bien le compte de ce que vous me donnez, et, si vous trouvez que j'en fais mauvais usage, alors injuriez-moi, blâmez-moi comme un prodigue et un gaspilleur d'oignons; si, cédant aux importunités de gens qui m'en veulent, vous me condamnez aussi sans motif, c'est là une mauvaise action, c'est un crime dont vous vous rendez coupable.

Tout ce que je viens d'énumérer, on en a besoin chaque année dans sa maison, riches et pauvres, serviteurs et maîtres, moines et laïques, vieux et jeunes, chacun suivant ses moyens et sa propre condition.

Ceux qui, dès le principe, ont reçu comme héritage paternel le bien-être et la prospérité en toutes choses, les riches revenus leur arrivent de partout, car la terre et surtout la mer sont pour eux une source de dons; elles leur fournissent en abondance toutes sortes de biens.

Mais les pauvres comme moi, les morts de faim, ceux auquels l'indigence tient lieu de patrimoine, qui ont beaucoup de dépenses et peu de revenus, lorsqu'ils se trouvent dans le dénûment et ne savent où donner de la tête, ils se tournent vers leurs habits, ô Christ! pitié, alors! et ils les vendent et les mangent, miséricorde, ô Christ! Et quand, semblables aux ouvriers orfévres, il les ont fondus (digérés), quand, comme les laveurs de sable, il les ont nettoyés, s'ils marchent, ils tombent de sommeil; s'ils sont assis, ils dorment; s'ils sont levés, ils trébuchent, ils ont le vertige à tout instant; là où il y a des étoiles, ils voient des roues peintes en vert; ils ont l'air pire que des ivrognes, on dirait des gens ensorcelés, ahuris, et frappés de la foudre.

Et moi aussi, atteint de cette maladie de l'indigence, j'ai, dans mon malheur, dévoré toute ma fortune; et, pour peu que cela continue, si la sérénité ne prend pas le dessus, si vous ne m'ouvrez

ἂν οὐκ ἀνοίξῃς θύραν μοι πόθεν τῆς εὐσπλαγχνίας,
καὶ γένομαι 'ξωχείμαστος, φοβοῦμαι μὴ παρέμπω,
100 καὶ φάγω καὶ τ' ἀκίνητα, κ' ἔδε θανάτου χεῖρον.
Μὴ σὲ πλανᾷ, πανσέβαστε, τὸ Πτωχοπροδρομάτον,
καὶ προσδοκᾷς νὰ τρέφωμαι βοτάνας ὀρειτρόφους,
ἀκρίδας οὐ σιτεύομαι, οὐδ' ἀγαπῶ βοτάνας,
ἀλλὰ μονόκυθρον παχὺν καὶ παστομαγειρίαν,
105 νὰ ἔχῃ θρύμματα πολλὰ, νὰ ἦναι φουσκωμένα,
καὶ λιπαρὸν προβατικὸν ἀπὸ τὸ μεσονέφριν.
Ἀνήλικον μὴ μὲ κρατῆς, μὴ προσδοκᾷς δὲ πάλιν
ὅτι ἂν μὲ δώσῃς τίποτε νὰ τὸ κακοδικήσω·
ὅμως ἐκ τῆς ἐξόδου μου καὶ σὺ νὰ καταλάβῃς
110 τὸ πῶς οἰκοκυρεύω μου τὴν ἅπασαν οἰκίαν.
Λοιπὸν ἡ σὴ προμήθεια συντόμως μοι φθασάτω,
πρὶν φάγω καὶ τ' ἀκίνητα καὶ πέσω κ' ἀποθάνω,
καὶ λάβῃς καὶ τὰ κρίματα καὶ πλημμελήματά μου.
καὶ τῶν ἐπαίνων στερηθῇς ὧν εἶχες καθ' ἑκάστην·
115 ἀλλ' ἵλεως σοὶ γένοιτο Χριστός μοι, σεβαστέ μου,
καὶ δοίῃ σοι τὴν ἀμοιβὴν τῶν εἰς ἐμὲ χαρίτων
πλουσίαν καὶ αἰώνιον, ὡς οἶδεν, ὡς γινώσκει.

99. ἐξωχείμαστος. — 100. τά. καί. — 102. τρέφωμαι. — 104. μονόκιθρον. — 105. εἶναι φουσκομένα. — 107. κρατεῖς. — 108. δώσις. — 112. τά. — 116. δύη.

point la porte de votre miséricorde, je crains de passer l'hiver dehors, d'être congédié et d'être réduit à manger mes immeubles, et voilà qui est pire que la mort.

Ne vous méprenez point sur mon surnom de Ptochoprodrome, auguste prince, ne vous imaginez pas que je me nourris d'herbes de montagne; non, je ne mange pas de sauterelles, je n'aime pas les racines, mais un épais ragoût, une sauce relevée où les morceaux sont nombreux et rebondis, et une grasse portion de mouton prise dans le filet.

Ne me regardez pas comme un imbécile, et n'allez pas croire non plus que, si vous me donnez quelque chose, j'en ferai un mauvais usage, mais tâchez de comprendre qu'avec mes dépenses je fais face à tous les besoins du ménage.

Hâtez-vous donc d'aviser, avant que je ne mange mes immeubles, avant que je ne m'alite et ne meure. Mes fautes et mes crimes retomberaient sur vous et vous seriez privé de vos louanges quotidiennes. Puisse le Christ vous être propice, prince auguste, et vous accorder la récompense de vos bienfaits envers moi, une récompense riche et éternelle, comme il sait en octroyer!

E. MILLER ET É. LEGRAND.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

Nos lecteurs savent déjà que dans l'élection motivée par la mort de M. Guizot, notre collaborateur et directeur M. Georges Perrot a été élu. Ils s'en réjouiront avec nous.

M. Ravaisson donne lecture d'une nouvelle lettre de M. Schliemann. Ce voyageur y maintient l'identification d'Hissarlik et de Troie ; il se félicite de ce que deux de ses contradicteurs, M. Stark, d'Heidelberg, et M. Conze, de Vienne, lui ont fait récemment de grandes concessions, le premier en reconnaissant la figure de la chouette sur certains vases, le second en acceptant comme fait acquis l'immense antiquité des objets trouvés à Hissarlik et en admettant la possibilité que les villes ensevelies à divers étages de profondeur de ce sol rapporté soient celles auxquelles se rattachaient les traditions dont les rapsodies homériques se sont faites l'écho. M. Ravaisson ajoute que, en ce qui concerne la situation de Troie, il y a un passage d'Homère commenté par Platon, lequel est d'une importance capitale pour la solution du problème soulevé. Homère dit (*Iliade*, XXI) que Dardanus, fils de Jupiter, fonda Dardanie *sur le pied de l'Ida :* alors qu'Ilion (qui eut pour fondateur Ilus) n'était pas encore bâtie *dans la plaine*. En effet, dit Platon dans le troisième livre des *Lois*, les premiers hommes, par crainte d'un nouveau déluge, s'établirent d'abord sur le sommet des montagnes. Lorsqu'ils commencèrent à se rassurer, ils bâtirent des villes sur les pentes. A cette époque appartient la fondation de Dardanie. Dans une troisième période ils élevèrent des villes sur des éminences de hauteur modérée, situées au milieu de plaines fertiles. C'est à cette époque que se rapporte la fondation d'*Ilion*. La colline d'Hissarlik correspond très-bien à la position indiquée par Platon. Il est probable que c'était aussi l'opinion d'Aristote, puisque c'est à Hissarlik qu'Alexandre le Grand allait chercher dans le *nouvel Ilion* les vestiges de l'Ilion primitif et y sacrifier à la Minerve troyenne.

M. Mowat, commandant d'artillerie, est admis à communiquer une note sur *la fronde achéenne à trois lanières*.

M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne (Isère), fait part à l'Académie de la découverte qui a été faite à Vienne, derrière les bâtiments de l'ancien séminaire, aujourd'hui la manutention militaire, de fragments d'une statue romaine en bronze et de deux inscriptions. M. Leblanc annonce l'envoi prochain d'une copie de ces inscriptions.

M. Hauréau lit une communication sur *quelques maîtres du* XII*e siècle*.

M. de Longpérier lit une note de M. Chabas, intitulée *Hebræo-Egyptiaca*. L'auteur établit quelques rapprochements entre les maximes des Egyptiens et celles des Hébreux.

M. Brunet de Presle fait une communication sur deux inscriptions découvertes à Milo.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On nous annonce qu'une importante découverte vient d'être faite à Bourbonne-les-Bains. L'administration des mines, en travaillant à la reconstruction des Thermes, a mis à nu l'ancienne source remplie de boue épaisse. Le lavage de ces terres a déjà fourni plus de douze cents monnaies romaines, dont quatre en or et deux cent cinquante en argent, plus divers ex-voto et une inscription BORVONI ET DAMONAE. Cette source avait été en partie vidée en 1726 et en 1785, mais les objets que contenaient les boues n'avaient point été recueillis. Aujourd'hui on est parvenu à sept mètres de profondeur et l'ón atteint les couches les plus anciennes. Parmi les monnaies se trouve déjà un Néron. L'ingénieur des mines veille à ce que rien ne se perde. Nous pourrons donc probablement savoir à quelle époque ont commencé à avoir lieu les pèlerinages à la source consacrée au dieu *Borvo* et à la déesse *Damona*.

—— Nous apprenons la mort d'un homme qui a laissé à Rouen une grande réputation de savoir. M. Achille Deville vient de mourir à Paris, le 9 de ce mois, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ce que fut M. Deville. Le musée départemental d'antiquités dont il fut le fondateur, en 1831, et qu'il a dirigé pendant dix-sept ans, peut perpétuer sa mémoire parmi nous.

Ce que l'on n'oubliera jamais surtout, ce sont ses œuvres archéologiques qui sont très-nombreuses. Nous ne citerons ici que les principales.

Le premier livre que nous connaissions de lui est son *Essai sur l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville;* celui qui parut presque en même temps, ce fut son *Histoire du Château-Gaillard*, près les Andelys. De 1835 à 1837, il a publié deux éditions de ses *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*. Nous croyons savoir qu'il préparait encore une nouvelle édition de ce précieux ouvrage.

Nous mentionnerons encore son *Histoire du château de Tancarville*, et son *Histoire du château d'Arques*. Son dernier travail est une *Histoire du verre à l'époque antique*, qu'il vient de publier à Paris. Cet ouvrage compte 113 planches in-4, coloriées par lui.

M. Deville est mort correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion

d'honneur, membre de l'Académie de Rouen, et d'une foule de sociétés savantes qui s'honoraient de le compter dans leur sein.

—— *Rome.* — Les fouilles de la basilique de Pétronille dans la catacombe de Domitille ont été reprises avec la campagne d'hiver. M. J. B. de Rossi les a dirigées en arrière de l'abside, convaincu que, de ce côté, elles devaient rencontrer quelque indice positif de la sépulture de sainte Pétronille. L'événement a, comme toujours, justifié la perspicacité infaillible de l'illustre archéologue. Le 23 décembre dernier, on a trouvé sur un tombeau, à la place vers laquelle tendaient les recherches, deux images à fresque : celle d'une matrone chrétienne VENERANDA, enterrée un 9 janvier, et celle de sainte Pétronille qui lui fait accueil. Une gracieuse communication de M. J. B. de Rossi à notre collaborateur M. Louis Lefort nous procure la bonne fortune d'annoncer sommairement cette nouvelle et importante découverte, sur laquelle nous donnerons de plus amples détails dès que le prochain fascicule du *Bulletino di archeologia cristiana* nous sera parvenu.

—— Les journaux de Dieppe racontent que dans les fouilles faites récemment à Criel par MM. de Morgan, on a trouvé entre autres choses :

Quatre scramasaxes, des poignards, poinçons, alènes, clefs, anneaux, une épée, douze lances, un grand et large couteau à douille pouvant s'emmancher;

Deux colliers de soixante perles verre et pâte d'émail, très-riches de couleurs;

Huit grandes agrafes à plaque et contre-plaque en bronze, dont une à jour;

Huit plaques de ceinturon en fer damasquiné or et argent : on a fait revivre les dessins qui sont des plus curieux;

Une boucle en bronze et argent rehaussée d'une feuille d'or avec filigranes;

Une très-curieuse fibule arquée en bronze doré, de grande taille;

Une paire de boucles d'oreilles or à jour avec verroteries et filigranes, travail léger et élégant;

Une fibule or avec verroteries, cabochons, filigranes : bijou très-remarquable;

Plusieurs petites fibules bronze, formes variées; des plaques à jour, des stylets, des aiguilles, en un mot une série complète de tout l'attirail d'un Franc. (*Temps*, 29 octobre 1874.)

—— Un buste en bronze très-curieux, des temps gallo-romains, vient d'être découvert par un laboureur aux environs de Digoin, sur la rive gauche de la Loire. Deux médailles trouvées avec le buste attestent qu'il représente un empereur romain; sa couronne de laurier est d'une coupe très-distinguée, malheureusement elle a été mise en morceaux par un coup de pioche au moment du déblayement.

Différents autres objets : une assiette contenant des cendres, une épée, une petite cassette hermétiquement fermée, un petit cerf et un collier de

métal d'apparence très-précieuse, ainsi que les deux médailles en argent, accompagnaient le César. (*Débats*, 24 octobre 1874.)

—— Le journal *the British Architect* rapporte que des ouvriers qui étaient occupés, à Douvres, à faire des excavations sous les dalles de la vieille tour de l'église Sainte-Marie, ont trouvé une sorte de coffre marin dans lequel était enfermé et encaissé avec beaucoup de soin un cercueil de plomb.

Rien n'étant sacré pour les antiquaires et les archéologues, on s'est naturellement empressé d'ouvrir le cercueil, et cette curiosité scientifique a été aussitôt récompensée par la découverte du corps parfaitement conservé d'un militaire, dont le visage, qui devait avoir été fort beau, est encore orné de superbes moustaches et d'une barbe taillée à la façon des soldats d'un autre âge.

Toutefois, la taille est petite; le cadavre est emmaillotté dans des langes moelleux et ouatés, faits du linge le plus fin et le plus doux, et dans les plis duquel ont été répandus les parfums les plus exquis.

—— On vient de découvrir à Marsaunay (Côte-d'Or), en labourant le long de la voie romaine, un cimetière gallo-romain.

Les squelettes étaient en assez grand nombre. Des boucles de ceinturon, des fibules, des vases de terre, des ampoules de verre et des monnaies de Constantin ont été recueillis dans les fouilles. (*Débats*, 28 octobre.)

—— Nous traduisons de la Παλιγγενεσία du 9 décembre la nouvelle suivante, au bas de laquelle nous reconnaissons les initiales de M. Komanoudis.

« L'inscription publiée dans l'*Ephéméris* du 30 novembre, et lue sur une pierre qu'on a trouvée dans les fouilles faites dans la propriété de Spyr. Stréphi, au N.-O. de la petite église de la Sainte-Trinité (à Athènes), est ainsi conçue :

O . . . . .
. ΕΣΟΔΟ
ΤΕΣΕΛΕΥΣΙΝΑΔΕ

c'est-à-dire, en caractères ordinaires, et en suppléant ce qui manque :

δ[ρος
τ]ῆς ὁδοῦ
τῆς Ἐλευσῖνάδε

et non ἐσοδὸς τῆς Ἐλευσῖνά δε, comme l'imprime l'*Ephéméris*.

La pierre qui porte les caractères est un bloc de tuf, en forme de stèle, large d'environ un mètre français de hauteur; la partie supérieure est un peu endommagée. Elle fut trouvée le 26 novembre, et comme le dirent les ouvriers, s'ils dirent vrai, elle se tenait droite, posée simplement sur un amas de terre, et à une profondeur d'environ un mètre cinquante centimètres sous la surface actuelle du sol; les caractères étaient tournés

vers l'ancienne route d'Eléusis, qui est encore la route actuelle. Ajoutons qu'une autre pierre semblable, indiquant le même chemin, fut trouvée il y a quatre ans à peu près au même endroit (voir les *Actes de la Société archéologique*, année 1870, p. 9), mais plus près de la Sainte-Trinité, et non fichée en terre. Elle était plus petite, et en marbre de l'Hymette; les caractères en étaient plus récents, appartenant à une écriture postérieure à l'archontat d'Euclide.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* (novembre et décembre 1874, deux feuilles) :

Fouilles de Castel d'Asso, près Viterbe (W. Helbig). Fouilles de Pompéi, suite (A. Mau). Trouvaille de monnaies à Palestrine (Helbig et Mau). Coupe d'argent de travail oriental (Alessandro Castellani).

Il s'agit de la coupe qui a été publiée dans les *Monuments inédits*, t. IX, pl. 44. M. Castellani prévient ceux qui se sont intéressés à ce curieux objet qu'il a été découvert non point, comme on l'avait affirmé, à Cervetri, mais, en 1869, dans la banlieue de Salerne.

—— Le numéro 15 du *Bibliographe musical* contient une intéressante notice de notre collaborateur M. Émile Ruelle sur *deux manuscrits neumatiques* dont la majeure partie a été exécutée à la fin du XIIe siècle et notée en neumes réguliers ou guidoniens. Le second des manuscrits décrits contient, inséré au milieu de la série des chants, un petit traité dialogué, anépigraphe, des huit tons du plain-chant. M. Ruelle inclinerait à le croire inédit et il y trouve « un caractère original et un cachet d'ancienneté irrécusable ».

—— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro de décembre : *Etude sur les quinquinas*, par M. E. Chevreul; *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, par M. A. Maury; *la Philosophie de Schopenhauer*, par M. Ch. Levêque; *Moines et Sibylles*, par M. E. Renan; *Voltaire et la société française au* XVIIIe *siècle*, par M. E. Caro. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

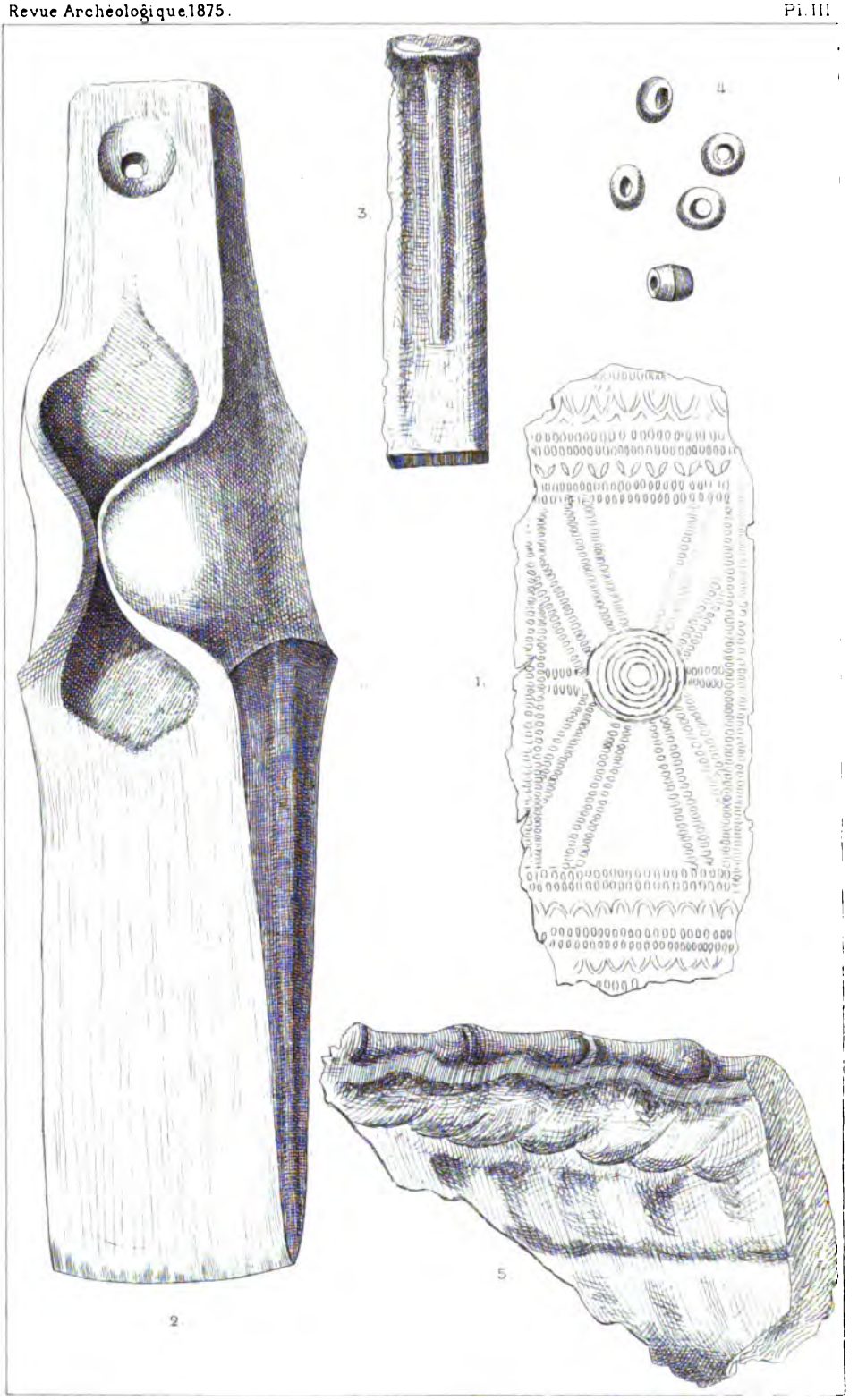

DÉCOUVERTE DU THEIL. Cᴱ DE BILLY. (Loir-et-Cher.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

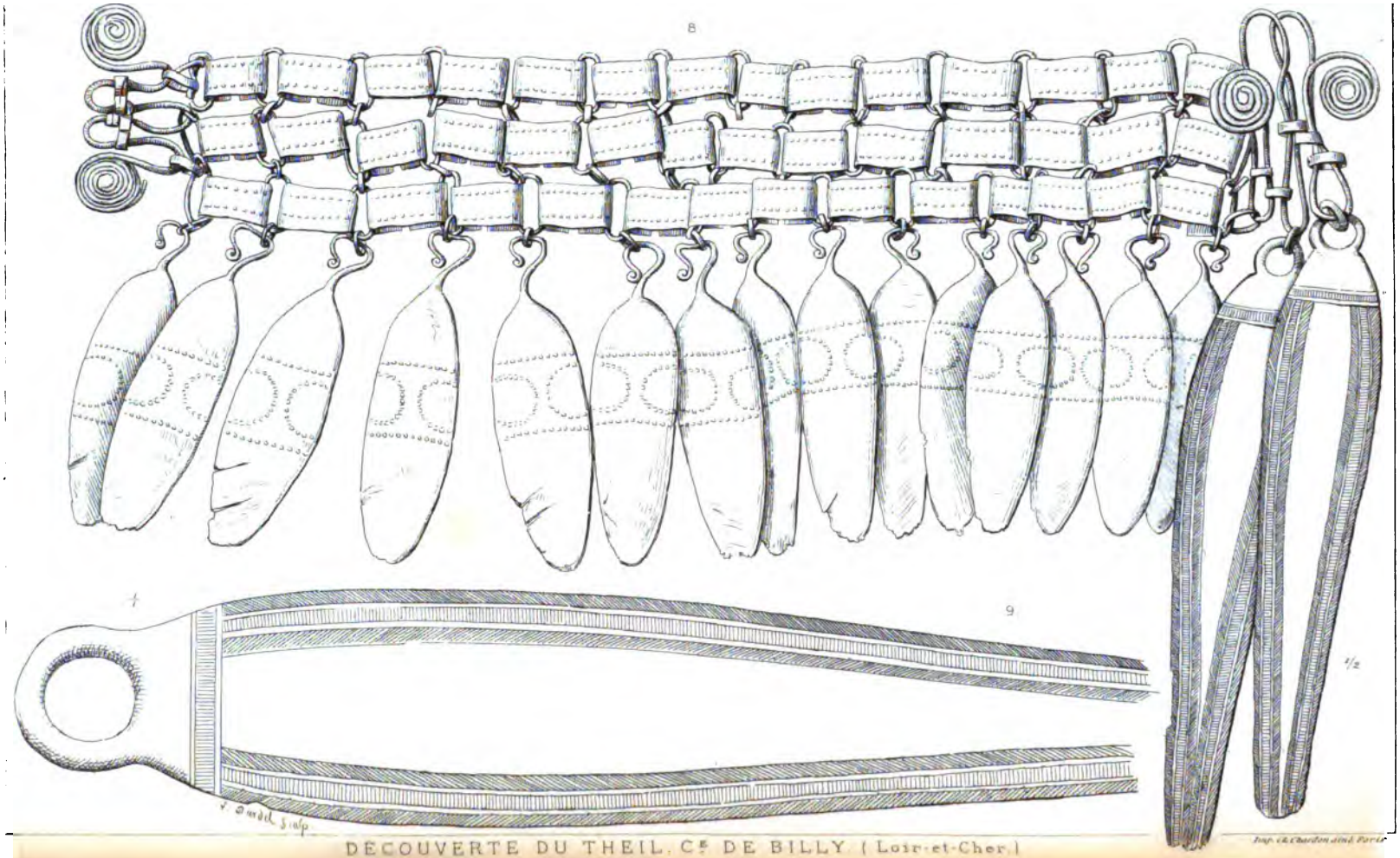

DÉCOUVERTE DU THEIL. Cᵉ DE BILLY (Loir-et-Cher.)

UNE

SÉPULTURE DE L'AGE DU BRONZE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

La sépulture que je signale a été trouvée à la *Fosse aux prêtres*, près le hameau du Theil, commune de Billy (Loir-et-Cher), sur la rive droite de la Sauldre, à quatre kilomètres de l'endroit où cette rivière se jette dans le Cher.

Un cultivateur, voulant extraire jusqu'à la racine une tige de chiendent, creusa le sol à la profondeur inaccoutumée de quarante centimètres et rencontra un instrument en bronze. Poussé par la curiosité, il continua la fouille et fut assez heureux pour en découvrir plusieurs autres. Cette fouille a été achevée sous mes yeux, mais je n'ai recueilli par moi-même que des perles de collier et des fragments de poterie.

Tous les objets étaient réunis dans un espace d'environ seize mètres carrés et situés à une profondeur de trente-cinq à quarante centimètres, entre le sol arable, qui est très-sablonneux comme tous les terrains de Sologne, et une couche d'argile noire. Étaient-ils autrefois recouverts par un tumulus qui aurait été détruit pour les besoins de la culture? Je l'ignore; mais cette hypothèse n'est pas invraisemblable, car il existe près de là des tumulus bien caractérisés.

Nous allons énumérer et décrire les objets qui composaient le mobilier de cette intéressante sépulture.

1° *Hache de bronze à ailerons.* Cette hache, d'une forme élégante, d'un travail très-soigné, est parfaitement conservée. Le talon présente un trou évasé de chaque côté, destiné sans doute à fixer plus solidement l'instrument à son manche au moyen d'un rivet ou d'une cheville. Pl. III, fig. 2, de grandeur naturelle.

2° *Casque.* Ce casque, dont il n'existe plus que des fragments, a été habilement restauré par M. Maitre, chef des ateliers du musée de Saint-Germain, sous la savante direction de M. Alexandre Bertrand. Il est formé d'une feuille de bronze très-mince. En avant et en arrière il présente deux saillies coniques, et sur l'un des côtés

1. Côté A.

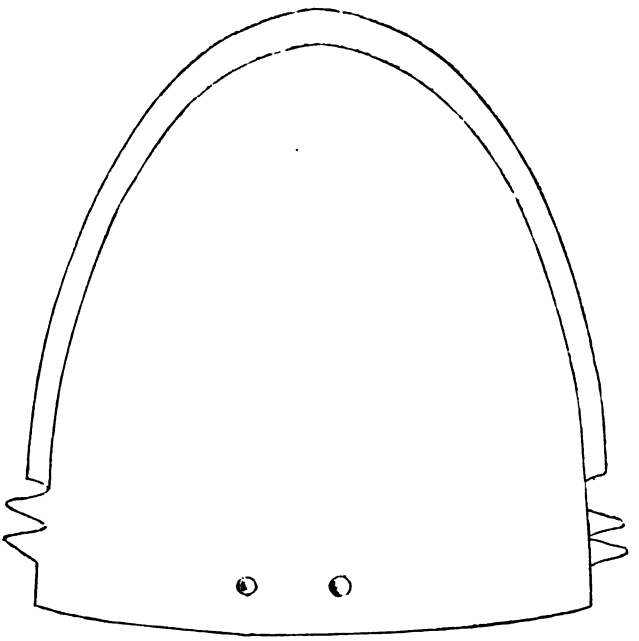

2. Ensemble du casque restauré, vu de profil.

(côté A) deux trous pour attacher la mentonnière. Sur le côté B le morceau correspondant manque. Il est entièrement dépourvu de visière et d'appendice protecteur du cou.

Le musée de Saint-Germain possède un casque pareil trouvé dans la Seine, à Paris. On n'en connaissait pas l'âge et assez généralement on l'attribuait à l'époque des invasions normandes. Aujourd'hui, il se trouve daté d'une manière très-authentique et on peut affirmer que c'est le type le plus ancien.

3° *Ciseau.* Le bronze dont il est composé doit contenir une plus grande proportion d'étain, car il possède la couleur et la dureté du métal de cloche. A partir de la tête, il existe un bourrelet longitudinal qui s'arrête près du tranchant. Pl. III, fig. 3, de grandeur naturelle.

4° *Harnachement de cheval?* Le quatrième objet de bronze me paraît être un harnachement de cheval. Il est composé de trois rangées d'anneaux plats reliées entre elles par des fils assez épais et quadrangulaires.

Les anneaux, au nombre de quatorze dans chaque rangée, sont ornés sur les bords d'une ligne de points faits au repoussé. A la rangée inférieure sont suspendues quinze pendeloques, de forme elliptique, ornées vers le milieu de lignes pointillées, représentant à peu près la forme d'une enclume. L'extrémité postérieure se termine par une boucle à deux spirales. L'extrémité antérieure présente un ornement à deux spirales tout à fait analogue à la boucle précédente. A cet ornement sont attachées deux longues pendeloques en forme de lance, offrant au pourtour et près du trou de suspension plusieurs rangs de hachures.

Il existait une autre moitié correspondante dont j'ai retrouvé quelques débris. Si elle était parfaitement conforme à la première, on est en droit d'affirmer que nous sommes en possession d'un harnachement présentant en avant plusieurs grandes aiguillettes qui tombaient sur le poitrail du cheval, s'agitant et brillant à chaque mouvement de l'animal. Mais si cette seconde moitié se terminait en arrière par un crochet, nous devons reconnaître dans ce curieux objet une sorte de ceinturon-cuirasse. Malheureusement le problème ne peut être résolu, parce que la pièce terminale n'existe plus.

Les anneaux plats ont trois centimètres de largeur et deux de hauteur. Les petites pendeloques, dix centimètres de longueur, trois de largeur. Les grandes pendeloques ont dix centimètres de longueur et trois et demi dans leur plus grande largeur. Les boucles ont dix centimètres de hauteur et quatre de largeur. La longueur du

harnachement est de cinquante-deux centimètres (1). Pl. IV, fig. 8 et 9.

5° *Lames d'or*. Il en existe deux, très-minces, longues de quatre-vingt-quinze millimètres et larges de trente-cinq. Elles sont ornées d'estampages. Au milieu se trouvent six cercles concentriques. De la circonférence du plus grand cercle partent, sous forme rayonnante, six doubles lignes de points qui aboutissent à d'autres doubles lignes de même genre, longitudinales ou transversales. Ces lames présentent sur l'une des faces des traces de cuivre ou de bronze, ce qui prouve qu'elles étaient appliquées dans un but d'ornementation. Des traces d'application ont été observées sur des lames d'or analogues trouvées en Danemark. Les tumulus du Doubs en France, et d'Anet en Suisse, le cimetière de Hallstadt en Autriche, qui caractérise la transition du bronze à la première époque du fer, ont présenté des objets de même genre. Il en existe également au musée de Saint-Germain. Pl. III, fig. 1, de grandeur naturelle.

6° *Perles de collier*. Ces perles sont de très-petite dimension. Il y en a de rondes, en verre bleu, et de polyédriques, en succin. Pl. III, fig. 4, de grandeur naturelle.

7° *Fragment de moule*. C'est une roche diallagique taillée avec

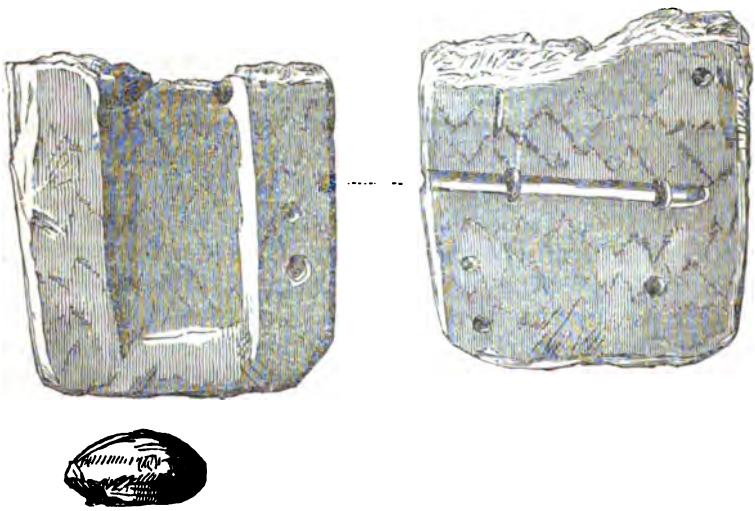

1. Côté de la hache. 2. Côté de l'épingle.

(1) Nous croyons devoir faire remarquer que les proportions des diverses parties n'ont pas été suffisamment observées dans le dessin que nous reproduisons. Nous nous en sommes aperçu trop tard pour le faire modifier. (*Note de la direction.*)

soin. Sur l'une des faces était un moule de hache à ailerons; sur l'autre un moule d'épingle à cheveux?

8° *Fusaïole.* C'est un peson de fuseau en terre cuite, d'une forme bien connue. Diamètre, quatre centimètres.

9° *Fragments de poterie.* J'ai trouvé des fragments grossiers sur lesquels on remarque des ornements dus à l'application des doigts sur la matière encore molle. Il y avait aussi quelques petits morceaux de poterie fine. Pl. III, fig. 5.

Je n'ai rencontré aucune trace d'ossements ou de charbon.

A quel âge devons-nous rapporter cette sépulture? C'est évidemment à l'âge du bronze (1), surtout si nous considérons que le fer y fait complétement défaut. Mais la perfection du travail dénote la deuxième époque qui a précédé immédiatement l'apparition du fer dans l'Europe centrale.

Je termine cette petite notice en offrant mes remerciements bien sincères à M. Henri de Gourcy qui a dessiné, avec son habileté bien connue, la plupart des objets ici figurés.

Les pièces originales sont conservées dans ma collection et dans celle de mon ami M. l'abbé Delaunay. Il en existe d'excellents moulages au musée de Saint-Germain.

L'abbé Bourgeois.

(1) L'absence du *fer* dans une sépulture ou une cachette ne prouve pas que l'ensemble des objets appartienne à l'âge du bronze. Il nous paraît probable, au contraire, que la sépulture de Billy est du premier âge du fer. Nous ne connaissions en effet, jusqu'ici, aucun casque de l'âge du bronze. Les appliques en or analogues au n° 5, trouvées en Gaule, paraissent également appartenir à la période du fer.

(*Note de la direction.*)

L'EMPLACEMENT DE VORGANIUM

DÉCOUVERTE DE VORGIUM

(CARHAIX)

I

J'ai publié il y a un peu plus d'un an, dans la *Revue archéologique* (1), un article sur la découverte que je venais de faire, au moyen de l'inscription de la borne itinéraire de Kerscao (2), de la ville de Vorganium, capitale des Osismii, que la plupart des érudits avaient jusque-là identifiée avec Carhaix. Cette inscription plaçait la ville de Vorganium à huit milles romains (3), c'est-à-dire à 11 kilomètres 848 mètres du lieu où était plantée la borne, en face du village de Kerscao, en la commune de Kernilis (Finistère), sur le bord d'une voie qui, partant de Carhaix, allait aboutir à la pointe de Plouguerneau, sur la rive droite et à l'embouchure de la rivière l'Aber-Wrac'h. Cette voie est parfaitement tracée sur la carte de l'État-major, et surtout sur la carte du Finistère par Taconnet (4).

Plusieurs épigraphistes, à qui j'adressai des estampages de la

(1) *Note sur la découverte de Vorganium, capitale des Osismii. Revue archéologique*, avril 1873, p. 267.

(2) M. Pihoret, préfet du Finistère, a fait, sur ma demande, transférer ce monument au musée de Quimper. Une nouvelle borne a été placée au lieu occupé par l'ancienne. Un moulage de la borne de Kerscao a été envoyé au musée de Saint-Germain.

(3) C'est évidemment par inadvertance que M. d'Arbois de Jubainville a évalué cette distance à *huit lieues gauloises. Revue archéologique*, mai 1874, p. 351.

(4) Cette voie, en sortant de Carhaix, suivait d'abord l'ancienne route de Morlaix. Elle traversait les communes de Poullaouen, de Locmaria, le bourg de Berrien, où l'on a trouvé il y a quelques années une statuette romaine en bronze d'un très bon travail, aujourd'hui au musée de Quimper; puis, après avoir traversé les communes de Plonéour-Menez, de Guimiliau et de Lampaul, elle passait à une petite distance au sud-ouest de la ville de Landiviziau en s'infléchissant légèrement vers l'ouest.

neuvième ligne de cette inscription (1), y reconnurent sans difficulté le nom de Vorganium sous la forme abrégée *Vorgan*. M. le commandant Mowat, qui s'occupe avec zèle du recueil des inscriptions romaines de la Bretagne, m'écrivit à cette occasion :

« J'avais bien une espèce de pressentiment que cette inscription « renfermait le secret de l'emplacement de Vorganium, et cela « avant de connaître le résultat de votre estampage; mais votre « première lettre, confirmée par ce que vous m'écrivez de nouveau, « vous assure le mérite, je dirai même la gloire, d'avoir retrouvé « la capitale des Osismii. Prenez donc date de suite, en publiant le « résultat de vos recherches, avant que quelque archéologue, à qui « vous aurez facilité l'étude du monument, ne vienne, comme le « geai, se parer des plumes du paon, et vous enlever la récom- « pense qui vous revient si légitimement. (2) »

Chargé par la Commission de la Topographie des Gaules de rechercher l'assiette de la ville gauloise, je n'ai pu remplir cette mission avant la fin du mois d'octobre 1873. Le résultat de mes recherches a prouvé que le renseignement fourni par l'inscription de la borne de Kerscao était exact. Je trouvai en effet, à la distance de 11 kilomètres 783 mètres du lieu où était plantée la borne, distance qui diffère bien peu de celle de 11 kilomètres 848 mètres indiquée par l'inscription (3), les ruines, non d'une ville gallo-romaine, comme j'aurais pu m'y attendre, mais celles d'un *oppidum* gaulois offrant la plus grande analogie avec les *oppida* de la baie de Douarnenez, dont j'avais fait une étude particulière et dans l'un desquels j'avais pratiqué des fouilles assez fructueuses (4).

L'*oppidum* de Vorganium occupe à l'entrée de l'Aber-Wrac'h, sur la rive droite de cette rivière, en la commune de Plouguerneau, un

Elle se dirigeait ensuite directement vers la pointe de Plouguerneau en traversant les communes de Plouneventer, Saint-Meen, le Folgoët, Kernilis et Plouguerneau et venait enfin aboutir à la petite anse de Kervenny, entre la pointe de Saint-Cava, et l'*oppidum de Vorganium*, dont il sera parlé ci-après.

(1) Voici cette neuvième ligne : VORGAN MP VIII. « (*a*) *Vorganio millia passuum octo.* » M. le commandant Mowat a publié dans la *Revue archéologique*, janvier 1874, un dessin de l'inscription de Kerscao « telle que M. E. Desjardins la lit *sur un estampage.* » Cet estampage serait-il celui que j'ai adressé au mois de février 1873 à M. Léon Renier, et que je croyais perdu?

(2) Lettre du 9 janvier 1873.

(3) D'après un renseignement fourni par l'agent-voyer chargé du transfert de la borne, elle était placée à 7 k. 483 m. du clocher de Plouguerneau. La distance de ce bourg à l'*oppidum* est de 4 k. 300 m.

(4) Les objets provenant de ces fouilles sont au musée archéologique de Quimper.

promontoire ou presqu'île qui dépend du village du Run (1), et qui s'avance dans la mer, entre le port Malo, au nord, et la petite anse de Porz-Creac'h, marquée *anse de Kervenny* sur la carte de l'État-major, au sud. Lorsque l'on se dirige du village du Run vers cette presqu'île, le terrain s'abaisse insensiblement jusqu'à l'isthme qui relie l'*oppidum* au continent. On remarque dans cette partie basse les substructions de deux murailles construites en pierres sèches, et d'une épaisseur d'un mètre environ, qui coupent l'isthme dans toute sa largueur. Les clôtures de tous les champs voisins ont été faites avec des pierres provenant de ces murailles. A ces remparts sont adossés, à l'intérieur, deux constructions carrées qui étaient évidemment des tours. A partir de ce point, le sol monte d'abord en pente douce, et l'on aperçoit çà et là les substructions de petites enceintes de forme rectangulaire; puis le terrain s'élève brusquement, et vers le milieu de sa déclivité se dresse un énorme retranchement couvert de gazon, qui s'étend dans toute la largeur de la presqu'île en décrivant une courbe du nord au sud. Dans l'épaisseur de ce retranchement, sont creusées de petites tours carrées dont le revêtement intérieur est formé par une maçonnerie sèche. Deux de ces tours sont maintenant visibles, mais je suis persuadé que des fouilles en feraient découvrir un plus grand nombre.

Au delà de ce retranchement s'étend un plateau dont le point culminant est occupé par un grand tumulus sous lequel on aperçoit les ruines d'une allée couverte. Des rochers inaccessibles et une mer toujours agitée entourent la plus grande partie de la presqu'île. Des croix de fer scellées dans le roc marquent les endroits où des pêcheurs imprudents ont été enlevés par des lames de fond. Du sommet de la forteresse le regard s'étend au loin sur la Manche, et la vue dont on jouit de ce point est admirable.

Je suis loin de prétendre que la ville de Vorganium fut restreinte aux limites de l'*oppidum* que je viens d'essayer de décrire (2). Je suis très-porté à croire, au contraire, que la capitale des Osismii se composait de l'ensemble des îlots et des promontoires ou presqu'îles qui sont si nombreux à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h (3), et je ne

(1) Ce mot signifie « éminence, élévation ». Il est souvent appliqué à des *tumuli* et à des mottes féodales. Il sert aussi à désigner des éminences naturelles.

(2) M. Pihoret, préfet du Finistère, a promis à la Société archéologique de faire lever, par un agent-voyer, les plans de l'oppidum de Vorganium et des autres forteresses gauloises de ce département.

(3) C'est probablement l'embouchure de cette rivière que Ptolémée désigne sous le nom de *Teti fluvii ostia.*

puis à ce propos m'empêcher de faire ressortir l'analogie qui existe entre la situation topographique de Vorganium et celle de Darioritum, capitale des Veneti, que je considère aussi comme formée de l'ensemble des petites forteresses disséminées dans les îles et dans les presqu'îles du Morbihan. Cette analogie est surtout frappante quand on compare, sur la carte de l'État-major, l'embouchure de l'Aber-Wrac'h au golfe du Morbihan. Les Commentaires de César (1) nous ont appris quels avantages les Gaulois savaient tirer de cette disposition des lieux, et l'on doit supposer qu'ils ne la négligeaient jamais.

Aux circonstances locales que je viens de signaler et qui avaient sans doute déterminé les Osismii à établir leur capitale à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, venaient se joindre d'autres avantages non moins appréciables. Le port Malo, qui borde au nord la forteresse, pouvait recevoir un grand nombre de navires. Un vieillard, que je rencontrai sur les lieux lors de mon exploration, me dit qu'il se souvenait d'avoir vu, pendant les guerres du premier empire, un convoi de plus de cent navires mouillés dans ce port. L'anse de *Porz-Creac'h* ou de *Kervenny*, au sud de la forteresse, peut aussi donner asile à quelques bateaux. Enfin, plus avant dans la rivière, le port de l'Aber-Wrac'h pouvait offrir un abri sûr à une nombreuse flotte gauloise.

L'oppidum de Vorganium est appelé dans le pays *Castel-Ac'h* (château d'Ach). Ce nom n'est marqué sur aucune carte. La pointe où il est situé se bifurque en deux branches inégales, dont la plus courte porte le nom de *Coz-Castell-Ac'h* (château d'Ac'h ruiné) (2). Quelle est l'origine de ce nom? C'est ce que je vais essayer d'expliquer.

L'évêché de Léon était divisé, avant 1790, en trois archidiaconés: 1° l'archidiaconé de Léon, compris entre la rivière de Morlaix, à l'est, et la rivière la Flèche, à l'ouest; 2° celui d'Ac'h ou d'Ack, borné à l'est par l'Aber-Wrac'h, au nord et à l'ouest par la mer, au sud par la rivière de Landerneau; 3° enfin celui de Quemenet-Ily, par corruption Quiminidily, compris entre les deux autres archidiaconés. Mais de ces trois subdivisions les deux premières seules me paraissent très-anciennes. Elles sont mentionnées dans la vie de saint Paul Aurélien, premier évêque de Léon, sous les noms de

(1) *De bello gallico*, III, 12.

(2) L'adjectif breton *coz* placé après un substantif signifie *vieux*. Placé devant un substantif il a le sens de « ruiné », « en mauvais état », « de mauvaise qualité ».

pagus Leonensis et de *pagus Achmensis*. La troisième, le Quemenet-Ily, qui signifie *Commendatio Ily* (1), n'est désignée nulle part avec la dénomination de *pagus*, et doit avoir été formée, à une époque reculée du moyen âge, aux dépens du territoire du *pagus Achmensis*. Dans cette hypothèse, que je crois très-soutenable, l'oppidum de Vorganium aurait fait partie de ce dernier *pagus*, et lui aurait emprunté son nom (*Castell-Ac'h* = *Castellum Ac'hmense*) (2).

J'ai émis ailleurs (3) l'opinion que le mot *Achmensis*, avec l'aspiration du *c'h*, pouvait être un équivalent de *Axmensis* et de *Oximensis*. Si cette opinion était acceptée, le nom de *Castell-Ac'h* pourrait se traduire par *Castellum Oximense*, et cette forteresse aurait ainsi gardé, jusqu'à nos jours, la trace du nom du peuple dont elle était la capitale à l'époque de l'indépendance gauloise, titre qu'elle conserva pendant la durée de l'occupation romaine (4).

Les Romains n'ont laissé dans l'*oppidum* de Vorganium d'autre trace de leur passage que la voie qui part de Carhaix et qui vient aboutir à la grève à une très-petite distance de la forteresse. Mais on trouve sur la pointe de Saint-Cava, qui n'est séparée de celle de *Castell-Ac'h* que par la petite anse de Kervenny, des tuiles à rebord qui ne permettent pas de douter qu'il y ait eu là une ou plusieurs constructions romaines. C'était très-probablement le poste militaire qui figure, sous le nom d'*Osismii*, au nombre des cantonnements maritimes cités dans la Notice des dignités de l'empire (5).

Quelques personnes ont prétendu que le cantonnement maritime d'*Osismii* était établi à Brest, se fondant sur ce fait que, dans la Vie de saint Goueznou, cette ville est appelée *civitas Occismorum*, et que celle de saint Tugdual lui donne le nom de *urbs Ocismi*. Je ne puis pas admettre cette manière de voir; car si la ville de Brest, qui a

(1) Ily ou Ili est un nom d'homme.

(2) Le nom primitif de la rivière *Aber-Wrac'h* était peut-être *Aber-Ac'h*.

(3) *Noms propres bretons commençant par* Ab ou Ap. *Revue celtique*, vol. II, p. 71.

(4) Il est peut-être utile de faire observer que c'est aux habitants du *pagus Achmensis* que s'applique le plus souvent le nom d'*Osismii* ou d'*Occismi* dans les anciennes *vies des saints bretons*. Voir la *Vie de saint Goueznou* où la ville de Brest est appelée *civitas Occismorum*, et celle de saint Tugdual, citée par A. de la Borderie, dans son *Annuaire historique de Bretagne pour* 1862, p. 28.

(5) « *Prefectus militum Maurorum Osismiacorum Osismiis.* » Ces Maures étaient des soldats d'Afrique enrolés dans l'armée romaine. Vers 1840, on découvrit dans un tombeau, en la commune de Plougonven, près Morlaix (Finistère), cinq petites figurines égyptiennes en terre. C'étaient peut-être les dieux d'un de ces soldats. Trois de ces figurines sont au musée archéologique de Quimper.

gardé son importance depuis l'occupation romaine jusqu'à nos jours, avait réellement échangé son nom de *Brivates Portus* contre celui du peuple dont elle dépendait, elle aurait certainement, comme Rennes, Nantes et Vannes, conservé dans son nom moderne quelque trace de son nom d'emprunt. Or il n'y a aucun rapport entre *Osismii* et Brest, dont l'étymologie ne peut guère s'expliquer que par le *Brivates Portus* de Ptolémée. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue qu'à l époque où furent écrites les vies de ces deux saints, et même à la date des faits qui y sont relatés, et que l'on suppose être le milieu du VIe siècle, la capitale des *Osismii* avait cessé d'exister depuis longtemps, et que Brest était alors la seule ville de l'ancien territoire de ce peuple qui eût conservé une importance réelle (1). On pouvait donc avec raison l'appeler à cette époque *civitas* ou *urbs Occismorum*, et on ne saurait conclure de ces appellations que le cantonnement maritime d'*Osismii* était la ville de Brest.

Je persiste à croire que Vorganium et le poste romain qui s'éleva dans son voisinage restèrent de nom, sinon de fait, la capitale des *Osismii* pendant toute la durée de l'occupation romaine. J'ai essayé d'établir plus haut qu'elle avait conservé dans son nom actuel de *Castell-Ac'h* quelques traces du nom de ce peuple. Si je me suis trompé, la disparition du nom d'*Osismii* s'expliquera suffisamment par la ruine complète et définitive de l'oppidum gaulois et de la forteresse romaine qui devait le défendre contre les pirates du Nord. Aucun établissement ne s'est élevé sur ces ruines pour rappeler le souvenir de leur importance passée.

On en trouverait peut-être, cependant, une faible réminiscence dans une tradition qui a cours dans la commune de Plouguerneau, et d'après laquelle une *grande ville* aurait autrefois existé, non sur l'emplacement de l'oppidum de Vorganium, mais à une petite distance au nord, sur un plateau de rochers appelé *Lizan* ou *Lezent*.

Je n'essayerai pas de rechercher les causes qui ont empêché la formation d'une ville gallo-romaine dans le voisinage de la capitale des Osismii, mais je crois devoir faire remarquer que la voie qui reliait Carhaix à Vorganium paraît avoir été très-fréquentée à l'époque de l'occupation. Les Romains y ont laissé en effet de nombreuses traces de leur séjour. Je me bornerai à mentionner ici les deux établissements les plus importants que l'on remarque dans le parcours de cette voie.

(1) On remarque encore dans le château de Brest plusieurs constructions qui remontent à l'époque gallo-romaine.

Je citerai d'abord, sur les terres du village de Kerradennec, en la commune de Saint-Frégant, à deux kilomètres environ à l'est du lieu où était plantée la borne de Kerscao, et tout près du château de Penmarc'h, d'importantes ruines découvertes en 1833 par M. de Kerdanet, et auxquelles il avait donné le nom de *Tolente*, ville qui, d'après Albert le Grand (1), aurait été détruite au IXe siècle par les Normands. Ces ruines occupent, entre l'étang et le château de Penmarc'h (2), une étendue d'environ quatre hectares. On y a trouvé une pierre gravée antique, une belle urne en verre bleu, de petits chevaux en terre cuite, de nombreux débris de poterie et plus de cinq cents monnaies romaines.

Le second établissement, bien plus important, se trouve à quelques lieues plus à l'est dans la commune de Plounéventer. Ces ruines, découvertes aussi par M. de Kerdanet, en 1829, s'étendent entre les villages de Kérilien, Kerporziou et Kergroaz, sur un espace de cent hectares (3). Plusieurs voies, outre celle qui conduit à Vorganium, traversent cette ville antique. On peut citer parmi les objets trouvés dans ces ruines une statuette en bronze, un fût de colonne cannelé et de nombreux débris de poterie de toute sorte. M. de Kerdanet, de Lesneven, possède une grande quantité de monnaies d'or, d'argent et de bronze des empereurs Auguste, Tibère, Nerva, Vitellius, Titus, Domitien, Hadrien, Antonin le Pieux, Lucius Verus, Marc-Aurèle, Alexandre Sévère, Gordien, Gallien, Claude II, et Honorius, et plus de 600 fragments de poterie rouge ornés de dessins en relief, provenant de cette localité. M. de Kerdanet a donné à ces ruines le nom d'*Occismor*, mais elles sont plus connues sous celui de Kerilien.

II

Dans l'article que j'ai publié sur la découverte de Vorganium dans le numéro d'avril 1873 de la *Revue archéologique*, j'avançais que l'identité entre la capitale des *Osismii* et la ville de Carhaix

(1) Auteur des *Vies des saints de la Bretagne-Armorique*.

(2) La seigneurie de Penmarc'h, dans l'évêché de Léon, qu'il ne faut pas confondre avec le territoire du même nom en l'évêché de Cornouaille, est fort ancienne. Elle a dû s'élever sur les ruines de la bourgade gallo-romaine de Kerradennec.

(3) Il est bon de faire observer que ces ruines ne forment pas une agglomération compacte. Elles paraissent provenir de plusieurs *villas*, situées à peu de distance les unes des autres. On n'y remarque aucun vestige de fortifications.

acceptée, avant cette découverte, par tous les géographes et les archéologues, avait jeté une grande confusion dans la géographie déjà si obscure de la partie de la IIIe Lyonnaise qui correspond à la péninsule bretonne. J'ajoutais que par suite de cette erreur, et en confondant *Vorgium* de la Table de Peutinger avec *Vorganium*, on donnait une fausse direction à la voie marquée sur cette carte entre *Portu-Namnetu* et *Gesocribate*, en la faisant passer par Carhaix.

M. Ernest Desjardins, dans une note intitulée *Vorgium et Vorganium*, insérée dans le numéro de mai 1873 de la même *Revue*, me fait observer qu'il a échappé à la confusion signalée par moi, et que, dans ses travaux sur la *géographie de la Gaule*, il n'a pas identifié *Vorganium* avec Carhaix, ni confondu le *Vorganium* de Ptolémée avec le *Vorgium* de la Table de Peutinger. Il est clair que mon assertion était trop absolue, et qu'au lieu de mettre en cause *tous* les géographes, j'aurais dû n'attribuer cette confusion qu'à la plupart d'entre eux. Mon excuse est dans ce fait que, dans l'ancien pays des *Osismii* et des *Veneti*, les beaux travaux de M. Desjardins ne sont guère connus que de réputation. Pour mon compte, à l'époque où parut ma note sur *Vorganium*, je n'avais pas encore eu la bonne fortune de les consulter. J'ajouterai que cet article fut rédigé en grande hâte, mon but en le publiant étant uniquement de prendre date de ma découverte. L'expérience m'a prouvé depuis que cette précaution n'était pas inutile.

Cet incident m'amène tout naturellement à parler de la situation de *Vorgium* et du tracé de la voie de *Portu-Namnetu* à *Gesocribate*, marquée dans la Table de Peutinger.

Jusqu'à ces derniers temps, deux opinions étaient en présence sur cette importante question de géographie. L'une, déjà ancienne, plaçait la ville de *Vorgium* à Carhaix et faisait naturellement passer par cette localité la voie de *Portu-Namnetu* à *Gesocribate*. Cette opinion, qui est celle de d'Anville, a été soutenue par M. Bizeul, et plus récemment par M. Ernest Desjardins.

La seconde opinion, dont la priorité revient, si je ne me trompe, à M. le baron Walkenaër, identifiait *Vorgium* avec Concarneau. Ses partisans, au lieu de diriger dans l'intérieur du pays la voie marquée sur la Table de Peutinger, lui faisaient suivre le littoral de Vannes à Brest, en passant par Hennebont, où ils plaçaient la station intermédiaire de *Sulim*, Concarneau ou Quimper, peut-être Douarnenez, Châteaulin, le Faou, Landerneau et Guipavas. Je dois déclarer qu'en l'absence de preuves suffisantes pour justifier l'identification de *Vorgium* avec Carhaix, je m'étais rangé à cette dernière

opinion tout en hésitant entre Concarneau et Quimper. Ce système était très-soutenable, et à mon avis aussi rationnel que le premier, si l'on tenait compte : 1° des distances marquées dans la Table, considération très-importante, comme on le verra plus loin; 2° de l'existence d'une voie allant de Vannes à Brest par Quimper, avec embranchement sur Concarneau; 3° des voies nombreuses sortant de Quimper; 4° et enfin des importants vestiges de l'occupation romaine existant dans cette dernière ville et aux environs, dans un rayon de plusieurs lieues.

Tel était l'état de la question, lorsqu'au mois de septembre 1873 M. le commandant Mowat communiqua au congrès de l'Association bretonne, réuni à Quimper, un mémoire intitulé : « *Signalement de l'inscription romaine inédite de Maël-Carhaix, et détermination de la station antique de Vorgium*, par M. le commandant Mowat. » Quatre mois plus tard, ce mémoire fut reproduit par son auteur, avec quelques modifications, dans le numéro de janvier 1874 de la *Revue archéologique*, sous le titre suivant : « Étude de géographie ancienne. — *La station de Vorgium déterminée au moyen de l'inscription itinéraire inédite de Maël-Carhaix* (Côtes-du-Nord). » Dans ce travail, M. Mowat annonçait qu'il avait lu dans la sixième ligne de cette inscription le mot et le chiffre : VORG VI, qu'il traduisait par *Vorgium sex*. Le mot *leugae*, d'après lui, était sous-entendu. Un dessin de la borne, où la place qu'occupaient le mot et le chiffre VORG VI était bien indiquée, accompagnait le travail de M. Mowat.

Certes, après la publication de ces deux mémoires, on devait supposer que le problème de la situation de *Vorgium* était définitivement résolu. On verra par ce qui va suivre qu'en réalité la question n'avait pas fait un pas.

Voici en effet en quels termes M. le commandant Mowat rend compte de sa découverte :

« Enfin à la sixième ligne, la plus nette de toutes, on voit un V, « et à 11 centimètres plus loin, un G suivi des caractères VI, après « lesquels un point. Dans l'intervalle qui sépare le V initial et le G, « apparaît très-confusément un O, ou peut-être les lettres O R en « monogramme OR, car il y a plus que la place nécessaire pour « une seule lettre, mais pas assez pour deux lettres séparées (1). »

Après avoir déclaré que, dans l'état actuel des choses, il ne peut songer à proposer une restitution des cinq premières lignes, M. Mowat continue ainsi : « Quant à la sixième ligne, je crois être plus

(1) *Rev. archéol.*, janvier 1874.

« heureux, et c'est là le point essentiel. En effet, cette ligne placée « en vedette au-dessous de l'inscription se présente avec la conci- « sion caractéristique de la formule itinéraire habituelle, composée « invariablement de deux termes : en premier lieu, le nom de la « station à partir de laquelle est comptée la distance; en second « lieu, le chiffre indiquant le nombre d'unités de longueur mesu- « rées entre cette station et la borne. Je ne vois que le nom de *Vor-* « *gium* qui convienne au commencement de notre sixième ligne, et « cette station ne saurait être placée ailleurs qu'à Carhaix, ainsi « que nous allons le voir. Je n'hésite donc pas à lire :

« V....G VI = V(*or*)G(*io, leugae*) VI, c'est-à-dire *sex.* »

M. Mowat ajoute que, dans la sixième ligne de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix, le mot *leugae* doit être sous-entendu avant le nombre VI, et il établit par des exemples que ce mot manque quelquefois dans les inscriptions itinéraires de la Gaule Aquitaine.

Malgré les affirmations de M. Mowat, et malgré le dessin qui accompagne son travail et dans lequel les caractères VORG VI sont reproduits d'une manière très-apparente, je ne pus, après la lecture de son mémoire, accepter sans réserves ses conclusions, et le mauvais état de ma santé fut le seul motif qui m'empêcha de me rendre immédiatement à Maël-Carhaix pour éclaircir mes doutes.

Il y a un mois, la Commission de la Topographie des Gaules m'ayant prié de lui fournir des renseignements exacts sur les caractères qui pouvaient se trouver entre le V et le G du mot VORG relevé par M. Mowat, je pris du papier, du plâtre, de la terre à modeler et des outils de plâtrier, et je me rendis à Maël-Carhaix. Comme ma visite avait en quelque sorte un caractère d'enquête, je priai de m'accompagner dans mon exploration deux de mes amis, M. Gaubert, de Carhaix, membre du conseil général, et M. Audran, ancien maire de Quimperlé, tous deux membres de la Société archéologique du Finistère, et tous deux zélés pour l'étude de nos antiquités.

Le 3 août 1874, nous étions en présence de la borne, et ce ne fut pas sans étonnement que, dans la sixième ligne de l'inscription, dans l'endroit où M. le commandant Mowat avait lu VORG VI, nous lûmes très-distinctement LEVG VI. *Il n'était pas possible de lire autre chose.*

Aucune lettre n'était apparente à gauche du mot LEVG. Je crus donc que le nom de la ville (et cette ville devait être Carhaix)

pouvait se trouver dans la cinquième ligne qui est l'avant-dernière de l'inscription. Dans cette pensée, je pris un moulage en plâtre des deux dernières lignes. Mais en étudiant mes moulages chez moi, quelques jours après, je vis que je m'étais trompé quant à la place occupée par le nom de la ville. En effet, il me fut facile de rétablir ainsi la cinquième ligne :

TRIBVN POTESTATE

Les dernières lettres sont cachées par le mur du cimetière auquel la borne est adossée.

Je portai alors toute mon attention sur le moulage que j'avais fait de la dernière ligne de l'inscription, et j'eus la satisfaction de découvrir, à gauche du mot LEVG, la lettre G ou C plus fruste, il est vrai, que les lettres du mot LEVG, mais cependant encore assez distincte. Il était évident pour moi que cette lettre entrait dans la composition du nom de la ville, mais était-elle isolée; ou bien était-elle précédée d'une ou de plusieurs lettres? Ne pouvant retourner sur-le-champ à Maël-Carhaix, et désireux cependant de sortir de l'incertitude où je me trouvais, je priai M. Gaubert, qui avait assisté à mes opérations de moulage, de me faire mouler la borne sur une largeur de 35 centimètres à gauche du mot LEVG. M. Gaubert m'expédia promptement ce moulage en exprimant le vœu qu'il pût m'être de quelque utilité. Après quelques minutes d'examen, je n'eus aucune peine à rétablir de la manière suivante la dernière ligne de l'inscription :

AVORGLEVGVI (1)

c'est-à-dire : *a Vorgio leugae sex.*

Les lettres du mot VORG, quoique plus frustes que celles qui les suivent, sont largement tracées et bien distinctes. Aucune d'elles ne peut donner lieu à la moindre hésitation. Il n'existe entre ces lettres aucune liaison.

Ainsi donc Carhaix est bien *Vorgium*. Mais, singulier caprice du sort! M. le commandant Mowat, dans l'ardeur de sa conviction, voit le nom de *Vorgium* là où il n'existe pas, et c'est à moi, sceptique, qui plaçais *Vorgium* à Quimper ou à Concarneau, qu'il est réservé de découvrir le secret de la borne de Maël-Carhaix!

(1) L'A initial n'est pas certain. Je vois cependant au commencement de mon moulage un jambage oblique qui me paraît bien être la moitié d'un A.

On peut se rendre aisément compte de la présence de ce milliaire près du cimetière de cette paroisse. Voici comment nous nous l'expliquions, mes amis et moi, en revenant de notre exploration du 3 août :

A une époque ancienne, peut-être au VIIIe, au IXe ou au Xe siècle, il était d'usage en Basse-Bretagne, comme en Écosse, en Irlande, dans le pays de Galles et dans la Cornouaille anglaise, de marquer la sépulture des personnages importants par une longue pierre plantée, ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône tronqué. Ces pierres étaient souvent cannelées de haut en bas dans tout leur pourtour. Elles étaient quelquefois surmontées d'une croix de pierre. Souvent aussi une croix pattée était gravée en creux sur une de leurs faces. Rarement, en Bretagne surtout, elles portaient une inscription qui faisait connaître le nom du défunt. Le département du Morbihan possède quelques-unes de ces inscriptions qui sont fort intéressantes. On désigne actuellement ces pierres, en Bretagne, sous le nom de *Lec'hs* (1). Elles sont excessivement nombreuses, principalement dans le Finistère et dans le Morbihan.

A l'époque où existait cette coutume, un personnage marquant de la paroisse de Maël-Carhaix étant mort, on trouva tout simple de placer sur sa sépulture une borne milliaire plantée sur la voie de Carhaix à Corseult, à 1 ou 2 kilomètres au nord du bourg. C'était un *lec'h* tout trouvé qui n'exigeait aucun travail. Mais pour qu'on ne pût supposer que le personnage dont il marquait la sépulture était l'empereur dont le nom était gravé sur la pierre, on prit la précaution de la marteler au moyen d'un marteau tranchant qui a défiguré un grand nombre de lettres. Cette opération a été faite avec un véritable acharnement. M. Audran a remarqué au sommet de la borne un trou carré destiné à recevoir une croix de pierre. La plupart de nos bornes romaines ont dû être employées comme Lec'hs, lorsqu'elles n'ont pas été transformées en auges, en linteaux de portes ou en macadam (2).

(1) C'est bien improprement que le mot gallois *Lech* ou plutôt *Llech*, qui signifie « une pierre plate », « une pierre placée horizontalement », a été introduit depuis quelques années en Bretagne pour désigner une pierre levée ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône tronqué.

(2) Il y a plus de dix ans que la borne de Maël-Carhaix m'avait été signalée comme *Lec'h*. Sa situation près d'un cimetière rendait cette attribution fort probable. Il existe près du bourg d'Elliant, à quatre lieues de Quimper, sur le bord d'une voie romaine qui se dirige de l'est à l'ouest, une borne milliaire qui portait jadis une inscription. Il y a trente ans, le curé d'Elliant a fait repiquer la borne pour la rendre « *plus propre* ». Au reste, ces actes de vandalisme ne sont pas rares en Bretagne. Il

La description que donne M. le commandant Mowat de ce monument est exacte. Quant à la rainure qu'il signale au-dessus de l'inscription, et qu'il suppose avoir été un trait de scie annonçant qu'on avait commencé à débiter le fût de la colonne, je prendrai la liberté de lui faire observer que des rainures semblables, et souvent même de profondes entailles se remarquent sur un grand nombre de Lec'hs, sans qu'on puisse en donner une explication satisfaisante. Auraient-elles servi à attacher des criminels comme à un pilori?

D'après des renseignements fournis à M. Gaubert par M. Lemoine, maire de Maël-Carhaix, cette borne existe dans ce bourg depuis un temps immémorial. Elle était d'abord placée à l'un des angles extérieurs du cimetière. Elle a été transférée il y a cinq ans au lieu où on la voit aujourd'hui. Dans cette opération on découvrit le mot IOVI, gravé à la base de la pierre. Il est regrettable qu'au lieu de placer la borne, l'inscription tournée vers la place du bourg, on l'ait placée de côté, de sorte que les dernières lettres des cinq premières lignes sont masquées par le mur du cimetière.

Quoique l'inscription de la borne de Maël-Carhaix soit, comme je l'ai dit, fort mutilée, je ne désespère pas de la lire en entier lorsque j'aurai pu me procurer de bons estampages de chacune des six lignes qui la composent. Un moulage de la deuxième ligne, que M. Gaubert a bien voulu m'adresser sur ma demande, m'a permis de retrouver le nom de l'empereur en l'honneur de qui cette colonne itinéraire a été élevée. Voici ce que j'ai pu lire jusqu'à présent de l'inscription :

IMP CAESAR.....
SEPTIMIOSEVEROP.....
.....PAR....
.....PONTMA.....
TRIBVN POTESTATE.....
AVORGLEVGVI (1)

C'est donc sous le règne de Septime Sévère, c'est-à-dire entre l'an 193 et l'an 211 après J.-C., que la borne de Maël-Carhaix a été érigée. La distance de ce bourg à Carhaix est d'environ 11 kilo-

y a trois ou quatre ans, une belle pierre tombale, sur laquelle était sculptée en haut relief l'effigie d'un chevalier, et qui était destinée au musée de Quimper, a été fendue en deux par le recteur de Saint-Evarzec pour en faire des *poteaux de barrière !*

(1) *Imperatori Caesari ..... Septimio Severo pio (felici augusto)..... parthico ..... pontifici maximo tribunicia potestate ... a Vorgio leugae sex.*

mètres; et celle indiquée sur la borne, de 13 k. 326 m. Mais cette différence ne doit pas constituer une difficulté, car nous ignorons à quel point de la voie de Corseult ce monument était primitivement placé.

La découverte, bien authentique cette fois, que je viens de faire de *Vorgium* à Carhaix, et celle que j'ai faite, il y a dix-huit mois, de *Vorganium* à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, coupent court d'une manière définitive aux discussions auxquelles la situation géographique de ces deux villes gauloises a donné lieu depuis déjà longtemps. C'est bien par Carhaix que doit passer la voie de *Portu-Namnetu* à *Gesocribate*, et Castel-Noëc pourrait bien être la station intermédiaire de *Sulim*.

M. Bizeul, qui s'est particulièrement occupé du tracé de cette voie, dit qu'en quittant Castel-Noëc elle paraît se diriger vers la petite ville de Guéméné, mais qu'il manque de renseignements pour la conduire de là à Carhaix (1). Je pense que de Guéméné elle se dirigeait vers le village de la Trinité, en Langonnet (Morbihan), où il existe des ruines romaines assez importantes. Elle passait ensuite près du bourg de Plevin, où on la reconnaît facilement, et se dirigeait de là sur Carhaix.

Mais si Carhaix est *Vorgium*, comme je l'ai établi, et si, suivant l'opinion de plusieurs géographes, *Gesocribate* doit être identifié avec Brest, identification qui me paraît très-acceptable (2), il est impossible d'admettre que la voie qui partait de *Vorgium* et qui, dans la Table de Peutinger, paraît se terminer à *Gesocribate*, vint aboutir à ce point, à moins de supposer une erreur dans le chiffre de la distance marquée dans ce document entre ces deux stations. Cette distance est en effet de quarante-cinq lieues gauloises, soit un peu moins de 100 kilomètres. Or, mesurée sur la carte de l'État-major au moyen d'un compas, et en tenant compte de toutes les courbes, la distance entre Carhaix et Brest n'est que de 75 kilomètres, soit une différence en moins de 25 kilomètres, c'est-à-dire d'un quart de la distance marquée dans la Table (3). Pour obtenir la

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne*, p. 85.

(2) *Gesocribate* doit être une forme altérée de *Gesobrivates*, qui diffère bien peu de *Brivates Portus*, nom sous lequel Ptolémée, dans sa *Description des Gaules*, désigne une localité que je n'hésite pas à identifier avec Brest. De *Brivates* est venu naturellement *Brest* par métathèse. En dehors de cette explication je ne trouve pas l'étymologie rationnelle du nom de cette ville. Quant aux géographes qui voient dans la syllabe « crib » de *Gesocribate* l'indication d'un « promontoire », ils ne sauraient identifier cette station avec le port de Brest, qui n'est pas situé sur un promontoire.

(3) Cette distance est la distance directe de Carhaix à Brest par La Feuillée et

distance de quarante-cinq lieues gauloises, il faudrait prolonger la voie jusqu'au Conquet, qui devrait alors être identifié avec la station de *Gesocribate*. Mais comme j'ai essayé de l'établir dans la *Revue archéologique* (1), il y a de grandes probabilités pour que le Conquet, ou plutôt la presqu'île de Kermorvan, soit le *Staliocanus Portus* de Ptolémée. D'un autre côté, si telle avait été la direction de la voie, on ne peut guère admettre qu'elle n'eût pas passé par Brest, et que le nom de cette importante localité n'eût point figuré dans la Table de Peutinger.

Il y a donc, en ce qui touche la direction de cette voie à sa sortie de *Vorgium*, et le point où elle aboutissait, une difficulté sérieuse dont la solution ne me paraît pas cependant impossible. Voici par quel raisonnement je vais essayer d'en rendre compte.

Et d'abord, étant donné la situation de *Vorganium*, capitale des Osismii, à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, n'est-il pas rationnel d'admettre que la voie principale, qui sortait de *Vorgium* par le nord-ouest, devait se diriger vers cette capitale de préférence à tout autre point de la côte? Il n'y a pas dans le département du Finistère une seule voie romaine dont le tracé puisse être mieux établi que celui de la voie qui reliait Vorgium (Carhaix) à la pointe de *Castel-Ac'h* (emplacement de *Vorganium*). La distance qui sépare ces deux points, mesurée avec soin à l'aide d'un compas, sur la carte de l'État-major, en suivant le tracé que j'ai donné plus haut, est de 90 kilomètres. Il y a donc, entre cette distance et les quarante-cinq lieues gauloises qui séparent *Vorgium* de *Gesocribate*, une différence d'environ 10 kilomètres; mais on s'en rendra facilement compte, si l'on remarque que la voie de Carhaix à *Vorganium* traverse toute la chaîne des Montagnes d'Aré, c'est-à-dire un pays extrêmement accidenté, où les courbes sont nécessairement fort nombreuses et ne sauraient être mesurées exactement sur une carte. La distance entre Carhaix et *Vorganium* concorde donc assez bien avec la distance marquée dans la Table entre *Vorgium* et *Gesocribate* (2). Ce premier point établi, il me reste à expliquer par suite de quelles circonstances *Gesocribate* se trouve placé, dans la Table de Peutinger, à l'extrémité de la voie qui sortait de *Vorgium*.

Landerneau. Il y a une autre voie de Carhaix à Brest, qui traverse les communes de Collorec, Lanédern, Brasparts, Saint-Éloi, Treflevenez et Landerneau, mais elle est aussi trop courte pour les XLV lieues gauloises de la Table.

(1) « La cité des Osismii et la cité des Veneti ». *Rev. arch.* du mois de février 1872.

(2) Le rapport entre ces deux distances sera encore plus exact, si l'on admet que le V du chiffre XLV est une altération du chiffre II.

Tous ceux qui ont étudié ce document ont dû remarquer, entre l'embouchure de la Meuse (*Patabus*) et celle de la Seine, le mot *Veneti*, et plus haut, au-dessus de *Gesogiaco*, le mot *Osismi*. Il est évident qu'il y a eu ici une transposition de ces deux noms, et que le mot *Veneti*, qui est écrit en majuscules comme les autres noms de peuples, tels que *Beturiges*, *Cadurci*, etc., devait désigner le peuple de la cité des *Venètes*, et occuper une place dans le voisinage de *Darioritum*. Il ne paraît pas moins évident que l'erreur du copiste et, par suite, la transposition du mot *Osismi* doivent être attribuées à la ressemblance des premières syllabes des mots *Gesogiaco* et *Gesocribate*. Avant cette transposition, *Osismi* devait donc être placé au-dessus de *Gesocribate*. De plus, comme *Osismi* est écrit, comme le nom de toutes les autres villes, en caractères minuscules, ce mot devait aussi désigner une ville et non un peuple. Or, la seule ville qui ait porté le nom d'*Osismii* dans la IIIe Lyonnaise, est *Vorganium*. Je sais bien que ce n'est qu'au IVe siècle que les villes de la Gaule celtique prirent le nom des cités dont elles étaient les capitales, et que la Table de Peutinger est antérieure à cette date. Mais on n'ignore pas que ce précieux document a été, à diverses époques, l'objet d'additions et de corrections. Or je considère comme le résultat d'une correction la présence du mot *Osismi* au-dessus de *Gesocribate*. A mon avis, *Gesocribate* (Brest) était, dans le principe, placé au-dessous de la voie, peut-être à l'extrémité d'un embranchement venant de *Vorgium* ou de *Darioritum*. Par suite d'une erreur de transcription, ce mot fut substitué à celui de *Vorganium*, qui, se trouvant placé à côté de *Vorgium*, pouvait paraître, aux yeux d'un copiste ignorant, faire double emploi avec le nom de cette dernière station, en raison du rapport qui existe dans l'orthographe des noms de ces deux villes. On n'ignore pas que, tout récemment encore, un grand nombre de géographes confondaient *Vorgium* avec *Vorganium;* et l'on peut bien admettre que, puisque cette confusion a été faite dans les temps modernes par des savants dont les noms sont loin d'être obscurs, elle a pu être commise par de simples copistes, à une époque ancienne. Dans cette substitution le chiffre XLV demeura attribué à *Gesocribate*. Plus tard, après que *Vorganium* fut devenu *Osismii*, on s'aperçut de l'erreur, et l'on écrivit le mot *Osismi* au-dessus du mot *Gesocribate*.

Voilà les explications que j'avais à donner pour rendre compte de la difficulté qui résulte du chiffre de la distance marquée dans la Table de Peutinger entre les stations de *Vorgium* et de *Gesocribate*. Comme on a pu le voir, elles reposent principalement sur cette hypo-

thèse, que la plus importante des voies sortant de *Vorgium*, dans la direction du nord-ouest, devait aboutir à la capitale du peuple dont elle traversait le territoire. Les ruines gallo-romaines que l'on rencontre dans le parcours de la voie qui reliait ces deux villes, et que j'ai mentionnées plus haut, témoignent suffisamment, je le répète, de son importance, et la suite des nombreuses monnaies qu'on y a découvertes prouve qu'elle fut une des voies les plus fréquentées de la cité des Osismii, pendant toute la durée de l'occupation romaine.

R. F. Le Men.

1er septembre 1874.

NOUVELLES INSCRIPTIONS GRECQUES DE CHYPRE

Le général de Cesnola a bien voulu m'envoyer récemment le résultat épigraphique de ses fouilles dans l'île. Le lecteur jugera si la moisson a été intéressante et fructueuse (1).

LARNACA.

1°

Stèles rondes ou colonnes funéraires en pierre calcaire (2) :

1.	2.	3.
ΑΠΟΛΟΝΙΔΗ	ΡΗΓΕΙΝΑ	ΔΗΜΗΤΡΙΑΝΗ
ΧΡΗϹΤΕ	ΧΡΕϹΗ	ΧΡΗϹΤΗ
ΧΑΙΡΕ	ΧΕΡΕ	ΧΕΡΕ
4.	**5.**	**6.**
ΠΟΣΕΩΣ	ΕΥΟΔΙΑ	ΝΙΚΟΠΟΛΙ
ΧΡΗϹΤΕ	ΧΡΗϹΤΗ	ΧΡΗϹΤΕ
ΧΕΡΕ	ΧΑΙΡΕ	ΧΕΡΕ
7.	**8.**	**9.**
ΔΗΜΗΤΡΙΑΝΗ	ΕΥΠΡΑΓΙΑΧΡΗ	ΑΠΟΛΛΩΝΑ
ΧΡΗϹΤΗΧΑΙΡΕ	ϹΤΗΧΑΙΡΕ	ΧΡΗϹΤΕΧΕΡΕ
10.	**11.**	**12.**
ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΕ	ΦΙΡΜΕΧΡΗΣΤΕ	ΕΠΗΚΤΗΤΕ
ΧΡΗϹΤΕΧΑΙΡΕ	ΧΑΙΡΕ	ΧΡΗϹΤΕ

(1) Ce sont des copies seulement et non des estampages qui m'ont été envoyés.

(2) Voir, dans mon article du mois de janvier (*Un sarcophage d'Athienau*), ma note sur ce genre de monuments.

13.

ΑΘΗΝΕΑΡ
ΧΙΕΡΕΟΥ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

14.

ΑΝΤΙ
ΠΑΤΡΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

15.

ΕΠΑΦΡΟ
ΔΕΙΤΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

16.

ΖΟΙΛ ΙΗΧΡΗ
CΤΗΧΕΡΕ
ΟΥΔΕΙCΑΘΑ
ΝΑΤΟC

17.

ΑΥϢΗΤΕ
ΧΡΗCΤΕΧΑΙΡΕ
ΘΑΡC(ει)ΟΥΔ(εις)
ΑΘΑΝΑΤΟC

18.

ΑΠΟΛΛΩ
ΝΙΑΔΗΜΗ
ΙΟΥΧΡΗC
ΤΗΧΑΙΡΕ

19.

ΤΕΙΜΩΝ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΕΡΕ

20.

ΔΗΜΗΤΡΙΩΝ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΕΡΑΙ

21.

ΑΡΤΕΜΙΔΩ
ΡΕΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

22.

ΜΑΡΚΕΛΛΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

23.

ΡΟΔΩΝ
ΧΡΗCΤΑΙ
ΧΑΙΡΕ

24.

ΜΑΡΚΕΛΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

25.

ΕΩCΙΩΡ
ΕΔ+ΡΕ
CΤΕ+Ε

26.

ΦΛΩΡΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

27.

ΚΑΡΠΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

28.

ΕΠΑΦΡΟΔΕΙΤΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

29.

□ΝΗCΙΜΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΕΡΕ

30.

ΑΛΙΠΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

31.

ΑΦΡΟΔΙCΙ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

32.

ΦΙΛΟΚΥΠΡΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

33.

ΑΡΤΕΜΕΙΔΩΡΕ
ΧΡΕCΤΕ
ΧΕΡΕ

34.

ΤΥΧΙΚh
ΧΡΗCΤh
ΧΑΙΡΕ

35.

ΧΡΥCΟΓΟΝΗ
CΩΦΡΩΝ
ΧΑΙΡΕ

36.

ΖΟΙΛΑ
ΧΡΗCΤΗ
ΧΑΙΡΕ

37.

ΑΝΔΡΟΝΙΚΕ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΕΡΕ

Dans ces trente-sept inscriptions, les variations d'orthographe viennent de ce que les graveurs écrivaient comme on prononçait. Il en résulte que le son E ou Ē était commun aux voyelles et diphthongues suivantes :

H (n° 2, ligne 2; 25, l. 2; 33, l. 2).

AI (2, l. 3; 3, l. 3; 4, l. 3; 6, l. 3; 9, l. 2; 19, l. 3; 25, l. 3; 29, l. 3; 33, l. 3; 37, l. 3; 23, l. 2; 20, l. 3).

L'iotacisme se faisait sentir dans ΕΙ (2, l. 1; 15, l. 2; 16, l. 3; 28, l. 1; 33, l. 1) et aussi dans H (12, l. 1).

Remarquer la forme cruciale des deux X au n° 25.

2°

Stèle plate de marbre blanc. Le haut forme pignon.

ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΣ
ΗΛΙΟΔΩΡΟΥ

3°

Tablette très-fine de marbre blanc (Salines). — Distique (hexamètre et pentamètre).

CΕΜΝΟΝΑΕΙΖΗCΑCΒΙΟΤΟΝ

ΜΑΚΑΡΑΡΤΕΜΙΔΩΡΕ
CΩΦΡΟCΥΝΗΝΔΙΑCΗΝ
ΧΑΙΡΕΚΑΙΕΝΦΘΙΜΕΝΟIC

4°

Colonne de grande dimension (stèle ronde). — Distique (voir le précédent).

ΕΙΚΑΙΜΟΙΡΙΔΙΟΝΤΕΛΟC
ΗΓΕCΕΓΗCΥΠΟΚΟΛΠΟΥC
CΩΠΑΤΡΕCΕΜΝΕΘΑΝΩΝ
ΧΑΙΡΕΚΑΙΕΝΦΘΙΜΕΝΟIC

5°

Pierre sépulcrale carrée (Salines).

IVIIA·OIVM
PI·I·DONATA
H·S·EST·

ΙΟΥΛΙΑΟΛΥΜΠΟΥΑΠΕ
ΛΕΥΘΕΡΑΔΩΝΑΤΑ
ΧΡΗCΤΗΧΑΙΡΕ

Remarquer la traduction grecque de la 3e ligne du texte latin.

6°

Lagènes à anses, en terre cuite; dessins et inscriptions rouges et cuits dans la pâte (Salines).

La première porte à la naissance du goulot le mot :

ΚΙΤΙΑC

La deuxième, sur la surface supérieure de la panse, le mot :

ΕΡΩC

MELUSSA.

Petit village situé à environ trois kilomètres N.-E.-E. d'Athienau

et à l'est de Golgos. Il s'appelle en grec de Chypre, Μελούσια, selon M. de Mas Latrie. C'est du village même que viennent les deux inscriptions suivantes :

1°

Pierre carrée.

ΜΗΛΟΥΧΕΑΤΩΝ (ἡ πόλις ou ὁ δῆμος ἀνέ) ΘΗΚΕΝΑΓΑ
ΘΗΙΤΥΧΗΙ

Le premier mot est l'ethnique du nom antique de Melussa. Ce nom devait être ΜΕΛΟΥΧΕΑ ou ΜΗΛΟΥΧΙΑ (si l'inscription porte bien un X au lieu d'un Σ). On ne le trouve mentionné nulle part dans les anciens auteurs. Dans l'appellation moderne X aurait été changé en Σ? Toutefois les Turcs de l'île prononcent *Melouscha* (1).

2°

Pierre carrée.

ΟΝΗCΑΓΟΡΑCΥ ΕΡΤΗCΓΥΝΑΙΚΟCΝΙΚΙΟΥ
ΚΑΙΤΗCΘΥΓΑΤΡΟC ΥΑΦΡΟΔΙΤΗΙΜΥ
ΚΗΡΟΔ ΡΩΜΗCΕΛΙΚΟΥCΗC

Un estampage serait nécessaire pour étudier ce monument.

KYTHRÆA.

En relief sur une coupe en verre à anses et ornée de guillochures, palmettes, disques, etc.

1°	2°
ΕΝΝΙ	ΜΝΗΘ
ΩΝΕΠ	ΗΟΑΓΟ
Ο Ε	ΡΑΣW
	Ν

Une tasse de verre du musée de Modène, décrite par Cavedoni

(1) Le village de Melousia n'est probablement pas le seul en Chypre qui ait conservé son appellation antique.

(*Annales de l'Inst. de corr. arch.*, t. XVI, p. 163), porte la même inscription (n° 2). Μνήσθη ὁ ἀγοράσων (Empture memento).

Un Σ manque au premier mot de l'inscription n° 2.

Ἐννίων, nouveau nom d'artiste verrier.

MARIUM.

En relief sur un gobelet de verre en forme de baril, et séparées l'une de l'autre :

ΜΕΓΗϹ ΜΝΗϹΘΗ

ΕΠΟΗϹΕΝ ΟΑΓΟΡΑϹΑϹ

Voyez le monument précédent. Μέγης, nouveau nom d'artiste verrier.

IDALIE.

Petit aryballe en verre. La panse est formée d'une tête d'éphèbe très-bien modelée et d'un joli dessin, et surmontée d'une portion cylindrique ou petit calathos (?) très-bas, duquel s'élève le goulot, évasé et aussi haut à lui seul que le reste du vase. Sur le calathos est tracé en relief le mot :

ΕΥΤΕΝ

et, formant bordure ou collerette autour du cou, les deux mots :

ΜΕΛΑΝΘΕΥΤΥΧΙ

Panofka (*Recherches sur les noms des vases grecs*) cite un aryballe de Locres qu'il suppose avoir été un vase à parfums ou une fiole de toilette. Le nôtre avait probablement eu la première destination.

CURIUM.

1°

Piédestal en pierre calcaire auquel tient encore la partie inférieure d'une statue.

Hauteur, 0m,06; largeur, 0m,19.

ΔΗΜΟΧΑΡΗΣ

ΠΕΡΣΕΥΤΗΙ

ΕΥΧΗΝ

2°

Piédestal de pierre calcaire. A la partie supérieure, dans une alvéole, était fixée la statuette.

Hauteur, 0m,16.

Largeur, 0m,23.

Longueur, 0m,23.

ΔΗΜΟ ΓΟ
ΡΑΤΙΣ ΑΣ
ΠΕΡΣΕΥΤΗΙΕΥΧΗΝ

Un piédestal de même genre, avec une inscription chypriote de quatre lignes, a été trouvé à côté de celui-ci.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

LES

COLLIERS ET LES BULLES DES ESCLAVES FUGITIFS

AUX DERNIERS SIÈCLES DE L'EMPIRE ROMAIN

Le régime de l'esclavage dans le monde ancien n'est pas connu seulement par les documents écrits; il a laissé aussi ses propres monuments; ce sont les colliers et les bulles ou plaquettes à inscriptions qui se fixaient au cou des esclaves fugitifs. Depuis trois siècles, on en a recueilli une vingtaine, dont Pignorio, Spon, Fabretti et quelques autres érudits se sont occupés au fur et à mesure de leur découverte. Toutefois l'étude de ces épaves de l'antiquité n'avait pas encore été complète; l'examen d'une bulle récemment trouvée, la seconde qui offre cette particularité de porter une inscription différente sur chacune de ses faces, est venu fournir à M. J.-B. de Rossi (1) le motif d'une dissertation approfondie sur l'ensemble de la matière.

Tous les colliers et toutes les bulles d'esclaves fugitifs ont été jusqu'ici retrouvés à Rome, sauf un collier déterré à Nîmes. De même que les colliers auxquels elles adhéraient par une bélière ou par des rivets, les bulles sont toutes en bronze, à l'exception d'une seule, découpée dans une tablette d'ivoire et conservée (il n'en reste qu'un fragment) au musée sacré de la bibliothèque vaticane; celle du musée de Florence, que Mabillon supposait de plomb, est réellement de bronze. La forme des bulles varie d'ailleurs à l'infini; il y en a de rondes, de carrées, de rectilignes au sommet avec base curviligne, etc. Doni en a décrit une, confectionnée avec une monnaie de bronze de Constantin dont on avait émoussé l'effigie pour se procurer le champ nécessaire à l'inscription. Les inscriptions énoncent

(1) *Bull. di arch. crist.*, 1874, 2e fasc.

soit le nom, soit l'adresse du maître auquel il faut ramener le fugitif, et, le plus souvent, l'un et l'autre renseignement.

Parmi les colliers on en rencontre trois qui datent de la fin du IIIe siècle ou des premières années du IVe. Tous les autres, ainsi que toutes les bulles, proviennent du IVe ou du Ve siècle. A l'égard des bulles déterminément, M. J.-B. de Rossi n'en reconnaît aucune pour appartenir au VIe siècle ni même aux dernières années du Ve, et il en circonscrit essentiellement l'emploi dans la période comprise entre l'avénement de Constantin et le règne d'Arcadius et Honorius. L'addition de ces plaquettes au matériel de l'esclavage correspond donc au triomphe du christianisme, et, entre les deux faits, il y a non-seulement coïncidence, mais encore connexité. La civilisation romaine couronnait les peines infligées aux esclaves fugitifs, collier, menottes, etc., par la marque au fer rouge imprimée sur le front du coupable. Une loi de Constantin (1) prohiba l'usage de cet abominable stigmate en considération de ce que la face humaine *ad similitudinem pulchritudinis cœlestis est figurata*. Bien qu'édictée spécialement en faveur des condamnés aux mines, cette loi profita dans la réalité à tous les esclaves, et l'habitude se répandit de substituer à la marque sur la chair vive une bulle ajoutée au collier.

Tel fut le véritable office des bulles. L'archéologie n'en a jamais douté, et le caractère opisthographique de deux de ces plaquettes l'attesterait, à mon avis, s'il en était besoin. L'opisthographie s'explique ici, selon M. J.-B. de Rossi, ou par l'affectation du collier d'un premier à un second esclave, ou par la transmission de l'esclave d'un premier à un second propriétaire. Il me semble en dehors de toute présomption que jamais propriétaire d'esclaves ait eu la parcimonie d'acheter un collier d'occasion pour l'appliquer à un fugitif; l'un des deux termes de l'alternative est donc malaisément admissible; l'autre, au contraire, ne soulève aucune objection. Et comme la seconde inscription ne dénonce ni expressément ni tacitement, de la part de l'esclave, une seconde tentative de fuite, comme elle n'a pour but que de faire connaître le changement de propriétaire, on voit que la dénomination de fugitif suivait toujours sans rémission, au moyen de la bulle, l'esclave en quelque main qu'il passât. La marque au feu était indélébile; la bulle, qui la remplaçait, devait être et était inamovible; elle atténuait la pénalité sans l'affaiblir.

Les chrétiens, promoteurs de cette réforme, rappelèrent volontiers son origine en apposant auprès de l'inscription le monogramme

(1) Code Théodosien, IX, 40. 2.

du Christ ou un signe quelconque de leur foi, excepté la croix pure et simple (il n'existe même qu'un seul exemple de la croix monogrammatique). Au premier aspect, l'estampage d'un emblème de rédemption sur un instrument de servitude paraît sacrilége; mais si l'on se place au point de vue des contemporains, on en aperçoit la véritable intention et, partant, la justification. Le christianisme n'a pas cherché à s'établir et à conquérir le monde par des moyens révolutionnaires; ses préceptes capitaux le lui interdisaient. Il a respecté systématiquement, au contraire, les institutions politiques et civiles, et attaqué uniquement les croyances et les mœurs, poursuivant la transformation collective de la société par la régénération individuelle de ses membres. Il s'est donc attaché à émettre des vérités dans l'ordre des principes, et il a laissé à la conscience publique la responsabilité d'en dégager, dans l'ordre des faits, les conséquences pratiques. L'Évangile proclamait notamment l'unité d'origine du genre humain et l'égalité de tous les hommes devant Dieu, double affirmation qui impliquait réprobation doctrinale de l'esclavage. Aussi la religion chrétienne, en son domaine spirituel, ne connaissait que des fidèles sans distinction de maîtres ni d'esclaves; néanmoins elle devait, sous peine de sortir de ses voies, souffrir au temporel l'état des personnes consacré par les lois et en attendre avec patience le changement, de la pression latente des idées qu'elle introduisait. C'est ce qui explique comment l'avénement du christianisme n'a pas entraîné la suppression immédiate de l'esclavage; mais il a eu tout d'abord ce salutaire effet d'adoucir la condition des esclaves. L'amoindrissement de la férocité en ce qui concerne le châtiment de la fuite, c'est-à-dire du plus grand crime peut-être que pût commettre un esclave en tant qu'esclave, constituait un progrès évident, et l'Église ne pouvait s'offenser de le voir placé, par un signe matériel, sous les auspices du Christ.

Une sorte de superstition concourut à vulgariser l'usage des bulles. La crédulité populaire semble avoir attaché à ces objets la vertu cabalistique de prévenir la fuite de ceux qui les portaient; c'est ce que l'on doit inférer de l'inscription gravée sur un collier : BVIIV TENE ME NE FAGIA, *Bulla, tene me ne fugia(m)*. L'emploi erroné de deux I pour deux L et le renversement d'un A et d'un V donnent lieu de croire d'ailleurs que l'empreinte des lettres, marquées avec des points, a été obtenue au moyen de poinçons analogues à nos caractères mobiles, détail à relever pour l'histoire de la typographie. L'inscription d'un autre collier, également figurée par des points, avec une lettre retournée, a été, selon toute vraisemblance,

timbrée par le même procédé : TENE ME FVGI CONCESSI SVM CVIVS EST GEMELLIA Ͻ POLICLI V̄. M. J.-B. de Rossi propose, non sans hésitation, de traduire ϽC par *concubina*, et il fait remarquer que le sigle V̄ en appelle un autre, par exemple C̄, *viri clarissimi*, qui manque, le V̄ étant placé à l'extrémité droite du collier; mais le C̄ pouvait se trouver à l'extrémité gauche dont le bout est rongé, et suivre ainsi correctement le V̄ quand le collier rivé formait le cercle.

Cette dernière inscription est l'une des trois que M. J.-B. de Rossi considère comme antérieures à Constantin. Les deux autres sont celles du collier de Nîmes : *T(ene) m(e) q(uia) f(ugi) e(t) rev(oca) me P(ublio) Rubrio Lat(ino) dom(ino) meo*, et celle du collier du musée de Florence : *Minervinus fug(itivus) Italici mil(itis) tess(erarii) coh(ortis)* XII *urb(anæ)*.

Une inscription exceptionnelle se borne à rappeler l'interdiction légale de donner asile aux fugitifs : *Jussione ddd nnn ne quis servum alienum suscipeat.* Cette formule anormale suffisait cependant si, malgré la banalité de l'adjectif *alienum*, elle se rapportait à un esclave du fisc impérial, et ceci est présumable, car précisément les trois augustes Valens, Valentinien et Gratien ont publié un édit spécial contre les recéleurs d'esclaves du fisc. Il faut également classer à part l'inscription d'un collier décrit par Marini et actuellement égaré après avoir figuré au musée Borgia : *Servus sum. v. d. tene quia fugio.* Les sigles *v. d.* équivalent certainement à la désignation d'une personne ou d'un corps moral; mais cette désignation, fort claire sans doute pour les anciens, reste pour nous jusqu'à présent inintelligible.

Une bulle offre le cas unique de la promesse d'une récompense à qui ramènera le fugitif : *Fugi, tene me, cum revocu* (pour *a)veris me dm Zonino accipis solidum.* L'adresse n'est pas jointe au nom du maître, pas plus que dans les légendes déjà citées et dans celle d'un collier : *Tene me quia fugi et revoca me domino meo Bonifatio Linario*, qui se termine par le monogramme constantinien du Christ entre A et Ω, avec l'initiale du Christ X. A l'égard des deux inscriptions de la bulle à double face qui était connue depuis longtemps, elles donnent, avec le nom des propriétaires, leur qualité et, par là, indirectement leur domicile. Sur la plus ancienne, on lit : *Tene me quia fug(i) et reboca me Victori acolito a dominicu* (pour *o*) *Clementis*, plus le monogramme constantinien. La plus récente dit : *Fugi Euplogio ex o(fficio) pr(æ)f(ecti) urb(is)*, légende accompagnée d'un monogramme probablement chrétien mais obscur, du monogramme

constantinien et d'une palme. On n'a pas oublié le parti que M. J.-B. de Rossi a tiré en 1863 de l'inscription relative à l'acolyte Victor pour établir l'antique origine de la basilique de Saint-Clément, le mot *dominicum* ayant cessé d'être usité dans l'acception d'église avant les dernières années du IVe siècle. C'est une démonstration topique des services que l'étude des colliers et bulles d'esclaves peut, à l'occasion, rendre pour éclairer certains points d'histoire. Quant à l'inscription qui mentionne Euplogius, elle a été jusqu'à ces derniers jours reproduite avec une inexactitude qui a entraîné une erreur d'interprétation, et M. J.-B. de Rossi lui-même a d'abord partagé cette erreur. Considérant comme un linéament sans importance les contours de l'O placé après EX, on avait omis de tenir compte de cette lettre, et conséquemment on avait lu : *Fugi Euplogio ex pr(æ)-f(ecto) urb(is)*, ce qui avait amené, faute d'autres renseignements, à classer Euplogius parmi les préfets de Rome dont l'administration n'a pas pour nous date certaine. Mais la Bibliothèque nationale de Paris possède, au département des manuscrits, fonds français 9539, dans la correspondance de Peiresc, *Divers*, t. 5, f° 156, une lettre de Lelio Pasqualini, propriétaire de la bulle en question au commencement du XVIIe siècle, à laquelle est annexé un fac-simile, à la plume, de la bulle en forme de cœur, et de sa double inscription, le tout de la main de Lelio Pasqualini. Or on y lit avec la plus franche netteté, EX O. En présence de cette pièce probante qui avait été perdue de vue, M. J.-B. de Rossi est revenu (1) sur l'interprétation antérieurement donnée de l'inscription. Il a vu dans l'O l'initiale et l'abréviation du mot *o(fficio)* et dès lors il a jugé, à bon droit, qu'Euplogius, simple employé dans les bureaux de la préfecture, doit être rayé de la liste des préfets de Rome.

Onze inscriptions désignent formellement le lieu où l'esclave doit être ramené :

Revoca me ad dominu(m) meu(m) Viventium in ar(e)a Callisti. — Januarius dicor, servus sum Dextri exceptoris senatus qui manet in regione quinta in area Macari. — Reboca me in basilica Pauli ad Leone(m). — Serv(us) sum Leonti scrin(iarii) s(enatus?) in clivio Triario. — Revoca me ad domum Theodetenis ad dominum meum Vitalione(m). — Revoca me in foro Trajani in purpuretica ad Pascasium dominum meum. — Revoca me in Septis.—Revoca me in via Lata ad Flavium d(ominum) m(eum). — Reboca me in bia Lata ad Gemelliu(m) medicu(m). — Et enfin les deux inscriptions de la bulle récem-

(1) *Bull. di arch. crist.*, 1874, 4e fasc., p. 159.

ment trouvée : *Tene me et revoca me in foro Martis ad Maximianum antiquarium;* et *Tene me quia fugi et revoca me in Celimontio ad domu(m) Elpidii v(iri) c(larissimi) Bonoso.* Chacune de ces légendes offre son intérêt propre, ne fût-ce que sous le rapport de la topographie de Rome vers le IVe siècle. M. J.-B. de Rossi se borne toutefois à insister sur les deux dernières.

La bulle opisthographe qui en est chargée, ronde comme une pièce de monnaie, varie entre 0m,053 et 0m,058 de diamètre. Le type des lettres appartient au IVe siècle, ou au commencement du Ve; mais il assigne une légère antériorité à l'inscription de Maximianus comparativement à celle de Bonosus, classement que confirment les emblèmes chrétiens dont elles sont timbrées l'une et l'autre : monogramme constantinien sur la première, croix monogrammatique sur la seconde. Le chrétien Maximianus, *antiquarius*, c'est-à-dire libraire, copiste d'ouvrages classiques et restaurateur de vieux exemplaires, demeurait donc, sous le règne de Constantin ou de ses fils, au Forum de Mars. Le forum de Mars, on le sait, n'était autre que le forum d'Auguste, auquel une fantaisie de la mode ou un caprice administratif avait, à une époque encore indéterminée, enlevé son nom originaire. Les lettrés le fréquentaient et les rhéteurs y tenaient école, ainsi que l'atteste la note insérée dans le manuscrit florentin des Métamorphoses d'Apulée à la fin du XIe livre : *Ego Salustius legi et emendavi Romæ felix Olibrio et Probino v. c. cons.* (année 395) *in foro Martis controversiam declamans oratori Endelechio.* Puisque les correcteurs de manuscrits se recrutaient, comme il résulte de cette note, parmi les élèves des rhéteurs, nous devions supposer que les copistes et marchands de manuscrits avaient leurs boutiques dans le voisinage des écoles. La bulle opistographe, en nous révélant la demeure de Maximianus, convertit la présomption en certitude. Quant à Bonosus et au sénateur Elpidius, qui l'hébergeait, il est embarrassant d'établir leur individualité. Le nom d'Elpidius a été porté au IVe et même au Ve siècle par plusieurs personnages considérables. M. J.-B. de Rossi pense qu'il s'agit ici d'un Elpidius adonné aux lettres, appelé à de hautes fonctions dans Rome et dans l'empire d'Occident vers la fin du IVe siècle, et ami des deux Symmaque. Ceux-ci habitaient le *Celemontium*, *Celeomontium*, *Celiomontium*, *Celimontium*, soit la partie du Cœlius actuellement comprise entre l'église Saint-Étienne le Rond, l'église des Quatre-Saints-Couronnés et l'enceinte de la ville; l'Elpidius de la bulle opisthographe demeurait également dans cette région aristocratique de la Rome impériale. Bien qu'il n'en tire aucun éclaircissement sur le compte de

Bonosus, M. J.-B. de Rossi considère ce rapprochement des résidences comme décisif. Et pourtant il rappelle lui-même que nous possédons une lettre de saint Augustin à un Elpidius, arien ou semi-arien et admirateur d'un docteur en hérésie appelé Bonosus. Qui ne croirait, à rencontrer ces deux noms accouplés dans la correspondance de saint Augustin et réunis sur la bulle opistographe, qu'ils se rapportent, en l'un et l'autre cas, au même personnage? Mais M. J.-B. de Rossi se refuse à l'admettre, parce que saint Augustin n'oubliait pas les titres des destinataires dans le protocole de ses lettres; or l'évêque d'Hippone a écrit simplement : *Augustinus Helpidio*, sans qualification honorifique, tandis que la bulle opistographe mentionne la dignité sénatoriale d'Elpidius. Il me faut, je l'avoue, toute ma déférence à l'autorité de mon illustre maître en archéologie chrétienne pour céder à cet argument, d'autant plus que je ne vois d'ailleurs aucun obstacle à ce que l'Elpidius de saint Augustin ne fît qu'un avec l'Elpidius ami des Symmaque.

Enfin, un fragment de collier conservé au musée sacré de la bibliothèque vaticane nous procure une dernière inscription, malheureusement incomplète : *Servus Dei fugitivu(s)*. « Comme *Servus Dei* fut « un nom propre, dit M. J.-B. de Rossi, je crois que c'était préci- « sément celui du fugitif; dans la partie aujourd'hui défaillante « du collier devait se trouver le nom du maître. » Au premier abord, cette explication ne laisse pas que d'embarrasser par sa brièveté. On ne saisit pas immédiatement que, dans l'acception grammaticale du terme, les mots *servus Dei* puissent être un nom propre. Ils semblent composer une épithète significative, et, en effet, dans le langage ecclésiastique, ils constituaient une appellation que prenaient par humilité ceux qui servaient ou aspiraient à servir Dieu avec une extrême dévotion, une appellation que les évêques et les prêtres s'honoraient d'adopter, une appellation qui spécifiait communément les ascètes et les moines. Mais, en fait, cette acception dans un sens solennel et déterminé n'a pas mis obstacle à ce que les mots *servus Dei* fussent également employés comme nom propre. On en connaît un certain nombre d'exemples qui tranchent matériellement la question et qui justifient l'interprétation donnée par M. J.-B. de Rossi au collier dont il s'agit.

Quoique tronquée, l'inscription de ce collier est du moins formelle sous un rapport; elle concerne bien un esclave fugitif, et l'on n'a pas à craindre d'erreur sur ce point. Il y en a d'autres, au contraire, qui peuvent aisément tromper, à commencer par celle-ci, précédée du monogramme constantinien entre A et Ω : *Ad basilica(m) apos-*

toli Pauli et ddd nnn (trium dominum nostrorum) Filicissimi pecor(arii). C'est l'inscription d'une plaquette forée à ses anses pour l'attache. Muselli et Bianchini l'ont considérée comme votive, Muratori comme sépulcrale. M. J.-B. de Rossi démontre qu'ici, malgré tout leur tact, ses doctes devanciers se sont abusés, et que la plaquette sur laquelle est gravée l'inscription était fixée au collier d'un chien de *Felicissimus*, gardien des troupeaux de la basilique de Saint-Paul hors les murs. Il saisit en même temps l'occasion, d'accord avec Muratori, Maffei, Caylus et Orelli, de corriger Fabretti qui a classé parmi les colliers et les bulles des esclaves fugitifs la plaquette opisthographe d'un collier de chien actuellement comprise dans la collection du musée de Munich. Il en conclut qu'on ne saurait apporter trop de scrupule et de sévérité quand il s'agit d'interpréter les inscriptions gravées sur des objets analogues aux colliers et aux bulles d'esclaves. Et comme ces objets, fort nombreux, ont été jusqu'ici trop négligés, l'infatigable archéologue romain promet de leur consacrer bientôt une de ses notices si précieuses pour le monde savant. Ce sera une bonne fortune dont nous ne manquerons pas de faire part aux lecteurs de la *Revue archéologique*.

LOUIS LEFORT.

INSCRIPTION MÉTRIQUE DE THÈBES

avec la signature des sculpteurs

POLYCLÈTE ET LYSIPPE

ΟΥΚΕΣΤΟΥΔΕΝΤΕΡΜΑΒΙΟΥΟΝΗΤ . . . Π . ΝΟΙ / ΙΣ
ΑΛΛΑΤΥΧΗΚΡΕΙΣΣΩΝΕΛΠΙΔΟΣΕ _ ΕΦΑΝΗ
ΗΚΑΙΤΙΜΟΚΛΕΗΝΑΣΩΠΙΧΟΥΗΦΑΝΙΣΥΙΟΝ
ΠΡΟΣΘΕΠΡΙΝΕΝΔΕΙΞΑΣΘΕΡΓΑΠΡΕΠΟΝΤΑΦΥΣΕΙ
υ . ΒΑΣΙΛΕΙΑΔΙΟΣΚΑΙΕΝΗΡΑΚΛΕΟΥΣΤΡΙΣΕΝΑΘΛΟΙΣ
ΙΠΠΟΙΣΝΙΚΗΣΑΣΔΩΜΑΤΕΠΗΓΛΑΙΣΕΝ

ΠΟΛΥΚΛΕΙΤΟΣΕΠΟΕΙΣΕ

A droite de la précédente, sur la même pierre.

. . . . . ΣΠΟΥΘΙΗΟΣΤ///
Π. . . . . ΤΟΥΘΙΑΠΑΓΚ///
ΚΑΙΔ . . . ΛΕΚΡΑΤΕΩ////
ΚΟΡΟΕΙΔΑΣΙΕΡΑΙΝΙΑ/////
ΕΓΝΙΚΑΣΕΤΙΘΕΡΜΟΣΟ////
ΦΟΙΒΟΥΤΩΝΕΤΥΜΩΝ////

ΛΥΣΙΠΠΟΣ<ΙΙ/////

J'ai copié cette double inscription métrique sur un bloc de marbre noir qui sert de marche extérieure à l'église de Saint-Georges à Thèbes. Les caractères sont tracés avec négligence et irrégularité; mais c'est plutôt le fait d'un lapicide inhabile que l'indice d'une mauvaise époque. La forme des lettres est bien celle de la seconde moitié du IVe siècle; la barre transversale du Γ ne dépasse jamais; la barre dans A n'est pas brisée; dans le Θ il y a un point et non un trait; N, Σ, Ω sont aussi d'une bonne époque.

Les trois distiques de gauche se lisent sans difficulté.

Οὐκ ἔστ' οὐδὲν τέρμα βίου θνητ[ῶν ἐ]π[ι]νοί[α]ις,
ἀλλὰ τύχη κρείσσων ἐλπίδος [ἐξ]εφάνη·
ἣ καὶ Τιμοκλέην Ἀσωπίχου ἠφάνισ' υἱόν
πρόσθε πρὶν ἐνδείξασθ' ἔργα πρέποντα φύσει,
[ὃς] Βασίλεια Διὸς καὶ ἐν Ἡρακλέους τρὶς ἐνάθλοις (1)
ἵπποις νικήσας δώματ' ἐπηγλάϊσεν.
Πολύκλειτος ἐπόεισε.

« La vie n'a jamais de terme dans les projets des mortels, mais souvent la fortune triomphe des espérances; ainsi a disparu Timoclès, le fils d'Asopichos; il n'a pas eu le temps de faire éclater dans sa conduite son noble caractère, lui qui, dans les luttes de Zeus Basileus et trois fois, parmi les combattants aux jeux d'Héraclès, vainqueur aux chevaux, illustra sa maison. Polyclète a fait. »

La première inscription n'est pas une épitaphe, quoiqu'elle soit en l'honneur d'un mort. Comme le montre la signature du sculpteur, elle était gravée sur la base d'une statue; celle-ci représentait un Thébain, quatre fois vainqueur dans les jeux appelés *Basileia* et *Heracleia*.

L'exercice dans lequel il avait remporté la victoire est indiqué par le mot ἵπποις; ce n'était pas une course à cheval, mais avec un attelage de quatre chevaux, ἵππων ζεύγει, comme dans l'inscription des Panathénées.

Les Basileia furent fondés en 371, après la bataille de Leuctres,

(1) Le *Thesaurus* donne un exemple de l'adjectif ἔναθλος; j'ai préféré supposer l'emploi d'un mot rare plutôt qu'une négligence aussi choquante que la répétition de la préposition ἐν.

sur l'ordre de l'oracle de Trophonius (1). On les célébrait en l'honneur de Zeus Basileus, à Lébadée, et la présidence paraît avoir appartenu aux citoyens de cette ville (2). Des inscriptions, découvertes dans ces dernières années, prouvent qu'ils comprenaient la triple série des jeux équestres, gymniques et musicaux. Les jeux équestres sont mentionnés dans les vers en l'honneur du Thébain Timoclès. Un texte d'Arcadie fait connaître un vainqueur à la course longue (3); un autre, de Delphes, contient une dédicace à Apollon faite par un enfant vainqueur au stade (4). Je crois qu'il est également question de ces jeux dans une épigramme de Tanagre, gravée sous la statue consacrée par un vainqueur dans le concours des hérauts (5). Sur une base trouvée à Athènes, un poëte dithyrambique de l'époque macédonienne mentionne la victoire qu'il a remportée aux Basileia. Des jeux du même nom furent aussi institués en Macédoine et à Alexandrie (6). Les Basileia figurent encore, sans la mention de l'exercice, dans deux inscriptions de Rhodes (7) et de Thèbes (8). Cette dernière a été inexactement reproduite et mal interprétée; je la donne de nouveau d'après la copie que j'en ai prise en 1868.

.....ΙΑ	ΤΟΝΑΔΕΛΦΟΝ
.....ΛΟΑ	ΤΟΝΟΥΙΟΝ
Couronne de laurier.	ΔΩΡΙΩΝ
ΒΑΣΙΛΕΙΑ	ΛΕΩΝ ΜΕΛΑΣ
	ΕΓΟΗΣΑΝ

(1) Ἄλλον δὲ κατέστησεν ὡς ἀπὸ Τροφωνίου προσφάτως ἀναβεβηκότα καὶ λέγοντα διότι προστέταχεν ὁ θεὸς αὐτοῖς, ὅταν ἐν Λεύκτροις νικήσωσιν, ἀγῶνα τιθέναι Διὶ Βασιλεῖ στεφανίτην, ἀφ' οὗ δὴ Βοιωτοὶ ταύτην ποιοῦσι τὴν πανήγυριν ἐν Λεβαδείᾳ. Diod., XV, 53.

(2) Le Bas, 3e partie, n° 752.

(3) *Corpus inscr. gr.*, n° 1515, l. 16.

(4) *Inscr. inéd. de Delphes*, n° 477.

(5) Εἰκόνα τήνδε ἀνέθηκε Φορύστας, παῖς ὁ Τρίακος
κήρυξ νικήσας καλὸν ἀγῶνα Διός.

Le Bas, 3e partie, n° 454. La forme des lettres, que j'ai vérifiée sur l'estampage, indique l'époque macédonienne.

(6) Philistor, t. IV, p. 93.

(7) Foucart, *Inscr. inéd. de Rhodes*, n° 14.

(8) Conze, *Bulletin de l'Institut archéol.*, 1858, p. 110; Decharme, *Inscr. inéd. de la Béotie*, n° 9.

.....ια τὸν ἀδελφόν
....λοα τὸν υἱόν
Βασίλεια
Δωρίων, Λέων, Μέλας ἐπόησαι.

La statue du vainqueur, dont le nom a disparu, a été faite par trois artistes et consacrée par sa sœur et par sa mère; ce sont ces deux noms de femmes dont il ne reste que quelques lettres, d'une lecture incertaine, dans les deux lignes de gauche.

Timoclès avait remporté trois fois la victoire dans les jeux célébrés à Thèbes en l'honneur d'Héraclès. Les inscriptions font connaître un Mégarien vainqueur au pugilat (1). Nous savons aussi par un texte épigraphique que les artistes dionysiaques de la compagnie de l'Ionie et de l'Hellespont prenaient part aux Heracleia de Thèbes (2). Ils étaient donc composés, comme les Basileia, de la triple série des jeux équestres, gymniques et musicaux.

C'est en mémoire de ces quatre victoires que fut consacrée la statue du Thébain Timoclès. Il mourut jeune, avant qu'elle fût achevée, avant d'avoir pu réaliser les espérances que ses succès dans les jeux avaient fait concevoir. Tel est le sens des deux premiers distiques.

La seconde inscription, également en vers, était gravée sous la statue d'un autre Thébain. La quatrième lettre de son nom est d'une lecture douteuse; je crois cependant que c'est **P** plutôt que **B**. Il fut vainqueur au pancrace dans les jeux Pythiens célébrés à Delphes (l. 2); le commencement du cinquième vers semble même indiquer qu'il se présenta immédiatement à un second combat et remporta une nouvelle couronne dans les mêmes jeux, ἐγ νίκας ἔτι θερμός.

L'intérêt de cette double inscription consiste surtout dans la signature des deux sculpteurs et dans leur rapprochement sur le même monument.

Tout le monde sait que Lysippe de Sicyone fut un contemporain d'Alexandre (3); on s'accorde moins sur l'époque à laquelle il com-

(1) Le Bas et Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, n° 42 *b*; cf. Decharme, *Inscr. inéd. de la Béotie*, n° 48.

(2) *Corpus inscr. gr.*, n° 3067.

(3) Edicto vetuit ne quis se, præter Apellem
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia.
Horace, *Epîtres*, II, 1.

mença à produire et sur la date de sa mort (1). Sa patrie était Sicyone, et les débris des trois premières lettres suffisent pour justifier la restitution Σιχ[υώνιος].

La date de Polyclète le Jeune est restée jusqu'ici incertaine; M. Brunn place cet artiste dans la première moitié du IVe siècle (2). On voit maintenant d'une manière indubitable qu'il fut contemporain de Lysippe et qu'il continua d'exercer son art au moins jusqu'au temps d'Alexandre. Un assez grand nombre de statues sont attribuées à lui ou au premier Polyclète; le synchronisme établi par l'inscription pourra servir à prononcer entre les deux sculpteurs.

Je ne puis entrer ici dans une discussion détaillée sur la vie et les œuvres de Polyclète le Jeune et de Lysippe; je me contenterai de proposer une conjecture sur la date du monument qui porte leurs deux signatures. Thèbes fut détruite par Alexandre en 335 et rebâtie seulement en 316 par Cassandre. Voilà vingt années pendant lesquelles ne put avoir lieu l'érection des deux statues. Eut-elle lieu avant la ruine de la ville ou après son rétablissement?

L'inscription est gravée sur un bloc d'un marbre noir semblable à celui d'Éleusis; il ne provient pas d'un piédestal; c'est plutôt une assise d'une bande en marbre noir, disposée horizontalement, comme aux Propylées. Je suis donc porté à croire que nous avons là un reste d'un édifice public, peut-être du gymnase, dans lequel la ville aurait élevé les statues de ceux qui s'étaient illustrés par leurs victoires dans les jeux. On s'expliquerait ainsi comment se trouvent rapprochés deux vainqueurs que n'unit aucun lien de parenté.

Cette hypothèse admise, il serait difficile de supposer que l'édifice eût échappé à la ruine de la ville. Ce fut sur l'avis du conseil des alliés qu'Alexandre ordonna de la raser, et la haine des citoyens d'Orchomène, de Platées, de Thespies, qui servaient dans son armée, dut veiller à l'exécution de la sentence. Il faudrait, par suite, reculer la construction du monument et la consécration des deux statues après le rétablissement de la ville par Cassandre en 316; on prolongerait ainsi la vie et l'activité artistique de Lysippe et de Polyclète le Jeune jusqu'à la fin du IVe siècle. Athénée rapporte que Lysippe travailla pour Cassandre, lorsque le roi fonda la ville de Cassandrie (3); cette anecdote, regardée en général comme suspecte, mérite peut-être un peu plus de créance. La statue trouvée à Rome : Σέλευκος

(1) Brunn, *Geschichte der Griechischen Künstler*, I, p. 358 et sv.
(2) Idem., p. 280 et sv.
(3) Athen., XI, 784 e.

βασιλεύς. Λύσιππος ἐποίει (1), ou tout au moins l'inscription, n'est pas authentique; mais c'est probablement une copie d'une statue de Lysippe. Ces indices peuvent donc permettre d'admettre l'hypothèse que je propose pour la date de l'inscription de Thèbes. Je répète que c'est là seulement une conjecture; mais le fait nouveau et certain prouvé par ce monument, c'est que Polyclète le Jeune exerça son art à une époque moins ancienne qu'on ne l'a cru jusqu'ici, et qu'il fut contemporain de Lysippe.

P. FOUCART.

(1) *Corpus inscr. gr.*, n° 6108.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

M. Th. Henri Martin lit un mémoire sur les hypothèses astronomiques des anciens Grecs.

M. Edmond Le Blant lit une note intitulée : *les Larmes de la prière.* L'un des beaux sarcophages chrétiens d'Arles présente un groupe inexpliqué. Aux pieds de Jésus, assis et tenant le volumen sacré, deux personnages se prosternent. Au-dessus de ces fidèles et de chaque côté du Christ, deux autres personnages inclinés devant lui couvrent des deux mains leurs yeux d'un linge flottant. Eux aussi prient et, selon toute apparence, des pleurs accompagnent leur prière. M. Le Blant voit dans cette représentation un trait important des pieuses pratiques des anciens chrétiens. C'est le seul exemple de ce fait qui nous soit offert par les monuments. Rien, en effet, n'est plus fréquent dans les textes que la mention des larmes versées en invoquant le Seigneur. Les chrétiens regardaient l'effusion des larmes comme un indice d'assistance dans l'oraison. Dans la pensée des saints docteurs, cette marque d'émotion communiquait à la prière une grande efficacité. Une légende du VIIe siècle nous montre un brigand sauvé de la damnation par les larmes qu'il a répandues durant les quelques heures qui séparent son repentir de la mort.

M. Victor Guérin continue d'exposer les résultats de son exploration géographique et archéologique de la Palestine.

M. J. Derenbourg offre au nom de M. Emm. Weil, rabbin à Versailles, un volume qui a pour titre : *la Femme juive, sa condition légale d'après la Bible et le Talmud.*

Il nous faut encore terminer ce bulletin par des paroles de deuil. La science et l'Académie ont à déplorer la perte de M. d'Avezac. M. d'Avezac n'était pas seulement un géographe distingué, c'était un savant à la fois aimable et bienveillant en dépit d'une santé depuis longtemps altérée. Il laisse derrière lui de nombreux regrets. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

RAPPORT (1) *fait au nom de la commission de l'Ecole française d'Athènes sur les travaux des membres de cette Ecole* (première année, séjour à Rome, 1873-1874).

Messieurs,

Le titre seul du rapport que j'ai l'honneur de vous lire, au nom de votre commission de l'École française d'Athènes (2), vous indique un changement considérable et heureux que l'administration de l'Instruction publique vient d'accomplir dans le régime de cet établissement.

Dès la création de l'École, il avait paru bon d'autoriser les jeunes humanistes, sortis des rangs de l'Université pour achever leur éducation en Grèce, à parcourir d'abord l'Italie, à y séjourner pendant quelques semaines, même pendant quelques mois. Le séjour de Rome surtout, une excursion, même rapide, à travers la ville éternelle, ses monuments, ses incomparables musées, semblait une introduction naturelle à l'étude des antiquités grecques. Mais depuis longtemps on remarquait l'insuffisance d'une préparation si sommaire, sans programme déterminé, sans direction. Il semblait aussi que l'antiquité romaine méritait d'être étudiée pour elle-même, dans son propre domaine. D'ailleurs, les musées et les monuments de l'art, en Italie, ne méritent pas seuls d'être visités; les bibliothèques italiennes recèlent bien des trésors inédits, elles offrent pour la critique des textes anciens bien des ressources qui ne manquent certes pas à nos bibliothèques nationales de France, surtout à celle de Paris, mais qui, on ne sait comment se l'expliquer, ne provoquent pas assez sou-

(1) Nous croyons devoir reproduire le rapport que M. Egger a présenté cette année à l'Académie au nom de la commission de l'École d'Athènes; il donne sur notre nouvelle école archéologique de Rome et sur ses travaux, sur la mission que MM. Bayet et Duchesne ont remplie en Macédoine, des détails que nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs.

(2) Les membres de la commission sont, cette année, MM. Ravaisson, Brunet de Presle, Rossignol, Egger, de Longpérier, L. Renier, Thurot, et les membres composant le bureau de l'Académie.

vent parmi nous des vocations de philologues. En général, la philologie, seule base solide de toutes les études sur l'antiquité, ne tenait pas assez de place dans les travaux de l'École d'Athènes. Vos commissions, dans leurs rapports annuels et dans la rédaction de leurs programmes, sollicitaient sans cesse les jeunes envoyés de la France en Grèce à s'occuper de grammaire savante, à collationner des manuscrits importants, à rechercher des textes inédits. Dans ces dernières années seulement, vos conseils, à cet égard, avaient pu se faire quelquefois écouter.

De ces réflexions et de ces regrets naquit et se forma, particulièrement sous l'inspiration de deux de nos confrères, M. Ravaisson et M. Renier, la pensée d'allonger et de régulariser le séjour en Italie des futurs membres de l'École française. Notre compagnie fut invitée d'office à s'en occuper; c'est avec son concours et à la suite de ses délibérations qu'un décret en date du 25 mars 1873 constitua, près de notre antique et illustre Académie de Rome, une école de philologues et d'antiquaires, qui bientôt, sous la direction d'un maître encore jeune, mais déjà signalé à l'estime publique par de notables succès, devaient préluder par une année de travaux sur le sol romain à leurs études ultérieures sur le sol hellénique. Le programme de ces travaux fut immédiatement rédigé, vous le savez, par l'un de nous (1), et, avec votre approbation, transmis à l'autorité, qui en décida sans retard l'application dans l'École destinée sans doute à s'appeler désormais *Ecole de Rome et d'Athènes*.

Une circonstance particulière donnait au nouvel établissement le mérite d'une certaine opportunité. Le directeur actuel de l'École française à Athènes, M. Émile Burnouf, avait à surveiller la construction entreprise par la France d'un édifice national pour notre École, qui jusqu'ici vivait à l'état de simple locataire dans la cité de Périclès. Cette période d'une transition laborieuse n'admettait guère la présence de nos jeunes recrues. Ainsi, pendant que M. Burnouf se partageait entre deux sollicitudes, la préparation du local destiné à ses futurs élèves et la continuation de ses propres recherches, dont vous connaissez les heureux résultats, M. Albert Dumont, docteur ès lettres, lauréat de notre Académie, envoyé à Rome avec le titre de sous-directeur, inaugurait (2), en parfait accord de vues et de dévouement avec son ancien maître, le cours des études d'érudition auxquelles se livrèrent sans retard les trois membres de sa jeune école, MM. Bloch, Collignon et Bayet. Deux membres adjoints, M. l'abbé Duchesne et M. Müntz, étaient venus, chacun avec le titre d'une mission spéciale, élargir la studieuse réunion : M. l'abbé Duchesne, habile paléographe, formé par les leçons de l'École pratique des hautes études, et qui avait déjà rendu plus d'un service à des membres de notre compagnie par des collations de manuscrits grecs et latins; M. Müntz, attaché depuis

(1) Voir les *Comptes rendus* des séances de l'Académie, 1873, p. 109.
(2) Voir son discours d'ouverture dans la *Revue archéologique* de 1873.

quelques années par vocation à des recherches sur l'histoire de l'art (1). Cette petite famille est déjà pourvue, à Rome, d'une assez riche bibliothèque, grâce aux soins actifs de son chef et aux libéralités de l'État. Elle a, pour ses débuts, très-bien réussi à se concilier l'estime et l'utile concours de la société savante au milieu de laquelle la confiance de l'État l'appelait à vivre, et elle a fait le meilleur emploi du temps qui lui était accordé. Chaque membre devait adresser au ministre un mémoire avant la fin de l'année, et l'on sait qu'à Rome la saison laborieuse ne peut guère dépasser le mois de juin, surtout pour des Français peu aguerris aux chaleurs de ce climat. Chacun d'eux s'est trouvé prêt à l'heure convenue, sinon avec un mémoire qui puisse être dès aujourd'hui livré au public, du moins avec un ou plusieurs recueils méthodiques de documents qui sont le fruit de travaux consciencieux et qui apportent à la connaissance de l'antiquité classique et du moyen âge d'excellents matériaux. La variété des sujets traités par nos pensionnaires est fort grande, si grande même qu'elle a exigé le concours actif de tous les membres d'une commission nombreuse, et que le rapporteur de cette commission est heureux de pouvoir se borner le plus souvent à transcrire ici les jugements de ses confrères sur chacun des manuscrits confiés à leur examen et à leur compétence particulière.

M. Bloch, agrégé des classes supérieures des lettres, s'est uniquement attaché à des études d'antiquité romaine, pour lesquelles il semble avoir une véritable prédilection, et il a choisi pour sujet « le texte, la date et les dispositions de la loi *Ovinia tribunicia* » sur la nomination des sénateurs. Ce recrutement du sénat romain, qui, depuis l'expulsion des rois, avait été remis aux consuls et aux *tribuni militares consulari potestate*, fut, à partir d'une certaine époque, confié aux censeurs, sur la proposition du tribun Ovinius. C'est ce que nous apprend l'unique et précieux témoignage du grammairien Festus (2), dont le texte, fort court et altéré sur quelques points, a suscité mainte controverse entre les érudits. M. Bloch étudie avec soin toutes les explications et les conjectures dont ce texte est devenu le sujet; il arrive à le restituer d'une manière qui semble répondre aux exigences de la critique, et il en tire toutes les déductions légitimes sur les principales dispositions de la loi *Ovinia;* puis il parvient à démontrer que ladite loi a dû être portée entre 388 et 411 de Rome (366 et 344 avant J.-C.). Dans la deuxième partie de son mémoire, il complète, à l'aide des autres témoignages épars chez les anciens, celui du lexique de Festus, pour déterminer quels étaient, dans les derniers siècles de la République romaine, les règlements relatifs à la composition du sénat et à ses délibérations. Cette longue étude (elle ne représente guère moins de 200 pages in-8) nous a paru faire honneur au savoir et au talent précoces de M. Bloch.

(1) Il est connu des antiquaires et des amateurs par de sérieux articles publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans la *Revue archéologique*.

(2) Page 446, éd. Otfr. Müller (p. 56 et 64 de l'édition originale de Rome, 1581).

S'il persiste dans ses préférences pour l'histoire de Rome, il aura peut être besoin de revenir en Italie. Mais à Athènes, où il est déjà rendu en ce moment, avec M. Collignon, il aura retrouvé bien des monuments de l'antiquité romaine, surtout pour les temps de l'Empire, et il sera facilement convaincu que les devoirs d'helléniste attachés à son nouveau titre peuvent se concilier avec les recherches pour lesquelles il a bien justifié sa prédilection.

En examinant, surtout d'après les monuments figurés, la fable d'Éros et de Psyché, M. Collignon se plaçait lui-même sur un terrain commun aux deux antiquités classiques, et il y apportait, outre de justes connaissances littéraires, une habileté de dessinateur que nous souhaiterons toujours de voir associée au savoir philologique chez nos jeunes pensionnaires. Les musées et les ouvrages descriptifs lui ont offert la matière d'une moisson, vraiment neuve par son abondance même, de documents pour éclairer un mythe sur lequel, en dehors du gracieux récit d'Apulée, les anciens nous ont laissé trop peu de témoignages; et ces monuments, il a pu les apprécier, les classer, en artiste non moins qu'en philologue. Son travail se divise en deux parties : 1° catalogue purement descriptif d'environ deux cents monuments, tels que statues, bas-reliefs, pierres gravées, qui paraissent se répartir entre le IIIe siècle avant J.-C. et le Ve de l'ère chrétienne, catalogue auquel sont jointes, en trop petit nombre, des photographies de quelques monuments qui permettent de contrôler sur des exemples choisis la justesse ordinaire de ses observations sur les autres originaux ou dessins que nous n'avons pas sous les yeux; 2° catalogue raisonné, où les principales œuvres d'art relatives au mythe en question sont rangées, autant qu'il a été possible, par ordre chronologique, et interprétées, soit d'après leur rapport avec les rares textes des auteurs anciens, soit d'après le sens qu'elles présentent, plus ou moins clairement, à l'observateur antiquaire. C'est surtout dans cette seconde partie que M. Collignon a montré les heureuses qualités de son esprit, par l'analyse ingénieuse des sentiments et des idées qu'exprimait cette conception poétique des épreuves réservées à l'âme, que personnifie Psyché, en punition de ses égarements; quoique le sens moral de la légende se trouve souvent obscurci par les fantaisies populaires ou par la fantaisie personnelle des artistes, il se laisse pourtant suivre assez sûrement à travers ces transformations et ces détours. L'auteur s'efforce avec raison de dégager le fond primitif et pur de ce qu'on est convenu d'appeler, trop ambitieusement peut-être, le mythe de l'Amour et de Psyché; il s'efforce d'en distinguer les formes essentielles des formes secondaires et capricieuses. Nous n'oserons pas dire qu'il y ait complétement réussi. Personne n'avait jusqu'à ce jour observé pour cela un aussi grand nombre de monuments; mais il ne semble pas avoir rassemblé pour les éclairer tous les renseignements que peut fournir la lecture des auteurs grecs et latins. Il y a, par exemple, dans la Lettre de consolation écrite par Plutarque à sa femme (chapitre x), un témoignage important, qui lui a échappé, sur la doctrine des mystères

dionysiaques concernant les destinées de l'âme après la mort. M. Collignon s'est d'ailleurs abstenu (ce qui, pour un début en ces études fort délicates, est une preuve de prudence) de rechercher la part que les idées égyptiennes et orientales doivent avoir eue dans le développement de la fable hellénique d'Éros et de Psyché. Le style de son mémoire est excellent et tel qu'on pouvait l'attendre d'un esprit formé par la meilleure éducation classique. Le travail devra être sans doute remanié en vue de l'impression; quelques pages du premier catalogue y font double emploi avec les descriptions comprises dans la seconde partie; en les abrégeant, l'auteur fera place à des additions nécessaires. Sa méthode aussi pourra gagner un surcroît de précision et de fermeté. Mais, dès aujourd'hui, on peut le louer d'un succès qui donne plus que des espérances.

M. Bayet, déjà familiarisé avec les antiquités romaines par une année de séjour en Italie (1872-1873), et M. l'abbé Duchesne, plus récemment arrivé à Rome, mais avec un talent fort exercé de philologue et de paléographe, avaient à peine mis la main aux travaux de leur choix quand l'occasion leur a été offerte de se dévouer à une mission imprévue, où leur zèle s'est employé avec honneur pour eux, avec un réel profit pour la science.

Parmi les papiers laissés par feu Charles Blondel, qui mourait si tristement l'an dernier sans achever son édition de *Macarios Magnes*, M. Foucart avait remarqué, et il avait signalé à M. Pierron, le savant éditeur d'Homère, quelques scolies provenant d'un manuscrit qui portait l'indice d'un couvent de l'Athos. M. Pierron reconnut bientôt dans ces scolies quelques notes de critiques alexandrins relatives à des vers d'Homère qui manquent dans le manuscrit de Venise publié en 1788 par d'Ansse de Villoison. Cette remarque enflamma d'une curiosité bien naturelle et d'une espérance trop vive peut-être le récent éditeur de l'Iliade. Neuf cent trente-cinq vers, avec les scolies correspondantes, ont disparu du célèbre *Codex Marcianus*. Quel bonheur si la bibliothèque conventuelle de Vatopédi pouvait nous offrir un manuscrit de la même famille que celui de Saint-Marc, et si une pareille lacune pouvait être comblée dans l'incomparable commentaire qui nous fait si intimement connaître le travail d'Aristarque et de son école sur le texte d'Homère! Certes, il y avait peu de chance pour qu'un tel trésor eût échappé aux précédents explorateurs, surtout au dernier et au plus habile, à notre éminent helléniste Emmanuel Miller. Mais enfin l'art des recherches a ses trahisons, les moines grecs ont leurs accès de défiance et de jalousie. L'aventure d'une exploration nouvelle méritait d'être tentée, même sur de si courts indices. Une note enthousiaste et pourtant discrète sur le point capital, c'est-à-dire sur le lieu du dépôt, avait averti le public (1). L'autorité ministérielle fut aus-

(1) Voir l'*Instruction publique* du 15 janvier 1874. La note que M. Pierron publiait dans ce numéro avait été lue, quelques jours auparavant, au comité de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

sitôt saisie d'une demande en forme, à l'effet d'envoyer sans retard à Vatopédi un paléographe exercé. L'autorité répondit avec empressement à cet appel. M. Albert Dumont présenta et fit agréer pour la mission M. l'abbé Duchesne, qui partit aussitôt, accompagné de son jeune collègue M. Bayet. Les deux voyageurs, quoique fort bien accueillis au monastère, n'y ont pas, hélas! trouvé le trésor que rêvait l'ardeur savante de M. Pierron; ils n'ont trouvé qu'un manuscrit du xve siècle, confusément annoté, mais annoté, en quelques parties du moins, d'après un recueil d'anciennes scolies analogues à celles du *Marcianus*. M. l'abbé Duchesne y a recueilli une trentaine de pages qui pourront remplir des lacunes du fameux scoliaste de Venise, car elles ne figurent pas plus dans l'édition de ces scolies donnée par Imm. Bekker, en 1825, que dans l'édition *princeps* de Villoison. Seulement, il conviendra de ne les pas imprimer avant de dépouiller soigneusement les recueils, tels que les *Anedocta græca* de Cramer et de Bachmann, postérieurs au travail de Bekker, et qui contiennent tant de notes, de toute provenance, sur les poëmes homériques. Au reste, nos deux explorateurs ne se sont pas bornés à l'objet spécial de leur mission. L'abbé Duchesne, une fois installé au couvent de Vatopédi, n'a pas manqué l'occasion d'y collationner quelques très-vieux manuscrits des livres saints, manuscrits déjà signalés, mais dont la collation plus exacte ne sera pas sans profit pour la critique. En outre, de concert avec son collègue, il a étudié les peintures et les sculptures des couvents de l'Athos. Il y a relevé avec soin les inscriptions chrétiennes qui permettent d'en fixer la date jusqu'ici incertaine. Leur voyage de retour n'a pas été moins fructueux. Ils ont fait à Salonique et dans les environs un séjour assez long pour y copier, souvent même pour y estamper un grand nombre d'inscriptions récemment découvertes par suite de démolitions qui, faites sans doute pour une tout autre fin, serviront, grâce à cette visite opportune, à sauver pour l'histoire ancienne de cette contrée environ cent cinquante textes épigraphiques. Parmi ces textes plusieurs sont datés, plusieurs sont d'une certaine étendue. Le travail que l'abbé Duchesne leur a consacré, et qu'il nous a soumis, n'est encore qu'une ébauche; mais nous le savons en bonnes mains, et nous avons lieu d'espérer qu'il viendra utilement accroître l'épigraphie de la Thessalie et de la Macédoine, jusqu'à présent si pauvre, malgré les heureuses découvertes de M. Heuzey et de M. Miller. Parmi tant d'acquisitions nous devons au moins signaler : 1° une inscription de la ville de Spartolos, constatant une cession de territoire par le roi Cassandre; 2° cinq stèles de Larissa contenant des actes d'affranchissement analogues à ceux qu'a recueillis M. Heuzey; 3° le fragment d'un registre agonistique analogue au texte plus complet et plus intéressant que M. Miller commentait et publiait naguère dans les Mémoires de notre compagnie; 4° une stèle d'Olynthe, qui nous offre une dédicace aux dieux Cabires; 5° l'épitaphe, en trois jolis distiques, d'un athlète mort à douze ans; 6° plusieurs épitaphes mentionnant des corporations industrielles, comme celle des teinturiers en pourpre, πορφυροβάφοι. S'étant, de plus, assuré

d'utiles correspondances avec les pays qu'il venait de parcourir, l'abbé Duchesne a déjà reçu, depuis son retour en France, quelques inscriptions, parmi lesquelles un long décret de la ville de Lété en Macédoine et de l'an 117 avant J.-C., qui enrichiront d'additions notables son recueil épigraphique. En redescendant vers l'Italie, l'infatigable voyageur s'est arrêté pendant quelques semaines à Patmos; il y a visité, après bien d'autres, mais non sans nouveau profit, les archives et la riche bibliothèque du couvent de Saint-Jean; il en rapporte trente-deux documents pour servir à l'histoire du monastère pendant le moyen âge; en outre, des extraits et des *fac-simile* de plusieurs manuscrits où il espère recueillir encore quelques pages inédites de littérature classique. Parmi les extraits dont on peut dès aujourd'hui apprécier la valeur se trouvent quelques pages d'un traité grec de métrologie dont on avait déjà des fragments, mais anonymes, et dont l'auteur, d'après une indication heureusement relevée par M. Duchesne, doit être Jules l'Africain. Enfin notre paléographe a noué avec un savant Hellène, M. Sakkelion, auteur d'un bon catalogue des manuscrits de Patmos, des relations qui l'autorisaient à nous promettre de donner prochainement un recueil de scolies inédites sur Thucydide, sur les discours de Démosthène et sur ceux d'Eschine, dont il rapporte avec lui des échantillons. Voilà, nous pouvons le dire avec assurance, une mission bien remplie; voilà des travaux qui méritent nos plus sympathiques encouragements (1).

De son côté, M. Bayet n'a pas moins utilisé son séjour à Salonique, car il y a rassemblé les matériaux du mémoire, ou plutôt des mémoires, qu'il nous a soumis sur l'*ambon* d'une ancienne église de cette ville et sur diverses questions d'art chrétien qui se rattachent à l'étude de ce monument.

L'ambon de Thessalonique avait jadis attiré l'attention de M. Heuzey dans son voyage en Macédoine; mais ce savant voyageur n'avait pu le comprendre dans le plan de sa publication. Nous pouvons aujourd'hui l'apprécier d'après les photographies qui accompagnent le mémoire de M. Bayet; il est malheureusement divisé en deux parties placées, l'une dans l'église de Saint-Georges, l'autre dans celle de Saint-Pantéléémon. L'auteur nous en donne une description minutieuse qui lui permet d'en restituer l'unité et la forme primitive. Les sculptures qui décorent ce monument représentent la Vierge, les mages et les bergers venus pour adorer l'Enfant divin. Pour en déterminer la date, puisqu'elle ne nous est donnée par aucune inscription, par aucun témoignage des annalistes grecs de l'Orient, il est naturel d'en comparer les ornements avec ceux d'un arc de Constantin encore debout à Salonique, comparaison qui fait

(1) Voir, pour plus de détail sur la mission de MM. Duchesne et Bayet, le Rapport de M. Albert Dumont au ministre de l'instruction publique, inséré au *Journal officiel* du 31 juillet 1874, rapport que la *Revue archéologique* a réimprimé avec quelques additions intéressantes dans son cahier d'août de la même année.

voir dans l'ambon des caractères d'un art plus dégénéré. M. Bayet en conclut que ce dernier monument ne peut être reporté plus haut que la fin du IVe siècle de notre ère. L'opinion des juges les plus compétents en cette matière incline à le faire descendre plus bas; il a surtout paru étonnant qu'une œuvre d'art qui contient tant de figures ait pu échapper aux destructions qui suivirent, au VIIIe siècle, l'édit iconoclaste de Léon l'Isaurien. Mais ces réserves ne diminuent en rien l'intérêt et l'importance des recherches auxquelles l'auteur s'est livré pour trouver le sens plus ou moins symbolique des scènes représentées sur les faces de l'ambon. M. Bayet déploie, sur ce problème, une érudition abondante, une grande connaissance des Pères de l'Église et de l'histoire des premiers siècles du christianisme. Aux nombreux et instructifs rapprochements qu'il sait faire entre les sculptures de l'ambon et la représentation des mêmes sujets dans les peintures des catacombes romaines, on reconnaît le disciple déjà savant du maître par excellence en archéologie chrétienne, du commandeur de Rossi. Mais il est une qualité du maître que le disciple n'imite pas assez; nous voulons dire la prudence et la sobriété dans l'interprétation des symboles. Rien n'est séduisant pour la sagacité d'un jeune esprit comme de s'exercer à ce genre d'explications; mais ce n'est pas pour lui le plus sûr moyen de faire avancer la science. Recueillir et classer des faits ou inconnus ou mal observés est une tâche modeste, mais qui peut suffire à l'honneur des premières années dans une vie d'antiquaire. Aussi bien, c'est précisément le mérite que nous aimons à reconnaître dans la troisième partie du mémoire de M. Bayet, où il a catalogué les représentations des mages éparses sur des monuments de l'art chrétien. C'est le mérite encore de sa « Note sur quelques monuments figurés qui portent des dates, pour servir à l'histoire de l'art byzantin ». M. Bayet connaît donc la bonne méthode; il ne s'agit pour lui que de la suivre plus constamment et de ne pas courir trop vite aux conclusions dans des recherches qui ont par elles-mêmes bien assez d'intérêt pour satisfaire la curiosité des vrais juges, assez de mérite pour lui assurer d'honorables suffrages.

M. Müntz, dont il nous reste à juger le travail « sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie d'après les monuments originaux et les documents inédits », apportait à Rome une grande passion pour l'histoire de l'art et l'expérience de la publicité savante où il s'est déjà plusieurs fois exercé. C'est un collaborateur apprécié de diverses revues scientifiques, et en particulier des *Archives de l'art français* que dirige M. Anatole de Montaiglon, et il s'occupe d'un ouvrage sur l'art français en Italie et sur les artistes nos compatriotes qui ont séjourné dans ce pays. Mais, comme membre de l'École de Rome, il devait se vouer plus spécialement à l'archéologie. Les conseils de M. Dumont ont dirigé ses études sur les mosaïques chrétiennes du moyen âge; il en a poursuivi la recherche, la description et l'explication avec une ardeur dont témoigne un recueil de deux cent soixante-cinq pages. De bien habiles maîtres lui avaient ouvert

la voie, entre autres M. L. Vitet, par ses beaux articles du *Journal des Savants*, réimprimés dans le recueil de ses œuvres; M. J. Labarte, dans son *Histoire des arts industriels*, dont la seconde édition s'achève sous nos yeux; le commandeur de Rossi, dans ses divers et mémorables travaux sur les origines de l'art chrétien, et surtout dans le beau recueil des mosaïques de Rome, qui est en voie de publication. M. Müntz s'inspire de leur exemple et se dirige par leur excellente méthode. Il observe par lui-même tout ce qui peut être observé; il recueille les témoignages qui éclairent l'observation, qui aident à restituer la forme primitive des monuments altérés par le temps et par la main des hommes, à en fixer la date, à en déterminer les caractères. Soixante mosaïques du IVe au IXe siècle forment, en deux fascicules, un ensemble plein d'intérêt où la critique trouve les plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin. On n'avait pas encore recueilli à cette fin un si grand nombre de descriptions et de documents. Le jeune antiquaire n'en tire pas encore des conclusions qui seraient prématurées dans l'état actuel de la science; mais on voit qu'il les a préparées déjà par de consciencieux efforts. Une fois complété, comme il va l'être dans une deuxième année d'explorations, son travail devra être comparé avec ceux de ses collègues sur les mosaïques de l'Orient. De ces comparaisons sortira sans doute une vive lumière sur les points demeurés obscurs d'une histoire si difficile. Dès aujourd'hui, le manuscrit présenté à votre commission lui a paru l'œuvre d'un esprit sagace et ferme, d'un savoir déjà mûr. Un spécimen publié récemment par M. Müntz dans la *Revue archéologique*, sur la mosaïque de sainte Praxède, donne aux connaisseurs la meilleure idée de l'ouvrage qu'il nous promet. A part deux ou trois exceptions (1), l'antiquité classique avait été jusqu'ici l'objet presque unique des travaux de l'École d'Athènes; le moyen âge, par les travaux de MM. Duchesne, Bayet et Müntz, entre fort heureusement dans le cadre de ses études, dont le champ élargi offrira désormais aux aptitudes les plus diverses des occasions de se produire.

Messieurs, si, comme le disait, dans une occasion récente, le président de notre compagnie, les institutions scientifiques reçoivent des services qu'elles rendent leur consécration définitive, nous pouvons tenir pour consacrée la modeste institution créée par le décret du 25 mars 1873. L'épreuve d'une année si bien remplie lui est toute favorable. L'Académie comme l'administration supérieure de l'enseignement, comme, pour sa part, l'École pratique des hautes études, applaudiront aux premiers essais dont nous venons de vous présenter les résultats. Ces résultats sont dus à

(1) Ed. Le Barbier, *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au XIe siècle* (Paris, 1863); J. Armingaud, *Venise et le Bas-Empire*; *Histoire des relations de Venise avec l'Empire d'Orient depuis la fondation de la République jusqu'à la prise de Constantinople au XIIIe siècle* (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1867).

un concours de zèles et de talents qui servira d'exemple pour l'avenir. Le sous-directeur, M. Albert Dumont, y aura contribué d'une manière décisive par la souplesse de son esprit formé depuis longtemps aux études les plus diverses, par la fermeté conciliante de son caractère, par la confiance, on peut dire amicale, qu'il a su inspirer aux jeunes humanistes et antiquaires que l'État plaçait sous sa direction. Tout cela est d'excellent augure pour l'année qui va s'ouvrir. Deux agrégés de l'Université viennent de subir avec succès, selon l'ancien programme, l'examen d'admission. Ils seront accompagnés en Italie par une recrue d'adjoints dont le titre va être, s'il n'est pas déjà, régularisé par un décret. A partir de 1875, seront appliqués pour l'examen d'admission les règlements sur lesquels nous avions naguère encore à délibérer, et qui, en élargissant les cadres de la candidature, laissent un champ plus libre aux vocations spéciales, mais, en même temps, exigent d'elles une préparation plus précise. Il nous semble donc, Messieurs, que l'année, comme on dit, aura été bonne pour l'intéressante école sur laquelle vous exercez votre patronage. Les vœux exprimés dans notre dernier rapport sont aujourd'hui réalisés ou tout près de l'être. Les trois membres de l'école qui entrent dans leur seconde année vont jouir des dépenses et des efforts accomplis pour leur assurer dans Athènes un établissement digne de la France. Leurs successeurs en Italie, avec le concours de nouveaux adjoints, tiendront, nous en avons l'assurance, à se montrer dignes des encouragements dont les entoure la sollicitude de l'État et celle de l'Académie. EGGER.

—— *Découverte de plombs historiés à Rouen.* — Les plombs trouvés dans la Seine, à Paris, et recueillis par M. A. Forgeais, ont occasionné un certain bruit il y a quelques années; le curage du port de Rouen vient d'amener des résultats beaucoup plus importants encore. C'est par kilogrammes qu'il faut évaluer la somme des objets possédés par M. Faney, marchand de curiosités, 20, rue d'Amiens, et il est loin d'avoir eu la récolte entière, des confrères s'étant jetés à la traverse. Ces objets, qu'il m'a été permis d'examiner, consistent en enseignes de pèlerinage, médailles, monstrances, reliquaires à volets, figurines, petits vases, etc., fabriqués en métal fondu, estampé ou laminé; aucun ne m'a paru remonter au delà du XIVe siècle, le XVe y est en majorité. Mais, à côté des symboles chrétiens, en apparaissent d'autres, évadés à coup sûr du musée secret de Naples; malgré mon vif désir de les croire antiques, je suis forcé par l'évidence de les attribuer au moyen âge. Un demi-siècle s'est à peine écoulé depuis que les pèlerins de Saint-Gorgon, à Canteleu, près Rouen, ont cessé de recevoir des images moins accentuées peut-être, mais non moins significatives. Comment expliquer de semblables faits? Les traces de l'infâme culte chamitique, actuellement soupçonné chez les Yézidis de la Mésopotamie, toujours imposé aux brames du Dekkan par une population en délire, et jadis venu en Gaule par Rome qui l'avait reçu de l'Égypte et de la Syrie, ont-elles persisté si longtemps au milieu de nous? Je n'entreprendrai pas de résoudre le problème. J'ai cependant une conviction : une telle abon-

dance, sur un même point, d'objets analogues, prouve qu'ils y ont été déposés avec intention et non par circonstance fortuite. Or nous savons, par le récit de l'historien Paul Orose, que les Cimbres vainqueurs des Romains précipitèrent dans le Rhône, pour le consacrer à leurs dieux, tout le butin qu'ils avaient ramassé; les tourbières du Danemark ont confirmé la narration d'Orose. Cet usage, qui remonte à la plus haute antiquité, a pris naissance en Orient, car M. V. Place a rencontré sous les fondations d'une porte de ville assyrienne, *Dur-Sar-kin* (Khorsabad), une multitude de bijoux divers qu'on y avait jetés dans un but incontestablement religieux. Peu de générations ont vécu depuis qu'Artésiens et Flamands ont supprimé leurs offrandes aux fontaines sacrées; les Allemands et les Bretons du Morbihan y ont-ils vraiment renoncé tout à fait? J'en doute; aussi je n'hésite pas à regarder les plombs de Rouen et de Paris comme un reste de superstition païenne, un hommage certainement irréfléchi rendu à la divinité du fleuve. Les Franks et les Normands, que l'ignorance poussait à ces actes anti-chrétiens, revenaient de pèlerinages dont l'archéologie locale déterminera sans peine les sanctuaires. C. L.

(*Revue de l'Art chrétien*, décembre 1874.)

— Il vient d'être fait à Pompéi une découverte importante. Les fouilles ont rendu à la lumière une maison richement décorée, où se trouve une fresque remarquable, représentant Orphée jouant de la lyre et adoucissant par le charme de la mélodie les animaux sauvages. Cette fresque est partagée en trois parties par des encadrements peints.

Dans le compartiment principal, celui du milieu, est la figure d'Orphée, assis devant une roche dont la cime est couronnée de verdure et qui laisse entrevoir, à travers une ouverture naturelle, les perspectives bleuâtres de l'horizon lointain.

La tête et le buste du personnage sont, paraît-il, admirablement traités, mais la partie inférieure du corps présente des imperfections qui font croire à une restauration exécutée par une main assez inhabile.

De même aussi, parmi les animaux qui entourent Orphée, un sanglier et un cerf sont tellement inférieurs aux autres pour le dessin, qu'on ne peut les attribuer au même artiste.

A gauche et à droite de ce sujet central, dans des compartiments plus petits, encadrés par des guirlandes d'où pend un médaillon orné d'une figure humaine, des oiseaux de toute façon se jouent au milieu d'un riant paysage. Le tableau tout entier est entouré de festons de lierre qui, par leur ton sombre, en font ressortir les vives et fraîches couleurs.

— M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, diocèse de Luçon, a trouvé, dit l'*Étoile de l'Ouest*, dans sa paroisse quelques puits funéraires; il poursuit ses fouilles à Pareds. Dans ce dernier lieu, il a découvert une pierre chargée de sculptures et appartenant à un ancien temple païen. C'est une pierre d'angle, portant en relief d'un côté la figure d'un homme qu'on reconnaît facilement être Hercule; de l'autre côté, la figure d'une femme tenant une corne d'abondance. Ces statues ont 1 mètre de hauteur. Le

travail est romain ou gallo-romain. On sait que les Romains ont occupé Chantonnay et le pays qui l'environne. La découverte de M. l'abbé Baudry pourrait bien indiquer l'existence d'un temple dédié à Cérès dans le fertile pays de Pareds. Autour de l'église, M. Baudry a découvert un cimetière carlovingien dans lequel il a trouvé divers ossements enfouis dans les tombeaux. (*Journal des Débats.*)

— Nous avons sous les yeux les *Actes de la Société archéologique d'Athènes* (Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς φιλολογικῆς ἑταιρίας), tels qu'ils ont été lus dans la séance générale du 26 juin 1874. Cette séance a été ouverte par un discours du président, M. Philippos Ioannou, qui, tout en rendant témoignage des résultats obtenus, se plaint avec vivacité des obstacles que suscitent à la Société non-seulement l'avidité des marchands d'antiquités, mais encore, sur plus d'un point, la mauvaise volonté de ceux mêmes qui devraient le plus respecter la loi et qui sont là pour lui prêter main-forte, de fonctionnaires qui s'entendent avec les paysans et les brocanteurs pour entreprendre des fouilles clandestines, et pour faire disparaître et souvent dénaturer les objets ainsi trouvés. Le secrétaire, M. Coumanoudis, a ensuite donné lecture d'un rapport étendu qui indique les nouveaux concours qu'a trouvés la Société et qui résume les recherches que, malgré des ressources très-limitées et malgré les difficultés qu'elle rencontre, elle a réussi à poursuivre pendant le cours de l'année. Ce qui tient la plus grande place dans cette revue, ce sont les fouilles commencées aux frais de la Société pour dégager le Dipylon, fouilles qui, sans avoir encore atteint leur but principal, ont déjà mis au jour tant d'inscriptions et de marbres curieux, et fourni tant de renseignements sur cette partie de l'ancienne enceinte et sur le cimetière qui y était contigu. Viennent après cela des détails sur une fouille de quelques jours entreprise sur l'emplacement du *portique d'Attale*, qui n'a point été stérile. M. Coumanoudis raconte une visite faite par trois membres de la direction aux ruines de Sunium, et poursuit en indiquant les achats d'antiquités qu'a faits la Société et les dons qui sont venus enrichir son musée et sa bibliothèque. Il termine en racontant ce qu'a tenté la Société, par l'envoi sur les lieux d'un inspecteur, M. Stamataki, pour que la curieuse nécropole de Tanagre, qui a produit dans ces dernières années tant de charmantes terres cuites, fût méthodiquement explorée au moins dans quelques-unes de ses parties, et pour que tous les trésors qu'elle renferme ne fussent pas dispersés et portés hors de Grèce.

M. Coumanoudis, comme M. Philippos Ioannou, nous paraissent là faire à la nature humaine un de ces procès qui sont perdus d'avance; ce qu'il faudrait réformer, c'est la loi grecque, qui attribue à l'État la moitié des objets que produiront des fouilles entreprises sur un point quelconque du territoire et qui défend d'exporter l'autre moitié. Dans ces conditions, les fouilles ne seront jamais que clandestines et par suite stériles pour la science. Laissez donc, comme en Italie, le propriétaire du sol tirer de ses fouilles le profit qu'il pourra, et il s'empressera, comme cela arrive en

Italie, d'appeler sur ses fouilles l'attention et le contrôle des savants, il en tirera vanité et sera le premier à les signaler et à les décrire. Comme il est plus facile de changer la loi que de changer la nature humaine, c'est par la loi que devrait commencer le gouvernement grec.

Le compte rendu se termine par l'exposé des recettes et des dépenses, qu'a lu le trésorier, et qui est suivi de la liste des souscripteurs. Un plan des fouilles exécutées dans le courant de l'année au Dipylon accompagne la brochure.

—— Le *Bulletin de la Société de sciences historiques et naturelles de Semur* pour l'année 1873 contient des travaux intéressants, qui témoignent d'une sérieuse activité d'esprit et d'une curiosité éclairée. Laissant de côté ce qui se rapporte à la géologie et aux sciences naturelles, voici les communications que nous citerons comme se rattachant surtout aux études que poursuivent nos lecteurs :

La source de l'Armançon, par M. A. Bruzard; la roche fendue de Santenay (Côte-d'Or); notice sur une petite grotte fouillée en 1870 dans cette commune, par M. Hamy, membre correspondant. Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne; le tumulus de la bosse du Meuley, à Chambain (Côte-d'Or), par M. Flouest, membre correspondant.

Trois planches, dessinées avec grand soin, ornent ce cahier. Sur la première sont réunis divers objets de l'époque gallo-romaine qui ont été trouvés dans le voisinage de la source de l'Armançon, et entre autres une tête de femme, bas-relief assez fruste, mais d'un beau caractère, qui appartient aujourd'hui au musée de Semur.

—— Nous avons reçu le troisième cahier du troisième volume du recueil intitulé *Athinaion* (Ἀθήναιον), que MM. Coumanoudis et Castorchis publient et soutiennent, au milieu de difficultés de tout genre, avec une persévérance et un désintéressement qui ne sauraient être trop encouragés. Depuis la disparition de la *Nouvelle Pandore*, c'est le recueil périodique qui fait le plus d'honneur à la Grèce. En voici le sommaire :

Sur les différentes parties de l'éducation chez les Grecs anciens, par Aristide Spathaki.

Sur la date de la composition du Phèdre de Platon, par G. Constantinidès.

Anses d'amphore portant des inscriptions, recueillies à Alexandrie, par Tassos Neroutsos.

Observations sur l'enseignement de la langue hellénique dans les écoles communales, par G. Geraki.

Deux décrets attiques, par Stéphanos Coumanoudis.

Inscriptions tirées des fouilles du Dipylon, par le même.

Inscription d'Epidaure.

Observations météorologiques.

—— *Archæologische Zeitung*, sous la direction d'Ernest Curtius et de Richard Schöne, t. VII de la nouvelle série, cahiers 1 à 3.

La plus grande partie de ce fascicule est occupée par un long travail de

M. A. Michaëlis, intitulé *Les collections privées en Angleterre et les antiquités qu'elles contiennent*; 6 planches, dont une seulement s'est trouvée prête, accompagneront ces notes, fruit d'explorations et de visites répétées; elles feront connaître les plus curieux des objets renfermés dans ces galeries, ceux qui, malgré leur valeur, n'ont pas été jusqu'ici publiés ou l'ont été d'une manière par trop insuffisante. On trouvera dans toutes ces notes une extrême précision de détails et la connaissance la plus exacte de tout ce que les Allemands appellent *la littérature* de la matière. Viennent ensuite les articles suivants :

B. Graser, *Représentation antique d'une trirème grecque* (pl. 7).

R. Förster, *Sur les noces aldobrandines.*

R. Kekulé, *Athena et Marsyas, bas-relief en marbre d'Athènes* (pl. 8).

Id., *Zeus Talleyrand*, avec une observation additionnelle de Jacob Bernays (pl. 9).

Mélanges : R. Förster, *Mélanges archéologiques.*

C. Robert, *Sur la table iliaque du musée du Capitole.*

P. Pervanoglou, *L'Athéné Lemnia de Phidias.*

P. Weizäcker, *Du groupement des statues dans les propylées d'Athènes* (un bois).

H. Brunn, *La tête d'Io à Vienne.*

Viennent ensuite des nouvelles des acquisitions du Musée britannique et les procès-verbaux des séances de l'Institut de Rome et de la Société archéologique de Berlin.

—— On nous écrit d'Athènes :

« Non loin du monument de Lysicrate, vers l'intérieur de la ville, on vient de déblayer, en creusant une cave, un soubassement carré, à moitié ruiné, dont la face antérieure paraît bien avoir donné sur la rue des Trépieds.

Le gouvernement grec a déblayé une grande partie de la place d'Andronicos Cyrrhestès, ce qui dégage la Tour-des-Vents. On n'a du reste rien trouvé d'intéressant en cet endroit, où le sol a été cent fois remanié.

Le procès Schliemann est terminé. M. Schliemann a à payer aux Turcs environ 12,000 drachmes. Il leur offre de payer tout et de compléter à leur profit exclusif le déblayement d'Hissarlik. Nous verrons ce que deviendra la collection, encore enfermée dans des paniers et cachée; dans tous les cas, elle ne restera pas à Athènes.

Le projet de loi pour les fouilles allemandes d'Olympie est soumis à la chambre grecque; il a été modifié et sera discuté très-prochainement. Il est probable qu'il passera, après remaniement. »

—— Lettre à Monsieur le Directeur de la *Revue archéologique :*

Rennes, 1er février 1875.

« Monsieur le Directeur,

Lorsque j'ai rédigé ma Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, qui vient d'être insérée dans la *Revue archéolo-*

gique et dans laquelle j'ai émis l'opinion que la tête imberbe figurée sur certaines monnaies arvernes représente non pas Apollon, mais plus vraisemblablement le Mercure gaulois, j'ignorais que M. François Lenormant avait de son côté formulé cette idée dans son mémoire sur Alise, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 5 juin, dont le compte rendu parle en ces termes : « Trois médailles de bronze inédites dont deux sont des monnaies arvernes ont surtout paru à M. Lenormant dignes d'être remarquées. Sur l'une des pièces arvernes, toutes deux anépigraphes, figure une tête imberbe à cheveux frisés dans laquelle il croit reconnaître le Mercure arverne; au revers, on voit le cheval libre des monnaies de Vercingétorix. »

Le hasard vient de faire tomber mes yeux sur ce passage, que je regrette doublement de n'avoir pas connu en temps utile, car j'en aurais certainement profité tant pour fortifier ma thèse que pour faire la mention légitimement due à mon savant confrère. Je viens donc vous prier de m'aider à réparer mon omission involontaire par l'insertion de cette lettre dans le prochain numéro de la *Revue*.

Cet *addendum* en amène un autre : il me semble, en effet, qu'au point de vue étymologique j'aurais mieux fait de comparer au *magister pagi* le *bürgermeister* allemand que notre français *maire* (lat. *major*). Ici la transcription de *magister* en *meister* est tellement significative qu'on peut se demander si, sur les bords du Rhin, les institutions municipales romaines n'ont pas laissé des traces, ou plutôt des réminiscences conservées jusqu'aujourd'hui par les riverains germaniques.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc. MOWAT. »

—— Le numéro de janvier du *Journal des Savants* contient : *Démosthène*, Harangues politiques, par M. Egger; *Boniface VII*, par M. F. Rocquain; *Étude sur les Todas*, par M. de Quatrefages; *Bibliothèque grecque*, par M. Miller; *Etude sur les quinquinas*, par M. Chevreul. Nouvelles littéraires, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque,
par Ferdinand Delaunay. Paris, Didier, 1874.

Nous avons annoncé autrefois, avec les éloges qu'il mérite, un livre de M. Ferdinand Delaunay sur *Philon d'Alexandrie*, où l'auteur, dans une remarquable introduction, faisait sentir l'importance de l'école à laquelle appartenait le philosophe juif. Philon, en effet, n'est pas un philosophe isolé et ne relevant que de lui-même ; il est le représentant de doctrines très-répandues plusieurs années avant l'ère chrétienne et dont les adeptes peuvent être regardés comme de véritables précurseurs du christianisme. Dieu n'agit point par des coups de foudre. Tout a été préparé d'avance et dès l'origine dans ses immuables décrets. L'enchaînement des faits peut nous échapper ; si quelques-uns nous apparaissent avec une soudaineté qui nous subjugue, cela tient uniquement à notre ignorance. En y regardant de plus près, nous ne tardons pas à reconnaître qu'ils ne sont que le résultat d'événements antérieurs et laissés dans l'ombre. M. Delaunay étudie aujourd'hui le monachisme juif et le monachisme judéo-alexandrin, les *Esséniens* et les *Thérapeutes*. Il nous montre quelle analogie existe entre ces sectes et les institutions chrétiennes de même ordre. Le goût de la vie cœnobitique et contemplative était déjà répandu en Judée et en Égypte à une époque où la parole de J.-C. n'avait point encore retenti dans le monde. Est-ce à dire que le Christ était un pur Essénien ou un pur Thérapeute ? M. Delaunay est loin de soutenir une thèse aussi absolue et dans ces termes évidemment fausse. Il explique seulement quels étaient les éléments humains qui favorisèrent l'éclosion, si je puis dire, de la nouvelle religion. « Zoroastre et Bouddha, nous dit-il, Socrate et Platon, Moïse et Philon, grands noms qui symbolisent des siècles et des peuples, des philosophies et des religions, sont à divers titres des précurseurs de Jésus. Ils marchent tous vers lui, ils l'annoncent. S'ils ne le pressentent pas tous également, ils le supposent tous. Ils labourent profondément le sol qui doit, pour produire, recevoir la rosée céleste dont parle l'Écriture ; ils font le christianisme possible dans la mesure des forces et des moyens humains. » *Ils font le christianisme possible dans la mesure des forces et des moyens humains*, tel est l'esprit du livre, esprit excellent, à la fois critique et religieux, et dont on ne saurait trop louer M. Ferdinand Delaunay.

M. Delaunay termine sa dissertation par une traduction de la *Vie contemplative*. C'est comme une justification des pages qui précèdent. Le lecteur a ainsi en main les pièces principales du débat.

Vient ensuite une étude sur les Sibylles, *sibylle grecque* et *sibylle hébraïque*. L'originalité du travail de M. Delaunay porte surtout sur la *sibylle*

hébraïque. De même que dans la première partie l'auteur nous avait donné la traduction de la *Vie contemplative*, de même à la seconde il ajoute la traduction des *parties juives* de la collection sibylline, traduction correcte, élégante, et tout à fait inédite. On sait que quelques-uns de ces oracles sont antérieurs à l'ère chrétienne; d'autres lui sont, au contraire, sensiblement postérieurs, s'échelonnant de la fin du Ier siècle à celle du IIIe. M. Delaunay insiste surtout sur ceux qui ont été écrits vers l'an 80 de J.-C. Il en marque très-bien le caractère et en précise la date. On lit ces pseudo-oracles presque avec émotion; ils nous transportent, en esprit, au milieu de ces temps troublés auxquels ils font allusion.

« Un chef romain viendra en Syrie qui, ayant livré le temple aux flammes, passera beaucoup d'habitants de Solymes au fil de l'épée et ruinera la grande et magnifique contrée des Juifs.

« Et quand des entrailles déchirées de la terre d'Italie une flamme s'élancera jusqu'au vaste ciel, consumant beaucoup de villes, faisant périr les hommes et remplissant d'une cendre obscure l'immensité des airs; quand des gouttes semblables à du vermillon tomberont du ciel, on reconnaîtra le courroux du Dieu céleste, courroux causé par la perte de la nation innocente des hommes pieux. »

Qui ne reconnaîtrait dans ces vers la chute de Jérusalem et l'éruption du Vésuve? Voilà un morceau daté avec certitude et qui n'a guère pu sortir que de la poitrine d'un Juif vers l'an 79 de notre ère.

On sent à chaque page que M. F. Delaunay possède à fond son sujet dans les plus petits détails. C'est un volume d'une lecture agréable à la fois et des plus instructives. Nous en conseillons l'étude à tous ceux qui s'intéressent au grand problème des origines chrétiennes. A. B.

Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, par les auteurs de la *Monographie des vitraux de Bourges*, collection publiée par le P. Ch. Cahier. — Curiosités mystérieuses. — Paris, F. Didot, 1874, un vol. gr. in-4, figures.

Parmi les livres publiés dans ces quarante dernières années sur le moyen âge, il en est peu qui aient rendu plus de services aux travailleurs et qui aient plus contribué en même temps à faire connaître cette époque au grand public, que les beaux ouvrages dus à la collaboration de deux membres de la Compagnie de Jésus, les PP. Cahier et Martin. A cette association féconde d'un habile dessinateur et d'un savant très-ingénieux sont dus le magnifique livre sur les *Vitraux de Bourges*, puis une première série de *Mélanges d'archéologie* en quatre volumes, suivie bientôt d'une autre Suite en deux volumes. Avec le travail dont nous rendons compte commence une troisième série, qui, pour l'intérêt des représentations graphiques et la compétence des explications, promet de n'être pas inférieure à ses aînées.

Toutefois, la mort de l'un des collaborateurs, le P. Martin, arrivée il y a déjà près de vingt ans, n'aura pas été sans exercer une grande influence sur le sort de cette nouvelle publication. Il avait, en effet, laissé une

grande quantité de croquis et de planches toutes gravées; son ami survivant, le P. Cahier, n'a pu résister au désir, bien fréquent chez les érudits d'un certain âge, d'utiliser des notes déjà anciennes, qu'il n'avait ni le loisir ni le temps de contrôler. On voit tout de suite dans quelles conditions défavorables paraît le présent ouvrage. Outre que les circonstances politiques en ont retardé l'impression durant près de quatre ans, et ne semblent pas avoir laissé à l'éditeur le calme ni la suite d'idées nécessaires à la mise au jour d'une œuvre de cette importance, des raisons particulières lui ont encore ôté une partie de sa valeur. Déjà, dans les précédents volumes, les dessins du P. Martin, bien que toujours fort artistiquement faits et témoignant d'une vive intelligence des principes iconographiques du moyen âge, laissaient quelquefois à désirer sous le rapport de l'exactitude; de son côté aussi, le P. Cahier, s'il possédait une connaissance fort approfondie de la liturgie et du symbolisme, et était l'homme le plus compétent du monde pour interpréter les manifestations de l'art religieux, s'est de tout temps abandonné un peu trop à ses tendances fantaisistes. Aujourd'hui ces défauts se sont légèrement accentués; le P. Cahier, au milieu de la foule des dessins qui lui restent, a quelque peine à se reconnaître, privé qu'il est des renseignements de son collaborateur: celui-ci en effet, trop confiant dans sa mémoire, n'indiquait que rarement la provenance des croquis qu'il avait recueillis un peu partout dans ses nombreux voyages. On ne s'étonnera donc pas si, dans le cours du rapide examen auquel nous allons nous livrer, nous voyons quelquefois notre savant hésiter sur la source du document qu'il entreprend d'expliquer, et si, par suite, outre qu'il se laisse aller à plus de digressions encore qu'autrefois, la confiance qu'on pourrait avoir dans la sûreté de son interprétation et de son sens critique en est quelque peu diminuée. Quoi qu'il en soit, sous les réserves que nous venons de faire, on va voir que le livre, par la variété des sujets traités et l'abondance des renseignements qu'on y trouve, n'est pas indigne du grand succès qui l'a accueilli dès son apparition.

Dans le premier chapitre, le P. Cahier décrit, d'après de très-fines gravures du P. Martin, les *Peintures d'un manuscrit du Niedermünster de Ratisbonne*. Il nous explique très-bien la signification symbolique des figures représentées et les renseignements qu'elles fournissent sur la liturgie. Mais, sans parler de la lecture des inscriptions qui, par la faute du dessinateur, n'est pas toujours très-sûre, on ignore dans quel ordre les miniatures se trouvent dans le manuscrit, ce qui n'est pas indifférent, et surtout, on l'a déjà fait remarquer (1), l'auteur s'est singulièrement trompé sur la date de l'œuvre. Ce manuscrit en effet, — les inscriptions, les costumes, le caractère des ornements le prouvent, — n'est pas de la fin du XIIe siècle, mais bien du IXe ou du Xe au plus tard.

Le second article, *Miniatures impériales*, grâce à un système de rappro-

(1) Voy. *Revue critique*, 1874, II, p. 173.

chement des divers monuments qui pourrait avoir les plus heureux résultats si les premières données étaient plus certaines, apporte une importante contribution à la connaissance du cérémonial employé à la cour des empereurs francs et germaniques. L'auteur compare avec raison trois miniatures prises dans trois manuscrits différents, et représentant chacune un empereur assis en majesté, entouré de ses officiers. Que d'incertitude pourtant encore dans l'indication des sources! Pour la peinture qui représente Charles le Chauve, son origine est clairement indiquée; elle est tirée de l'évangéliaire de ce prince qui, provenu de Saint-Denis, se conserve aujourd'hui à Munich. Mais on ne sait déjà trop à quel siècle attribuer le manuscrit qui offre une miniature d'Henri Ier; et quant à celle où le P. Cahier croit reconnaître un Othon, comme il a, dit-il, perdu le catalogue de la bibliothèque de Munich, il ignore quel est l'âge de l'ouvrage, et propose, « si l'on veut, ajoute-t-il, qu'il s'agit d'Othon III ».

Avec l'étude sur *le Bouclier commémoratif d'Almendralejo*, nous sommes ramenés au IVe siècle. On sait que c'est ainsi qu'on désigne le disque d'argent trouvé dans l'Estramadure en 1847, et représentant Théodose le Grand. Le P. Cahier établit que ces sortes de boucliers votifs étaient destinés à rappeler les cérémonies par lesquelles, à des époques déterminées (*décennales*), on célébrait l'anniversaire de la proclamation de l'empereur régnant. Ses remarques sont importantes pour l'histoire du costume en particulier; néanmoins, cette fois encore, on peut regretter qu'il passe aussi rapidement sur une inscription, en se bornant à déclarer qu'elle est malaisée à interpréter. Les mémoires suivants, où il est question de *Chaussures d'apparat* du XIe siècle et du précieux *Reliquaire de Tongres*, replacent l'auteur sur le terrain où il est le plus solide, la liturgie et le symbolisme chrétien, surtout lorsque, comme en cet endroit, il s'appuie sur des documents certains.

Le chapitre le plus important du livre est incontestablement celui où il est traité *du Bestiaire et des questions qui s'y rattachent*. C'est là un des sujets favoris du P. Cahier et sur lequel il a le premier fait de fructueuses recherches. Il avait déjà, dans deux des volumes de sa première collection de *Mélanges*, publié des textes d'une grande valeur pour l'histoire littéraire en même temps que pour l'interprétation de l'iconographie chrétienne. Aujourd'hui, s'il ne nous donne toujours pas l'édition critique du *Physiologue* grec qu'il réclamait déjà il y a quinze ans et qu'il reproche à D. Pitra, dans des termes un peu vifs, d'avoir publié sans le soin nécessaire, il imprime du moins une traduction française de la version arménienne. Par malheur il avoue lui-même que cette traduction, dont il n'est pas l'auteur, lui semble peu fidèle, et il est amené à chaque instant à rectifier le sens qu'elle lui donne. Ce qui ne l'empêche pas d'en faire le texte, ou plutôt le prétexte de la publication de très-nombreux dessins du P. Martin. L'explication qu'à l'aide de ce Bestiaire il peut ainsi donner d'un grand nombre de ces représentations d'animaux si répandues dans les œuvres

d'art religieux du moyen âge, sont du plus grand intérêt. Il nous montre ainsi par le rapprochement la signification allégorique d'une foule de figures peintes ou sculptées, dont le sens serait perdu sans le Bestiaire : souvent aussi (voyez par exemple au mot *Tigre*, p. 138), la grande connaissance que le P. Cahier a de son sujet lui permet de corriger heureusement le texte déplorable qui lui sert de guide. Certes dans ce chapitre et le suivant, où il étudie et éclaire des *Bas-relief mystérieux* de certaines églises, notre savant auteur se laisse, comme toujours, aller à son humeur querelleuse et vagabonde; il est, comme toujours, aussi peu sûr de la provenance des dessins qu'il interprète (1); mais enfin il reconnaît, comme lui seul pouvait le faire, l'influence exercée par le *Physiologue* et certaines autres œuvres littéraires du moyen âge sur les sculpteurs des églises et les enlumineurs de manuscrits. C'est ainsi qu'il nous montre dans la frise extérieure de la cathédrale de Strasbourg (p. 152-160), non une danse de sorcières comme on l'avait fait avant lui, mais des scènes de la Bible alternant avec des sujets inspirés par le Bestiaire. Plus loin, en comparant deux chapiteaux de Bâle à des dessins jusqu'alors inexpliqués, il prouve qu'il faut voir là un épisode du *Roman d'Alexandre*, destiné, avec les sujets voisins empruntés à la Bible, à enseigner aux hommes à se méfier de l'orgueil. A Saint-Denis d'Amboise, il retrouve une scène du *Pèlerinage Renart*, où l'artiste a évidemment cherché à symboliser la fausseté diplomatique du roi Hérode. Ailleurs, des représentations de Pyrame et Thisbé enseignaient à fuir les rendez-vous, et les figures où l'on voit un chevalier luttant contre quelque animal réel ou fabuleux rappelaient aux fidèles la guerre acharnée qu'ils devaient entreprendre contre les vices. Un bon chapitre enfin est encore celui où l'auteur sait expliquer les renseignements précieux pour la liturgie que renferme un bas-relief du XIe siècle conservé dans les constructions les moins anciennes de la cathédrale de Ratisbonne.

En somme, le nouvel ouvrage du P. Cahier offre à profusion les dessins et les renseignements les plus précieux à l'archéologue et à l'historien. Nous rappelons seulement en terminant que, la plupart du temps, les uns et les autres ne devront être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Quant à l'exécution matérielle du livre, elle est irréprochable : c'est un des plus beaux qui aient été publiés par la maison Didot, et l'on sait que dans cette maison les beaux ouvrages ne se comptent plus.

LÉOPOLD PANNIER.

(1) Ainsi, p. 140, il n'ose affirmer que les chapiteaux dont il parle soient à Chartres, et avoue ailleurs (p. 190) qu'à partir de cet endroit, une révision de ses documents lui « semble opportune ».

L'ARCHÉOLOGIE DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Dans le département de la Seine-Inférieure

PENDANT L'ANNÉE ADMINISTRATIVE 1874

Depuis un an l'archéologie a continué de faire des progrès dans la Seine-Inférieure, et le goût des antiquités, loin de s'effacer, s'augmente sans cesse. Les recherches se font de tous côtés, et le prix des objets d'art est devenu vraiment fabuleux. Partout on apprécie mieux ce que l'on rencontre, et quand le hasard vous fait trouver un monument on est curieux d'en connaître l'âge et la destination. On n'hésite pas à employer tous les moyens pour arriver à ce but, certain que l'on est qu'une chose n'a de valeur qu'autant qu'elle est bien critiquée et bien connue. En un mot, on veut voir clair à tout ce que l'on trouve, et l'un des signes de notre temps sera d'avoir voulu se rendre compte de toute chose et de pénétrer dans les secrets du passé.

Les collections privées rendent les collections publiques moins belles et moins faciles. Mais nous aimons mieux voir ces objets fort recherchés pour la conservation que de les savoir exilés par l'ignorance ou par le mépris. Le terrain de l'instruction générale profite de cette tendance. Tout le monde aujourd'hui aime à conserver ce que l'on trouve. Nous ne nous plaignons pas plus de cette tendance que de la diffusion des lumières. Aujourd'hui, chacun connaît l'âge et le nom des objets d'art. Tant mieux, c'est une preuve que nous n'avons pas prêché dans le désert et que les leçons, que nous don-

nons avec tant de bonheur, n'ont pas été perdues. Nous sommes heureux de cette lumière qui brille autour de nous et qui éclaire nos contemporains.

La Commission des antiquités a contribué pour une bonne part à la diffusion de ce bon goût et à la propagation de ces lumières. Chacun de ses membres est, sans le savoir, un apôtre qui, pour sa part, contribue à répandre ses connaissances et à instruire ses concitoyens. Chacun remplit son rôle et étend, dans le milieu qui l'entoure, l'influence de son savoir et de ses lumières.

Malheureusement, cette commission, composée des hommes les plus éminents du pays, voit de temps en temps ses membres diminuer et ses rangs s'éclaircir. Cette année elle a fait une perte sensible dans la personne de M. de Lépinois, historien fort distingué et littérateur d'un grand mérite. Le monde savant connaît ses travaux sur Chartres et sur Clermont dans l'Oise. Rouen ne le posséda que quelques années, mais il était complet alors. Nous avions espéré le conserver de longues années, mais la Providence s'est contentée de nous le montrer, et il a été enlevé à notre estime et à nos espérances.

Une autre perte est celle de M. Frère, bibliothécaire de la ville de Rouen et auteur d'un *Manuel du Bibliographe normand*. M. Frère n'était pas, à proprement parler, un archéologue; mais ses connaissances en bibliographie le rendaient précieux. Et si l'on peut affirmer que la connaissance des livres est la moitié de l'étude et du savoir, on peut dire que M. Frère avait cette science, ce qui en faisait un collègue d'un grand prix. M. le préfet a bien voulu remplacer ces deux membres par des hommes qui promettent à la Commission un utile concours. L'un est M. Legrand, vice-président du conseil de préfecture et collectionneur d'antiquités; l'autre est M. Lefilleul des Guerrots, d'Auffay. Ce dernier est le fils d'un fabuliste célèbre. Lui-même est un héraldiste distingué, connaissant d'une manière approfondie les familles et les blasons de cette province.

Toutefois, il est une perte que nous ressentons bien vivement, en notre qualité d'archéologue, bien qu'il ne fît pas partie de notre commission. M. de Caumont, de Caen, était la représentation vivante de l'archéologie, et il est le juste motif de nos regrets. Cet illustre antiquaire était un contemporain et un émule de MM. Aug. Leprevost, Hyacinthe Langlois et Achille Deville, nos fondateurs. Mais par son zèle et son esprit d'initiative, il a dépassé de bien loin tous ses rivaux, et il a rendu à la science que nous cultivons des ser-

vices sans précédents et qui malheureusement demeureront sans imitateurs. Nous sommes tous, plus ou moins, les élèves de M. de Caumont, et nous devons une larme à sa perte, qui pour nous est égale à un malheur public. Personne ne trouvera mauvais ces regrets pour un homme qui fut en Normandie le père de l'achéologie, et qui a parfois honoré de sa présence les séances de la Commission.

Maintenant, je dois rendre au public un compte chronologique des opérations archéologiques de notre département. Toutefois, auparavant, je me fais un bonheur de dire que le *Bulletin de la Commission*, pour 1873, a paru, qu'il a été distribué aux membres du conseil général et envoyé à M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, puis adressé par lui à cinquante sociétés savantes de France et de l'étranger.

TEMPS PRÉHISTORIQUES. — ÉPOQUE GAULOISE.

Les temps préhistoriques préoccupent la Commission autant que l'époque gauloise. Toutefois, cette année, nous n'avons enregistré que deux manifestations de ces époques reculées.

La première appartient à la commune de Lammerville (canton de Bacqueville). Grâce aux indications dévouées de M. Levézier, instituteur, guidé par M. Hardy, bibliothécaire de la ville de Dieppe, il a été reconnu au hameau de Beautot une station de l'âge néolithique. Sur le plateau qui borde la Vienne, on a rencontré des *nuclei*, des *percuteurs*, des grattoirs, des ciseaux, des *molettes* et tout ce qui accompagne ordinairement les lieux témoins de la première industrie de l'homme et les traces de sa première habitation.

Après de longs délais, qu'il ne m'a pas été possible d'abréger, j'ai pu exécuter à Bellozanne, au lieu dit *la Tête de Bray*, la fouille d'un cimetière gaulois. Ce cimetière indigène appartenait à la période de l'incinération et il ressemblait à ceux que nous avons déjà rencontrés à Bouelles, à Moulineaux, à Saint-Wandrille, à Sainte-Beuve-Épinay, aux Essarts-Varimpré et à Caudebec-les-Elbeuf. Nous ignorons l'époque où cette coutume de brûler les corps prévalut chez nos pères; mais les vases et les poteries ne permettent pas de leur donner une autre origine qu'une production indigène et une fabrication autochthone. Nous y avons rencontré cinq sépultures et une vingtaine de vases. Nous en donnons ici un échantillon. Par sépulture, nous entendons des urnes remplies d'os brûlés. Les autres poteries étaient des vases d'accompagnement. Ce cimetière gaulois

de Bellozanne est pour nous le douzième de son espèce qui se soit révélé dans la Seine-Inférieure. Les débris qui en sont sortis ont été donnés au Musée par madame la comtesse de Naive et par M. le général Pajol, son gendre.

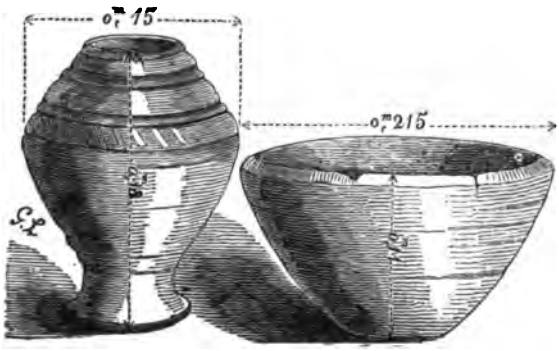

Vase gaulois (Bellozanne, 1873).

ÉPOQUE ROMAINE.

L'époque romaine est restée fertile dans nos contrées. Malheureusement, on ne nous avertit pas toujours des découvertes qui se font sur les différents points du département où l'on remue le sol. Nous surveillons toujours par nous-même ou par le ministère de nos correspondants les points du département habités par les Romains, et c'est ainsi que nous avons connu les quelques découvertes que nous allons signaler.

D'abord nous avons eu la découverte d'une hipposandale en fer à Caudebec-lès-Elbeuf, l'antique *Uggate*. Cette terre est toujours fertile en monuments romains, et nous n'y allons pas de fois que nous n'en rapportions de nouvelles conquêtes. Nous avons là un correspondant actif et dévoué, et M. Gosselin ne manque jamais, à chaque séance, de nous présenter une nouvelle découverte de ce sol fécond. C'est ainsi qu'il nous a présenté une hipposandale, un de ces sabots qui ont précédé les fers à trous et qui sont toujours l'objet des recherches et des travaux archéologiques, aussi bien chez les archéogues de province que parmi les membres du comité de Paris (1).

(1) De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 129-132, année 1868; Quicherat, *Revue des sociétés savantes*, Ve série, t. V, année 1873.

Deux inscriptions romaines se sont fait jour, l'une à Rouen, l'antique *Rotomagus*, et l'autre à Lillebonne, qui fut autrefois *Juliobona*. Aucune des deux n'était à sa place naturelle. L'inscription de Rouen était sur une pierre qui avait servi de couvercle à un sarcophage mérovingien. Ce débris a été rencontré dans une fosse creusée au cimetière Saint-Gervais. J'ai fait scier la partie inscrite et ai fait apporter au Musée le fragment qui servit autrefois à une mère pour indiquer le tombeau de sa fille. Sur cette même pierre on voyait figurer la scie à main que nous nommons *égoïne*, et le bas d'une équerre ou d'un A majuscule.

L'autre inscription, également sur pierre, a été trouvée en réparant le théâtre romain de Lillebonne. Elle provenait également d'un tombeau; mais ce n'était plus que l'extrémité carrée d'une inscription que nous croyons avoir été consacrée à un fils par son père.

Le hasard a fait découvrir à Rouen trois cercueils romains et quelques vases provenant du voisinage de sépultures. Un de ces cercueils était triple, comme nous le verrons.

Le premier trouvé était en plomb, mais dans un état de dépression tel que les ouvriers l'ont laissé sur place.

Un autre cercueil, également en plomb, a été trouvé auprès d'un grand tombeau en pierre. Celui-là, non plus, n'étant pas protégé, était également déprimé : il a pu être sauvé pour l'étude.

Le troisième était en pierre du pays, très-long, fort lourd et à peine ébauché. Malheureusement le silex qui remplissait la pierre n'a pas permis son extraction et sa conservation. Nous avons eu la douleur de le laisser sur place; mais, chose assez singulière, ce tombeau en renfermait deux autres, et ç'a été à notre étonnement et à notre instruction.

Dans ce tombeau, en effet, long de 2 mètres 70 cent., se trouvait un autre cercueil en plomb, ce qui est déjà arrivé dans ce pays. — Nous connaissons deux découvertes de ce genre : l'une a été faite à Saint-Gervais, en 1839, et l'autre à Quatremares, en 1843. — Cette seconde enveloppe de plomb n'a donc rien que de naturel et d'usité dans le pays; mais ce qui nous a paru tout à fait neuf, c'est que sous les lames de plomb il y avait encore un troisième cercueil en plâtre coulé. Cette enveloppe renfermait hermétiquement le squelette, qui se trouvait ainsi parfaitement conservé. Malheureusement il n'y avait avec le corps aucun objet d'art. Toutefois, ce mode d'ensevelissement était nouveau pour nous, et nous avons pensé que cela avait été dans l'intention des contemporains un moyen de conservation indéfinie.

Dans cette tranchée de Saint-Hilaire, il a été rencontré par les ouvriers trois vases en terre cuite et un vase de verre. Nous croyons ces vases déposés là pour les offrandes, car aucun d'eux ne contenait d'os brûlés. Ils avaient été renfermés dans un coffret dont on a recueilli la clef de bronze.

Bien qu'il n'y ait pas d'autre indication, il y avait assez de motifs pour attribuer ces sépultures à l'époque romaine des IVe et Ve siècles.

Ces sépultures longeaient une voie romaine, la voie qui conduisait à Paris et à Beauvais. C'était la coutume des anciens d'inhumer le long des chemins. Déjà, en 1828 et en 1839, on avait trouvé des cercueils de plomb dans la *rue Saint-Hilaire*, près le *passage Sainte-Claire*, et en 1865, M. Thaurin a décrit deux sarcophages de plomb qui furent rencontrés sur cette ancienne voie, à l'entrée de la ville de Darnétal.

Par hasard, autant qu'avec intention, il a été fait à Lillebonne des découvertes dont je dois le récit au public.

M. Montier-Huet, de Bolbec, propriétaire du Catillon, possède, en même temps l'ancien cimetière romain de *Juliobona*. Déjà nous avons raconté, à leur époque, les découvertes que ce propriétaire a faites en enlevant toute la surface de ce cimetière antique qui longe la route du Port-Jérôme. M. Montier a fondé chez lui un cabinet archéologique avec les objets sortis des tranchées pratiquées par l'agriculture.

Depuis un an, M. Montier a continué ces travaux dans la partie inférieure de la vallée, celle qui côtoie, par en bas, la même route du Port-Jérôme. Cette portion, qui n'est plus qu'une prairie qui confine à la rivière, fit autrefois partie du cimetière à incinération de Lillebonne. Il y a rencontré beaucoup d'*ollas* et des vases aux offrandes, dont plusieurs furent cassés par les ouvriers. Mais au milieu de ces débris funéraires rencontrés par la pioche, je dois citer un cippe tumulaire portant distinctement en majuscule le nom de MEGARI. Je reproduis ici ce cippe. Ce cippe avait la forme aiguë

Cippe tumulaire (Lillebonne, 1873).

et dut autrefois former un tombeau absolument comme ceux des inscriptions SENATOR et MECACVS que nous avons déjà au musée de Rouen. Celle-ci, M. Montier a préféré la conserver. J'en dis autant d'une grande statue de pierre haute de plus d'un mètre et qui fit autrefois partie d'un compartiment sépulcral. Cette statue, malheureusement mutilée, doit représenter la déesse Hygie ou *Salus*, dont elle porte l'attribut. Cette image a été reproduite dans les Mémoires de la Société havraise d'études diverses. Nous en donnons ici une réduction.

Statue antique (Lillebonne, 1878).

Profitant donc de ces découvertes fortuites, je suis venu à Lillebonne fouiller la partie de ce cimetière qui n'avait pas encore été explorée. J'y ai rencontré des urnes sous forme d'*olla* et sous forme de trépied, des vases à parfums, des perles de verre, des anneaux de bronze et même un petit coq en cuivre argenté ou étamé. Nous ignorons ce que ce coq signifiait chez les anciens; mais déjà il en a été trouvé un semblable au Catillon dans des sépultures du même genre; nous le possédons au Musée dans la collection qui fut achetée à M. Devois en 1840. Nous reproduisons à la page suivante les perles, les anneaux et le petit coq de Lillebonne.

La Société havraise d'études diverses est venue fouiller après

nous. Elle a récolté aussi des vases pour le Musée de cette ville

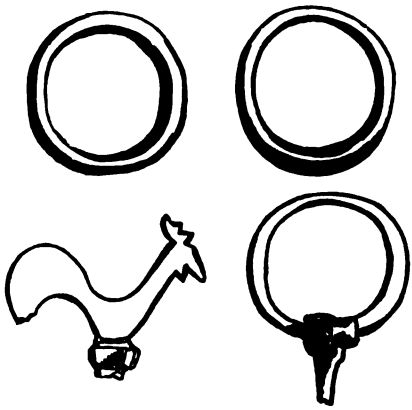

Vase avec reliefs (Lillebonne, 1874).

Dans ce nombre elle a recueilli un vase en terre rouge possédant de hauts reliefs et qui est la perle de cette exploration. Nous reproduisons ci-contre ce vase.

Un essai de fouilles antiques a été fait dans la forêt d'Eu, au triége nommé la *Mare pavée*. Il y a là plusieurs buttes que je crois renfermer d'antiques constructions. Je ne doute pas qu'il n'y ait dans cette région des conquêtes archéologiques à faire. Les sondages nous en ont donné la preuve et nous en ont fourni les éléments. Mais les difficultés du séjour, les courses nombreuses et éloignées des habitations,

m'ont empêché jusqu'à présent de donner suite à une opération qui assurément serait fructueuse.

J'ai été plus heureux à Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns. Un membre de la Commission avait aperçu à Saint-Martin-le-Blanc des buttes élevées dans l'intérieur d'une ferme. Le fermier, homme vaillant, voulut niveler sa masure, et il détruisit lentement les terrassements et les constructions qu'elles renfermait. On me dénonça cette démolition qui avait lieu depuis bien des années. Je crus qu'il y avait là quelque chose d'important. Je visitai le travail et je me convainquis qu'il y avait en cet endroit les restes d'une villa romaine.

Je résolus d'attaquer à mon tour ces terrassements qui me paraissaient cacher un mystère des âges antiques. Le fermier abondait dans mon sens, car il y avait là plus de 100 mètres de fossés à détruire. Courageusement, j'entrepris cette exploitation qui dura deux mois et qui fut très-satisfaisante. J'y découvris, en effet, tout ce qui constitue les *villas* antiques. Douze salles se montrèrent avec leurs couloirs, leurs colonnes, leurs cloîtres, leurs hypocaustes et tout ce qui constitue une habitation romaine.

Cinq de ces salles avaient été chauffées et ont dû former la partie de l'habitation d'hiver. Différents modes de chauffage se sont montrés dans ces différentes salles; mais aucune n'a présenté la cheminée qui n'existait pas encore au IXe siècle. J'y ai remarqué surtout un chauffoir qui présentait trois bouches de chaleur semblables à des entrées de four. Chacune de ces bouches répondait à une salle qu'elle chauffait. Ces trois salles avaient des grandeurs différentes, et la plus petite ne comptait que vingt piliers de briques distribués en trois rang. La deuxième comptait trente-cinq piliers sur cinq rangs. La plus grande enfin en comptait soixante-dix (7 mètres de largeur sur 20 de longueur).

Ces piliers, assez bien conservés, supportaient un pavage dont nous avons retrouvé les grandes briques et les dalles de liais. L'appareil se composait surtout de silex du pays. Par-ci, par-là, il y avait des pierres taillées en petit appareil, absolument comme des briques de savon.

Nous avons retrouvé le cloître ou *claustrum*, qui devait être entouré de colonnes soutenant des galeries, comme dans les monastères du moyen âge. Plusieurs bases de colonnes étaient restées; mais nous n'avons recueilli qu'une seule colonne brisée, dont les morceaux sont entrés au Musée.

Dans les débris que nous avons constatés, nous citerons des pein-

tures murales, des verres à vitre, des restes de vases de terre et de verre, trois monnaies de bronze de Nerva, de Trajan et de Tétricus, et des morceaux de tuiles faîtières et de tuiles à rebord.

Tout nous porte à penser qu'il s'agit ici d'une villa romaine qui, au VIIe siècle, servait d'habitation à saint Ribert et aux religieuses qu'il fonda aux sources de la Varenne. La Varenne, en effet, sort de terre tout près d'ici, et il n'y a nulle part une aussi belle habitation que celle-ci, ni qui remonte à des temps plus reculés. Nous donnons ici un fragment du plan de la villa de Saint-Martin-Osmonville.

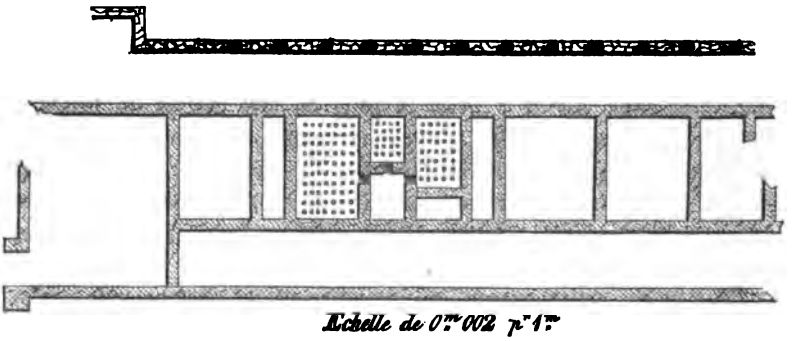

Villa de Saint-Martin-Osmonville (1873).

ÉPOQUE FRANQUE.

Cette destination présumée d'un édifice romain nous conduit à l'époque franque. La civilisation franque, si l'on peut lui donner ce nom, a duré cinq siècles dans notre contrée, et nous en trouvons partout les restes, bien qu'ils soient cachés sous terre. Mais les mouvements de terrain si considérables de notre époque nous révèlent un grand nombre de points habités, dont les restes étaient demeurés profondément ensevelis.

Dans ce nombre nous citerons le *Camp-Comtois*, à Blangy-sur-Bresle, et le *Camp-Sainte-Marie*, à Nesle-Normandeuse.

Cette année, MM. de Morgan frères ont terminé l'exploration du *Camp-Comtois*, qui est leur propriété. Ils y ont encore trouvé vingt-trois sépultures, dont quelques-unes déjà ont été violées.

Cette fouille leur a donné quatre vases en terre cuite, une épée, trois haches, plusieurs couteaux, cinq lances, six boucles en bronze, deux agrafes, six fibules, quatre boucles d'oreilles en argent ornées de grenats, une pince à épiler, des aiguilles, une épingle à cheveux,

deux bagues, et, surtout, un angon en fer damasquiné. Des colliers de verre et d'ambre ont donné une monnaie de bronze de Trajan percée pour suspension.

Le Camp de Sainte-Marie, à Nesle-Normandeuse, s'est également montré très-riche. MM. de Morgan ont tiré des fosses plus de soixante-dix objets, parmi lesquels je me plais à citer les suivants : vingt vases en terre noire, blanche et grise, trois haches francisques en fer, huit lances, deux javelots, des couteaux, trois agrafes en fer avec plaque et contre-plaque, cinq coutelas, des boucles de ceinturon en bronze, des boucles d'oreilles, deux styles, deux fibules, des ornements de ceinture découpés à jour, deux colliers en perles de verre, deux fermoirs de bronze et une médaille fourrée de Domitien.

En un mot, ces découvertes augmentent encore la collection si considérable de MM. de Morgan, à Blangy. Leur collection est si importante que, comme je l'ai déjà dit, elle est, dans le département, celle qui approche le plus du musée départemental.

Trois défoncements ou mouvements de terrain pratiqués par le hasard nous ont encore révélé trois points habités à l'époque franque. Je cite, notamment, un terrain défoncé dans les environs du presbytère d'Arques. Là, trois squelettes sont sortis de terre dans un état de conservation parfait. Mais aucun objet d'art n'accompagnait ces corps, évidemment déposés dans un cimetière. Je suis persuadé que c'est là la révélation d'une nécropole franque. J'espère bientôt m'en assurer par une fouille méthodique.

L'autre découverte a eu lieu à Martigny, dans la même vallée. Un enlèvement de terrain pratiqué à la côte qui avoisine le *Gros-Hêtre*, a révélé des sépultures inconnues. Malheureusement, les ouvriers ont été les seuls témoins de cette trouvaille. Toutefois, on a pu sauver quatre vases en terre cuite, deux sabres ou scramasaxes en fer, et une agrafe de ceinturon avec plaque et contre-plaque et terminaison carrée : le tout ciselé avec soin. Cette plaque est, dans son genre, une des plus belles productions de l'art à cette époque barbare. Je dois ajouter que des sondages pratiqués dans les environs ne nous ont rien fourni que nous puissions citer.

Les fouilles d'Epouville ont été meilleures et plus importantes. Le défrichement d'un bois avait révélé à M. Lambert, locataire de la ferme de la *poste*, trois cercueils en pierre de vergelé. M. le curé du lieu, frère du fermier, a eu la bonne pensée de me signaler cette découverte. J'accourus avec empressement et je pratiquai des fouilles pour continuer une si précieuse rencontre. Je trouvai cinq cercueils

également en pierre. Ces cercueils contenaient chacun deux squelettes, mais il n'y avait aucun objet d'art. Les premières sépultures avaient été visitées et les derniers occupants dataient d'une époque où l'on ne déposait plus rien avec les défunts.

Toutefois, ce qui prouvait bien la richesse des premiers occupants, c'est que l'on avait rejeté dans la terre voisine des objets qui provenaient des cercueils. C'est ainsi que nous avons rencontré dans une terre qui avait été remuée, deux vases, jadis déposés aux pieds, deux sabres ou scramasaxes en fer, et deux agrafes avec plaques de bronze. Évidemment, il y avait eu là un cimetière profondément oublié, et des hommes avaient autrefois occupé cette côte sécularisée depuis des siècles.

Deux autres découvertes de sépultures franques ont eu lieu autour du département et dans des cimetières qui l'encadrent, pour ainsi dire. L'une a eu lieu à Lisors (Eure) sur les limites du canton de Gournay. Cette commune de Lisors renferme aujourd'hui les ruines de l'ancienne abbaye de Mortemer-en-Lyons, qui fut, au XIIe siècle, la mère et la fondatrice de notre abbaye de Valasse.

Sur le bord d'un vieux chemin et au penchant d'une colline qui abrite l'école et la mairie de Lisors, je trouvai un champ de sépultures, dont un élargissement nous a révélé les restes. L'on voyait darder au soleil des ossements blanchis et des dalles de pierre qui avaient été mis simplement dans des fosses d'une terre plastique toute remplie de cailloux. Il était évident qu'on n'avait accordé aux morts qu'une terre inutile aux vivants. Les sondages que nous avons pratiqués nous ont donné des sépultures dont quelques-unes étaient ingrates, tandis qu'une d'elles nous a donné une boucle munie d'une plaque en fer et un vase blanc de la forme bien connue des vases mérovingiens. C'était assez pour donner une date.

Le cimetière de Bénerville (Calvados) a été plus abondant. En faisant un chemin de grande communication entre Deauville et Villers-sur-Mer, on a traversé le cimetière de Bénerville placé sur le penchant du *Mont-Canisy*. On y a rencontré de trois à quatre sarcophages en pierre ayant tous les caractères de l'époque franque. Ces cercueils étaient en pierre du pays, de celle que nous appelons la *pierre de Caen*. Il y a été rencontré deux sabres en fer, une agrafe et une monnaie de bronze. Tout porte à penser que ces sarcophages remontent à l'époque de Charlemagne. Nous connaissons dans nos contrées quelques églises qui, comme celle de Bénerville, ont été bâties sur des cimetières francs. Et nous citerons entre autres celles de Martin-Eglise, de Londinières, de Colleville, près Fécamp,

de Caudebec-lès-Elbeufs et Saint-Aubin-des-Cercueils, près le Havre.

MOYEN AGE.

Le moyen âge est toujours la période la plus fertile de nos opérations. Tant de choses se sont passées à cette époque! Et nous vivons encore au milieu des choses du moyen âge. Nous partagerons ce que nous avons à dire en quatre catégories. Nous négligerons les détails et nous ne citerons que les choses importantes qui se sont passées dans le département. Nous vous rapporterons donc les achats, les fouilles ou découvertes, les destructions et les restaurations.

Parmi les achats, je vous en citerai un surtout. Je veux parler du baptistère en plomb de Houdetot, qui m'a paru fort intéressant. C'est une cuve octogone dont chaque face est occupée par une gargouille en relief. Ce baptistère du XVIe siècle déplaisait à la communauté des habitants qui déjà l'avaient entouré avec des feuilles de bois. Nous avons profité de cette circonstance pour le placer au Musée, où il se trouve en compagnie d'un analogue du même temps et de plusieurs autres baptistères allant du XIIIe au XVe siècle.

L'autre achat consiste dans un retable à reliefs du XVe ou XVIe siècle, venant de l'église de Fresquiennes. Ce retable, abandonné depuis plus de cent ans, était une de ces anciennes *passions* qui terminaient nos églises du moyen âge. Celui-ci était en bois peint et doré; mais généralement ces *passions* étaient en pierre ou albâtre. Nous n'en connaissons plus qu'un dans le diocèse de Rouen qui soit à sa place actuelle : c'est celui de Touffreville-sur-Cailly, église annexe et qui ne doit qu'à cette circonstance le salut de sa contre-table. Le retable de Fresles est maintenant dans une chapelle, et celui de Blainville-Crevon est depuis longtemps dans une propriété particulière.

Le retable de Fresquiennes présente cinq scènes de la passion du Sauveur : le portement de Croix, la rencontre de sainte Véronique, le crucifiement au centre, puis la descente de croix et la mise au tombeau. Il n'y a pas moins de quarante-cinq personnages, dont plusieurs, hélas! sont mutilés. Mais, tel qu'il est, ce bas-relief est encore un vieux témoin et un débris de l'ancienne liturgie catholique.

Puisque nous venons de parler de Fresquiennes, nous ne quitterons pas cet endroit sans rappeler qu'il a été trouvé dans le chœur,

lors des travaux d'un pavage, plusieurs cercueils de plomb des XVIe et XVIIe siècles. Ces sépultures appartenaient aux Romé de Fresquiennes, seigneurs du lieu et présidents de chambre au parlement de Normandie.

Des travaux faits dans la vallée qui va d'Arques à Dieppe ont fait rencontrer à Bouteilles des tuiles du moyen âge, coudées pour la forme et couvertes d'un émail représentant un homme et une femme se donnant la main. C'est une singularité de l'époque, qui pouvait bien être le XVe siècle.

Nous sommes plus embarrassé quand il s'agit de donner la destination de ces tuiles, encore uniques dans leur genre. Le dernier *Bulletin de la Commission* a fourni un excellent dessin de ces briques, d'après M. Le Blan, architecte à Dieppe.

Ces trois dernières découvertes sont dues au hasard; mais en voici une autre beaucoup plus importante, et qui est due à une fouille spéciale.

Une inscription placée sur une pierre du chœur de l'ancienne abbaye de Saint-Saëns indiquait que là avait été mise, en 1688, la médaille du roy, commémorative de la reconstruction de ce chancel. Je n'y attachais aucune importance numismatique, quand l'idée me vint, au mois de septembre dernier, de demander à l'abbé Bosquier la permission d'enlever cette pierre, désormais inutile, pour la placer au Musée et enrichir notre collection épigraphique. Cette permission me fut facilement accordée. Quelle ne fut pas ma surprise de rencontrer dans un trou de cette pierre une boîte en plomb contenant une plaque de cuivre avec armoiries et inscription gravées, puis une grande médaille de Louis XIV.

1/3

Écusson de Marie de Tilladet, abbesse.

La plaque contenait d'un côté les armes de l'abbesse Marie Cassa-

gnet de Tilladet, parfaitement gravées (que nous reproduisons ici), et de l'autre le chiffre de 1688, date de la construction de l'Église par les libéralités du roi Louis le Grand et son habile ministre, le marquis de Louvois.

La pièce, qui avait été admirablement conservée, était une grande médaille de Louis XIV, pesant 200 grammes d'argent et frappée, en 1685, en souvenir de la révocation de l'édit de Nantes. D'un côté était la face du grand roi, très-bien gravée par Roettiers, et de l'autre la Religion catholique, couronnant le souverain habillé en héros d'Homère et appuyant la main sur le gouvernail de la France. Autour de la tête du prince, on lisait en capitales : LVDOVICVS . MAGNVS . REX . CHRISTIANISSIMVS. Au revers, on trouvait : OB . VICIES . CENTENA . MILL . CALVINIAN . AD . ECCLES. REVOCATA . M.D.L.XXXV. Nous reproduisons cette médaille.

Médaille trouvée à Saint-Saëns en 1873.

Cette belle pièce a été donnée au Musée par le propriétaire de l'abbaye, M. l'abbé Bosquier, chanoine de Rouen.

Dans un rapport consacré à rappeler la découverte et la conservation des choses, il peut paraître étrange que je relate la destruction de deux objets importants; mais c'est que dans ces deux actes de destruction je vois briller quelques lueurs d'espérance.

Le premier acte est la démolition de la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux. Cette destruction est due à la rigueur des hivers. C'était une belle salle du XIIIe siècle, qui avait entendu Eudes Rigaud. D'elle, il ne reste plus que les trois arcades cintrées qui servaient d'ouverture. Les amis des arts de la localité et des environs ont conçu le désir de conserver ce dernier débris, et ils ne désespèrent pas d'y arriver avec le concours de l'administration départementale.

L'autre acte de destruction que j'ai à signaler est la démolition du retable en terre cuite, de 1584, dans la cathédrale de Rouen. Cette démolition, qui a eu lieu il y a quelques années, a beaucoup occupé la Commission. Elle désire son rétablissement par un bas-relief en pierre. En effet, ce bas-relief représenterait la mort du Sauveur et celle de saint Etienne, le premier martyr. Ce serait aussi le dernier travail de Fulconis, un grand artiste qui a beaucoup travailler pour Rouen et sa métropole. La Commission ne désespère pas de voir se relever cette précieuse ruine.

Il est plus consolant de fixer les regards sur des actes de restauration. C'est là ce qui me reste à signaler, et c'est par eux que je termine ce rapport que j'aurais désiré abréger.

J'ai eu l'occasion de relever dans la petite église de Crosville-sur-Scie la dalle tumulaire de Michel Larcuyer, receveur de l'abbaye de Saint-Ouen, décédé en 1556. Cette dalle était dans le chœur où elle formait pavage. Dans cette position, elle devait s'effacer sous les pas des fidèles. Nous l'avons encastrée dans le mur et soustraite ainsi à toute mutilation des siècles.

Nous avons fait la même chose à Manéhouville-sur-Scie, commune du même canton de Longueville. Nous y avons relevé dans les murs du chœur le tombeau de François-le-Marinier, seigneur du lieu, décédé en 1541. Nous sommes sûr à présent qu'elle est à l'abri des injures sous lesquelles a succombé la dalle voisine.

Dans cette même église, nous avons restauré l'inscription obituaire de François Gaffer, curé de Manéhouville, décédé en 1631. Cette belle pierre de fondation, ne contenant pas moins de mille deux cents lettres, servait de pavage dans le chœur, et déjà une partie du texte avait disparu. Nous l'avons rétabli à l'aide de lectures antérieures, et nous sommes heureux d'avoir encastré dans les murs du chœur cette œuvre d'un homme qui, pendant sa vie, fut le fondateur de la chapelle de Saint-François-au-Bois-l'Abbé.

Nous savions par l'histoire qu'un drame sanglant avait eu lieu au Havre, à la fin du XVIe siècle. Les chroniques locales racontent que,

le 16 mars 1599, les trois frères Raulin, mandés à l'hôtel de ville, sous prétexte de service du roy, avaient été massacrés à la même heure par les ordres de Villars, gouverneur de la ville. Ce fait, qui avait alors excité une rumeur universelle, est consigné dans tous les ouvrages du temps. On n'a pas oublié le long procès qui eut lieu alors, ni les démarches que fit le parlement de Normandie.

Les trois défunts furent inhumés dans une des nefs basses de l'église Notre-Dame, en face de la chapelle de Saint-Sébastien. Une inscription avait longtemps conservé leur mémoire et la date du forfait dont ils furent victimes. Cette inscription disparut à la Révolution. Elle entra alors dans la maçonnerie de la fontaine des Viviers, où on l'a retrouvée en 1857. Elle fut alors placée au musée-bibliothèque et on ne la remit pas dans l'église, sa place naturelle. N'osant la redemander à l'administration municipale qui la gardait comme un témoin de l'histoire, je me suis décidé à en faire prendre une copie exacte; puis, avec l'autorisation de la mairie, la permission de M. le curé de Notre-Dame et surtout l'approbation de Mgr l'archevêque de Rouen, j'ai pu replacer un *fac-simile* dans la chapelle de Saint-Sébastien, sa place véritable.

Je suis heureux de dire que cette restitution a eu lieu aux applaudissements de tous les habitants du Havre et des vrais amis de l'histoire.

Telle est la série des actes qui ont eu lieu depuis un an dans le département de la Seine-Inférieure.

J'y associe complétement M. le préfet et le conseil général de la Seine-Inférieure, par la bienveillance desquels les choses ont eu lieu.

L'abbé Cochet.

L'ILION D'HOMÈRE

L'ILIUM DES ROMAINS

Les fouilles heureuses exécutées dans la plaine troyenne par un récent explorateur viennent de fournir aux archéologues de nombreux objets d'étude d'un puissant intérêt. Aux yeux du voyageur, les résultats extrêmement remarquables de ces fouilles sont une confirmation éclatante de la croyance ancienne qui identifiait l'*Ilium novum* avec le site de la Troie homérique; mais, en dehors des faits archéologiques, il y a ici une question toute géographique, qui n'a pas occupé suffisamment l'attention du nouvel explorateur. En présence de son opinion déjà plus d'une fois combattue, il a paru nécessaire de reprendre la question à fond, d'en scruter tous les éléments anciens et actuels sans autre préoccupation que la vérité scientifique, et de préparer ainsi un verdict définitif sur cette controverse plus de vingt fois séculaire.

I. *L'Ilion d'Homère.*

Le premier témoignage, le témoignage capital, c'est à Homère, naturellement, qu'il le faut demander.

Ce que nous savons de l'Ilion primitive, l'Ilion de Priam, nous le devons exclusivement à l'*Iliade*; les mythographes, après Homère, n'ont fait que reprendre ses récits et ses légendes, dont ils ont gâté, en les amplifiant, la naïveté poétique. Tros, descendu des hautes vallées de l'Ida, fut le premier colonisateur de la plaine maritime qui de son nom fut appelée la Troade. Ce fut son fils Ilos qui fonda la ville nommée, d'après lui, *Ilion;* mais Ilion ne fut entourée d'une forte enceinte de murailles que sous Laomédon, fils d'Ilos. Voilà ce que le poëte nous apprend de l'origine et des premiers

accroissements de la cité troyenne (1). Au temps de Laomédon, avant la construction des murailles sans doute, Ilion fut prise et saccagée par Hercule et une troupe de Grecs attachés à sa fortune (2); mais le souvenir de cette première chute s'est effacé et perdu en quelque sorte dans la catastrophe chantée par Homère.

En même temps que l'histoire d'*Ilion*, Homère nous a transmis les traits saillants de sa topographie. Il est important de les réunir, car c'est sur eux que reposent uniquement toutes les recherches postérieures.

On sait assez quelle est l'admirable précision du poëte de l'Iliade dans ses descriptions des choses et des lieux; les anciens l'avaient déjà remarquée, et les modernes en ont été de plus en plus frappés à mesure que l'on a mieux connu les contrées que le poëte a décrites. A la touche vivante et pittoresque que la poésie commande, Homère, on peut le dire, joint l'exactitude du géographe. Pas un trait qui ne sorte du fond des choses, pas une épithète qui ne soit fournie par la nature même. Tous les voyageurs ont d'une voix unanime rendu témoignage de cette exactitude minutieuse des descriptions de l'Iliade. On peut le dire avec vérité : les notions que même aujourd'hui nous possédons sur la Troade ne dépassent pas celles qu'en avait Homère.

La Troade, prise dans son ensemble, ou pour mieux dire la Dardanie, depuis le massif de l'Ida qui la domine jusqu'à l'Égée, à la Propontide et à l'Hellespont où ses eaux s'écoulent, est dépeinte à larges traits, mais d'une main sûre et juste. Dans une de ces énumérations pour nous si précieuses par les informations qu'elles renferment, le poëte nomme les cours d'eau nombreux qui rayonnent vers les plages environnantes (3); ailleurs il nomme les deux rivières qui coulent au voisinage d'Ilion, et il met en opposition les traits qui les caractérisent. Ces indications précises, si importantes pour la détermination du site de la vieille cité troyenne, sont parfaitement conformes, nous le verrons tout à l'heure, à la nature et à la disposition des lieux.

La capitale du royaume de Priam — Homère la nomme indifféremment *Troie* ou *Ilion*, de même qu'il appelle tantôt champs

(1) *Iliad.*, XX, 230 et suiv., XXI, 446; et pour les amplifications, Apollod., *Biblioth.*, III, c. 12; Diod., IV, 75, etc.

(2) *Il.*, V, 642; Apollod., II, c. VI; Ovid., *Metamorph.*, add. Plato, *de Legibus*, III, p. 124, *Bip.*

(3) *Il.*, II, 824 et suiv.

troyens, tantôt champs iliaques, la campagne environnante — était assise sur une éminence, à une assez grande distance (deux ou trois heures, à ce qu'il semble) de l'entrée de l'Hellespont où était mouillée la flotte des Grecs (1), et au voisinage immédiat de l'impétueux Simoïs et de la double source du Scamandre. Du côté des sources, une pente relativement aisée descendait de la ville à la plaine où se livrent de fréquents combats entre les deux armées; sur le côté opposé, celui où le Simoïs borde la ville, de rapides escarpements dominaient le fleuve. C'est là que les Troyens eurent un instant la pensée salutaire de précipiter le cheval de bois, œuvre de l'astucieux Ulysse (2). De nombreuses épithètes, telles que αἰπεινή, élevée, ὀφρυόεσσα, sourcilleuse, ἠνεμόεσσα, exposée aux vents, sont inspirées au poëte par la position dominante de la place, que couronnait une acropole, forte citadelle désignée sous l'appellation particulière de *Pergame* (3), nom qui se fait remarquer par sa physionomie tudesque, et que l'on retrouve appliqué à d'autres places de l'antiquité également signalées par leur position sur une montagne. C'était dans l'acropole, c'est-à-dire dans la partie haute d'Ilion, que se trouvaient les principaux édifices de la ville, le palais de Priam et ceux de ses fils (4), le temple de Minerve, déesse protectrice des Troyens (5), le temple de Jupiter et celui d'Apollon, etc. La ville est d'ailleurs qualifiée de grande, μέγα ἄστυ (6), et de bien bâtie, εὐκτίμενον πτολίεθρον; et elle était entourée d'une enceinte de murailles flanquées de tours (7), ouvrages assez remarquables pour que la légende en attribuât la construction à Neptune lui-même et à Apollon (8) : d'où l'expression *Neptunia Troja* dans Virgile (9). Des différentes portes de la ville, une seule est nommée, la porte Scées, Σκαιαί, parce que c'était par cette porte, qui regardait la plaine (10), qu'avaient lieu les sorties (11). Telles sont les indications topographiques qui se

(1) *Iliad.*, XVIII, 256.
(2) *Odyss.*, VIII, 508.
(3) *Il.*, IV, 508; VI, 512, etc.
(4) *Id.*, VI, 317, 370, 512; VII, 346; XXIV, 228, etc., etc.
(5) VI, 88, 297.
(6) *Id.*, VI, 392.
(7) εὐτείχεος, *Il.*, I, 129; II, 113, 288; III, 153, etc.
(8) VII, 452 et suiv.; VIII, 519.
(9) *Aen.*, III, 3.
(10) XXII, 6 et suiv.
(11) Quintus de Smyrne, III, 3, nomme la *Porte Dardanienne;* mais sur quelle autorité?

peuvent recueillir sur la ville de Priam dans les deux poëmes homériques.

II. *Ilion après Homère, dans les temps historiques grecs et romains.*

La prise d'Ilion et sa destruction par les Grecs se place, avec une certitude à peu près absolue, vers le commencement du XIIe siècle avant l'ère chrétienne. Beaucoup d'historiens et de critiques se sont attachés à l'année 1184; le Marbre de Paros, monument célèbre de l'ancienne chronologie grecque, donne l'année 1209, chiffre adopté par de grands chronologistes, par l'illustre Fréret notamment. Cette destruction de la ville de Priam fut absolue; les temples, les habitations, les murailles, tout fut renversé, brisé, dispersé. La population fut réduite en esclavage ou massacrée. Cette catastrophe laissa une impression profonde dans la tradition populaire; lorsque Homère, deux siècles après l'événement, composa les chants de l'*Iliade*, il ne fit que revêtir du charme de la poésie un souvenir encore vivant. Eschyle, cinq cents ans après Homère, trouvait, lui aussi, un écho dans la tradition nationale, lorsqu'il rappelait ce fait d'armes antique de la race des Hellènes. « Troie est rayée du nombre des villes, » dit-il en un seul mot plein d'énergie, Τροία ἄπολις (1); et ailleurs il met ces mots dans la bouche d'un héraut (2) : « Les autels sont brisés, les temples renversés; la race tout entière des enfants du sol est exterminée. » Homère lui-même, quoique l'action de l'Iliade se termine avant la catastrophe suprême, fait plusieurs fois allusion à la destruction de la ville de Priam (3); et Strabon a cité les paroles suivantes de l'orateur Lycurgue, contemporain de Démosthène : « Qui n'a entendu parler d'Ilion? Qui ne sait que cette ville, une fois détruite par les Grecs, est restée à jamais déserte (4)? » Ce passage important est dans le discours contre Leocrates, § 15. Virgile a reproduit cette tradition antique de la destruction absolue de la ville de Priam dans le magnifique exorde du troisième livre de l'*Énéide*, aussi bien que l'auteur de la *Pharsale* dans ce passage mille fois cité (5) :

..... etiam periere ruinae!

La Troade, après la victoire, fut consacrée à Minerve, protectrice

(1) *Eumenides*, V, 457.
(2) *Agamemnon*, 527 et suiv.
(3) *Il.*, VI, 448, et XII, 15; *Odyss.*, III, 130.
(4) Strab., XIII, c. I, p. 601.
(5) Lucan., IX, 968.

des Grecs (1); et le pays tout entier, l'antique Dardanie, fut occupé par une immigration grecque. Cette colonie se composait d'Éoliens, sortis pour la plupart du Péloponèse, d'où les avait expulsés la conquête dorienne que l'histoire a consacrée sous la désignation de Retour des Héraclides, événement que l'on s'accorde à placer quatre-vingts ans après la prise de Troie. Ce dut être vers l'an 1120 que les Éoliens inondèrent la Troade et se répandirent à la fois dans le bas pays et dans les vallées de l'Ida, depuis Cyzique jusqu'au golfe d'Adramyttium et au Caïque (2). Il est obscurément question d'irruptions faites en Troade et dans les cantons voisins de l'Hellespont par les peuplades sorties de la Thrace, et en particulier par les Trères, peuple qui avait de l'affinité avec les Cimmériens (3); mais l'époque de ces irruptions, soit avant, soit après la colonie éolienne, n'est pas définie. Le colonel Leake, dans l'excellent morceau de critique qu'il a consacré à la Troade au 6e chapitre de son *Journal of a Tour in Asia Minor*, suppose (p. 285) que les incursions des Trères précédèrent l'immigration éolienne. Hérodote, dans le ve siècle avant l'ère chrétienne (4), ne connaît que des Éoliens dans la Troade; aussi bien, six cents ans plus tard, que Pausanias, si versé dans les choses anciennes (5).

Après la ruine de Troie et la retraite de l'armée grecque, un voile s'étend sur ce qui avait été la ville de Priam, réalisant ainsi les paroles prophétiques que le Poëte, en un passage, met dans la bouche de Neptune (6). Cependant une nouvelle cité avait été bâtie par les Éoliens, et cette ville nouvelle avait repris le nom antique d'*Ilion*. Était-ce la ville même de Priam sortie de ses cendres? Était-ce une ville réellement nouvelle élevée sur un autre point de la plaine? Chez les anciens, aussi bien que de nos jours, la question a été controversée; nous verrons bientôt ce qu'on en doit penser. Nous avons d'abord à poursuivre, en dehors de toute discussion, l'historique du sujet.

D'après la tradition historique recueillie par Strabon (7), la place qui de son temps portait le nom d'Ilion avait plusieurs fois changé de site avant de prendre l'emplacement qu'elle occupait, et cet em-

(1) Eschyle, *Eumen.*, 397 et suiv.
(2) Strabon, liv. XIII, ch. I.
(3) Strab., *l. c.*
(4) V, 112; comp. I, 151.
(5) VIII (Arcadie), c. XII, p. 320, Clav.
(6) *Il.*, VIII, 452.
(7) XIII, c. I, p. 593.

placement n'était pas, malgré la prétention contraire des Néo-Iliens celui de la ville autrefois détruite par les Grecs. Cette Ilion nouvelle, au rapport de Strabon, ne remontait pas au delà du temps de Crésus, roi de Lydie (1) (c'est-à-dire au milieu du VIe siècle avant notre ère). C'est dans ce temps précisément que le goût éclairé de Pisistrate pour les antiquités littéraires de la Grèce, en faisant travailler à une récension critique des poëmes d'Homère, renouvela en quelque sorte la gloire du poëte, et en même temps ramena la pensée sur le théâtre de l'*Iliade*. Nul ne douta alors que la nouvelle Ilion, restaurée par les Lydiens, n'occupât, selon l'affirmation des habitants, la place même de la cité antique. Xercès, en l'année 480 avant notre ère, traversant la Dardanie et la plaine troyenne dans sa marche contre la Grèce, voulut, dit Hérodote (VII, 43), monter à la Pergame de Priam pour contempler ces lieux illustres; « et s'étant fait raconter les événements célébrés par le poëte, il offrit une hécatacombe à la Minerve iliaque, et les Mages firent des libations aux héros..... » Alexandre, un siècle et demi plus tard (334), au début de l'expédition qui allait lui donner l'empire de l'Asie, crut aussi, en visitant la Nouvelle Ilion, fouler les lieux consacrés par les chants d'Homère; et son dessein, s'il eût vécu, était non-seulement d'y faire rebâtir un temple plus riche que celui où était placée la statue de Minerve, mais d'agrandir la place qui n'était avant lui qu'une bourgade à laquelle il avait le premier donné le titre de ville, et d'en assurer la prospérité en y instituant des jeux sacrés (2). Ce qu'Alexandre n'avait pu faire, un de ses successeurs le réalisa. Lysimaque (vers 300) entoura Ilion d'une muraille dont le circuit était de 40 stades (environ 7 kilom.); il y fit construire un temple, et il y appela les habitants de plusieurs localités antiques du pays environnant, dont la condition était assez précaire (3).

La Nouvelle Ilion, néanmoins, ne se maintint pas longtemps dans cette situation prospère. Démétrius de Scepsis, cité par Strabon, rapporte que, tout jeune encore, étant venu à Ilion dans le temps que les Romains chassèrent Antiochus le Grand de l'Asie en deçà du Taurus, il trouva cette place dans un tel état d'abandon, que les maisons y étaient à peine garanties contre la pluie. Cette indication nous place vers l'année 190, un siècle seulement après le temps de

(1) Suivant la leçon, κατὰ Κροῖσον, adoptée par M. Ch. Müller. Les éditions antérieures faisaient ici intervenir un oracle, κατὰ χρησμόν.

(2) Strab., XIII, *l. c.*

(3) Strab., *l. c.*

Lysimaque. Les Iliens n'en conservaient pas moins leurs antiques prétentions à une descendance héroïque; et cette tradition séculaire, qui les avait si bien servis sous Alexandre et ses premiers successeurs, ne leur fut pas moins utile durant la domination de Rome. On sait qu'une légende chère aux Romains, légende que Virgile a consacrée dans l'*Énéide*, leur donnait Énée pour ancêtre et Troie pour berceau (1), et que la famille Julia, à laquelle appartenait César, se glorifiait de descendre directement du fils de Priam. Il n'est donc pas surprenant que César, et après lui Auguste et d'autres empereurs, aient prodigué de nombreuses immunités à une ville que l'on regardait comme la mère de Rome, *parens urbis Romæ*, selon l'expression de l'historien que nous venons de citer (2). Des colonies y furent envoyées; César augmenta le territoire des Iliens et les exempta de toute charge publique, privilége que confirma l'empereur Claude (3).

Ilion, cependant, avait eu son jour d'épreuve. Dans le cours des guerres civiles qui précédèrent la puissance de Jules César, un des suppôts de la faction populaire de Marius, Flavius Fimbria, irrité de ce que les Iliens avaient témoigné leur préférence pour le parti de Sylla, s'empara de la ville, fit massacrer tous les habitants qui n'avaient pas cherché leur salut dans la fuite, abattit les murailles, réduisit en cendres les temples et les autres édifices, et ne laissa sur son passage que des ruines fumantes. Cette catastrophe eut lieu en l'année 85 avant notre ère (4). Il est vrai que dès l'année suivante Sylla travailla à relever la ville, à laquelle il accorda de grands priviléges; et ces priviléges ayant été solennellement confirmés en 81 (673 de la fondation de Rome), les Iliens firent de cette dernière date le point de départ d'une nouvelle ère autonome (5).

III. *Controverses sur le véritable site de l'Ilion d'Homère, dès le temps des Romains.*

On voit assez par ce qui précède que la reconnaissance de la ville des Iliens comme occupant le site de la cité de Priam était

(1) *Ilio, nostri origine veneranda*, dit Tacite, *Ann.*, II, 54.

(2) Tacit., *Ann.*, IV, 55.

(3) Strab., XIII, p. 595; Tacit., *Ann.*, XII, 58; Sueton. *Claud.*, 25.

(4) Strab., XIII, p. 594; Appian., *Bell. Mithrid.*, c. LIII; saint Augustin, *De civit. Dei*, III, c. VII.

(5) Voir Vaillant, *Numism. imperator. a popul. gr. percussa.* Amstel., 1800, in-f°, p. 273.

depuis longtemps une chose reconnue sans conteste dans le cercle officiel : ni Alexandre, dans sa ferveur homérique, ni Fimbria, dans sa fureur de destruction, ni Sylla, ni César, ni les empereurs, ne montrent le moindre doute à ce sujet. Il n'en était pas tout à fait ainsi dans le monde scientifique. De sérieuses objections s'y étaient produites. Si un historien tel qu'Hellanicus (de Lesbos, probablement), complaisant habituel des Iliens, ainsi que s'exprime Strabon (1), acceptait sans contrôle les titres qu'ils s'attribuaient, d'autres signalaient des difficultés considérables. On faisait observer que la catastrophe qui avait frappé la ville de Priam, et les malédictions que, selon un usage antique, Agamemnon avait prononcées contre elle, avaient fait de l'ancien site un lieu de mauvais augure, que durent éviter ceux qui les premiers reconstruisirent Ilion. Des critiques, serrant la question de plus près, montraient que l'emplacement de la Nouvelle Ilion ne s'accordait pas avec plusieurs circonstances essentielles du poëme d'Homère. Cette discussion, à la fois historique et géographique, avait fourni à un écrivain local, Démétrius de Scepsis en Troade, le sujet d'un livre spécial, écrit probablement vers l'an 160 avant notre ère. C'est au treizième livre de l'œuvre de Strabon (p. 592 et suiv.) qu'il faut lire le résumé de cette polémique savante. Démétrius, et Strabon d'après lui, reculaient l'emplacement de la ville homérique un peu plus avant dans l'intérieur des terres, à 30 stades vers l'orient de la Nouvelle Ilion (2), où existait une localité appelée Bourg ou Village des Iliens, Ἰλιέων κώμη, indication qui nous porte aux environs d'une éminence où la belle carte de MM. Graves et Spratt, annexée au mémoire du docteur Forchhammer (*Journ. of the Roy. Geogr. soc.*, vol. XII), marque en effet des vestiges d'anciennes constructions (3). Toutefois, l'opinion des critiques ne prévalut pas contre celle que la prescription avait consacrée, et l'*Ilium* d'Alexandre et de César resta en possession de son titre.

(1) XIII, p. 602.

(2) Il est bon de remarquer que les anciens auteurs, même ceux qui distinguaient, comme Strabon, l'antique Ilion homérique de l'Ilion qui existait de leur temps, ne donnent jamais à celle-ci, comme l'usage s'en est introduit sur nos cartes, la dénomination géographique d'*Ilium Novum*. C'est *Ilion* ou *Ilium* (selon qu'on emploie la forme grecque ou la forme latine), purement et simplement.

(3) Cette éminence domine à peu de distance la rive gauche ou méridionale du Dumbrek-sou. Le colonel Leake identifie le bourg des Iliens de Démétrius et de Strabon avec le village d'Eski (ou Paléo-)Akchi, près du Kamar-sou; mais Paléo-Akch est au S.-E., non au levant du site de la Nouvelle Ilion (Hissarlik), et rien, si ce n'est son nom (et le nom n'a ici qu'une valeur relative), n'y révèle un site ancien.

Les remarques de Démétrius étaient cependant parfaitement justes en ce qui touche au peu de fondement de la prétention qu'avaient les Iliens d'être les représentants directs des Troyens de Priam; mais là s'arrête le mérite de sa critique. Le site qu'il suggère, ou plus probablement qu'il adopte pour représenter l'emplacement de la ville homérique, avait moins de droit encore que la nouvelle Ilium à cette grande distinction historique. Il est probable que le nom de Bourg des Iliens (appellation dont nous ignorons l'origine) avait été le point de départ de l'identification que soutenait Démétrius; mais il manquait à cette identification quelques-uns des traits déterminants qui ressortent du poëme d'Homère, et au premier rang le plus important de tous et le plus caractéristique, les sources du Scamandre que le poëte mentionne au voisinage immédiat de la ville. Démétrius sent bien que là est le point faible de sa thèse : il n'y a pas de source sous le Bourg des Iliens, et le fleuve auquel s'attache le nom de Scamandre a son origine bien loin de là, au pied d'un contrefort de l'Ida. Le critique cherche bien à atténuer ces objections; mais ses arguments sont d'une nature absolument inacceptable (1). Chercher s'il n'existe pas sur un autre point un site qui réponde mieux aux indications de l'*Iliade*, Démétrius ne semble pas même en avoir eu la pensée. Chose singulière : quoique enfant de la Dardanie, et ayant entrepris d'en éclaircir les antiquités géographiques, Démétrius de Scepsis ne semble pas avoir eu une connaissance bien complète du pays. Ses notions, telles que nous les montrent les extraits et les citations de Strabon, embrassent la contrée montueuse comprise entre le Scamandre et l'Hellespont; mais au delà du Scamandre, entre le fleuve et l'Égée, il y a une zone littorale, une plaine longue et resserrée, sur laquelle on ne trouve pas un mot dans les extraits empruntés à Démétrius. On dirait qu'il n'en a pas soupçonné l'existence. Et c'est là précisément, dans cette lisière occidentale si étrangement négligée par le commentateur, que les investigations modernes ont su retrouver ce qui avait échappé aux anciens, le véritable théâtre de l'*Iliade*, avec ses particularités topographiques, y compris l'emplacement même de la ville de Priam, et les sources qui en sont, mieux que tout le reste, les irréfragables témoins.

Avant de raconter sommairement les circonstances de cette découverte, nous aurons à suivre les destinées historiques de ce qu'on peut appeler l'Ilium romain durant la période byzantine; mais nous

(1) Dans Strab., XIII, p. 604.

ne devons pas quitter les temps anciens sans examiner de près une question qui se lie étroitement à l'emplacement de la Troie homérique, celle des deux rivières qui en sont inséparables, le Simoïs et le Scamandre.

IV. *Les deux rivières de la plaine de Troie, le Simoïs et le Scamandre.*

La plaine de Troie n'a que deux rivières de quelque importance, le Simoïs et le Scamandre; c'est dans la plaine basse, bordée de marais, souvent inondée, que ces deux rivières contournent ou traversent avant de confondre leurs eaux, que se déroulent les événements qui remplissent les vingt-quatre chants du poëme d'Homère. On a quelque peine à se persuader, tant le génie du poëte a donné de grandeur surhumaine à ses héros et à leurs combats, que le théâtre de tant de faits gigantesques est un canton qui mesure quatre heures dans sa plus grande étendue.

Les deux rivières, *fama quam natura majora flumina* (Méla), se personnifient d'ailleurs par des caractères bien distincts, que le poëte a fait ressortir avec sa vigueur et son exactitude habituelles. Le *Simoïs*, que dans un passage (1) le Scamandre nomme « son frère », tient dans le poëme une place infiniment moins éminente que l'autre fleuve; le poëte le nomme beaucoup moins souvent, et d'une manière en quelque sorte incidente (2). C'est néanmoins, à certains moments, un fleuve impétueux, violent, qui roule dans son cours déchaîné des arbres déracinés et des fragments de rochers, qui entraîne avec lui les torrents, πάντας δ'ὀρόθυνον ἐναύλους (XXI, 312). Ce dernier trait est particulièrement caractéristique. Le *Scamandre* n'a pas le caractère fougueux ni les emportements de son frère; c'est néanmoins un cours d'eau considérable, μέγας ποταμός, profond, encaissé, dangereux, rempli de grandes herbes, ἠϊόεις, parfois large et paisible, εὔῤῥοος, entre ses rives bordées de beaux arbres, en d'autres endroits plein de gouffres et de tourbillons, δινήεις, βαθυδινήεις (3). Il avait ses prêtres, entourés d'un grand respect (4);

(1) *Il.*, XXI, 308.

(2) De même, Scylax ne mentionne dans la plaine de Troie que le Scamandre (v. 95, C. Muller, *Geogr. Gr. min.*, vol. 1).

(3) V, 36; VII, 329; XIV, 434; XX, 73; XXI, 8, 18, 125, 550 et suiv.; XXII, 148, etc.

(4) V, 77.

aussi le fleuve lui-même est-il qualifié de divin (1). Scamandre était le nom que lui donnaient les hommes; dans la langue des dieux — dans les chants religieux, sans doute, — il était appelé *Xanthe* (2), c'est-à-dire le blond, le doré.

Mais ce qui caractérise d'une manière toute spéciale le Scamandre, c'est son origine. Le fleuve jaillit, au pied même de la hauteur que couronne la ville de Priam, de deux sources d'un bel aspect. « De l'une sort une eau brûlante, d'où s'élève une vapeur semblable à la fumée d'un feu ardent; l'autre est en été aussi froide que la grêle ou la neige, ou l'eau glacée. »

κρουνὼ δ' ἵκανον καλλιῤῥόω, ἔνθα δὲ πηγαὶ
δοιαὶ ἀναΐσσουσι Σκαμάνδρου δινήεντος·
Ἡ μὲν γάρ θ' ὕδατι λιαρῷ ῥέει, ἀμφὶ δὲ καπνὸς
γίγνεται ἐξ αὐτῆς, ὡσεὶ πυρὸς αἰθομένοιο·
ἡ δ' ἑτέρη θέρεϊ προρέει εἰκυῖα χαλάζῃ,
ἢ χιονὶ ψυχρῇ, ἢ ἐξ ὕδατος κρυστάλλῳ.

« Près de là, ajoute le poëte, avaient été construits de larges et beaux bassins en pierre, où les femmes troyennes et leurs filles charmantes venaient autrefois, aux jours de la paix, avant l'arrivée des Grecs, laver leurs riches vêtements. »

Sur ce passage, des flots d'encre ont été dépensés. Il existe en Troade un lieu — un seul — qui répond de tout point — du moins sur tous les points essentiels et caractéristiques — à la description du poëte. A l'extrémité sud de la plaine troyenne, au pied d'une hauteur rocheuse où des vestiges presque effacés dénotent encore l'existence d'une ville antique, plusieurs sources sortant du rocher donnent naissance à une rivière qui devient presque aussitôt un courant considérable (3). Ce cours d'eau est précisément une des deux rivières que nous avons signalées tout à l'heure comme les seules qui aient, dans toute l'étendue de l'ancienne Troade, une réelle importance, parce que ce sont les seules qui conservent de l'eau en toute saison (4). Celle-ci, même au mois d'août, c'est-à-dire à l'époque la plus chaude de l'année, garde au moins 3 pieds d'eau,

(1) XII, 21, et ailleurs; la même épithète se trouve dans Hésiode, *Théog.*, 345.

(2) XX, 73 et suiv.

(3) Sous ce rapport on peut le comparer à notre Loiret, près d'Orléans, qui a — et à juste titre — une grande notoriété physique, à défaut de la célébrité poétique.

(4) Forchhammer, *Observations on the topography of Troy*, dans le *Journal de la Soc. géogr. de Londres*, XII, 1842, p. 34.

et presque partout beaucoup plus (1). Elle se porte au nord jusqu'au point où une dérivation artificielle la conduit vers l'Égée, au N.-E. de l'île de Ténédos; mais la trace de son ancienne jonction avec l'autre rivière est encore parfaitement reconnaissable, et à l'époque des fortes crues le surplus des eaux reprend cette direction. Son cours, profondément encaissé par endroits, est plein de gouffres et de tourbillons; bref, en décrivant le Scamandre et ses sources, Homère a décrit fidèlement cette rivière. Et non-seulement il a décrit fidèlement cette rivière, mais dans toute la Troade, nous le répétons, il n'en est pas une seconde à laquelle on puisse rapporter sa description. La montagne rocheuse au pied de laquelle sont les sources, et un village qui en est voisin, portent le nom de *Bounarbachi*, — ce nom signifie en turc Tête des Eaux, — et le nom s'est étendu à la rivière, Bounarbachi-Sou.

Or, si toutes les particularités caractéristiques du Scamandre, ce qu'il est impossible de méconnaître, se retrouvent dans la rivière de Bounarbachi, il en résulte, par une conséquence forcée, que l'antique Ilion, la ville de Priam, était située sur le rocher qui domine les sources. Nous aurons à examiner tout à l'heure si les autres convenances s'y retrouvent également; mais en tout état de choses on ne saurait disconvenir au moins que l'identité de l'Ilion homérique et de la ville qui couronna jadis le rocher fort élevé de Bounarbachi a pour elle une très-grande probabilité.

Cette identité, néanmoins, a été passionnément contestée. La guerre de Troie s'est presque renouvelée de nos jours à propos de cette question d'archéologie géographique. Et s'il n'y avait pas, au fond de ces vives controverses, une question de science qui commande le respect, on pourrait dire qu'après Homère, c'est à un autre Boileau qu'il appartient de chanter ces nouveaux combats autour du site de Troie.

Le premier motif qui s'est présenté pour repousser une assimilation pourtant si naturelle, est tiré de l'opinion tout à fait différente de l'antiquité classique. On a vu que dès le temps de Xercès, — et bien avant, probablement, — la ville des Iliens, l'*Ilium Novum* comme on l'a désignée plus tard, était en possession à peu près incontestée de représenter l'Ilion homérique. Il est vrai que par la suite, sous la première inspiration de la critique alexandrine, à ce qu'il semble, il s'éleva contre ces prétentions des objections sérieuses, dont Démétrius de Scepsis, le guide de Strabon dans cette

(1) Forchhammer, *Observ.*, *l. c.*

partie de l'Asie Mineure, se fit le continuateur et l'écho. Malheureusement, si les critiques étaient justes, elles étaient incomplètes : le nouveau site suggéré par Démétrius et que Strabon adopta, était encore, nous l'avons déjà dit, moins soutenable que celui des Iliens. C'est bien le cas d'adapter ici un adage qui a tant d'applications : on ne détruit bien que ce que l'on remplace. Les attaques de Démétrius ne purent suffire à déposséder l'Ilium Novum.

Mais Démétrius lui-même, quoique né près de l'Ida, n'avait évidemment, nous le répétons, qu'une connaissance imparfaite de la plaine troyenne. Renfermé dans une idée préconçue, il ne songe pas à aller au delà. Il ignore, ainsi que Strabon, l'existence des sources qui se trouvent dans une autre partie de la plaine, et il reste ainsi privé de ce signe indicateur si puissant et si lumineux.

La croyance classique a, même aujourd'hui, conservé des adhérents. Contre les preuves nouvelles qui se sont produites, on a élevé de nouveaux arguments. On a dit qu'Homère parle de deux sources, et que la rivière de Bounarbachi a des sources nombreuses; on a dit que le poëte mentionne une source chaude et une source froide, et que toutes les sources de Bounarbachi ont la même température.

Voilà les objections : elles ne sont pas restées sans réponse.

Il est certain qu'un grand nombre de filets d'eau, sur une étendue au moins de 400 mètres, — ou pour mieux dire de 800 mètres, en se portant jusqu'à la fissure la plus éloignée (1), — sortent d'autant de fissures du rocher sous lequel se cache le réservoir souterrain qui les alimente. Le nombre de ces fissures — que les voyageurs appellent « les sources » — est assez difficile à fixer avec précision, à en juger par les chiffres très-différents qu'on en donne; les Turcs appliquent au lieu la dénomination de Kirk-Gheuz, « les Quarante-Sources, » appellation qui n'a pour eux qu'une valeur indéfinie. Mais ces infiltrations peuvent se ramener à deux groupes; et d'ailleurs il suffit qu'on les eût originairement réunies dans deux bassins. Au surplus, nous nous bornerons à citer à ce sujet les remarques du colonel Leake, l'un des plus savants et des plus judicieux explorateurs de notre siècle (2) : « Envisageant ces infiltrations comme les sources d'une rivière, on peut, dans la langue poétique, ou même dans la langue courante, les regarder comme formant deux sources; car elles sortent en deux endroits éloignés l'un de l'autre

(1) D'après le plan de l'architecte Maudult, dans son livre intitulé *Découvertes dans la Troade.*

(2) *Journal of a tour in Asia Minor*, p. 282.

d'environ 200 yards (400 mètres). Sur l'un de ces deux points, l'eau se montre dans un profond bassin, que les gens du pays signalent comme étant souvent couvert d'une épaisse vapeur pareille à de la fumée (1); dans l'autre endroit, de nombreux filets d'eau sortant des rochers se réunissent dans une pièce d'eau large et peu profonde, se terminant par un courant que rejoint celui qui vient de la source fumante. Quant à la température de l'eau, les observations des voyageurs donnent des résultats différents,.... Il est suffisant, pour justifier l'expression d'Homère, que l'on crût à une différence de température, et que l'on eût eu fréquemment l'occasion d'observer un nuage de vapeur au-dessus d'une des sources..... »

M. Mauduit dit aussi (p. 123) : « Quand on dit que les sources sont froides en été et chaudes en hiver, cela veut simplement dire qu'elles sont tièdes en toutes saisons, la chaleur de l'été les faisant paraître froides, et le froid de l'hiver les faisant paraître chaudes; car il résulte des observations faites sur ces sources à diverses époques, par plusieurs voyageurs, que leur température assez constante est de 14 à 16 degrés, qu'elle n'a pas excédé 22 degrés, et que dans certains mois on a remarqué entre elles une différence même très-sensible..... » Enfin M. Schliemann lui-même, aujourd'hui le plus ardent champion de l'*Ilium Novum*, dit aussi (2) : « Pendant les chaleurs de l'été, de l'eau à 17 degrés 1/2 paraît très-fraîche (3), tandis qu'avec la même température elle paraît presque tiède pendant les froids, en hiver. »

Sur ce point, de l'aveu de tous, les expressions d'Homère, même à part la licence poétique, seraient donc suffisamment justifiées.

Une autre difficulté se présente, car nous devons les aborder toutes.

De tout ce qui précède, il résulterait la pleine évidence que la rivière de Bounarbachi est le Scamandre d'Homère; et dès lors le Simoïs, la rivière-sœur du Scamandre, serait l'autre grande rivière

(1) M. Mauduit dit aussi, p. 60 : « Les habitants interrogés nous dirent que l'hiver ces eaux étaient chaudes comme l'eau d'un bain; d'autres employèrent les expressions mêmes par lesquelles on traduit le passage d'Homère : elles sont couvertes d'une fumée épaisse comme celle d'un grand feu. » Ce témoignage, alors même qu'il trahirait quelque réminiscence, n'en aurait pas moins sa valeur. On trouve un rapport analogue dans le livre savant du Rev. Tozer, *Researches in the highlands of Turkey*, I, p. 32, 1869.

(2) *Ithaque, le Péloponèse, Troie*, p. 137, 1869.

(3) Cette température de 17 à 18 degrés centigrades est aujourd'hui généralement admise, d'après les chiffres concordants de plusieurs bons observateurs.

de la plaine qui contourne à l'est le rocher de Bounarbachi : comment se fait-il que ce soit à cette dernière que le nom de Scamandre reste attaché, sous sa forme turque de Mendéré?

Il faut qu'il y ait eu là une substitution de noms, cela est certain ; comment expliquer cette substitution?

De la manière la plus simple. Il suffit d'admettre, — ce qui est plus que présumable quand on se reporte à l'importance relative des deux fleuves dans Homère, — il suffit, disons-nous, d'admettre qu'originairement le nom du Scamandre restait à leurs eaux réunies. Lorsque plus tard (et cela eut lieu très-anciennement) une coupure pratiquée de main d'homme détourna vers l'Égée, dans un but d'assainissement, le bas de ce que nous nommons aujourd'hui la rivière de Bounarbachi, l'usage local continua, naturellement, d'appliquer au Simoïs inférieur le nom de Scamandre (1), et dès lors l'extension du nom au Simoïs tout entier devenait inévitable. De là l'inextricable confusion dans laquelle se sont embrouillés la plupart des auteurs qui n'avaient pas la connaissance intime des habitudes locales. C'est ainsi que le nom de Scamandre — devenu Mendéré dans la bouche des Turcs — est resté appliqué au Simoïs homérique, et que l'attention par là détournée du véritable Scamandre s'est égarée sur d'insignifiants ruisseaux. Il est à peine besoin de répéter que le *Scamandre* de Strabon, qui suit Démétrius, est en effet le Mendéré; le cours d'eau auquel il applique le nom de *Simoïs* paraît répondre au ruisseau qui porte sur nos cartes actuelles le nom de Tchiblak.

Cette confusion est fort ancienne ; quoique générale, elle n'est pas sans exceptions. Pline, remontant du sud au nord la côte troyenne sur l'Égée, et rencontrant au-dessus d'Alexandria Troas, entre cette ville et Sigée, la coupure artificielle qui détournait vers l'ouest le cours du Scamandre homérique, lui donne bien son vrai nom, *Scamander, amnis navigabilis* (2); ce qui ne l'empêche pas, deux lignes plus bas, à l'entrée de l'Hellespont, de noter « l'embouchure du Xanthe réuni au Simoïs », et immédiatement après, une lacune formée « par le Vieux Scamandre », *stagnum prius faciens Palaescamander*. Ptolémée, également, distingue l'embouchure du Simoïs

(1) C'est ainsi qu'Hérodote, V, 65, parlant de la ville de Sigée, la désigne par son voisinage du Scamandre, Σίγειον ἐπὶ τῷ Σκαμάνδρῳ. Scylax, également, § 95, p. 68 (au 1er vol. des *Petits géogr. grecs* de C. Muller), nomme le Scamandre seul, sans faire mention du Simoïs.

(2) *Hist. natur.*, V, 33, p. 282.

(3) V, 2. 3, Nobbe, p. 313 Wilb.

de celle du Scamandre (3), et il met la première à l'orient de la seconde. On voit que dans les documents où puisèrent les compilateurs de l'époque impériale, quelque trace des attributions antiques, qui sont ici les seules exactes, s'était conservée; mais il est clair aussi que les auteurs de seconde main qui les employèrent ne s'en rendaient pas nettement compte.

En somme, pour résumer ce long exposé nécessité par la confusion et les erreurs dont la question de Troie et de ses rivières, si simple à l'origine, s'est chargée dans le cours des temps, nous dirons que ni cette confusion ni ces erreurs ne sauraient l'emporter sur les indications claires et positives du texte homérique. Le Simoïs est le fleuve qui prend sa source au loin dans les flancs de l'Ida; le Scamandre véritable, non le Scamandre des commentateurs, mais celui d'Homère, est la rivière qui se forme, au pied de la hauteur de Bounarbachi, des eaux qui sortent des fissures du rocher.

Une autre question controversée, à laquelle nous ne nous arrêterons pas, mais dont il faut dire un mot, est celle des changements qu'a dû subir, dans une certaine mesure, la partie de la côte hellespontique où débouche le Mendéré. Toute cette côte est basse, marécageuse, de formation alluviale jusqu'aux premières hauteurs qui la dominent à quelque distance; il est difficile d'admettre, même en tenant compte des courants qui la balayent, qu'elle n'ait pas éprouvé l'action des dépôts que le fleuve charrie. L'auteur de la meilleure description que nous ayons de la plaine de Troie, le docteur Forchhammer, ne croit cependant pas que l'état actuel de la côte ait éprouvé un changement notable depuis les temps historiques (1); mais dans une annotation jointe à cette partie du mémoire, le capitaine Spratt, si connu par ses beaux travaux hydrographiques dans la Méditerranée, et à qui sont dus les relevés sur lesquels est fondée la belle carte de la Troade que le mémoire du docteur Forchhammer accompagne, le capitaine Spratt, disons-nous, est d'un sentiment contraire. M. Spratt pense (2) que l'état des rives alluviales de l'asmak (3) d'In-Tépé (dérivation du Mendéré inférieur), et de la lagune marécageuse où il débouche, « indique évidemment

(1) *Journ. of Lond. Geogr. Soc.*, XII, 1842, p. 43.

(2) *Geogr. Society*, mém. cité, p. 44.

(3) *Asmak* est un terme appliqué aux branches ou aux dérivations d'une rivière qui n'ont d'eau courante qu'en hiver, et dont le lit, en été, est seulement parsemé de flaques d'une eau dormante.

qu'il y a eu là autrefois une baie profondément avancée dans les terres, baie aujourd'hui desséchée, mais que les alluvions n'ont pas encore élevée au niveau général de la plaine ». Cette vue du savant officier est pleinement confirmée par les anciens témoignages. On peut rappeler, en premier lieu, qu'Hérodote (II, 10), citant quelques-unes des rivières dont les dépôts, pareils à ceux du Nil, ont étendu la terre aux dépens de la mer, mentionne, comme une chose connue, les attérissements « du voisinage d'Ilium » en même temps que ceux du Méandre; et dans un passage d'une signification encore plus explicite, Strabon, d'après Démétrius (1), ne met qu'un intervalle de 12 stades (un peu plus de 2 kilomètres) entre la ville des Iliens (l'Ilium Novum, notre Hissarlik) et la rade appelée Port des Achéens, vers l'entrée de l'Hellespont, et 20 stades (moins de 4 kilomètres en prenant ce stade) entre la ville et le Naustathmum, autre rade un peu plus éloignée à l'ouest dans la direction de Sigée. Ces deux chiffres, qui se corroborent, et dont la petitesse même semble garantir la précision, conduisent à un tracé de la côte, à la droite du navigateur qui pénètre dans l'Hellespont, très-différent de l'état actuel (2); il suit de là que depuis le temps de Démétrius, c'est-à-dire depuis le IIe siècle avant notre ère, cette partie des plages de la Troade où débouchaient les eaux réunies du Simoïs et du Scamandre se serait accrue de 2 à 3,000 mètres. Et Strabon fait remarquer avec justesse que la même cause ayant dû agir plus anciennement, la mer, au temps où nous reporte Homère, devait pénétrer beaucoup plus avant encore dans l'intérieur. Sans nous étendre sur un sujet qui nous ferait remonter aux époques géologiques, — car toute la plaine troyenne est un sol d'alluvion, — nous ajouterons seulement que l'existence antique d'une baie comblée par les attérissements aide à résoudre certaines difficultés que l'on a élevées au sujet de la distance du camp des Grecs à la ville de Priam. Et j'ajouterai que cette raison seule, en dehors des autres impossibilités, accuse avec la dernière évidence l'impossibilité absolue d'identifier l'Ilium Novum avec l'Ilion homérique.

(*La suite prochainement.*)

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

(1) XIII, p. 596 et 598.
(2) Scylax, fort antérieur à Démétrius, y marque 25 stades, § 95, p. 63, Müller.

SUR

QUELQUES NOMS D'ARTISTES

LUS

SUR DES VASES DE LA GRÈCE PROPRE

L'année dernière, dans une très-intéressante étude sur les *Peintures céramiques de la Grèce propre* (1), M. Albert Dumont dressait le catalogue des noms d'artistes lus jusqu'alors sur les vases peints de la Grèce. Ces noms étaient au nombre de seize, dont dix inscrits sur des vases trouvés à Athènes, quatre sur des vases de Corinthe ou de sa voisine Cléones, dont la fabrication ne se distingue en rien de la fabrication corinthienne, un sur une coupe d'Égine, un seulement sur un vase de Béotie.

Je puis aujourd'hui rectifier un des noms de cette liste, et en ajouter deux autres.

Dans la brochure de M. Dumont, page 8, sous le n° 12, on lit :

« ΓΑΜΕΔΕΛΕΓΟΕΛΕ, Πα[μ]μήδης ἐπο[ί]ησε. Sorte d'alabastron. Athènes, collection particulière. Ce vase provient de Béotie, peut-être de Thespies. La description de M. Heydemann est insuffisante. Il se borne à dire que la couleur est passée, que l'ornementation consiste en bandes ou rainures; il n'ajoute rien sur le style du monument, sur sa couleur primitive, sur celle de la décoration; enfin, il n'indique pas si l'inscription est peinte ou gravée. Je n'ai pu parvenir, à Athènes, à découvrir le possesseur de ce vase; mais on ne se trompera pas, je crois, en admettant que ce monument est d'un travail commun, sans caractère précis, évidemment sans figures, et, du moment que nous devons nous borner aux quelques

(1) Brochure in-4. Paris, Impr. nat., 1874; chez Thorin.

détails donnés par le premier éditeur, de peu d'importance pour nous. »

Et M. Dumont ajoute en note :

« L'inscription, d'après le fac-simile, est intacte; je donne la restitution de M. Heydemann, mais mieux vaudrait lire Παμεδες εποεσε. Le double μ de Παμμήδης est-il nécessaire? Les mots Πάμης (*Corpus inscript.*, 4987, 4992), Πάμησα (*Corpus inscript.*, 2338), et d'autres encore, autoriseraient Παμήδης; il est vrai qu'on trouve Παμμένης, Πάμμης, Πάμμων, etc.; la plupart de ces noms sont orientaux. Là serait peut-être l'intérêt du vase, si nous en avions une description suffisante. »

Pas plus que M. Dumont je ne connais ce vase et ne sais où il se trouve. Il n'est certainement plus à Athènes. On m'a affirmé qu'il aurait été proposé au musée de Louvre, refusé, et qu'il serait maintenant au musée de Munich. Mais en 1873 le Louvre a acquis, en même temps qu'une belle collection de terres cuites grecques, un vase évidemment signé du même artiste, et, à ce qu'il semble, beaucoup plus intéressant.

Ce vase provient des fouilles très-considérables faites, depuis cinq ans, par les paysans de Bratzi et de Skhimatari dans la nécropole de l'ancienne Tanagra, et il me paraît fort probable que celui dont parle M. Heydemann a la même origine. Celui du Louvre est une œnochoé, mais une œnochoé de style étrange : parmi les produits des sépultures archaïques de Tanagra, tous si particuliers d'aspect, si fortement imprégnés de je ne sais quel goût de terroir, aucun n'est plus bizarre de forme et d'ornementation. Le cou, droit et haut, est divisé en deux parties égales par une nervure fine et sèche. L'anse, en quelque sorte tourmentée, est, pour plus de solidité, soudée vers le milieu de sa longueur à cette nervure du cou. La panse est basse et évasée; les deux parties qui en forment la convexité, au lieu d'être des courbes se soudant insensiblement l'une à l'autre, se relient par un angle vif. La décoration se compose, sur le cou, de ces entrelacs que les potiers grecs de l'école primitive empruntaient si souvent à l'ornementation lydienne, et sur la panse, immédiatement au-dessus de sa partie la plus saillante, d'une bande claire décorée de figures noires : d'abord, un homme nu, l'épieu sur l'épaule, et sur le dos la besace que portent encore aujourd'hui les bergers grecs; devant lui, une rangée d'animaux qu'il paraît pousser, des béliers, et, à ce qu'il semble, un taureau : le tout d'une exécution très-soignée, mais encore plus maladroite. J'avoue ne pouvoir expliquer le sens de cette représen-

tation : est-ce Hermès, la divinité locale (1), chassant devant lui les troupeaux qu'il vient de voler? est-ce un simple pâtre?

Quant à la teinte générale du vase, c'est ce ton rouge faux que prenait le noir employé par les potiers grecs lorsqu'il était exposé dans le four à une température trop élevée.

Dans l'intérieur de l'embouchure trilobée du vase, et sur la bande décorée, entre les jambes des animaux, on lit deux fois cette signature, peinte en lettres brun-rouge, grandes et parfaitement distinctes :

ΓΑΜΕΔΕΣΕΠΟΕΣΕ

Γαμήδης ἐπο[ί]ησε. Le nom de Gamédès a d'ailleurs une étymologie très-simple, et très-naturelle pour un nom de potier : « celui qui s'occupe de la terre » (γῆ, μήδομαι).

Les deux autres noms qu'il me reste à faire connaître se lisent aussi tous deux sur des vases de Tanagra.

Le premier est gravé à la pointe, en allant de droite à gauche, sur un fragment de cratère noir, sans autre ornement qu'une guirlande de feuilles d'olivier, rouge violacé, d'un dessin un peu maigre, mais élégant, qui court tout autour du vase à peu de distance du bord :

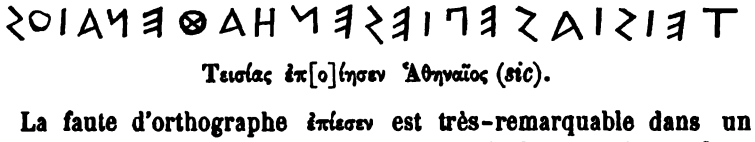

Τεισίας ἐπ[ο]ίησεν Ἀθηναῖος (*sic*).

La faute d'orthographe ἐπίεσεν est très-remarquable dans un vase aussi archaïque, et ceux qui croient à la haute antiquité de la prononciation orientale des diphthongues ne manqueront pas de la noter.

Quant à l'aspiration devant Ἀθηναῖος, il faut sans doute y voir une contraction de l'article ὁ avec la voyelle suivante.

Chose curieuse, cette même signature se retrouve sur un morceau d'un autre cratère, également noir, mais sans aucun ornement, et cette fois elle est écrite de gauche à droite, et avec la forme ἐποίεσεν. Le commencement du nom manque, il est vrai; mais l'identité de l'écriture et la ressemblance des deux vases ne laisse aucun doute sur la restitution :

(1) Les Tanagréens disaient qu'il était né sur le mont Kerykios, la montagne à laquelle la ville est adossée. Paus., IX, xx, 3.

Ces deux fragments se trouvent à Athènes, dans des collections particulières que la rigueur de la loi grecque m'oblige à ne pas désigner.

Enfin, le second nom est gravé au bas d'un rhyton à tête humaine, qui appartient aujourd'hui à un amateur parisien.

ΠΡΟΚΛΕΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕ

Προκλῆς ἐποίησε.

Ce rhyton est de petite dimension, mais d'un modelé très-fin, et d'un caractère beaucoup plus archaïque que ne le sont d'ordinaire les vases de cette espèce. La tête, qui a déjà le type servile, nez gros et lèvres épaisses, habituel dans les rhytons, a encore la sécheresse de l'époque primitive. Les cheveux crépus sont indiqués avec un grand soin. Des deux côtés de l'embouchure du vase s'élèvent deux têtes de serpents, animal souvent représenté sur les vases de Tanagra. L'une de ces deux têtes est d'ailleurs aujourd'hui cassée. Enfin, au-dessous du vase est représenté un homme jonglant avec un animal difficile à reconnaître, qu'il fait grimper sur son bras.

O. Rayet.

VASSO GALETI

Grégoire de Tours, *H. F.*, 1, 30 : *delubrum illud, quod gallica lingua Vasso Galatae uocant, incendit.* Passage rapproché dès longtemps (et récemment par M. Mowat, *Rev. archéol.*, janv. 1875) d'une inscription de Bittburg dans le gouvernement de Trèves : .. DEO MERCVrio | VASSO · CALETI | MANDALONIVS | GRATVS · D. *d* (Brambach, *Inscr. rhen.*, 835).

M. Becker a proposé (*Beitraege zur vergl. Sprachforschung*, 3, 169 et 344), avec toute raison, de reconnaître dans les mots *Vasso Galatae* de Grégoire le VASSO · CALETI de l'inscription. Il n'est pas soutenable que *Galatae* désigne ici les Gaulois, et ce mot ferait d'ailleurs pléonasme avec *gallica lingua*. Il ne peut y avoir de doute que sur les corrections que M. Becker propose pour le texte de Grégoire : *Calete, Calati, Caleti*. Quoi qu'on puisse penser sur la vraie forme de la finale, la correction de l'initiale doit probablement porter sur la lecture de l'inscription plutôt que sur Grégoire ; en effet, Baersch, sur la foi de qui M. Brambach l'a reproduite, avait lu tantôt VASSO · CALETI (*Jahrb. des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinland*) et tantôt, avec un G, VASSO.. GALETI (notes sur l'*Eiflia illustrata* de Schannat).

Dans Grégoire, deux mss. attribués au VIIe siècle donnent déjà un *g*. J'ai vérifié le « Corbeiensis » (Paris, latin 17655, réserve), fol. 12 r° (cap. 29, non 30) : *quod gallica lingua uasso galatae uocant*. M. Blin, conservateur de la bibliothèque de Cambrai, a bien voulu demander pour moi à M. Durieux, archiviste, le fac-simile d'une ligne et demie du ms. 624 de la ville :

quod ꝗalli | ca Linqua uasso ꝗaLate (e cédillé)

Le passage doit manquer dans le « Bellovacensis », qui ne commence que l. 2, c. 3.

L. HAVET.

OBSERVATIONS SUR UNE INSCRIPTION GRECQUE

LETTRE A M. GEORGES PERROT

Mon cher confrère,

La grande et remarquable inscription grecque publiée dans le numéro de janvier de la *Revue* est un monument de la plus haute importance au point de vue historique et épigraphique. La manière dont elle a été lue, expliquée, commentée fait honneur à la critique et à l'érudition de M. Duchesne. Comme l'étude de ce document ne peut manquer d'être reprise par d'autres savants et publiée de nouveau, j'ai pensé que vous jugeriez utile d'indiquer ici trois ou quatre corrections qui me paraissent incontestables.

En lisant cette inscription j'avais été arrêté par deux passages qui me laissaient quelques doutes dans l'esprit, doutes qui ne pouvaient être éclaircis que par un examen attentif de l'estampage. M. Foucart, entre les mains de qui il se trouvait, a bien voulu me le communiquer. Je l'en remercie, parce que cet estampage, en venant confirmer mes doutes, me permet de rétablir le texte dans ces deux passages.

Le premier se trouve ligne 30. Il y est dit que Marcus Annius tua dans l'action un grand nombre de barbares, en prit d'autres vivants, etc. Ce dernier membre de phrase répond aux mots, οὓς δὲ ζωγρίαις συνέλαβεν.

L'expression consacrée est ζωγρίᾳ et même quelquefois ζωγρίαν λαβεῖν, mais jamais je n'ai rencontré l'emploi du pluriel ζωγρίαις λαβεῖν. Dans la reproduction en onciales, comme fac-simile, ces mots sont ainsi écrits : ΟΥΣΔΕΖΩΓΡΙΑΙΣΣΥΝΕΛΑΒΕΝ. Je ferai remarquer d'abord que dans le cours de l'inscription I est toujours adscrit ; ainsi lig. 9, ΤΗΙΗΜΕΤΕΡΑΙ ; lig. 10, ΕΝΤΩΙ — ΚΑΙΡΩΙ, etc. Dès lors je pensais

que le lapicide avait pu commettre une erreur en mettant deux ΣΣ, qu'il fallait en supprimer un et prendre ΖΩΓΡΙΑΙ pour le datif ζωγρίᾳ avec l'iota adscrit. L'estampage ne contenant qu'un seul Σ, la question est mise hors de doute et nous retrouvons la formule ordinaire ζωγρίᾳ λαβεῖν. Il était important de constater cette erreur, parce qu'elle aurait pu introduire une construction irrégulière. « En général, dit M. Duchesne, le texte présente beaucoup de ressemblance avec la langue de Polybe. » L'expression ζωγρίᾳ λαβεῖν, qui se rencontre très-fréquemment dans cet historien (1), est une nouvelle preuve de la justesse de cette observation.

L'examen de ce passage m'a fait apercevoir une autre erreur qu a été commise à la ligne suivante. Il est dit ensuite : « qu'ayant arrangé les choses de cette façon », καὶ ἐκ τοῦ τοιούτου τρόπου κατασχὼν τὰ πράγματα. Au lieu de ΚΑΤΑΣΧΩΝ, l'estampage porte ΔΙΑΚΑΤΑΣΧΩΝ, composé qui est aussi très-familier à Polybe.

Le second passage se trouve ligne 23 : « qu'il décida de ne pas faire appel aux soldats que les Macédoniens lui auraient fournis pour combattre avec lui, καὶ ἐπ[ακτ]οὺς μὲν στρατιώτας ἐπὶ συμμαχίαν παρὰ τῶν Μακεδόνων οὐ κέκρικε μεταπέμψασθαι. Je laisse la parole à M. Duchesne sur cette restitution : « Le mot, dit-il, qui se trouve « à cheval sur les deux lignes (23-24) commence par ΕΠ et finit « par ΟΥΣ : d'après l'analogie des autres lignes, il manquerait « deux ou trois lettres; celle qui précéda ΟΥΣ est probablement « un T, peut-être un P. Le verbe ἐπιτάσσειν est souvent employé par « Polybe pour signifier « imposer par traité », soit des tributs d'ar- « gent, soit des soldats (cf. une inscription de Gythion dans Le Bas « et Foucart, *Inscr. du Pélop.*, n° 242 *a*). Malheureusement l'espace « est bien petit pour admettre la restitution ἐπιτακτούς : mieux vaut « donc s'arrêter au mot ἐπακτούς, moins significatif, mais plus court. »

Sans vouloir discuter ici la restitution ἐπακτούς, je dirai simplement que le mot qui se présente naturellement à l'idée est ἑτέρους. Je supposais que le T aurait bien pu être pris pour un Π. L'estampage me donne complètement raison, car l'envers laisse voir très-distinctement la lettre suivante qui est un E. Dès lors il n'y a plus de doute sur ΕΤΕ[Ρ]ΟΥΣ, qui devient une restitution certaine.

Je citerai une dernière inexactitude à la ligne 15. Au lieu de θλιβομένων τε, il faut lire θλιβομένων γε, comme dans l'estampage, et ainsi que le veulent le sens et la construction.

Une dernière observation. La ligne 29 (et non 20) se termine par

(1) Voy. les exemples cités dans le *Thesaurus*, col. 53, B.

le groupe de lettres ENXEPΩNNOMAIΣ. « Il n'y a, dit M. Duchesne, ni dans Polybe, ni dans aucun auteur, à ma connaissance, d'exemple de l'expression νομαὶ χειρῶν dans le sens d'*engagement*, de *mêlée*; c'est ἐν χειρῶν νόμῳ qui est l'expression consacrée. Mais ce sens est clairement indiqué ici par le mot symétrique ζωγρία qui figure à la ligne suivante. Il y a dans l'inscription un ι inséré dans le χ : il me semble avoir été tracé à dessein et ne doit pas être un défaut de la pierre. »

Le passage, en effet, présente une grande difficulté. J'ai eu beau le soumettre à toutes les combinaisons possibles, je n'ai pas été plus heureux que M. Duchesne. Je dirai cependant un mot de ces combinaisons. D'abord ENXEIPΩN pourrait très-bien se lire ἐγχειρῶν d'un seul mot; on voit que le lapicide conserve le N en composition, bien que cette lettre doive être modifiée par la suivante. Ainsi il écrit lig. 10, ἐνλείπων, lig. 14, συνδόντος, lig. 20, παρενβολήν, et plus loin cependant, lig. 27, παρεμβολήν. Mais ce qui nous importe davantage c'est, lig. 41, le mot συγχαρέντες qu'on aurait dû écrire συνχαρέντες comme dans l'estampage. Quant à ἐγκεχειρισμένης de la lig. 35, il est probable que ce mot était aussi écrit ἐνκεχειρισμένης. La question toutefois est indécise, parce que la lettre qui précède le K manque dans l'estampage et dans le fac-simile, ce qui aurait dû être indiqué dans la restitution. On peut donc lire ἐγχειρῶν au lieu de ἐν χειρῶν, dans le sens de *attaquant*. Mais on n'est pas plus avancé; car que faire de νομαῖς? M. Duchesne a fort bien remarqué qu'un iota se trouve placé au-dessous du χ, d'où il lit χειρῶν. Mais alors est-ce que cette lettre additionnelle n'aurait pas dû être placée un peu plus loin, au-dessous des deux lettres EP, pour indiquer la correction χειρῶν? Le lapicide a-t-il eu l'intention de remplacer le X par un I? On aurait alors le mot ἱερῶν, ce qui donnerait ἐν ἱερῶν νομαῖς, *in templorum pascuis*.

Tout cela est bien obscur, et les conjectures auxquelles on est conduit par toutes ces combinaisons sont bien peu satisfaisantes. Je laisse à de plus habiles le soin de chercher et l'honneur de trouver la solution de ce petit problème philologique.

Agréez, mon cher confrère, etc.

E. MILLER.

Paris, 12 mars 1875.

45.

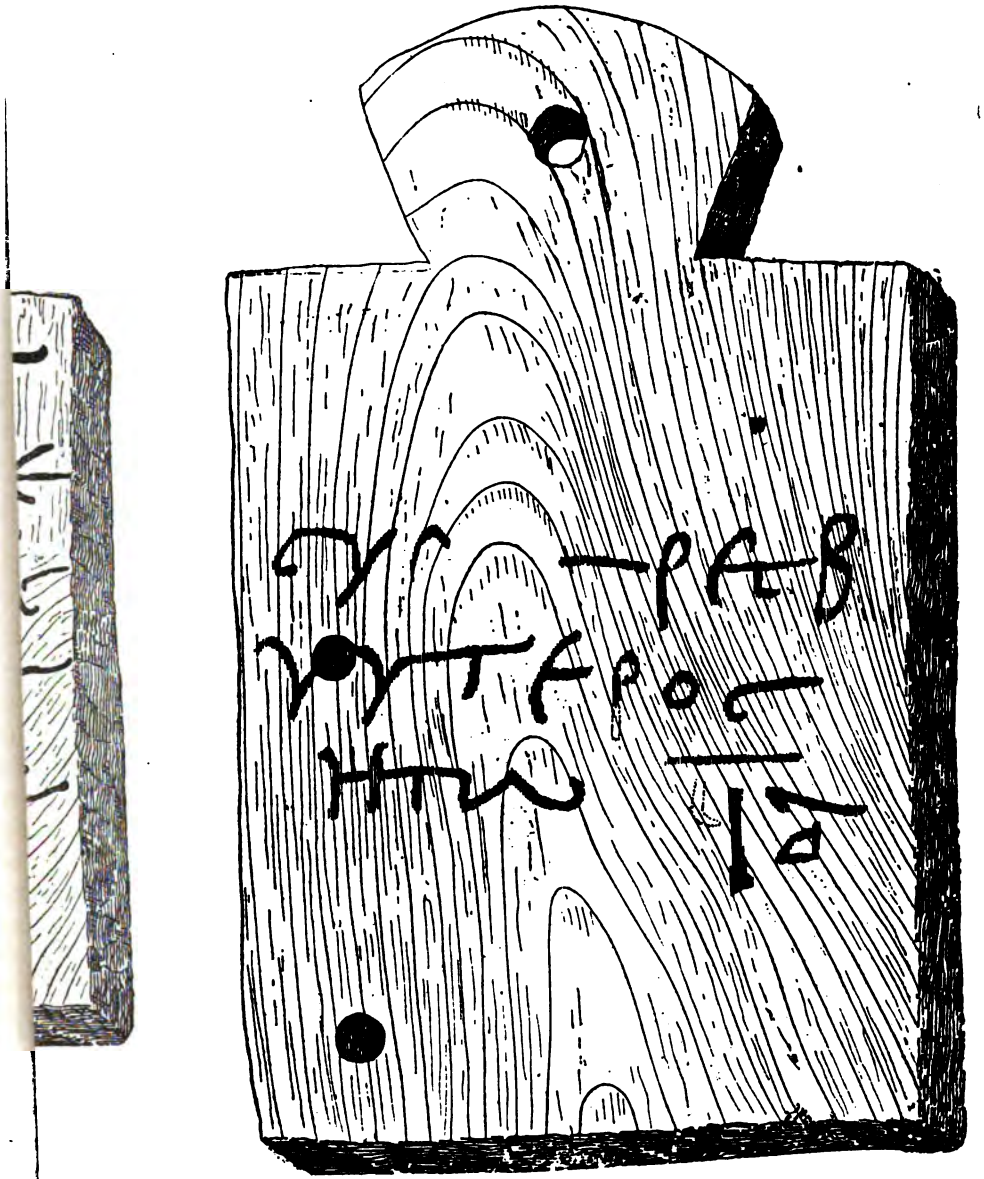

46.

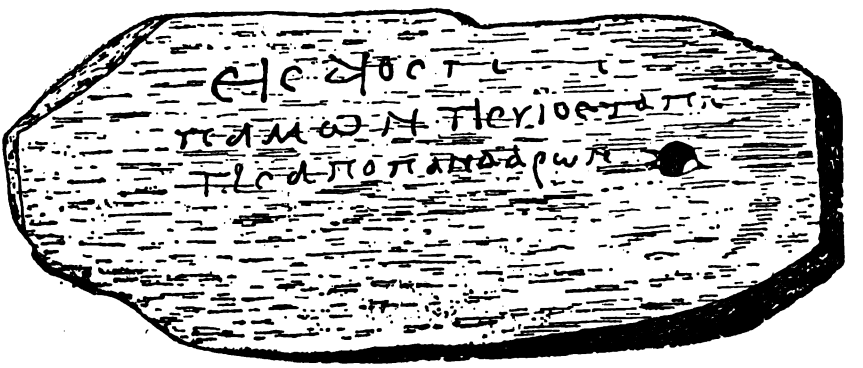

52.

50.

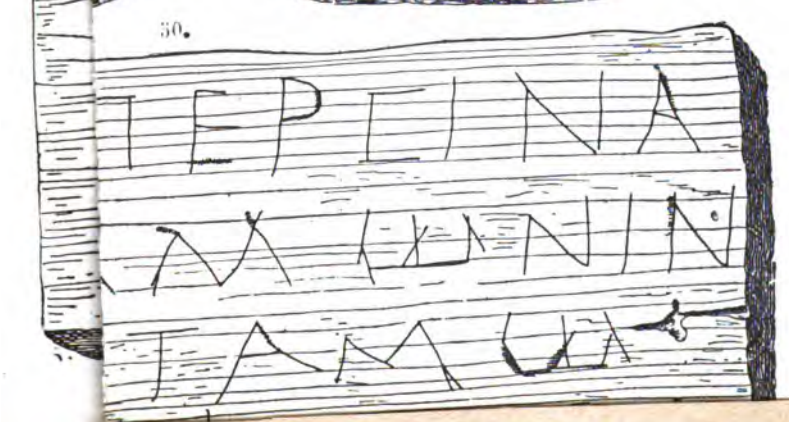

55.

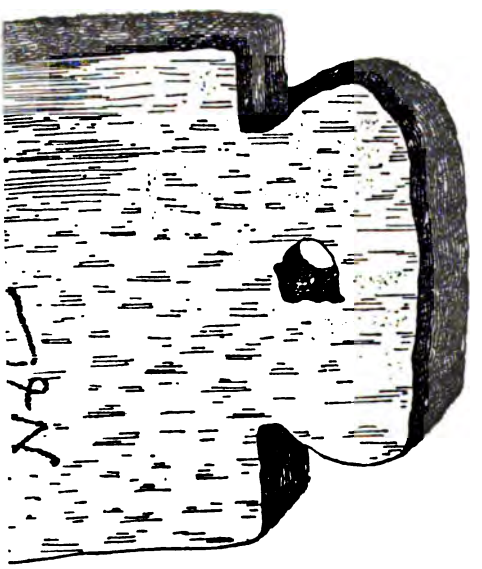

58.

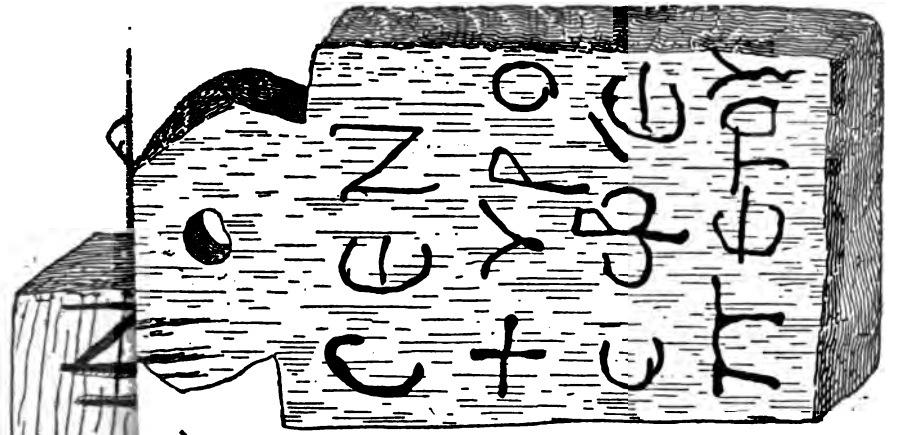

59.

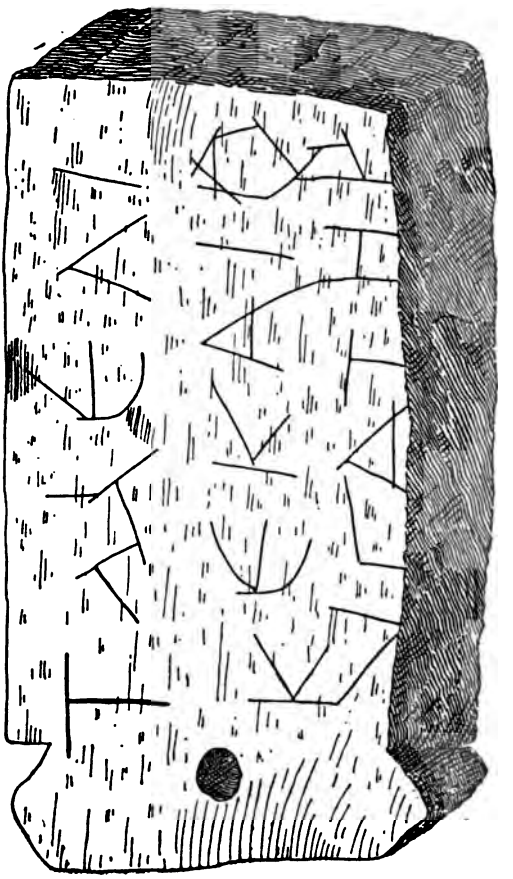

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

TABLAI ÉGYPTIENNES

A

INSCRIPTIONS GRECQUES

Suite (1)

Les tablettes funéraires de l'Égypte grecque sont peu communes, je le répète. Quatorze au Louvre, six à Florence, onze à Turin, deux à Leyde, cinq à Berlin, six à Londres, une seule, me dit M. Mariette, au musée de Boulaq, quelques types épars dans les collections particulières, voilà ce que j'en puis citer jusqu'à cette heure. La petite réunion que je viens de placer sous les yeux du lecteur serait ainsi la plus nombreuse de toutes. Trois tablettes seulement sont données par le *Corpus inscriptionum græcarum;* celles des autres qui ne sont pas inédites figurent dans des publications peu répandues ou dans de simples catalogues. Il ne sera donc pas inutile de joindre à cette notice les copies des planchettes de même nature qui me sont connues et à plusieurs desquelles je me suis déjà référé. C'est surtout, en effet, par la comparaison, le rapprochement, que l'on peut déchiffrer ces petits textes, dont la lecture devient plus facile quand on a sous la main la série de leurs formules courantes.

MUSÉE DU LOUVRE

49.

Planche VI, figure n° 49.

Bern. Peyron, *Papiri greci del Museo Britannico di Londra* (*Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, 1841, serie seconda, p. 39); Pierret, *Catalogue de la salle historique de la galerie égyptienne*, n° 676.

ΤΑΦΗΑΜΜΩ
ΝΟΥΣΑΠΟ ΚΩΜΗΣ
ΤΡΙΚΑΤΑΝΗΣ

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre et décembre.

ΤΟΥΚΟΠΤΙΤΟΥ
ΝΟΜΟΥ (ι)

Ταφή Ἀμμῶνος ἀπὸ Κώμης Τρικατάνις τοῦ Κοπτίτου νόμου.

Écrite à l'encre. Au revers, le signe ↑.

50.

Planche VI, figure n° 50.

Brunet de Presle et Egger, *Papyrus du Musée du Louvre*, p. 436, Pierret, *Catalogue*, n° 673.

ΙϹΠΕΡϹΙΝΑ
ΑΜΜΩΝΙΝ
ΚΑΙΤΑΜΩ
ΝΙΝ

Ἐις Περσίνα Ἀμμώνιν καὶ Ταμώνιν.

Caractères tracés à l'encre et incisés.

La formule Εἰς Διόσπολιν qui se lit sur plusieurs autres tablettes (n°s 46 et 47) ne permet pas de douter que le mot ΠΕΡϹΙΝΑ désigne ici un nom de lieu. Je ne le vois indiqué dans aucun relevé des localités égyptiennes.

51.

Planche V bis, figure n° 51.

Pierret, *Catalogue*, n° 678.

ΒΗϹΙϹ

Au revers :

ϹΕΝϯΑΪ
ΤΟϹ

Βῆσις Σένψαιτος

Caractères tracés en même temps à l'encre et avec une pointe mousse.

52.

Planche VI, figure n° 52.

Pierret, *Catalogue*, n° 679.

ΕΠΩΝΥ
ΧΟϹΕΒΙ
ΩϹΕΝ

ΕΤΩΝ
ΙΖ

Ἐπώνυχος ἐβίωσεν ἐτῶν ΙΖ.

Écrite à l'encre. Au revers, Anubis assis sur un pylône, comme nous l'avons vu ci-dessus (nos 34 et 36).

53.

Planche VII, figure n° 53.

Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 436; Pierret, *Catalogue*, n° 670.

ΕΡΜΙΑΑΠΟΘΥΝΙ

Ἑρμίας ἀπὸ Θυνί.

Légende gravée. Le nom de lieu inscrit sur cette tablette est mentionné dans le papyrus Casati (1) et ci-dessous, n° 73.

54.

Planche VII, figure n° 54.

Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 436; Pierret, *Catalogue*, n° 577.

ΕΙϹΕΡΜΩ
ΝΘΙΝΛΙΒΕ
ΛΑΡΙϹΝΑ
ΥΚΛΗΡΟϹ

Εἰς Ἑρμώνθιν Λιβελάρις ναύκληρος.

Inscription écrite et incisée. Le grossier travail du graveur égyptien a défiguré le tracé à l'encre par-dessus lequel il a été exécuté. J'indique ce tracé par des hachures.

Voir, pour la formule initiale, le n° 46.

55.

Planche VII, figure n° 55.

ΠΑΧΩ...Ϲ
ϹΒΕΙϹΕΕΤΟ
ΚΒ

Παχω...ς ἐβείωσεν ἐτῶν ΚΒ.

Tracée à l'encre et très-effacée. Peut-être manque-t-il en tête une ligne d'écriture.

(1) Brunet de Presle et Egger, *Papyrus du musée du Louvre*, p. 145, 146, 150.

56.

Planche VIII, figure n° 56 (réduction d'un quart).

Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 436; Pierret, *Catalogue*, n° 672.

ΙϹΕΡΜΩΝ
ΘΙΠΕΤΡΩ
ΝΙϹΠΑΚΕΡ
ΚΕΗϹΕΩϹ

ισερμωνθει
πετρωνις
παχερκε
ησεως

Εἰς Ἑρμώνθι[ν] Πετρῶνις Παχερκεησεως
Εἰς Ἑρμώνθει[ν] Πετρῶνις Παχερκεησεως

Tablette écrite des deux côtés; une face est tracée à l'encre et incisée; la seconde écrite seulement.

Même formule initiale qu'au n° 54.

57.

Planche VII, figure n° 57.

ΠΛΗΝΙϹ
ΠΚ...Π...ΟϹ
ΠΛΗ.....
.... ΕΤΩ[ν]
ΝΕ

Écrite. Pour le jambage horizontal du λάμδα de la première ligne, comparer la tablette n° 28.

EDMOND LE BLANT.

(*La suite prochainement.*)

POËMES VULGAIRES

DE

THÉODORE PRODROME

Nous arrivons maintenant à la pièce principale, celle que nous avions réservée comme la plus importante. Elle n'a pas moins de deux cent soixante et quatorze vers et est adressée à l'empereur Maurojean. Il s'agit de Jean Comnène, auquel on avait donné ce surnom, parce qu'il avait le teint brun et les cheveux noirs. De son vivant, c'est-à-dire avant 1142, Théodore Prodrome était déjà vieux, ainsi qu'il nous le dira lui-même. Comme d'ailleurs, dans ses diverses poésies, il parle des principales expéditions qui ont signalé le règne de Manuel, on peut conclure qu'il est mort dans un âge très-avancé. Cette pièce nous fournit d'autres renseignements certains. Lorsqu'il la composait, il était marié depuis douze ans et il avait quatre enfants, dont deux filles au moins. Que s'est-il passé depuis? C'est ce que nous ignorons. Nous le retrouverons plus tard sous Manuel Comnène, installé dans le monastère de Philothée, sous le nom du moine Hilarion. C'est de là qu'est adressée à l'empereur la seconde pièce publiée par Coray. Il se plaint amèrement de la vie qu'il y mène. Il manque de tout, pendant que les autres moines se moquent de lui et se livrent à toutes les sensualités de la bonne chère. Il demande à changer de couvent. Nous apprenons encore que plus tard l'empereur et l'impératrice lui avaient promis de le placer dans le célèbre monastère de Mangana. Trois pièces inédites, dont je possède la copie, rappellent cette promesse et sollicitent avec beaucoup d'instances la signature qui doit être placée en belle encre pourpre au bas de la bulle impériale.

Ces trois poëmes de Théodore Prodrome, très-précieux pour l'étude de la langue vulgaire, sont intéressants chacun à son point de vue. Le dernier surtout, dont certains passages sont très-difficiles à comprendre, a cela de particulier qu'il est unique en son genre; car l'antiquité ne nous a rien laissé de pareil. On peut reprocher à Th. Prodrome d'être toujours, même dans ses poésies historiques, un poëte famélique et insatiable, mais on doit reconnaître qu'il est très-instruit et qu'il a un dictionnaire très-varié. Quant à ses défauts comme écrivain, ils sont inhérents à son époque.

Τοῦ Προδρόμου κυροῦ Θεοδώρου πρὸς τὸν βασιλέα τὸν Μαυροϊωάννην.

Τί σοὶ προσοίσω, δέσποτα, δέσποτα στεφηφόρε,
ἀνταμοιβὴν ὁποίανδε ἢ χάριν προσενέγκω
ἐξισωμένην πρὸς τὰς σὰς λαμπρὰς εὐεργεσίας,
τὰς γινομένας εἰς ἐμὲ τοῦ κράτους σου παντοίας;
5 Πρό τινος ἤδη πρὸ καιροῦ καὶ πρὸ βραχέος χρόνου,
οὐκ εἶχον οὖν, ὁ δύστηνος, τὸ τί προσαγαγεῖν σε
κατάλληλον τῷ κράτει σου καὶ τῇ χρηστότητί σου,
καὶ τῇ περιφανείᾳ σου καὶ χαριτότητί σου,
εἰ μὴ τινὰς πολιτικοὺς ἀμέτρους πάλιν στίχους,
10 συνεσταλμένους, παίζοντας, ἀλλ' οὐκ ἀναισχυντῶντας,
παίζουσι γὰρ οἱ γέροντες, ἀλλὰ σωφρονεστέρως.
Μὴ οὖν ἀποχωρίσῃ τους, μηδ' ἀποπέμψῃς, μᾶλλον
ὡς κοδιμέντα δέξου τους ποσῶς ἂν οὐ μυρίζουν,
καὶ φιλευσπλάγχνως ἄκουσον ἅπερ ὁ τάλας γράφω.
15 Κἂν φάνωμαι γὰρ, δέσποτα, γελῶν.....
ἀλλ' ἔχω πόνον ἄπειρον καὶ θλίψιν βαρυτάτην,
καὶ χαλεπὸν ἀρρώστημα, καὶ πάθος, ἀλλὰ πάθος!
Πάθος ἀκούσας τοιγαροῦν μὴ κήλην ὑπολάβῃς,
μηδ' ἄλλο τι χειρότερον ἐκ τῶν μυστικωτέρων,
20 μὴ κερατᾶν τὸ φανερὸν, μὴ ταντανοτραγάτην,
μὴ νόσημα ἐγκαρδιακὸν, μὴ περιφλεγμονίαν,
μὴ σκορδαψὸν, μηδ' ὕδερον, μὴ παραπνευμονίαν,
ἀλλὰ μαχίμου γυναικὸς πολλὴν εὐτραπελίαν·
προβλήματα προβάλλουσα καὶ πιθανολογίας
25 καὶ τὸ δοκεῖν εὐλόγως μοι προφέρεται πλουτάρχως.
Καὶ θέλω δεῖξαι προφανῶς τὴν ταύτης μοχθηρίαν,
ἀλλὰ φοβοῦμαι, δέσποτα, τοὺς ἰταμωδεστέρους,
μήπως ἐμὲ ἀκούσωσι, κ' ὑπάγουν εἰς τὸ σπίτιν,
καὶ νὰ μὲ πιτταχώσωσιν ἐκ τῶν ἀπροσδοκήτων·
30 καὶ κρεῖσσον εἶχον, δέσποτα, τὸ νὰ μὲ θάψουν ζῶντα,
καὶ νὰ μὲ βάλουν εἰς τὴν γῆν, καὶ νὰ μὲ καταχώσουν,

15. La fin est effacée, ainsi que partout où nous avons mis des points.
22. Fort. περιπνευμονίαν. — 28. καί, et ainsi partout où cette particule est élidée. ὀσπήτιν.

POEME DE MAITRE THÉODORE PRODROME A L'EMPEREUR MAUROJEAN.

O mon maître, mon maître couronné, quelle récompense, quelle offrande vous présenterai-je qui soit digne des nombreux et éclatants bienfaits dont me comble votre majesté?

Il y a peu de temps, quelques jours à peine, je n'avais, dans mon malheur, rien de convenable à offrir à votre puissance, à votre bonté, à votre grandeur, à votre grâce, si ce n'est encore quelques vers politiques, sans quantité, modestes, égayés par un badinage qui respecte les convenances. Les vieillards plaisantent, eux aussi, mais c'est avec décence.

Ne vous détournez donc pas de mes vers, ne les repoussez point, mais accueillez-les plutôt comme un condiment, si même ils sont sans parfum, et écoutez avec bienveillance ce que vous écrit un infortuné.

Car, sire, tout en ayant l'air de badiner, je suis en proie à une affliction immense, à un chagrin des plus violents. J'ai une fâcheuse maladie, un mal, mais quel mal! En entendant le mot de maladie n'allez pas croire qu'il s'agisse d'une hernie ou de quelque autre affection secrète pire encore. Ne vous imaginez pas qu'il me soit poussé une corne au milieu du front, que je souffre d'un priapisme obscène, d'une maladie de cœur, d'une inflammation, d'une péritonite, d'une hydropisie, d'une péripneumonie; non, le mal que j'endure, c'est une femme acariâtre et querelleuse.

Je veux vous dévoiler toute la méchanceté de cette créature. Mais, sire, je crains que des indiscrets ne m'entendent et n'aillent chez moi répéter à ma femme les confidences que je vous fais. J'aimerais mieux, sire, être enseveli tout vif, être porté en terre et enfoui dans

παρὰ νὰ μάθῃ τίποτε τῶν ἄρτι γραφομένων.
Φοβοῦμαι γὰρ τὸ στόμαν της, φοβοῦμαι τὴν ὀργήν της,
τὰς ἀπειλάς της δέδοικα καὶ τὴν ἀποστροφήν της.
35 Εἰ δὲ πολλάκις δόξει της καὶ φθάσει ὁ καρκατζᾶς της,
κ' ὁρίσει τὰ ψυχάρια της καὶ τὴν πρωτοβαβάν της,
καὶ πιάσουν καὶ ταυρίσουν με καὶ σύρουν με 'ς τὴν μέσην,
καὶ δώσουν με τὰ τρίκωλα καὶ τὰ χαρακτικά μου.
Τίς ἔλθοι κ' ἐκδικήσῃ με κ' ἐκβάλῃ μ' ἀπ' ἐκείνης;
40 Ὅμως κἂν οὕτως γένηται, κἂν οὕτως καὶ ἀλλοίως,
καιρὸς λοιπὸν τὰ κατ' ἐμὲ πάντα σοι σαφηνίσαι·
οὐ φέρω γάρ, ὦ δέσποτα, τὴν ταύτης μοχθηρίαν,
τοὺς καθ' ἡμέραν χλευασμοὺς καὶ τὰς ὀνειδισίας.
« Τὸ, κύρι, οὐκ ἔχεις προσοχήν· τὸ, κύρι, πῶς τὸ λέγεις;
45 τὸ, κύρι, τί προσέθηκας; τὸ, κύρι, τί ἐπεκτήσω;
ποῖον ἱμάτιον μ' ἔρραψας, ποιὸν δόμιτον μ' ἐποῖκες;
καὶ ποιὸν γυρὶν μ' ἐφόρεσας; οὐκ οἶδα Πασχαλίαν·
ἔχεις με χρόνους δώδεκα ψυχροὺς κ' ἀσβολωμένους,
οὐκ ἔβαλ' ἀπὸ κόπου σου ταττίκιν εἰς ποδάριν,
50 οὐκ ἔβαλα 'ς τὴν βάχιν μου μεταξωτὸν ἱμάτιν,
οὐκ εἶδα 'ς τὸ δακτύλιν μου κρικέλιν δακτυλίδιν,
οὐδὲ βραχιόλιν μ' ἔφερες ποτὲ νὰ τὸ φορέσω.
Οἱ ξένοι κατακόπτουσι τὰ γονικά μου ῥοῦχα,
κ' ἐγὼ καθέζομαι γυμνὴ καὶ παραπονεμένη.
55 Ποτ' οὐκ ἐλούθην εἰς λουτρὸν νὰ μὴ στραφῶ θλιμμένη,
ἡμέραν οὐκ ἐχόρτασα, νὰ μὴ πεινάσω δύο,
στενάζω πάντοτε, θρηνῶ καὶ κόπτομαι καὶ κλαίω.
Τὴν θάλασσαν τὴν μ' ἔφερες, γνωρίζεις, ἔπαρέ την,
τὸ διβλαντάριν, τὸ κουτνὶν καὶ τὸ 'ψηλὸν διβίκιν,
60 καὶ τὸ μεγαλογράμματον ἱμάτιν τὸ κνικάτον,
ἢ χάρισον, ἢ πώλησον, ἢ δὸς ὁποῦ κελεύεις,
τὰ λουτρικὰ τὰ μ' ἔποικες καὶ τὸ κραββατοστρῶσιν
εἰς κλῆρον νὰ τὰ δέξωνται οἱ παῖδες σου πατρῶον·
τὰ γονικά σου πράγματα καὶ ἡ οἰκοσκευή σου
65 ἀρκοῦν τὰς θυγατέρας σου τὰς ἐξωπροικισμένας·
καὶ σὺ ἂς ἦσαι σιγηρὸς κ' ἀπομεριμνημένος.

37. εἰς. — 39. μέ. — 46. μέ. — 47. μέ. — 49. ἔβαλα. — 50. εἰς. — 51. οἶδα εἰς.

le sable que de la savoir instruite de ce que je vous écris là. Car je redoute sa langue, je crains sa colère, j'ai peur de ses menaces et de ses invectives.

Souvent, s'il lui vient une idée, s'il lui passe une lubie, elle ordonne aux valets et à la nourrice de m'empoigner, de m'entraîner et de me jeter au milieu de la rue, puis de me donner mes vers et mes paperasses. Qui viendra me venger? Qui m'arrachera à cette furie?

Cependant, qu'il en soit ainsi ou autrement, il est temps de vous raconter tout ce qui me concerne.

Je ne puis supporter davantage la malice de cette femme, ses moqueries, ses injures quotidiennes : « Monsieur, vous n'êtes pas soigneux. Monsieur, comment dites-vous? Monsieur, qu'avez-vous apporté? Monsieur, qu'avez-vous acheté? Quel habit, quel costume m'avez-vous fait confectionner? De quel jupon me faites-vous cadeau? Je n'ai jamais vu les fêtes de Pâques! Voilà onze années de privations et de misère que je passe avec vous, et je n'ai pas mis à ma jambe une courroie qui vînt de votre travail, je n'ai pas porté une robe de soie; jamais je n'ai eu de bague à mon doigt, jamais d'anneau, jamais de bracelet dont je pusse me parer. Les étrangers mettent mes vêtements en morceaux, et moi je reste nue et affligée.

« Je ne suis jamais entrée dans un bain, pour ne pas en ressortir attristée. Je ne me suis jamais rassasiée un jour, crainte d'avoir faim pendant deux.

« Sans cesse je soupire, je gémis, je me lamente et je pleure.

« Vous savez bien tout ce que vous m'avez apporté, reprenez-le. Reprenez le double manteau de soie, mon costume complet, ma haute coiffure, ma robe jaune à grands dessins. Faites-en cadeau à quelqu'un, vendez-les, ou donnez-les à qui vous voudrez. Les ustensiles de bain que vous avez fabriqués et la garniture de lit seront le patrimoine de vos fils. Quant à vos filles, le mobilier de votre père leur constituera une maigre dot. Et vous, tenez-vous tranquille et sans souci.

« Ἐπεντρανίζεις, ἄνθρωπε, κἂν ὅλως θεωρεῖς με·
ἐγὼ ἤμην ὑποληπτικὴ καὶ σὺ ἤσουν ματζουμάτος,
ἐγὼ ἤμην εὐγενικὴ καὶ σὺ πτωχὸς πολίτης,
σὺ εἶσαι Πτωχοπρόδρομος κ' ἐγὼ ἤμην Ματζουκίνη,
σὺ ἐκοιμῶ εἰς τὸ ψιαθὶν κ' ἐγὼ εἰς τὸ κλινάριν·
ἐγὼ εἶχον προῖκα περισσὴν, καὶ σὺ εἶχες ποδο[νῆπτριν],
ἐγὼ εἶχον ἀσημοχρύσαφον, καὶ σὺ εἶχες σκαφοδούγας,
καὶ σκάφην τοῦ ζυμώματος καὶ μέγαν πυροστάτην.
Καθέζεσαι 'ς τὸ σπίτιν μου, κ' ἐνοίκιον οὐ φροντίζεις,
τὰ μάρμαρ' ἠφανίσθησαν, ὁ πάτος συνεπτώθη,
τὰ κεραμίδια 'λύθησαν, τὸ στέγος ἐσαπρώθη,
οἱ τοῖχοι καταπίπτουσιν, ἐξεχερσώθη ὁ κῆπος,
κοσμίτης οὐκ ἀπέμεινεν, οὐ γύψος, οὐδὲ σπέτλον,
οὐδὲ ῥιγλὶν μαρμάρινον, οὐ συγκοπὴ μετρία,
αἱ θύραι συνεστράφησαν ἐξ ὁλοκλήρου πᾶσαι,
τὰ κάγκελλα 'ξηλώθησαν ἀπ' ἄκρας ἕως ἄκραν,
καὶ τὰ στήθεα ἔπεσον τὰ πρὸς τὸ περιβόλιν.
Θύραν οὐκ ἤλλαξάς ποτε, σανίδιν οὐκ εὐψύχει,
ποτ' οὐκ ἐξεκεράμωσας, οὐδ' ἀνερράψω τοῖχον,
οὐ τέκτονα ἐκάλεσας ἵνα τὸν περιρράψῃ,
οὔτε καρφὶν ἠγόρασας νὰ 'μπήξῃς εἰς σανίδιν.
Βλέπουν σε τὰ ψυχάρια μου κ' ἔχουν σε ὡς αὐθέντην,
φοβοῦνται, παραστήκονται, δουλεύουν καὶ τιμῶσιν.
Ἐγὼ κρατῶ τὸ σπίτιν σου καὶ τὴν ὑποταγήν σου,
δουλεύω τὰ παιδία σου παρὰ βαββᾶν καλλίστην,
οἰκονομῶ τὰ κατὰ σὲ, τρέχω, μοχθῶ, διώκω,
καὶ κάμνω λινοβάμβακον ἱμάτιν καὶ φορῶ το,
ἔχεις με κουρατόρισσαν, ἔχεις μ' ἀναπλαρέαν,
καὶ κάμνω καὶ τὰ μαλλωτὰ, κάμνω καὶ τὰ ναρθήκια·
ἔχεις με ψιλονήτριαν, καὶ κάμνω τὸ λινάμιν,
κάμνω ποκαμισόβρακα, στοιβάζω τὸ βαμβάκιν·
ἔχεις με προσμονάριον ὁμοῦ κ' ἐκκλησιάρχην,
καὶ κανονάρχην σὺν αὐτοῖς, καὶ χωρικὸν νοτάριν,
καὶ σὺ καθέζεσ' ὡς πωλὶν χασμένον εἰς τὸ βρῶμα,

75. εἰς. ὀσπίτιν. — 82. κάγκελλα. — 84. ἤλαξας. — 85. ποτέ. οὐδέ. — 86. ἐχάλησας. — 87. ἐμπήξης. — 90. ὀσπήτιν. — 94. με. — 95. μαλωτά. — 97. ὑποκαμ. υβάζω. — 100. καθέζεσαι. — 103. ἐγένου.

« O homme, regardez-moi donc un peu, voulez-vous? J'étais considérée et vous portefaix; j'étais noble et vous un pauvre citoyen. Vous êtes Ptochoprodrome et moi une Mazouchine. Vous couchiez sur une natte et moi dans un lit. J'avais une riche dot et vous un bain de pieds. J'avais de l'or et de l'argent et vous des douves de cuve, un pétrin et une grande chaudière.

« Vous logez dans ma maison et vous n'avez nul souci du loyer. Les marbres sont détériorés, le plafond tombé, les tuiles brisées, la toiture pourrie, les murs renversés, le jardin en friche. Pas un ornement n'est resté, plus de plâtre, plus d'enduit, plus de pavés en marbre, plus de (mot effacé). Toutes les portes sont démantibulées, les grillages dégarnis du haut en bas, et les barreaux gisent dans le jardin.

« Vous n'avez pas remplacé une porte, pas remis une planche, même en hiver. Vous n'avez pas fait reposer de tuiles, ni relever le mur, ni fait venir un maçon pour le réparer. Vous n'avez pas acheté un clou pour l'enfoncer dans une planche.

« Mes domestiques vous considèrent et vous traitent comme leur maître. Ils vous craignent, ils vous respectent, ils vous servent, ils vous honorent. Moi je tiens votre maison et je m'occupe du service. Je sers vos enfants mieux que la meilleure nourrice. Je prends soin de vos affaires; je cours, je me fatigue, je me démène, je tisse moi-même la robe de lin et coton que je porte. Je suis votre curatrice, votre femme de charge. Je fais quenouilles et fuseaux. Je suis fileuse et tisseuse de lin; je fais les chemises et les culottes, je foule le coton. Je fais fonction d'économe et de marguillier, je suis annonceur d'antiennes et notaire rural. Et vous, vous êtes là, comme un animal, plongé dans la mangeaille, attendant chaque jour ce que je

καὶ καθ' ἡμέραν προσδοκᾷς τί νὰ σὲ παραβάλλω.
Τὸ τί σὲ θέλω 'ξαπορῶ, τὸ τί σὲ χρῄζ' οὐκ οἶδα·
ἂν οὐκ ἐθάρρεις κολυμβᾶν, κολυμβητὴς μὴ γένου,
ἀλλ' ἂς ἐκάθον σιγηρὸς κ' ἀπομεριμνημένος,
105 κ' ἂς ἔκνηθες τὴν λέπραν σου, κ' ἂς ἤφινες ἐμέναν·
εἰ δὲ κομπώσειν ἤθελες καὶ λαβεῖν καὶ πλανήσειν,
ἂς ἔλαβες ὁμοίαν σου καπήλου θυγατέραν,
κουτζοπαρδάλαν τίποτε γυμνὴν, ἠπορημένην,
ἢ χορταρίναν τρίφυλλον ἀπὸ τὰ μανινέα.
110 Καὶ τί μὲ παρωδήγησας τὴν ἀπωρφανισμένην
μὲ τὰ συχνογυρίσματα καὶ μὲ τὰς κομπωσίας,
καὶ μὲ τοὺς ὀψικάτορας καὶ τὸ πολὺν ὀψίκιν;»
Ἐν ἐπιτόμῳ τοιγαροῦν, δέσποτα, δέσποτά μου,
ἐκ τῶν πολλῶν ὁ δοῦλος σου τινὰ παρεστησάμην.
115 Εἰ γὰρ ἠθέλησά ποτε τὰ πάντα σοι συγγράψαι,
ἡρώων ἂν κατάλογον ἄλλον συνεγραψάμην·
ἀλλ' ἔτι τὰ λεγόμενα ἀρκοῦσι φιλαλήθως
καὶ πρόδηλα τυγχάνουσι καὶ πεφανερωμένα,
καὶ κἂν ἀλήθειαν ἔχωσι καὶ πιθανολογίας,
120 ψευδῆ τὰ πάντα, δέσποτα, καὶ λῆρον ὀνομάζω,
καὶ μῦθον τὰ λεγόμενα καλῶ καὶ φληναφίας·
ἔχουσι γὰρ τινὰ ῥητὰ πικρίας πεπλησμένα.
Ἡ δὲ τὰς ἀποκρίσεις μου μὴ καταδεχομένη,
στήκει, τριχομαδίζεται, δέρει τὰ μάγουλά της·
125 συνάγει τὰ παιδία της, ἀπαίρει καὶ τὴν ῥόκαν,
ἐμβαίνει 'ς τὸ κουβοῦκλιν της, κλείει σφικτὴν τὴν θύραν,
μουλλόνεται καὶ κρύπτεται, ἐμὲ δ' ἀφίνει ἔξω,
ὡς τὸ ἐποῖκεν πρὸ πολλοῦ, δέσποτα στεφηφόρε,
ὅταν ἐστράφην σάβουρος ἀπ' ὧδε παρ' ἐλπίδα·
130 ἡνίκα γὰρ εἰσέβηκα τὴν θύραν καβαλλάρις
ὡς εἶδεν ὅτι ἐπέζευσα, κ' ἀνέβηκα κ' ἐκάτζα
δίχα θορύβου καὶ βοῆς, χωρὶς ὀχλαγωγίας,
μή τινας ἐπαγόμενος μαχίμους στρατιώτας,
μὴ προπομποὺς, μηδ' ὀπαδοὺς ῥαβδούχους, σκηπτροφόρους,
135 μὴ χρυσοφόρων ὁπλιτῶν μαχίμων συνεργίαν,

104. ἀλλά. — 110. ἀπορφ. — 111. συτνωγυρίσματα. — 124. δαίρει. — 127. μουλώνεται. — 130. ἠσέβηκα. — 131. οἶδεν.

vais vous servir. Je ne sais ce que vous exigez de moi, j'ignore à quoi je vous suis utile.

« Si vous n'aviez pas la force de plonger, il ne fallait pas vous faire plongeur, mais rester assis, silencieux et insouciant, gratter votre lèpre et me laisser tranquille. S'il vous plaisait de tromper, de séduire et d'épouser une femme, il fallait vous en prendre à votre égale, à la fille d'un cabaretier, à quelque fille boiteuse et pleine de taches de rousseur, à moitié nue, sans le sou, ou à quelque rustaude de la banlieue.

« Mais pourquoi m'avoir circonvenue, moi, pauvre orpheline, pourquoi m'avoir poursuivie de vos obsessions et de vos paroles séduisantes? Pourquoi m'avoir accompagnée avec une multitude de paranymphes? »

Bref, ô mon seigneur et maître, je ne vous cite là qu'un fait entre mille, car, si jamais je voulais vous les énumérer tous, j'écrirais un autre catalogue de héros. Ce que j'ai dit est assurément bien suffisant, ce sont choses évidentes et notoires; et, si même elles sont vraies et vraisemblables, je n'hésite pas, sire, à les qualifier de fables et de contes, car dans certaines expressions l'amertume déborde.

Ma femme, peu satisfaite de mes réponses, se tient debout, s'arrache les cheveux, se déchire les joues, prend ses enfants avec elle, empoigne sa quenouille, entre dans sa chambre et ferme hermétiquement la porte. Elle boude et se cache, et moi, elle me laisse dehors, comme elle l'a fait naguères, ô mon maître couronné, à mon retour d'une promenade. J'étais à cheval, je franchis la porte, et quand elle vit que j'avais mis pied à terre et étais rentré tranquillement, sans exciter de tumulte et de cris, sans ameuter la foule, sans attroupement de soldats querelleurs, sans hommes pour m'accompagner ou me précéder, sans porte-massue et porte-sceptre, sans le concours de militaires à cuirasses dorées, sans l'intervention des

μηδὲ πεζῶν ἐπιδρομὴν σφενδονητῶν ἀγούρων,
μικρολαλεῖν ἀπήρξατο καὶ συχνομουρμουρίζειν.
Ἐγὼ δ' ὡς ἤμην νηστικὸς ἀπὸ τὸ φιλοπότιν,
μὴ κρύψω τὴν αἰτίαν μου κ' ἔχω πολλάκις κρίμα,
140 ὡσὰν ἐμελαγχόλησα κ' ἠγριολάλησά την,
καὶ πάλιν τὰ συνήθη μοι συμφώνως ἐπεφώνει·
« τὸ τί θαρρεῖς; τὸ τίς εἶσαι; τὸ βλέπε τίνα δέρεις,
ποίαν ὑβρίζεις πρόσεχε καὶ ποίαν ἀτιμάζεις.
Οὐκ εἶμαι σθλαβοποῦλα σου, οὐδὲ μισθάρνισσά σου.
145 Πῶς ἤπλωσας ἐπάνω μου; τὸ πῶς οὐκ ἐνετράπης;
τὰ βρώσιμα ἐκήρωσας καὶ τὰ ποτὰ ὡσαύτως,
τὰ πάντα ἐξεστράγγισας, καὶ ἔποικές μ' ἐρήμην.
Ἂν ἴδωσι τὰ μάτια μου ποτὲ τοὺς ἀδελφούς μου
κ' οὐ πιάσουν κ' ἀψιδώσουν σε καὶ δεῖξουν καὶ τελέσουν·
150 καὶ δήσω σου 'ς τὸν τράχηλον τὰ τέσσαρα παιδία
καὶ βάλω 'ς τὴν καρδίαν μου τὰ γονιμά μου κέρδη,
κ' ἐκβάλω σ' ἐκ τὸ σπίτιν μου μετὰ πομπῆς μεγάλης,
νὰ ποίσω καὶ τὸ πρόσωπον καὶ τὴν ὑπόληψίν σου,
νὰ ποίσω τὴν κουρούπαν σου αὐτὴν τὴν μαδισμένην! »

136. σφεκδονητῶν. — 148. ὀμμάτια. — 151. εἰς. — 152. σε. ὀσπήτιν.

(*La suite prochainement.*)

fantassins armés de frondes, elle se mit à chuchoter et à parler tout bas.

Moi, j'étais à jeun, je n'avais pas lampé ma boisson favorite (je ne veux pas cacher mes torts, c'est une faute où je tombe souvent), j'étais de mauvaise humeur, je lui parlai durement, et elle se mit à me rabâcher ses reproches habituels.

« Que prétendez-vous? Qui êtes-vous? Considérez donc qui vous frappez, considérez celle que vous insultez et déshonorez! Je ne suis pas votre esclave, ni votre salariée. Comment avez-vous eu l'audace de lever la main sur moi? Comment n'avez-vous point eu honte? Vous avez consumé comestibles et boissons, tout y a passé jusqu'à la dernière goutte, et vous m'avez réduite au dénûment.

« Si jamais je vois mes frères et qu'ils ne vous empoignent pas pour vous donner une bonne leçon, je vous attacherai au cou mes quatre enfants, et tous mes bénéfices iront dans mon estomac. Ensuite je vous chasserai de chez moi avec grande ignominie, puis, prenant vos airs et adoptant vos idées, je ne vous laisserai pas un cheveu sur votre vieux crâne. »

E. Miller et É. Legrand.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

M. Ravaisson met sous les yeux de l'Académie une photographie, exécutée d'après un plâtre, d'un vase funéraire découvert récemment en Attique. Le plâtre a été envoyé au Musée du Louvre par M. Piat, habitant d'Athènes, auquel le vase appartient. Ce vase est en marbre et de grande dimension. Il porte un bas-relief d'un très-beau style, qui doit être rapporté à la première moitié du IVe siècle av. J.-C. Ce bas-relief, dit M. Ravaisson, représente Mercure dans ses fonctions de conducteur des âmes (psychopompe). Le dieu mène par la main une jeune femme au-dessus de laquelle est écrit son nom, *Myrrine;* cette jeune femme est entourée de divers personnages qui paraissent composer sa famille et auxquels Mercure la présente. C'est une réunion de famille dans l'autre monde, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, une pensée d'immortalité fixée sur le marbre. M. Ravaisson insiste sur le caractère particulier de cette scène.

M. Du Chatellier, correspondant de l'Institut, lit une note sur un vase en argent trouvé à Plomelin, près Quimper, vase qui paraît dater du XIVe siècle et avoir servi à donner la communion sous l'espèce du vin.

M. Ch. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, lit un mémoire dans lequel il examine l'opinion émise par M. Duruy sur le sens des mots *tribunus militum a populo.*

M. Naudet fait la première lecture d'un mémoire sur le *Camp des Pérégrins.*

M. de Witte lit une note sur *deux amphores panathénaïques* qui portent le nom de l'archonte Pythodelus (olymp. CXI, 1, 336 avant notre ère), et montre à l'Académie les dessins coloriés de ces deux amphores qui sont conservées au Musée britannique.

M. de Longpérier lit, au nom de M. Chabas, un mémoire *sur un papyrus égyptien* du musée de Turin, contenant des formules magiques.

M. Bergaigne donne lecture d'un mémoire sur l'*arithmétique mythologique des Védas.* A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous avons publié des renseignements empruntés au *Times* sur d'importantes découvertes archéologiques qui avaient eu lieu à Rome dans les derniers jours de l'année 1874. Parmi les objets mis au jour, un buste de l'empereur Commode avec les attributs d'Hercule, des Tritons, mais surtout une statue de Vénus, étaient signalés comme les morceaux les plus remarquables. Une correspondance adressée de Rome à la *Gazette d'Augsbourg* confirme pleinement les assertions du *Times*, et s'étend surtout sur la beauté de la statue qui vient d'être découverte, et qui serait, paraît-il, une œuvre capitale, destinée à faire sensation et à venir se placer à côté des représentations plastiques de la Vénus que nous possédons déjà et que tout le monde connaît.

C'est, comme nos lecteurs le savent, dans les fouilles du mont Esquilin que ce joyau a été exhumé. Cette statue, que le sol de l'Esquilin dérobait aux regards depuis des siècles et qu'il vient seulement de rendre à l'admiration des connaisseurs, est en marbre de Paros, le marbre ayant cette teinte jaunâtre qui sied si bien aux statues antiques. Elle représente une jeune fille de seize ans, un vrai bouton de beauté naissante. La déesse est sur le point d'entrer au bain; elle vient de déposer son vêtement sur un appui bas, mais richement orné, à sa droite; ses pieds seuls sont encore chaussés de leurs sandales.

Un simple ruban, qui s'enroule artistement autour de sa chevelure, va tomber sous sa main droite qui le délie; sa gauche, posée sur l'occiput et contre les cheveux, semble attendre que le flot de cheveux qui va tomber sur ces épaules délicates se déroule, afin de le suivre dans sa course. La tête se penche doucement à droite et en arrière; le corps, qui repose sur les deux pieds, est légèrement, très-légèrement plié en dehors, comme le comporte la position élevée des deux bras, et avant tout celle du bras gauche, élevé, et en même temps incliné en arrière, ce qui fait ressortir la poitrine, qui apparaît dans toute sa grâce. Aucune trace de coquetterie, d'afféterie dans l'attitude de la jeune déesse. Toute son attention est concentrée sur un point : ses cheveux qu'elle est en train de dénouer, et cette action si simple l'absorbe tellement qu'elle oublie qu'elle est entièrement nue.

L'artiste a su, paraît-il, rendre admirablement cet instant fugitif et lui prêter un charme qu'il est difficile de rendre par des paroles. Telle est, du moins, l'impression du correspondant romain de la *Gazette d'Augsbourg*, qui ajoute que, loin de frapper les sens, la Vénus de l'Esquilin n'éveille chez celui qui la contemple que l'admiration et le respect pour l'artiste inconnu qui a produit quelque chose de si idéal. Quelle différence, dit-il, avec la Vénus de Médicis, par exemple! Celle-ci sait qu'elle peut être vue, elle le désire même. Au contraire, chez la Vénus qui vient d'être mise au jour, rien ne trouble l'harmonie de l'idée qu'elle symbolise; elle a dépouillé tout vêtement, et cependant elle ne peut blesser le regard même le plus sévère; c'est pour elle-même, pour elle seule, qu'elle pose là, sans soupçonner qu'elle peut être vue.

Le sculpteur, qui a si magistralement dominé son sujet et produit tant d'effet avec des moyens si simples, doit, selon l'auteur, être compté parmi les plus éminents de l'antiquité. Il se peut que l'œuvre d'art qu'on vient de retrouver ne soit pas l'original lui-même, mais simplement une copie très-réussie d'un chef-d'œuvre grec. C'est ce que ferait pressentir un examen plus attentif de la statue, laquelle n'est pas traitée dans toutes ses parties avec un égal amour et une perfection uniforme. Pour ne point parler des parties qui, par leur position, devaient être moins exposées à la vue, telles que le haut de la tête, et l'occiput sur lequel repose la main gauche, les pieds, par exemple, n'ont pas cette délicatesse et cette vie que trahit le reste du corps. Malgré ce léger défaut, il faut pourtant convenir, suivant le correspondant, que c'est un ciseau magistral et sans doute un ciseau grec qui a travaillé ce marbre éclatant.

De quelle époque peut être l'original remarquable de cette délicieuse copie? L'histoire nous apprend que Praxitèle est le premier qui ait représenté sans voiles la déesse sortie des ondes. La Vénus des temps anciens, plus grande que la forme humaine, était une divinité fière, chaste, que les artistes représentaient sous des voiles : Praxitèle créa le type de la Vénus Aphrodite; il inaugura une manière plus libre, plus dégagée, plus romantique, si l'on peut ainsi parler. On y sent encore pourtant la lutte des deux tendances : la déesse se débarrasse de son vêtement, mais elle hésite.

C'est donc à l'époque qui a suivi celle de Praxitèle qu'appartient certainement cette charmante composition. Elle n'a pas cette coquetterie, ni ces airs légers, on pourrait dire presque équivoques, des figures plus poétiques qu'idéales que produisit dans la suite la plastique grecque; elle est donc plus rapprochée que celles-ci du siècle de Praxitèle. La tête de la Vénus nouvelle ressemble, dit en terminant le correspondant, à celle d'une innocente colombe, avec des lèvres fines un peu minces, avec des yeux allongés et doux; elle a le charme, non sans un grain de sentimentalité, et pourtant elle est idéale.

L'arrangement de sa chevelure est d'une sage disposition; les cheveux sont unis et cependant également groupés autour du front étroit, sans s'élever comme dans les statues d'une date postérieure. Si, ajoute-t-il, la

tête seule avait été trouvée, on ne l'eût assurément pas prise pour une tête de Vénus, car elle ressemble bien plutôt à celle d'une nymphe ou d'une Hébé. On se rappelle que le correspondant du *Times* disait qu'on aurait pu la considérer comme une figure de Psyché.

La Vénus de l'Esquilin est malheureusement brisée en quelques parties : il lui manque les deux bras. A la date où le correspondant écrivait de Rome (6 janvier), la statue n'était pas encore débarrassée de toutes les souillures du sol qui l'avait conservée si longtemps.

On pouvait donc encore espérer qu'en la débarrassant de la terre qui y était adhérente, le nom de l'artiste inscrit dans quelque coin apparaîtrait et permettrait ainsi de saluer la Vénus esquiline comme une œuvre antique originale.

—— La *Revue savoisienne* contient les renseignements suivants touchant une station de la pierre polie découverte en Savoie.

La série d'objets recueillie à Saint-Saturnin, vallée de Sonnaz, dans les fouilles de 1874, est assez importante et comprend des instruments, des armes et des ornements en pierre, en silex et en cristal de roche; des débris de poterie et des ossements d'animaux.

Les instruments en pierre sont des meules à broyer le grain, en granit, différentes de celles du Bourget, en ce qu'au lieu d'employer un pilon c'est au moyen d'un large galet, mû par un mouvement de va-et-vient, que le grain était réduit en farine. Aussi les deux parties qui constituent le moulin présentent-elles une forme ovoïde creuse dans la pièce inférieure, et bombée dans la pièce supérieure.

Des haches de petites dimensions en pierre dure, de roches très-diverses (nos 1 et 2 de la planche annexée à l'article de la *Revue savoisienne*, janvier 1875); la première a un creux latéral produit par le départ d'un éclat; la seconde, dont la partie supérieure a été cassée et polie de nouveau pour la ramener à de petites dimensions. Des portions de tranchant de haches, trouvées en plus grand nombre, proviennent, pour la plupart, de haches de dimensions plus considérables et viennent à l'appui de l'idée émise par nous du séjour prolongé, sur ce point, de la peuplade qui les a employées (n° 3).

Un fragment de rouelle (n° 4) nous montre que leurs occupations guerrières n'excluaient pas, chez les hommes de l'âge de la pierre, le goût des ornements.

Des pierres ovoïdes très-régulières ont servi de pierres de fronde; des cailloux roulés très-durs ont été employés comme percuteurs; l'un d'eux est certainement un type de l'outil avec lequel on détachait les petits éclats pour donner la dernière main aux pointes de lances et de flèches en silex.

Le silex était travaillé sur place : les débris de la taille, nuclei, éclats, pièces ébauchées, se rencontrent en quantité autour des foyers et au milieu des débris jetés hors des cabanes. Il était employé principalement à la fabrication des couteaux, des pointes de lances et de flèches, des poin-

çons. Les couteaux (nos 5, 6, 7) sont tous de petites dimensions et présentent rarement un grand fini. Il n'en est pas de même des pointes de lances (nos 8, 9, 10), qui sont très-régulières et très-finement travaillées, et des pointes de flèches (nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19), dont les formes sont élégantes et excessivement variées, et qui toutes sont finement taillées et avec une régularité parfaite. Nous avons recueilli quelques poinçons en silex et une toute petite lame triangulaire dont l'un des tranchants présente une série de petites dents qui en font une scie très-coupante (no 20).

Le quartz hyalin ou cristal de roche a aussi été éclaté et employé à faire des pointes de flèches de petites dimensions (figures 21, 22). L'exécution en était difficile, et plusieurs fragments de flèches presque terminées nous montrent combien de déceptions éprouvèrent ces patients travailleurs avec une roche si dure et si cassante.

Le grès lustré se trouve aussi à Saint-Saturnin, mais en petite quantité : une pointe de flèche très-grosse, non terminée, une portion d'une autre et quelques éclats sont tout ce qu'il en a été recueilli.

Les poteries sont, pour le plus grand nombre, de pâte grossière, très-épaisse, cuite d'une façon fort irrégulière et mélangée de grains de pierre broyée. Nous n'avons pu réunir que quelques fragments, mais non pas reconstituer la forme de ces vases, malgré le nombre considérable que nous en avons trouvé et réuni avec soin. Les grands ont tous, au-dessous du col, des ourles à boudins épais, du type le plus grossier du Bourget; les petits sont de terre plus fine, moins épais et sans ornements pour la plupart; quelques-uns sont munis d'anses de suspension. Un seul fragment, de pâte gris-noir, semble appartenir à la forme que nous avons désignée sous le nom de vase type du Bourget.

Les dents et les ossements ont été surtout abondants dans la première fouille, faite sur la corniche placée au-dessous de l'emplacement le plus important. Les os longs avaient tous été cassés pour en extraire la moelle, et un grand nombre portent encore la trace de coups de haches ou d'autres instruments, malgré leur séjour prolongé sur un sol que traversait le sentier qui descend dans la gorge. Sur deux fragments de bois et de crâne de cerf l'on remarque des coupures faites avec le silex, probablement en détachant la peau de l'animal. Un bois de cerf préparé pour une emmanchure, cassé et recoupé pour être utilisé de nouveau, est le seul instrument en os que nous ayons retrouvé jusqu'à présent.

Les ossements déterminés appartiennent pour le plus grand nombre au cerf; viennent ensuite : le bœuf, qui paraît être de deux espèces; le cochon, le sanglier, la chèvre et le cheval.

Nous avons en outre trouvé une épingle en bronze repliée en hameçon, un hameçon et un fragment de fibule de même métal; dans le sentier, des monnaies romaines frustes et quelques pièces relativement modernes.

A. Perrin.

— Une découverte importante pour l'histoire des origines chrétiennes vient d'être faite en Italie. L'Académie sait que notre éminent confrère,

M. de Rossi (1), a retrouvé à Tormarancia, dans une propriété acquise par Mgr de Mérode afin d'y pratiquer des fouilles, la catacombe de Domitille. Là furent ensevelis les fidèles de la famille princière des empereurs Flavius. Il importait de rencontrer, pour le montrer une fois de plus, quelque inscription d'époque antique portant un nom de cette race illustre. Les savantes recherches de notre confrère viennent d'obtenir ce résultat. Dans les galeries les plus anciennes qui avoisinent la basilique élevée autrefois sur ce lieu même, il vient de trouver une épitaphe grecque portant en beaux caractères du IIe siècle ces noms : *Flavius Sabinus et Titiana, sa sœur;* or c'est, comme on le sait, de Flavius Sabinus, frère de Vespasien, qu'est issue la branche des chrétiens et des martyrs de cette noble famille. De plus, M. de Rossi est en mesure de montrer par des textes épigraphiques que Titiana lui appartient également.

Les corps de sainte Pétronille, des saints Nérée et Achillée avaient été ensevelis dans la catacombe de Domitille, et leurs noms se trouvent réunis dans ces mots d'un antique catalogue : *Cœmeterium Domitillæ, Nerei et Achillæi ad S. Petronillam, via Ardeatina.* Une inscription nous a donné le nom de Domitille comme possesseur du *prædium;* une fresque tout récemment découverte dans les nouvelles fouilles, et encore inédite, offre l'image de sainte Pétronille avec ces mots :

PETRO
NELLA
MART(yr).

Dès les premières recherches, on avait rencontré l'inscription métrique que le pape saint Damase composa pour le tombeau des saints Nérée et Achillée. Aucun élément de démonstration ne manque donc à l'habile et heureux antiquaire auquel nous devons cette série de découvertes. Une autre bonne fortune lui était encore réservée dans ces lieux qui semblent promettre des révélations sans nombre. Voici qu'une des colonnes qui, suivant la mode antique, supportaient le tabernacle de l'autel, est apparue ornée d'un bas-relief exécuté au IVe siècle. Par une rencontre bien rare dans la série des monuments de l'Église primitive, la sculpture représente un martyr, celui du soldat Achillée, dont le nom ACHLLEVS est inscrit sur ce marbre même. Le supplice de son compagnon d'armes, saint Nérée, devait, sans doute, être représenté sur une colonne parallèle qui n'a pas encore été retrouvée.

Le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi nous renseignera plus amplement sur ces faits si pleins d'intérêt : mais j'ai cru devoir présenter dès à présent à l'Académie, au nom de notre illustre confrère, un rapide aperçu des résultats qu'il s'est empressé de me faire connaître.

EDMOND LE BLANT.

(1) Cette note a été lue à l'Académie des inscriptions, dans sa séance du 18 mars.

— Le troisième numéro du tome II de la *Revue celtique* contient le articles suivants :

I. Contes populaires de la Bretagne armoricaine : I. La Femme du Soleil, par M. F.-M. Luzel. — II. The Loss of Indo-European P. in the Celtic Languages, by John Rhys, Esq. — III. L'accent gallois, par M.H. d'Arbois de Jubainville. — IV. Attodiad i Lyfryddiaeth y Cymry, gan y Parch. D. Sylvan Evans. — V. Du prétendu nom d'Ile Sacrée anciennement donné à l'Irlande, par M. H. Gaidoz. — VI. Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne recueillis et traduits par M. L.-F. Sauvé. — VII. A middle-Irish Homily on S. Martin of Tours, edited and translated by Whitley Stokes, Esq. — Mélanges : 1) Les accusatifs gaulois en *-as*, par M. Ebel; — 2) Les noms propres francs et les noms propres bretons du Cartulaire de Redon, par M. H. d'Arbois de Jubainville; — 3) A conjectural emendation of Pliny, by W. S. — Bibliographie. — Revue des Périodiques. — Chronique, par M. H. Gaidoz. — Nécrologie. — Supplément : *Dosparth byrr ar y rhang yntaf i ramadeg cymraeg* [gan Gruffydd Roberts, 1567], a fac-simile reprint.

— Le *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome* pour juillet-septembre 1874 (2e année, n° 3) contient l'exposé d'une curieuse découverte faite récemment sur l'Esquilin. On a trouvé et dégagé, dans les jardins de Mécène, un édifice qui répond tout à fait à l'idée que nous nous faisons, d'après tous les textes anciens et les analogies modernes, d'une salle de lecture ou *auditorium;* on sait quel rôle ces lieux de réunion jouèrent dans la vie et la littérature de l'empire, après que se fut introduit l'usage des *recitationes*. Or cette salle se trouve dans l'espace qu'occupaient les fameux jardins de Mécène; les peintures, les débris de sculpture que l'on y a recueillis semblent bien appartenir, par leur style, aux premiers temps de l'empire, au règne même d'Auguste. Il y a donc tout lieu de croire que nous aurions là un *auditorium* érigé et disposé par Mécène lui-même, et où ont pu être lus les vers des grands poëtes ses contemporains et ses amis. Les planches qui accompagnent cette description permettent de se faire une idée très-exacte de l'aménagement intérieur de ce genre d'édifices.

— Nous avons sous les yeux le premier fascicule des *Mémoires* de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson. Cette société s'est fondée depuis la guerre, et, grâce aux efforts de plusieurs habitants de la ville et au concours d'autres savants lorrains, il y a déjà là un centre d'études et de travaux dont il est permis de beaucoup attendre. Voici, dans le sommaire de ce cahier, le titre des études qui se rattachent à l'histoire du passé :

Le doyen Pierre Grégoire, de Toulouse, et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson, avec appendice et pièces justificatives, par M. Hyver.

Le Patriotisme lorrain, par M. Lepage.

. . . . . .

Étude sur la *Pyrotechnie* de Jean Appier Hangelet, par M. Ory.

Étude sur la *Récréation mathématique* du P. Jean Ledrechon, jésuite, par M. Deblaye.

De quelques éditions des œuvres de Jean Barclay, par M. Gérardin.

. . . . . .

Nous espérons que l'une des livraisons suivantes contiendra quelque essai sur les antiquités que recèle et que laisse parfois découvrir le sol de la Lorraine. Pourquoi la Société n'entreprendrait-elle pas des fouilles sur quelque point de cette vallée de la Moselle qui était si peuplée à l'époque romaine et qui doit cacher encore tant de trésors ?

—— Le numéro de mars du *Journal des Savants* contient : *la Philosophie de Socrate*, par M. Ad. Franck ; *Une nouvelle édition d'André Chénier*, par M. E. Caro ; *Poésie grecque vulgaire*, par M. E. Miller ; *Boniface VIII*, par M. F. Rocquain. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannière de France, marques nationales, couleurs du roi, drapeaux de l'armée, pavillons de marine, par Gustave Desjardins. Paris, Ve A. Morel et Ce, 1874. In-8 de 170 pages et 42 pl. chromolith. — 50 francs.

Plusieurs ouvrages ont été, depuis quelques mois, consacrés à l'étude des divers drapeaux français; le livre de M. Desjardins vient reprendre encore la question après MM. Sépet (1) et de Bouillé (2); il le fait avec une érudition que le nom de l'auteur donnait le droit d'espérer, et avec ce luxe typographique dont la maison Morel a coutume de faire preuve par tous les beaux livres qu'elle s'attribue l'honneur d'éditer.

Tout d'abord, nous constatons que chacun des auteurs, en se mettant à la recherche de la vérité avec une parfaite bonne foi, a soutenu sa thèse suivant l'ordre d'idées qui lui était sympathique. L'un établit que la couleur blanche était celle du drapeau national sous l'ancienne monarchie; le second, que les trois couleurs bleu, blanc et rouge, couleurs de la maison de Bourbon, ont formé le drapeau tricolore de 1789 et de 1830, qui résumerait ainsi treize siècles de l'histoire de France. Enfin, le troisième termine en affirmant que le drapeau blanc et le drapeau tricolore ne remontent pas plus haut que la Révolution. C'est, au fond, une discussion sur *les couleurs nationales*, n'oublions pas ce point; j'aurai occasion d'y revenir plus loin.

M. Desjardins étudie successivement, en quatre parties, ou chapitres principaux : le moyen âge, les guerres d'Italie et de religion, les livrées royales, l'armée et la marine aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il mène ainsi ses lecteurs jusqu'à la Révolution française, époque à laquelle paraît l'expression de *drapeau national*.

Dans la première partie, l'auteur passe en revue l'oriflamme de Charlemagne, l'oriflamme de Saint-Denis, la bannière de France; il examine ensuite les devises royales, qu'il définit judicieusement un blason personnel choisi par chaque roi, et termine par la croix blanche qui depuis

(1) *Le Drapeau de la France*, par Marius Sépet. Paris, V. Palmé, 1873.

(2) *Les Drapeaux français*, par le comte L. de Bouillé, 2e édition. J. Dumaine, 1875.

le milieu du XIVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle resta constamment la partie principale de l'emblème des troupes françaises. — Dans la deuxième partie, M. Desjardins s'occupe des enseignes militaires des armées de terre et de mer de Louis XII à Charles IX; l'enseigne colonelle et cornette blanche qui, depuis l'institution des colonels généraux, lors des guerres d'Italie, devint le signe du commandement supérieur; aujourd'hui encore la plume blanche des chapeaux des généraux de division et des maréchaux de France est un souvenir de la cornette blanche. Puis vient l'écharpe blanche adoptée par les protestants pour se distinguer des catholiques qui avaient conservé la croix blanche; les enseignes royales, bannières de France et devises de Louis XII à Henri IV. — La troisième partie est consacrée aux livrées royales, d'abord bleu et or ou argent, puis tricolores dans le sens que nous donnons aujourd'hui à cette expression, à dater de l'avénement des branches de Valois et de Bourbon. Cette transformation arrive en vertu d'une loi héraldique d'après laquelle la livrée doit être aux couleurs de l'écu; or, par suite de la brisure de *gueules* ou rouge des Valois et des Bourbons, la livrée royale des princes issus de ces branches se composait, outre le bleu et l'or (ou argent) des princes de la branche aînée, de rouge, et formait trois couleurs. — Dans la quatrième partie, M. Desjardins traite des pavillons maritimes, des drapeaux, guidons et étendards de l'armée; des marques nationales (croix et écharpe blanche et cocarde); il termine par deux pages où il parle des drapeaux blanc et tricolore actuels. — Un long appendice contient des notes et des commentaires qui parfois sont de véritables dissertations, ainsi que la description des drapeaux, étendards et guidons en 1771, reproduits fidèlement sur les planches d'après des albums manuscrits, et une planche gravée à peu près introuvable aujourd'hui.

Ce livre, on le voit par cette rapide esquisse, est un véritable traité. Si nous avons un regret à énoncer, c'est que l'auteur ait cru devoir s'arrêter à l'année 1794; nous aurions aimé le voir traiter l'histoire du drapeau national depuis cette date, ainsi qu'il a fait pour les bannières et drapeaux de l'ancienne monarchie. Il y a un fait, par exemple, qui n'est pas encore clairement établi : ce sont les motifs qui, sous le premier empire, firent modifier le drapeau des armées de terre. Pendant longtemps il fut composé d'un large carré blanc, avec les sommets des angles placés au milieu des côtés de l'étoffe; il restait donc quatre triangles, alternativement bleu et rouge; il ne serait pas inutile de fixer à quelle date Napoléon Ier renonça à cette combinaison pour adopter le drapeau qui fut repris en 1830 et que nous voyons encore maintenant.

Nous n'avons pas, dans la *Revue archéologique*, à nous laisser influencer par telle ou telle prédilection d'opinion politique. Nous devons nous borner à chercher, d'après les règles de la critique historique, ce que, d'après les travaux modernes, on peut savoir de l'histoire des couleurs de la nation française, des transformations qu'elles ont subies, et des événements qui amenèrent ces transformations.

N'oublions pas, tout d'abord, qu'avant 1789 la France était personnifiée dans la royauté; qu'après cette date, le roi ne fut plus que le mandataire de la nation; de là ressort une conséquence nécessaire : c'est qu'avant 1789 le drapeau du roi était celui de la France; après 1789, ce fut le roi qui prit les couleurs que la nation s'était données un jour de sédition. Personne ne peut nier aujourd'hui que le drapeau tricolore tel que nous le connaissons n'a rien de commun avec les couleurs royales. Il procède de la cocarde aux couleurs de la ville de Paris adoptée par les vainqueurs de la Bastille. Vouloir faire procéder directement le drapeau tricolore des couleurs de la maison de Bourbon, c'est raisonner comme si on rattachait le drapeau rouge de 1871 à l'oriflamme de Charlemagne.

Depuis Charlemagne, fondateur de la monarchie en France, jusqu'à Louis XVI, l'histoire du pays peut se diviser en trois grandes périodes, l'empire carolingien, la féodalité jusqu'à Philippe-Auguste, enfin la monarchie.

Charlemagne avait l'oriflamme, enseigne que le pape lui avait donnée comme signe d'investiture de la dignité impériale. Cette enseigne fut le drapeau de la France pendant toute la durée de la race carolingienne.

Les premiers Capétiens conservèrent l'oriflamme; ils cherchaient à se faire passer pour les successeurs de la dynastie tombée, bien que, par le fait, ils ne fussent que les chefs de la féodalité, les premiers parmi leurs pairs. Aussi, outre l'oriflamme, ils avaient la bannière de l'abbaye de Saint-Denis qu'ils portaient comme comtes de Vexin. Cette bannière finit par faire oublier l'oriflamme carolingienne dont elle prit même le nom.

Philippe-Auguste adopta un signe héraldique qu'il portait sur son écu et sur ses habits de cérémonie : les armoiries d'*azur semé de fleur de lis d'or* parurent sur sa bannière, qui, pour nous servir d'une expression moderne, devint le drapeau du royaume de France. Simultanément, dans chacun des grands fiefs, les armoiries, adoptées sur l'écu par les premiers seigneurs, parurent sur les bannières et furent les emblèmes de ces fiefs. La Normandie, la Guyenne et une foule d'autres pays réunis à la couronne conservèrent ainsi comme bannières provinciales les armoiries de leurs seigneurs primitifs. — La bannière d'azur fleurdelisée fut donc longtemps le drapeau du roi de France, c'est à ce titre qu'elle figura aux obsèques de Henri IV et de Louis XIV, ainsi qu'au sacre de Louis XIII; mais dès le milieu du XIVe siècle, dans les armées, le signe véritable de l'armée française était une croix blanche d'abord portée sur le vêtement, ensuite placée sur les étendards, alors que les Anglais adoptaient la croix rouge. La *croix blanche* figura sur tous les drapeaux de l'armée française jusqu'à la fin de la monarchie; aussi la couleur de cette croix devint si généralement la couleur française qu'André Favyn, en 1620, la considérait comme *la seule livrée du royaume;* Benéton, en 1739, disait : *la couleur du Français est le blanc, qui, en cocarde, a été constamment la marque des guerriers français;* en 1789, Lafayette fit ajouter le blanc à la cocarde inaugurée au lendemain de la prise de la Bastille, et qui était seulement rouge

et bleue; il voulait, suivant ses propres expressions, *nationaliser l'ancienne couleur française en la mêlant aux couleurs nationales.*

Et que l'on ne s'y trompe pas, au lendemain de la prise de la Bastille, on n'inaugura pas un nouveau drapeau pour remplacer l'ancien; on inaugura de nouvelles couleurs nationales en commençant par substituer la cocarde, d'abord bicolore, puis tricolore, à la cocarde blanche, officiellement attribuée à l'armée en 1767, mais qui, au témoignage de Benéton, était employée dès le règne de Louis XIII. On peut même affirmer que lorsque les nouvelles couleurs passèrent sur les drapeaux de l'armée, elles ne modifièrent que la cornette blanche : c'est ce qui résulte des termes mêmes du décret du 30 juin 1791, qui ordonna que le *premier drapeau* de chaque régiment porterait seul les couleurs nationales, mais que les autres drapeaux, étendards et guidons auraient la couleur affectée à l'uniforme de leur régiment respectif. Il semble même que cette modification consista non pas à supprimer le blanc, mais à entourer l'étoffe d'une bande aux trois couleurs et à placer en haut un petit carré de bandes tricolores : c'est ce qui, l'année précédente, avait été fait pour la marine.

Je crois donc qu'il faut admettre qu'avant la Révolution les couleurs des drapeaux étaient aussi variées que possible; de plus, que le drapeau dit national est une invention postérieure à 1790; mais aussi on ne peut contester que la couleur de la France, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à 1789, ait été le blanc : il était tout naturel que le jour où les armées de la République recevaient sur leur drapeau les trois couleurs de la cocarde de la Bastille, les armées qui soutenaient la monarchie fissent passer sur leurs drapeaux la couleur blanche de l'ancienne cocarde française. — En d'autres termes, le tricolore est la couleur de la France révolutionnaire, et elle doit la conserver tant qu'elle sera régie de près ou de loin par des institutions procédant des événements du 14 juillet 1789. La couleur de la France monarchique est le blanc.

Je suis beaucoup moins éloigné qu'on ne pourrait le croire de la thèse soutenue par M. Desjardins, puisque je considère le *drapeau national*, quelle que soit sa nuance, comme contemporain de la Révolution française. Seulement je suis convaincu qu'il y avait une *couleur française* avant 1789, et que dans la question qui se discute, et sur laquelle on discutera encore, si je suis bien informé, le drapeau n'est qu'un accessoire, tandis que la couleur nationale est le véritable fait à mettre en évidence.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

L'Évangile. Études iconographiques et historiques par ROHAULT DE FLEURY. 2 volumes grand in-4 avec cent planches. Tours, Mame, 1874.

Le beau livre que M. Rohault de Fleury vient de consacrer au détail de l'histoire évangélique s'adresse à plus d'une classe de lecteurs. Gens du monde, archéologues, artistes y trouveront également leur profit. Ils pourront y apprendre ou y revoir, sous une forme claire et méthodique, comment depuis l'origine de l'Église jusqu'aux premiers siècles du moyen

âge les chrétiens ont compris les récits du saint livre, comment ils traduisaient pour les yeux les actes de la vie du Christ, ses paraboles, ses miracles; les peintres, les sculpteurs y retrouveront vivante la tradition des représentations exécutées en des temps voisins des faits évangéliques, tradition malheureusement perdue par le défaut de savoir des modernes. Les mosaïques de Ravenne leur montreront le Christ accoudé, suivant l'usage antique, sur un lit, aux noces de Cana; ils y comprendront comment la tête du disciple bien-aimé étendu près de lui pouvait ainsi reposer sur la poitrine du Seigneur, dans une attitude plus naturelle que ne l'imaginent et ne le montrent ceux dont les tableaux les représentent tous deux assis à la façon moderne. Mieux instruits que leurs prédécesseurs, ils renonceront à représenter dans de longs suaires Jésus-Christ et Lazare, que les anciens nous ont toujours montrés enveloppés de bandelettes, suivant l'usage d'Égypte, comme l'atteste l'Évangile même; et, si l'absence des draperies fait perdre quelque chose à ces corps rigides comme les momies pharaoniques, la vérité historique y gagnera, en même temps que l'esprit du spectateur se reportera vers ces temps de la captivité dont le souvenir se retrouve vivant dans la coutume égyptienne gardée par les Israélites.

C'est chose étrange de voir comment le progrès se fait par pièce et de façon irrégulière. Accomplie maintenant en grande part pour le costume, dans la peinture comme au théâtre, en ce qui touche l'antiquité classique et le moyen âge, la révolution reste à faire encore en bien des points si l'on veut rétablir sous toutes ses faces la fidélité des représentations historiques. Ceux qui ont jeté les yeux sur les premiers monuments des chrétiens et qui savent à quelle époque tardive l'image de la croix fut représentée, s'étonnent chaque jour de rencontrer des tableaux où figurent des martyrs tenant des croix à quatre branches, telles qu'on n'en voyait pas de leur temps, les vêtements de saint Cyprien ornés même de ces croix pattées dont l'usage ne s'introduisit qu'à l'époque du Bas-Empire. Il en est de même, je le noterai en passant, pour quelques faits relatifs à l'histoire des âges païens. Depuis longues années, quiconque a voulu lire sait que les votes de l'ostracisme s'écrivaient à Athènes, comme tant d'autres notes fugitives, sur des tessons et non sur des coquilles, trop rugueuses d'un côté et trop lisses de l'autre pour recevoir l'écriture. Il n'est pas de grand musée qui ne possède de ces tessons couverts de lignes de caractères, quittances, correspondances, prières, et les livres écrits depuis vingt ans ont éclairé la question et rétabli la vérité du fait en écartant l'équivoque engendrée par le mot *ostracon;* et pourtant je ne sais guère à cette heure d'exposition d'art qui ne nous montre Aristide traçant sur une écaille d'huître le vote qui doit le chasser de son pays.

Le livre de M. Rohault de Fleury doit nous garder de telles erreurs; ce sera un service excellent et que réclame impérieusement notre besoin moderne d'exactitude. Qu'avant nous on ait représenté avec de longues robes traînantes et des tiares majestueuses les mages que les anciens ont

toujours figurés, comme les Orientaux d'alors, vêtus d'une tunique courte, d'un étroit pantalon, et coiffés du bonnet phrygien, le défaut de recherches et l'ignorance des monuments antiques l'expliquent dans une certaine mesure; mais aujourd'hui que, grâce à de nombreux instruments de vulgarisation, ce qui n'était connu que du petit nombre est devenu du domaine de tous, de telles erreurs ne sauraient être permises. M. Rohault de Fleury sera au premier rang de ceux auxquels les artistes devront, s'ils le veulent, de s'en affranchir. Il n'aura rien épargné pour atteindre un but si désirable pour quiconque veut tenir compte de la vérité. Sans cesse le crayon à la main, étudiant, copiant les miniatures de nos plus anciens manuscrits, les fresques, les verres peints, les sarcophages, courant à l'étranger, surtout à Rome, lorsqu'il sait pouvoir y rencontrer d'utiles éléments pour son travail iconographique, M. Rohault de Fleury déploie dans ses recherches, dans ses voyages une activité dont les plus jeunes ne seraient pas toujours capables; on ne peut qu'applaudir à une ardeur si utilement employée.

Tout ce que nous offrent ses livres, texte, dessins, eaux-fortes sont de sa main ou de celle de son fils, le fidèle et habile compagnon de ses courses et de ses travaux. Une étude sur l'histoire de la Vierge, sur les monuments qui la représentent, étude dont M. Rohault de Fleury poursuit à cette heure l'achèvement, complétera dignement l'œuvre qui vient de paraître, et mettra entre les mains de tous des éléments iconographiques cherchés et recueillis en tous lieux avec une infatigable et heureuse persistance.

EDMOND LE BLANT.

Première expédition de Jeanne d'Arc. Le ravitaillement d'Orléans. Nouveaux documents. Plan du siége et de l'expédition; par M. BOUCHER DE MOLANDON, correspondant de la Société des antiquaires de France. Orléans, Herluison, 1874, in-8 de 112 p., 1 pl. in-f°.

Tout ce qui se rattache à l'histoire de Jeanne d'Arc offre un intérêt de premier ordre et de diverses natures. La science absolue et le sentiment patriotique recueillent à l'envi les découvertes et les nouveaux aperçus pouvant ajouter au contingent déjà fort respectable qui forme l'histoire de Jeanne, et depuis nos dernières épreuves cet intérêt n'a fait que s'accroître. La notice de M. de Molandon apporte une confirmation, qui nous semble définitive, à l'opinion d'après laquelle Jeanne d'Arc aurait trouvé la ville d'Orléans complétement investie, et aurait fait entrer un convoi destiné au ravitaillement des assiégés par la voie de la Loire et non par voie de terre, comme on l'a dit souvent.

Les sources inédites auxquelles M. de Molandon a puisé sont conservées dans les archives départementales du Loiret, confiées à la garde intelligente et désintéressée de M. Maupré. Un autre élément d'investigation consistait, pour le savant archéologue orléanais, dans la connaissance toute particulière qu'il possède de la localité où s'est accompli cet épisode du siége. Une planche représentant « Orléans, la Loire et ses îles » en 1429, permet de suivre, dans tous les détails, l'opération sur laquelle M. de Mo-

landon vient de jeter un nouveau jour. Son travail figurera dans le prochain volume des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

C. E. R.

Boletins architectonico e de archeologia da Real Associaçao dos architectos e archeologos portuguezes, 2ᵉ serie, 1874, nº 1. In-4 de 16 p. et II pl. Lisboa, typ. portugueza.

La reprise de cette publication, organe depuis longtemps muet des travaux de la Société royale des architectes et archéologues portugais, nous est un signe de plus des vigoureuses tentatives faites depuis quelques années à Lisbonne pour s'associer au mouvement général des études archéologiques. Nous ne pouvons donc que souhaiter la bienvenue à cette publication et nous féliciter de voir de nouveau M. le chevalier de Silva à la tête de cette société, dont S. M. le roi de Portugal et S. A. R. D. Fernando encouragent les efforts.

Cette première livraison comprend, — outre l'*Introduction*, un *Compte rendu des séances de la Société* et la *Liste des membres du bureau pour l'année 1874*, — plusieurs études intéressantes : 1° *le Château de Leira* avec plusieurs inscriptions antiques ; 2° *les Armes des souverains de Portugal*, depuis le premier comte de Portugal D. Henrique, de la maison ducale et française de Bourgogne, au commencement du XIIᵉ siècle, jusqu'au roi actuel D. Luiz Iᵉʳ ; 3° enfin *un sarcophage antique* découvert en 1790 à un kilomètre d'Alcobaca, dans la province d'Estramadure, servant depuis ce temps d'auge à porc dans une ferme, conservé aujourd'hui au musée archéologique de la Société dans l'ancienne église des Carmes à Lisbonne, et représentant sur la face principale *Apollon citharède accompagné des neuf Muses*. Les deux planches jointes à ce Bulletin permettent, l'une de suivre les diverses modifications apportées aux armes de Portugal, l'autre de se faire une idée du sentiment sculptural et des figures, caractérisées par des attributs, décorant le sarcophage antique. CH. L.

L'ILION D'HOMÈRE

L'ILIUM DES ROMAINS

(*Suite et fin*) (1)

V. *Ilium au temps du Bas-Empire.*

Dans une note fournie par l'helléniste d'Ansse de Villoison à Lechevalier, et que celui-ci a insérée au deuxième volume de sa relation, on trouve réuni tout ce que le vaste recueil de la Byzantine peut fournir sur la Troade durant les dix à onze siècles du Bas-Empire. Le nom d'Ilium se montre rarement dans ces extraits; néanmoins on y peut relever deux ou trois faits où se laissent entrevoir les dernières destinées de ce nom historique. L'établissement de la religion chrétienne en fit un évêché. Il figure à ce titre dans le *Synecdème* de Hiéroclès (2), et dans les actes de divers conciles, du IVe au IXe siècle. L'annaliste Pachymère rapporte que les Perses (ainsi qu'il désigne les Turcs Othmanides, venus du Khoraçan) (3), après s'être emparés du mont Ida, vers l'année 1306, portèrent la dévastation dans la Troade, dont ils firent un désert. Ilium était restée, grâce à son nom, la cité principale de la contrée; il est bien probable que sa ruine dernière date de cette époque. On sait que le site qu'elle occupait, non loin du confluent de l'ancien Thymbrius (aujourd'hui le Dumbrek) avec le bas Mendéré, a reçu des Turcs le nom d'Hissarlik, « les Châteaux », ou « les Palais », par

(1) Voir le numéro de mars.

(2) P. 662, Wessel.

(3) On peut voir, sur l'état politique de l'Asie Mineure au commencement du XIVe siècle, notre *Descr. de l'As. Min.*, t. II, p. 497, 1852.

allusion à l'éminence de ces ruines; et les ruines d'Hissarlik ont renouvelé dans quelques esprits l'illusion qui pour les anciens s'attacha au nom de la Nouvelle Ilium.

VI. *Exploration de la Troade par les voyageurs modernes. Lechevalier et sa découverte du site de Troie.*

Les invasions des barbares et la ruine de l'empire d'Orient brisèrent d'un seul coup la tradition classique. Une obscurité profonde enveloppa pendant de longs siècles la plaine troyenne, de même que les autres contrées de l'Asie Mineure. Dans les temps modernes, d'autres parties de la Péninsule furent parcourues par des voyageurs savants, naturalistes ou archéologues, longtemps avant que l'attention se reportât sur la terre de Priam. Des Mouceaux le premier, en 1668, en visita les rivages et pénétra dans le bassin du Mendéré; mais sa mort prévint la publication de ses journaux, dont on n'a que d'insuffisants extraits. Le célèbre Richard Pococke, en 1739, et son compatriote Robert Wood, en 1750, revirent les mêmes lieux sans apporter aucun éclaircissement à la géographie homérique, non plus que le comte de Choiseul-Gouffier dans son premier voyage, en 1776 (1). L'esquisse de la Troade ancienne construite par d'Anville en 1764, dans sa grande carte de l'*Asia Minor*, et le commentaire succinct qui l'accompagne (2), cette esquisse de d'Anville, disons-nous, montre où en étaient alors les notions acquises sur la topographie du pays, et l'application que l'on y pouvait faire des textes anciens.

Mais on touchait au moment où ces notions allaient tout à coup s'agrandir et se préciser, en même temps qu'une lumière toute nouvelle allait éclairer la géographie de l'*Iliade :* cette phase décisive où vont entrer les questions homériques, c'est au voyage de Lechevalier qu'on la doit, et aux recherches que sa précieuse relation a suscitées.

Le goût de l'antiquité, et le désir de voir les lieux illustrés par Homère, avaient conduit Lechevalier en Grèce et au pourtour de l'Egée; c'était en 1785. Une première visite de la côte troyenne, et

(1) Sur ces premières reconnaissances de la Troade, et sur celles qui ont suivi, on nous permettra de renvoyer à notre *Description de l'Asie Mineure*, t. II, p. 30 et suiv.

(2) P. 94 du texte in-folio de sa *Géographie anc.*, du t. II, p. 12, de l'édition in-12; comp. son mémoire sur l'Hellespont, 1756, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, p. 327, et la carte qui l'accompagne.

la vue rapide de la plaine intérieure, lui avaient laissé entrevoir le champ où devaient se porter les recherches. Il se rendit à Constantinople, où il exposa ses vues à M. le comte de Choiseul, qui y occupait le poste d'ambassadeur de France près de la Porte. M. de Choiseul, si connu par sa splendide publication artistique sur la Grèce et l'Ionie, comprit bien vite l'importance d'une sérieuse expédition scientifique dans la plaine et les hautes vallées de l'ancienne Troade. Une commission fut organisée, dans laquelle Lechevalier, aidé d'un astronome et d'un topographe, fut chargé des investigations archéologiques.

C'est à ce voyage mémorable qu'est due la découverte du site de la Troie d'Homère.

Lechevalier et ses compagnons se préparaient à visiter la rude vallée du Mendéré, et à en reconnaître les sources qui sortent du mont Ida. Ils parcouraient la plaine que couvrent çà et là des monticules artificiels. Un Turc qui leur servait de guide, et qui ne comprenait guère l'intérêt que l'on pouvait trouver dans ces recherches, ne ménageait pas les expressions de sa pitié quelque peu méprisante pour des gens qui venaient chercher si loin ce qui se trouve partout, de l'eau et des masures. Un jour, cependant, leur montrant du doigt un groupe d'arbres à une grande distance, il leur dit qu'il y avait là une belle source. « Rien ne saurait égaler la surprise et le plaisir que nous éprouvâmes, poursuit Lechevalier, lorsque excédés de chaleur et de fatigue, après avoir traversé une plaine immense sans y rencontrer un seul arbre, nous nous trouvâmes au milieu d'une petite forêt de saules, d'ormes et de peupliers.

« La colline au pied de laquelle ce bois est situé termine la plaine du côté du sud-est. Elle est composée d'une sorte de brèche, ou de poudingue, dont les pierres sont réunies entre elles, comme une véritable maçonnerie, par une espèce de ciment de couleur rougeâtre. La nature ici a tellement imité l'art, qu'il faut l'observer avec le plus grand soin pour dissiper l'illusion qu'elle excite.

« De nombreuses sources de l'eau la plus limpide s'échappent du pied de cette colline, où l'on remarque des débris de murailles dont la construction très-solide doit être l'ouvrage de quelque peuple plus industrieux que les Turks.

« Sur la route qui conduit de la mer au village voisin, environ à quarante pas de la colline dont je viens de parler, une autre source très-abondante jaillit à gros bouillons du fond d'un large bassin, dont les bords sont formés par des fragments de granit et de mar-

bre. En hiver, elle est chaude, et elle exhale une épaisse fumée qui couvre les arbres et les jardins d'alentour...

« On conçoit facilement que des sources aussi abondantes doivent tout fertiliser autour d'elles. Elles se partagent en effet en plusieurs petits ruisseaux pour arroser des jardins délicieux, où elles font croître toutes sortes de légumes et de fruits; elles se réunissent ensuite dans un lit commun. Le petit fleuve qu'elles forment a environ douze pieds de large et trois pieds de profondeur. On y pêche surtout des anguilles. Un vieux saule sert de pont pour le traverser. Ce fleuve coule avec rapidité sur un fond de sable et de cailloux; ses rives au printemps sont verdoyantes et émaillées de fleurs : aux environs des sources elles sont couvertes de roseaux très-épais et très-élevés, qui rappellent l'endroit où les filles de Troie allaient se baigner avant leurs noces, et où l'Athénien Cimon s'était caché pour tromper la jeune Callirhoé... »

Quelques détails ont été par la suite rectifiés ou complétés. Il a été reconnu, par exemple, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que malgré certaines apparences qui semblent accuser la présence d'une source chaude à côté de la source froide, les eaux qui, sur une assez longue étendue, sortent des fissures du rocher pour se réunir en deux groupes principaux, ont toutes la même température.

En somme, un fait considérable se dégageait de cette découverte.

Les sources qu'Homère a mentionnées et poétiquement décrites, ces sources que l'antiquité classique d'Hérodote et de Rome n'a plus connues, et que Strabon, écho de Démétrius de Scepsis, croit détruites, les voilà retrouvées. Les voilà retrouvées avec la rivière qu'elles forment, — le Scamandre d'Homère, — qui allait plus bas dans la plaine se réunir au Simoïs descendu de l'Ida, avant qu'une coupure artificielle, qui garde encore dans Pline le nom de Scamandre, en eût conduit les eaux directement à l'Égée.

Ce rapprochement se présente de lui-même; il frappe l'esprit de Lechevalier comme un trait de lumière. Mais si nous sommes ici aux sources homériques, la ville de Priam qui les dominait est donc là aussi, sous nos yeux. Et en effet, au-dessus du village de Bounarbachi (nous savons que ce nom signifie « la Tête des Eaux »), une pente d'abord assez douce conduit à un plateau rocheux admirablement disposé pour le site d'une ville tel que les anciens aimaient à le choisir. A son point le plus élevé, là où dut se dresser l'acropole, le plateau se termine brusquement par des escarpements presque à pic, dont l'autre rivière de la campagne troyenne,

— le Simoïs, par conséquent, — contourne le pied du côté de l'Orient. « Je me trouve subitement arrêté sur le bord d'un affreux précipice : deux pas de plus, je tombais à quatre cents pieds de profondeur. »

Cette hauteur escarpée que dut occuper, tout l'indique, la ville d'Ilos et de Priam, garde-t-elle encore, après trois mille ans, quelque vestige de l'antique cité? Lechevalier croit y reconnaître « les fondements d'anciens édifices, dont la maçonnerie paraît avoir la consistance du rocher lui-même » (p. 212). Mais, sur ce point, son examen trop rapide manque de précision.

D'autres après lui ont repris, avec un soin plus minutieux, cette investigation importante, et nous devons ajouter que les vues de Lechevalier, dans leur signification générale, ont été pleinement confirmées.

Et d'abord une première remarque.

On peut affirmer d'une manière absolue qu'après la destruction de Troie par les Grecs aucune ville ne fut jamais relevée sur le même emplacement. L'orateur Lycurgue, contemporain du père d'Alexandre de Macédoine, dans un passage que nous avons déjà cité, le dit expressément. Quelques anciens, au sujet de la Nouvelle Ilium, en avaient allégué la raison générale (1); nous ajouterons que si une ville eût existé sur le plateau de Bounarbachi dans les temps historiques, — nous voulons dire à partir des temps de Xercès, de Xénophon et d'Alexandre, — les anciens l'auraient certainement connue. Le silence universel à cet égard, et nous pouvons ajouter leur complète ignorance de ce site, ignorance attestée par la description que Strabon nous a donnée de la Troade d'après Démétrius de Scepsis, ne laissent aucun doute possible sur ce point. Ce que dit Strabon à propos du site voisin du Thymbrius, à l'orient de la Nouvelle Ilium, site que Démétrius croyait être celui de la Troie homérique, peut s'appliquer à celle-ci en remontant à des époques beaucoup plus anciennes : « Il n'est pas étonnant qu'il n'existe plus aucun vestige de l'Ilion antique; les autres villes qui l'environnaient ayant été saccagées, sans être totalement détruites comme elle l'a été, tous les matériaux de celle-ci furent transportés et employés à relever les premières (2) ».

Mais ce qui ne put pas être détruit par les Grecs d'Agamemnon, ni, à ce qu'il semble, facilement déplacé après eux, ce sont les fonda-

(1) Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.
(2) Strab., XIII, p. 599.

tions profondes, les substructions, celles des remparts notamment : c'est de ce côté qu'il est particulièrement intéressant de suivre les fouilles entreprises après Lechevalier.

Un de ses successeurs, l'architecte Mauduit, s'est surtout attaché à cette investigation du sol, et il en a levé le plan. Comme il est le premier à nous guider sur ce terrain, il faut reproduire ses paroles, dont nous retrancherons seulement les développements inutiles (1) : « Après avoir pris un léger repas dans le village [de Bounarbachi], je me rendis sur le sol même que la ville d'Ilion occupait... J'atteins bientôt le sommet d'un mont que je reconnais pour être celui qui portait le Pergama, la haute citadelle d'Ilion... Mes pas inquiets me conduisent sur la partie la plus élevée de cette forteresse; j'avance pour permettre à mon œil de sonder la profondeur des précipices qui m'environnent. Je ne puis croire qu'il ne reste pas quelques traces convaincantes de la ville puissante dont je vois les débris autour de moi. Mes regards curieux suivent le contour des rochers aux lieux les plus escarpés. Je pense que les torrents que le ciel a versés sur eux depuis trois mille ans, entraînant plus facilement en ces lieux la terre et le gravier, auront pu mettre à découvert quelques parties de l'antique enceinte. J'avance un pied d'abord timide; mais bientôt mon âme éprouve une émotion indicible : je trouve ce que je croyais devoir être, ce que j'espérais voir, et quand je l'ai trouvé, quand je le vois, je n'ose plus en croire mes yeux. Je cours comme un insensé sur le rampant des cimes; mes yeux ne voient plus les précipices qu'un faux pas peut me faire franchir en un instant; ils ne voient que la ligne du mur qui s'est offerte à leur regard..... J'en suis ainsi les traces pendant plus de 80 toises, comptant parfois jusqu'à trois ou quatre assises de pierres de 9 ou 10 pouces de hauteur, quelques-unes de 12 à 15 pouces. Je reviens sur mes pas, et je vois clairement une partie du parement intérieur qui me donne l'épaisseur de ces fondements.

« En dirigeant ma vue vers le rampant du roc, je vois, sur les lieux où sa pente rapide se prolonge au loin, les débris de murs au loin dispersés, et réduits en éclats informes ; et sur les points où les rochers, tombant à pic à une certaine profondeur, présentent comme de larges paliers, je vois sur ces paliers l'amas immense des pierres encore saines dont étaient formées les tours qui les couronnaient.

« A l'angle sud-est, la roche, d'abord très-escarpée, offre, en

(1) *Découvertes dans la Troade*, p. 42 et suiv.

avançant dans le vaste ravin qui forme le lit du Simoïs, l'aspect d'un éperon qui éveille ma curiosité. J'y descends, je cours à l'extrémité de l'éperon, et je vois une sorte d'échelle pratiquée dans la roche. Cette échelle va joindre une rampe naturelle ou pratiquée par la main des hommes, et qui m'a paru descendre en serpentant jusqu'au bord du fleuve. Je remonte dans la citadelle par le même chemin que prenaient peut-être les sujets de Priam pour aller puiser l'eau du Simoïs, quand les Grecs, occupant la plaine, les privaient des ondes plus pures du Scamandre; par le même chemin par lequel les cultivateurs apportaient à ces citadins les produits de leurs champs. Je contemple avec plaisir les rives du fleuve cultivées avec le plus grand soin, particulièrement le pied d'un magnifique amphithéâtre que la nature a taillé dans les roches méridionales. Je retrouve encore quelques traces de fondements sur le sommet de ces roches, ainsi que du côté de l'ouest; mais elles sont moins considérables en ce lieu, parce que l'escarpement, qui est effrayant de ce côté dans sa partie inférieure, est d'abord moins sensible dans la partie où sont ces constructions, et que par suite de cela il a été plus facile d'en enlever les matériaux.....

« L'examen du plan que j'ai relevé, dit plus loin le voyageur (p. 61), fait voir que les constructions découvertes doivent appartenir à la plus haute antiquité. Les lignes de fortifications ne présentent pas un système régulier; elles suivent le contour des rochers sur leurs points le plus escarpés. Si quelques parties peuvent être considérées comme des tours, ces tours ont été dessinées par la nature; leurs angles ne sont pas d'équerre, leurs courbes n'appartiennent point au cercle. La construction est analogue au système du plan; on n'y voit aucun emploi de mortier. Les parements des murs ne sont point dressés; les lits sont horizontaux, mais les joints sont taillés au profil de la pierre, rarement verticaux, presque toujours de biais. Les assises ne sont point posées par cours d'assises réglés; on y remarque des pierres plus ou moins hautes, suivant qu'elles se sont présentées à la main de l'ouvrier. »

M. Mauduit fait plus loin une remarque judicieuse. « On se procure facilement des médailles à Alexandria Troas; j'en ai acheté une quinzaine sur les lieux. On en trouve également à *Ilium Recens* et sur tous les points où il a existé des villes d'une antiquité moyenne : j'en ai en vain demandé à Bounarbachi. Il paraît qu'on ne peut s'en procurer, qu'on n'en trouve point sur le plateau qui l'avoisine. Or, cette disette de médailles concourt à confirmer l'opinion qu'on doit avoir de la haute antiquité de cette ville; car si les

restes que j'ai vus étaient ceux de quelque établissement formé depuis la chute de Troie, en son honneur, ou quelque autre, le sol que ces restes couvrent ne serait pas plus privé de médailles que celui des villes que je viens de nommer. En fouillant sur le sol d'Ilion, je n'ai trouvé que des fragments de poterie et de tuile. Tout porte donc à croire que sur ce point il a existé une ville qui florissait à une époque des plus reculées, et que depuis la destruction de cette ville aucune autre cité n'y a été rebâtie. »

Dans certaines parties de cette relation, on pourrait désirer une exposition plus simple; mais l'imperfection de la forme ne détruit pas la valeur du fond. Elle est d'ailleurs confirmée, et confirmée de point en point, par des publications postérieures. M. Firmin Didot, dans sa visite à Bounarbachi en 1816, y a également constaté l'existence de ces premières assises des anciens remparts (1). Le Dr Forchhammer, dont nous avons déjà cité l'excellente monographie, décrit ainsi le plateau de Bounarbachi et ses vestiges de constructions antiques (2) : « Les ruines les plus considérables, après celles d'*Ilium recens*, sont les restes d'une acropole sur les hauteurs de Bounarbachi. Les traces des murs de l'acropole sont continues; là où un promontoire de la roche escarpée s'avance comme un éperon dans la vallée du Mendéré, on peut encore reconnaître trois assises de pierres équarries, dans leur position originelle. Nous ne vîmes pas les gradins que M. Mauduit (en 1811) découvrit à l'extrémité de cet éperon, probablement parce qu'ils étaient couverts de terre; nous apprîmes plus tard de bonne source qu'un des officiers de l'escadre française les avait vus. Au côté sud de l'acropole on reconnaît clairement les fondations de murs s'élevant en retrait l'un au-dessus de l'autre.... Il y a des vestiges d'une muraille sur le bord extrême de l'une des collines inférieures, du côté du Mendéré, au nord de l'acropole, et l'on voit nombre de grands blocs de pierre sur la route qui, de l'extrémité de la vallée d'Arabler, à partir du quatrième tumulus isolé, descend à la rivière. Il y a de nombreux fragments dans le village de Bounarbachi et dans son cimetière, mais aucun à sa première place... »

Des observations tout à fait semblables à celles de l'architecte Mauduit ont été rapportées de Bounarbachi par M. Georges Perrot, le savant explorateur de la Galatie, lors d'une excursion faite en 1856, en compagnie de M. Heuzey, dans la campagne troyenne

(1) *Note d'un voyage fait dans le Levant*, p. 121.
(2) *Journ. of the Roy. Geogr. Soc. of Lond.*, vol. XII, 1842, p. 40.

et à la source du Mendéré (1); écoutons notre éminent archéologue. Après avoir raconté son arrivée aux fontaines du Simoïs, M. Perrot ajoute : « Après déjeuner, nous montons sur les hauteurs qui dominent Bounarbachi au sud, et, au sud-est, le Bali-Dagh. Ce n'est pas une montagne, mais c'est un coteau bien dessiné qui descend à la plaine par une pente très-sensible, sans être roide, mais qui par derrière, tout enveloppé du Mendéré, est presque inaccessible... De ce côté, le rocher vers le fleuve est coupé à pic, et forme presque partout un vrai précipice. Le plateau, assez grand, paraît..... avoir été nivelé par la présence en ce lieu d'une population quelconque. On y trouve, en différents endroits, des traces de constructions assez confuses, mais qui ne permettent pas le doute; entre autres, plusieurs de ces enfoncements circulaires qui indiquent le plus souvent l'emplacement d'une tour. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les restes d'un mur de fortification qui suit le bord du précipice, à l'est, au-dessus du Scamandre. On le retrouve en plusieurs points, avec deux, trois, et jusqu'à quatre assises conservées. Ce mur n'a pas de style; l'appareil en est irrégulier. Les pierres, assemblées sans ciment, sont petites; elles ont en moyenne $0^m,10$ de long sur $0^m,15$ de haut. Il se pourrait que ce mur fût relativement moderne; pourtant, ce qu'il y a d'incertain dans son appareil (2) me le ferait plutôt croire très-ancien. Tous les murs primitifs ne sont pas bâtis en blocs cyclopéens; ceux-ci, par leur apparence, me rappellent assez les murs de Lycosura en Arcadie, qu'on s'accorde à regarder comme remontant à une très-haute antiquité. »

Ce qui doit surtout frapper dans cette investigation locale, ce sont assurément ces vestiges de murailles assises sur le roc, et le mode primitif, presque cyclopéen, de ces murs sans ciment, seuls restes de la ville antique qui couronna cette position si bien choisie, et où cependant une ville d'époque plus récente n'a jamais succédé, cela est indubitable, à la cité primitive. C'est une remarque à laquelle nous avait déjà conduit la simple induction historique, et que l'examen direct confirme pleinement, on le voit. On a peine à comprendre, en présence de faits si clairement, si authentiquement établis, quelle préoccupation systématique a pu faire dire à un

(1) Cette note précieuse de M. Georges Perrot vient d'être imprimée tout récemment, à la suite d'un excellent *Mémoire sur le site de Troie*, que M. Gust. d'Eichthal a publié (Paris, 1875) postérieurement à la lecture que nous avons eu l'honneur de faire du présent travail au sein de l'Académie des inscriptions.

(2) M. Perrot en a dessiné une esquisse, p. 68.

récent explorateur, fervent admirateur d'Homère, que sur ces hauteurs de Bounarbachi nul indice ne révèle l'existence d'une ville ancienne, que « rien, absolument rien, ne porte la moindre trace de la main de l'homme » (1)! Ceci montre une fois de plus que l'enthousiasme n'est pas un guide sûr dans les recherches sérieuses.

VII. *La découverte de Lechevalier contestée. Controverses.*

Au point où notre exposé des faits est parvenu, — et nous croyons pouvoir dire notre démonstration, — nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de nous étendre sur les arguments négatifs des critiques qui ont attaqué la découverte de Lechevalier. Lorsque cette découverte fut annoncée, d'abord dans un mémoire spécial, et bientôt après dans une ample relation, tous ceux qui s'attachent avant tout à la logique des faits et à la clarté des preuves adoptèrent sans hésiter les conclusions du voyageur. Mais il est des esprits pour lesquels la critique se résume surtout dans la contradiction : ceux-là, naturellement, élevèrent des objections. Il faut dire, au surplus, que les objections avaient alors un côté bien légitime. La découverte de Lechevalier, qu'aucune exploration antérieure ne faisait prévoir, venait renverser inopinément une opinion qui, à défaut de discussion et de preuves, avait pour elle la sanction du temps : il était naturel qu'elle éveillât plus d'un scrupule. Sans parler du scepticisme radical du Dr Bryant, qui nie tout à la fois la découverte, la guerre et la ville de Troie, des difficultés auxquelles il était permis d'attacher une valeur sérieuse furent savamment développées. Ces difficultés, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, s'attachaient à deux points principaux. On rappelait que toute l'antiquité classique, du moins à partir du siècle d'Hérodote, avait accepté, d'un accord presque unanime, l'emplacement de la ville des Iliens (*Ilium Novum*) comme représentant celui de l'Ilion homérique. On disait que l'antique Scamandre devait être représenté par le Mendéré actuel, qui en garde le nom. Et puis encore, au sujet des sources de Bounarbachi signalées par Lechevalier, on trouvait de grands désaccords entre la description de ces sources et celle que renferme l'Iliade. On a vu, par tout ce qui précède, quelle est en réalité la valeur de ces objections et comment les faits mieux connus y répondent : nous n'y reviendrons pas. Il reste avéré pour nous, et, nous osons dire, pour quiconque a suivi avec quelque attention notre exposé histo-

(1) H. Schliemann, *Ithaque, le Péloponèse, Troie*, 1869, p. 151.

rique et géographique, que le Scamandre n'est et ne peut être que la rivière qui sort des sources de Bounarbachi, que le Simoïs n'est et ne peut être que le Mendéré, qui descend de l'Ida; enfin, que l'Ilion homérique, la ville de Priam, s'élevait sur le plateau rocheux de Bounarbachi, qui seul, dans toute la Troade, réunit les conditions topographiques exigées par les textes du poëte.

Parmi les partisans qui restent encore à l'opinion contraire, il en est un, cependant, dont nous ne pouvons, en terminant, passer les arguments sous silence : c'est M. Henri Schliemann. Le culte que M. Schliemann professe pour Homère, et l'ardeur qu'il apporte à en étudier sur place les indications topographiques, sont assurément des plus méritoires; une telle ferveur est digne de respect, alors même que l'on est forcé d'en écarter les conclusions (1).

M. Schliemann a vu deux fois la Troade, en 1867 et de 1872 à 73. Il est évident, à la simple lecture de sa première relation, que le voyageur arrivait dans la campagne troyenne sinon avec une opinion arrêtée, du moins avec une prédisposition très-prononcée en

(1) Il nous est impossible, toutefois, de ne pas faire ici quelques réserves. En dehors de la lecture de son Homère, la ferveur de M. Schliemann n'était malheureusement pas étayée d'études premières qui l'auraient utilement guidé dans ses investigations. Par sa biographie, que lui-même nous a fait connaître, et où se montrent certaines aptitudes d'ailleurs fort remarquables, on peut juger du degré de préparation que le voyageur apportait dans ses recherches.

Nous n'avons pas à parler de ses notions archéologiques, sur lesquelles les juges compétents se sont prononcés en plus d'une occasion.

Deux lettres d'un archéologue anglais, M. Frank Calvert, dans l'*Athenaeum* de Londres du 7 et du 14 novembre 1874 (p. 610 et 643), sont intéressantes à lire pour fixer ses idées sur l'esprit scientifique de M. Schliemann; nous en tirons seulement un passage : « Tout en rendant justice à l'esprit d'entreprise de M. Schliemann, aussi bien qu'au zèle extrême et à l'énergie qu'il a montrés dans ces fouilles, il m'est impossible de ne pas exprimer le regret que l'enthousiasme « qui touche au fanatisme » (ainsi qu'il le dit lui-même) qu'il apporte dans sa recherche de la Troie d'Homère, le domine au point de lui faire supprimer ou altérer tout fait mis en lumière qui ne pourrait se concilier avec l'*Iliade*. » — Et nous ajouterons, pour notre compte, que cet enthousiasme aveugle de M. Schliemann ne le pousse pas seulement à supprimer ou à fausser les faits qui lui paraissent contraires à son poëte, mais, bien plus, qu'il ne lui permet pas de voir et de reconnaître les faits patents, éclatants comme la lumière, qui précisément attestent l'admirable exactitude des descriptions homériques.

En ce qui touche au côté purement géographique, nous voulons dire à l'emplacement de l'antique cité homérique, la malechance du voyageur a voulu qu'il tombât à l'origine sur une opinion réellement insoutenable, l'assimilation de la Troie primitive avec l'*Ilium* des derniers temps classiques, et il s'est attaché à cette opinion erronée avec la ténacité convaincue d'un néophyte.

faveur de l'Ilium Novum. Il écarte sans discussion, on peut dire sans examen sérieux, les vues profondément motivées non pas seulement de Lechevalier, mais d'explorateurs éminents tels que le colonel Leake, corroborées depuis, notamment par M. Georges Perrot, d'observations si précises et si concluantes; et sa préoccupation est telle qu'il s'arrête à peine à la condition matérielle que présentent encore les substructions antiques du plateau de Bounarbachi. Sa pensée tout entière était à l'Ilium Novum, l'Hissarlik des Turcs. Il ne put en faire dans ce premier voyage qu'un examen rapide, mais il se proposa dès lors d'y revenir plus à loisir, et d'en fouiller complètement le sol.

Ce dessein, il le réalisa quatre ans plus tard; et ces fouilles, dont les résultats ont été publiés en 1874 (1), ont donné des résultats archéologiques incontestablement fort remarquables.

Ces résultats, toutefois, ont-ils modifié la question troyenne? Y apportent-ils des faits nouveaux, des raisons probantes et directes qui détruisent les raisons purement topographiques, et rendent évidente l'identité du site d'Hissarlik et de la Pergame d'Homère?

En aucune façon.

M. Schliemann a rendu à la lumière les restes d'une ville fort ancienne : mais cette ville n'est pas la ville de Priam. C'est la ville plusieurs fois détruite et rétablie des Éoliens, des Lydiens, de Lysimaque, de Sylla, d'Auguste et des Césars : ce n'est pas la cité troyenne détruite par les Grecs d'Agamemnon, et qui ne fut jamais relevée. Les fouilles de M. Schliemann, en un mot, apportent d'abondants et précieux matériaux à l'étude archéologique : elles ne touchent d'aucun côté à la question géographique.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

(1) *Antiquités troyennes*, 1 vol. avec atlas.

NUMISMATIQUE DES CROISADES

MONNAIE INÉDITE DES SEIGNEURS DU TORON

EN SYRIE

Nous devons à l'obligeance de M. Sauvaire la connaissance de cette petite monnaie, dont il s'est généreusement défait en notre faveur. Bien que le bord en soit rogné sur une certaine étendue, le nombre des lettres intactes est assez considérable pour qu'il soit possible de restituer la légende :

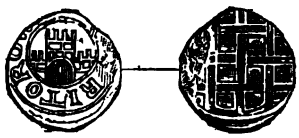

....RITORO.. (pour *Cast*RITORO*ni*) entre deux grènetis.

La porte du château du Toron.

℞. Pas de légende. Le champ tout entier est occupé par un dessin bizarre présentant un entrelacement de traits entourant de gros points, dont nous ne saurions actuellement donner une explication satisfaisante.

Cette petite monnaie de cuivre rouge devait être une fraction de denier ou d'obole, probablement une pougeoise. Le métal en est absolument identique à celui de certaines petites pièces des comtes de Tripoli et même de pièces plus récentes de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, et de son fils Jean, seigneur de Tyr et du Toron, publiées par M. de Pfaffenhofen, dans la *Revue numismatique* (année 1867, p. 46, pl. III, fig. 7 et 8).

Il nous paraît difficile de lire différemment la légende du droit et de tirer un parti plus logique des deux lettres très-distinctes RI qui précèdent le nom de Toron; elles ne peuvent se rapporter au nom d'aucun des différents seigneurs qui s'y succédèrent, et la forme CASTRI TORONI sur une monnaie de cette époque est parfaitement correcte. De nombreux exemples de légendes analogues se rencontrent sur des monnaies féodales de France et d'Italie.

C'est pour la première fois, il est vrai, que nous retrouvons cette forme sur une monnaie des croisades; mais ne sait-on pas que toute la petite monnaie de billon plus ou moins pur, frappée par les croisés, le fut à l'imitation de celle d'Occident, et que les nouveaux maîtres de la Syrie transportèrent sur leurs deniers et leurs oboles les types et les formules de légendes des monnaies d'Europe. Il est donc tout naturel que la monnaie frappée au château du Toron soit signée *Castri Toroni*, comme celle frappée à Guingamp, par exemple, portait *Castri Gigampi*, à Châteaudun, *Castri Duni*, etc., etc.

Du reste, si l'on ne connaît encore aucun autre exemple de cette légende sur les monnaies des princes croisés, il ne faut s'en prendre qu'à la pauvreté encore si grande de cette partie de la numismatique du moyen âge, pauvreté extrême, principalement pour ce qui est des seigneuries et des fiefs d'ordre secondaire. En dehors des quatre grandes baronnies du royaume de Terre-Sainte, comme on les désignait, c'est-à-dire le royaume proprement dit, et les principautés d'Antioche, de Tripoli et d'Edesse, c'est à peine si nous possédons une dizaine de pièces de ces seigneurs si nombreux qui se partagèrent tout le territoire de Syrie et y eurent droit de frapper monnaie (*jus cunei*). Ajoutons, pour ce qui regarde les mots *Castri Toroni*, que les légendes anonymes, c'est-à-dire, sans nom de prince, se rencontrent fréquemment dans la numismatique de Syrie au moyen âge, et que la légende *Turris Davit* que porte la célèbre petite pièce frappée à Jérusalem se rapproche fort de la forme *Castri Toroni*. L'unique différence est qu'il y a *Tour* au lieu de *Château;* mais la formule est la même.

Les quelques détails que nous allons donner sur le château du Toron et sur les seigneurs de ce nom sont empruntés, pour la plus grande partie, aux notices qui leur sont consacrées dans le remarquable travail de M. Guillaume Rey sur les châteaux des croisés et dans son édition des *Familles d'Outremer* de Ducange, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

Hugues de Saint-Omer, prince de Tibériade ou Tabarie, tant pour garantir les limites de sa principauté des courses continuelles des

Sarrasins que pour ménager à ses troupes un lieu de refuge et un point d'appui dans leurs incursions sur le territoire de Tyr, fit élever à dix milles de cette ville une forteresse considérable au lieu dit l'Ancien Tebnin ou Tibnin, et c'est encore sous ce nom que les Arabes désignent le château élevé au XVIIe siècle sur les fondations de la vieille forteresse du sire de Saint-Omer. La ville de Tyr, Sour ou Sur, alors encore au pouvoir des Sarrasins, était située à une trentaine de milles de Tibériade. Hugues de Saint-Omer choisit pour établir l'assiette de sa forteresse le sommet d'une haute colline arrondie, isolée dans la plaine, à égale distance de Tyr et du Liban; de là lui vint son appellation, du vieux mot français *touron* ou *toron*, signifiant, à ce qu'il paraît, éminence ou colline isolée (1).

Tant que Tyr fut aux mains des Sarrasins, on comprend de quelle importance dut être pour les Francs de Syrie cette redoutable forteresse se dressant comme une citadelle avancée entre le pays chrétien et la ville ennemie; mais le Toron ne perdit aucun de ses avantages lorsque Tyr eut succombé aux attaques des croisés. Le vaste château, dominant le pays tout entier, assurait aux chrétiens la possession du territoire conquis à plus de dix lieues à la ronde.

Les chroniqueurs arabes des croisades désignent toujours le Toron sous le nom de Tebnin, que Guillaume de Tyr écrit Tibenin (v. *Historiens arabes des croisades*, vol. 1, p. 380-381).

(1) Voici les termes mêmes dans lesquels Guillaume de Tyr (l. XI, chap. v) fait le récit de la fondation du Toron par Hugues de Saint-Omer : « *Eodem etiam tempore « cum Tyrensium civitas adhuc ab hostibus detineretur, et nostrorum modis omnibus impediret processum, vir nobilis et potens, et inclytæ in Domino recordationis, dominus Hugo de Sancto Aldemaro, qui post dominum Tancredum urbi « præfuit Tiberiadensi, quantum locorum distantia permittebat (distant enim a se « prædictæ duæ civitates quasi milliaribus triginta) frequentibus et occultis irruptionibus cives molestabat Tyrenses. Cumque in eundo et redeundo sæpius ejus « periclitaretur militia, eo quod in medio prædictarum urbium nec præsidium inveniretur nec munitionis aliquod genus, in quo se sui possent recipere et subsequentium hostium declinare importunitatem, adjecit vir præclarus, in summis « montibus urbi Tyrensi prominentibus et ab eadem quasi per decem distantibus « milliaria, in loco cui nomen priscum Tibenin, castrum ædificare, cui, quoniam « in monte erat excelso admodum et cacuminato, nomen indidit Toronum* (dans une « variante il y a *Tronum*). *Est autem locus is inter mare et Libanum, quasi in medio constitutus, a Tyro et Paneade æque distans, in tribu Aser, salubritate et « veris grata temperie commendabilis; solum haberis optimum, vineis et arboribus « prorsus habile, sed et frugibus et agriculturæ commodissimum. Præstitit ergo « non solum fundatori diebus illis ad opus prædictum commoditatem optatam; « verum usque hodie et ubertate quam porrigit, et multa munitione qua præminet, « et Tyrensium urbi et regno universo utilitates incomparabiles.* »

Peu après la fondation de Toron, Hugues de Saint-Omer fut tué d'un coup de flèche dans un combat de cavalerie contre les Sarrasins de Damas. Le Toron fut alors donné par le roi Baudouin Ier à un guerrier de la première croisade, Humfroi ou Henfred, dit *le Vieil* ou *l'Ancien*, qui devint la tige de la famille des seigneurs du Toron. On ignore quel était le nom patronymique de ce Humfroi; sa descendance prit celui du fief que lui avait donné le roi Baudouin et s'appela de Toron.

Humfroi Ier, à la faveur de son château, se rendit maître de tout le pays situé entre le Liban et les faubourgs de la ville ennemie de Tyr, et s'y tailla une riche seigneurie.

La descendance du premier Humfroi de Toron est quelque peu embrouillée, grâce à certaines contradictions de Guillaume de Tyr; voici cependant comme elle est rétablie dans les *Familles d'Outre-mer*.

Humfroi Ier, seigneur du Toron depuis 1107, était à la tête de sa principauté en 1124, à l'époque de la reddition de Tyr aux chrétiens, et vivait même probablement encore en 1136. Il fut le père de Humfroi II, dit *le Jeune*, qui lui succéda dans sa seigneurie et fut ensuite connétable. En 1137, après la mort de Pons, comte de Tripoli, nous voyons le roi Foulque, délibérant sur ce qu'il y avait à faire, admettre à son conseil, entre autres personnages, cet Humfroi de Toron, *encore jeune homme*, dit Guillaume de Tyr. Il venait très-probablement de succéder au titre de son père, si c'est bien encore de ce dernier, comme le croient les annotateurs des *Familles d'Outre-mer*, qu'il s'agit dans un acte de 1136 où paraît un Humfroi de Toron.

Humfroi II, dit *le Jeune*, se distingua dans toutes les luttes contre les infidèles et prit une part glorieuse à tous les combats de ces temps si agités. Vers 1148, il fut nommé par le roi Baudouin III connétable du royaume, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort. Celle-ci arriva le 21 avril 1178, des suites d'une blessure qu'Humfroi avait reçue dans un combat contre les Sarrasins. Peu auparavant, il avait épousé Philippe ou Philippa, fille de Raimond, prince d'Antioche, épouse répudiée de l'empereur Andronic Ier Comnène; elle ne lui survécut que fort peu de temps. Mais Humfroi II avait eu d'un premier mariage un fils également nommé Humfroi, qui mourut avant son père, et qui, dans les actes où il est fait mention de lui, est surnommé *le Jeune*, tandis que son père était devenu Humfroi *le Vieux* ou *l'Ancien*. Il avait épousé Estéfénie (Stéphanie ou Etiennette), fille de Philippe de *Naples* (Philippe de Milly, seigneur de Naplouse), et dut mourir avant 1173; car, cette même année, le

roi Baudouin IV maria sa veuve au champenois Miles de Plancy, sénéchal du royaume. Ce troisième Humfroi ne porta jamais le titre de seigneur du Toron, et il n'y eut en fait que trois seigneurs régnants de ce nom, à savoir : le père du connétable, fondateur de la dynastie; le connétable, et en dernier lieu son petit-fils, qui succéda immédiatement à son grand-père en 1178. — Le nom de la première femme du connétable est inconnu; mais il est probable qu'elle était fille de Renier de Brus, seigneur de Panéas, Banéas ou Belinas, puisqu'il est constant que le connétable succéda à ce dernier dans sa seigneurie « comme son héritier », à ce que rapporte Guillaume de Tyr. Belinas, une des plus fortes places du royaume, fut une première fois assiégée par Nour-ed-Dyn et vigoureusement défendue par le connétable en personne aidé de son fils; mais, peu après, le prince sarrasin revint à la charge avec des forces considérables, et, le 18 octobre 1167, Belinas était prise par lui et ruinée de fond en comble, pendant que le connétable combattait en Egypte aux côtés du roi Amauri.

Humfroi III, seigneur de Toron et de Belinas, quatrième du nom, succéda à son aïeul en 1178 et épousa Isabelle, seconde fille du roi Amauri et de la reine Marie Comnène, et sœur de la reine Sibylle, femme du roi Guy de Lusignan. Le mariage, arrêté en 1180, ne s'accomplit que quatre ans après, à cause du bas âge de la princesse. Humfroi III était un prince chétif, aussi faible d'esprit que de corps. A la mort du roi Baudouin V, en 1186, apprenant que les barons songeaient à le proclamer roi, du chef de sa femme Isabelle, il courut se réfugier à Jérusalem, et renouvela l'hommage à sa belle-sœur, la reine Sibylle, et au roi Guy de Lusignan, auxquels on cherchait à l'opposer.

Mais en 1190, Sibylle étant morte sans enfants, il se trouva que la succession du royaume revenait encore à sa sœur la princesse Isabelle. Alors l'ambitieux marquis de Montferrat, Conrad, seigneur de Tyr, voyant une occasion favorable de saisir la couronne qu'il convoitait, parvint à persuader à la princesse Isabelle de demander la dissolution de son mariage avec Humfroi et de l'épouser ensuite, Les barons du royaume, redoutant dans des circonstances aussi périlleuses la jeunesse et le peu d'expérience du seigneur du Toron, furent facilement gagnés à cet arrangement si déshonorant pour lui. Isabelle produisit des témoins importants qui attestèrent de la prétendue violence à elle faite par Humfroi pour la forcer à l'épouser. Puis l'archevêque de Tyr et un autre prélat, juges désignés par le patriarche de Jérusalem gagné à la cause du marquis, prononcèrent

le divorce malgré la résistance de Humfroi. Aussitôt après, Conrad, assisté par le comte Henri de Champagne et les autres barons, alla enlever Isabelle à son mari légitime et l'épousa publiquement devant l'évêque de Beauvais.

Les chroniqueurs ne parlent plus guère de Humfroi; nous savons seulement qu'il devint, comme tant d'autres, le prisonnier de Saladin, sur le champ de bataille de Tibériade, en 1187, et qu'il ne fut mis en liberté qu'après la reddition du château de Krach.

Quant au château du Toron, Saladin s'en était emparé immédiatement après le grand désastre de l'armée chrétienne; mais à cette époque il n'appartenait plus à Humfroi, qui l'avait cédé dès 1180, avec le Châteauneuf et Belinas, au roi Baudouin IV; puis celui-ci en avait mis en possession Josselin, comte titulaire d'Edesse, et cet accord avait été plus tard confirmé par le roi Guy et sa femme la reine Sibylle. (Document du mois d'octobre 1180.)

Humfroi fut un des barons du royaume qui allèrent offrir leurs services au roi Richard d'Angleterre, guerroyant en Chypre contre le despote Isaac. Il mourut sans postérité en 1198. Il n'avait eu qu'une sœur, Isabelle, qui avait épousé le prince Roupen III d'Arménie, et en avait eu deux filles. L'aînée, Alix, épousa, en 1194, Raimond d'Antioche, fils du prince Boémond III, et en eut un fils qui fut l'infortuné Raimond-Rupin, également prince d'Antioche, et dont nous avons dernièrement publié un denier inédit (1).

A la mort de Josselin d'Edesse, sa fille aînée, Marie-Béatrice, mariée au comte Henri-Othon de Henneberg, vendit aux chevaliers teutoniques sa part de l'héritage paternel. En janvier 1226, l'empereur Frédéric II et Isabelle de Brienne confirmèrent aux chevaliers la possession de toutes les terres de Josselin, même de celles qui étaient encore occupées par les Sarrasins. Enfin, en 1229, après diverses négociations avec Jacques de l'Amendelée, fils de la seconde fille de Josselin, les chevaliers teutoniques se trouvaient maîtres de toutes les terres qui avaient appartenu à Josselin d'Edesse, sauf cependant du Toron qui était jusqu'alors resté presque constamment entre les mains des Infidèles et dont le château avait de nouveau été pris et détruit en 1219 par le sultan Malek-Moadam, le Coradin des chroniques latines. Néanmoins les Teutoniques, pour constater leur droit, le nommaient toujours le Toron des chevaliers, *Turo militum*.

Le 18 février 1229, le célèbre traité conclu entre Malec-Kamel et

(1) V. *Mélanges de numismatique* de MM. de Saulcy, de Barthélemy et Hucher, *Monnaies inédites des princes croisés*, 3e fascicule.

Frédéric II d'Allemagne rendit aux chrétiens le Toron avec d'autres places fortes. Aussitôt les Teutoniques demandèrent à en être mis en possession ; mais la princesse Alix d'Arménie, que nous avons nommée plus haut, s'étant présentée devant l'empereur, en vertu de son titre de nièce du dernier Humfroi, lui réclama la seigneurie de son oncle. Elle réussit à prouver son droit, et Frédéric lui ayant adjugé le château du Toron, elle prit le titre de dame de Toron. L'empereur accorda, comme dédommagement aux chevaliers, une rente de 7,000 besants à prélever sur le port d'Acre.

Alix à ce moment devait être déjà fort avancée en âge et veuve de son second époux, le baron arménien Vahram, sénéchal d'Arménie. On ignore à quelle époque elle transmit sa seigneurie du Toron à son héritière et petite-fille Marie d'Antioche, fille de son fils Raimond-Rupin, qui prit à son tour le titre de dame du Toron.

Marie de Toron épousa le seigneur de Tyr, Philippe de Montfort, déjà veuf d'Éléonore de Courtenay. Ce fut ainsi que ce prince devint seigneur du Toron du chef de sa femme, et que le titre en passa dans la famille des princes de Tyr. Nous n'avons pas à rappeler ici la vie si agitée de Philippe de Montfort, qui fut un des personnages les plus considérables et les plus influents du royaume de Jérusalem, ni la part si importante qu'il prit comme seigneur de Tyr à tous les événements de l'époque. Nous mentionnerons seulement sa présence en qualité de seigneur du Toron à l'assemblée convoquée en février 1250 à Acre, par Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur. Philippe mourut assassiné dans les derniers jours de l'année 1269.

Son fils Jean de Montfort, fils aîné de son second lit, s'était fait appeler seigneur du Toron, du vivant même de son père. Il lui succéda également dans sa seigneurie de Tyr. Sa femme était Marguerite d'Antioche-Lusignan, sœur du roi Hugues III de Chypre. Il mourut subitement à Tyr le 23 novembre 1283. Comme il ne laissait pas de postérité, sa seigneurie du Toron passa à son frère Humfroi, déjà seigneur de Baruth du chef de sa femme Echire d'Ibelin. Humfroi reçut en même temps du roi Hugues, auquel il fit hommage pour le Toron, la possession conditionnelle de Tyr; mais il mourut dès le 12 février 1284, laissant un fils nommé Rupin, qui finit par réunir sur sa tête les seigneuries devenues titulaires de Tyr, du Toron et de Rupenlt. Le 19 février 1291, Tyr tombait aux mains des Sarrasins avec ce qui restait de la puissance franque en Syrie. Quant au Toron, depuis plusieurs années déjà il n'appartenait plus aux chrétiens.

Nous avons dit que M. de Pfaffenhofen avait publié dans la *Revue*

numismatique de 1867 une monnaie inédite de Philippe de Montfort, et deux de son fils Jean. Sur la première on lit *Phelipe de Sur* (Philippe de Tyr). Sur les deux autres, à la suite du nom de Jean se voit celui de sa seigneurie du Toron écrit ainsi : *Tro* (*Johs Tro*); mais sur leurs revers on lit encore *de Sur* (de Tyr). On voit donc que les princes de Tyr qui devinrent par alliance seigneurs du Toron n'ont jamais négligé d'indiquer sur leurs espèces leur titre principal de seigneurs de Tyr et ont battu monnaie commune pour leurs deux principautés. Sur la monnaie inédite que nous publions aujourd'hui, il n'est fait mention que de la seigneurie du Toron. Il est donc certain que nous avons sous les yeux la première monnaie connue des seigneurs de la famille de Toron proprement dite, car les seigneurs de Montfort n'auraient pas manqué d'y inscrire également le nom de Tyr. En un mot, il s'agit d'*une* monnaie frappée *au* Toron, *pour* la seigneurie du Toron *par* un seigneur du Toron et non *par* un des seigneurs de Tyr. Quant à préciser l'époque de son émission ou du moins le nom du seigneur qui la fit frapper, cela ne nous paraît guère possible, mais il nous semble qu'on éviterait bien des chances d'erreur en classant cette petite monnaie à la seconde moitié du XIIe siècle, c'est-à-dire aux règnes du connétable Humfroi et de son petit-fils Humfroi III. Espérons que la découverte de quelque monnaie nominale des seigneurs du Toron viendra bientôt jeter un peu plus de lumière sur l'histoire numismatique, encore dans l'enfance, de ce fief célèbre dans l'histoire des principautés franques de Syrie.

Remarquons que l'orthographe du nom de Toron est plus correcte sur notre monnaie que sur celle de Jean de Montfort, où il est écrit TRO, tandis qu'ici nous lisons TORO; à la suite on distingue même parfaitement la portion inférieure de la lettre N. — Dans les documents ou les chroniques de l'époque, le château du Toron est désigné par les mots *Toron, Toronum, Turon, Turonum, Turun, Tron, Tronum, etc., etc.*

Dans le champ de notre monnaie figure un haut portail surmonté d'une large tour crénelée et flanqué de deux murailles, également crénelées. Nous avons évidemment sous les yeux la représentation de la porte principale de la célèbre forteresse; elle nous rappelle d'une manière frappante les grandes portes crénelées d'Antioche et de Nicosie qui figurent sur quelques monnaies des princes d'Antioche et des rois de Chypre.

Quant au type du revers, il nous semble fort extraordinaire, et comme nous l'avons dit au début, nous ne saurions en hasarder

une explication quelque peu satisfaisante; tout au plus pourrait-on retrouver dans ce dessin quelque analogie avec la représentation d'une herse, soit que nous ayons sous les yeux la herse du château, soit qu'il s'agisse plutôt de la pièce héraldique nommée *frette*, et évidemment alors du blason des seigneurs du Toron. Malheureusement nous ignorons absolument quelles étaient les armes de cette famille. En tout cas, nous le répétons, ce type du revers, occupant la surface entière de la pièce et ne laissant aucun espace pour la légende, ne laisse pas que d'être fort insolite; il ne rappelle ni de près ni de loin aucun type du monnayage féodal d'Occident, ni même des croisades, sauf peut-être deux petites pièces de cuivre anonymes publiées par M. de Saulcy (1) et attribuées par lui à Tripoli, avec un point de doute. Sur ces pièces d'une fabrique barbare on croit reconnaître également l'image grossière d'une herse. En somme, ce type est si bizarre, que bien loin d'y reconnaître de suite un type d'origine latine, on croirait presque, au premier coup d'œil jeté sur ce côté de la monnaie, avoir affaire à une pièce arabe, et il n'y aurait là rien de bien étonnant, quand on songe qu'il ne faut jamais perdre de vue l'influence de l'art arabe sur les diverses productions des croisés établis en Syrie.

Nous terminerons en disant que notre monnaie, signée *Castri Toroni*, offre une ressemblance extraordinaire avec deux petites pièces décrites par M. le comte Melchior de Vogüé dans la *Revue numismatique* de 1865 (page 307, pl. XIII, nos 11 et 12), et attribuées par lui à la seigneurie de Baruth ou Beyreuth.

Du vieux Toron des croisés, de l'antique donjon chrétien dont les murs furent si souvent battus par le flot des armées sarrasines, il ne reste plus aujourd'hui que les substructions et quelques assises de gros blocs taillés à bossages, encore en place sur presque tout le pourtour. De ce sommet élevé, on domine les hauteurs qui séparent les deux vallées du Nakar-el-Kasmieh et de l'Ouad-Aïoun.

La forme arrondie du plateau avait déterminé celle de la forteresse, dont le plan paraît avoir été à peu près identique à celui du célèbre Krack ou Crack de Montréal, relevé par M. Mauss, et qui est également de forme arrondie, avec des saillants carrés et des tours barlongues.

Grâce aux substructions encore existantes du vieux Toron, le château bâti par Daher-l'Omar, lorsqu'il se révolta il y a deux cents

(1) V. de Saulcy, *Numismatique des croisades*, p. 57, pl. XIII, fig. 8 et 9.

ans contre la Sublime Porte, a conservé la configuration extérieure de l'ancienne forteresse.

A en juger par ce qui se voit encore de l'édifice du moyen âge, il devait présenter à l'œil un aspect semblable à celui de beaucoup de châteaux arabes, à ceux, par exemple, d'Alep et de Hamah, étant élevé comme eux sur un tertre conique et flanqué de tours carrées. Il est probable que le peu qui subsiste du Toron des croisés date de la première moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire de sa reconstruction après sa destruction par les soldats de Malek-Moadam, en 1219.

Les revenus de la seigneurie du Toron paraissent avoir été fort considérables. Ils s'élevaient, d'après Amadi, à 60,000 besants d'or, somme très-élevée pour l'époque. De très-nombreux villages et casaux en dépendaient.

Les seigneurs du Toron, dit Ducange, portaient le titre de seigneurs du Toron, de Belinas, de la Sebele (la Sebebe ou Subeibe) et de Châteauneuf; ils avaient droit de haute cour, c'est-à-dire : cour, coin ou monnaie, et justice; au Toron, à Belinas et à Châteauneuf il y avait cours de bourgeoisie et justice.

G. SCHLUMBERGER.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

43

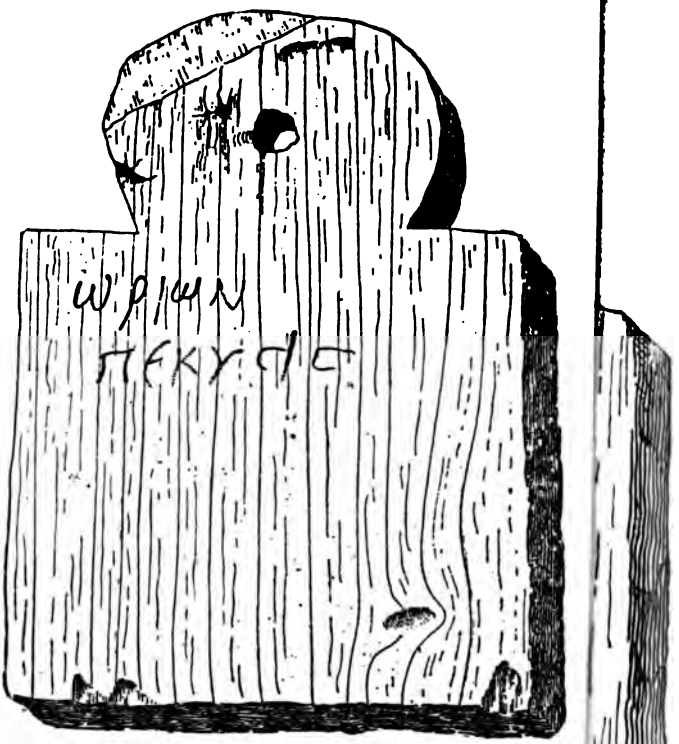

54

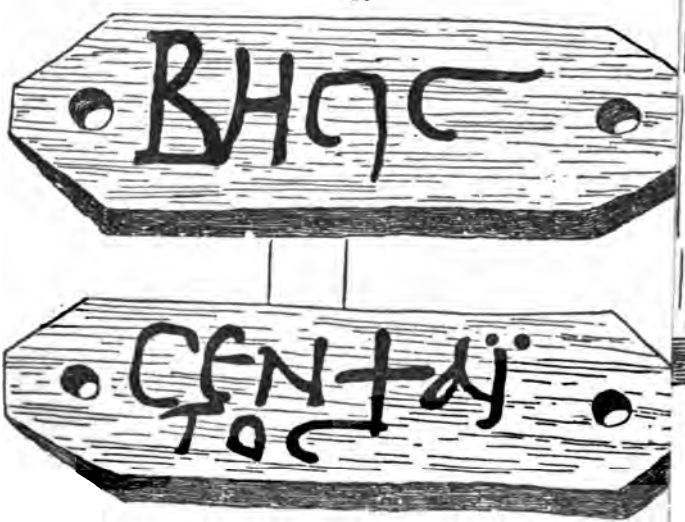

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

66.

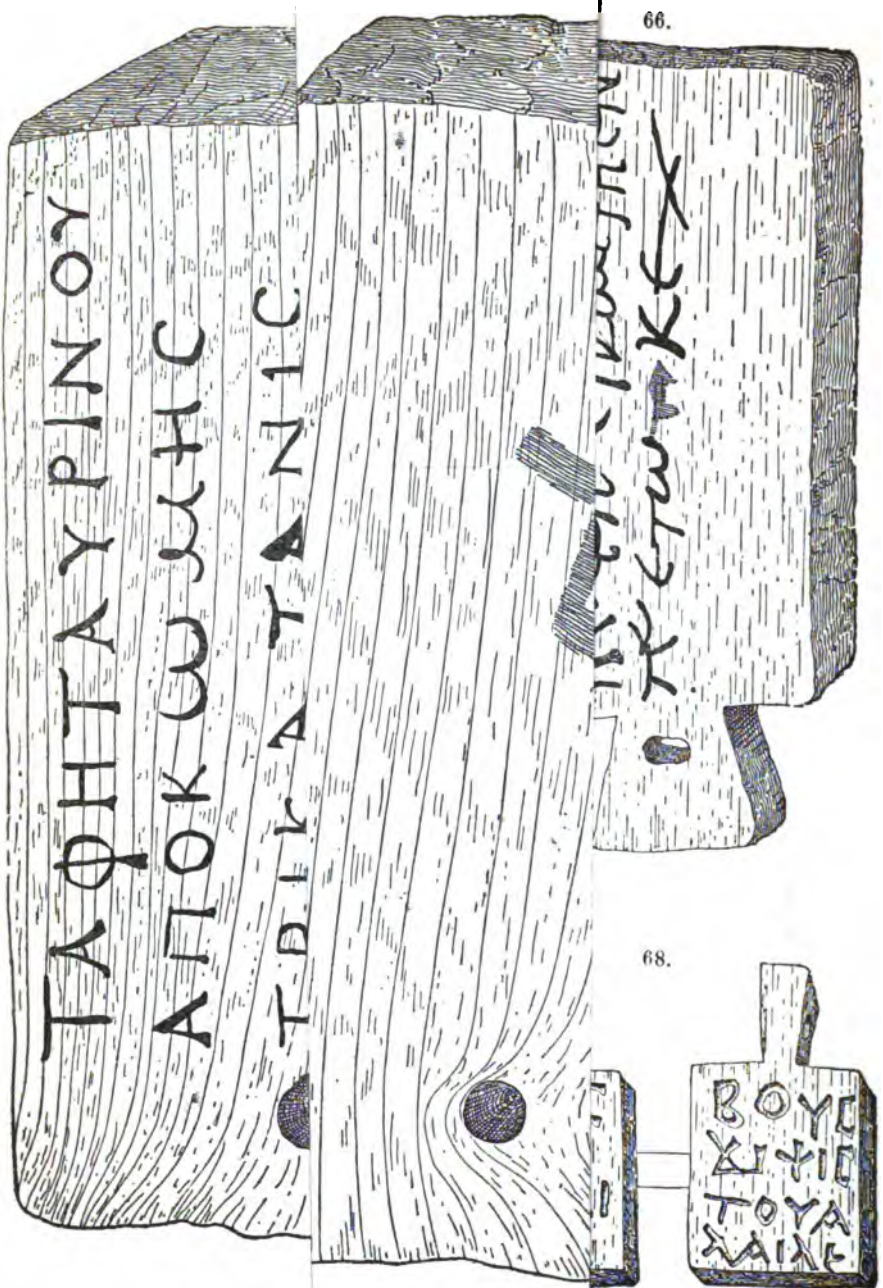

68.

TABLAI ÉGYPTIENNES

A

INSCRIPTIONS GRECQUES

Suite (1)

58.

Planche VIII, figure n° 58.

Pierret, *Catalogue*, n° 683.

CЄN
ΨΥΡΟ
C ⳨'Є
ΠЄΤΟΥ[C?]

Lecture difficile. Ωρεπετους, comme nom propre, serait de mauvaise facture; peut-être, d'ailleurs, la *virgula* placée après la sigle ⳨ indique-t-elle, comme dans la plupart des cas, une abréviation.

59.

Planche XI, figure n° 59.

Bern. Peyron, *op. cit.*, p. 39; Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 436; Pierret, *Catalogue*, n° 671.

ΤΑΦΗΤΑΥΡΙΝΟΥ
ΑΠΟΚΩΜΗC
ΤΡΙΚΑΤΑΝΙC
ΤΟΥ ΚΟΠΤΙΤΟΥ
ΝΟΜΟΥ

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre, décembre 1874, et mars 1875.

Ταφὴ Ταυρίνου
ἀπὸ Κώμης
Τριχατάνις
τοῦ Κοπτίτου
νόμου

Écrite à l'encre. Au revers, le signe ⲭ.
Même localité et même nome qu'au n° 49.

60.

Planche VIII, figure n° 60.

Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 436; Pierret, *Catalogue*, n° 674.

ΤΜΕΛΙ
ΚΕΚΑΙΘ
ΥΓΑΤΗΡ

Τμέλικε καὶ θυγάτηρ.

Gravée.

61.

Planche XI, figure n° 61.

Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 436; Pierret, *Catalogue*, n° 675.

ΩΡΙΩΝ
ΑΠΟΘΥΝΕΙ

Ὠριων ἀπὸ Θυνι.

Gravée. Le nom de Thuni, patrie d'Orion, figure trois fois dans le papyrus Casati (1).

62.

Planche XII, figure n° 62.

Frœhner, *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie*, p. 16; Pierret, *Catalogue*, n° 680.

.....II....
.....AC
ΑΔΕΓΡΑΦΑΠΑΛΑΜΑC

(1) Br. de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 145, 146, 150.

ΥΙΕΟCΑΧΝΥΜΕΝΟΥ

. . . . . ας

Ἅδε γραφὰ παλάμας υἱέος ἀχνυμένου

« Ces lettres sont de la main d'un fils désolé. »

Tablette gravée, à double queue d'aronde; elle vient d'Égypte et a été offerte au Musée du Louvre par M. Frœhner, qui la tenait de M. Mariette. On y lisait un distique grec en dialecte dorien, dont le pentamètre seul est conservé. Mon confrère et ami M. Egger a ingénieusement restitué comme il suit l'hexamètre disparu :

[τοῦ δεῖνος (1)] τόδε σῶμ' ὅπερ ἄθλιον ὤλεσε γῆρας.

On connaît un certain nombre d'inscriptions mentionnant de la sorte ceux qui les ont composées ou gravées (2).

63.

A. Peyron, *Papyri græci regii Taurinensis musei Ægyptii*, p. 54; B. Peyron, *Memorie della reale Accademia di Torino*, 1841, p. 39; Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 435; Lumbroso, *Documenti greci del regio Museo egizio di Torino*, p. 21.

C'est à M. Hase que l'on doit la connaissance d'une précieuse tablette, par malheur disparue, que M. Brunet de Presle a transcrite sous sa dictée. Je la reproduis telle qu'elle figure dans les notes de mon savant confrère :

ΛΜΒ' Επειφ ταφης
Cενεπιωνυχος θυγα
τηρ Φθαμοντη Παψε
νιος και η θυγατηρ
αυτης ενδον εςιν
αυτης αποτεθ. εδω
κα αυτω τα ναυλα
πληρης και τας
δαπανας και υμεις
ουν κατασησατε
αυτην εις τους ταφους
εν μεμνονειοις.

M. Amédée Peyron, qui dit avoir vu cette tablette dans le Musée

(1) Un nom propre au génitif.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 35; t. II, p. 169.

du Louvre, en a pris une copie moins complète qu'a publiée son neveu, M. Bernardino Peyron. Voici cette transcription, qui présente pour la date initiale une notable différence.

L KB Єπειφ ταφης Сενεπωνυχος θυγατηρ Φθομοντος ..... εδωκα αυτω τα ναυλα πληρης και υμεις ουν καταςησατε αυτην εις τους ταφους εν μεμνονειοις.

Je traduis sur la copie de M. Hase :

« L'an 42, Epiphi. Ensevelissement de Sénéponyx, la fille de « Pamonthès Papsénios; et sa fille est déposée dans cette [caisse]. « J'ai payé le nolis entier et les frais. Vous donc, placez-la dans les « tombeaux, aux Memnonia. »

Cette inscription rentre dans la classe de celles que l'on a déjà vues plus haut et qui indiquent le lieu de destination des corps chargés sur les barques du Nil pour être transportés dans les chambres sépulcrales.

Parmi les souverains qui, à partir de l'époque grecque, ont possédé l'Égypte, Auguste est le seul qui ait régné quarante-deux ans. Si, comme l'extrême habileté de M. Hase donne lieu de le penser, la copie de ce savant présente, pour les chiffres, la vraie lecture, nous trouverions ici une date certaine qu'il importerait de noter.

La mention des Memnonia montre que ce petit monument vient de Thèbes.

64.

B. Peyron, *Memorie della reale Accademia di Torino*, 1841, p. 39; Egger, *Mémoires d'histoire ancienne*, p. 40.

Сενυριος Πλουσα κομισον το σωματιον του υιου μου εςιν δε το ονομα αυτου του σωματιου Ισωνος πεπληρωκα αυτον του ναυλου και των δαπανων π.....σωμα.

« Senyris à Plousa. Reçois le petit corps de mon fils; le nom de « ce petit corps est Ision. J'ai payé au [batelier] le transport et les « frais ..... corps. »

Tablette copiée par M. Amédée Peyron, qui l'a communiquée à son neveu, M. Bernardino Peyron. D'après les indications de ce dernier, elle semblerait avoir appartenu au Musée du Louvre, comme les nos 63 et 65. Les catalogues et les registres de cet établissement n'en présentent cependant aucune trace. Rédigée, comme la suivante, en forme de lettre, la tabla de Senyris se distingue, par ce caractère, de toutes celles qui me sont connues.

Le nom d'Ision était sans doute, comme nous l'avons vu plus haut, inscrit sur la caisse mortuaire (1).

65.

Bernardino Peyron, *Memorie della reale Accademia di Torino*, 1841, p. 39; Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 440.

Ϲενυριος Πλου[σα] χαιρειν κομι[σον] το σοματιον Ϲενπαμωνθης της αδελφης σου πεπληρωκα αυτον τον ναυλον και δαπα.

Au revers :

πεπληρωκα αυτον το ναυλον και τας δαπανας των δ..... σωματων.

« Senyris à Plousa, salut. Reçois le petit corps de Senpamonthis « ta sœur. J'ai payé au [batelier] le transport et les frais des ..... « corps. »

MUSÉE DE FLORENCE

66.

Lumbroso, *Del papiro greco LXIII del Louvre e di alcune iscrizioni inedite del museo Egizziano di Firenze*, p. 22.

Dessin communiqué par M. Bayet, de l'École d'Athènes.

ΜΕΟΟΗΡΙϹ ϹΕ	
Γ Ν	ΜΕϹΟΗΡΙϹΥΙΟϹ
ΝΕΦΟΥΓΠΗΝΕΝΑ	ΘϹΝΑΠ....Ο...
ΙϹΤΟΙΕΡΙΝΑΠΕ	ΑΠΟΠ
ΝΑΝΤΙΔΙΟϹΠΟ	ΙΤΟΥΚΟΠ
ΛΙϹΑΡΗΟΤΗϹΜΕ	ΤΟΥΝΟΜΟΥ
ϹΟΙΗΡΙϹΨΕΝΤΑΥ	ΚΑΙΤΟΝΥΙΟΝΚΛ
⁞⁞ΚΑΙΑΡΑΒΙΑ	ΛΕΠΡΙΕΙΕΡΟΝΙ
Ν.:.ΠΡΟϹΛΑΥ....	ΚΗΚΑΠ....

Copie de M. Lumbroso :

ΜΕΣΟΗΡΙΣΥΙΟΣΣΕ	ΜΕΣΟΗΡΙΣΥΙΟΣ
Σ Ν	ΘΣ(ε)ΝΑΠΥΓΚΙΟΣ
ΝΕΦΟΥΓΠΗΝΕΝΑ	ΑΠΟΠΗΙΝΣΙΝΟ

(1) Ci-dessus, n° 46. Cf. Lumbroso, *Documenti greci del Museo egizio di Torino*, p. 25.

ΙΣΤΟΙΣΕΙΝΑΠΕ
ΝΑΝΤΙΔΙΟΣΠΟ
ΛΙΣΑΡΗΟΤΗΣΜΕ
ΟΣΗΡΙΣΤΕΝΤΑΥ
N IN
[ΗΡ]ΚΑΙΑΡΑΒΙΩ[ον?]
[Α]ΝΑΠΡΟΣΔΕΤΗ
..ΟΝ

ΙΤΟΥΚΟΠΤΕΙ
ΤΟΥΝΟΜΟΥ
ΚΑΙΤΟΝΥΙΟΝΚΑ
ΑΕΣΗΡΙΕΙΕΡΟΝΙ
ΚΗΚΑΙΤΟΙΣΙΕΡΙ

Tablette opisthographique très-effacée.

M. Lumbroso, qui l'a déjà publiée, y signale les noms de Σενεφουγ, Θσ[ε]ναπυγχις, et la mention du bourg de Peiasinos. Je crois reconnaître à la cinquième ligne le nom d'APHOTHC (cf. ci-dessus, n° 12).

Avant les mots ΑΠΕΝΑΝΤΙ ΔΙΟΣΠΟΛΙC, M. Egger incline à lire IC TO IEP[O]N.

Nous avons déjà vu plus haut (n°s 49 et 59) les mots ΚΟΠΤΙΤΟΥ ΝΟΜΟΥ.

67.

Lumbroso, *Del papiro greco LXIII del Louvre*, p. 21.

εις διοσπολιν
σενασκλας θυγατηρ
ταπιωμτις
απο πανδαρων

Dessin de M. Bayet et copie de M. Lumbroso.

« Pour Thèbes. Sénasclas, fille de Tapiômtis, de Pandaroi. »

68.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 22.

Dessin de M. Bayet.

ΤΑΗCΙCΤΡΜΠΜΟΟΥ
ΤΥΠΟΥΗΡΟΙΥ·Ι·ΟΙΤΗC
ΘΥΓΑΘΡΟCΠΕΠΟΜΦΑΝ
ΤΑΜ...ΕΡΑΝ.....
ΑΝΕΝΕΓΚΕΝΑΥΤΗΝ
ΠΑΡΑΠΟΤΑΜΟΝ

Copie de M. Lumbroso :

ΤΑΗΣΙΣΤΡΜΠΜΟΟΥ

ΤΡΠ,ΟΥΗΡ[ΣΙ]Υ·Ι·ΟΙΤΗΣ
ΘΥΓΑΘΡΟΣΠΕΠ[ΕΜ]ΦΑΝ
? ΤΗ.....ΣΡΑΝ.ΟΙΚΙ
ΑΠΕΝΕΓΚΕΝΑΥΤΗΝ
ΠΑΡΑΠΟΤΑΜΟΝ

Il s'agit ici d'un corps chargé, selon la coutume, sur une barque du Nil pour descendre jusqu'au lieu de la sépulture. M. Egger propose de lire à la quatrième ligne THN MHTEPAN.

On a d'autres exemples du double point placé comme ici aux deux côtés de l'I (1).

69.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 23.

Dessin de M. Bayet et copie de M. Lumbroso.

ΤΑΠΑΕΙΚ
ΕΒΙΩΣΕΝ
ΕΤΩΝ Ιϛ

Au revers :

ΤΑΠΑΕΙΚ
ΕΒΙΩΣΕΝ
ΕΤΩΝ Ιϛ

Tablette portant des deux côtés la même légende :

« Tapaeik a vécu seize ans. »

70.

Lumbroso, *ibid.*

ΤΟΝΜ
ΕΝΜΑ
ΜΠΡΕ

Fragment.

Une note particulière de M. Lumbroso me fait savoir que le bois de l'une des tablettes de Florence que je viens de transcrire est sculpté au revers et représente des fruits en relief.

(1) Lumbroso, *Documenti greci del regio Museo egizio di Torino*, p. 25. CANCNΩC Υ·Ι·ΟC ΠΑΜΩΝΤΟΥ.

MUSÉE DE TURIN

Tablettes provenant de la collection Drovetti. Je les transcris d'après une note que M. Lumbroso a bien voulu m'envoyer récemment et qui donne la disposition des lignes.

71.

Lumbroso, *Documenti greci del Museo egizio di Torino*, p. 20.

ΕΠΟ
ΝΥΧ
ΟCΥΙ
ΟCΕΠ

Au revers :

ΟΝΥ
ΧΟΥ
ΕΒΙΩ
CΕΝΕ
ΤΩΝ
ΞΒ

Ἐπόνυχος υἱὸς Ἐπονύχου ἐβίωσεν ἐτῶν ξΒ.

Tablette écrite des deux côtés. M. Lumbroso explique comme M. de Rougé le nom égyptien Ἐπώνυχος (1).

72.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 22.

ΘΗΡΑΚΛΗ
ΑΠΟΤΕΜΕΝ
ΤΝΥ

Θηρακλη ἀπὸ Τεμεντνυ.

Planchette gravée. La localité qu'elle indique est inconnue.

73.

Lumbroso, *loc. cit.*

ΚΑCΙC

(1) Voir ci-dessus, décembre 1874, p. 391.

ΕΞΗΓΗ
ΤΗϹ

Κασις ἐξηγητής.

Kasis, guide? interprète (1)?
Légende écrite à l'encre.

74.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 21.

Face gravée :

ΜΕΛΑΝΟΥϹ
ΘΥΓΑΤΗΡΑΝ
ΔΡΕΑΤΟϹ
ΕΙϹΕΡΜΩΝΘΙΝ

Face écrite à l'encre :

ΜΕΛΑΝΟΥϹΘΥΓΑΤΗ
ΡΑΝΔΡΗΑΤΕϹ
ΜΕΛΑΝΟΥϹΘΥ
ΓΑΤΗΡΑΝΔΡΗΑ
ΤΕϹΛΓΛΘ

Μελανους θυγάτηρ Ανδρεατος εἰς Ἑρμώνθιν
Μελανους θυγάτηρ Ανδρηατες Μελανους θυγάτηρ Ανδρηατες λγλθ (ou αγαθ).
Pour la formule εἰς Ἑρμωνθιν, voir ci-dessus, n° 46.

75.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 22.

ΠΛΗΝΙϹ

Au revers :

ϹΕΝΚΑΛΑϹΙΡΙΟϹ

Tablette gravée des deux côtés.

76.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 21.

ϹΑΙΦΝ
ΗΙϹ

Légende gravée.

(1) Voir ci-dessous, n° 81.

77.

Lumbroso, *loc. cit.*

CENARMI
YCIOCAΠO
ΘYNEΩCΘYY
ΦECAIΓEP
ΔIOC

Σεναρμιυσιος ἀπὸ Θυνεως .....

Inscription gravée.

78.

Lumbroso, *loc. cit.*

CEN
ΠAH
NIC

Σενπληνις.

Gravée.

79.

S. Quintino, *Mummia egiziana* (*Memorie della reale Accademia di Torino*, 1825, p. 276); Dr Seyffart. *Inschriften aus Ægypten* (*Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, 1850, p. 257); Lumbroso, *op. cit.*, p. 23.

†EMΩN
ΘHCMA

Au revers :

OYTOC
†ENMΩNΘHCANHP
ΠΩTEN

La face et la première ligne du revers sont gravées; les deux autres lignes écrites à l'encre.

M. le docteur Seyffart voit des croix dans les deux Ψ de cette légende. C'est là une méprise évidente, car on connaît depuis longtemps des monuments païens où le Ψ affecte la forme d'une croix (1), et l'on ne saurait hésiter à reconnaître ici le nom si connu de Psen-

(1) Odorici, *Sylloge inscriptionum*, p. 181; *Archæologia*, t. XXVIII, 1840, pl. 70.

monthis (1). J'aurais toutefois mauvaise grâce à me plaindre d'une erreur paléographique dont la reproduction m'a valu la possession des *tablai* qui figurent en tête de ce mémoire. C'est, en effet, comme inscriptions chrétiennes que m'ont été présentés ces monuments dignes à coup sûr de tomber en des mains moins novices. Les Ψ cruciformes que portent plusieurs d'entre eux avaient été pris pour des croix par l'habile artiste qui me les a cédés.

La lecture de ce petit texte présente des difficultés. Persuadé qu'il s'agit ici d'un fidèle, M. le Dr Seyffart voit dans la syllabe MA de la deuxième ligne l'abrégé de MAκάριος. M. S. Quintino pense que ces deux lettres sont numériques et représentent l'année 41. Il y aurait là une suppression analogue à celle que nous avons vue plus haut dans la formule ЄBIϢCAC $\overline{\text{ΛЄ}}$ (n° 28). Mais il faut remarquer que la syllabe MA n'est point surmontée de la *virgula* qui accompagne le plus ordinairement les chiffres, et que, dans le n° 71, la légende commencée sur la face de la planchette se continue au revers, coupant en deux le mot ЄΠ | ONYXOY. On peut donc encore proposer de lire ici Ψενμωνθης Μαουτος. La formule finale, ἀνὴρ suivi du nom de la femme au génitif, se retrouve plusieurs fois dans le papyrus Casati (2).

Le dernier nom est douteux; M. Seyffart y a vu TOTЄN; le mémoire de M. Lumbroso porte à cet endroit .....Ϣ.C..; la note qu'il a bien voulu m'adresser donne ΠOTNЄ.

Le savant italien consacre aux noms propres Єπωνυχος, Cεντληνις, Κασις, et aux noms de lieu 'Ερμωνθις, Θεμεντνυ, que donnent les légendes du musée de Florence, des notices intéressantes auxquelles je ne puis que renvoyer.

80.

Lumbroso, *op. cit.*, p. 24; *Del papiro LXIII del Louvre*, p 26.

BOYC
BOAI
BOYA
BOYC

Au revers :

OYΨATH
KϢNЄN

(1) Br. de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 137.
(2) Brunet de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 134, 137, 139, 141.

ΒΟΗΘΙΙ
Α..ΥΨΙ
ϹΤΟΥ Α
..ΑΙΑ

Planchette écrite des deux faces et de beaucoup plus petite que les précédentes; au contraire des autres, qui sont toutes percées perpendiculairement à l'épaisseur, celle-ci présente, dans sa partie étroite, un trou foré horizontalement.

Aux deux dernières lignes, dit M. Lumbroso, on pourrait lire AMIAY AϯOY.

Ainsi que l'a reconnu le savant italien, la seconde légende reproduit les paroles du Psaume XC, v. 1. Ὁ κατοικῶν ἐν βοηθείᾳ τοῦ Ὑψίστου (1); il rappelle en même temps que ce texte figure sur le chaton d'un anneau de bronze autrefois publié par l'antiquaire Lupi (2) :

Ce rapprochement et la nature particulière de l'inscription gravée sur l'autre face me portent à voir ici un amulette plutôt qu'une étiquette funéraire.

Les mots BOYϹ BOAI BOYA BOYϹ ne se retrouvent pas en égyptien. M. Maspero me signale, dans le papyrus démotique de Leyde dit Papyrus gnostique, à transcriptions grecques, des noms de forme analogue, Boêl, Bô, Baï, etc. C'étaient ceux des démons qu'invoquaient les magiciens. Une pierre gnostique porte sur quatre lignes l'inscription

ΜΑϹ
ΜΑΟ
ΜΑΟΙ

(1) *Del papiro LXIII del Louvre*, p. 26.

(2) *Dissertazioni*, t. II, p. 160. Mon savant confrère M. Waddington a vu, dans son voyage en Syrie, le même texte gravé sur le linteau d'une porte (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, n° 2672).

ΜΑΟΙΙ

qui peut être également rapprochée de la nôtre (1).

J'ai cité ailleurs des exemples de noms et de textes hébraïques ou chrétiens mêlés, comme nous le voyons ici, aux incantations magiques (2).

Le musée de Berlin possède une tablette de même nature (ci-dessous, n° 86).

EDMOND LE BLANT.

(*La suite prochainement.*)

(1) Lazari, *Raccolta Correr*, p. 125, n° 565.

(2) *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens*, p. 8, 9 (*Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXXI).

LE

CASQUE DE BERRU

(*Note lue à la Société des antiquaires de France*)

En 1873, M. Édouard de Barthélemy présentait à la Société des antiquaires de France une note intitulée : *Une sépulture antique fouillée à Berru en* 1872. Cette note de 7 pages, imprimée dans le dernier volume des Mémoires de la Société, contient, avec quatre planches à l'appui, le récit de la découverte, une énumération et description rapide des objets recueillis, une appréciation judicieuse, selon nous, du caractère de la sépulture et de l'âge auquel elle appartient.

Nous ne songions point à prendre la parole à ce sujet après notre honorable confrère, d'autant moins que nous préparons depuis quelque temps un travail d'ensemble sur les cimetières gaulois des *Remi* et des *Catalauni*, quand, il y a un mois environ, M. Abel Maître, chef des ateliers du Musée de Saint-Germain, en nettoyant, pour les restaurer, les objets provenant de Berru (1), nous signala, avec sa sagacité ordinaire, sur un des morceaux très-oxydés du casque, de légers dessins à la pointe, qu'il fut bientôt possible de retrouver sur d'autres fragments semblables. Notre curiosité en fut excitée au plus haut point. Ces gravures à la pointe n'étaient pas seulement très-intéressantes par elles-mêmes, elles permettaient, en en suivant les contours, de retrouver la base du casque qui nous manquait sur une grande partie de son pourtour, et que M. de Barthélemy n'avait pu, en conséquence, reproduire dans ses planches. C'était œuvre de patience. Mais l'atelier de Saint-Germain y est habitué, et, après trois semaines de recherches, le casque nous apparut tel que

(1) Ces objets ont été donnés par M. Anatole de Barthélemy, membre de la commission d'organisation du musée et chargé spécialement, au musée, de tout ce qui concerne la numismatique gauloise.

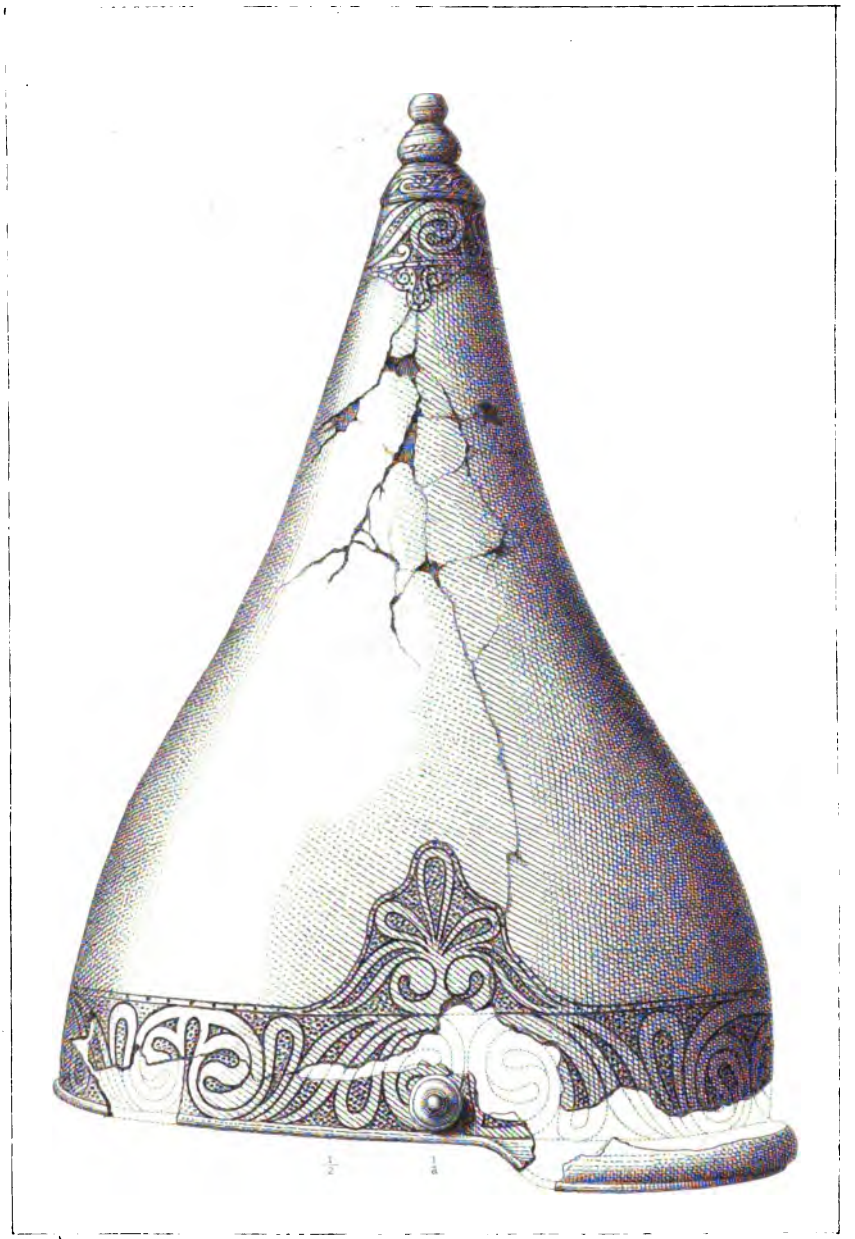

A. Maître del. Imp. Ch. Chardon aîné Ch. Guéry sc.

CASQUE DE BERRU, (MARNE.) découvert dans un Cimetière Gaulois.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

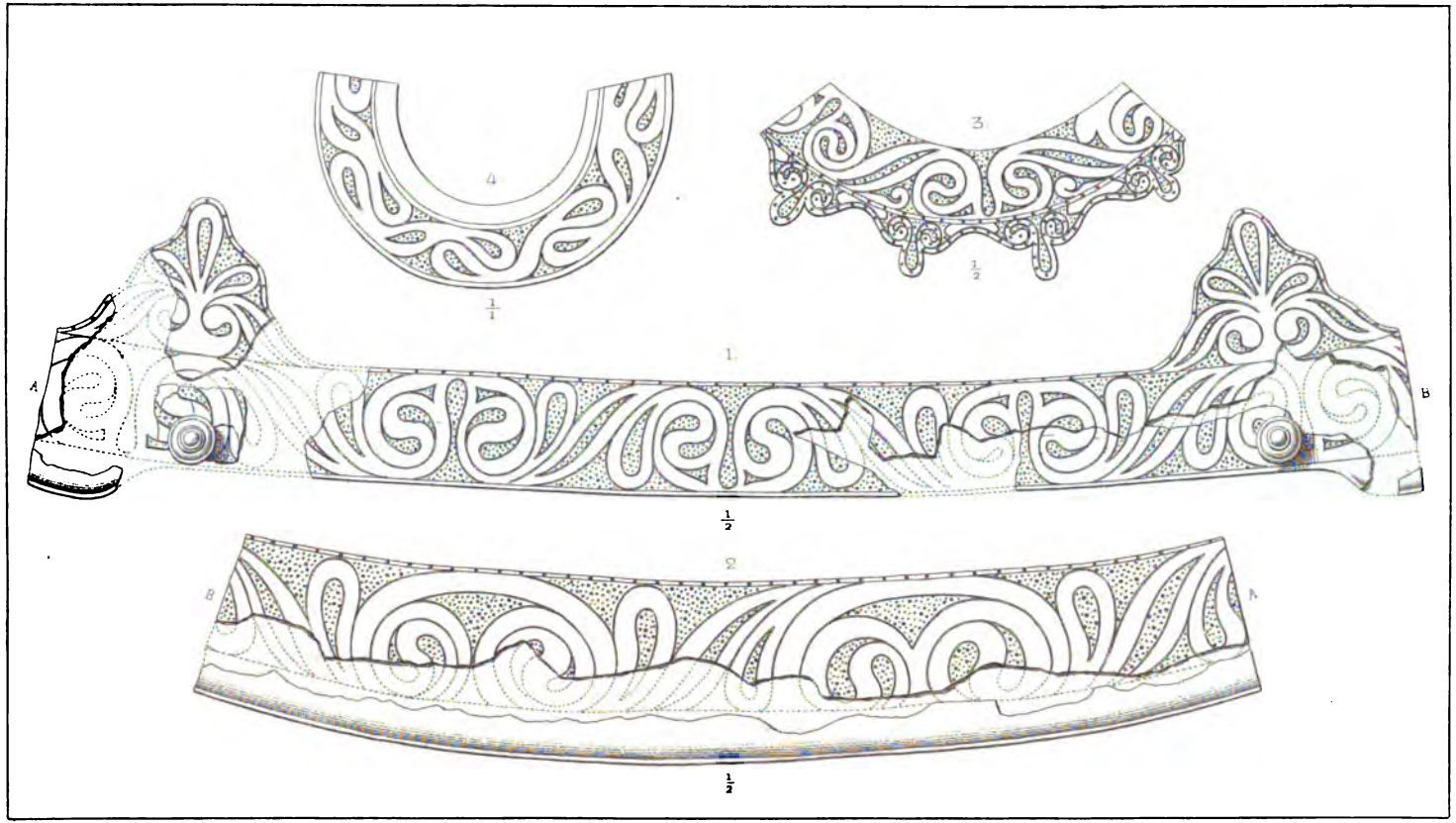

A. Maître del. Ch. Oury sc.

CASQUE DE BERRU. (MARNE) Ornements

Imp. Ch. Chardin aine, Paris

PUBLIC LIBRARY

nous le représentons dans la planche IX, avec l'ornementation reproduite, en développement, sur la planche X; ornementation dont les lignes, quoique très-légères, sont toutes parfaitement visibles, et peuvent être suivies sur l'original, sinon toujours à l'œil nu, au moins très-facilement à la loupe.

Nous avons cru que nous devions mettre immédiatement sous les yeux de nos confrères, et même livrer à la publicité, ce chef-d'œuvre de patience de M. Abel Maître, en ajoutant à ce propos quelques réflexions générales dont M. Édouard de Barthélemy a peut-être été un peu sobre.

Il nous paraît opportun, en effet, d'insister sur l'importance historique des cimetières des départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube. La carte des cimetières gaulois de la Marne que j'ai l'honneur de vous présenter, et qui a été dressée sous ma direction par M. Chartier, en est un éloquent témoignage (1). Cette carte, dans ses limites restreintes, contient déjà *quarante-huit localités* où ont été trouvées des tombes gauloises, non pas isolées, mais rapprochées les unes des autres, souvent alignées, se touchant presque et constituant de véritables champs funéraires. Plus de quinze cents de ces tombes ont été fouillées. Elles appartiennent pour la plupart à une population vouée au métier des armes et de mœurs uniformes. Armes, bijoux et vases sont partout identiques et ne diffèrent que par l'habileté du travail et la richesse de l'ornementation. Le Musée de Saint-Germain ne possède pas moins de quatre cents et quelques vases, autant de bracelets, cent cinquante-deux torques, deux cent cinquante fibules et quatre-vingt-quinze épées ou poignards de cette provenance, sans compter les pointes de lances en fer, les ceintures en bronze, les chaînes et chaînettes, les couteaux, les *umbo* de boucliers, les roues de char, les mors de bride, les boutons, appliques et pendeloques, et nombre d'autres menus objets fournissant de précieux renseignements sur l'armement et le costume de nos pères. Il y a donc là un champ d'exploration ayant donné et promettant pour l'avenir d'abondantes moissons. Le casque de Berru emprunte à cet ensemble de faits une très-grande valeur historique.

Cette valeur historique du casque de Berru augmentera encore à vos yeux si, comme moi, vous êtes convaincus que cet ensemble de cimetières appartient à une période dont nous pouvons fixer les

(1) Cette carte paraîtra avec le travail dont nous parlons plus haut : nous avons lieu de croire que le nombre des localités signalées s'augmentera encore.

limites approximatives entre les années 600 et 200 avant J.-C. Ces cimetières paraissent, en effet, antérieurs à l'introduction de la monnaie en Gaule, postérieurs à l'usage général des armes en bronze (1). Or ces dates nous transportent au cœur même de ces mouvements tumultueux qui ont rendu Gaulois et Galates si redoutables et si célèbres en Europe et en Asie à la fois. Les sépultures de la Marne peuvent donc, à bon droit, être considérées comme un commentaire d'une authenticité indiscutable concernant les rites funéraires, le costume et l'industrie de certaines tribus ou *cités* gauloises, pour me servir de l'expression de César, ayant pu prendre part soit à la prise de Rome, soit au pillage de Delphes, soit aux conquêtes de l'Asie Mineure. C'est là, on le voit, un sujet qui ne peut être traité en quelques mots. Revenons donc au casque lui-même. Et d'abord, rappelons les circonstances au milieu desquelles les fragments de ce casque ont été recueillis.

« C'est, dit M. Edouard de Barthélemy, au lieu dit *le Terrage*, à 3 kilomètres sud-ouest, environ, du village de *Berru*, dans la plaine, qu'au mois de septembre 1872 un cultivateur découvrit la sépulture que nous décrivons. Au milieu d'un cercle formé par un sillon qui indiquait peut-être la base d'un tumulus détruit par les travaux agricoles était une fosse carrée à 0m,90 de profondeur. Cette fosse, orientée du N.-O. au S.-E., mesurait 3m,90 de longueur sur 2m,64 de largeur. Nous y avons constaté la présence d'un squelette d'homme enseveli dans la force de l'âge, sans trace de cercueil (2). A sa gauche étaient déposés dans l'angle de la fosse, assez loin du corps, sept vases de formes diverses plus ou moins brisés par la pression des terres; deux autres vases en forme de coupe au pied élevé reposaient auprès de la main gauche. »

Vers les pieds du squelette se trouvaient les objets en métal suivants :

1° Deux anneaux en fer;

2° Divers débris d'un torques en bronze creux;

3° Un coutelas en fer;

4° Second couteau plus grand ou petit poignard;

5° Six disques en bronze de dimensions variées et diversement ornés;

(1) Une seule épée en bronze a été trouvée jusqu'ici dans les terrains explorés, et encore la tombe qui la contenait était d'un ordre tout spécial et ne paraît pas faire partie de la même catégorie de sépultures.

(2) Nous verrons plus loin que le mort était étendu tout habillé sur son char. M. E. de Barthélemy a négligé d'insister sur cette circonstance importante.

6° Un mors de cheval;

7° Trois agrafes en bronze;

8° Quatre clous ou boutons en bronze;

9° Une fibule en bronze;

10° Deux espèces d'aiguillettes en bronze;

11° Une applique en bronze découpée à jour et ornée de trois perles en pâte de verre opaque ou corail;

12° Un fragment de chaînette en bronze;

13° Trois espèces d'anses ou poignées en bronze;

14° Trois grandes appliques creuses en forme de fer à cheval allongé, deux en bronze, une en fer, ayant fait partie de l'ornementation d'un bouclier ou du harnachement du cheval;

15° Enfin *un casque en bronze*.

« De nombreux débris de fer, ajoute l'auteur de la note, ont été recueillis dans la tombe. Une quantité assez considérable est tombée en poussière dès qu'elle a été mise à l'air. Dans l'angle à droite de la tête du squelette était un fragment de *cercle de roue en fer* qui n'a pu être conservé. »

La sépulture de Berru, comme on le voit, n'appartient pas seulement à un grand ensemble homogène d'une époque particulièrement intéressante pour nous, c'est encore dans ce milieu curieux une sépulture exceptionnellement riche, une de celles où le mort était enseveli en grand costume, couché sur son char de guerre ou de parade (1). Nous ajouterons que les objets qu'elle renfermait sont d'un travail très-fin et d'un type caractéristique spécial à toute une période de notre histoire, dans laquelle rentrent les tumulus du genre de ceux de Châtillon-sur-Seine et de la Côte-d'Or en général (2), certains tumulus de la Suisse, les quarante-huit cimetières signalés dans le département de la Marne, et le cimetière de *Chassemy* dans le département de l'Aisne. Il y a là les indices bien marqués d'une civilisation à part, qui n'est ni la civilisation romaine, ni la civilisation grecque, ni la civilisation étrusque, bien que ce soit avec cette dernière qu'elle ait le plus de rapports. C'est une civilisation qui, sous sa barbarie apparente, est encore comme tout imprégnée du sou-

(1) Voir, dans le *Dictionnaire archéologique* (époque celtique) publié par la Commission de la topographie des Gaules, l'article *Græckwyl* (4e livraison). Cette *livraison* est terminée et paraîtra incessamment.

(2) Voir, dans le XXXIVe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, notre mémoire intitulé : *les Tumulus gaulois de la commune du Magny-Lambert*.

venir des belles civilisations de la haute Asie, auxquelles les Étrusques eux-mêmes ont tant emprunté.

Il y a là un problème des plus importants pour nous, et qui mérite toute notre attention. Ce problème, vous ne vous attendez pas à ce que je l'aborde ici dans son ensemble ; c'est un des plus graves que puisse soulever un archéologue s'intéressant à l'histoire de la Gaule indépendante et aux origines de notre civilisation nationale. Si, en effet, l'art que nous dévoilent les cimetières de la Marne se distingue nettement de l'art dit *gallo-romain* qui lui succède chronologiquement et dont nous devons l'épanouissement aux conquêtes de César, s'il ne rappelle pas davantage l'influence hellénique de Marseille, il est d'un autre côté aussi incontestablement distinct de ce que l'on est convenu d'appeler l'art celtique, je veux parler de cet art dont les spécimens sont si répandus dans diverses contrées de l'Europe, à commencer par la Gaule, de cet art qui ne connaissait guère comme matière de travail que le bronze, d'où tout motif d'ornementation représentant la nature animée ou même végétale était proscrit sévèrement, et dont les ressources se bornaient à ce que peuvent fournir à l'artiste la ligne droite, le cercle, le losange, et les diverses combinaisons de dessins géométriques.

L'art *gaulois* auquel se rattache le casque de Berru sort d'une inspiration toute différente et est comme un intermédiaire entre l'art dit *celtique* et l'art *gallo-romain*, sans qu'il soit possible de prétendre que ces styles différents procèdent en quoi que ce soit les uns des autres. Est-il besoin d'insister sur les conséquences probables découlant de pareils faits, et dont la première et non la moindre est le fractionnement de la grande unité celtique déjà si compromise à tant d'égards, et la reconnaissance, dans les éléments dont se composait la civilisation gauloise à l'époque de César, de deux courants fort différents, le courant *celtique* d'un côté, le courant *gaulois* de l'autre (1), distincts à la fois d'époque, de tendance, et d'origine.

Mais revenons à la tombe de Berru. Nous avons dit que le chef enseveli dans cette tombe y était couché sur son char. Ce n'est pas une conjecture ni un fait sans précédents. Ce fait s'appuie non-seulement sur le fragment de roue de char, malheureusement détruit aujourd'hui, dont nous avons déjà parlé, mais sur une étude attentive de la tombe elle-même, que nous avons fait ouvrir à nouveau par M. Maitre et où les ornières des roues ont été retrouvées très-net-

(1) Voir notre article *Gaulois* dans le 4e fascicule du *Dictionnaire archéologique*.

tement marquées dans la craie, comme cela avait été constaté dans d'autres tombes analogues (1). Nous connaissons en effet déjà, et sans avoir fait à cet égard aucune enquête spéciale, *seize tombes* présentant la même particularité dans la zone de cimetières et tumulus précédemment indiquée par nous, savoir :

1° La tombe au casque de Berru ;

2° Une seconde tombe de Berru, dite *à la boucle d'oreille* (2);

3°-5° Trois tombes du cimetière de Saint-Etienne-au-Temple, dont les débris, roues de char, mors de bride, etc., sont au musée de Saint-Germain ;

6° Une tombe du cimetière de Saint-Jean-sur-Tourbe, fouillée par M. Counhaie (musée de Saint-Germain) ;

7° Une tombe de Somme-Bionne, fouillée par M. Morel, collection Morel à Châlons-sur-Marne ;

8°-11° Quatre autres tombes contenant des cercles de roues, moyeux, etc., signalées par *Lelaurain* et *Machet* sans désignation de la commune, mais dont le musée de Saint-Germain possède la dépouille (roues de char, mors, etc.) ;

12° Une tombe du cimetière gaulois de Chassemy (Aisne) (musée de Saint-Germain);

13° Le tumulus de Sainte-Colombe (Côte-d'Or), ayant livré, outre des débris d'une roue admirablement travaillés, deux bracelets et deux boucles d'oreille en or (musée de Saint-Germain) ;

14° Le tumulus de Græckwyl (Suisse), musée de Berne ;

15° Un des tumulus d'Anet (Suisse), musée de Berne (3) ;

16° Enfin la tombe d'Armsheim, rive gauche du Rhin (musée de Mayence).

A ces seize tombes il faut en ajouter plusieurs autres de même genre, mais situées sur la rive droite du Rhin, dont nous ne disons rien pour ne pas sortir de notre domaine, qui pour le moment est la Gaule. Nous avons donc le droit de dire, quoique nos recherches à cet égard soient loin d'être complètes, que ce rite était d'un usage

(1) Ces ornières sont très-distinctement marquées dans le dessin d'ensemble publié par M. Édouard de Barthélemy.

(2) C'est par erreur que M. Éd. de Barthélemy a indiqué cette boucle d'oreille en or comme provenant de la *tombe au casque*. M. Maitre s'est assuré qu'elle sort d'une tombe toute voisine, tombe *à char* comme la première et qui paraît avoir été creusée en même temps.

(3) Voir l'article *Anet* dans le premier fascicule du *Dictionnaire archéologique*, et l'article *Græckwyl* dans le quatrième (*sous presse*).

relativement fréquent dans l'est de la Gaule. Car, toutes ces tombes étant incontestablement des tombes de chefs, le chiffre de seize déjà acquis est certainement considérable. Nous ne connaissons aucun exemple analogue dans la partie occidentale du pays, et nous croyons devoir le constater avec d'autant plus de soin que ce n'est pas la seule différence que nous aient présentée l'état social et les mœurs de ces deux zones sous beaucoup de rapports parfaitement tranchées (1). Ajoutons que de ces seize tombes un seul casque est sorti, celui de Berru.

Le casque de Berru, tout en provenant d'une sépulture qui n'a rien en elle-même de singulier et rentre dans une série connue, paraît donc une exception. Il ne semble pas que, chez les populations de la Marne, de la Côte-d'Or et de la Suisse, le casque fût une partie habituelle de l'armement du guerrier, pas plus du chef que du soldat. Il est donc possible que ce casque, tout en ayant été trouvé dans une tombe gauloise, ne soit pas à proprement parler un *casque gaulois*. Mais si ce casque n'est pas un casque gaulois, qu'est-il ? Il n'est pas romain, pas plus que tous les objets qui l'entouraient. Sur ce point tous les archéologues seront d'accord. Doit-on l'attribuer à l'Etrurie ? Il pourrait à cet égard y avoir hésitation. Pourtant, à y regarder de près, il faut, je crois, renoncer également à cette provenance. Ni l'ornementation ni le travail du casque de Berru ne sont étrusques. Ce casque n'est pas fondu, mais battu au marteau comme une œuvre de chaudronnerie. Parcourez les deux volumes du Musée grégorien, vous n'y trouverez aucun casque semblable. Est-il grec ? Pas plus qu'il n'est étrusque ou romain. Non-seulement nous ne connaissons aucun casque grec analogue, mais les vases antiques soit étrusques, soit grecs, ne nous en offrent, à notre connaissance, aucune image. Le casque de Berru est donc un casque *sui generis*, c'est-à-dire en dehors des types que nous fournissent les civilisations grecque, étrusque et romaine, ou du moins ne s'y rattache que de loin. Est-ce donc un produit de l'*art indigène* ? Silius Italicus nous dit que dans le temple où les Romains reçoivent les ambassadeurs de Sagunte, s'offrent à la vue de ces derniers :

> ..... galeæ Senonum .....,
> Et Ligurum *horrentes coni*. (*Pun.*, I, v. 627).

Mais, quoique Strabon nous affirme que les Ligures avaient adopté

(1) Voir notre mémoire sur *les Tumulus gaulois de la commune du Magny-Lambert*, note 78.

le costume gaulois, il n'y a pas là un témoignage suffisant pour déterminer notre conviction. Silius Italicus est de date trop récente pour faire autorité en pareille matière. Il serait singulier, d'ailleurs, que, le casque étant une coiffure presque inconnue aux Gaulois, ils eussent poussé si loin l'art de fabriquer cette partie de l'armure qu'ils semblent avoir dédaignée, à l'époque, au moins, dont nous parlons. Le casque de Berru est, en effet, d'un travail des plus raffinés. Nous sommes donc entraînés à tourner nos regards d'un autre côté et à nous demander si nous n'avons pas là un produit du courant oriental indo-caucasique qui nous paraît avoir entraîné vers la Gaule les bandes armées que les Romains ont appelé *Galli*, et les Grecs *Galatæ*. Or, quant à la fabrication, c'est cette fabrication de martelage si habituelle aux Gaulois du Danube, comme nous le démontrent les centaines de vases sortis du cimetière de Hallstatt, près Linz (vallée du Danube), et un grand nombre d'autres recueillis tant en Suisse que dans la vallée du Rhin et dont de si beaux spécimens sont au musée de Mayence (voir notre Mémoire sur les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert). Quant à la forme, c'est à peu de chose près celle des casques représentés sur les bas-reliefs assyriens du palais de Sargon, qui sont coniques, et surmontés d'un bouton comme le nôtre, avec un léger couvre-nuque, et dont M. Place dit avoir trouvé des débris dans les décombres des chambres royales. Des casques tout semblables, ajoute-t-il, sont encore portés par les Tiaris (nestoriens du Kurdistan). La direction dans laquelle nos regards doivent plonger est donc ainsi assez nettement indiquée. Nous sommes en dehors du monde grec et romain, même étrusque, en dehors aussi du monde scandinave (rien de semblable n'existe dans les pays où domina si longtemps exclusivement l'âge du bronze). C'est entre ces deux courants, le long de la voie qui conduit au Caucase par le Danube, et du Caucase dans l'Inde d'un côté et l'Assyrie de l'autre, que nous devons chercher l'inspiration à laquelle a obéi l'artiste à qui nous devons le casque de Berru. Là est, selon nous, la plus grande dose de probabilité. Et si l'on nous dit que nous allons chercher bien loin nos types, nous répondrons que l'étonnement que l'on éprouve en cela provient d'un point de vue erroné qui nous empêche de tourner aussi souvent que nous le devrions, en Gaule, nos regards vers l'Orient. Qu'un objet de l'époque franque nous rappelle Byzance ou le Caucase, cela n'a rien qui nous paraisse invraisemblable. Que l'on nous dise que les barbares du ve siècle ont apporté dans leurs bagages, à la suite d'Attila, des objets dont les modèles pourraient se

retrouver autour de la mer Caspienne, cela nous paraîtra tout naturel. Pour ces époques, nous avons perdu l'habitude de songer exclusivement, quand il s'agit d'expliquer les choses, soit à Rome, soit à Athènes. Nous nous habituerons peu à peu à faire de même pour tout ce qui concerne ce monde caucaso-danubien que, d'après le témoignage même des anciens, les Grecs ne commencèrent à connaître qu'après Alexandre, et les Romains longtemps après les guerres puniques. Pourtant une civilisation, et une civilisation bien plus avancée qu'on n'est porté à le croire, existait sur plusieurs points de ces vastes contrées. Les objets qui sortent à chaque instant de terre le démontrent : notre casque nous paraît être un de ces témoins irrécusables de ce qu'était alors ce monde barbare si dédaigné.

Jetons maintenant les yeux sur les motifs d'ornementation du casque de Berru, sur cette fleur trifoliée que soutiennent des palmes renversées, motifs déjà signalés par M. Schuermans sur le bandeau d'or d'Eygenbilsen, sur un vase de la découverte d'*Armsheim* (1), et sur les colliers d'or des tumulus de Bessering, près Trèves, dont le style, suivant le docteur Brunn (cité par M. Schuermans), n'était ni archaïque, ni étrusque, et vous ne songerez en effet ni à l'art étrusque ni à l'art grec, même archaïque, mais à un art oriental, *indo-caucasique*, dont l'artiste qui a fait le casque de Berru nous semble s'être évidemment inspiré.

En résumé, le casque de Berru ayant été trouvé non-seulement en Gaule, mais dans un milieu tout gaulois, bien plus, dans la tombe d'un chef au service du pays, ce casque ne relevant (je crois qu'il n'y a pas de doute à cet égard) ni de l'art romain ni de l'art scandinave, nous sommes en face de trois hypothèses seulement :

1° Origine étrusque;

2° Origine indigène;

3° Origine ou inspiration orientale directe.

De ces trois hypothèses nous préférons de beaucoup la dernière, et cela pour bien des raisons autres que les raisons d'ordre purement archéologique; c'est ce que nous expliquerons dans un autre article. Nous rappellerons seulement ici que, chaque fois que nous sommes amenés à discuter un des problèmes analogues à celui-ci, concernant la Gaule, nous sommes toujours entraînés comme malgré nous aux mêmes conclusions.

(1) Cette découverte est celle que nous avons signalée plus haut et où se trouvait une roue de char.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. IX. Ensemble du casque restauré. 1/2 de la grandeur réelle. Les lignes ponctuées indiquent les parties qui manquent. *a*, bouton en pâte de verre opaque ou en corail, analogue à un grand nombre d'autres boutons constatés sur les fibules et autres objets des cimetières gaulois du département de la Marne ainsi que sur les *disques* de cette même tombe de Berru.

Pl. X. 1. Partie antérieure de l'ornementation de la base du casque. Les parties pointillées manquent. 1/2 de la grandeur réelle.

2. Partie postérieure de l'ornementation de la base du casque et du couvre-nuque. Les extrémités *aa bb* des numéros 1 et 2 correspondent.

3. Ornementation de la partie supérieure touchant le bouton qui surmonte le casque. 1/2 de la grandeur réelle.

4. Ornementation du bouton. Grandeur réelle.

ALEXANDRE BERTRAND.

POËMES VULGAIRES

DE

THÉODORE PRODROME

(*Suite et fin*) (1)

Τούτους τοὺς λόγους τοιγαροῦν ἀτίμως μοὶ λαλοῦσα,
εἶχον βουλὴν, ὦ δέσποτα, νὰ τὴν περιρραπίσω,
πλὴν οὖν σκοπήσας ἑαυτὸν, εἶπον εἰς νοῦν τοιάδε·
« διὰ τὴν ψυχήν σου, Πρόδρομε, καθίζου σιγηρός σου,
ὅσα κἂν λέγῃ βάσταζε καὶ φέρε τα γενναίως,
ἂν πλήξῃς γὰρ καὶ δώσῃς την πολλάκις καὶ πονέσῃ,
ὡς εἶσαι γέρων καὶ κονδὸς κ' ὡς ἂν ἀδυνατίζεις,
ἴσως ν' ἀπλώσῃ ἐπάνω σου καὶ νὰ σὲ σύρῃ ἐμπρός της,
κ' ἂν τύχῃ κ' ἀποδείρῃ σε νὰ σὲ ξεσφονδυλίσῃ.
Ὅμως εἰ βούλει μερικῶς νὰ τὴν περιτραλίσῃς,
πιάσε ῥαβδὶν, βάλε φωνὴν, ῥίψον τὸ καμελαῦχιν
'πόλυσον πέτραν κατ' αὐτῆς, πλὴν βλέπε μὴ τὴν δώσῃς,
καὶ πόδησον, κατάδραμε τάχα νὰ τὴν κρατήσῃς·
ὡς ἐπιτρέχεις, σκόνταψον, κατάβα, δὸς ἀθρόως·
καταπεσὼν ἀνάστηθι, πάλιν κατάτρεχέ την,
τοὺς ὀφθαλμοὺς ἀγρίωσον, δεῖξον λοξὸν τὸ βλέμμα,
τὸ καμελαῦχιν στράβωσον, βρύξον καθάπερ λέων. »
Ὡς δ' οὐδὲ ῥάβδον ἐφευρεῖν ὁ τάλας ἠδυνήθην,
ἀπαίρω τὸ σκουπόρραβδον γοργὸν ἀπὸ τὴν χρείαν,
παρακαλῶν, εὐχόμενος καὶ δυσωπῶν καὶ λέγων·
« Πανάχραντέ μου, κράτει την, ἐμπόδιζε, Χριστέ μου,
μὴ παίξῃ κοντογύρισμα καὶ πάρῃ τὸ ῥαβδίν μου
καὶ δώσῃ καὶ ποιήσῃ με στραβὸν παρὰ διαβόλου. »

(1) Voir le numéro de mars.

160. δώσεις. —162. νά. — 163. ἐξεσφονδ. — 165. πίασε. — 166. ἀπόλυσον. δώσεις. — 176. ἐπάρῃ. — 177. δώσει.

Tandis qu'elle débitait ces paroles insolentes, j'avais envie, Sire, de la giffler; mais, ayant fait un retour sur moi-même, je me dis intérieurement : « Pour ton âme, Prodrome, assieds-toi et garde le silence. Supporte et endure courageusement tout ce qu'elle te dira. Si tu la frappes, si tu la bats, et que cela lui fasse mal, comme tu es petit, vieux et impotent, elle va s'élancer sur toi, te pousser devant elle, et, si elle te frappe, peut-être t'assommer. Si toutefois tu désires lui jouer quelque bonne farce, prends un bâton, pousse un cri, jette ton bonnet à poil, lance-lui une pierre, mais fais attention de ne pas l'atteindre, recule d'un pas, lance-toi sur elle pour la saisir, cours, attaque-la vivement, tape dru. Si tu tombes, relève-toi et te remets à ses trousses. Roule des yeux farouches, lance des regards irrités, mets ton bonnet de travers, rugis comme un lion. »

Mais, dans mon malheur, n'ayant pu trouver un bâton, je prends précipitamment le manche à balai, priant, suppliant, conjurant et disant : « Vierge immaculée, contenez ma femme; Christ, arrêtez-la, de peur qu'elle ne me joue un tour et ne m'arrache ma trique, ne m'en frappe et ne m'éborgne, si le diable l'y pousse. »

Ὡς δὴ αὐτή, θεόστεπτε, πρὸ τῶν λοιπῶν ἁπάντων
καὶ τ[ὸ ψωμί]ν ἐκλείδωσε καὶ τὸ κρασὶν ἐντάμα.
180 φεύγει, λανθάνει, κρύπτεται, καὶ κλείσασα τὴν θύραν·
ἐκάθισεν ἀμέριμνος κ' ἐμὲ ἀφῆκεν ἔξω.
Κρατῶν δὲ τὸ σκουπόρραβδον τὴν θύραν ἀπηρξάμην
ὡς 'ξηγανάκτησα λοιπὸν κρούων σφοδρῶς τὴν θύραν·
εὑρὼν ὀπὴν ἐσέβασα τ' ἄκρον τοῦ σκουπορράβδου·
185 ἐκείνη δὲ πηδήσασα καὶ τούτου δραξαμένη
ἐταύριζεν ἀπέσωθεν, ἐγὼ δὲ πάλιν ἔξω·
ὡς δ' ἔγνω ὅτι δύναμαι καὶ στερεὰ τὴν σύρω,
χαυνίζει τὸ σκουπόρραβδον, τὴν θύραν παρανοίγει,
καὶ παρ' ἐλπίδα κατὰ γῆς καταπεσὼν ἠπλώθην.
190 Ὡς δ' εἶδεν ὅτι ἔπεσον, ἤρξατο τοῦ γελᾶν με,
ἐκβαίνει καὶ σηκόνει με γοργὸν ἀπὸ τοῦ πάτου,
καὶ τάχα κολακεύουσα τοιαῦτα προσεφώνει·
« Ἐντρέπου, κύρι, νὰ σωθῇς· ἐντρέπου κἂν ὀλίγον,
οὐκ εἶσαι χωρικούτζικον, οὐδὲ μικρὸν νινίτζιν;
195 κατάλειψον τὴν δύναμιν, τὴν περισσὴν ἀνδρείαν,
καὶ φρόνει καλοκαίριν ἕν', τίμα τους κρείττονάς σου,
καὶ μὴ παλληκαρεύεσαι, μηδὲ λαζοφαρδεύῃς. »
Ἐν ἐπιτόμῳ τοιγαροῦν ταῦτα μοι προσειποῦσα,
πάλιν εἰσῆλθεν ἔνδοθεν, ἐκλείδωσεν, ἐκάτζεν.
200 Ἐγὼ δ' ἀπάρας παρευθὺς τρέχω πρὸς τὸ κουδοῦκλιν
καὶ πίπτω εἰς τὴν κλίνην μου, τὸ γεῦμα περιμένων.
Παραπεινᾶν ἀρξάμενος ἀνῆλθον ἐκ τῆς κλίνης,
καὶ πρὸς τ' ἁρμάριν ἐπελθὼν εὑρίσκω κλειδωμένον.
Στραφεὶς οὖν πάλιν ἔπεσον ἐπάνω ἐπὶ τὴν κλίνην,
205 συχνὰ περιστρέφομενος καὶ βλέπων πρὸς τὴν θύραν.
Τοῦ γοῦν ἡλίου πρὸς δυσμὰς μέλλοντος ἤδη κλίναι,
βοή τις ἄφνω [γίνεται] καὶ ταραχὴ μεγάλη,
ἓν καὶ γὰρ ἐκ τῶν παίδων μου ἔπεσεν ἐκ τοῦ ὕψους,
καὶ κροῦσαν κάτω ἔκειτο ὥσπερ νεκρόν· αὐτίκα
210 συνήχθησαν αἱ γείτονες ὡς πρὸς παρηγορίαν,
αἱ μανδραγοῦραι μάλιστα καὶ πρωτοκουρκουσοῦραι,

183. ἐζηγαν. — 187. δέ. — 191. συκώνει. — 196. ἔνι. — 197. παλικαρ. λαξοφαρδεύεις, et au-dessus ῃς. — 203. τὸ ἀρ. — 207. Les mots entre [ ] sont un essai de restitution. Le ms. a été en cet endroit rongé par le temps.

Mais, empereur couronné par Dieu, cette femme n'eut rien de plus pressé que de mettre le pain et le vin sous clef. Ensuite elle fuit, se dérobe, se cache, ferme la porte, s'assied insouciante, et me laisse dehors.

Dans mon indignation, je saisis le manche à balai, et je me mis à frapper à la porte avec violence. Ayant trouvé un trou, j'y introduisis le bout de mon manche à balai. Mais ma femme bondit, l'empoigne, le tire en dedans et moi en dehors. Me voyant le plus fort et s'apercevant que je l'amenais vers moi, elle lâche le manche à balai, entr'ouvre la porte, et, moi, je m'étale soudain de tout mon long par terre.

Quand elle me vit tomber, elle se mit à se moquer de moi. Elle sort et me relève promptement de dessus le plancher, et m'adresse ces paroles flatteuses : « Ayez honte, monsieur, et sauvez-vous. Ayez quelque vergogne! N'êtes-vous pas un vilain petit rustre et un chétif avorton? Laissez à d'autres la vigueur et le courage, vous n'êtes plus jeune, honorez ceux qui sont plus forts que vous! Trêve de forfanteries et de rodomontades! »

Bref, après m'avoir dit tout cela, elle rentre de nouveau, donne un tour de clef, et se rassied. Quant à moi, aussitôt relevé, je cours à ma chambre et je m'étends sur mon lit, en attendant le dîner. Mais, aiguillonné par la faim, je saute du lit, je vais à l'armoire et je la trouve fermée. Je retourne me coucher sur mon lit, je ne cesse de me tourner et retourner sans perdre de vue la porte.

Déjà le soleil inclinait vers son couchant, quand j'entends tout à coup un cri et un grand tumulte : un de mes enfants était tombé par terre d'une chambre haute et il gisait là comme inanimé. Aussitôt les voisines se réunissent pour nous consoler, les vieilles femmes surtout, les vieilles commères, et c'est alors que l'on pouvait entendre du tumulte et du bruit.

καὶ τότ' ἂς εἶδες θόρυβον καὶ ταραχὴν μεγάλην.
Ἀσχολουμένων τοιγαροῦν τῶν γυναικῶν καὶ πάντων
τῶν συνελθόντων ἐπ' αὐτὸ, ὡς φθάσας εἶπον ἄνω,
215 τοῦ βρέφους τῷ συμπτώματι καὶ τοῦ παιδὸς τῷ πάθει,
κρυπτῶς ἀπῆρα τὸ κλειδὶν, κ' ἤνοιξα τὸ ἁρμάριν·
φαγὼν εὐθύς τε καὶ πιὼν καὶ κορεσθεὶς ἐξαίφνης,
ἐξῆλθον ἔξωθεν κἀγὼ θρηνῶν σὺν τοῖς ἑτέροις.
Τοῦ πάθους καταπαύσαντος, τοῦ βρέφους δ' ἀναστάντος,
220 ἀπεχαιρέτηθαν εὐθὺς οἱ συνδεδραμηκότες·
παραλαβοῦσα δ' ἡ γυνὴ τοὺς ταύτης παῖδας πάντας,
εἰσῆλθεν ἔνδον σὺν αὐτοῖς καὶ πάλιν ὑπεκρύβη·
ἐγὼ δὲ μόνος κοιμηθεὶς δίχα παραμυθίας,
χωρὶς δείπνου καὶ σκοτεινὰ καὶ παραπονεμένα·
225 ἠγέρθην ταχυνώτερον, ἦλθον ἐπὶ τὴν κλίνην,
καὶ δὴ πιάσας τῇ χειρὶ τὴν θύραν τῆς εἰσόδου,
καὶ τὸ, κυρά μου, προσειπὼν, καὶ τὸ, καλή σου ἡμέρα,
καὶ τὸ, ψυχὴ, οὐκ ἀνοίγεις μοι, καρδιὰ, οὐ θεωρεῖς με,
καὶ στεναγμὸν ἀπὸ ψυχῆς ἐκπέμψας ἄχρι τρίτου.
230 Ὡς δ' οὐ φωνῆς ἀκήκοα οὐδέ τινος λαλίας,
οὐδὲ ψιλοῦ προσνεύματος, οὐ σμικροτάτου λόγου,
πάλιν ὠπισθαπόδισα κ' ἐστράφην ἐξοπίσω,
καὶ σύνδακρυς γενόμενος ἐγύρισα κ' ἐκάτζα,
καὶ πρὸς τὸ γεῦμα, δέσποτα, πεσὼν ἀπεκοιμήθην.
235 Καὶ μονοκύθρου μ' ἔδωκε καθ' ὕπνους μυρωδία,
καὶ παρευθὺς τὸν ὕπνον μου ῥίψας ἐκ τῶν βλεφάρων,
ἀναπηδῶ, σηκόνομαι μετὰ σπουδῆς μεγάλης,
παρὰ σκυλὶν λαγωνικὸν κάλλια ῥινηλατήσας,
κοιτάζω τὸ μονόκυθρον ἀπέσω 'ς τὸ κουβοῦκλιν.
240 Οἱ παῖδες ἐσυνήχθησαν, ἐκάθισαν νὰ φάγουν,
καὶ τὸ τραπέζιν ἔστησαν μὲ τὴν ἐξόπλισίν του.
Ὡς δ' εἶδε ταῦτ' ὁ δοῦλος σου, χαρᾶς πολλῆς ἐπλήσθην,
ἐλπίζων νὰ μὲ κράξουσιν, κὰ κάτζωμεν, νὰ φᾶμεν·
ὡς δὲ παρέδραμε καιρὸς καὶ τίποτ' οὐκ ἐφάνη,
245 εὐθὺς ἀνακαθέζομαι μετὰ σπουδῆς μεγάλης,
κ' εὑρίσκω τὸ σκλαβώνικον καὶ βάλλω το ἐπάνω,

212. τότε. — 236. ῥίψας, et ων au-dessus de la seconde syllabe de ce mot. — 237. συκώνομαι. — 239. εἰς. — 242. οἶδε ταῦτα. — 244. τίποτε.

Tandis donc que, comme je viens de le dire, les femmes et tout ce monde-là étaient groupés autour de l'enfant, s'entretenant de sa chute et du mal qu'il avait, je dérobe la clef, j'ouvre l'armoire, je me dépêche de manger et de boire, puis, une fois rassasié, je me hâte de sortir et je me mets à me lamenter avec les autres.

Le mal ayant disparu et l'enfant s'étant relevé, l'attroupement se dispersa bien vite, et ma femme, accompagnée de tous les enfants, rentra avec eux et se cacha de nouveau. Quant à moi, je me couchai seul, sans consolation, sans dîner, à tâtons, plein de tristesse. Je fus réveillé de très-bonne heure, je montai sur mon lit, et, tenant d'une main la porte d'entrée, je criai à ma femme : « Bonjour, maîtresse; tu ne m'ouvres pas, ô mon âme? Tu ne me regardes pas, mon cœur? » Puis, ayant poussé trois profonds soupirs, sans entendre un mot, une parole, le plus léger murmure, sans percevoir le moindre signe, je m'en retournai et j'allai m'asseoir, baigné de larmes, et, au lieu de déjeuner, Sire, je me couchai et je m'endormis.

Durant mon sommeil, une bonne odeur de ragoût me chatouilla l'odorat, et alors, chassant le sommeil de mes paupières, je fais un saut, je me lève promptement, et, comme un chien de chasse, je suis la piste, et j'aperçois un ragoût dans la chambre.

Les enfants étaient rassemblés et assis pour manger; la table était dressée avec tout son attirail. A cette vue, je fus inondé de joie, car j'espérais qu'on allait m'appeler pour prendre ma place et manger. Mais le temps passa et rien ne parut. Alors je me retire en grande hâte; je trouve mon habit slavon et je l'endosse, je m'entortille dans mon manteau de Tombritza, et je me coiffe de mon bonnet de laine

καὶ τῆς Τομπρίτζας τὸ μανδὶν ἐπάνω τ' ἐντειλίχθην,
καὶ βάλλω καὶ σκαράνικον ἐπάνω καμελαῦχιν,
μακρὺν καλάμιν ἥρπασα, κινῶ πρὸς τὸ κουβοῦκλιν,
250 καὶ σφαλισμένον τ' εὕρηκα, κ' ἀπέξωθεν ἱστάμην,
ἠρξάμην κράζειν συνεχῶς τὸ, « δέμνε κυριδάτον »,
τὸ « σάμνε », καὶ τὸ « ντόμυρε », καὶ τὸ « στειροπορτέω ».
Ἔδραμον οὖν οἱ παῖδες μου μηδὲν μεμαθηκότες,
ἀπῆραν ξύλα παρευθὺς καὶ ῥάβδους τε καὶ λίθους·
255 τὴν σκάλαν μ' ἐκατέβησαν μετὰ πολλοῦ τοῦ τάχους·
ἡ μάννα των γνωρίσασα, ἐφώνησε τοὺς παῖδας·
« ἀφεῖτε τον, πτωχός ἐνι, καρᾶνος, πελεγρῖνος! »
Κ' ὡς τ' ἤκουσεν ὁ δοῦλος σου, χαρᾶς πολλῆς ἐπλήσθην,
ὅτ' ἡ κοιλιά μ' ηὐκαίρησεν ἀπὸ τὴν ἀφαγίαν.
260 Ἡμερωθέντων τοιγαροῦν τῶν παίδων παρ' [ἐλπίδα],
ἀνέβηκα τὴν σκάλαν μου τῇ τούτων ὁδηγίᾳ,
κ' εὐθὺς πηδήσας κ' εἰσελθὼν καὶ προτραπεὶς [ἐκάτζα]·
τὸ πότε νὰ μὲ κράξωσι νὰ φάγω προσεδόκουν,
καὶ μόλις εἶδον πίνακα ζωμὸν ἔχοντα πλεῖστον,
265 κ' ὀλίγον ἀπὸ τὸ παστὸν καὶ θρύμματα μεγάλα,
καὶ δράξας εἰς τὰς χεῖρας μου, ηὔφρανεν ἡ καρδιά μου,
ζωμὸν ἰδὼν τὸν περισσὸν καὶ τὰ χονδρὰ κομμάτια.
Τοιαῦτα πέπονθα δεινὰ, κρατάρχα στεφηφόρε,
παρὰ μαχίμου γυναικὸς καὶ τρισαλιτηρίας,
270 ὡς εἶδε με κενώτατον ἐλθόντα πρὸς τὸν οἶκον.
Ἂν οὖν μὴ φθάσῃ με τὸ σὸν φιλεύσπλαγχνον, αὐτάναξ,
καὶ δώροις καὶ χαρίσμασι τὴν ἄπληστον ἐμπλήσῃς,
τρέμω, πτοοῦμαι, δέδοικα μὴ φονευθῶ πρὸ ὥρας,
καὶ χάσῃς σου τὸν Πρόδρομον, τὸν κάλλιστον εὐχέτην.

247. τό. — 250. τό. — 258. τό. — 259. ὅτι. μου. — 270. οἶδε. — 274. χάσεις.

écarlate; je prends un long bâton, je me dirige vers la chambre que je trouve fermée; je me tiens en dehors et là je me mets à crier sans cesse : « Pitié, madame, miséricorde ! la charité, je suis sans gîte ! »

Mes enfants, ne comprenant rien à cela, accourent, prennent des triques, des bâtons, des pierres, et descendent précipitamment l'escalier. Mais leur mère, qui comprenait mon langage (1), cria aux enfants : « Laissez-le, c'est un pauvre, un mendiant, un pèlerin. »

Ces mots me remplirent de joie, car le jeûne m'avait creusé le ventre. Les enfants s'étant radoucis contre mon attente, je montai l'escalier, guidé par eux, et une fois entré, je m'assis, j'attendis qu'on m'invitât à manger. A peine eus-je vu un bol plein de soupe, un peu de petit salé et quelques autres bons morceaux, je m'en emparai avec avidité, et ces copieuses victuailles me mirent le cœur en liesse.

Tels sont, monarque couronné, les maux que m'a fait endurer une femme querelleuse et méchante, en me voyant rentrer à sec à la maison. Si donc, Sire, vous ne me faites pas éprouver votre miséricorde, si vous ne comblez pas de dons et de présents cette femme insatiable, je crains, je redoute, je tremble d'être tué prématurément, et qu'ainsi vous ne perdiez votre Prodrome, le meilleur de vos courtisans.

E. Miller et E. Legrand.

(1) Théodore Prodrome s'était exprimé en langue bulgare.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

L'Académie a pourvu au remplacement de M. d'Avezac. M. Ernest Desjardins a été nommé.

M. Ch. Giraud continue la lecture de son mémoire sur le sens des mots *Tribunus militum a populo*. M. Duruy maintient l'explication qu'il en avait donnée et qui a été le point de départ du travail de M. Giraud.

M. Ed. Le Blant fait part à l'Académie, au nom de M. de Rossi, de la découverte que le savant italien a faite à *Tor Marancia*, dans une propriété acquise par Mgr de Mérode afin d'y pratiquer des fouilles, de la catacombe de *Domitilla*. Là, dit-il, furent ensevelis les fidèles de la famille des premiers empereurs *Flaviens*. Pour mettre ce fait une fois de plus en évidence, il importait de rencontrer quelque inscription d'époque antique portant un nom de cette race illustre. Les savantes recherches de M. de Rossi viennent d'obtenir ce résultat. Dans les galeries les plus anciennes qui avoisinent la basilique élevée autrefois sur ce lieu même, il a mis au jour une épitaphe grecque portant, en beaux caractères du IIe siècle :

FLAVIVS SABINVS
ET TITIANA (sa sœur).

Or, c'est de Flavius Sabinus, père de Vespasien, qu'est issue, comme on sait, la branche des chrétiens et des martyrs de cette noble famille. M. de Rossi est d'ailleurs en mesure de montrer, par des preuves épigraphiques, que *Titiana* appartient également à cette famille. Ajoutons que dès les premières recherches, on avait rencontré l'inscription métrique que le pape *saint Damase* composa pour le tombeau des saints Nérée et Achillée. Aucun élément de démonstration ne manque donc maintenant à l'identification du cimetière de *Tor Marancia* avec la catacombe de *Domitilla*. Une autre bonne fortune était réservée dans ces lieux à M. de Rossi. Une des colonnes du tabernacle de l'autel de la catacombe est apparue ornée d'un bas-relief exécuté au IVe siècle et représentant un martyre, celui du soldat *Achillée*, dont le nom ACILLEVS est inscrit sur le marbre même.

M. Heuzey lit un rapport sur les instructions demandées par M. Em. Burnouf pour le voyage qu'il se propose de faire dans l'intention d'assister aux fouilles de M. Schliemann à Hissarlik. Ces instructions seront transmises à M. Burnouf par M. le ministre de l'instruction publique.

M. Hauréau lit un mémoire sur les *Récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge*. Après la lecture, M. Derembourg fait remarquer que presque toutes les anecdotes dont il vient d'être question se retrouvent dans les écrits cabalistiques. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Découvertes romaines à Incheville, près Eu. — On n'a peut-être pas oublié qu'en 1857 le briquetier Hénocque, d'Incheville près Eu, trouva au pied du *camp de Mortagne* toute une série de vases romains, provenant d'une sépulture des Ier et IIIe siècles. Ces vases, en métal, en terre et en verre, furent interprétés par M. l'abbé Cochet, dans son volume des *Sépultures gauloises, romaines*, etc. (1), qui paraît clos. Plus tard, la collection fut achetée par le musée d'Amiens, où elle est aujourd'hui.

Tout récemment, au mois de mars dernier, M. Lelong, négociant à Rouen, rue Saint-Sever, et propriétaire d'une terre à ce même Incheville, vient d'y faire une découverte romaine dont les ouvriers ne lui ont livré que les débris.

Il est venu les soumettre à l'abbé Cochet, et, après les avoir examinés rapidement, voici les conclusions qui en ont été tirées :

D'abord, il a été rencontré deux grands bronzes du Haut-Empire, qui ne datent pas par eux-mêmes, mais qui empêchent de s'égarer. Ces deux grands bronzes, où l'on reconnaît difficilement Adrien et Faustine la jeune, ont singulièrement frayé. On les reconnaît à peine, et il faut être versé dans la numismatique pour leur donner une attribution.

Il a été remis avec ces monnaies un vase aux offrandes en terre noire, dont le col assez allongé mesure dix centimètres environ. Ce vase, qui était vide, accompagnait, selon l'abbé Cochet, quelque sépulture. Ce n'était pas une urne, mais un vase aux offrandes, et il a dû contenir du lait, du vin, de la purée de pois ou quelque autre comestible.

L'autre objet qui m'a été remis est une espèce de coquetier, dont les ouvriers ont brisé la partie supérieure.

Ce sont deux coupes, soudées ensemble par un emmanchement qui est plein d'élégance. Celle que l'on suppose être la partie inférieure est entière et festonnée. Le métal paraît difficile à définir. Il semble que c'est du bronze, mais bien des parties laissent paraître un blanc mat, de sorte qu'il ne serait pas surprenant que ce métal ait été étamé ou argenté.

(1) *Sépultures gallo-romaines, franques*, etc., p. 416-434.

Dans tous les cas, il est merveilleux que les siècles aient respecté le travail de la surface.

On possède au musée de Rouen six ou sept coquetiers de ce genre, mais on n'en connaît pas parfaitement la destination. On les conserve comme échantillons d'antiquités que l'on découvre chaque jour, et dont on attend l'explication d'une circonstance heureuse.

Le dernier objet que M. Lelong ait remis, et qui provient d'Incheville, est une plaque ronde de métal, ayant quatre centimètres de diamètre et moins d'un millimètre d'épaisseur. Cette plaque de métal, qui paraît de bronze, est complétement lisse d'un côté, et ne présente aucune attache. Il semble pourtant que ce soit un ornement de femme encore plus que de guerrier. Cette plaquette aura été mutilée par les ouvriers, qui en auront brisé la monture afin de connaître la nature du métal, qu'ils supposaient être de l'or. Tels qu'ils sont, ils ne font cas que des métaux précieux.

On doit donc juger cette pièce sans la garniture, et, malgré cela, on est conduit à en faire une *fibule*. Dans tous les cas, la plaque est couverte d'émaux et imite assez bien une cocarde. Les couleurs qui dominent sont rondes au centre et rayonnantes à la circonférence. On y distingue surtout le rouge et le vert; il y a aussi des taches jaunes qui alternent. Quatre segments imitent la mosaïque et partagent la décoration. En somme, on est étonné que l'objet ait séjourné si longtemps en terre et ait conservé une si grande vivacité de couleurs. On ne saurait définir d'une manière absolue l'usage de ce bijou, mais l'abbé Cochet est très-porté à penser que cette plaque décorait une fibule, que l'ignorance et la grossièreté aurait complétement défigurée.

—— On nous écrit de Rome (1) :

Les fouilles de l'Esquilin ont dernièrement mis au jour plusieurs morceaux de sculpture antique.

Le plus complet, le plus intéressant, est une statue à laquelle on a donné le nom de Vénus jeune.

Elle est de marbre de Paros, et mesure environ $1^{m},60$.

Le torse et les jambes jusqu'aux genoux sont d'une seule pièce; la tête était séparée du corps; la jambe droite brisée un peu au-dessus du genou; la gauche, en deux endroits, au-dessous du genou, et au-dessus de la cheville : on les a rajustées; les bras manquent, mais les traces encore visibles des deux mains permettent de les restituer. A part quelques cassures très-légères, au nez, au sein droit, aux pieds, la statue est en parfait état de conservation.

(1) Dans notre dernier numéro, nous avons déjà donné des détails sur cette statue, d'après une correspondance adressée de Rome à la *Gazette d'Augsbourg*. On verra, par la note ci-contre, que tous les connaisseurs n'apprécient pas aussi favorablement la statue récemment retrouvée. Il nous a paru bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs ces deux descriptions qui se confirment et se complètent, ces deux jugements qui diffèrent sensiblement. (*Rédaction.*)

La figure est celle d'une jeune fille de seize à dix-huit ans environ; elle est nue, et il semble qu'elle vient de sortir du bain, ou se prépare à y entrer. Elle s'appuie sur la jambe droite, et plie un peu la gauche; sa tête est inclinée vers l'épaule droite, et légèrement portée en avant, comme si elle se mirait. Elle se coiffe; de la main gauche elle soutenait ses cheveux roulés sur le sommet de sa tête; de la droite elle les attachait avec un ruban noué une première fois autour du chignon, et ramené par un second tour un peu au-dessus du front. — La coiffure ressemble à celle que l'on appelait corymbos. — De petites mèches de cheveux frisés encadrent le front d'une oreille à l'autre.

Elle a les pieds chaussés de sandales; auprès d'elle, à sa droite, une étoffe est posée sur un vase, qui est lui-même sur un coffret décoré de fleurs.

La restitution des bras ne paraît pas douteuse : la direction des épaules, la position certaine des deux mains en sont les éléments. Les doigts de la main gauche subsistent encore sur le sommet de la tête, dans la chevelure, et la largeur de la cassure, qui interrompt brusquement le ruban au-dessus de l'oreille droite, ne s'explique que par la présence de la main qui le serrait.

Je crois que, dans l'enthousiasme de la découverte, on a exagéré les mérites de cette statue. L'exposition, qui en a été faite au Capitole, a permis, par la comparaison, de l'apprécier avec plus de justesse et de mesure.

En réalité, le travail ne trahit guère moins l'inexpérience qu'il ne révèle le talent de l'artiste. Certaines parties prouvent une imitation servile et mal entendue du modèle; par exemple, la forme disgracieuse de la poitrine saillante et bombée, la largeur des épaules, la ligne profonde qui du nombril aux seins coupe le corps en deux moitiés. Et cependant la vie manque à cette figure. Elle est froide, lourde et sans souplesse. Sur la chair uniformément ronde et comme gonflée, rien n'indique la présence des muscles qui la soutiennent, et les plans divers qu'ils dessinent; rien ne distingue les parties molles des parties fermes, le ventre, par exemple, des jambes. La pose a de la raideur, le corps est droit et presque cambré; quelques détails, au contraire, sentent la recherche : la tête est maniérée, la bouche pincée; les oreilles sont d'une petitesse excessive.

Les accessoires sont traités à la fois avec minutie et avec lourdeur; la forme du vase est disgracieuse, les plis de l'étoffe sont durs et sans naturel; les fleurs, mesquinement dessinées une par une et maladroitement interprétées.

Tout cela n'empêche pas que la statue ne plaise par une grâce peut-être un peu mièvre, par une naïveté peut-être un peu gauche, par la beauté du marbre transparent et coloré de reflets dorés.

Elle ne porte ni inscription, ni indication aucune qui permette d'en déterminer, comme on a voulu le faire, et la date et l'auteur. L'attitude et le type, ne me rappelant aucune autre statue à moi connue, ne peuvent

pas suppléer à cette lacune. Cependant, à en juger par les procédés d'exécution, je croirais volontiers que, s'il y a eu un original grec, du moins nous nous trouvons en présence d'une copie faite à l'époque romaine.

On a trouvé vers le même temps une tête et un torse très-mutilé de Bacchus, dont la partie antérieure seule subsiste. Le dieu avait la main droite posée sur la tête, dans l'attitude qui lui est familière. Il est aussi exposé au Capitole.

Un buste de Commode, qui provient également de l'Esquilin, est encore dans les magasins. T. H.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour 1875, nos 1 et 2 (janvier et février 1875), 2 feuilles. Séances des 11 et 18 décembre 1874. Fouilles de Pompéi.

Le discours lu par M. Henzen dans la séance où l'Institut fête la naissance de Winckelmann présente un vif intérêt. Il est consacré tout entier à l'explication d'une belle inscription récemment retrouvée à Castel-Porziano, dans le voisinage d'Ostie; c'est un piédestal qui supportait une statue érigée par les *Laurentes Vici Augustanorum* en l'honneur d'un certain P. Ælius Liberalis, leur patron, un affranchi d'Adrien, à ce qu'il semble, dont la carrière s'est terminée par l'importante fonction de *procurator annonæ Ostiensis*. Parmi les autres fonctions qu'il avait successivement exercées s'en trouve une qui est ainsi désignée :

PROCVRATORI
PVGILLATIONIS· ET· AD· NAVES
VAGAS·

Dans cette formule, qui ne s'était pas encore rencontrée sur les marbres, M. Henzen signale, avec beaucoup de vraisemblance, la première mention que nous trouvions d'une poste *maritime*. On sait que les empereurs, pour être en relations plus étroites et plus rapides avec les provinces, avaient organisé un service de postes de terre qui, fondé par Auguste, fut développé et perfectionné par ses successeurs et entre autres par Trajan. Le texte épigraphique commenté par M. Henzen nous révélerait un nouveau perfectionnement; des navires légers, d'une marche supérieure, montés par des équipages de choix, auraient été stationnés à Ostie, toujours prêts à prendre la mer pour aller porter à des provinces telles que l'Égypte, l'Afrique ou la Mauritanie, les ordres de l'empereur ou les commandes de blé que faisait, souvent en grande hâte, sous le coup de besoins pressants, l'administration de l'*annona*, à laquelle incombait la lourde tâche de nourrir Rome et l'Italie.

Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique, n° 3, mars 1875, 2 feuilles.

Séances des 8, 15, 22, 29 janvier. Fouilles de Teramo. Rasoirs de bronze. Vase de Misanello : alphabet osque.

Avis de la direction.

Parmi les objets présentés dans les séances, nous remarquons une lampe de terre trouvée en Phénicie, parmi les ruines de Tyr, et qui porte l'inscription suivante : Μάρθα ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκε θεῷ Βεελμάρι. M. G. B. de Rossi a insisté sur le titre, nouveau dans l'épigraphe grecque, ici donné à Baal, sur le mot *mar*, synonyme de saint, ici rattaché au nom du dieu. M. Helbig a montré les empreintes de plusieurs pierres gravées qui existent à Athènes dans la collection Rhousopoulos et qui peuvent se comparer, quoique d'un travail encore plus primitif, à celles que M. F. Lenormant a publiées ici même, en 1874 (pl. XII). M. Henzen a communiqué plusieurs nouvelles inscriptions intéressantes de Concordia, de ce curieux cimetière sur lequel la *Revue* donnera prochainement, d'après le Bulletin de l'Institut et le Bulletin d'archéologie chrétienne, une notice de M. Lefort.

Un des vases de Misanello porte un alphabet qui présente des particularités intéressantes, et que l'auteur de la communication, M. Robert, appelle tarentin-ionien. L'autre représente une scène comique jouée par trois auteurs. Deux graffiti de Pompéi, communiqués par M. Mau, fournissent, pour la première fois, un alphabet osque.

— Le numéro de novembre et de décembre de l'*Athinaion* contient les articles suivants :

Le temple grec antique, examiné comme lieu de culte, par Euthimos Castorchis.

L'éducation et l'instruction, selon Platon, par Sp. Moraïtis.

Anses d'amphore portant des inscriptions, recueillies à Alexandrie par Tassos D. Neroutsos.

Sur les épithètes homériques βοῶπις et γλαυκῶπις, par Henri Schliemann.

Sur les définitions scientifiques, par D. S. Stroumbos.

Inscriptions inédites de Bœotie et de Sparte, par Coumanoudis.

Parmi ces inscriptions inédites, nous remarquons celles que M. Foucart donnait, d'après une copie prise par lui-même, dans notre numéro de février; nous en signalerons aussi une autre qui, toute mutilée qu'elle soit, offre un grand intérêt; elle nous a conservé une partie de la liste des subsides que plusieurs cités grecques fournirent aux Thébains, pendant la seconde guerre sacrée, pour les aider à lutter contre les Phocidiens, ou, comme dit le marbre, ποττὼς ἀσεβίοντας τὸ ἅρον τοῦ Απόλλωνος τοῦ Πουθίω. Les noms conservés sont ceux de deux villes acarnaniennes, Alyzia et Anactorion, et de Byzance.

— Le *Journal des Savants* publie dans son numéro d'avril : *la Philosophie de Socrate*, par M. Ad. Franck; *Alde Manuce*, par M. E. Egger; *André Chénier*, par M. E. Caro; *Boniface VIII*, par M. F. Rocquain. Nouvelles littéraires, etc.

BIBLIOGRAPHIE

L'Inde des rajahs, voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Bengale, par Louis Rousselet; ouvrage contenant 317 gravures sur bois, dessinées par nos plus célèbres artistes. In-4, Hachette, 1875.

Le livre de M. Rousselet est peut-être ce que, depuis Jacquemont, on a écrit en France de plus sérieux sur l'Inde. L'auteur a parcouru à loisir cette vaste région; il croyait être parti pour quelques mois, et il est resté six ans dans la péninsule. Loin de se borner à suivre les chemins de fer et les routes frayées, il a visité des contrées que, pour différentes raisons, les voyageurs anglais avaient plus ou moins négligées, et il a pu juger la situation du pays, les idées et le caractère des indigènes, l'administration et la politique de l'Angleterre dans l'Inde, avec une liberté d'esprit qu'un Anglais, trop intéressé dans la question, aurait difficilement conservée dans toute cette étude. Les recherches de M. Rousselet ont porté surtout sur la partie septentrionale et centrale de la presqu'île gangétique, et particulièrement, comme l'indique le titre, sur les royaumes qui jouissent encore d'une ombre d'indépendance; il a aussi poussé jusqu'au sud du Dekkan, dont il a touché en divers points le littoral, et même, une fois, exploré l'un des districts intérieurs. Nulle part on ne trouvera des détails plus précis sur les différentes races, les différents cultes, les différentes castes qui se partagent, depuis bien des siècles, cette région si célèbre et si peu connue; les renseignements que donne l'écrivain, dans une langue alerte et aisée, sont sans cesse confirmés et complétés par des gravures exécutées avec le plus grand soin, par des artistes du premier mérite, d'après l'album du voyageur. Rien ici de donné à l'invention, à l'à peu près; chacune de ces illustrations traduit soit une photographie, soit un croquis fait sur les lieux mêmes par un vif et sincère crayon.

La fidélité de ces reproductions et l'exactitude des descriptions qui les accompagnent ne laissent place qu'à un regret, et on ne s'étonnera point que celui-ci soit exprimé dans cette Revue. Pourquoi M. Rousselet a-t-il, comme il nous en prévient lui-même dans le premier chapitre, fait une place si restreinte à l'archéologie, à l'étude et à la représentation des monuments antiques de l'Inde? Pour faire connaître les aspects et les caractères successifs de cette civilisation ou plutôt de ces civilisations si anciennes et si riches dont il retrouvait partout les restes mêlés et la

trace encore vivante, quel meilleur moyen que de mettre sous nos yeux et de nous expliquer les formes diverses que les croyances et les pensées des hommes d'autrefois avaient imprimées à la matière, les œuvres des architectes, des sculpteurs et des peintres du boudhisme, du brahmanisme, et des autres religions, issues de celles-là, qui se sont succédé chez ces peuples dont la puissante imagination a enfanté tant de dogmes étranges et de symboles variés? L'auteur, il nous l'apprend lui-même, a passé huit jours à explorer les temples d'Ellora, et n'a pas accordé moins d'attention aux grottes voisines d'Adjuntah, dont quelques-unes, croit-il, sont vieilles d'environ deux mille ans, tandis que les plus récentes remonteraient encore au VIIe ou VIIIe siècle de notre ère (p. 83 et suiv.). Le peu qu'il nous dit de leur architecture, des motifs originaux de leur décoration, des figures peintes ou sculptées qui les ornent par milliers, fait venir l'eau à la bouche de l'archéologue; pourquoi ne nous en donne-t-il pas au moins quelques vues pittoresques, ne reproduit-il point les détails les plus caractéristiques de leur ornementation? Des ouvrages spéciaux, nous le savons, ont été consacrés aux temples d'Ellora; mais ils sont chers et rares, presque inconnus en France. Pourquoi n'avoir pas saisi cette occasion de faire connaître au lecteur, par quelques exemples discrètement choisis, un art qui sans doute n'est point fait, comme l'art grec, pour servir, par sa sobriété et sa simplicité rationnelle, d'éternel modèle, mais qui n'en a pas moins une fécondité, une puissance, une richesse, une audace vraiment prodigieuses? Pouvait-il offrir au burin du graveur une matière plus tentante, l'occasion d'effets plus hardis et plus saisissants? Nous souhaitons vivement que ce qui est différé ne soit pas perdu, et que cet intelligent voyageur trouve ailleurs moyen d'utiliser et de livrer à notre curiosité les trésors archéologiques que doivent renfermer ses portefeuilles.

Nous ne comprenons pas bien à quelles préoccupations il a obéi en s'imposant, à propos d'Ellora, cette réserve absolue; car, par bonheur, il a été moins avare pour ce qui est des temples et des grottes sacrées de l'île de Salsette. Le chapitre II renferme, sinon une description aussi précise que nous l'aurions voulue, tout au moins quelques vues pittoresques de la grande caverne d'Elephanta, de la colline de Kanheri et de ses excavations boudhistes, du temple d'Ambernath et du temple de Kalè; nous avons là certains bas-reliefs intéressants, comme celui qui, dans la grotte d'Elephanta, représente le mariage de Parvati (p. 51). Il y a là, p. 58, note 1, des observations intéressantes sur l'imitation des constructions en bois par les architectes qui ont creusé à même le roc ces étranges édifices, tendance et phénomène que l'on a déjà signalés dans une tout autre région de l'Asie, en Lycie, à propos de ces tombeaux, eux aussi taillés dans le roc, où le ciseau de l'ornemaniste a curieusement imité en pierre les membres principaux d'une construction en bois. Ces remarques nous montrent qu'il y avait dans M. Rousselet l'étoffe d'un archéologue. Ce n'est point son éditeur qui l'a contraint à supprimer toute cette

partie de ses observations, de ses réflexions, de ses matériaux ; ce ne sont pas ses lecteurs qui se seraient refusés à le suivre sur ce terrain; ils y sont aujourd'hui très-préparés, et le succès de plusieurs publications destinées à vulgariser les découvertes de l'archéologie prouve que la curiosité du public est éveillée et que l'on pressent tout au moins ce que l'archéologie, l'étude de la plastique, apprend et révèle du passé humain. Pourquoi donc — nous ne trouvons pas de réponse à cette question — M. Rousselet s'est-il volontairement interdit de puiser à cette source? A-t-il craint que ces renseignements ne parussent manquer d'*actualité*, comme on dit aujourd'hui? Mais peut-on faire comprendre le présent sans le rattacher au passé? Encore est-il des pays pour lesquels on peut renvoyer à l'histoire; mais l'Inde, on le sait, n'a pas d'histoire avant l'invasion musulmane. Pour qui veut la bien connaître et l'expliquer, il est donc nécessaire d'étudier ces monuments plastiques de ses pensées d'autrefois, ces chroniques et ces poëmes de pierre, seul débris, avec ses livres religieux, d'époques qui n'ont point, comme en Occident, laissé leur image empreinte dans des annales écrites. Dans cette grande enquête que la science moderne a ouverte afin de retrouver et de rétablir le tableau de ces siècles obscurs et féconds, afin d'expliquer par le passé tant de traits étranges et en apparence inexplicables que l'Inde moderne offre à l'observateur, l'archéologie doit jouer un rôle plus important que lorsqu'il s'agit, par exemple, de la Grèce, de Rome, ou du moyen âge européen. M. Rousselet, dans un livre destiné à ce que l'on appelle le grand public, ne pouvait épuiser la matière; il pouvait tout au moins indiquer la méthode, signaler aux savants quelques-unes des données éparses du problème, montrer par quelques exemples tout ce que l'on pouvait gagner à s'engager dans cette voie, fournir à ceux qui en seraient tentés quelques reproductions authentiques de ces monuments singuliers qui, dit-il lui-même, souffrent et se dégradent tous les jours.

En revanche, il y a ici des études de types disparus ou près de disparaître, qui rentrent dans ce que l'on pourrait appeler l'*archéologie morale*. Ainsi nous recommandons à l'historien tout le chapitre IV, sur le rajah mahratte ou guicowar de Baroda; il trouvera là un portrait de souverain oriental qui l'aidera à comprendre la monarchie assyrienne ou perse, à se représenter un Xercès, sa cour, ses chasses, ses expéditions militaires, cette déification d'un homme, cette folie de la suprême puissance exercée sans aucun contrôle, qui ramène à l'enfance celui qui l'exerce. La description de la procession royale (p. 110 et 111) et les planches qui l'accompagnent sont le plus curieux commentaire que l'on puisse chercher de ces longs cortéges figurés dans les salles des palais de Ninive et sur le soubassement de celui de Persépolis. Nous en dirons autant de ces combats d'animaux et de ces chasses royales qui sont le plaisir auquel le souverain se livre avec le plus de passion; l'ardeur qu'il y porte et la place qu'elles tiennent dans sa vie expliquent la fréquente récurrence, dans les bas-reliefs assyriens, d'épisodes empruntés aux grandes chasses que

faisaient les princes, soit dans leurs *paradis* ou parcs, soit dans le désert ou dans les marais du bas Euphrate (1). La description des combats d'athlètes a le même intérêt; comme plus d'un empereur romain aux combats de gladiateurs, le prince y prend part lui-même, et est très-fier de son talent de lutteur. Dans une de ces représentations, le rajah distribua parmi les vainqueurs une valeur de colliers et d'argent de plus de cent mille francs. Ne croirait-on pas lire l'histoire d'un Héliogabale ou d'un Commode? Autre trait qui nous transporte en pleine antiquité orientale, la superstition. Pendant plusieurs jours, les chasses que le guicowar se faisait un plaisir de montrer à ses hôtes européens ne purent commencer, parce que les astrologues n'avaient pas trouvé un jour propice. La cérémonie dans laquelle, à propos de l'anniversaire de la naissance du roi, tous les nobles défilent devant lui et viennent lui apporter leurs présents, existait dans les grandes monarchies orientales, ainsi que les danses de bayadères, par lesquelles se terminent toutes ces fêtes.

Nous ne voulons pas pousser plus loin cette revue et ces comparaisons; les exemples que nous avons cités suffisent à montrer tout ce que peut tirer de ces récits l'historien de l'antiquité. Ils nous introduisent, de plain-pied, dans une cour qui est comme un débris d'un monde disparu; ils rapprochent de nous et ils éclairent d'un vif et brillant rayon ces capitales ensevelies des anciens empires, Thèbes et Memphis, Babylone et Ninive, Ecbatane et Persépolis. Il faut se hâter de recueillir tous ces témoins du passé, de les faire déposer pendant qu'ils ont encore la parole; ainsi le prince qui est le curieux héros du chapitre que nous avons analysé, le guicowar de Baroda, est en ce moment sous le coup d'une accusation qui va peut-être lui coûter sa couronne. Peut-être avant que ces pages n'aient paru apprendrons-nous qu'un fonctionnaire anglais a remplacé, dans l'administration de ce royaume, cet héritier des Crésus et des Xercès, égaré en plein dix-neuvième siècle. G. Perrot.

Catalogue du musée Fol à Genève. — Antiquités. Première partie : *Céramique et plastique.* Un vol. in-16.

Musée Fol, études d'art et d'antiquités publiées par la ville de Genève. Un vol. petit in-folio.

M. Fol a formé à Genève un riche musée qui porte son nom. Il entreprend d'en publier le catalogue descriptif, qui sera divisé en quatre parties : 1° céramique et plastique; 2° glyptique et verrerie; 3° peinture; 4° mobilier. La première partie vient de paraître; elle se compose de quatre sections : 1° vases; 2° plastique; 3° bronze; 4° sculpture.

(1) Un des exploits accomplis dans ces chasses par le guicowar rappelle tout à fait ceux qu'aiment à représenter les sculpteurs assyriens. Un sanglier blessé fuyait et allait s'échapper. « Le guicowar l'arrêta par un de ces tours d'adresse si estimés en ce pays : jetant sa lance et quittant un de ses étriers, il se pencha sur son cheval, et, en passant au galop le long du sanglier, il lui trancha la tête d'un coup de cimeterre. Cette prouesse fut accueillie par des cris d'admiration et resta pendant longtemps un des thèmes favoris de conversation à la cour. »

L'auteur a voulu que son livre fût un enseignement pour le public. Il accompagne chaque subdivision d'une étude théorique et historique sur la classe de monuments à laquelle elle est consacrée. Des bois reproduisent les principaux objets. Très-sobre de remarques, l'auteur est surtout attentif à montrer les questions de technique qui sont éclairées par les exemples que le visiteur a sous les yeux. Ce volume est donc très-utile, non-seulement pour l'érudit, mais pour les simples curieux. Il est fait pour répandre le goût des études archéologiques.

Nous signalerons quelques-uns des numéros de ce catalogue qui nous paraissent mériter un examen particulier.

Anciennes poteries italiques, n°s 1 à 26. La collection Fol possède de précieux spécimens des vases connus sous le nom d'Albano. On sait qu'ils sont rares en dehors des musées d'Italie. Les n°s 1 et 3 en particulier, reproduits par des bois, sont intéressants. C'est là, selon toute vraisemblance, la plus ancienne poterie italiote aujourd'hui connue; elle offre de grandes analogies avec des produits céramiques fréquents en Amérique; le même état de civilisation explique la similitude des procédés.

Poteries étrusques en terre noire. L'auteur montre très-bien que beaucoup de ces vases sont imités de modèles en métal. Il insiste en particulier sur ce fait que le mode d'attache des anses n'est pas naturel si on n'admet pas que le potier ait eu sous les yeux des vases de bronze. Cette analyse, qui est minutieuse, amène M. Fol à des remarques de détail qui sont faites pour convaincre les personnes les plus étrangères à ces études. (Voyez surtout n°s 36 et 57.)

Poteries de style oriental, n°s 89 et suivants. Vases de style corinthien. Ils ne sont pas fréquents en Italie; le musée de Florence n'en compte qu'une quinzaine d'un type franc; on en trouve environ cent cinquante au musée national de Naples.

Vases de style grec. N° 150. Amphore panathénaïque, avec l'inscription ordinaire. N° 151, même genre de vase, sans inscription.

Vases de beau style grec. N° 201, ayathos, « femme à demi couchée et appuyée sur le coude gauche; de la main droite étendue elle offre dans un canthare à boire à un âne; derrière elle, une amphore ornée de pampres est plantée en terre; ce sujet se trouve décrit dans tous ses détails dans *l'Ane d'or* d'Apulée. » Il serait à souhaiter d'avoir un dessin de ce vase. Évidemment l'artiste ne s'est pas inspiré d'une œuvre aussi récente que le roman d'Apulée; mais on sait que, par les monuments et aussi grâce aux données que fournissent quelques écrivains, il est possible de retrouver l'origine ancienne de plusieurs des fictions du romancier. Ainsi un récent mémoire, encore inédit, de M. Collignon, montre que la fable d'Éros et de Psyché était déjà représentée par la plastique au IIe siècle avant notre ère.

N° 207. Médaillon en relief, qui représente une amazone terrassée par un cavalier. Analogie frappante avec un sujet également en relief qui se voit au *Varvakéion* sur une gourde. Le moulage est au Louvre.

N° 225. Exemple d'imitation, en terre cuite, des vases d'argent.

Plastique. L'auteur adopte la théorie de M. Biardot, dont il a été parlé précédemment dans la *Revue.* N° 381. Tête de terre cuite sur laquelle on devait pouvoir appliquer une coiffure postiche.

N° 394. Tête votive d'homme; « première production de l'art chrétien, à en juger par sa ressemblance avec les têtes du Bon Pasteur représentées dans les catacombes de Rome. » M. Fol rendrait service en publiant un dessin de cette tête. — Les terres cuites occupent les n°s 380-651.

N°s 859-867. Fragments de bas-reliefs en terre cuite, intéressants parce qu'ils proviennent de la villa de Prima-Porta où on sait que sont conservées de belles peintures faites au temps d'Auguste.

Bronzes. N° 901. Miroir grec sans figure.

N° 902. Miroir grec en forme de boîte; bas-relief représentant Dionysos. Remarquez deux petites rosaces qui sont fréquentes dans la décoration corinthienne. On en retrouve un exemple sur le miroir de *Levkas* et de *Corinthos.* N°s 903-918. Miroirs étrusques, la plupart avec figures.

N° 929. Strigile; le manche porte un cachet, chien poursuivant un lapin. Ces sortes de timbres ne sont pas rares; ils n'ont fait encore l'objet d'aucune étude d'ensemble.

N° 933. Rasoir, la provenance en est inconnue. Il serait utile de connaître le lieu où a été trouvé cet objet. On sait que M. Bertrand a consacré un récent mémoire à la géographie comparée des localités où se sont rencontrés jusqu'ici les rasoirs de cette forme.

N°s 1004-1006. Cistes de bronze.

N° 1246. Statuette trouvée en Sardaigne; style ordinaire de ces sortes de monuments.

Ces remarques trop brèves ne donnent qu'une faible idée d'un livre qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les érudits.

Les *Études d'art et d'archéologie,* d'après le musée Fol, formeront une série de publications dont nous avons aujourd'hui le premier volume sous ce titre : *Choix de terres cuites antiques,* un atlas petit in-folio accompagné de 32 planches et de nombreuses vignettes.

M. Walter Fol renouvelle une remarque que Gerhard avait déjà faite à l'occasion d'un mémoire de M. Biardot, c'est que nous n'avons encore aucun travail d'ensemble sur les terres cuites, et que ce travail seul permettra d'établir une doctrine qui puisse guider les savants dans l'étude de ces œuvres si nombreuses de l'antiquité. C'est même pour cette raison que toute théorie générale sur ce sujet paraît être à beaucoup de personnes prématurée, et que nous avons cru devoir exprimer quelques doutes quand M. Biardot a récemment exposé un système d'exégèse à nos yeux trop précis et trop exclusif.

Les terres cuites ont cet avantage de suppléer souvent, pour l'histoire de la sculpture à la pénurie où nous sommes de statues de marbre. Pour la Grèce en particulier, elles permettent en grande partie de retrouver les périodes par lesquelles la plastique a passé; elles fournissent une suite

incomparable de monuments. M. Fol est de cette opinion et y insiste heureusement.

Dans ce volume il s'est proposé d'offrir des types choisis du style grec, du style étrusque et du style romain.

Un texte explicatif accompagne ces planches, de manière à faire comprendre aux *élèves* le sens des représentations. Les planches 1, 2 et 3 reproduisent un trophée et des jeux du cirque ; ces œuvres sont franchement romaines.

Viennent ensuite des scènes bachiques et un bas-relief remarquable, pl. 8, sacrifice d'un taureau.

Des têtes de ronde bosse occupent la dernière partie de l'ouvrage presque tout entière. Bien que l'espace nous manque pour nous arrêter comme il conviendrait à cette variété de représentations, nous voulons cependant signaler une Victoire, très-étrange et à demi barbare, reproduite par la planche 23. Nous ne faisons qu'annoncer cet ouvrage. La *Revue* y reviendra quand auront paru les différentes séries qu'annonce l'auteur.

ALBERT DUMONT.

Le Mythe osirien, par Eugène LEFÉBURE. Première partie : *les Yeux d'Horus*. Paris, librairie Franck, 1874.

M. Lefébure s'est voué à la rude tâche de débrouiller le chaos de la mythologie égyptienne. Il demande aux noms des dieux l'explication de leurs rôles et à leurs légendes l'explication de leurs actes. Son ouvrage a pour objet de rechercher le principe du mythe osirien.

C'est par la traduction de deux chapitres du Livre des Morts que l'auteur ouvre son étude, dont la première partie est consacrée aux yeux d'Horus. Le Livre des Morts ou Rituel funéraire est un recueil de textes mystiques qui ne devaient être intelligibles que pour un très-petit nombre d'initiés, car les énormes fautes dont sont criblés les exemplaires que nous en possédons nous prouvent, de la manière la plus évidente, que les scribes auxquels sont dues ces copies n'entendaient guère mieux que nous le livre qu'ils transcrivaient; nous avons d'ailleurs sur ce point l'aveu non équivoque d'un écrivain de la dix-neuvième dynastie. Cette constatation est, il faut l'avouer, peu encourageante pour les investigateurs modernes. Le Livre des Morts est un tissu d'allusions à des faits mythologiques dont la plupart sont ignorés de nous, mais dont quelques-uns nous ont été transmis avec assez de fidélité par Hérodote, Diodore de Sicile et Plutarque; ce sont ces données grecques que M. Lefébure s'efforce de confronter avec les textes égyptiens.

Dans les deux chapitres du Livre des Morts qu'il a traduits (CXII et CXIII), M. Lefébure reconnaît le récit d'accidents survenus aux yeux d'Horus; ces yeux sacrés symbolisant quelquefois la lune et le soleil, les accidents auxquels fait allusion le livre mystique se référeraient à une éclipse de lune et à une éclipse de soleil. Puisque le soleil et la lune sont les yeux d'Horus, M. Lefébure en conclut qu'Horus est une personnification du ciel et que Set, son adversaire, symbolisait la terre sous son aspect

malfaisant : le ciel et la terre sont ennemis dans les mythologies grecque, indienne et chinoise; mais le sont-ils dans la religion de la vallée du Nil? J'avoue que cette conception ne me paraît pas égyptienne. Un peuple qui plus que tout autre *aimait la vie* (expression hiéroglyphique), qui appréciait parfaitement la douceur de son climat et la fécondité de son sol, ne pouvait considérer la terre qui le portait et le nourrissait comme étant en lutte ouverte avec le ciel; en outre, lorsqu'un pareil dualisme existe dans une mythologie, il ne se dégage pas laborieusement d'une série de déductions, il s'affirme sur tous les monuments, à chaque ligne de la littérature, et il serait bien étonnant que, depuis cinquante ans qu'on étudie les hiéroglyphes, un fait aussi considérable n'eût encore été constaté par personne. Enfin les arguments étymologiques de l'auteur (le nom d'Horus rapproché de *hur-t*, dénomination du ciel, et le nom de Set rapproché du mot *se-t* signifiant *le sol*) ne m'ont pas convaincu davantage. Car *hur-t*, quel qu'en soit le sens, est une expression féminine, et le nom du ciel est resté féminin en copte, ne l'oublions pas; quant à Set, la probabilité de son origine asiatique, soutenue par M. E. de Rougé, ne me semble pas avoir été victorieusement combattue.

Ces réserves faites, il est du devoir de la critique de déclarer que le livre de M. Lefébure se recommande, non-seulement par des vues ingénieuses, mais par une forte érudition : il est nourri de faits témoignant de longues études préparatoires, et la lecture en est très-fructueuse.

PAUL PIERRET.

Études de mythologie grecque. Ulysse et Circé, les Sirènes; par J. F. CERQUAND, docteur ès lettres, inspecteur d'académie. Paris, Didier, 1873, in-8 de 155 pages.

Dans la première partie de son travail, M. Cerquand examine d'abord le mythe de Circé, dans lequel il croit reconnaître un mythe lunaire qui offre beaucoup de points de contact avec celui d'Artémis; il recherche ensuite le caractère de l'*Odyssée* et de son héros. Le poëme est une épopée solaire; Ulysse est un dieu soleil. La rencontre d'Ulysse et de Circé figure celle du soleil et de la lune; l'éclipse produite par cette conjonction correspond à la défaillance du héros solaire (Ulysse, Hercule, etc.), au moment de sa réunion avec le personnage assimilé à la lune. L'auteur voit dans les enseignements de Circé à Ulysse des indications relatives aux dangers qui attendent le voyageur dans la traversée de la mer située entre la Grèce propre et la grande Grèce. Un de ces dangers, ce sont les Sirènes dont M. Cerquand rapproche le nom grec Σειρῆνες du mot Σειρία, « qui lui-même n'est qu'une forme de Σείριος, *Sirius*, l'étoile la plus brillante de la constellation et de toutes les constellations ». Σείριος vient à son tour de Σείρ, donné par Suidas comme un des noms du soleil. Ce chapitre sert de transition à la seconde partie, consacrée aux Sirènes.

M. Cerquand, reprenant les études mythologiques qu'il a publiées dans la *Revue archéologique* en 1862, 1863 et 1864, a donné un nouveau développement à celle qui concerne ces divinités singulières. Il les considère

sous cinq aspects divers : 1° fléaux de l'Océan terrestre; 2° fléaux de l'Océan aérien ou du ciel; 3° les Sirènes assimilées aux muses par les lettrés; 4° les Sirènes, dans la religion, sont les muses de la douleur sympathique et figurent sur les tombeaux; enfin, 5° elles pénètrent dans les mystères et sont les initiatrices de la mort. Le dernier chapitre de cette intéressante étude nous fait assister à la dégradation de ce mythe dans les croyances populaires.

Quelques-uns critiqueront peut-être les conclusions de M. Cerquand et la forme de son argumentation, où la rigueur scientifique laisse parfois une place aux vues un peu arbitraires de l'imagination. Personne ne pourra contester aux *Etudes de mythologie grecque* leur caractère de parfaite bonne foi, ni mettre en doute la vaste érudition de leur auteur. Une qualité particulière de ce travail, c'est le champ qu'il ouvre, en matière d'histoire religieuse, à un cours d'idées qui mérite toute l'attention et les efforts combinés des archéologues, des linguistes et des philosophes. C. E. R.

Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau. 1 vol. gr. in-8 de 361 p., avec deux cartes et plus de 400 gravures sur bois. Paris, Dumoulin.

Voici un livre digne de remarque entre tous ceux qu'a produits, depuis un certain nombre d'années, la recherche de nos antiquités nationales. Il met hors de doute un usage singulier observé en Gaule pendant les trois premiers siècles de la domination romaine : celui d'enfouir dans des excavations en forme de puits la cendre des morts, et tout le bagage funèbre dont les anciens Gaulois avaient fait l'accompagnement de la sépulture dans les tumulus.

Depuis que les découvertes archéologiques ont commencé d'être consignées en France, il a été question d'objets trouvés dans des puits, et cette circonstance fut toujours expliquée de la même manière. On ne songeait qu'à des puits à puiser l'eau, qui auraient été comblés postérieurement, et l'on pensait ou que les choses y avaient été jetées pendant qu'ils faisaient encore leur service, ou qu'elles s'étaient trouvées par hasard dans les matériaux employés pour le comblement. La fréquence, particulière à la Gaule, d'une pareille rencontre, n'avait frappé l'attention de personne. Un groupe de ces puits, creusés l'un à côté de l'autre dans un lieu désert de la commune du Bernard (Vendée), a ouvert les yeux de M. l'abbé Baudry.

Les questions scientifiques sont soumises à la loi qui régit toutes choses ici-bas : elles ont leur moment pour éclore. La découverte de l'abbé Baudry remonte à 1858; or, dans le cours de cette même année, un savant orléanais, M. de Pibrac, remarqua, sur une tranchée que l'on faisait à Beaugency, la coupe de plusieurs excavations étroites et profondes qui étaient remplies d'objets funèbres. Un mémoire qu'il composa pour signaler ce cimetière d'un genre nouveau parvint au ministère de l'instruction publique en même temps que l'annonce des premières fouilles exécutées au Bernard. Le Comité des travaux historiques, comprenant

l'importance d'une pareille révélation, donna l'éveil à ses correspondants des départements, et bientôt arrivèrent de tous les points de la France des rapports de fouilles qui confirmaient les conclusions de MM. de Pibrac et Baudry.

Tout le monde cependant n'est pas encore convaincu. Il y a des sceptiques qui prétendent que des os et des pots trouvés dans des puits ne prouvent rien autre chose, sinon que ces puits ont été comblés avec des débris de cuisine; que la réunion de beaucoup de puits sur un même terrain tient sans doute à la convenance de quelque industrie qui consommait beaucoup d'eau; que s'il n'y a plus d'eau aujourd'hui, c'est que la veine qui fournissait le liquide s'est tarie, etc., etc. On a toujours des raisons à donner contre l'évidence, quand on a pris le parti de se soustraire à l'évidence; mais de pareilles raisons ne sont pas la raison. Elles ont un nom en français : on les appelle des défaites.

Les observations auxquelles M. l'abbé Baudry se livre depuis seize ans sont la meilleure réponse qu'il y ait à faire aux objections, de quelque part qu'elles viennent.

Les puits du Bernard sont creusés dans un massif schisteux formant la lèvre affaissée d'une faille. Vingt-trois ont été fouillés. Ils ont chacun une profondeur différente, variant entre 6 et 13 mètres. L'un d'eux est coudé: il présente une déviation dans son axe. Plusieurs ont été parementés en pierres sèches jusqu'à l'endroit où commence l'aggrégation rocheuse. Ils ont été fermés, presque à fleur de terre, par une coupole habilement construite en pierres brutes sans ciment.

La façon dont on a exécuté le remblai est surtout significative. Dans un puits que l'on veut combler, on jette pêle-mêle des matériaux qui vont s'entasser au fond sous des plans obliques. Là, au contraire, le remblai se présente par couches parfaitement dressées, couches de cendre et couches de terre ou d'argile. Il y a des séparations établies de distance en distance avec des pierres disposées comme celles d'un pavement, ou au moyen de madriers. Le fond est occupé presque invariablement par des vases que l'on retrouve dans leur entier. D'autres vases se rencontrent dans les couches, abrités par des pierres ou par des tuiles qui forment autour d'eux la clôture d'une petite cellule. Partout, dans la plus grande partie de la profondeur, la preuve manifeste d'un arrangement auquel on a procédé avec soin, en vue de la conservation des objets. Il n'y a de désordre que vers l'orifice des puits, où ont été versés pêle-mêle de la pierraille, des tessons de poterie et des os d'animaux domestiques. C'est le même entassement que celui qui compose le noyau de la plupart des tumulus, de sorte qu'il est permis de conjecturer par là que les deux rites ont dérivé l'un de l'autre.

Il est démontré aujourd'hui que les morts enfouis dans les tumulus n'avaient pas été soumis à la combustion. Ceux des puits, au contraire, furent réduits en cendres, et leurs cendres renfermées dans des urnes, suivant l'usage des Romains. Dans l'un des puits du Bernard, l'urne avait

été remplacée par un cercueil, qu'on a trouvé debout et rempli d'ossements d'homme et d'animaux qui n'avaient fait que passer par le feu.

La composition du dépôt était différente pour chacune des sépultures. Celle-ci avait pour accompagnement les outils du laboureur ou du terrassier, celle-là les attributs de la ménagère de campagne. Peu de bijoux, mais beaucoup d'ustensiles ayant servi aux usages communs de la vie, et des débris de pièces d'habillement. Un assortiment curieux de chaussures de cuir pour hommes et pour femmes a été recueilli par M. l'abbé Baudry. Les vases trouvés entiers, lorsqu'ils ne contenaient pas de cendres, étaient remplis ordinairement d'os de volaille, de résidus de fruits, de coquillages, même d'insectes desséchés. Deux fois a été constatée la présence d'un arbuste de plusieurs mètres de haut, planté tout droit à partir du fond. Il serait trop long d'énumérer les antiquités de toute sorte qu'ont fournies les fouilles. Qu'il suffise de citer, parmi les plus intéressantes, une série de monnaies de tous les empereurs jusques et y compris Aurélien; des moules ayant servi à couler des deniers aux types d'Antonin le Pieux et de Julie Mammée; de nombreuses pièces de vaisselle en bois; des corbeilles remarquables comme ouvrage de vannerie; une statuette de bois de 50 centimètres, représentant la déesse-mère traitée dans un style qui la ferait prendre pour une sainte-vierge du XIIe siècle, si elle n'avait pas été trouvée à 13 mètres de profondeur.

M. Baudry a su introduire dans la distribution de son livre de la méthode et de la clarté. Il commence par donner le procès-verbal de ses fouilles puits par puits. En tête de chaque article est un dessin sur coupe qui montre la disposition des couches et la place occupée par les principaux objets. L'énumération de ceux-ci est accompagnée de figures sur bois qui font voir la configuration de chacun. Les dessins sont de M. Ballereau, architecte à Luçon, dont le nom figure sur le titre.

M. Baudry examine ensuite d'une manière générale le produit des fouilles et en déduit tout ce qu'il fournit de données sur l'état du pays à l'époque du Haut-Empire.

Il conclut en résumant les faits qui établissent incontestablement la destination funéraire des puits.

Un tel ouvrage se recommande comme un guide indispensable aux archéologues qui auront à faire des explorations du même genre. Comme répertoire d'antiquités gallo-romaines, il sera consulté avec fruit par tout le monde.

J. QUICHERAT.

Sigillographie du diocèse de Gap, par JOSEPH ROMAN. Paris, Rollin et Feuardent; Grenoble, Maisonville et Jourdan, 1870, in-4 de 189 pages et 27 pl. gr. — **Sigillographie du diocèse d'Embrun**, par LE MÊME. Id., 1873, in-4 de 190 pages et 15 pl. gr.

Ces deux volumes forment un tout qui comprend l'étude des sceaux se rapportant à l'histoire des deux diocèses établis dans les Hautes-Alpes. Ils se complètent l'un par l'autre, puisque dans le second on trouve les *ad-*

dimenta et *errata* du premier, ainsi que la table générale de tous les monuments décrits dans chacun des livres.

M. Ch. Robert par son beau livre sur les sceaux de Toul, et M. Douët d'Arcq par son catalogue des sceaux des Archives nationales, ont appelé l'attention sur l'étude des sceaux et fourni d'excellents modèles que nous voyons imiter avec plaisir sur plusieurs points. Espérons que, comme à Paris et à Marseille, MM. les archivistes de Châlons-sur-Marne, Troyes, Dijon, Poitiers, etc., entreront dans la voie suivie par M. Roman; l'art, l'histoire et l'archéologie y sont également intéressés; et en couronnant le splendide livre de M. Demay sur les sceaux de Flandre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a prouvé le prix qu'elle attachait à ces études.

Les archives des diocèses de Gap et d'Embrun ont été soumises à des vicissitudes qui ont fait disparaître le plus grand nombre des titres, aussi la moisson faite par M. Roman n'est pas aussi abondante qu'il l'aurait souhaité : hâtons-nous de dire qu'il a recherché ses matériaux avec un soin et une patience dignes d'éloges; qu'il a pu réunir 193 types; et que cet ensemble forme, sauf ce qu'il pourra encore glaner, favorisé par d'heureux hasards, la collection complète des sceaux qui subsistent aujourd'hui de cette partie de la France.

L'ordre suivi par l'auteur est le plus logique : la première partie, consacrée aux sceaux religieux, mentionne ceux des évêchés et archevêchés, des chapitres, abbayes et prieurés. La seconde partie est réservée aux sceaux civils : les dauphins, les seigneurs, les villes et les juridictions.

Parmi les sceaux féodaux, ceux des dauphins de Viennois offrent un intérêt tout particulier; nous ne pouvons entamer la discussion à ce sujet, puisque M. Roman annonce un ouvrage spécial, en préparation, sur la sigillographie de ces seigneurs. Attendons ses conclusions sur l'origine du *dauphin*, comme emblème héraldique, et sur les motifs qui le firent adopter par les seigneurs du Viennois. Mais nous signalerons les renseignements fournis sur les bulles de plomb dont on se servait dans les pays d'Embrun et de Gap pour sceller les actes, comme dans une partie du Midi. Les évêques de Gap, le bailli du Buis, la cour archiépiscopale et la cour comtale d'Embrun, la cour commune à l'archevêque et au comte, se servirent de bulles de plomb. Cette dernière juridiction avait pris pour types, au droit, la tête mitrée du prélat, et au revers, le buste couronné du comte. — Nous avons noté aussi un détail assez singulier relatif aux sceaux de la ville d'Embrun.

Les bourgeois d'Embrun avaient conservé des libertés qui étaient peut-être un souvenir du municipe romain : ces libertés s'étaient conservées traditionnellement : ils élisaient leurs magistrats municipaux, votaient les impôts, avaient une milice et une juridiction de police. Vers 1257, les bourgeois voulurent faire reconnaître par charte et peut-être augmenter leurs libertés; leur demande impérative causa une lutte sanglante entre eux et les officiers du dauphin : bien que battus, les bourgeois, moyennant finance, obtinrent ce qu'ils voulaient; de 1253 à 1258 ils eurent à

lutter contre l'archevêque et furent moins heureux. Or, en 1237, les consuls d'Embrun scellaient avec le sceau du comte de Forcalquier, et remarquons que depuis 1202, date du mariage de Béatrix de Forcalquier avec le dauphin Guigue-André, ces comtes étaient étrangers à l'Embrunois. Pendant les luttes entre les bourgeois et l'archevêque Henri de Suze, les consuls firent graver un nouveau sceau les représentant tous les cinq : il fut brisé en 1258 et M. Roman a pu en retrouver une empreinte appendue à un acte de 1254.

Les planches, toutes dessinées par l'auteur, sont exécutées avec le plus grand soin. Terminons en notant que M. Roman a donné d'utiles résumés historiques, et des remarques intéressantes sur la sphragistique générale des Hautes-Alpes. Nous lui ferons observer qu'il est un peu hardi dans ses conjectures sur la fondation d'Embrun et l'étymologie du nom de cette ville, et aussi un peu affirmatif sur la date de l'établissement du christianisme dans cette cité, placée au milieu du IVe siècle.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

M. Chaignet, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, vient de faire paraître un volume intitulé : *La Philosophie de la science du langage, étudiée dans la formation des mots.* Nous en rendrons compte, ainsi que du suivant :

Les *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, du Xe au XVIe siècle, suivie d'une notice sur les sépultures du moyen âge, par M. G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne. 1 vol. 8°, avec 32 figures.

LES GAULOIS

(*Lu à l'Académie des inscriptions en avril* 1875)

Quand on considère l'ensemble des nations européennes, on trouve non-seulement qu'il se compose de groupes distincts, divers de langue, de traditions et de coutumes, et reliés entre eux seulement par les traits généraux d'une civilisation au fond uniforme, mais encore que chaque groupe, chaque nationalité, en particulier, est loin d'avoir un caractère d'unité. Le nom ethnique par lequel chacun de ces groupes est actuellement désigné ne nous apprend, d'ailleurs, presque rien sur le véritable caractère des populations auxquelles il s'applique. Anglais, Allemands, Grecs, Italiens, Français sont des termes qui jettent à peine un jour incertain sur ces différentes nations. Tout le monde sait en effet, aujourd'hui, que les Français ne sont point, en majorité, les descendants des *Francs*, les Anglais des *Angles*, les Allemands des *Alemanni*, les Grecs des *Graii*, les Italiens des *Itali*. L'histoire explique à notre pleine satisfaction l'origine de toutes ces appellations, auxquelles, par suite, nous n'attachons plus que l'importance qu'elles méritent. Nous savons que ces noms sont des noms locaux ou de tribus étendus par l'usage à des populations très-bigarrées. Il semble, au contraire, que l'on répugne à croire qu'il en ait pu être de même dans un passé plus éloigné, et que les termes *Galli* et *Celtæ*, par exemple, puissent représenter autre chose que de grandes unités ethniques. Bien plus, nos meilleurs historiens ont renoncé à distinguer les Celtæ des Galli. Celtes et Gaulois sont pour eux un même peuple, sous un même nom légèrement modifié, celui de Gaëls. Nous nous trouvons ainsi, suivant cette doctrine, en présence d'une grande et puissante race qui n'aurait pas seulement occupé la Gaule, mais une grande partie de l'Europe, de l'an 1500 environ avant notre ère jusqu'à l'invasion des Francs, c'est-à-dire pendant près de deux mille ans. Ce serait là

un fait unique dans l'histoire. Peut-on croire, en effet, que durant tout le cours de cette longue période, partout où, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, nous rencontrons les noms de *Cimmerii*, de *Celtæ* et de *Galli* (on a coutume d'identifier les Cimmerii avec les Celtes), nous ayons en face de nous des tribus de même race et de même civilisation, c'est-à-dire unissant la communauté de langage à la communauté de religion et de coutumes. Nous pouvons dire sans étonner personne que le nom de *Français*, dérivé du nom d'une tribu germanique établie sur les bords du Rhin inférieur, n'est qu'une expression politique couvrant dans sa complexité, en dehors des éléments germaniques qu'il indique directement, les éléments gaulois, celtiques, aquitains, bretons, cimbriques et belges que la politique de nos rois a depuis unifiés; nous ne pourrions pas exprimer la même pensée relativement au nom des *Galli* sans soulever les plus vives objections. Affirmer, par exemple, que les Gaulois, *Galli* et *Galatæ*, ont joué en Gaule un rôle analogue et presque identique à celui des Francs de Clovis, à six ou sept cents ans, il est vrai, de distance en arrière, paraîtrait une nouveauté des plus hardies et au premier abord des moins acceptables, et, cependant, telle nous semble être la vérité.

Si sous le nom de Franc plus ou moins altéré nous retrouvons, de nos jours, comme nous venons de le dire, dans les limites de nos frontières politiques, des Bourguignons, des Visigoths, des Basques, des Bretons et des Gaulois, nous retrouvons de même en Gaule, au temps de César, sous ce nom de *Galli* donné par les Romains aux populations de la contrée appelée France aujourd'hui, des Ligures, des Ibères ou Aquitains, des Belges, des Cimbres, des Germains et surtout des Celtes; tous à notre sens aussi différents des véritables Gaulois que les Francs l'étaient des Gaulois eux-mêmes. L'étude attentive des textes classés chronologiquement (ce que nous ne croyons pas qu'aucun historien ait fait jusqu'ici), les notions ressortant des découvertes anthropologiques et archéologiques poursuivies avec tant d'ardeur depuis quinze ans, nous ont conduit à cette conviction. Nous avons été assez heureux pour la faire partager, dans une certaine mesure au moins, par la majorité de la Commission de la topographie des Gaules, qui a accepté avec réserves, il est vrai, et sous la responsabilité de notre signature, l'article *Galli* rédigé dans ce sens.

C'est cet article que j'ai l'honneur de soumettre à vos lumières.

« GALLI (1).

Nous avons dit brièvement, au mot *Celtæ*, pourquoi la Commission n'avait pas cru devoir donner plus d'étendue à un article qui semblait, cependant, appelé à être l'un des plus importants du Dictionnaire. Nous renvoyions alors le lecteur au mot *Galli*. Il est nécessaire de justifier ce laconisme afin d'éviter tout malentendu. Il ne faut pas croire, en effet, que ce silence fait volontairement autour du mot *Celtæ* tienne à ce que la Commission ne reconnaisse pas la grandeur et l'importance de la civilisation à laquelle on donne généralement le nom de *civilisation celtique*. Nous avons pensé seulement que la meilleure manière de dégager des témoignages confus des anciens ce qui appartient en propre à cette première période était de faire, avant tout, la part des temps plus rapprochés de nous et mieux connus où nos pères portaient déjà le nom de *Galli*.

Les Grecs, en effet, comme nous l'avons dit au mot *Celtæ*, n'ont eu d'abord que les notions les plus vagues sur les *Celtes* et la *Celtique*. Ces noms, jusqu'au IIIe siècle avant J.-C., nous pourrions dire jusqu'à Polybe, ne représentaient rien de précis, rien de défini, ni *géographiquement*, ni *ethniquement*. Par ces termes, d'une élasticité pour ainsi dire illimitée, quand il s'agissait des contrées occidentales de l'Europe, on désignait toutes les populations du Nord-Ouest, comme on désignait par le terme de *scythiques* les populations septentrionales, par ceux d'Indiens et d'Éthiopiens les races qui occupaient à l'Orient et à l'Occident les contrées méridionales du monde connu des anciens.

Les mots *Celtæ* et *Celtica*, dans un grand nombre de cas, ne désignent aucun pays déterminé. Des faits relatifs à la Grande-Bretagne, aux pays scandinaves, à la Germanie du Nord et du Sud, à l'Illyrie, à l'Italie septentrionale et à l'Ibérie, sont classés, sans distinction aucune, sous cette même appellation de faits celtiques. Les anciens eux-mêmes n'ignoraient pas le caractère banal de ces mots *Celtæ* et *Celtica* : plusieurs textes en font foi. Réunir en faisceau les renseignements que les historiens, les poëtes, les philosophes, les naturalistes et même les géographes grecs et latins nous ont transmis sous ce nom commun et vague n'aurait pu avoir d'autre résultat que

(1) Polybe, I, 6; II, 14, 15, 17 et passim; César, *de Bello Gallico*, I, 1; VI, 13, 20 et passim; Tite-Live, V, 17, 32, 40 et passim; Strabon, p. 165, 189, 195, 212, 244 et passim; Diodore de Sicile, V, 27, 32 et passim; Justin, XX, 5; XXIV, 4; Pausanias, I, III, 6; X, XX-XXIV; Plutarque, *in Camillo*, XV, XVI; *in Mario*, XI; Amm. Marcell., XV, 25; XXVII, 4; Jornandès, *De temporum successione*, V, 12; etc.

d'augmenter la confusion qui existe déjà dans les esprits relativement à ces temps reculés. Ces renseignements n'eussent pas été seulement confus, ils eussent été incomplets. A un moment difficile à fixer et dont la date varie suivant la patrie des écrivains qui se sont occupés de nos pères, les noms de *Galli* et de *Galatæ* ont remplacé et éclipsé celui de *Celtæ*. Déterminer ce qui, dans les récits relatifs aux *Gaulois*, est applicable aux temps anciens où le nom des *Celtes* dominait seul, est une tâche des plus ardues. Déterminer ce qui est relatif à la *Gaule* proprement dite, à notre Gaule, n'est pas beaucoup plus facile ; le nom de Gaulois, *Galli* ou *Galatæ*, quoique moins étendu que celui de *Celtæ*, ayant toutefois, du 1er au ve siècle de notre ère, été indifféremment donné à des groupes plus ou moins importants qui, en dehors de la *Gaule*, occupaient les îles Britanniques, le Jutland et une partie des bords de la Baltique, la Bohême, une partie de la Thrace, la Bavière, le Tyrol, une partie de l'Illyrie et de l'ancienne Cisalpine, et même quelques cantons de l'Espagne. Le groupement des textes concernant la Celtique est donc chose très-délicate et doit être fait avec une grande circonspection.

Un fait, cependant, frappe d'abord l'esprit de l'observateur qui se donne la peine de classer les textes chronologiquement. A partir du IIIe siècle avant notre ère, il voit se dessiner dans la vaste contrée dite *Celtique* une foule de nations diverses, petites et grandes, dont aucune n'est présentée comme nouvelle venue, et qui sont assez nettement distinctes des *Celtes* pour occuper désormais une place à part dans la géographie et dans l'histoire. Nommons, entre autres, les Ibères, les Ligures, les Illyriens, les Gaulois ou Galates (*Galli* et *Galatæ*), les Sigynnes, les Cimbres ou Cimmériens, les Trères, les Bastarnes, les Belges, les Aquitains, les Gètes et les diverses tribus germaines que Strabon déclare être les *frères germains* des Gaulois. Les noms de Celtibères, de Celto-Ligyes et de Celto-Scythes, dont se servent quelques écrivains pour désigner ces nouvelles populations mieux connues de l'ancienne Celtique, indiquent la transition des idées vagues de l'époque primitive à des idées plus nettes et plus conformes à la réalité. C'est ainsi que nous donnons nous-mêmes, aujourd'hui, à certaines populations de l'Inde, d'origine obscure, le nom d'Indo-Scythes, nom hybride qui n'indique qu'une chose, l'embarras où nous sommes d'en faire nettement ou des Touraniens ou des Aryas.

Ainsi, à mesure que le jour se lève sur l'Occident, que les brouillards des premiers âges se dissipent, la carte de l'ancienne *Celtique*

se colore peu à peu de teintes variées représentant des nationalités diverses, et l'on comprend parfaitement que si les anciens n'ont donné tout d'abord à l'Europe qu'un nom unique, c'était, comme le dit Strabon, uniquement par ignorance.

Si donc nous voulons savoir ce que pouvaient représenter réellement, à l'origine, ces mots mystérieux de *Celtæ* et de *Celtica*, la logique veut que nous en dégagions d'abord tous ces éléments confus, et c'est seulement quand nous aurons rendu aux Ibères, aux Ligyens, aux Gaulois ou Galates, aux Illyriens, aux Cimbres, aux Trères, aux Bastarnes, aux Belges, aux Aquitains, aux Germains, etc., ce qui leur appartient en propre, que nous pourrons peut-être, par exclusion, reconnaître ce qui, dans cette confusion de renseignements venus de toutes parts et accumulés sans ordre pendant des siècles sous une étiquette commune, doit revenir légitimement aux Celtes ou, si l'on aime mieux, à la *période celtique*, à la *civilisation celtique;* car trouver un groupe ethnique qui mérite le nom de Celtes, rien ne nous dit que nous puissions jamais y parvenir.

Cette marche du connu vers l'inconnu est d'autant plus nécessaire, que nous savons aujourd'hui, grâce au progrès des études anthropologiques, que la Gaule a été peuplée, dès le principe, par des races très-distinctes, et que les types les plus divers coexistaient sur notre sol dès les temps les plus reculés. Une confusion générale règne donc sur l'origine de notre histoire.

Nous avons pensé, en conséquence, qu'il était prudent de nous attacher d'abord à l'étude d'une question limitée et de concentrer nos efforts sur l'un des groupes humains les mieux définis, celui que les Romains ont connu sous le nom de *Galli*, les Grecs sous celui de *Galatæ*.

Ces termes de *Galli* et *Galatæ* apparaissent dans l'histoire à un moment que nous pouvons déterminer avec une approximation suffisante. Ils sont appliqués dès le début, surtout au début, à des groupes précis dont nous connaissons les noms et qui occupent une contrée parfaitement définie : je veux parler des bandes guerrières qui, après avoir envahi la haute Italie, s'étaient avancées jusqu'à Rome, l'an 390 avant notre ère, et s'en étaient emparées. De nombreux détails nous ont été transmis par les Romains, ou par des Grecs ayant vécu à Rome, sur le caractère physique et moral, sur l'état social et les mœurs de ces envahisseurs. Le portrait qui a été fait d'eux par les contemporains de leur domination en Cisalpine est resté aux yeux de tous jusqu'à ces derniers temps le *type gaulois* par excellence, bien que déjà, dès le commencement de notre ère, il ne ré-

pondit plus complétement aux originaux, au moins dans la Gaule centrale. C'est le groupe à la fois le plus compacte, le plus homogène, le plus célèbre de l'ancienne Celtique. C'est celui dont le nom a fini par prédominer des Apennins à la mer du Nord; Il est donc très-important de l'étudier à son origine et nous avons le droit d'attendre des résultats heureux de cette étude; d'ailleurs nous n'avons pas le choix. C'est le seul groupe qui se détache avec netteté au milieu de tous les autres; le seul au sujet duquel on puisse énoncer des affirmations précises.

En résumé, nous sommes en présence de deux noms ethniques, *Celtæ* et *Galli*, ayant été successivement appliqués à des populations occupant à peu près les mêmes contrées. Du premier nous ne savons rien de précis. Plus nous remontons vers le passé, plus les renseignements sont vagues et affectent le caractère de traditions non localisées. Bien plus, à mesure que nous approchons des temps où pénètre la lumière de l'histoire, cet ethnique tend à se confondre avec le second, celui de *Galli*. Le nom de *Galli*, au contraire, très-précis à l'origine, ne perd sa précision qu'en absorbant et remplaçant celui de *Celtæ*. C'est évidemment par l'étude des *Galli* ou *Galatæ*, avant que leur nom eût pris une trop grande extension, et par conséquent perdu de sa précision, que la logique commandait de commencer.

GAULOIS CISALPINS ET TRANSALPINS d'après Polybe. — Polybe, dont le témoignage est complété et confirmé par ceux de Tite-Live, de Plutarque, de Pausanias et de bien d'autres, est le premier qui nous donne une exacte description des Gaulois des deux versants des Alpes. En combinant ces renseignements divers, nous reconnaissons dans les Gaulois des hommes du Nord ou ayant au moins tous les caractères des races septentrionales actuelles : une haute stature, une peau blanche et lactée, les cheveux d'un blond ardent et les yeux bleus. Ce portrait est encore celui qu'Ammien Marcellin, six siècles plus tard, nous fera *traditionnellement* des Gaulois; c'est aussi celui que reproduit Jornandès vers l'an 550 de l'ère chrétienne. Tous les historiens semblent d'accord sur ce point.

A quelles populations ce portrait s'appliquait-il dans l'esprit de Polybe et de ses premiers imitateurs? Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Il s'agit uniquement pour lui des populations non ligures, ombriennes ou étrusques situées en Italie, à l'est des Apennins, sur le versant méridional des Alpes, c'est-à-dire des *Cisalpins*, d'un côté; et de l'autre, des populations occupant le versant opposé, versant septentrional de ces mêmes montagnes, les *Transalpins*. La

Lombardie au sud, au nord le Tyrol autrichien et la Bavière, telles sont à peu près dans Polybe les limites des pays gaulois. Par *Transalpins*, Polybe ne désigne jamais les habitants du Nord-Ouest, les habitants de *notre Gaule*. Tout au plus peut-on penser qu'il comprend sous ce nom les Allobroges et les Helvètes, quoiqu'il ne parle pas de ces derniers et ne fasse que nommer les autres à propos du passage d'Annibal, et avec des détails qui permettent de supposer que les Allobroges n'étaient point au nombre des guerriers qui avaient l'habitude de traverser les Alpes.

L'énumération des divers groupes gaulois dont Polybe parle successivement, tant *transalpins* que *cisalpins*, donnera une idée plus précise encore de l'aire géographique dans laquelle se meut son récit. Ces groupes sont : 1° les Laens (nom peut-être altéré dans les manuscrits) ; 2° les Lébéciens ; 3° les Insubres ; 4° les Cénomans ; 5° les Ananes ; 6° les Boïens ; 7° les Lingons ; 8° les Sénons ; 9° les Taurisques ; 10° les Agônes, au sud des Alpes. Au nord un nom unique domine, celui des *Gæsates*, nom qui n'est point celui d'une population particulière, ainsi que nous l'apprend Polybe, mais une sorte de synonyme de *mercenaires* : « *Gæsates*, c'est-à-dire ceux qui servent moyennant salaire, car c'est là le sens précis du mot. » Mais comme il ressort du récit de l'historien que des allées et venues continuelles existaient de l'un des versants à l'autre, l'absence même de dénominations particulières du côté du nord des Alpes nous permet de supposer que déjà, comme au temps de Strabon, on y trouvait à peu près les mêmes noms qu'au sud, et en particulier les *Boïens* et les *Taurisques*. Quant à l'indifférence de Polybe au sujet des populations de la *Gaule Celtique* (la Gaule telle que nous l'entendons depuis César), il l'explique lui-même. Polybe, en effet, a soin de nous dire que s'il ne parle pas de ces contrées, c'est qu'il ne les connaît pas, c'est qu'elles étaient inconnues de son temps. « Les contrées situées au nord du Narbon et du Tanaïs nous sont, jusqu'ici, complètement inconnues. » Τὸ μεταξὺ Ταναΐδος καὶ Νάρβωνος εἰς τὰς ἄρκτους ἀνῆκον ἄγνωστον ἡμῖν ἕως τοῦ νῦν ἔστιν. « Ceux qui parlent de ces régions, ajoute-t-il, n'en savent pas plus que nous, nous le déclarons hautement : ils ne font que débiter des fables, μύθους διατιθέναι νομιστέον. » Or, ces contrées situées au nord du Narbon (l'Aude) et du Tanaïs pris comme points extrêmes de l'Europe à une certaine latitude, ce sont justement celles qui sur les cartes antiques portaient le nom de Celtique. On peut donc affirmer sans crainte de se tromper que Polybe n'a jamais eu l'intention de nous donner quelque renseignement que ce soit sur *notre Gaule*, et l'on est en droit de supposer

qu'il ne se doutait point que l'on considérerait un siècle et demi plus tard les bords du Cher et de la Seine, rivières dont il ignorait probablement le nom, comme le point de départ de toutes les grandes invasions des Gaulois en Italie. En tout cas, cette question ne le préoccupait aucunement. Hérodote avait dit de même, plus de deux cents ans avant Polybe, que l'on ne possédait, de son temps, aucune notion précise sur les contrées situées au nord de l'Ister (le Danube), dont il plaçait la source dans les Pyrénées. Ce sont là des faits qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on étudie l'histoire primitive de la Gaule et de la Germanie. Appliquer aux habitants de la Gaule centrale (la Celtique de César) la description que Polybe, Tite-Live et leurs imitateurs nous ont laissée des Gaulois des expéditions d'Italie et de Grèce, tant Cisalpins que Transalpins, est donc une simple conjecture dont nous aurons à examiner la valeur, mais qui, en tout cas, ne repose sur aucun témoignage antérieur au VIIe siècle de Rome.

Poursuivons le portrait des Gaulois d'après Polybe. A l'époque où l'historien grec écrivait (150 ans environ avant notre ère), les Cisalpins étaient définitivement soumis aux Romains. Ce qui en restait s'était habitué à habiter les villes et en avait même fondé quelques-unes. Mais, antérieurement, leurs mœurs étaient très-sensiblement différentes de celles des autres populations de l'Italie. « Ces peuplades, écrit Polybe, étaient dispersées (il faudrait dire campées) dans des villages sans murailles et ignoraient absolument les mille choses qui font le bien-être de la vie. Ne connaissant d'autre lit que la paille, ne mangeant que de la chair, elles menaient la vie la plus agreste. Étrangères à tout ce qui n'était pas guerre ou travail de la terre, elles n'avaient ni science ni art quelconque. Leurs richesses consistaient en or et en troupeaux. C'étaient, en effet, les seules choses qu'elles pussent en toute circonstance emporter avec elles et déplacer à leur gré. Enfin elles attachaient un grand prix à ce que l'on peut appeler clientèles, parce que chez elles le plus puissant et le plus redoutable était celui qui voyait autour de sa personne le plus d'hommes prêts à lui rendre hommage et à suivre ses volontés. »

Ces traits de mœurs, communs aux Cisalpins et aux Transalpins, ainsi que Polybe nous l'apprend expressément, sont, on le voit, très-nettement dessinés, très-caractéristiques. La lecture attentive des écrivains du siècle d'Auguste, grecs ou latins, qui ont puisé leurs renseignements ailleurs que dans les *Commentaires de César*, nous montre que ces traits sont bien ceux de toute la famille *gauloise*, tant des Alpes que du Danube, avec de légères variantes. Deux faits

sont particulièrement à noter : l'absence d'*oppida*, c'est-à-dire de centres de résistance ou d'occupation, d'un côté ; l'absence de toute organisation religieuse de l'autre. Aucune trace de caste sacerdotale héréditaire ou élective, point d'enseignement, point d'*aèdes* nationaux, point d'industrie; une organisation exclusivement guerrière et encore à moitié nomade. *Galli* et *Galatæ*, ceux du Pô comme ceux du Danube, ceux de Thrace comme ceux de Phrygie, se ressemblent à cet égard. Nous ne saisissons point là un ensemble de *nations*, de *civitates*. Un peuple n'est une unité compacte et résistante que quand il est enlacé dans les liens d'une religion, d'une croyance commune ; autrement ce n'est qu'une agglomération fortuite, maintenue par des circonstances passagères, comme l'énergie d'un chef. Mais qu'un orage vienne, et ces éléments non cimentés par une idée morale se désagrégent : le tout tombe en poussière. C'est ainsi que certains peuples disparaissent sans laisser de traces. Le brahmanisme chez les Indous, le mazdéïsme chez les Perses, l'anthropomorphisme chez les Hellènes, le druidisme chez les Celtes, ont fait de chacun de ces groupes de grandes individualités dont l'esprit a survécu, si je puis dire, à la désorganisation du mécanisme politique dont ils étaient l'âme. Il n'en a point été de même chez les *Gaulois*. Les Gaulois Cisalpins et les Galates, aussi bien de la Phrygie que de la Vindélicie et du Noricum, si nous nous en tenons à ce que nous savons de positif à leur égard, n'avaient ni culte national, ni légendes héroïques, ni sacerdoce, ni aèdes. C'étaient des bandes guerrières chez lesquelles la principale, disons même la seule vertu, était le courage, le dévouement au chef, le sentiment des devoirs de la clientèle ; quand le chef vient à manquer, quand le groupe armé est livré à lui-même, il se disperse aussitôt et l'on n'en retrouve plus les débris que sous le nom de *mercenaires*. Ainsi disparaissent les Boïens d'Italie, sans qu'aucun texte nous dise ce qu'ils devinrent; ainsi les Sénones, ainsi les Boïens, les Scordisques, les Tectosages du Danube et les Galates d'Asie. C'est sans doute de ces bandes guerrières que voulait parler Aristote quand il disait dès l'an 350 avant notre ère, dans un des chapitres de sa *Politique :* « Les peuples d'Europe (les Grecs exceptés, qui ont toutes les qualités bien entendu) sont généralement pleins de courage, mais ils sont certainement inférieurs aux Asiatiques en intelligence et en industrie, et s'ils conservent leur liberté ils sont politiquement indisciplinables et n'ont jamais pu conquérir leurs voisins. » Le génie de l'organisation sociale leur manquait en effet essentiellement; aussi, dans les divers pays qu'ils ont traversés d'Asie en Europe, quelque longue qu'y ait été leur occupa-

tion, n'ont-ils rien fondé de durable. Leur nom n'est attaché à aucun groupe de monuments, à aucun usage, à aucune divinité locale ou de tribu dont on puisse avec certitude leur faire honneur.

C'est à ces bandes guerrières, au contraire, que sont empruntés presque tous les traits de courage individuel et de témérité qui forment comme le fond du caractère *gaulois*. C'est d'un de ces groupes que s'est détaché le *Celte* (lisez Galate) qui, au nom des siens, répondait à Alexandre le Grand campé sur le Danube chez les Gètes : « Nous ne craignons rien que la chute du ciel. » C'est de l'une de ces associations mercenaires, les *Gœsates*, que Polybe raconte qu'ils combattirent nus à l'une de ces sanglantes batailles qu'ils livrèrent aux Romains en Italie, la bataille de Télamon. « Les Boïens, dit Polybe, se présentèrent au combat couverts de braies et de saies légères; mais les Gœsates, par forfanterie autant que par audace, avaient négligé de se vêtir, et, nus avec leurs armes seules, ils se placèrent au premier rang. » Ce sont ces groupes, tant du Danube que de la Cisalpine ou de la Thrace, qui fournirent des mercenaires à toute l'Europe et même à une partie de l'Asie et de l'Afrique pendant plus de trois siècles (du IVe au Ier siècle avant notre ère). C'est chez ces mêmes Gaulois que nous trouvons particulièrement l'habitude de couper les têtes des ennemis, de les fixer à l'extrémité de leurs piques, au devant de leurs habitations, ou de les suspendre à la selle de leurs chevaux. Enfin, il est évident pour nous que c'est d'une de ces bandes armées qu'Aristote a voulu parler quand il a accusé les *Celtes* de pédérastie.

On a dit et répété que l'on trouve chez les Gaulois les plus étranges contrastes. Si l'on ne s'adresse qu'à des groupes nettement délimités, si l'on ne tient compte que des écrivains qui ont pu être plus ou moins directement en rapport avec les *Galli* ou *Galatæ* primitifs, cette assertion est erronée. Le groupe dont nous venons de nous occuper offre, au contraire, à son début et dès qu'il nous apparaît, jusqu'au moment où il disparaît de l'histoire et perd sa personnalité, des traits communs très-accentués, reliés entre eux par des caractères moraux de même ordre où tout s'enchaîne logiquement. Les constrastes ne commencent à se dessiner que quand on confond des groupes distincts ou appartenant à des époques différentes.

Les rites funéraires jouent un grand rôle dans la vie des peuples primitifs. L'inhumation et l'incinération, en particulier, marquent, à l'origine, des courants de civilisation très-tranchés. C'est une vérité qui devient de jour en jour plus évidente. Il serait donc très-utile de savoir quels étaient, sous ce rapport, les usages traditionnels

des *Cisalpins* et de leurs frères du nord et de l'est. Malheureusement les textes sont peu précis. Toutefois, la probabilité est qu'ils pratiquaient en général *l'inhumation*, bien que l'incinération eût déjà pénétré chez quelques-uns d'entre eux, comme chez les Thraces leurs voisins (Hérod. V, v 1). Ce qui paraît plus certain et n'est pas sans signification, c'est qu'ils n'attachaient qu'une médiocre importance au manque de sépulture. Pausanias (X, XXI) nous dit positivement que ceux qui attaquèrent Delphes sous le second Brennus (et ceux-là appartenaient bien au groupe dont nous parlons), au grand scandale des Hellènes, ne demandaient point de trêve pour enterrer les morts. Il leur paraissait indifférent de devenir sur le champ de bataille la proie des animaux carnassiers ou des oiseaux dévorants. Ce manque de respect pour la mort existait également chez les Parthes (Justin, XLI). C'est un fait d'autant plus précieux à noter qu'il pourrait expliquer pourquoi on n'a point jusqu'ici découvert de cimetières gaulois dans la haute Italie.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement l'habillement et l'armement de ce groupe; nous avons toutefois, à cet égard, quelques données positives auxquelles on n'a peut-être pas fait assez attention. Nous savons, par exemple, que l'arme offensive principale des Gaulois en Italie était l'épée, non pas l'épée en *bronze*, mais l'épée en *fer*, une épée qui ne ressemblait en rien ni à l'épée grecque ni à l'épée romaine, et dont la lame remarquablement longue, à deux tranchants, mais à pointe mousse et faite par conséquent pour frapper de taille, était d'une trempe si mauvaise qu'il fallait presque à chaque coup la redresser sous le pied. Cette arme est tout à fait caractéristique et d'autant plus intéressante que les fouilles exécutées sous le patronage de la Commission de la topographie des Gaules dans l'est de la France en ont déjà exhumé plusieurs spécimens bien conservés. La petite épée ibérique, à pointe aiguë, ne fut employée par les armées gauloises, au moins en Italie, qu'à la fin des guerres puniques. Nous avons là des dates relativement précises et déterminées par des textes. Les Cisalpins portaient le bouclier comme arme défensive, mais ce bouclier protégeait moins efficacement le corps que celui des Romains de la même époque. C'est Polybe qui nous l'apprend. Le casque paraît avoir été rare, au moins chez les bandes de la haute Italie. Ils se servaient, au contraire, avec grand succès, de chars de guerre dont l'usage se perdit plus tard et qu'au temps de César nous ne retrouvons plus que chez les Bretons. C'est à propos des Cisalpins surtout, et des Gœsates particulièrement, qu'il est fait mention des bracelets et torques en métal brillant, or ou airain, dont

étaient ornés le col et les bras des guerriers. Il n'est point sûr que toutes les bandes gauloises portassent indistinctement ces signes de valeur. Cette mode paraît n'avoir été ni générale ni constante chez les Gaulois. Les Cisalpins et leurs frères des Alpes étaient peu vêtus, au moins durant leurs expéditions. Les Boïens et les Insubres, à la bataille de Télamon, portaient des braies (ἀναξυρίδαι) et de larges saies (σάγοι) qui nous semblent avoir été analogues au plaid écossais.

En présence de l'état social que nous venons de décrire, on ne doit pas s'attendre à trouver l'art du monnayage très-développé chez les Gaulois; c'est uniquement chez eux un art d'imitation. Sont-ils établis en Macédoine, ils copient avec plus ou moins de perfection les tétradrachmes de Philippe et d'Andoléon, roi de Péonie; s'avancent-ils vers la Thrace, ils copient les tétradrachmes de Thasos. En Italie, les Sénons de Rimini prennent pour modèle l'*æs grave* italique et romain; dans le nord de l'Italie, se trouvant en contact avec des nations qui usent du système monétaire de la drachme et de ses multiples et divisions, les Gaulois le copient encore jusqu'au moment où ils sont refoulés sur le Danube. En Ligurie, ils copient les drachmes massaliètes. Campent-ils sur les rives du Danube, dans le Norique, ou dans la Rhétie, ils copient encore les systèmes monétaires de leurs voisins. Des tétradrachmes des Boïens sur lesquelles est inscrit le nom de BIATEC, l'un de leurs chefs, reproduisent le type du denier romain de la famille Fufia, frappé entre l'an 62 et l'an 59 avant J.-C. D'un autre côté, pour aider aux relations commerciales avec Rome, ils imitent les deniers de la République. Les monnaies de ce genre se trouvent particulièrement en Hongrie. En un mot, la même habitude d'imitation se retrouve partout au berceau de la numismatique gauloise proprement dite : sur la rive gauche du Rhin, ce sont les statères d'or de Philippe qui servent de modèle, pour l'or et parfois pour l'argent; dans l'Aquitaine ce sont les pièces d'*Emporiæ*, de *Rhoda* et de *Massalia*. L'Armorique et les contrées limitrophes sont les premières qui adoptent pour leur monnaie des types que l'on peut dire nationaux, bien que reflétant encore celui du système des statères macédoniens. Remarquons que nous sommes là dans une des régions les plus *celtiques* de la Gaule; il est donc naturel que la diversité de génie des deux races, *celtique* et *gauloise*, s'y manifeste plus clairement.

Nous avons dit que dans les récits relatifs à l'Italie, à la Grèce ou à la Phrygie aucune mention n'était faite soit de *druides*, soit de prêtres organisés à leur imitation. On cherche en vain à se renseigner sur ce que pouvait être la religion de ces bandes armées. Toute-

fois Polybe parle d'un temple de Minerve (Athênê) d'où, vers l'an 220 avant J.-C., les Insubres tirèrent, comme signe de guerre à outrance, les *oriflammes d'or* qui y étaient renfermées et qui portaient le nom d'*immobiles*. Fait isolé mais bon à noter. Il n'est pas inutile de remarquer que ce fait se passe chez les Insubres, qui semblent avoir été les plus sédentaires de tous les Cisalpins et les plus anciennement mêlés aux populations liguriennes et ombriennes. Il est d'ailleurs difficile de savoir ce qu'il faut entendre par le τὸ τῆς Ἀθηνᾶς ἱερὸν dont parle Polybe. Toutefois, de ce texte et de quelques autres on peut conclure que les Cisalpins avaient moins d'horreur pour l'*idolâtrie* que les populations qui s'inspiraient des doctrines du druidisme.

De quelle contrée venaient ces hordes à demi nomades dont l'Italie eut pendant plus de trois siècles à soutenir les assauts presque incessants? Où chercher le centre d'impulsion de ces mouvements tumultueux? Dans quel rapport les Cisalpins et les populations des Alpes étaient-ils originairement avec les vieilles populations de la *Gaule Celtique*, de la Gaule de César? Devons-nous croire qu'au milieu des bandes guerrières que nous venons de décrire, nous sommes en présence de ces *Celtes* dont la réputation avait, bien avant cette époque, retenti jusqu'au fond de l'Orient?

Si nous n'avions à notre disposition que les récits de Polybe et des auteurs grecs qui nous ont parlé des *Galates*, Plutarque et Pausanias en particulier, nous n'éprouverions aucune hésitation dans nos réponses : c'est au nord-est des Alpes, dans la vallée du Danube, sur les confins du Pont-Euxin, et au delà jusqu'au bord de la grande mer des anciens, que nous irions chercher cette *officina Barbarorum* vers laquelle le monde latin et grec, quatre cents ans avant notre ère, tourna tout à coup des regards si effrayés; mais il ne nous est pas possible de nous laisser aller ainsi naïvement à la pente naturelle de notre esprit. Nous nous trouvons tout d'abord en présence d'un préjugé fort enraciné d'après lequel, contrairement au sentiment qui ressort si nettement de la lecture de Polype, le centre de ce grand mouvement aurait été le pays des *Bituriges*, le cœur même de la Celtique de César, préjugé qui s'abrite derrière un bien grand nom, celui de Tite-Live. S'il fallait s'en rapporter au XXXIVe chapitre du Ve livre des *Décades*, le problème serait en effet résolu dans un tout autre sens que celui qui ressort des récits de Polybe et de Plutarque. D'après une tradition dont l'historien latin n'indique pas l'origine, mais qui n'était évidemment pas connue de Polybe et à laquelle César ne fait pas même allusion, non-seulement les instigateurs des premières invasions gauloises en Italie seraient deux princes bitu-

riges, mais les émigrants qu'ils auraient emmenés avec eux dans l'Italie supérieure d'un côté, dans la forêt Hercynienne de l'autre, auraient été la souche première de toutes les agglomérations de Gaulois dont l'histoire fait plus tard mention, sur le Danube et sur le Pô. Les *civitates* ayant originairement pris part à ce mouvement seraient les suivantes : 1° les Bituriges ; 2° les Arvernes ; 3° les Æduens ; 4° les Ambarres ; 5° les Carnutes ; 6° les Aulerkes ; 7° les Sénons. Les invasions des Gaulois en Italie n'appartiendraient donc point à ce grand courant naturel qui a si longtemps poussé les peuples d'Orient en Occident. Ce serait, si je puis dire, un choc en retour d'une époque où l'on avait déjà perdu le souvenir de l'origine orientale de nos pères. Nous ne pouvons accepter sans examen cette manière de voir, qui se heurte à des invraisemblances de toutes sortes.

Une première remarque n'échappera à personne, c'est que, à l'exception d'une seule, aucune des peuplades énumérées par Tite-Live dans ce XXXIVe chapitre n'est connue de Polybe et ne figure dans son récit. Si nous mettons en regard les listes de l'historien grec et de l'historien latin, nous avons en effet le tableau suivant :

Liste de Polybe.	*Liste de Tite-Live.*
1. Les Laens.	1. Les Bituriges.
2. Les Lébéciens.	2. Les Arvernes.
3. Les Insubres.	3. Les Æduens.
4. Les Cénomans.	4. Les Ambarres.
5. Les Ananes.	5. Les Carnutes.
6. Les Boïens.	6. Les Aulerkes.
7. Les Lingons.	7. Les Sénons.
8. Les Taurisques.	
9. Les Agônes.	
10. Les Sénons.	

tableau qui ne contient qu'un seul nom commun, celui des *Sénons*. Mais ce qui étonne le plus, ce n'est pas qu'aucune des populations de la liste de Tite-Live, les Sénons exceptés, ne se retrouve dans Polybe, c'est qu'aucune ne se retrouve dans aucun document historique, ni en Italie, ni sur le Danube ; c'est que l'auteur même de cette liste, Tite-Live, qui avait la prétention de la tenir d'une antique tradition, se soit cru obligé au chapitre suivant de la compléter, sans réflexion aucune, en nous apprenant qu'une troupe de Cénomans, de Salluviens, de Boïens, de Lingons et de Sénons (les Sénons qui figurent déjà dans la première liste) vint bientôt prendre place auprès des premiers émigrants. Or, n'est-il pas surprenant que ce

soit ce second ban d'envahisseurs, dont la tradition la plus ancienne ne parle pas, qui seul ait fondé en Italie des établissements durables? Comment s'expliquer que des populations aussi vivaces que les Bituriges, les Arvernes, les Æduens, les Carnutes, qui en Gaule, au temps de César, étaient encore à la tête du pays, eussent dès le temps de Polybe complétement disparu au sud des Alpes, si elles avaient été la souche des populations *cisalpines*? Comment s'expliquer, d'un autre côté, que, par une sorte de bizarre compensation du sort, ces Boïens, ces Sénons, ces Cénomans si célèbres et si puissants, soit en Italie, soit dans les Noriques, aient cessé bien avant César de jouer aucun rôle politique en Gaule, si réellement ils y en avaient joué un quelconque autrefois? Ainsi, d'un côté, les populations les plus vivaces de la Gaule ne se retrouvent point en Italie, et de l'autre, les populations les plus connues de la Cisalpine ne forment plus en Gaule, à l'époque où l'histoire est fixée par des récits authentiques, que des *civitates* insignifiantes. N'y a-t-il pas là de quoi donner à réfléchir sérieusement? Ne semble-t-il pas que Tite-Live ait eu deux listes sous les yeux : l'une légendaire, de fabrication récente, puisque les populations qui y sont inscrites sont exclusivement celles qui, de son temps, faisaient figure dans la partie de notre pays que César appelle plus particulièrement la *Gaule Celtique*; l'autre réelle et représentant les vrais habitants de la Cisalpine, sensiblement distincts des habitants de la Gaule centrale; et qu'il ait été lui-même fort gêné en présence de ces documents contradictoires, à un moment surtout où tous les regards étaient tournés vers la *Celtique de César*, devenue la principale et presque la seule *Gaule* aux yeux des Romains? Si nous ajoutons à ces considérations que le récit de Tite-Live, en dehors de bien d'autres invraisemblances de détail, a été déjà victorieusement attaqué au point de vue du synchronisme de l'émigration gauloise placée au temps de Tarquin l'Ancien et de la fondation de Marseille par les Phocéens, synchronisme dont l'auteur, quel qu'il soit, tire un épisode si pathétique, nous serons bien tentés de ne voir dans ce chapitre XXXIVe qu'une de ces légendes apocryphes ou remaniées après coup qui ne reposent sur aucun fait de réelle importance. Il faudrait, en tous cas, avoir d'autres témoignages que le récit de Tite-Live, dont l'historien lui-même semble n'accepter la valeur que sous bénéfice d'inventaire, *accepimus*, pour croire à l'origine *celtique*, je veux dire biturige, æduenne, arverne et carnute, des populations des versants nord et sud des Alpes et des vallées et plaines voisines. Or, ces témoignages manquent.

A la difficulté de s'expliquer comment des colonies aussi impor-

tantes que celles de la Cisalpine et du Noricum n'auraient conservé, même au temps de Polybe, aucun souvenir de leur première patrie, aucun lien avec elle, s'ajoute une difficulté plus grave, celle de faire sortir un type physique très-caractérisé et tout septentrional de ce mélange de populations dont aucune, à l'époque de César, ne nous présente au même degré ce type en Gaule.

Mais ce n'est pas le type physique seulement qui diffère. Les tendances morales, religieuses et sociales, si je puis dire, de la *Gaule Celtique*, aussi bien que ses institutions, nous apparaissent avec un tout autre caractère que celles des Cisalpins et des Gaulois du Danube. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir le VIe livre des *Commentaires de César* (Guerre des Gaules, liv. VI, c. XIII), où il nous est parlé pour la première fois clairement et en détail de la *Celtique*, cette troisième partie de la Gaule d'où Tite-Live fait partir l'émigration de Sigovèse et de son frère.

« Il n'y a, dit César, en Gaule que deux classes qui comptent et qui aient de l'influence ; le menu peuple est presque en état de servitude ; il n'ose rien par lui-même et n'est jamais consulté. » Ce texte seul suffirait à prouver que nous ne sommes plus au milieu de populations exclusivement guerrières et chez lesquelles chaque homme a le droit de porter les armes, comme cela avait nécessairement lieu chez les Cisalpins d'après le récit même de Polybe.

« Ces deux classes, continue César, sont celles des druides et celle des chevaliers, » ou, comme nous dirions, le clergé et la noblesse.

Les Druides. — Quelque importance qu'aient donnée et très-justement donnée au druidisme les derniers écrivains qui se sont occupés de la Gaule, il nous semble, chaque fois que nous reprenons le récit de César, qu'ils sont encore restés au-dessous de la vérité. On est confondu de la puissance que révèle chez cet ordre l'énumération des droits que César lui reconnaît, et qui faisait dire à un écrivain grec de la fin du Ier siècle de notre ère que « les rois de la Gaule, sur leurs siéges d'or et au milieu de leurs somptueux festins, n'étaient que les ministres et les serviteurs des commandements de leurs prêtres ».

« Les druides, écrit César, président aux cérémonies religieuses, font les sacrifices publics et privés, interprètent les signes de la volonté divine. Une jeunesse nombreuse vient s'instruire auprès d'eux. Ils jouissent dans le pays de la plus haute considération, car c'est à leur jugement que sont déférées presque toutes les contestations qui intéressent l'État ou les particuliers, et, qu'il s'agisse de quelque attentat, d'un meurtre, d'une question d'héritage ou de délimitation,

ce sont eux qui prononcent et qui fixent les peines et les compensations. Quiconque ne se conforme pas à leurs décrets, peuple ou particulier, est frappé par eux de la peine qui, aux yeux des Gaulois, est la plus redoutable, l'interdiction des sacrifices. Ceux qu'elle atteint sont tenus dès lors pour impies et scélérats : tout le monde s'éloigne d'eux, on fuit leur abord et leur entretien de crainte de souillure; ils sont hors la loi et aucun honneur ne peut leur être accordé. » C'est une véritable excommunication.

Ainsi religion, justice, instruction publique, droit d'excommunication sur les individus et sur les peuples, c'est-à-dire toutes les forces morales du pays, étaient entre les mains des druides, sans qu'eux-mêmes dépendissent d'aucun pouvoir humain supérieur. « Le corps des druides, continue César, a pour chef l'un des leurs qui jouit parmi eux d'une autorité prépondérante. A sa mort, le plus considérable par l'éclat de son mérite lui succède, et si plusieurs paraissent avoir des titres égaux, les suffrages du corps en décident. »

Par conséquent, élection du chef suprême par le corps des druides se recrutant lui-même, et se recrutant, César l'affirme, à l'aide d'un vaste système d'enseignement qui ouvrait l'entrée de l'ordre à toutes les capacités sans distinction d'origine : tel est le couronnement de cette forte organisation, l'une des plus extraordinaires qui aient jamais existé dans aucun pays avant le christianisme. Ajoutez à ces droits les plus grands priviléges. « Les druides ne vont point à la guerre et ne payent point d'impôt, comme le reste de la nation; ils sont exempts de la milice et de toute autre espèce de charge. Ces grandes prérogatives leur attirent une foule de disciples qui viennent d'eux-mêmes à leurs écoles ou y sont envoyés par leurs familles. »

La puissance des druides, puissance toute morale, était acceptée de tous dans toute l'étendue de la Gaule, au moins de la *Gaule Celtique* (César ne s'explique pas nettement à l'égard de l'Aquitaine et de la Belgique). Au milieu de ces *civitates* toujours en guerre, eux seuls représentent l'unité du pouvoir. « Chaque année, à une époque fixe, les druides s'assemblent en un lieu consacré, sur le territoire des Carnutes, qui est regardé comme le centre de toute la Gaule. Ceux qui ont des différends à vider y viennent de toutes parts pour se soumettre aux arrêts et au jugement des prêtres. » Bien plus, on allait à l'étranger, jusqu'en Bretagne où étaient leurs principaux sanctuaires, pour s'initier aux secrets mystères de la science. « On croit que leur doctrine est originaire de Bretagne, d'où elle fut transférée en Gaule, et maintenant encore ceux qui veulent la connaître à fond vont l'étudier dans cette île. »

L'élévation de leur enseignement et de leur morale n'était pas moins remarquable que leur puissance politique. La science des druides étonnait les Pères de l'Église. Saint Augustin déclare que leur philosophie se rapproche beaucoup du monothéisme chrétien. Les druides, en effet, ne croyaient pas seulement à l'immortalité de l'âme, ils professaient le dogme de l'immatérialité de Dieu. Renfermer la divinité dans un temple leur paraissait une impiété ; la représenter sous une forme sensible passait à leurs yeux pour une profanation. Tel était l'enseignement que recevait la majorité des Gaulois de la *Gaule Celtique*. Y a-t-il là rien qui ressemble à cette absence de vie morale que nous avons constatée chez les Cisalpins et les Galates? Évidemment nous sommes dans un milieu tout différent. Le portrait des *Galli* de Polybe ne peut s'appliquer aux *Celtes* de César.

Les Chevaliers. — Il est vrai qu'à côté des druides, et comme eux au-dessus du bas peuple, César place un autre ordre, celui des *chevaliers*. Voyons donc quelle part d'influence lui était faite dans les institutions de la Celtique, et dans quelle mesure cette noblesse armée a droit de représenter le pays. « L'autre ordre est celui des chevaliers : ceux-ci, lorsque les besoins de la guerre l'exigent, ce qui avant César arrivait presque chaque année, soit qu'on voulût attaquer, soit qu'on eût à se défendre, sont tous tenus de prendre les armes. Chacun selon son rang et ses moyens se fait accompagner par un nombre plus ou moins grand d'*ambactes* et de clients : c'est pour eux le véritable signe du crédit et de la puissance. » Sur le reste César se tait. Y avait-il autre chose à dire? Le laconisme du grand capitaine relativement à la noblesse gauloise montre au moins, et mieux que tout ce que nous pourrions dire, à quel point cet ordre était à ses yeux moralement et politiquement au-dessous de celui des druides. La noblesse de la *Gaule Celtique* est associée aux druides, elle ne les domine pas. Elle est, si l'on veut, la Gaule armée ; mais les druides, et derrière eux le peuple tout entier, forment la Gaule pensante et croyante. Si nous ajoutons que César ne nous fait nulle part le portrait physique des Gaulois au milieu desquels il vécut près de dix années (d'où il est permis de conclure que ceux-ci ne lui présentaient point un type tranché et uniforme), nous avons le droit de répéter qu'il y avait bien peu de rapports entre la *Gaule Celtique* et la *Gaule Cisalpine*. Est-il permis après cela de croire que l'une procédât de l'autre? De deux choses l'une : ou les prétendues émigrations de Sigovèse et de Bellovèse eurent lieu avant l'organisation du druidisme, ou elles eurent lieu après. Si après, est-il croyable que l'expédition se soit faite en dehors de l'influence des druides?

La première chose que les émigrants emportaient avec eux dans l'antiquité c'étaient leurs dieux, leurs croyances, leur culte; nous retrouverions dès lors le druidisme en Italie ou dans la forêt Hercynienne. Si avant, d'où serait venu, à une époque si rapprochée de nous et chez un peuple à demi esclave, comme nous l'apprend César, ce mouvement religieux que la noblesse ne dirige pas, puisqu'il place les prêtres au-dessus d'elle et si haut qu'ils peuvent sans danger mettre le pied sur la tête des rois?

Non, le druidisme, ignoré des bandes cisalpines, des Galates du Danube, de Thrace et de Phrygie, n'est point sorti des flancs de la chevalerie gauloise, et n'a pu sortir des entrailles du pays ou s'y répandre qu'à une époque où cette chevalerie ne le dominait pas. Le druidisme est un fait antérieur aux renseignements précis concernant la Gaule, et tenant directement aux influences aryennes les plus reculées. Si l'on réfléchit mûrement à tous ces faits, si l'on veut se donner la peine de les analyser dans leurs détails, si on les éclaire à la lumière des textes scientifiquement classés, on reste convaincu que le druidisme ne saurait être l'œuvre de la noblesse gauloise telle qu'elle existait au temps de César, pas plus que la noblesse n'a pu procéder directement du druidisme. On sent que ce sont là deux puissances d'origine distincte qui se sont rapprochées un jour, probablement malgré elles, et par nécessité et prudence se sont donné la main. Le druidisme nous apparaît clairement comme un fait antérieur à l'établissement, en Gaule, des chevaliers, et tenant plus profondément aux origines mêmes des races qui faisaient le fond des populations de la Celtique, de ces populations « qui n'osaient plus rien par elles-mêmes et n'étaient plus consultées au temps de César », mais au-dessus desquelles le ministère des druides planait toujours comme une consolation et une protection suprême. La situation des druides en Gaule est une situation qu'une aristocratie guerrière subit quelquefois, quand elle l'a trouvée établie dans un pays conquis, mais qu'elle ne crée pas. Il y a là l'union de deux forces d'ordre différent, qui se partagent le pouvoir, mais qui sont visiblement d'origine indépendante. Or, personne, je pense, ne contestera que la plus intime union régnât entre le fond de la population celtique et les druides. Le pouvoir des druides sur la Gaule est une de ces forces morales qui ne se développent que lentement chez un peuple et par suite d'une longue pratique des mêmes sacrifices, d'une intime communion des mêmes idées et des mêmes croyances. Le peuple et le druidisme dans la *Gaule Celtique* ne font qu'un. L'histoire, d'ailleurs, confirme cette opinion. Le druidisme, aux yeux des anciens, était un

fait particulier aux plus vieilles populations de la *Celtique*, et qui se perdait pour ainsi dire dans la nuit des temps. C'était une doctrine déjà fort ancienne à l'époque d'Aristote, qui la mettait sur le même rang que le brahmanisme, le magisme et l'orphisme. Païens et chrétiens, aux premiers temps du christianisme, tombaient d'accord à cet égard. Le druidisme était une émanation de la vieille sagesse orientale et faisait partie de ce que certaines sectes chrétiennes appellent l'*Évangile éternel*. C'est aux temps pélasgiques plutôt qu'aux temps heléniques qu'il faut remonter pour en trouver l'origine. Les traditions relatives au druidisme se mêlent et se confondent en partie avec les traditions relatives aux Hyperboréens, à Pythagore et à Abaris. Elles font entrevoir dans un passé plus ou moins lointain un âge tout théocratique et patriarcal durant lequel les druides auraient, comme ce semble, à l'origine, les brahmanes dans l'Inde, concentré entre leurs mains tous les pouvoirs civils et religieux. L'état décrit par César ne peut être que l'effet d'une révolution postérieure violente. Il nous fait penser, comme malgré nous, à la Gaule de Clovis et à la conversion des Francs lorsque le clergé catholique, la seule puissance morale qui restât alors debout après l'écrasement des druides, consentit à légitimer la conquête à la condition de conserver son influence, ses priviléges et sa foi.

Les faits que nous venons de résumer, et qui nous semblent inattaquables dans ce qu'ils ont de général, justifient donc suffisamment le soin que nous avons pris de distinguer nettement, dans le *Dictionnaire*, les *Galli* des *Celtæ*, ou si l'on aime mieux, les populations et la civilisation *gauloises* de la Cisalpine, du Noricum et même des contrées orientales de notre Gaule, des populations et de la civilisation plus *celtiques* des contrées du centre et de l'ouest, populations et civilisations entre lesquelles une sorte de fusion avait, il est vrai, eu lieu déjà depuis un certain temps à l'époque où J. César entra en Gaule, mais pas au point d'effacer toute trace de l'état antérieur.

On voit ainsi s'établir de plus en plus dans notre histoire primitive deux périodes distinctes, l'une plus particulièrement *celtique*, l'autre plus particulièrement *gauloise*. C'est de cette dernière seule, la plus récente, que les historiens nous parlent. Nous ne pouvons faire encore la part de la période celtique, mais nous entrevoyons le moment où cela sera possible. Cette part se fait peu à peu et comme d'elle-même dans le *Dictionnaire*, et nous résumerons les résultats acquis dans l'introduction. Ce serait pour le moment, et avant que la grande enquête archéologique qui s'instruit dans le

pays sous le patronage du gouvernement soit achevée, une tentative prématurée.

Ce que cependant nous pouvons déjà dire en toute assurance, c'est que dans le classement de nos antiquités nationales, aux époques déjà consacrées par l'usage et par la science de la *renaissance* et du *moyen âge*, aux époques *mérovingienne* ou *franque*, *romaine* et *gauloise*, il faudra ajouter désormais une période antérieure à laquelle nous ne pouvons, ce me semble, donner d'autre nom que le nom de période *celtique*, époque aussi distincte de la période *gauloise* proprement dite que la période gauloise elle-même l'est de la période romaine, la période romaine de la période franque. Ces périodes *gauloise* et *celtique* auront même probablement besoin d'être bientôt subdivisées.

Croire que les faits se simplifient d'autant plus que nous nous enfonçons davantage vers le passé est, en effet, une grosse erreur.

Plus nous remontons haut dans l'histoire des pays occidentaux, plus nous constatons de nuances tranchées entre les groupes humains que nous y distinguons, plus apparaissent nombreuses et variées les influences qui y dominent. L'unité apparente de ces temps anciens n'est qu'un mirage de notre ignorance.

L'archéologie justifie ces réflexions. La carte des antiquités de la Gaule, quoique incomplète, montre que nos antiquités nationales se divisent en effet, chronologiquement, en deux grandes périodes, géographiquement en deux zones très-nettement distinctes : une période où dominent les instruments et armes en pierre avec mélange d'armes et d'objets en bronze déjà perfectionnés, signe assuré d'une influence orientale; une période où domine le fer; une zone de l'Ouest, une zone de l'Est et plus spécialement du Sud-Est. La première période est la période *celtique*, qui se prolonge plus longtemps dans l'Ouest avec ses caractères originaux. Avec les armes de fer apparaissent les *Gaulois*. L'Est est plus particulièrement leur domaine; il n'est même pas impossible de se rendre compte de la route qu'ils ont suivie. Les grandes directions de leur invasion sont comme jalonnées par des antiquités d'un ordre spécial. Ce sont les trouées par lesquelles les Francs et les Bourguignons passèrent plus tard. On sent que, comme ces derniers, les Gaulois venaient, les uns du Danube, les autres du Nord-Est, et avaient pénétré par les passes du Jura et des Vosges quand ils n'étaient pas entrés directement par la Belgique. La Seine, la Marne, la Saône et le Rhône forment comme les limites naturelles de leurs conquêtes. Le reste du pays paraît avoir été soumis, pour ainsi dire, de loin et par influence.

Ne confondons donc point des populations si distinctes. Les divisions dans la science font la clarté dans l'esprit. La Gaule, bien avant la conquête romaine, se composait déjà d'éléments nombreux et divers, éléments ethniques et éléments moraux. Acceptons-les tels que l'archéologie nous les montre. Ne cherchons pas l'unité là où la variété domine; n'appliquons pas aux *Aquitains* ou aux *Celtes* devenus *Gaulois* un portrait et des mœurs qui ne conviennent en réalité qu'aux Cisalpins d'abord, à leurs frères du Danube et peut-être plus tard aux Belges. C'est aux archéologues et aux anthropologistes à reconstruire pièce à pièce les traits de nos populations primitives. Les textes, nous le répétons, y sont impuissants. Ils ne nous donnent que le portrait des Gaulois des bords du Pô et de l'Ister. Nous avons cherché à dégager ce portrait des obscurités et des confusions au milieu desquelles il a été jusqu'ici comme voilé (1). »

Mais, Messieurs, gardons-nous aussi des conclusions trop hâtives, n'exagérons pas les conséquences d'un fait qui nous paraît évident. De ce que nous devons ajouter à la période *gauloise* une période *celtique*, cela n'implique nullement pour notre Gaule, d'une période à l'autre, une transformation radicale en toutes choses et surtout un changement de population. Avec la période *romaine* nous voyons en Gaule la langue, les mœurs, les coutumes, bientôt la religion, se modifier presque de tout point. Les populations, pourtant, restent partout les mêmes. Il n'y a eu, pour ainsi dire, à cette époque, aucun mélange de sang étranger. Avec l'arrivée des Francs les modifications de langue et de religion sont à peu près nulles. Le sang nouveau infusé est au contraire un peu plus considérable; mais en réalité ce sont les institutions politiques surtout qui se modifient. Dans quelle mesure, maintenant, sur quels points essentiels l'invasion *gauloise* du IVe ou Ve siècle avant notre ère, qui a introduit chez nous l'usage des armes en fer et un art *sui generis* très-accentué, a-t-elle modifié l'état de choses antérieur, et quel était cet état de choses? Quelles modifications ont été apportées par suite de cette révolution à la langue, à la religion, à la constitution politique, au type physique et moral des populations occupant précédemment les vastes contrées qui s'étendent du Rhin à l'Océan, de la Manche aux

(1) Ici se termine l'article du *Dictionnaire*.

Alpes et aux Pyrénées? Cette révolution a-t-elle été le pendant de la révolution romaine ou le pendant de la révolution franque? Vous n'attendez pas de moi que je tente de vous le dire aujourd'hui. Ce sera l'œuvre de l'avenir, œuvre de patience et de sagacité qui exigera les efforts accumulés d'un grand nombre de travailleurs. Je crois pouvoir affirmer toutefois, dès maintenant, que l'archéologie française n'est pas au-dessous d'une pareille tâche.

ALEXANDRE BERTRAND.

TABLAI ÉGYPTIENNES

A

INSCRIPTIONS GRECQUES

(*Suite et fin*) (1)

MUSÉE DE LEYDE

Le savant conservateur du musée de Leyde, M. Leemans, a bien voulu me faire tenir d'excellents dessins des deux planchettes suivantes :

81.

Planche XIII, figure n° 63 (réduction d'un quart).

Leemans, *Animadversiones in musei Lugd. Bat. inscript.*, p. 28; *Description des monuments égyptiens du musée d'antiq. des Pays-Bas, à Leyde*, p. 305; *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, p. 1239, n° 4976 *c*.

ΣΑΡΑΠΙΩΝΕΡΜΑΙΣΚΟΥΧΡΥΣΟΧΕΡΙΟΥ
ΕΞΗΓΗΤΕΥΩΝ ΕΝΑΡΧΟΣ
ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕΝ ΕΤΩΝ
ΝΕ

« Sérapion, fils d'Hermaïscos Chrysocherios, exerçant les fonctions « d'exegète, est mort [âgé] de cinquante-cinq ans. »

Nous avons déjà vu, n° 73, le titre d'ἐξηγητής.

Consulter, pour ἔναρχος, le mémoire de M. Egger, *Des mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité* (*Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr.*, 1870, p. 234); Renan, *Mission de Phénicie*, p. 370.

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre, décembre 1874, mars et avril 1875.

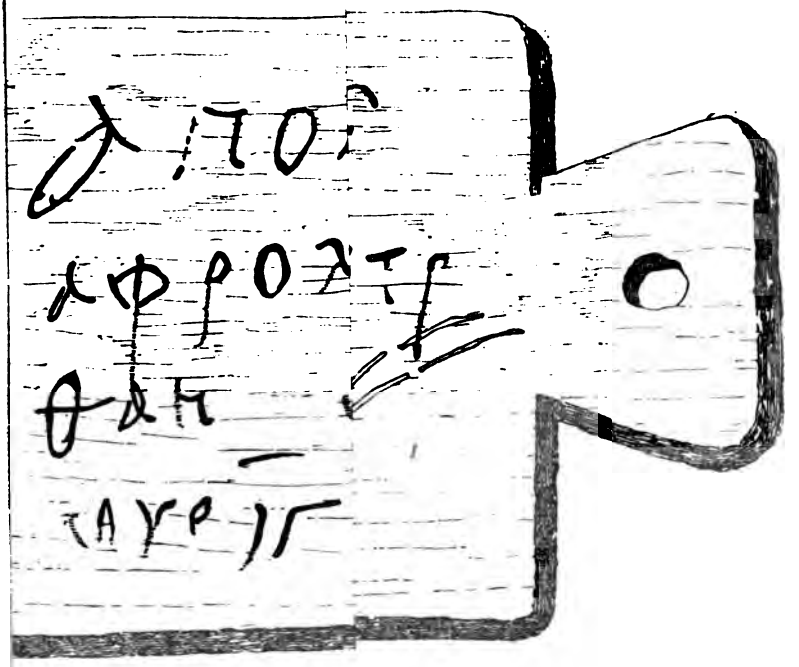

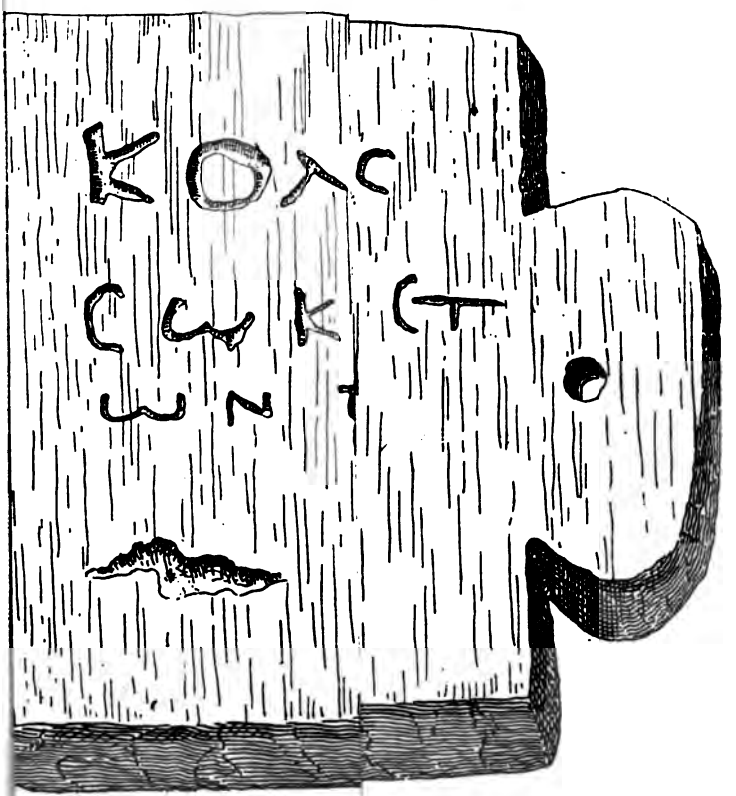

THE NEW Y
PUBLIC LIBR
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDA

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

64.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

82.

Planche XIII, figure n° 64.

Leemans, *Animadversiones*, p. 28; *Description*, p. 305; *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, p. 1239, n° 4976 E.

ΘΑΝΕΙϹ ΜΗΤΗΡ
ΠΑΙΔΙΩΝ Δ
ΕΥΨΥΧΙ

« Thanis, mère de quatre enfants. Aie bon courage ! »

On sait combien, chez les anciens, la fécondité était honorée.

L'inscription suivante, trouvée à Rome, présente une même formule :

IVLIVS COIVGI · SVAE QVAR
TINAE QVAE MECVM FECIT ANNOS XXII
ET MENSES V · DVLCISSIMAE ET CASTISSIMAE
FEMINE DVODECIM TILIORVM (*sic*)
MATER, etc. (1).

MUSÉE DE BERLIN

Je dois au savant M. Lepsius la connaissance des tablettes suivantes, dont il a bien voulu me communiquer les originaux :

83.

Planche XII, figure n° 65.

ΚΟΛΛΟΥΘΗϹ
ϹΩΚΡΑΤΟΥϹΕΤ
ΩΝ ξΓ

84.

Planche XI, figure n° 66.

Πληνις Λαχανη
Πελεις ειχοσι πεν
τε ετων χε/

« Plinis, fils de Lakane, du bourg de Pélé, [âgé] de vingt-cinq ans. »

(1) Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterj de' SS. martiri*, p. 429; cf. Marin, *scrizioni Albane*, p. 194, etc.

Πελεις, m'écrit M. Maspero, est un ethnique analogue à Πεγνεις qu'on trouve au papyrus Casati (Br. de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 141-144, 147, 149). Pour le nom de Lakane, voir ci-dessus, t. XXVIII, p. 392.

L'âge du défunt est indiqué à la fois ici en chiffres et en lettres, comme sur deux inscriptions latines de Rome et de Besançon (1).

85.

Planche XIII, figure n° 67.

CEBΘΩ
ΕΠΩΝΥ
ΧΟΥΑΠΟ
ΚΕΡΑΜΕΑC
ΕΚΙΟΛΤΕΝΠΟΙΗCΑΙΑΙΑΨ
..ΤΤΗΝΙCΚΩΜΗ

ΕΚΙΠΑΘΝΠΟΙΗ
CAIIΓΟ..ΑΠΝΚΩΜΗ
CC·MNAY

Tablette inscrite sur les deux faces. Les caractères tracés à l'encre ont été de plus incisés dans le bois. Les quatre premières lignes sont seules lisibles. Elles portent : « Sébo, fils d'Eponychos, de Keramia. » La légende en petits caractères écrite au bas de la face principale et celle du revers paraissent être à peu près identiques. Toutes deux sont fort effacées; on n'y voit nettement que le mot ΚΩΜΗ.

86.

Planche XI, figure n° 68.

BOYC
B O C
BOIAI
BOA

Au revers :

BOYC
χΙΨΙC
TOYA
ΛΑΑΙΛΕ

Planchette de très-petite dimension (2) et semblable à celle du musée de Florence que j'ai donnée plus haut, n° 80. Le poli du bois est remarquable et ne se retrouve sur aucune des étiquettes funé-

(1) Boldetti, *Osservaz.*, p. 33; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 572.
(2) Hauteur, 40 mill.; largeur, 23 mill.

raires; il provient sans doute du frottement éprouvé par cet amulette, lorsqu'il était porté au cou.

Le mot ΥΨΙCΤΟΥ est le seul qui subsiste ici du verset inscrit sur la planchette de Florence. Le premier Υ de ce mot ressemble à la ϫ copte.

BRITISH MUSEUM

Je dois à l'obligeance du savant M. Birch les transcriptions suivantes :

87.

ΑΡΠΟΚΡΑ
ΤΙΩΝΟΚΑΙ
ΤΑΕΟΥΒCΙC
ΕΥΨΥΧΙ

Planchette écrite à l'encre.

« Harpocration, surnommé Taeoubsis. Aie bon courage! »

Le surnom égyptien que porte Harpocration m'est inconnu. Nous avons déjà vu sur une tablette du musée de Leyde l'acclamation ΕΥΨΥΧΙ, si fréquente dans les épitaphes antiques.

88.

ΕCΟΗΡΙCΕΒΙ
ΩCΕΝ LΘ

Lettres taillées et rougies.

« Esoéris a vécu neuf ans. »

89.

ΗΡΑCΥΙΟC
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥΑΓΟ
ΡΑΝΟΜΟΥΕΤΩΝ
ΤΡΙΑΚΟΝΤΑΕΥ
ΨΥΧΙ

« Héras, fils d'Héraclide, l'agoranome, a vécu trente ans. Aie bon « courage! »

90.

ΘΕΑΝΟΥC
ΕΤΩΝΝΔ

LKB KOMOTOY
ΠΑΥΝΙ Η

Tessère à double ailette.

« [Corps] de Théano, [âgée] de cinquante-quatre ans. L'an vingt-« deux de Commode, le huit de payni. »

L'empereur Commode n'a pas régné vingt-deux ans; il paraît donc y avoir ici quelque erreur. Peut-être faut-il lire LIB.

Nous trouvons sur les ostraka de l'Égypte des dates de même forme, IH L TPAIANOY, L Δ ΑΔΡΙΑΝΟΥ (1).

Plusieurs monuments épigraphiques désignent, comme ici, le fils de Marc Aurèle par le seul nom de Commode. Je citerai entre autres des inscriptions latines (2) et surtout la légende grecque d'une base dédiée à cet empereur par des Alexandrins (3).

La permutation que l'on remarque ici entre le Δ et le T dans le nom de Commode est fréquente dans les textes de l'Égypte grecque (4).

91.

ΚΑΛΑ
CIPIC
NCω
ΠΡΟC
ΓΛ

Tablette écrite à l'encre.

Nous devons lire, je pense :

Καλασιρις νεωτερος [ετων] γλ.

« Kalasiris le jeune, [âgé de] trente-trois [ans]. »

Le renversement dans les chiffres que nous voyons ici est très-fréquent (5).

92.

ΠΕΚΥ
CIC

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 4866, 4867, etc.
(2) Fabretti, p. 213, no 530; Orelli, nos 882, 883, 2986.
(3) *Corpus inscr. græc.*, no 5889.
(4) Br. de Presle et Egger, *Papyrus*, p. 58, 74, 243, 244, etc.
(5) Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 350, etc.

ΕΤΩΝ
Μς

Écrite à l'encre.

Πεχυσις ετων Μς.

93.

ΣΕΝΦΑΤΡΗΣΚΛΕ
ΟΠΑΤΡΑΣΔΙΟΠΟΛΙ
ΤΗΣ ΕΙΣ ΤΟΥΦΙΟΝ

Tablette écrite à l'encre.

« Senphatrès, de Diospolis, fils de Cléopâtre; pour Tuphium. »

Indication du lieu sur lequel est dirigé le corps. Nous avons rencontré plusieurs fois cette mention (cf. n° 46). Tuphium, le Crocodilopolis de Strabon, aujourd'hui Tud ou Taoud, est situé vis-à-vis d'Hermonthis, sur la rive droite du Nil. C'est une ville du nome Latopolite (1).

COLLECTIONS DIVERSES

94.

Corpus inscriptionum græcarum, n° 4970.

ΤΩΝΝΕΣΟ
ΘΙΟΣΠΚΟΙΛΙΣ
ΧΑΛΚΟ'ΠΟΙΟΣ
ΥΙΟΣΤΝΑΦΕΡ/////
Τ....ΕΡΜΩΝΘΙ
ΘΥΓΑΤΗΡΣΕΝ
ΠΛΗΝΙΟΣ

Au revers :

ΤΩΝ
ΝΕΣΟΝ
ΠΚΟΙΛΙ

(1) Brugsch, *Geogr. Inschr.*, t. I, p. 175, 190.

YIOC TNA
ΦΕΡΩ

Τῶν? Νεσόνθιος Πχοιλις χαλκοποιὸς υἱὸς Τναφερω ... Ἑρμωνθι θυγάτηρ Ἑενπλήνιος.

Τῶν? Νεσὸν Πχοιλι υἱὸς Τναφερω.

Je dois à mon savant confrère M. Brunet de Presle et je donne ici la copie et la lecture faites par M. Hase d'une tablette communiquée par ce dernier aux auditeurs de son cours de grec moderne.

Le *Corpus inscriptionum græcarum*, qui publie une transcription informe de ce texte, nous apprend qu'il faisait partie de la célèbre collection Durand (1). Si peu rassurante que soit cette dernière reproduction, nous devons cependant noter qu'elle donne, pour la légende abrégée du revers, une sixième ligne formée du mot ЄPMΩN.

J'ignore ce qu'est devenue cette tablette.

95.

Planche XII, figure n° 69.

Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 439.

Απολλωνιος
Αφροδεισιου μητρος
Θαν . . . . . .
Αθυρ ιγ εταφη

Belle planchette terminée par une double queue d'aronde. Elle appartient à mon confrère et ami M. Egger.

La formule ἐτάφη se rencontre pour la première fois dans un texte de cette espèce. Nous trouvons fréquemment en Égypte la mention du nom maternel (2).

A quelle époque peuvent remonter les *tablai* que je viens de transcrire? Ceux d'entre nous qui se sont plus particulièrement appliqués à l'étude des manuscrits grecs de l'Égypte hésitent à penser

(1) « In tabula parva lignea, cujus alterum latus, pluribus litteris inscriptum, colore albo super inductum est; transcripsit Mullerus Parisiis, apud Durandium. »

(2) Schow, *Charta papyracea musæi Borgiani*, p. 2; Brunet de Presle et Egger, *Papyrus grecs du musée du Louvre*, p. 230; *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, p. 1239, n° 4971 B, etc.

que la forme de l'écriture puisse nous éclairer suffisamment à cet égard. Je devrai donc chercher, par d'autres voies, des moyens d'appréciation.

L'usage égyptien de momifier les corps et de les conserver dans des chambres sépulcrales s'est étendu, depuis les anciens âges, jusqu'à une époque relativement récente, puisque nous le voyons mentionner dans la vie de saint Antoine, dans celle de saint Macaire et même dans les écrits de saint Augustin (1). A ne considérer que la nature même des monuments, il y a ainsi large place pour le doute. Il sera donc utile de rechercher si les textes qui nous occupent ne permettraient point de déterminer, dans la longue succession des temps où le grec fut parlé en Égypte, l'époque à laquelle nous devons surtout songer.

Deux particularités frappent mon attention : le L primitif indiquant le mot *année*, sur la tablette de Ϛεανδρονικη; sur trois autres, la présence d'une acclamation fréquente dans les épitaphes.

Qu'exprime ici l'abréviation LKΘ? Représente-t-elle, ainsi que nous le voyons le plus souvent, une année de règne? Devons-nous, au contraire, y reconnaître une indication d'âge, comme sur la tablette n° 80, dans le papyrus Casati, sur quelques marbres égyptiens et dans un grand nombre d'inscriptions de la Cyrénaïque? J'hésiterais à me prononcer sur ce point. Tout ce que je puis noter ici, c'est que les monuments où figure le L primitif se montrent dès le temps des Ptolémées et ne dépassent pas celui de Dioclétien.

Si cette abréviation peut indiquer un âge ancien, sa présence n'exclut donc pas l'attribution d'un texte à l'époque impériale; or, c'est précisément à cette dernière période que nous reportent, je l'apprends de M. Mariette, la forme matérielle des *tablai* (2) et, l'on me permettra de l'ajouter, l'acclamation inscrite sur trois d'entre elles : οὐδεὶς ἀθάνατος.

Cette formule, d'un usage fréquent, se rencontre à la fois en Syrie, dans la Cyrénaïque, dans les îles de l'Archipel, en Sicile, à Rome et jusque dans la Gaule. Bien qu'un seul des marbres où elle figure présente une marque chronologique, il semble toutefois possible de déterminer le temps pendant lequel elle fut en usage. De nombreuses inscriptions datées se rencontrent à Ptolémaïs de la Cyrénaïque, et parmi ces monuments aucun, selon l'appréciation de M. Franz,

(1) S. Athanas., t. I, pars II, p. 862, *Vita S. Antonii*; Cassian., *Collat.*, XV, c. 3; S. Augustin, *Sermo CXX, de Diversis.*

(2) M. Mariette, à l'examen duquel j'ai soumis ces petits monuments, veut bien m'apprendre que l'*ansa* ou queue d'aronde double caractérise les *tablai* du temps des Ptolémées; l'*ansa* unique, celles des âges postérieurs.

n'est antérieur au règne d'Auguste. L'un de ces marbres dont la date a péri, mais qui, par l'indication d'une somme en deniers, se rattache au temps de la domination romaine (1), porte la formule qui nous occupe (2). Cette même acclamation se lit souvent dans les épitaphes chrétiennes trouvées aux catacombes (3) et qui, pour ne citer que les points extrêmes, se classent entre les années 71 et 410 (4). J'ajoute qu'une inscription de basse époque, relevée en Syrie par MM. Renan et Victor Guérin, présente, avec les mots ΟΥΔΙϹ ΑΘΑΝΑΤΟϹ, une date locale qui peut descendre jusqu'en 397 et ne saurait être antérieure à l'an 133 de Jésus-Christ (5). Il n'est donc point téméraire de conclure que notre formule nous reporte à l'époque impériale et que le règne de Commode, dont le nom est inscrit sur l'une de nos tablettes, donne une moyenne de l'âge auquel appartient le plus grand nombre de ces monuments.

EDMOND LE BLANT.

(1) Cf. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. IV, p. 126.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 5200 B.

(3) Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterj de' santi martiri*, p. 382 et 390; Buonarruoti, *Vasi antichi di vetro*, p. 169; Vettori, *De septem Dormientibus*, p. 48.

(4) De Rossi, *Roma sotterr. cristiana*, t. I, p. CXVII à CXXIII.

(5) Ernest Renan, *Mission de Phénicie*, p. 523.

SUR

L'ETHNOGRAPHIE DES TAMAHU

ET

L'ANTIQUITÉ DE L'USAGE DU CHEVAL

DANS LES ÉTATS BARBARESQUES

Aux pages 460 et suivantes de mon livre des *Origines du cheval domestique* (1), j'ai montré combien est encore obscure l'histoire des premiers âges du cheval dans les États barbaresques.

Parmi les rares ossements fossiles d'Équidés qu'on y a rencontrés, quelques-uns ont été attribués à l'*Equus caballus* par M. Édouard Lartet; de sorte que, s'il ne s'est point trompé, des chevaux sauvages ont foulé le sol de cette région pendant l'époque quaternaire. On ne connaît d'ailleurs pas encore la caractéristique du type auquel ils auraient appartenu; car on ne possède aucun de leurs crânes, mais seulement quelques dents et quelques os des extrémités.

D'autre part, mon ami M. André Sanson, professeur de zoologie et zootechnie à l'École d'agriculture de Grignon, a montré que toute la population chevaline actuelle du globe appartient à huit races ou types dont les lieux d'origine sont bien connus; et j'ajoute qu'aucune de ces races n'est originaire des États barbaresques.

Au reste, la population chevaline actuelle de ces États se compose uniquement de sujets appartenant à trois races : la race allemande qui fut introduite dans le pays par l'invasion des Vandales suivant M. Sanson, et les deux races dites orientales. On distingue, parmi ces dernières, la race chevaline à front plat et chanfrein droit, qui a été domestiquée dans l'Asie centrale par les Aryas, lesquels l'ont ré-

(1) *Les Origines du cheval domestique, d'après la paléontologie, la zoologie, l'histoire et la philologie*, par C. A. Piétrement, 1 vol. in-8; Paris, 1870, chez Donnaud.

pandue sur une grande partie du globe par leurs migrations, notamment en Grèce, où elle est représentée sur les bas-reliefs du Parthénon; et elle est également devenue plus tard la souche des chevaux dits arabes, ainsi que des chevaux dits anglais de course ou de pur sang. Quant à l'autre race orientale, dite nubienne ou dongolâwi, à front bombé et chanfrein brusqué, laquelle est déjà figurée sur les anciens monuments de l'Égypte dès l'époque de la XVIIIe dynastie, ainsi que sur ceux de la Perse dès l'époque des Achéménides, M. Sanson l'avait autrefois supposée originaire de la vallée du Nil, en se basant sur des considérations tirées de son aire géographique, alors très-incomplétement connue. Mais j'ai démontré depuis que cette race dongolâwi est d'origine asiatique et touranienne, et que c'est celle qui fut introduite en Égypte par les Hyksos ou Khétas. Du reste, même en supposant que la race dongolâwi fût d'origine nilotique, on n'en serait pas moins forcé de la regarder comme une race étrangère aux États barbaresques; car ces États étaient encore séparés du reste de l'Afrique par une vaste mer saharienne, largement unie à l'Océan Atlantique au sud de Mogador, et à la Méditerranée à l'est de Tunis, à l'époque où les différents types d'*Equus caballus* ont apparu sur la terre, c'est-à-dire au commencement de l'époque quaternaire (1).

S'il a vraiment existé une race chevaline propre aux Etats barbaresques, elle est donc sûrement disparue. Mais il n'est pas facile de décider si, sans avoir jamais été domestiquée, elle a été détruite par l'action des influences climatériques si diverses auxquelles elle a été soumise depuis le commencement de l'époque quaternaire; ou si, ayant été assujettie dans les temps préhistoriques, elle a depuis disparu peu à peu sous les flots du sang oriental qui a été introduit dans le pays berbère, à tant de reprises et depuis tant de siècles, par les nombreuses invasions des peuples sémitiques, ainsi que par les anciennes migrations aryennes : fait qui serait comparable à celui qui s'est accompli dans la péninsule italique depuis le Ve siècle de notre ère.

L'histoire et l'archéologie sont jusqu'ici restées muettes sur ces diverses questions; elles ne nous donnent aucun renseignement positif sur les chevaux barbaresques pendant la haute antiquité; car

(1) Voyez aussi, sur toutes ces questions, mes *Nouveaux documents sur quelques points de l'histoire du cheval depuis les temps paléontologiques jusqu'à nos jours*, mémoire qui est actuellement en cours de publication dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, 6e série, t. II, 1875.

le plus ancien document indéniable que nous possédions sur ce sujet remonte seulement à l'époque de Ménephtah, de la XIXe dynastie égyptienne; et l'on a même essayé d'en tirer une conclusion erronée que le présent article a pour but de rectifier.

Ainsi, dans la *Revue archéologique*, t. XVI, 1867, p. 35-45 et 82-103, M. de Rougé a publié un article qu'il a intitulé *Extraits d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples méditerranéens vers le* XIVe *siècle avant notre ère*, et dans lequel il a exposé une série de considérations dont quelques-unes peuvent être résumées ainsi :

Les anciens monuments égyptiens représentent ces peuples méditerranéens avec des yeux généralement bleus, une peau blanche et des cheveux bruns, blonds ou roux. Les inscriptions hiéroglyphiques nous montrent qu'il existait parmi eux des populations insulaires, notamment les *Schakalas*, qui sont les Sicules, et les *Schardaina* ou *Schardina*, qui sont les Sardes; ainsi que des populations continentales établies dans le nord de l'Afrique, dont les principales sont les *Rebu* ou *Lebu*, qui sont les Libyens, et les *Maschuasch*, qui sont les Maxyes d'Hérodote et non les Mosches de cet auteur. Les textes hiéroglyphiques désignent l'ensemble de toutes ces populations par le mot de *Tamahu*, qui « comprend certainement avec les Libyens les divers peuples du littoral de la Méditerranée » (p. 82).

Les premiers frémissements de ces peuples durent se faire sentir jusqu'en Égypte dès le temps de Séti Ier, second roi de la XIXe dynastie; car on remarque dans l'armée de son fils Ramsès II des auxiliaires appelés *Schardaina*, qui avaient probablement été capturés par Séti Ier lors de sa campagne contre les Libyens; mais les textes hiéroglyphiques ne nous apprennent rien sur les us et coutumes des Tamahu jusqu'à la fin du règne de Ramsès II; et c'est seulement après sa mort, dans les premières années du règne de son fils Ménephtah, « que le formidable mouvement des peuples méditerranéens commence à se révéler plus clairement par des invasions répétées » (p. 37).

Le plus ancien texte qui nous donne des renseignements sur ces invasions est relatif à une campagne de ce Ménephtah contre les Tamahu. Cette campagne est racontée dans une grande inscription hiéroglyphique de soixante-dix lignes verticales, dans laquelle ce fils de Ramsès II est désigné sous le nom de Mérenptah. « Ce récit, qui accompagnait probablement les tableaux de la bataille, faisait partie de la décoration d'une petite cour, au sud du grand mur exté-

rieur du temple principal à Karnak. L'inscription est fruste vers le haut, et les colonnes d'écriture ont perdu presque partout un quart et même un tiers de leur hauteur » (p. 38). Les deux tiers inférieurs présentent eux-mêmes d'assez nombreuses dégradations, qui rendent illisibles beaucoup de mots et de chiffres, surtout dans les colonnes consacrées à l'énumération du butin.

Après l'une des nombreuses lacunes du texte, M. de Rougé a pu lire : « Chevaux qui appartenaient au vil chef de *Rebu* et aux fils du même prince, ramenés vivants, quatorze paires » (p. 43); et il a ajouté en note : « Ce chiffre un peu altéré, mais qui ne peut varier qu'entre 12 ou 14. Il paraît que les chevaux n'étaient pas encore très-nombreux sur les côtes africaines. »

Enfin M. de Rougé cite plus loin une inscription hiéroglyphique découverte à Médinet-Abou, relative à une autre invasion de la Basse-Égypte par les Tamahu, mais repoussée cette fois par Ramsès III, qui est le fondateur de la xxe dynastie, et dont le règne est séparé de celui de Ménephtah par trois autres règnes assez courts. Quoique cette inscription soit aussi extrêmement mutilée, le savant égyptologue a pu y lire que Ramsès III a pris 93 chars et 193 chevaux aux *Maschuasch* : « ce qui indique, ajoute M. de Rougé, que la race chevaline commençait à se multiplier dans ces contrées qui se sont toujours distinguées depuis par l'excellence de leur cavalerie » (p. 84).

On conçoit à la rigueur que M. de Rougé, qui n'avait pas fait une étude spéciale de l'histoire du cheval, et qui avait, six ans auparavant, traduit un autre texte hiéroglyphique dans lequel Thoutmès III, de la xviiie dynastie, se flatte d'avoir capturé 2132 chevaux et 924 chars de guerre sur les Rotennu supérieurs, à Mageddo, en Palestine; on conçoit, dis-je, que M. de Rougé, frappé d'une telle disproportion dans les trois nombres de chevaux capturés, en ait conclu que les 28 chevaux pris sur les Lebu et les 193 chevaux pris sur les Maschuasch étaient un indice que ces peuples ont commencé d'adopter l'usage du cheval seulement vers l'époque de Ménephtah de la xixe dynastie; et pourtant, il est certain que ces nombres ne prouvent absolument rien à cet égard. Car, même en renonçant au bénéfice des si nombreuses et si larges lacunes du récit de Ménephtah, qui permettraient de regarder comme possible la mention d'une capture de chevaux autres que ceux du chef des Lebu et de ses fils; et en admettant que ces 28 chevaux sont les seuls qui aient été pris dans cette première campagne contre les Tamahu; si l'on considère que Ménephtah a enlevé des chevaux seulement aux Lebu, tandis

que Ramsès III en a enlevé seulement aux Maschuasch, bien que ces deux peuples aient pris part aux deux combats, on se trouve de suite conduit à examiner les circonstances qui entraînent la capture des chevaux de guerre, et à se former en conséquence une opinion tout autre que celle du savant égyptologue.

En effet, s'il est certain que toute capture de chevaux, aussi minime qu'elle soit, indique toujours l'usage de la cavalerie chez le peuple spolié, il est également incontestable que l'importance de cette capture n'est presque jamais proportionnelle au nombre des cavaliers belligérants (1). On a vu combattre, depuis moins d'un quart de siècle, des armées qui étaient certes aussi considérables que celles de Ménephtah, de Ramsès III et des Tamahu; elles possédaient assurément de très-nombreuses cavaleries; et cependant, je pourrais citer plusieurs de ces batailles où le vainqueur n'a pas pris 193 chevaux comme Ramsès III, ni même 28 comme Ménephtah. Aucun des militaires qui ont fait nos dernières campagnes d'Europe et d'Afrique ne sera surpris d'un tel résultat; car tous savent combien il est difficile de prendre beaucoup de chevaux vivants dans les combats en rase campagne, aussi bien dans les armées disciplinées comme celles des Européens, que dans les troupes indisciplinées comme le sont celles des Arabes et comme l'étaient celles des Tamahu. Le seul cas où il soit possible de faire en rase campagne une capture importante de chevaux vivants, c'est lorsqu'un commandant de cavalerie commet l'imprudence d'engager sa troupe dans une gorge ou une vallée trop étroite pour lui laisser la liberté de ses mouvements, et dans laquelle on parvient à le cerner, à lui faire poser les armes. Hors de ce cas extrêmement rare, un corps de cavalerie parvient généralement à se dégager, à faire une trouée, ne laissant guère sur le terrain que des chevaux morts ou complétement hors de service, qui sont abandonnés aussi bien par le vainqueur que par le vaincu.

Les deux faits isolés que M. de Rougé a pu constater prouvent donc uniquement l'usage de la cavalerie chez les peuples du nord de l'Afrique, dès l'époque où les textes hiéroglyphiques commencent à nous donner quelques renseignements sur leur manière de combattre; mais ils ne sauraient aucunement nous renseigner sur l'effectif de la cavalerie libyenne, soit à l'époque de Ménephtah, soit à celle de Ramsès III, puisque les récits de ces rois n'indiquent nulle-

(1) Faute d'un autre mot, j'emploierai, comme tout le monde, celui de *cavalier* pour désigner aussi bien un guerrier monté sur un char qu'un combattant à cheval.

ment les circonstances qui ont pu favoriser ou entraver la fuite des Tamahu, qui combattaient en rase campagne, dans la Basse-Égypte, pays où il est si facile à un corps de cavalerie d'opérer une retraite efficace.

Les documents fournis par les textes hiéroglyphiques s'accordent donc parfaitement avec les assertions des historiens grecs et latins sur l'extrême antiquité de l'usage du cheval dans le nord de l'Afrique, dont il me suffira de donner un seul exemple. Diodore de Sicile (III, 53-55) raconte que, antérieurement à l'époque de Persée, « Myrina, reine des Amazones (nation qui habitait à l'occident de la Libye), assembla, dit-on, une armée de trente mille femmes d'infanterie et de vingt mille de cavalerie; elles s'appliquaient plus particulièrement à l'exercice du cheval, à cause de son utilité dans la guerre »; ce qui leur permit d'assujettir « beaucoup de tribus de Libyens nomades » des environs du lac Tritonis et les peuples de la région de l'Atlas, « qui habitaient un pays riche et contenant des villes ».

Quant aux incrédules qui persisteraient à m'opposer le fait des 2132 chevaux et des 924 chars de guerre enlevés par Thoutmès III aux Rotennu supérieurs, je vais leur montrer que ce fait lui-même confirme entièrement mes considérations précédentes.

On connaît la campagne de Thoutmès III contre le peuple équestre des Rotennu supérieurs par deux inscriptions hiéroglyphiques que ce roi a fait graver à Karnak; et M. de Rougé en a fait l'objet d'un article intitulé *Étude sur divers monuments du règne de Thoutmès III, etc.*, qu'il a publié dans la *Revue archéologique*, t. IV, 1861, p. 196-222 et 344-372.

Les Rotennu supérieurs habitaient la partie élevée de la Syrie ainsi que le nord de la Palestine; et leur capitale Mageddo dominait la vallée d'Esdrelon, qui s'étend du pied du Thabor jusqu'aux rives du Jourdain. L'une des deux inscriptions montre Thoutmès III rencontrant et combattant les Rotennu près de leur capitale Mageddo, dans laquelle ils se réfugient et qu'ils sont bientôt obligés de rendre. Dans l'autre inscription, Thoutmès III déclare que les Rotennu n'ont perdu à Mageddo que 83 morts et 340 prisonniers, mais qu'il leur a pris 2132 chevaux et 924 chars de guerre; et M. de Rougé répète : « 83 morts et 340 prisonniers sont seulement énumérés après la bataille de Mageddo; mais la prise de 2132 chevaux et de 924 chars de guerre atteste l'entière déroute des Asiatiques » (p. 351).

Mais ce simple exposé des résultats de l'expédition contient de

bien autres renseignements pour un observateur attentif; et il est heureux pour nous que les deux récits de Thoutmès III se soient complétés mutuellement, de façon à nous permettre de voir clairement comment les choses se sont passées.

En effet, les différents nombres énoncés indiquent bien les totaux des pertes, en hommes, en chevaux et en chars, éprouvées par les Rotennu, tant pendant le combat sous les murs de Mageddo que pendant le siége de la ville jusqu'à l'époque de sa reddition inclusivement, puisque Thoutmès III n'en donne point d'autres; et l'examen des proportions de ces nombres permet de se rendre un compte exact de toutes les péripéties de la campagne.

Les nombres si minimes de 83 morts et de 340 prisonniers prouvent que les Rotennu n'ont pas tenu sérieusement devant l'armée victorieuse de Thoutmès III; qu'ils se sont réfugiés dans Mageddo presque sans combattre. Cela s'explique d'autant mieux que ce peuple équestre était à proximité de cette ville, et précisément dans un pays où j'ai pu constater *de visu* combien le rôle de sa cavalerie devait être amoindri. Les cavaliers se sont donc immédiatement retirés dans la ville, pendant que l'infanterie soutenait une rapide et courte retraite; car, en pareilles circonstances, cette dernière arme est généralement sacrifiée chez les peuples civilisés, et abandonnée chez les peuples qui combattent sans discipline. Il n'est d'ailleurs point possible d'admettre que les 2132 chevaux et les 924 chars de guerre des Rotennu aient été pris en rase campagne, c'est-à-dire pendant le combat sous les murs de Mageddo. Car, même en supposant que ce peuple n'ait perdu aucun fantassin, que les 83 morts et les 340 prisonniers fussent tous des cavaliers et des auriges, il n'en resterait pas moins vrai que le total de ces deux nombres n'égale même pas la moitié du nombre des chars capturés. Or, pour s'emparer d'un char de guerre dans un combat en rase campagne, il faut commencer par tuer ou par faire prisonnier au moins le cavalier ou l'aurige; on peut même dire qu'il faut généralement tuer ou faire prisonniers l'aurige et le cavalier; et les chars de guerre des Rotennu supérieurs étaient même probablement montés par trois hommes, comme l'étaient certainement ceux de leurs voisins et alliés les Khêtas, suivant le dire formel de Ramsès II dans le *Poëme de Pentaour*. La perte de chars de guerre, dans un combat en rase campagne, suppose donc toujours une perte au moins égale, on peut dire supérieure, d'hommes tués ou prisonniers, et nous en sommes loin dans le cas présent. On ne peut pas davantage admettre que l'armée des Rotennu, se réfugiant en désordre à Mageddo, en a en-

combré les portes, et que les cavaliers ont abandonné leurs chars, entassés sous les murs de la ville, pour s'y précipiter pêle-mêle avec les fantassins; car si l'encombrement des portes eût gêné la retraite, les Rotennu eussent perdu plus de 83 morts et 340 prisonniers.

Les circonstances des récits de Thoutmès III ne laissent donc aucune espèce de doute sur les points suivants : La retraite des Rotennu a été courte, rapide, exécutée en bon ordre ou du moins sans encombre. Leur cavalerie a pu rentrer au galop dans la ville. La plupart des 2132 chevaux et des 924 chars de ce peuple n'ont point été pris pendant le combat sous les murs de Mageddo; presque tous, sinon tous, ont au contraire été capturés, c'est-à-dire imposés comme tribut, lors de la capitulation de cette ville. C'était d'ailleurs à peu près tout ce que pouvait comporter de cavalerie le principal corps d'armée d'un petit peuple de montagnards comme les Rotennu supérieurs, malgré leurs goûts équestres.

Ce fait montre donc encore dans quelles circonstances exceptionnelles on se rend maître de la cavalerie d'un peuple; et il donne une nouvelle valeur aux considérations exposées plus haut, à propos des exploits de Ménephtah et de Ramsès III repoussant les attaques des Tamahu dans la Basse-Égypte.

On a vu que M. de Rougé s'était, du reste, contenté de dire, à propos des 28 chevaux pris par Ménephtah au chef de Lebu : « *il paraît* que les chevaux n'étaient pas encore très-nombreux sur les côtes africaines »; et qu'il avait ajouté, à propos des 193 chevaux pris par Ramsès III aux Maschuasch : « ce qui indique que la race chevaline commençait à se multiplier dans ces contrées ».

Mais, trois ans plus tard, M. Lenormant a tiré de ces deux faits une conclusion bien autrement affirmative; car, quoique les deux faits découverts par M. de Rougé ne soient point mentionnés par M. Lenormant, ce sont certainement eux qui lui ont suggéré les assertions suivantes, à propos de la répartition du cheval chez les différents peuples que combattirent les Égyptiens sous les rois de la XVIIIe à la XXe dynastie :

« Quant aux Libyens de race blonde (*Lebu* et *Maschuasch*) qui, établis sur la côte septentrionale de l'Afrique, attaquaient la Basse-Égypte par l'ouest, ils combattaient exclusivement à pied; ils avaient des bœufs, des moutons, mais ils ne possédaient pas le cheval. Ils n'avaient donc pas apporté cet animal avec eux dans la migration, très-récente alors, qui, du nord, les avait conduits *par mer* en Afrique. Mais ils l'empruntèrent bientôt à l'Égypte, etc. » (*Note sur le cheval au temps du Nouvel empire égyptien*, par M. F. Lenormant,

dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXX, 1870, p. 165.)

M. Lenormant peut avoir eu d'excellentes raisons pour affirmer, sans en donner aucune preuve, que la migration des populations libyennes de race blonde dans le nord de l'Afrique était « très-récente » à l'époque de la XVIIIe dynastie égyptienne; mais on regrettera toutefois qu'il n'ait pas fourni cette preuve, car nul autre que lui ne connaît, même approximativement, l'époque des premières migrations de ces peuples dans cette région.

Au reste, comme M. Lenormant n'apporte aucun document à l'appui de l'opinion de M. Rougé sur la nouveauté de l'usage du cheval dans le pays berbère, si j'ai rapproché les assertions de ces deux auteurs, c'est uniquement pour montrer une fois de plus comment une opinion, d'abord émise sous forme dubitative, finit par se transformer en affirmation, et parvient à se faire accepter comme vraie, bien qu'elle ne repose que sur des faits dont on n'a pas assez mûrement examiné la véritable signification.

En résumé, on ne connaît point exactement la provenance de la population chevaline qui habitait les États barbaresques à l'époque de Ménephtah; et l'on sait seulement qu'elle pouvait alors se composer de sujets appartenant aux quatre types suivants:

1° Peut-être de chevaux indigènes dont le type est inconnu et qui pouvaient avoir été domestiqués par les Libyens autochthones ou Berbères, qui sont les *Lebu* des textes hiéroglyphiques, comme je le montrerai plus loin;

2° Peut-être de chevaux du type dongolâwi ou mieux touranien, à front bombé, que les Hyksos conduisirent incontestablement en Égypte, et sans doute dans les États barbaresques, s'ils ont vraiment porté leurs armes jusqu'à l'Océan atlantique, comme le prétend une ancienne tradition;

3° Peut-être de chevaux du type aryen, à front plat, qui auraient été introduits *par mer* dans le nord de l'Afrique, lors des premières migrations des peuples blonds ou *Maschuasch* dans cette région; de même que d'autres chevaux du même type ont certainement été amenés *par mer* de l'Asie Mineure en Grèce, avant les temps historiques, par les anciens *Iaonès* ou Proto-Grecs;

4° Peut-être enfin de chevaux du type allemand ou germanique, dont l'usage pouvait avoir été adopté par les peuples blonds antérieurement à leur migration en Afrique, lors de leur séjour dans la patrie des chevaux allemands, qu'ils ont en effet dû utiliser concurremment avec les chevaux aryens; et, dans ce cas, l'invasion des

Vandales n'aurait fait qu'amener dans le pays berbère une deuxième colonie de chevaux d'origine germanique.

Mais ce sont là quatre problèmes qui restent encore à résoudre; et la seule chose que l'on sache bien, c'est que, quelle que soit la population chevaline dont les anciens Tamahu aient fait usage, ils étaient déjà un peuple équestre, depuis un temps indéterminé, dès l'époque de Ménephtah que l'on regarde comme le contemporain de Moïse.

L'erreur que M. de Rougé a commise à cet égard s'explique d'ailleurs tout naturellement. Ce n'est pas la première fois qu'un savant spécialiste, ayant découvert un fait très-intéressant au point de vue d'une science autre que celle dont il s'occupe habituellement, en a tiré une conclusion incomplète ou même erronée, parce qu'il n'a pas pu ni dû consacrer un temps suffisant à l'examen des autres faits du même ordre, qui sont fournis par d'autres branches de la science, et qui, en se complétant, en se contrôlant mutuellement, peuvent seuls permettre de porter un jugement assuré : proposition dont j'ai si souvent eu l'occasion de démontrer la vérité dans mes précédentes publications sur l'histoire du cheval.

Enfin, puisque M. Lenormant range les *Lebu* aussi bien que les *Maschuasch* parmi les populations blondes émigrées en Afrique, et que M. de Rougé ne me paraît pas s'être prononcé d'une façon assez catégorique sur cette question, je dirai, en terminant, pourquoi je vois des Berbères dans les *Lebu* et un peuple blond dans les *Maschuasch*.

M. le général Faidherbe nous a récemment montré comment le mot *Tamahu*, qu'on trouve pour la première fois sous la douzième dynastie, trois mille ans avant Jésus-Christ, « a pour racine le véritable nom national des Lybiens autochthones »; et comment les Égyptiens furent amenés à désigner par ce mot l'ensemble des Libyens indigènes ou Berbères et des peuples blonds émigrés dans le nord de l'Afrique (voyez *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2e série, t. IX, 1874, p. 141-145). Je rappelle aussi que dans les mots *Tamahu*, *Lebu*, *Maschuasch*, etc., l'*u* doit toujours se prononcer *ou;* et je fais observer, en passant, qu'il en est de même de l'*u* de tous les mots latins, que les Français ont seuls le tort de prononcer autrement. Je rappelle en outre que, à l'origine, l'*upsilon* grec se prononçait également *ou*, et qu'il avait conservé ce son, même pendant la période classique, chez beaucoup de Grecs, notamment chez les Macédoniens, les Éoliens et les Béotiens. Par conséquent, il est certain que les mots égyptiens *Lebu* et *Maschuasch* sont identi-

ques aux mots Λίβυς (Libyen) et Μάξυες (Maxyes), tout aussi sûrement que le mot *English* est identique au mot *Anglais*. Or, non-seulement Hérodote affirme que les *Libyens* du nord de l'Afrique sont une race autochthone (IV, 197), mais encore, dans la description des peuples de cette région, il signale des nations agricoles qui habitent des maisons et qui « se teignent le corps avec du vermillon »; il leur donne les noms de *Maxyes* (IV, 191) et de *Gyzantes* (IV, 194); il ajoute que les *Maxyes* « se disent issus des Troyens »; et l'on sait qu'il avait visité et interrogé lui-même les habitants de la Libye.

Si, d'autre part, on considère que la coutume de se teindre diverses parties du corps existait anciennement chez plusieurs peuples de l'Europe, notamment chez la nation germanique des Aries ou *Harii* de Tacite (*Mœurs des Germains*, 43), chez les Pictes, qui sont les Calédoniens, dont Tacite constate la haute stature et dont il signale les cheveux roux en opposition avec les cheveux crépus des Silures au teint basané (*Vie d'Agricola*, 11), ainsi que chez les Agathyrses d'Ammien Marcellin (XXXI, 2), nation qu'Hérodote avait déjà signalée dans le voisinage des Thraces (IV, 100), dont elle avait les usages (IV, 104); et que ces Thraces, dont les cheveux et les yeux bleus sont déjà mentionnés par Xénophane au VIe siècle avant notre ère, avaient également l'habitude de se tatouer, suivant le témoignage d'Hérodote (V, 6); enfin si l'on considère qu'au milieu des squelettes berbères on trouve des squelettes de race blonde européenne occupant la place d'honneur dans les anciens monuments mégalithiques de l'Algérie, et que sur les fresques de son tombeau, situé dans la vallée de Biban-el-Molouk, Ménephtah, dont l'un des surnoms était Ousireï, a fait peindre trois *Tamahu* à la barbe blonde, aux yeux bleus et à la peau blanche chamarrée de tatouages (1); on devra en conclure que les Libyens ou *Lebu* étaient les Berbères, que les Maxyes ou *Maschuasch* étaient l'un des peuples blonds émigrés en Afrique et dont le type a servi de modèle aux Égyptiens de la dix-neuvième dynastie pour représenter les *Tamahu*, quelle que soit d'ailleurs l'époque de l'arrivée de la race blonde au milieu des Berbères.

On conçoit, au reste, que les Égyptiens aient été tout particulièrement impressionnés par la physionomie de cette race blonde si différente de la leur, et que ce motif les ait déterminés à représenter leurs ennemis de l'Occident sous les traits des *Maschuasch*; d'autant plus que ces derniers étaient alors les dominateurs de cette région,

(1) Voyez Champollion : *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie*, douzième lettre; et *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, planche 240.

comme ils paraissent être devenus les maîtres de l'Égypte quelques siècles plus tard, sous le Psammétik fondateur de la XXVIe dynastie.

Quoi qu'il en soit, les mots *Tamahu* et *Lebu* me paraissent être deux noms nationaux d'hommes de race berbère; de même que les mots *Allemands*, *Germains* et *Tudesques* sont trois noms nationaux d'hommes d'une autre race à laquelle on doit rattacher les *Maxyes* ou *Maschuasch;* et si la philologie venait à prouver que les mots *Lebu* et Λίβυς sont étrangers aux dialectes berbères, il n'en resterait pas moins vrai que ces mots servaient à désigner la race berbère chez les Égyptiens de la dix-neuvième dynastie et chez les Grecs contemporains d'Hérodote.

C. A. PIÉTREMENT.

VASSO GALETI

Je viens soumettre aux lecteurs de la *Revue archéologique* quelques observations suggérées par la lecture de la savante note publiée sous ce titre, dans le numéro de mars dernier, par M. L. Havet. Mon intention n'est pas de critiquer l'auteur. Je crois, au contraire, qu'il a bien entendu le passage de Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, I, 30 : *Delubrum quod gallica lingua Vasso Galatae vocant*. On a jusqu'ici traduit dans ce passage *Galatae* par « les Gaulois ». C'est le sens donné par la traduction d'ailleurs si remarquable de M. Bordier (1). C'est le sens qu'a adopté M. Mowat dans sa notice si instructive sur le culte de Mercure en Gaule (2). Mais je pense qu'il faut rendre *Galatae* par *Galata*, et que le membre de phrase veut dire « temple, qu'on appelle en gaulois *Vassos Galata* ». Ruinard, qui nous a donné, non le texte de Grégoire de Tours, mais un essai de traduction de ce texte en latin classique, aurait dû, pour être conséquent, écrire ici *quod gallica lingua Vassum Galatam vocant*. Il a ici respecté par exception le texte original, où l'on avait employé le datif pour l'accusatif (3). De là le contre-sens dont nous parlons. Quand M. Arndt aura publié le texte original dans son entier, on découvrira probablement d'autres contre-sens, tant dans la traduction latine que dans les versions françaises de cette traduction.

Je suis étonné qu'on n'ait pas trouvé singulier l'emploi, dans Grégoire de Tours, du mot *Galatae* avec le sens de Gaulois d'Europe · car ce sens est étranger à la langue latine. Galates, en latin, ce sont les habitants de la Galatie ou les Gaulois d'Asie Mineure, ce ne sont pas les Gaulois d'Europe (4).

(1) Bordier, *Histoire ecclésiastique des Francs*, p. 28.

(2) *Revue archéologique*, t. XXIX, p. 30.

(3) J'ai réuni onze exemples de ce phénomène grammatical dans mon traité de *la Déclinaison latine en Gaule*, p. 17.

(4) Cicéron, *Ad Atticum*, l. VI, ep. 5, § 3, édition Nobbe, in-4, p. 863; Pline, l. VIII, c. 64, § 5, édition Littré, t. I, p. 344; ou l. VIII, c. 42, édition Teubnerianus, t. II, p. 71, l. 30.

Galatae, datif classique de *Galata*, employé pour l'accusatif comme *Vasso*, a, dans le passage précité de Grégoire de Tours, un sens qui a déjà été déterminé par le fondateur de la philologie celtique. Zeuss est arrivé aussi au même résultat pour *Vasso*.

Vasso-s est le vieux gallois *guas* (*puer*, *servus*), qu'on trouve déjà dans un manuscrit des environs de l'an 800 (1); on écrit aujourd'hui *gwas*, qui veut dire « jeune homme, domestique ». *Vassos* semble identique au sanscrit *vatsa-s*, « enfant » et « veau » (2). Le thème *vasso-* se montre dans les composés gaulois *Dago-vassus* et *Vasso-rix*. Le premier, qui paraît signifier « bon garçon », nous est fourni par une inscription de la Prusse Rhénane (3). Le second, *Vasso-rix*, qui se trouve dans une inscription d'Alsace (4), voudrait dire « prince des garçons ».

Galata est la forme latine du nom grec de la race celtique, Γαλάτης. Dans Polybe (l. II, c. 20, § 5, 2e édition Didot, p. 83), la forme Γάλατος est employée comme nom propre d'homme. Galatos est un roi des Boies, que ses sujets mirent à mort 237 ans avant J.-C. Ce mot paraît donc d'origine celtique. Il y a en vieil irlandais un thème féminin *gala;* précédé du préfixe *di* (en latin *de*), ce thème signifie « vengeance, condamnation, châtiment »; précédé du préfixe *air* (en gaulois *are*, en grec περὶ), il veut dire « armes, bataille »; quand on réunit devant lui les deux préfixes *imm* = *ambi* (en grec ἀμφι-) et *air*, il prend le sens de « lutte »; les deux préfixes *do* et *vo* (en grec ὑπο-), réunis devant le même thème, lui donnent le sens d' « attaque » (5). Du même thème dérivent le gallois *galanas*, « homicide » (6), l'irlandais *galar* et *galarche*, « maladie » (7). La racine de ce thème, *gal*, existe en lithuanien; elle signifie « faire du mal », « tuer » : *gela*, nom féminin, veut dire « douleur » (8) en lithuanien, et paraît identique à l'irlandais *-galá*. L'allemand *quaelen*, « faire du mal » et plus anciennement « tuer », semble avoir la même origine (9). *Galatos*, *Galatês*, *Galata*, paraît donc signifier

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 1058.

(2) Siegfried et W. Stokes, *Miscellanea celtica*, p. 33; W. Stokes, *Some remarks on the celtic additions to Curtius' greek etymology*, p. 15; Kuhn, *Beitraege*, VIII, 324.

(3) Brambach, n° 692.

(4) Orelli, n° 4967 (t. II, p. 424); Brambach, n° 1658.

(5) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 997.

(6) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 833.

(7) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 223, 780, 809.

(8) Fick, *Vergleichendes Woerterbuch*, 2e édition, p. 518; 3e éd., t. III, p. 54; Pott, *Wurzel-Woerterbuch*, t. II, p. 248.

(9) Fick, *Vergleichendes Woerterbuch*, 2e édition, p. 713; 3e éd., t. III, p. 54.

« celui qui fait du mal, celui qui tue, celui qui fait la guerre, guerrier ». Le suffixe *-ta* aurait dans ce mot un sens actif, qui, bien qu'exceptionnel, se rencontre, concurremment avec le sens de participe passé, dans la plupart des langues indo-européennes (1), notamment en grec (2) et dans les langues celtiques (3).

Vassos Galata serait donc « le garçon qui fait la guerre, qui tue ». Le commentaire de ce titre du Mercure arverne nous est fourni par l'hymne d'Homère à Hermès, qui, aussitôt né, porte le surnom de meurtrier d'Argus, vole les génisses d'Apollon, et en met deux à mort. Le titre d'Ἀργειφόντης, « meurtrier d'Argus », est déjà donné à Hermès dans l'*Iliade*.

Je ne chercherai pas à expliquer pourquoi *Galata* ou *Galates* est devenu, depuis Timée et à partir des expéditions gauloises en Grèce, dans la première moitié du IIIe siècle avant J.-C., le terme de prédilection des Grecs pour désigner la race celtique. Timée, Sicilien exilé, qui vécut à Athènes de l'an 310 à l'an 260 avant notre ère, semble avoir pris plaisir à penser que ses antiques compatriotes Polyphème et Galatée étaient les ancêtres des guerriers celtes qui faisaient trembler la Grèce (4). Les Grecs ont trouvé une certaine satisfaction à admettre que ces horribles et sacriléges ennemis descendaient d'un cyclope anthropophage et impie.

Οὐ γὰρ Κύκλωπες Διὸς αἰγιόχου ἀλέγουσιν
οὐδὲ θεῶν μακάρων (5).

Ces paroles attribuées par Homère à Polyphème auraient pu être mises dans la bouche des spoliateurs du temple de Delphes.

Il n'y a probablement aucun rapport étymologique entre *Gallus*

(1) Schleicher, *Compendium*, 2e édition, p. 435.

(2) La forme grecque avec sens actif est -της, -του; Ad. Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, p. 250.

(3) *Grammatica celtica*, p. 801 ; en vieux cornique, *cheniat* veut dire « chanteur ».

(4) Les amours de Galatée et de Polyphème avaient été le sujet d'un poëme de Philoxène, courtisan de Denys le Jeune, vers le milieu du IVe siècle : voir les fragments 13 de Phanias d'Erèse et 43 de Duris de Samos (Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. II, p. 297, 298, 479, 480). Sur l'origine cyclopéenne des Gaulois, voir Timée, fragment 37 (Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 200). La légende qui fait descendre d'Hercule les Celtes ou Galates (voir le traité apocryphe d'Aristote *De mirabilibus auscultationibus*, Timagène, Parthénius, Diodore) est de date relativement récente. Dans les versions les plus anciennes du voyage d'Hercule en Espagne (Eschyle, Apollodore), ce héros ne rencontre que des Ligures sur les côtes de la Gaule méridionale, et il n'est pas question des Celtes.

(5) *Odyssée*, IX, 275.

d'une part et *Galata*, *Galates* ou *Galatos* d'autre part, bien que ces deux termes désignent le même peuple. Certainement les suffixes sont différents : dans *Gallus* le suffixe est *lo-s*, variante de *ro-s;* dans *Galata* et ses variantes le suffixe est *ta*, *tê-s* ou *to-s*, dont le *t*, s'il était précédé immédiatement de *l*, se changerait en *s*, comme dans *celsus*, *pulsus*, ou serait conservé, comme dans *altus* et *sepultus*. Si, comme je pencherais à le croire, *Gallus*, nom propre, sobriquet donné par les Romains à nos ancêtres, est identique au nom latin du « coq », dont le sens littéral est « le crieur », la racine, *gar*, « crier », de *Gallus* diffère aussi de la racine de *Galata*.

Il n'y a non plus aucune relation entre *Galata* ou ses variantes et *Gallus* d'une part, et d'autre part *Gaidal*, aujourd'hui *Gaoidheal*, un des noms de la race irlandaise (1), qu'on écrit *gael* en anglais. Le rapport de consonnance qui existe à présent est de date moderne, et tient à ce que le *d* de *Gaidal* ne se prononce plus. *Gaidal* vient probablement de *gaid*, « vent », et signifie « impétueux ».

Le grec Κελτός, le latin *Celta*, sont les formes données par les Grecs et les Romains à un mot gaulois identique au latin *celsus*, participe passé passif de la racine CEL, anciennement KAR (2).

En résumé, Γαλάτης veut dire « guerrier » et « meurtrier »; *Gallus*, « crieur » et « coq »; *Gaidal* (aujourd'hui *Gael*), « impétueux »; Κελτὸς, « haut ». Le premier de ces noms est d'origine celtique, a été employé par les Gaulois comme nom propre d'homme, comme surnom de leur Mercure, et est devenu en grec, depuis Timée, le terme le plus usité pour désigner la race celtique. Le second paraît d'origine latine, et il a en latin la même valeur ethnographique que Γαλάτης en grec. *Gaidal* est un des noms de la race irlandaise, laquelle est elle-même une subdivision de la race celtique. Κελτός, écrit par les Romains *Celta*, paraît être le nom que se donnaient eux-mêmes les Celtes continentaux (3).

Reste à examiner si *Galata*, surnom du Mercure gaulois, est identique au thème du datif *Galeti*, qui paraît avoir la même valeur dans l'inscription de Bittburg rappelée par M. L. Havet.

Les thèmes féminins en *a* faisaient en celtique leur datif en *i* :

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. VIII.

(2) Corssen, *Ueber Aussprache*, 2e édition, t. I, p. 516; Curtius, *Griechische Etymologie*, 4e édition, p. 152; cf. Gluck, dans Kuhn, *Beitraege*, t. V, p. 97.

(3) M. Lemière a soutenu une thèse différente : il l'a fait avec beaucoup d'érudition et de talent; mais des idées préconçues l'ont empêché de voir que les textes si nombreux qu'il cite ont en général un sens opposé à celui qu'il leur attribue.

ainsi, en vieil irlandais, *grian*, « le soleil » = *grénd*, fait au datif *grein* = *gréni*; *serc*, « amour » = *sercá*, fait au datif *seircc* = *serci* (1). Si donc il y avait en gaulois des thèmes masculins à forme féminine en *a*, ces thèmes ont dû terminer en *i* leur datif singulier. La forme latine *Celta*, dans César (2), paraît démontrer qu'il y avait en gaulois des thèmes masculins de cette espèce. Mais je ne sache pas qu'on en ait relevé d'exemple en irlandais; et, en celtique, le datif ordinaire des thèmes masculins en *a* se terminait en *u*. Les Romains rendaient ordinairement cet *u* par *o*, comme dans l'inscription citée où le gaulois *Vassu* est écrit *Vasso*. Ce n'est pas une raison pour refuser d'admettre que *Galeti* ait pu être le datif d'un thème gaulois *Galata*.

L'hypothèse de M. L. Havet semble donc parfaitement rationnelle. Le dieu gaulois mentionné par Grégoire de Tours paraît identique à celui de l'inscription de Bittburg.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 243; cf. Ebel, dans Kuhn, *Beitraege*, t. I, p. 182.

(2) César, *de Bello Gallico*, l. I, c. 1. Comparez *Belga*, *Galba*.

INSCRIPTION DE SCOPÉOLS

M. Riemann, membre de l'École d'Athènes et de l'École de Rome, s'occupe, depuis quelque temps, de dépouiller les anciens recueils d'inscriptions grecques qui sont conservés dans les bibliothèques d'Italie. Il veut bien me communiquer le texte suivant qui se lit dans le manuscrit 996 de la bibliothèque Riccardienne, manuscrit du XVIe siècle où sont réunis un grand nombre d'extraits de Cyriaque d'Ancône.

L'inscription est précédée de l'indication que voici : *Ex Cycladum monumentis veteribus per Cyriacum Anconitanum ad exiguam insulam nomine Scopulum ad turrim in mœnibus ad mare vergentibus.*

Le copiste n'a pas donné les caractères épigraphiques, mais la transcription en caractères courants.

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἐπὶ ἄρχοντος ἐν Ἀθήναις Κωπονίου
Μαξίμου, μηνὸς ἑκατομβαιῶνος, ἐν δὲ
Πεπαρήθῳ Ἀσκληπιοδώρου τοῦ Φι-
λίππου Ῥαμνουσίου, μηνὸς πιθοικιῶνος,
Τιβ. Κλαύδιος Χαροπεῖνος Φρασινείκου
Ῥαμνούσιος.

I. Bœckh et Ross ont très-bien montré que si l'identification de la moderne Scopélos et de l'île appelée par les anciens Πεπάρηθος était vraisemblable, elle n'était point certaine. Voyez en particulier les remarques de Bœckh au numéro 2154 *c*, supplément au t. II, et celles de Ross dans le fascicule II des *Inscriptiones ineditæ* (1842), page 90. Le texte copié par Cyriaque lève tous les doutes ; il a été trouvé à Scopélos et porte le nom de Péparèthe.

Le manuscrit de la Riccardienne 996 contient une autre inscription de Scopélos que Virlet a retrouvée dans l'île, lors de l'expédition

de Morée. Elle a été publiée par Le Bas et reproduite par Bœckh, *Corpus*, 2154 *e*.

II. L'inscription de Cyriaque est le second texte aujourd'hui connu qui soit daté par l'éponymat de Κωπόνιος Μάξιμος. Le premier texte, découvert à Athènes, a été publié par Ross et par Pittakis (*Arch. Zeitung*, 1844, p. 247; *Demen*, p. VII; Ἐφημ. ἀρχ., n. 727). Cet archonte appartient au Ier siècle ou au début du IIe siècle après notre ère, sans que la date puisse en être fixée avec certitude (*Chronologie des archontes*, p. 125; *Fastes éponymiques*, p. 66; Neubauer, *Commentationes epigraphicæ*, p. 108). Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à la page 125 de la *Chronologie des archontes*, des raisonnements proposés par Meier pour classer cet éponyme, *Vorwort zu Ross die Demen*, p. VII (1).

L'inscription de l'*Éphéméride archéologique* d'Athènes, n. 3328, mentionne un Κωπόνιος Μάξιμος qui est l'éponyme, comme l'a montré M. Neubauer, *ouvr. cité*, ch. XIII.

Les trois textes donnent trois orthographes différentes, Κωπόνιος, Κοπώνιος et Κωπώνιος.

III. Le mois πιθοικιών, à ma connaissance, est nouveau; il correspond au mois ἑκατομβαιών des Athéniens, c'est-à-dire à la seconde moitié de juillet et à la première moitié d'août.

A. DUMONT.

(1) Lenormant, *Recherches archéologiques à Éleusis*, p. 170.

OBSERVATIONS DE M. SCHLIEMANN

EN

RÉPONSE A M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN

M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN ET L'ILIUM HOMÉRIQUE [1]

Dans son travail sur le véritable site de Troie, travail lu à l'Institut et dont le *Journal officiel* des 7 et 14 juillet nous donne l'analyse, M. Vivien de Saint-Martin demande comment un voyageur a pu récemment écrire qu'à Bounarbachi « rien ne porte la moindre trace de la main de l'homme ». Mais ce voyageur a eu parfaitement raison, et de quelque source que M. Vivien de Saint-Martin tienne le renseignement « qu'à l'extrémité de la plaine de Troie, au pied d'une hauteur rocheuse, *où des vestiges presque effacés dénotent l'existence d'une ville antique*, plusieurs sources jaillissent, etc. », ce renseignement est *absolument faux*. Tant aux quarante sources (qui ne se divisent point en deux groupes comme le prétend M. Vivien de Saint-Martin, mais qui jaillissent du rocher sur une ligne non interrompue d'environ cinq cents mètres) qu'entre celles-ci et Bounarbachi, il n'y a que le pur sol vierge, qu'on trouve aussi *partout* dans le village, qui du reste ne date que d'une centaine d'années, comme nous le laissent voir les épitaphes de ses cimetières turcs. Les nombreux tronçons de colonnes qu'on voit sur ces derniers et au village même proviennent d'Alexandria Troas et

(1) La *Revue* n'a pas à prendre parti dans la controverse qu'ont provoquée les découvertes et les théories de M. Schliemann; mais elle tient à mettre sous les yeux de ses lecteurs toutes les opinions. C'est pour cela qu'après avoir publié le mémoire de M. Vivien de Saint-Martin, elle a cru devoir reproduire aussi la réponse à ce mémoire, qui a été envoyée par M. Schliemann et lue par M. Ravaisson à l'Académie.
(*Note de la rédaction.*

d'Ilium, que M. Vivien de Saint-Martin appelle *Ilium Novum* et qui n'a reçu cette épithète que 1427 ans *après sa disparition*, c'est-à-dire en 1788, de Lechevalier. Mais ce voyageur a dédaigné de visiter son Ilium Novum; c'est évident par la carte de son ouvrage, sur laquelle il indique cette ancienne ville au delà du Scamandre, près de Koum-Kalé, à côté de la mer, et ainsi à six kilomètres de son site réel. J'ai fait des fouilles en maints endroits à Bounarbachi, et j'en ai fait en plus de mille endroits sur les vastes hauteurs qui séparent ce village de la petite acropole aux murailles cyclopéennes située à l'extrémité du Balidak. J'affirme sur mon honneur que j'ai trouvé partout le pur sol vierge, nulle part la moindre trace que ces lieux aient jamais été habités, partout le rocher abrupte, à pic et pointu, qui n'a évidemment jamais été touché par la main de l'homme. J'affirme que si jamais, dans la plus haute antiquité, une seule maison en bois eût été bâtie sur ces hauteurs, nous trouverions encore aujourd'hui, dans les tessons qu'elle aurait laissés, des indices de son existence; car les tessons sont bien plus indestructibles que toutes les murailles. L'emplacement de Mycènes n'a pas été habité depuis 468 avant J.-C., et pourtant il est encore aujourd'hui jonché de tessons dont les couleurs n'ont rien perdu de leur éclat, bien qu'elles aient été exposées depuis 2342 ans au soleil brûlant. Mais puisqu'il n'y a pas la moindre trace de tessons sur les hauteurs de Bounarbachi, aucune habitation humaine n'a jamais pu y exister. M. Vivien de Saint-Martin s'appuie sur le témoignage de von Hahn et Ziller; il ne l'aurait probablement pas fait s'il eût eu leur ouvrage (1) sous la main, car voici ce qu'ils affirment (p. 33-34) : « Toute la localité (des « hauteurs de Bounarbachi) ne montre *pas le moindre* indice qu'une « grande ville ait jamais pu s'y trouver, ville qui aurait dû s'étendre « sur le vaste versant du Balidak, du pied de l'acropole aux sources de « Bounarbachi. Malgré toutes nos recherches les plus assidues et pro- « longées, nous n'y avons pu découvrir aucun indice qui y pourrait « faire supposer l'existence d'un établissement humain quelconque, « pas même d'anciens tessons ou fragments de briques, ces témoins « éternels et inévitables d'anciennes habitations. Aucun fragment « de colonne ou de pierre de taille, aucune trace de ruine, aucun « plateau carré coupé dans le rocher, aucune trace de nivellement « de celui-ci; partout le sol vierge qui n'a jamais été touché par la « main de l'homme. » On lit ensuite dans le même ouvrage (p. 35),

(1) *Die Ausgrabungen auf der homerischen Pergamos*, von J. G. von Hahn. Leipzig, 1865.

qu'après avoir cessé leurs petites fouilles dans l'acropole à l'extrémité du Balidak, von Hahn et Ziller *reviennent de l'idée qu'ils ont fouillé la Pergame de Troie, ils ne croient plus que cette ville ait jamais existé*, mais ils soutiennent : « que les formes helléniques « des très-anciennes légendes aryennes du siége de Troie et de sa fin « tragique ont été localisées dans la Troade et adaptées aux hauteurs « de Bounarbachi. » Mais ces deux voyageurs (von Hahn et Ziller) ont été les seuls qui, avant moi, aient fait des fouilles dans la petite acropole à l'extrémité du Balidak. Tous les grands savants qui l'ont honorée de leur visite se sont contentés de la seule vue de ses murailles cyclopéennes pour y reconnaître la Pergame de Troie, et ils ont écrit ensuite de volumineux ouvrages pour défendre la théorie de Lechevalier, dont ils auraient reconnu le *néant* s'ils avaient profité des courts moments qu'ils ont passés dans leur Pergame pour y faire un trou dans le sol ; car dans ce trou ils auraient nécessairement trouvé des tessons de toutes les époques auxquelles l'acropole a été habitée. Ces tessons leur auraient donc fourni avec précision deux *termini* pour la chronologie des murailles cyclopéennes, *car il est tout à fait impossible que celles-ci soient ou plus anciennes que les plus anciens ou plus modernes que les plus nouveaux tessons du site qu'elles renferment*. Von Hahn et Ziller ainsi que moi-même nous avons fouillé le plateau de l'acropole en plus de cent endroits, et comme nous n'y avons trouvé que ces poteries faites au tour, lisses ou cannelées, du IIIe siècle, d'autres de formes plus gracieuses et aux couleurs plus vives que l'archéologie fait remonter aux IVe et Ve siècles, et *pas un tesson* plus ancien que le VIe siècle avant J.-C., il est parfaitement sûr que les murailles cyclopéennes de cette forteresse ne peuvent pas dépasser cet âge. Je déclare qu'il n'y a pas le moindre vestige de poterie archaïque, pas la moindre trace de cette poterie préhistorique faite à la main, dont j'ai trouvé des milliers de beaux exemplaires dans les profondeurs d'Ilium ; pas même une seule de ces innombrables « fusaïoles » aux ornements gravés que l'on ramasse dans les couches préhistoriques d'Ilium à chaque coup de bêche. Si, comme le dit M. Vivien de Saint-Martin, l'architecte Mauduit n'a point trouvé de médailles ou monnaies dans la dite acropole, c'est bien naturel, puisqu'il n'y a pas fait de fouilles. Von Hahn et Ziller décrivent, p. 23 de leur ouvrage, les seize médailles qu'ils y ont trouvées et qui appartiennent, d'après le témoignage d'un numismate expérimenté, le baron von Prokesch, aux IIe et IIIe siècles avant J.-C. J'y en ai trouvé aussi quelques-unes des mêmes siècles. L'accumulation des débris est minime dans l'acropole ;

bien que le rocher ait été nivelé et égalisé, on l'y voit pourtant en maints endroits; l'épaisseur de la couche de décombres est en moyenne *de 1/2 mètre*, et seulement du côté nord l'accumulation a deux mètres de profondeur. Comme le prouvent les plans que von Hahn et Ziller ont ajoutés à leur ouvrage, *cette acropole a justement la moitié de la grandeur de l'acropole d'Athènes*. Enfin l'importante inscription de soixante-quatorze lignes que j'ai trouvée dans le temple de Minerve à Ilion et que j'ai publiée, p. 198-206 de mon dernier ouvrage, intitulé *Antiquités troyennes*, ne laisse pas de doute que cette acropole ne soit tout bonnement la ville de Gergis qui, selon Strabon (p. 616), a été détruite par Attale de Pergame. Mais nous ignorons complétement lequel des trois Attales a été le vainqueur de Gergis. La distance de cette ville à Bounarbachi est d'une bonne demi-heure; il y a dix minutes de plus jusqu'aux quarante sources. Immédiatement devant Gergis sont les trois prétendus tombeaux héroïques de forme conique, dans lesquels Lechevalier et tous les grands savants qui ont adopté sa théorie ont reconnu les mausolées d'Hector et d'Hécube. L'un d'eux, qui est construit de pierres amoncelées, qui ressemble ainsi à la description qu'Homère (*Iliade*, XXIV, 797-799) fait du tombeau d'Hector, et qui pour cela a été reconnu comme le tumulus de ce héros, a été fouillé en octobre 1872 par sir John Lubbock, qui y a trouvé une masse de poterie du IIIe siècle avant J.-C., et ce prétendu tumulus d'Hector ne peut donc pas être plus ancien. Les murailles cyclopéennes, dans le genre de celles de Gergis, abondent dans la Troade ; on en trouve sur une colline vis-à-vis du Balidak, au delà du Scamandre, sur une hauteur près du Thymbrius supérieur, dans l'acropole d'Ophrynium, près de la ville d'Iné, dans la ville de Néandrie sur le mont Chigri, et en maints autres endroits. On constaterait facilement l'âge de toutes ces fortifications cyclopéennes en y faisant de petites fouilles, mais elles ressemblent tellement à celles de Gergis qu'elles doivent dater de la même époque. Aucune d'elles n'est préhistorique, aucune d'elles ne peut remonter au temps de la guerre de Troie, parce que ce genre de construction manque tout à fait dans les ruines des quatre peuples préhistoriques qui ont précédé la colonie grecque sur le site d'Ilium. Seulement chez le deuxième peuple, que, pour de puissantes raisons et sur des preuves manifestes longuement expliquées dans mon livre intitulé *Antiquités troyennes*, j'identifie avec le peuple de Priam, les maisons ordinaires sont en briques crues, le palais du roi, la porte Scées, la grande Tour, etc., sont bâtis de pierres jointes avec de la terre, et ce genre de construction est général chez le premier et

le troisième peuple. Une telle architecture n'a encore jamais été trouvée, sauf dans les maisons préhistoriques que l'École française d'Athènes a découvertes sur l'île de Théra au-dessous d'une énorme couche de pierre ponce et de cendres volcaniques. Mais ces matières ont été crachées par le grand volcan central, qui, dans l'opinion des géologues compétents, a dû disparaître environ 2000 ans avant J.-C. Ces murs de maisons de Théra ne diffèrent qu'en ceci de ceux d'Ilium, qu'ils sont enduits d'une couche épaisse de chaux et qu'ils sont embellis d'ornements peints aux couleurs vives, tandis qu'à Ilium il n'y a nulle trace ni de chaux, ni de peintures, ni de couleurs. Tandis que M. Vivien de Saint-Martin réclame pour Gergis une si énorme antiquité, pour cette petite ville relativement moderne dans laquelle l'accumulation des décombres n'est que de 1/2 *mètre en moyenne* et n'atteint deux mètres que dans un seul endroit, il proclame que je n'ai découvert à Ilium que la ville plusieurs fois détruite, incendiée, rétablie, des Éoliens, des Lydiens, de Lysimaque, de Sylla, d'Auguste et des empereurs. Cela prouve qu'il ne m'a pas fait l'honneur de lire mon ouvrage *Antiquités troyennes*, parce que, s'il l'avait fait, il saurait qu'à *Ilium la couche des décombres a une épaisseur de seize mètres*. Pour se rendre bien compte de ce chiffre, il faut considérer que les plus hautes maisons des boulevards de Paris ont à peine seize mètres de hauteur. Les deux mètres supérieurs de cette croûte gigantesque appartiennent seuls à la colonie grecque; les autres quatorze mètres appartiennent aux quatre nations préhistoriques qui s'y sont succédé *longtemps avant le temps d'Homère*. Car, comme l'a bien prouvé M. François Lenormant dans deux savants articles (*the Academy*, 21 et 28 mars 1874), même les vases et autres objets du dernier peuple préhistorique, celui dont on atteint les ruines déjà à deux mètres sous terre, sont des siècles plus anciens qu'Homère. Si M. Vivien de Saint-Martin voulait se donner la peine de visiter Ilium, il reconnaîtrait facilement dans les tranchées verticales de mes fouilles, dans la couche de décombres rouges entre sept et dix mètres de profondeur, que par la terrible catastrophe dont chaque pierre et chaque tesson porte l'empreinte, tous les monuments en ont été recouverts d'une couche de cendres et de débris de deux à trois mètres d'épaisseur, et qu'on a bâti sur cette couche la nouvelle ville sans se soucier le moins du monde de la ville enterrée. Cet oubli de l'ancienne ville ne pourrait être mieux prouvé que par la porte de Scées, qui n'a pu servir qu'au peuple troyen; car, recouverte par l'immense incendie d'une couche de trois mètres de cendres et de pierres, elle est restée ensevelie ainsi,

et le palais royal du peuple suivant s'étendait sur une bonne partie de cette porte. En la déblayant, je n'ai enlevé du nouveau palais que la partie qui la couvrait. J'ai laissé tout le reste de ce dernier *in situ* au-dessus des ruines de l'ancien palais, pour qu'on puisse se convaincre de la véracité de mes paroles. Personne n'a jamais fait de fouilles dans l'antiquité historique, et beaucoup moins encore dans les temps préhistoriques, et, comme les successeurs des Troyens ne voyaient pas les ruines de Troie, il est bien possible qu'ils les aient cru perdues et que cette croyance se soit perpétuée. Si Homère a visité l'emplacement d'Ilium, il l'a nécessairement dû trouver désert, parce que Troie était ensevelie au-dessous de la ville suivante, qui avait succombé à son tour et qui était enterrée au-dessous d'une ville en bois qui avait également péri. L'Ilion qu'il chantait d'après l'ancienne « Saga » était donc recouvert d'une couche de décombres de huit mètres d'épaisseur. Homère n'a pu nous donner qu'une description vague de la ville, parce qu'il n'en connaissait les monuments que par la « Saga ». En outre, il chantait des événements qui avaient eu lieu 1000 ou 1200 ans avant son temps; car il est certain que si un jour l'Institut de France fait examiner mes fouilles et les objets que j'y ai trouvés par une commission de spécialistes, il sera constaté que la grande catastrophe d'Ilion a eu lieu environ 2000 ans avant J.-C.

Malheureusement M. Vivien de Saint-Martin n'a pas visité la Troade, autrement il ne nous donnerait pas des renseignements aussi erronés sur la topographie homérique. En effet, s'il était sur le bord du ruisseau de Bounarbachi qu'il identifie avec le Scamandre, et si quelqu'un venait lui dire que c'est le *grand fleuve tourbillonnant* (*Iliade*, XX, 73), le *fleuve terrible* (XXI, 25-26), le *fleuve profond* (XXI, 8), le *fleuve divin Xanthos qui assiste à l'assemblée des dieux dans l'Olympe* (XX, 40), *qui est le fils de Jupiter* (XXI, 2), le *fleuve aux bords escarpés et hauts* (XXI, 171-175, 200), le *fleuve aux bords montagneux* (X, 36), alors il croirait à une mauvaise plaisanterie. Mais, à mon profond étonnement, M. Vivien de Saint-Martin exclut à dessein toutes ces épithètes homériques contre chacune desquelles sa théorie impossible se serait broyée, et il n'a choisi d'Homère que deux ou trois autres épithètes du Scamandre qui s'adapteraient bien au cours paisible du ruisseau de Bounarbachi. Erronée est l'opinion de M. Vivien de Saint-Martin que ce ruisseau a jadis coulé dans le Mendéré, qu'il identifie faussement avec le Simoïs d'Homère; car le Mendéré, qui est le véritable Scamandre d'Homère, a jadis occupé l'immense lit du petit ruisseau Kalifatli-

Asmak, dont l'ancienne embouchure est à côté du tombeau d'Ajax, au N.-E. de la plaine. Les trois vastes lits de fleuve qu'on voit entre son ancienne embouchure et son embouchure actuelle, et qui ne peuvent avoir appartenu à aucun autre fleuve qu'à lui, prouvent qu'il n'a changé son cours que peu à peu dans la suite des siècles. Le Simoïs, le Doumbrek-sou actuel, se jette encore aujourd'hui à un quart d'heure au nord d'Ilion dans le Kalifatli-Asmak, l'ancien lit du Scamandre. M. Vivien de Saint-Martin dit qu'Hérodote cite déjà les attérissements du voisinage d'Ilion. Ce n'est pas exact, car il dit seulement (II, 10) que la plaine de Troie a été jadis un golfe de la mer. M. Vivien de Saint-Martin dit ensuite que Strabon, d'après Démétrius de Scepsis (200 ans avant J.-C.), met un intervalle de douze stades ou deux kilomètres entre Ilion et le port des Achéens sur l'Hellespont. Mais c'est une grosse erreur. La distance entre l'Hellespont et Ilion n'a pas changé, ni depuis le temps de Strabon ou de Démétrius, ni depuis le temps d'Hérodote ou d'Homère. Pour preuve, je cite la ville d'Achilléion dont parle Hérodote (V, 94), qui fut bâtie par les Mityléniens (Strabon, XIII, p. 110, éd. Tauchn.) et dont Pline (V, 33) constate la disparition. Mais Achilléion a été situé sur l'emplacement de Koum-Kalé, c'est-à-dire sur la pointe la plus avancée dans l'Hellespont de toute la plaine de Troie ; on en trouve continuellement des ruines grandioses en creusant des puits ou des caves. Celui qui en doute, qu'il creuse à Koum-Kalé un trou seulement de soixante centimètres de profondeur; il y trouvera, sinon de suite des marbres, au moins des masses de tessons antiques. En outre, comme je l'ai déjà expliqué dans mon ouvrage intitulé *Ithaque, Péloponnèse et Troie*, l'élévation graduelle de toute la pente de la chaîne d'Intépé repousse la supposition qu'un golfe ait jamais pu exister dans la Troade, et on en devient parfaitement sûr quand on examine les bords hauts et escarpés du petit fleuve Intépé-Asmak et du Kalifatli-Asmak, près de leur embouchure dans un sol marécageux. Si ce sol était le produit des alluvions des rivières, les bords de ces rivières ne pourraient pas avoir une hauteur verticale de deux à quatre mètres dans les endroits où la terre est marécageuse et molle. En outre, les grands lacs d'eau salée, de grande profondeur, à l'extrémité de la plaine, combattent énergiquement l'hypothèse que la plaine de Troie, en tout ou en partie, ait pu être formée par alluvion; car, si les rivières faisaient des dépôts au profit de la plaine, ces lacs devraient d'abord être remplis. La grande Stomalimne, dont parle Strabon (XIII, 1, p. 103, éd. Tauchn.), existe encore et elle n'est, sans aucun doute, ni plus ni moins grande que

du temps de Strabon, car l'eau qui se perd de la lagune par l'évaporation est remplacée aussitôt par l'infiltration de l'eau de la mer. En outre, le courant de l'Hellespont, qui court avec une rapidité de trois nœuds par heure, enlève la matière alluviale des fleuves et la dépose sur les bas-fonds à gauche en sortant de l'Hellespont, à quelques kilomètres de la plaine de Troie, et ce même courant a toujours dû prévenir un accroissement de la côte. Ainsi l'assertion de Strabon d'après Démétrius, que tout l'espace de terrain entre la côte et Ilium, et par conséquent six kilomètres de long sur quatre de large, serait un produit alluvial posthomérique, est une hypothèse absurde; ce n'est qu'une fiction inventée par Démétrius pour prouver que Ilium n'a pu être l'ancienne Troie. Parfaitement aussi absurde est son assertion que cette dernière a été le site de Ἰλιέων Κώμη; mes fouilles dans cet endroit ont prouvé qu'aucune ville n'a pu y exister; il y eut seulement un pauvre petit village.

Comme les assertions erronées de M. Vivien de Saint-Martin ne peuvent pas manquer de répandre beaucoup de fausses opinions dans le public, j'ai cru de mon devoir, dans l'intérêt de la science, de les réfuter par des preuves et par des faits contre lesquels toutes ses fausses théories doivent se briser.

HENRI SCHLIEMANN.

Athènes, 19 septembre 1874.

CIMETIÈRE CHRÉTIEN DE JULIA CONCORDIA

(PORTO GRUARO, EN VÉNÉTIE)

Au fond de l'Adriatique, à égale distance environ du Tagliamento et du Livenza, les Romains, vers la fin de la République, avaient fondé, sur les bords du Lemene, la colonie de Julia Concordia. Cette station militaire n'a pas d'histoire. Notée surtout comme fabrique d'armes de guerre, elle fut saccagée par les Huns d'Attila en 452. Les éléments achevèrent ensuite l'œuvre de destruction commencée par les barbares. Les débordements des cours d'eau voisins et plus particulièrement, sans doute, la terrible inondation de la fin du VIe siècle, mentionnée par Paul Diacre au 18e livre *de reb. gest. Longob.*, ensevelirent sous une couche de limon les ruines de la cité, et, suivant toute présomption, il ne subsistait guère de vestiges de l'antique Concordia quand, au IXe siècle, la population s'agglomèra de nouveau dans la localité et y créa la petite ville moderne de Porto Gruaro. Depuis cette époque, les travaux et les accidents de la vie quotidienne ont procuré par intervalles aux gens du pays la trouvaille d'épaves de la colonie telles que fragments de statues, de colonnes, de mosaïques, d'inscriptions, etc. Toutes les inscriptions qui ont pu être recueillies sont transcrites dans le t. V du *Corpus inscript. lat.* Quant aux débris de monuments, ils ne semblent avoir jamais offert, par le passé, un intérêt de premier ordre. Mais un heureux hasard a récemment amené une découverte aussi précieuse qu'exceptionnelle.

En 1873, une fouille entreprise pour l'extraction du sable, à cinq cents mètres de l'enceinte orientale de Julia Concordia, sur la rive gauche du Lemene, a révélé l'existence d'un cimetière chrétien, établi à ciel ouvert par les anciens. Grâce à un crédit immédiatement accordé par le conseil provincial, les terrains ont été déblayés avec méthode sur une large échelle, et la vue de cent soixante-cinq monuments funéraires, dégagés en tout ou en partie, suffit déjà pour donner idée de l'importance de cette nécropole, dont l'origine paraît remonter au règne de Constantin.

On a connu de tout temps un grand nombre de cimetières analogues, qui dataient de l'avénement du christianisme à la pleine liberté, et qui parfois peut-être occupaient l'emplacement même des *areæ* affectées, sous la protection de la loi (1), à l'inhumation des chrétiens durant l'ère de la persécution. Mais ces champs de repos, en Vénétie, en Istrie, en Dalmatie, en Allemagne, sur les bords du Rhin et en France, ont été bouleversés durant le cours des siècles; le plus considérable et le plus célèbre d'entre eux, les Aliscamps d'Arles ont subi cette douloureuse destinée. Conservé au contraire par son ensablement même, le cimetière de Julia Concordia est, après treize siècles d'oubli, rendu au jour dans son état originaire, et cette circonstance lui confère en ce moment un mérite unique.

Le promoteur des fouilles, M. Dario Bertolini, en a exposé les résultats acquis dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* (1873, p. 58, 1874, p. 18, et 1875, p. 42), et M. J.-B. de Rossi leur a consacré une substantielle dissertation dans le dernier fascicule de son *Bullettino di archeologia cristiana* (1874, 4e fasc., p. 133). Nous empruntons à ces mémoires, en y renvoyant les lecteurs désireux d'épuiser la matière, les indications sommaires que nous allons présenter.

Une voie large de plusieurs mètres et dirigée de l'orient à l'occident divise en deux sections la nécropole, qui était plantée d'arbres, comme l'attestent quelques restes de troncs. La partie septentrionale est la moins riche en tombeaux. Dans la partie méridionale, les sépulcres se réunissent par groupes de dix à douze, tournés communément de telle sorte que les défunts eussent le visage au soleil levant. La plupart ont incliné en divers sens et sont descendus à des niveaux variés par le fait des tremblements de terre. Tous, d'un modèle unique,

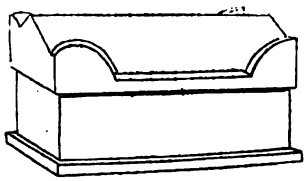

se composent d'une cuve en pierre, close d'un couvercle aigu, avec acrotères aux quatre angles; mesurée indépendamment du couvercle par M. Dario Bertolini, la cuve a 0m,75 de hauteur, 1 mètre de lar-

(1) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 93 et suiv., et *Bull. di arch. crist.*, passim.

geur et 2 mètres de longueur. Rien n'est plus fruste que le travail de ces tombes; parfois, tel ou tel ornement, grossièrement taillé, essaye d'en corriger la simplicité; mais ces sculptures de basse époque n'ont aucune valeur. Seulement, les frontons des couvercles portent souvent le monogramme constantinien ☧, le monogramme élargi ☧, le monogramme complété ☧, la croix monogrammatique ☧ ou d'autres emblèmes plus ou moins sûrement cruciformes. Ces signes probants du caractère chrétien de la nécropole ont, dans le cas présent, d'autant plus de prix qu'ils accompagnent des inscriptions dont les formules ne suffiraient pas, sauf exception, à déterminer péremptoirement la croyance des défunts. Les formules épigraphiques, dès lors, appartiennent ici par leur style à la période voisine de l'affranchissement de l'Église, et fixent, en conséquence, au IVe siècle l'établissement du cimetière de Julia Concordia, qui a continué de servir pendant la première moitié du Ve siècle. M. J.-B. de Rossi réserve d'ailleurs, et non sans cause, son opinion sur la question de savoir si l'usage du cimetière ne s'est pas prolongé au delà de l'année 452.

En effet, çà et là mais principalement dans la section septentrionale, on a rencontré des débris de monuments païens, les uns épars sur le sol, les autres employés à caler des tombes ou mêlés à des amas de moellons, d'autres engagés dans des maçonneries. Ce sont deux morceaux d'architrave en marbre, un cippe funéraire, des portions de statues, etc., dont l'exécution dénote l'art encore florissant de l'empire, et quatre inscriptions à l'honneur de fonctionnaires revêtus de charges militaires distinguées, inscriptions reportées, les deux principales du moins : celle de T. Desticius et celle de P. Cominius Clemens, à la seconde moitié du IIe siècle, par M. Henzen, qui les a lues et commentées (1) avec l'autorité de son érudition. N'est-il pas croyable que ces dépouilles ont été ramassées parmi les décombres de la ville abattue sous les coups des Huns et utilisées dans le cimetière par les familles échappées aux fureurs de l'ennemi, qui, pendant une suite d'années plus ou moins longue, n'ont pu se résigner à l'émigration? M. Dario Bertolini ne le veut pas. Il est convaincu que les atrocités d'Attila ayant « décidé les habitants « du littoral vénitien à se réfugier au milieu des lagunes, où ils res- « tèrent tout le temps des invasions barbares et certainement jusqu'à « l'assiette de la domination lombarde », la nécropole de Julia Concordia fut irrémissiblement abandonnée à partir de 452; d'où il

(1) *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1874, p. 42 et suiv.

attribue au fanatisme des premiers chrétiens la subversion des édifices qui ont fourni des matériaux aux sépultures. Mais cette assertion repose sur une pétition de principe; il faudrait démontrer, ce qui n'est nullement prouvé, que toute population déserta le pays après les ravages des Huns. Et, d'autre part, il est évident, suivant la concluante remarque de M. J.-B. de Rossi, que les monuments urbains desquels proviennent les principaux matériaux signalés, par cela seul qu'ils ne se rattachaient en quoi que ce soit au culte des idoles, n'ont pas été renversés pour assouvir des passions religieuses, et que les chrétiens du IVe siècle et du commencement du Ve n'avaient ni motif ni licence de dévaster leur propre cité et d'attenter à la mémoire des magistrats et patrons de la colonie.

Il a été relevé sur le front ou sur le flanc des tombeaux trente-six épitaphes, dont quatre en langue grecque. Sur le total, treize au moins des épitaphes latines et trois des grecques concernent des militaires. Ce n'est pas là une des moindres curiosités de la découverte actuelle. On sait combien sont relativement rares les inscriptions chrétiennes qui rappellent le métier des armes; ceci a été constaté d'une manière péremptoire par M. Éd. Le Blant, dont la parole fait loi en la matière; sur les 4734 inscriptions chrétiennes de l'*Index* de Séguier, l'éminent archéologue n'en a vu que 26, soit 0,55 pour 100, afférentes à des soldats, tandis qu'il en a compté 545, soit 5,42 pour 100, sur les 10,050 inscriptions païennes des recueils de Reinerius, Steiner et Mommsen (1). Or, dans les épitaphes chrétiennes du cimetière de Julia Concordia, celles des militaires entrent pour une proportion de 47 pour 100. Cette anomalie s'explique au surplus par la position stratégique de la colonie, où des troupes nombreuses tenaient en permanence garnison. Mais elle est tellement saisissante que l'on serait tenté de croire notre cimetière spécialement affecté aux militaires et à leurs familles, si le détail d'une inscription ne le montrait ouvert à la communauté des fidèles. Il y a, parmi les décédés, des guerriers de tous grades et de tous corps : les trois Grecs appartenaient, selon M. Henzen, aux cohortes Apaméennes; les Latins étaient un *campidoctor* et un simple soldat *numeri Batavorum seniorum*, deux *biarchi fabricenses*, c'est-à-dire attachés à la fabrique d'armes, un *biarchus qui militavit in numero Leonum seniorum*, un *tribunus militum Joviorum juniorum*, un *protector de numero armigerorum*, un *domesticus* ou garde du corps, un *principalis*, un *centenarius ex officio præfecti Illyrici Daciæ ripensis*, des vétérans

(1) Ed. Le Blant, *Manuel d'épigr. chrét.*, p. 13 et suiv.

dont deux *de numero Mattiacorum juniorum*. Enfin une inscription singulière est ainsi conçue :

FLAVIA OPTATA MILI·DE
NVM·REGI·EMESIV|DE
RV SI QVIS POSOVITV
ME·ARCVOLVAPEN·FI
RVI·AVR·LIB·VNA·

Le lapicide a été certainement fort négligent; pour l'intelligence du texte, il faut admettre, comme le propose M. Henzen, qu'au début de la troisième ligne, R a été gravé pour P, et qu'au début de la sixième ligne, R devait suivre et non précéder VI. On aurait alors : *Flavia Optata mili de num(ero) Regi(nensium) eme(t) siv(i) de pu(blico); si quis pos(t) ovitu(m) me(um) arc(am) volu(erit) ape(rire) n(umerabit) fi(sci) vir(ibus) aur(i) lib(ram) una(m)*. Mais comment expliquer l'abréviation *mili*? M. Henzen conjecture qu'elle désigne un soldat, mari de Flavia Optata, dont on a oublié d'insérer le nom; à vrai dire, une telle omission me semble dépasser toute mesure. M. Dario Bertolini applique l'abréviation qualificative à Flavia Optata elle-même, qui aurait porté les armes en façon d'amazone; l'hypothèse est bien hardie; autant vaudrait faire de la défunte une vivandière, si toutefois les armées romaines ont connu ces modernes auxiliaires. A mon gré l'épitaphe dont il s'agit laisse, en sa première partie, un problème à résoudre.

Les chrétiens de Julia Concordia ont fort appréhendé la violation de leur sépulture. Pour en conjurer le péril, Flavia Optata, on vient de le voir, frappe cette profanation de l'amende d'une livre d'or au profit du fisc. Vingt-six autres épitaphes énoncent une disposition analogue. Le chiffre de l'amende varie, sans raison appréciable, en or, entre 2 livres et 10 sous de 72 à la livre, en argent, entre 21 et 5 livres; mais le principe est le même. Le libellé de la stipulation rentre d'ailleurs toujours dans l'une des formules suivantes :

Fl(avius) Dassiolus vet(e)ranus de numero Mat(t)iacorum juniorum arcam sivi de proprio conparavit siv(e) et filius suus Variosus; SI Q(*u*)IS EA(*m*) P(*ost*) O(*bitum*) EOR(*um*) VOL(*uerit*) AP(*erire*) DAVI(*t*) FISCO AR(*genti*) P(*ondo*) V. = *Fl(avius) Felix sibi et Luci(a)e co(n)jugi de proprio suo vivi fecerunt;* VT NVL(*l*)VS POS(*t*) OVITVM NOSTRVM IN HAC SEPVLTVRA PONATVR DAVIT FISCO AVRI PONDO DVA. = *Aur(elia) Alexandria arcam comparavi mihi et Fl(avio) Sopatro marito meo dulcissimo q(ui) v(ixit) mecum an(nos)* XVIIII; ITA VT POST OBITVM NOST(*rum*) NVLLVS EANDEM

PVTET SE VIOLARE SI QVI(*s*) CREDIDERIT DABIT FISCI VIRIB(*us*) SOL.(*idos*) XXVI.

M. Henzen considère comme nouvelle en épigraphie, bien que connue en droit, la clause *fisci viribus*, et M. J.-B. de Rossi relève l'analogie qu'elle présente avec la loi édictée en 340 contre les violateurs de sépultures par l'empereur Constance, qui réserve *fisci viribus quidquid detractum de sepulcris*, et avec celle du même empereur datée de 357, qui prononce une peine de 10 livres d'or, au profit du fisc, contre ceux qui *corpora sepulta aut reliquias contrectaverint*. Une seule fois, ici, la république, c'est-à-dire la commune de Concordia se trouve substituée au fisc, dans une épitaphe incomplète que M. Henzen restitue approximativement en ces termes : *Fl(avius) Romulianus ... fecit de suo pr(oprio) arca(m) conjugi sua(e) ... (e)t sibi; si quis (extraneus?) in eo loco corpu(s) ... ponere voluerit in(feret)* REIPVBLICAE *pecun(iæ) folles mille* (1). D'après la valeur attribuée au *follis* constantinien par M. Waddington, la somme de 1000 *folles* équivaudrait à 3 sous 1/2 d'or, plus une minime fraction. M. J.-B. de Rossi, considérant que les intrusions de cadavres étrangers dans les tombes ont dû se multiplier avec les années, pense que l'élévation du taux des amendes a progressé en raison de la fréquence de l'attentat, et il estime en conséquence plus anciennes que les autres les inscriptions où la peine est portée en monnaie de cuivre, c'est-à-dire en *folles*.

Il attribue également plus d'âge aux inscriptions par lesquelles les défunts cherchent à assurer, au moyen de prières ou de recommandations, le repos de leurs restes. Trois épitaphes ont recours à ce mode de protection; deux d'entre elles toutefois y joignent celui de l'amende. Dans l'une, le sépulcre est placé sous l'égide de la confraternité militaire : *Fl(avius) Mansuetus biarchus qui militabit in numero Leonum seniorum de proprio suo arcam sibi posuit; si quis eam ape(ri)re voluerit dabit fisci viribus argenti pondo decem;* QVEM (pour *quam*) ARCAM VETRANIBVS (pour *veteranis*) CV (pour *co*)MMENDAVI. L'autre confie le tombeau à l'Église : *Fl(avius) Fandicil(u)s protector de numero armigerorum vivo suo arcam sibi co(m)parabit; si quis illam voleret aperire dabit in fisco auri un(cias) sex* ET IPS(*am*) ARCA(*m*) IN ECLESI(*a*)E COM(*men*)DAV(*it*). Quant à la troisième, elle invoque le clergé et la communauté des fidèles;

(1) Cf. *C. I. L.*, t. V, nos 1880 et 1973, anciennement trouvés et provenant également de Concordia, où l'amende est de 600 *folles*, au profit l'une de la république, l'autre du fisc.

mais elle remplace la menace de l'amende par un touchant appel à la conscience : *Fl(avius) Atalancus domest(icus) cum conjuge sua Bitorta arc(a)m de prop(r)io suo sibi comparaverunt.* PETIMVS OMN(*e*)M CLERVM ET CVNCTA(*m*) FRATERNITATEM VT NVLLVS DE GENERE NOSTRO VEL ALIQVIS IN HAC SEPVLTVRA PONATVR · SCRIPTVM EST QVOD TIBI FIERI NON VIS ALIO NE FECERIS. On avait déjà lu (1) sur une inscription païenne : *Quidquid nobis feceris idem tibi speres;* mais ce n'était pas la sentence chrétienne dans sa pure teneur, comme on en rencontre ici l'exemple, unique sous le ciseau du lapicide. A l'égard de la prière adressée par Atalancus au clergé et à tous ses frères en croyance, elle fournit une nouvelle preuve que la propriété et l'administration des cimetières chrétiens, ainsi que M. J.-B. de Rossi l'a démontré dans la *Roma sotterranea*, appartenaient au clergé durant les temps contemporains et voisins des persécutions.

Aucune des inscriptions de la nécropole de Julia Concordia n'offre de date consulaire. Mais sur le flanc d'un des tombeaux pourvus d'inscriptions grecques, on discerne les caractères ĀKY. Consulté sur leur valeur par M. Henzen, qui a commenté cette épitaphe, M. Usener les a déchiffrés de droite à gauche, selon le principe en matière d'inscriptions sur les monnaies et pierres asiatiques, et il les a traduits par la date 421; comme le défunt, Aurelios Olbanos, était soldat des cohortes apaméennes, c'est à l'ère locale d'Apamée de la Célésyrie que le savant professeur a demandé la clef de cette date; l'ère ne pouvait remonter qu'à l'un des événements de l'histoire romaine importants pour la province de Syrie, c'est-à-dire à l'an 690 ou 691, au printemps de l'an 707 ou à l'automne de 723 de Rome; mais l'ère césarienne, celle qui prenait son point de départ dans le séjour que Jules César fit en Syrie au printemps de 707, était seule adoptée sous l'empire; c'est donc à elle qu'il faut se référer; son année 421 tombait sur l'an 373 ou 374 de l'ère chrétienne, et la forme du chrisme par lequel débute la première ligne de l'inscription, de même que le type des caractères grecs employés, s'accorde assez avec ce résultat (2).

Il faut espérer que les fouilles du cimetière de Julia Concordia seront continuées, et que de nouvelles découvertes s'ajouteront à celles dont l'archéologie doit savoir déjà un gré sincère à M. Dario Bertolini.

LOUIS LEFORT.

(1) Orelli-Henzen, n° 6404. — (2) *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1874, p. 45 et suiv.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

La discussion continue sur l'interprétation de la formule TRIBVNVS A POPVLO. La lumière ne semble pas faite, malgré l'intervention de M. Ravaisson après MM. Duruy et Naudet. On attend avec impatience la communication promise à ce sujet par M. Léon Renier, dont on connaît la compétence en pareille matière.

M. Alexandre Bertrand lit en communication l'article GALLI destiné au *Dictionnaire archéologique* publié par la Commission de la topographie des Gaules, article qui soulève plusieurs questions graves touchant la manière de comprendre notre histoire primitive. Le présent numéro de la *Revue* doit contenir cette communication *in extenso;* nous y renvoyons le lecteur.

M. F. Ravaisson communique à l'Académie un important mémoire sur les représentations funéraires figurées soit sur les vases, soit sur les stèles grecques. L'étude de ces représentations lui donne l'occasion de faire, pour ainsi dire, l'historique des idées des Hellènes concernant la nature et les destinées de l'âme après la mort, idées d'abord confuses et assez grossières, mais qui s'épurent de plus en plus et arrivent, à l'époque de Périclès, à un spiritualisme très-élevé.

Les banquets sculptés sur les stèles funéraires ne représentent pas, suivant M. Ravaisson, les adieux du mort à sa famille, mais, au contraire, la réunion dans l'autre monde, et dans des conditions d'un bonheur presque parfait, de ceux que la mort a séparés ici-bas. Il croit qu'on a eu tort d'y voir des repas funèbres donnés en l'honneur du défunt ou des représentations de la vie réelle. M. Maury fait quelques réserves relativement à cette manière de voir. Il rappelle que des scènes de la vie réelle, des scènes rappelant ce que le défunt a pu faire sur terre, ont été souvent constatées dans les hypogées étrusques. Des représentations du même ordre ne pourraient-elles pas avoir existé chez les Grecs simultanément avec les *repas élyséens,* dont il admet volontiers le caractère? Il ne voudrait pas, seulement, que cette thèse fût posée d'une façon trop absolue.

M. Georges Perrot rappelle que M. Albert Dumont a déjà traité ce sujet dans un mémoire couronné par l'Institut et est arrivé à des résultats qui se rapprochent beaucoup de ceux que vient de développer M. Ravaisson. Une idée toutefois, émise par M. A. Dumont, paraît avoir été laissée de côté par M. Ravaisson, celle de l'*alimentation des morts* par les offrandes figurent au banquet, idée très-enracinée chez les populations helléniques et encore vivante dans bien des contrées de l'Orient. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Deux places de membres titulaires étaient vacantes à la Société des antiquaires de France. Ont été élus : M. Eugène de Rozière, membre de l'Institut, et M. Courajod, attaché au musée du Louvre.

— *Découverte d'un mur gaulois.* — On sait depuis plusieurs années que des murs gaulois, bâtis sur le mode décrit par J. César dans les Commentaires, moitié en bois (poutres reliées par des fiches de fer), moitié en terre et en pierre, ont été découverts à Vertault (Côte-d'Or); à Murseins, commune de Cras (Lot); au mont Beuvray (Saône-et-Loire); à l'Impernal, près Luzech (Lot). Un nouveau rempart semblable vient d'être exploré à La Ségourie, près Beaupréau, par M. Célestin Port, que la Commission de la topographie des Gaules, dont il est correspondant, avait chargé de ce soin. L'exploration a révélé des faits nouveaux qu'il nous paraît intéressant de publier. Voici le passage de la lettre de M. C. Port qui a rapport à cette découverte :

« J'avais visité le retranchement dit Camp de César, il y a un mois, et des savants du pays, très-intelligents et très-sérieux, m'avaient montré et expliqué que des fouilles attestaient l'existence d'un mur gaulois encombré dans le talus par un double revêtement de terre. La construction en était attestée par les cent douze fiches ramassées sur place par M. Lebeuf, il y a quelques années. Je comptais donc, étant donnée la direction du mur, 1° le couper par le travers et le dépecer, 2° le découvrir en façade sur une étendue suffisante.

Pour le trouver, j'ai fait couper du haut en bas l'extrémité de la courbe, et, ne le trouvant pas, couper par cinq tranchées la crête supérieure, qui ne m'a rien donné davantage. Une fouille, une coupure portée de la tête au pied en plein talus, m'a démontré suffisamment que les indications données étaient fausses, et ce n'est qu'au dernier matin que l'explication m'en est venue à l'esprit, explication qui me semble une solution certaine et un enseignement, à mon avis, suffisamment rénumérateur de ma peine. En ce qui me concerne, il m'a contenté et amplement réjoui.

Le talus actuel, qui présente une légère courbe de cent cinq mètres de long sur quatorze mètres de hauteur, et vingt et un mètres de largeur à la base (ces derniers chiffres indiqués de mémoire à défaut de mes notes

oubliées chez moi), est composé d'un blocage informe de schiste, gros et menu, aggloméré à peu près pêle-mêle, en certains points pourtant de façon à combler les vides par des débris plus ou moins gros posés de champ et régulièrement, et presque de façon à former assises; le tout compact, solide, rassis dans un entassement massif, mais à sec et sans aucune trace de ciment ni de chaux.

C'est sur la crête et sur une largeur d'un mètre cinquante centimètres environ que s'élevait le rempart bâti à la manière gauloise, avec rangs de poutres cloués de fiches de fer et intercalés à des assises de pierre. Il y a vingt ans (j'en ai recueilli dix témoignages assurés, de personnes bien sérieuses et éprouvées), la butte s'élevait de deux et trois mètres de plus qu'aujourd'hui. Les élèves du collége de Beaupréau y venaient tous les jeudis recueillir en grattant les fiches de fer, qui passaient pour fers de lances, et le fermier de La Ségourie en étayait ses vignes. M. Lebeuf en a déniché par une dernière fouille les dernières assises. Il n'y reste plus rien à constater que ce fait : un retranchement de pierres sèches surmonté autrefois d'un rempart de pierre; le tout d'une hauteur de seize à dix-sept mètres. Le rempart en a été absolument enlevé pierre à pierre, fiche à fiche, et passé en partie à la charrue.

Le fait acquis me semble néanmoins curieux, et je tiens pour certain qu'en nombre d'endroits des *camps de César* de ce genre doivent encore porter le mur, que je ne vois nulle part signalé. »

M. Célestin Port prépare un rapport plus détaillé, qui sera bientôt envoyé au ministère. Nous en reparlerons s'il y a lieu.

—— Un de nos correspondants les plus appréciés, et dont le savoir fait autorité, nous communique l'intéressante note qui suit, sur les *anciens camps retranchés des environs du Havre :*

« En juillet 1866, la Société française d'archéologie tenait au Havre une séance à laquelle assistaient deux spécialistes qui avaient fait une étude particulière des anciens camps retranchés du littoral : M. A. de Caumont et M. Léon Fallue, dont les noms semblent déjà bien loin de nous. A cette réunion, où nous avions eu aussi l'avantage de rencontrer deux savants dévoués aux études normandes, M. J. Bailliard et M. l'abbé Decorde, nous avions traité cette question dans un mémoire descriptif, accompagné des plans des quatre grandes enceintes retranchées de notre arrondissement. Depuis cette époque, quelques faits se sont produits qui nous semblent de nature à jeter un nouveau jour sur ce sujet intéressant et trop peu connu généralement.

Les grands camps de Sandouville et de la côte du Canada, à Fécamp, sont-ils antérieurs à l'invasion romaine, comme paraissaient le supposer M. Féret, de Dieppe, M. Emmanuel Gaillard de Folleville, et son illustre disciple l'abbé Cochet? Ou bien doit-on les attribuer aux populations gallo-romaines cherchant à se mettre à couvert, sous Constance Chlore, des invasions des barbares, selon l'opinion à laquelle tendaient M. de Caumont et M. Léon Fallue?

Aujourd'hui, pas plus qu'en 1866 nous n'avons la prétention d'élucider la question autrement qu'en citant les faits que nous avons pu reconnaître. Il est cependant digne de remarque que tout ce que nous avons pu recueillir patiemment de découvertes isolées nous reporte à l'époque gauloise.

En 1867 et en 1870, nous avons décrit de belles monnaies gauloises en or rencontrées à Sandouville et à Oudalles, et que la science numismatique fait remonter à environ trois siècles avant Jésus-Christ. La monnaie d'Oudalles est remarquablement belle : elle porte le type gallo-grec d'une jeune figure recouverte d'une immense chevelure bouclée avec symétrie, et le cheval emblématique au milieu de nombreux groupes de points, semblant figurer la course du soleil à travers les constellations célestes. Le même type a été recueilli fréquemment, avec ses subdivisions, dans le sud-est de la Grande-Bretagne. La monnaie de Sandouville, beaucoup plus petite, est conservée à Manéglise, dans une collection privée.

L'année dernière, de nouvelles recherches ont été tentées au camp de César, près de Dieppe, mais on n'a pu dater que des fragments assez peu significatifs, comme cela avait déjà été le cas dans la même localité, il y a cinquante ans.

M. le docteur Gueroult, qui étudie depuis longtemps l'enceinte retranchée du *Calidu*, à Caudebec, nous a cité des monnaies également gauloises. Il a trouvé aussi des hachettes dites celtiques, deux fers à cheval semblables à ceux que M. Quicherat vient de faire remonter à la même époque.

Les patientes études de M. Gueroult ont été dignement appréciées par la Société havraise d'études diverses, qui en publie le résumé dans son Recueil en cours d'impression. Il faut y ajouter la découverte qu'a faite, il a quelques jours seulement, ce savant consciencieux, au *Calidu*, du tombeau d'un jeune Gaulois ou d'une jeune Gauloise, où le squelette se trouve accompagné d'ornements de toilette en bronze, qui permettent de formuler une date authentique.

Tout ce qui se rapporte archéologiquement à la période gauloise est si rare dans les environs du Havre, qu'on ne saurait trop louer le zèle persévérant des chercheurs comme notre confrère de Caudebec. Il y a peu de temps, on remarquait difficilement ce qui n'était pas de l'époque romaine; mais, peu à peu, les éléments d'information se subdivisent chronologiquement, et avec un peu d'attention et d'à-propos dans les recherches, nous finirons par avoir une série d'objets gaulois, que l'on rattachera facilement aux similaires recueillis en Grande-Bretagne et dans les anciennes cités celtiques de la Suisse et du Jura. CH. RŒSSLER. »

—— L'officier anglais, M. Conder, chargé de l'exploration de la Palestine, rend compte en ces termes, dit le *Times*, de la récente découverte de la ville et du caveau d'Adullam. L'année dernière, M. Clermont-Ganneau trouva le nom de Ayd-el-Mieh attaché à des ruines dans le « Shepolah » terres basses de Juda. Ce lieu a été de nouveau visité et complète-

ment exploré, et l'on est arrivé à cette conclusion que c'est là que se trouve le véritable emplacement d'Adullam. Si cela est exact, il en résultera de nouvelles lumières sur les principales scènes de la vie de David pendant sa proscription. Ayd-el-Mieh se trouve dans une position qui commande la vallée présumée d'Elah où David tua Goliath, et dans laquelle les Philistins avaient toujours une route ouverte, d'un mille de large, pour leurs invasions dans les terres fertiles en blé de Juda, à moins qu'ils ne fussent arrêtés par des lieux fortifiés tels que celui dont nous parlons.

Ce lieu est situé à moitié chemin entre Socoh et Krilah et à huit milles environ de Beit-Zibius. Les ruines se composent comme à l'ordinaire de décombres amoncelées d'habitations, avec des puits encore ouverts, des aqueducs, des tombes, des terrasses destinées à la culture, et des fortifications taillées dans le roc. En dehors des murs, des deux côtés de la vallée, se trouve une série de caveaux ou de souterrains dont on se sert encore comme habitations ou pour des étables, et dans lesquels pouvaient largement trouver place David et ses partisans.

Des photographies ont été prises par M. Kitchener, qui a succédé à M. Tyrwhitt Drake, dans cette exploration, et sans aucun doute il sera dressé un plan des ruines par M. Conder. La région dans laquelle se font les recherches a déjà révélé une grande quantité de noms bibliques; la liste de ceux que la commission actuelle d'exploration a trouvés dans les environs dépasse en nombre ceux qui avaient été jusqu'ici recueillis par tous les voyageurs ensemble.

— *Archæologische Zeitung*, nouvelle série, t. VII, 4e cahier. — F. Adler, communications archéologiques provenant d'Athènes : 1° restes de constructions antiques sous le portique d'Attale (planche 10); 2° restes d'un édifice dorique trouvés près du portique d'Attale et du théâtre (pl. 11). — H. Blümner, *Terres cuites* provenant de Tanagre (pl. 14). Figures d'un caractère réaliste très-marqué; l'une représente un homme qui fait cuire quelque chose sur le gril, l'autre un homme assis à qui un esclave ou un barbier coupe les cheveux. — E. Curtius, *Hommage à la mémoire de Fr. Matz.* — R. Engelmann, la *Mosaïque de Palestrine* (pl. 12). Cherche à prouver que le fragment de mosaïque du musée de Berlin qui correspond à une partie de la grande mosaïque de Palestrine appartient à l'original antique. — C. Robert, *Médée et les Péliades* (pl. 13), d'après une peinture nouvellement découverte à Pompéi. — A. Holm, *Nouvelles découvertes à Sélinonte*, d'après les fouilles de M. Cavallari, telles qu'il les expose dans le *Bullettino de la commissione di antichita e belle arti in Sicilia*, n° 7. — Max Frænkel, *Bas-relief antique* conservé à Nice dans la villa Guilloteau,. C'est une représentation appartenant au groupe de ces banquets funèbres que M. Ravaisson vient d'étudier à nouveau, après M. Albert Dumont, dans un mémoire qui a été lu devant l'Académie des inscriptions, dans sa séance du 30 avril 1875. Cette villa contient cinq autres bas-reliefs funéraires auxquels le style de la sculpture permet d'attribuer

cette origine, qui est certifiée, pour l'un de ces monuments, par l'inscription qu'il porte et où se lit ce vers : Κεῖμας ἁλικλωστῷ παρ' χθονὶ Πειραιέως. — Gustav Hirschfeld, *Deux inscriptions de Novum-Ilium* (Hissarlyk). La plus importante de ces deux inscriptions contient plusieurs décrets rendus en l'honneur d'un certain Malousios, fils de Bacchios, par une confédération de villes qui avait son centre religieux dans le temple d'Athéné à Ilion. D'après le titre qu'y porte le roi Antigone, elle serait à placer entre 306 et 301 avant notre ère. La seconde est un fragment d'un décret par lequel les Iliéens accordent les honneurs divins à un Seleucos, qui est probablement Seleucos Ier Nicator. — E. Curtius, *Notes de Grèce et d'Asie Mineure.* C'est l'indication des principales découvertes qui ont été faites sur ce terrain depuis deux ans, des fouilles qui s'y poursuivent, des collections qui s'y forment. Un plan des fouilles du Dipylon, extrait des actes de la Société archéologique, est joint à cet article, et accompagné des explications de M. Adler. — A. D. Mordtmann, *Apollon Krateanos.* Description de six bas-reliefs votifs provenant de Mysie et qui portent tous cette inscription : Ἀπόλλωνι Κρατεανῷ, avec les noms des donateurs. L'Apollon est représenté comme l'Apollon Mousagète. — H. Dütschke, Les prétendues statues des tyrannicides dans le jardin Boboli à Florence. — R. Fœrster, *Sur un passage de Pausanias*, I, 24, 3.

Procès-verbal de la Société archéologique (séance de novembre). Chronique de la fête de Winckelmann. — Table générale de tous les ouvrages et articles relatifs à l'archéologie, qui ont paru dans le courant de l'année, dressée par R. Engelmann.

—— Le n° 5 de la 3e année de l' Ἀθήναιον contient les articles suivants : Spiridion Moraïtis, *l'Education et l'Instruction d'après Platon* (suite).

K. Stephanos, *Inscriptions de l'île de Syros*, travail fait avec beaucoup de soin et de méthode, qui contient et des textes inédits et surtout des copies plus exactes des marbres déjà connus, avec un commentaire des plus judicieux. La Grèce aura bientôt un groupe d'épigraphistes formés à l'école de M. Koumanoudis et bien supérieurs à la génération précédente, à celle des Pittakis et des Rangavi. — *De la nécessité d'écoles d'agriculture en Grèce*, par Nicolaïdis. — G. E. Antoniadis, *Fragments de la Divine Comédie traduits en grec moderne.* — S. Koumanoudis, *Nouvelles archéologiques et inscriptions d'Athènes.*

—— Le numéro du mois d'avril du *Journal des Savants* contient : *l'Origine de l'écriture*, par M. Alf. Maury; *Deux déclamations de Libanius*, par M. E. Miller; *Florence sous les premiers Médicis*, par M. A. Geffroy; *les Bronzes d'Osuna*, par M. Ch. Giraud. Revue des livres nouveaux. Nouvelles littéraires.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

STÈLE ATHÉNIENNE

UN

BAS-RELIEF FUNÉRAIRE ATTIQUE

La pl. XIV représente un bas-relief de beau style et de grandes dimensions, trouvé au mois de décembre 1874 dans le lit de l'Ilissus, en aval du pont du chemin de fer. M. le directeur de l'École d'Athènes en a envoyé à l'Académie des inscriptions, le 28 janvier 1875, une photographie accompagnée d'une notice rédigée par M. Collignon, élève de l'École.

Suivant toute apparence, d'après M. E. Burnouf et M. Collignon, ce bas-relief appartenait à la série des tombeaux qui bordaient la route d'Athènes à Phalère, et, après avoir été arraché de sa place et jeté sur le sol, il aura été entraîné dans le lit de l'Ilissus à l'un de ces moments où les eaux du fleuve acquièrent un volume et une puissance considérables.

Le bas-relief, d'après la notice de M. Collignon, est en marbre pentélique. La partie droite est brisée dans le sens de la hauteur. Cette hauteur est de $1^{m},63$, et la plus grande largeur de $1^{m},06$. Les figures sont presque de grandeur naturelle. Le sujet est un de ceux qu'offrent le plus fréquemment les stèles funéraires attiques : un mort avec un de ses proches. Le personnage principal est ici un jeune homme, l'autre est un vieillard qui le contemple. Une preuve que le premier est le personnage principal, c'est, outre son attitude (il est représenté de face), qu'il est, comme l'a remarqué M. Collignon, presque en ronde bosse, détaché en grande partie du fond, tandis que le vieillard n'a qu'un faible relief. Très-probablement il faut voir dans le vieillard le père du jeune homme, et c'est à l'occasion de la mort de celui-ci que dut être érigé le monument.

Le jeune homme est appuyé du dos à un cippe élevé sur deux degrés; il est nu, sa chlamyde sur son bras gauche, ses jambes croisées l'une sur l'autre. Ses deux avant-bras manquent. A son côté gauche est une massue sur laquelle devaient reposer ses deux

mains. C'est ce que l'on voit dans un bas-relief, semblable pour la composition et pour les dimensions, qui a été trouvé aussi à Athènes en 1840, dans le Céramique extérieur, qui est placé maintenant dans le Portique d'Adrien, qui a été publié dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (1), puis, et moins inexactement, par M. Stephani (dans son savant travail sur le bas-relief d'*Hercule au repos*), et dont, enfin, notre Ecole des beaux-arts possède un plâtre.

Le vieillard tient sa barbe de la main droite, et de la gauche s'appuie sur un bâton. Sur le second des deux degrés placés au-dessous du cippe, et par conséquent un peu en arrière du jeune homme, un enfant est assis, les deux mains croisées sur le genou droit, la tête appuyée sur les mains et les yeux fermés. A côté du jeune homme est aussi un chien.

L'attitude du principal personnage exprime évidemment le repos; les jambes croisées en sont l'un des signes les plus ordinaires dans l'art antique (2). L'attitude de l'enfant a évidemment la même signification. M. Stephani en a indiqué plusieurs exemples, auxquels il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres.

Dans le bas-relief du portique d'Adrien, l'enfant porte, pendues à son côté, une fiole à huile et une strigile. C'est donc, comme on peut le prouver aussi par de nombreux exemples (3), un de ces serviteurs qui accompagnaient leurs jeunes maîtres au gymnase, avec l'huile pour oindre le corps et les membres, et la strigile pour en ôter, après la lutte, la sueur et la poussière (4).

On voit souvent sur des stèles funéraires un jeune garçon ou une jeune fille jouant avec un chien. Ce sont des tableaux naïfs du loisir élyséen (5). Mais dans ces tableaux, l'animal est de petite espèce, les poils longs et un peu frisés, assez semblable à beaucoup de ceux qu'on appelle aujourd'hui des chiens d'appartement. Celui qui figure sur le bas-relief qui nous occupe est un chien d'assez haute taille, les oreilles dressées et le nez en terre, comme en quête de gibier. La présence de ce chien désigne donc, sans doute, le principal person-

(1) I, n° 203.

(2) Lessing, *Wie die Alt. d. Tod. gebild.*, p. 161 (éd. 1824).

(3) *Der ausruhende Heracles* (*Mém. de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, 1855). Voy. aussi Heydemann, *Die ant. marm. Bildw. zu Athen*, Berlin, 1874, n° 203, et Pervanoglu, *Grabst. der alt. Griech.*, p. 35.

(4) Sur un bas-relief funéraire grec du musée du Louvre, un très-jeune homme, qui en est le personnage principal, et qui présente un oiseau à un chien, porte lui-même à son côté la fiole à huile et la strigile.

(5) V. *Un vase funér. att.* (*Gaz. archéol.*, mai 1875).

nage du bas-relief comme adonné à la chasse. Celle de l'enfant le désigne, au moins sur le bas-relief presque semblable du Portique d'Adrien, comme adonné aux exercices gymnastiques.

S'il est vrai, comme j'ai essayé tout récemment de le démontrer (1), que les Grecs n'ont point représenté, dans les bas-reliefs placés sur leurs monuments funéraires, des scènes de la vie terrestre, mais que toujours (sauf peut-être quelques rares exceptions) ils y ont représenté les morts dans une autre vie et une vie bienheureuse, il résulte de cela seul que, selon toute apparence, le personnage principal, sur le bas-relief de l'Ilissus, doit être dans le séjour du repos et du bonheur éternels, et que c'est dans ce séjour que se trouvent avec lui son jeune serviteur et son chien, ses deux compagnons, avec l'aide desquels il continuera de se livrer aux exercices qu'il aima. Il est inutile de rappeler que les anciens, du moins aux époques primitives, dont les monuments rappelèrent toujours les principales croyances, livraient à la mort, aux funérailles de ceux qu'ils perdaient et pour les leur envoyer au delà du tombeau, leurs chiens, leurs chevaux, leurs esclaves, leurs femmes mêmes.

Quant au vieillard, auquel, encore une fois, le sculpteur a donné moins de relief qu'au personnage principal, on peut admettre, si l'on veut, qu'il n'est pas dans le même lieu que son fils, qu'il le considère arrivé à la félicité élyséenne, sans être lui-même dans l'Elysée; comme on voit, dans maintes compositions du moyen âge et même des temps modernes, de dévots donateurs de ces compositions à genoux devant les objets de leur vénération.

Maintenant, si l'on remarque que la massue sur laquelle le jeune homme s'appuie caractérise d'ordinaire, dans les ouvrages de l'art grec, Hercule ou Thésée; si l'on remarque, en outre, que la chevelure de ce jeune homme, à mèches courtes et redressées tout autour du front (2), est toute semblable à celle qu'on donnait à ces héros dans le temps auquel appartient le monument, on trouvera, je pense, vraisemblable qu'il est représenté ici sous les traits de l'un

(1) *Gazette archéologique*, mai et juin 1875.

(2) Le beau buste en marbre pentélique, à cheveux très-courts et redressés sur le front, qui a toujours été dénommé dans le musée du Louvre *Hercule jeune*, représente probablement Thésée. Le bas-relief du Musée de Venise qui y porte le n° 200 (v. *Marmi scolp. del Museo arch. della Marc. di Venez.*, 1866, tav. 40) représente aussi Thésée (comme l'a dit Ph. Lebas, *Annal. de l'Inst. arch.*, 1845, p. 250), plutôt qu'Hercule.

d'eux. Et si de plus on considère, d'une part, qu'il ne porte pas la peau de lion dont l'art grec revêtait presque toujours Hercule, bien plus rarement Thésée; d'une autre part, qu'on lui a donné des formes sveltes qui conviennent bien plus à Thésée qu'à Hercule, on sera porté à croire, si je ne me trompe, que c'est au premier qu'on a voulu l'assimiler. Thésée était, en quelque sorte, l'Hercule de l'Attique. Il passait pour avoir été le fondateur d'Athènes, après Cécrops, en faisant de ses dèmes, séparés jusqu'à lui, une seule cité. Il en était le patron et le gardien, puisqu'il l'avait sauvée des Perses en combattant avec les Athéniens à Marathon; et c'était depuis ce jour qu'après avoir rapporté ses os à Athènes, on y avait érigé en son honneur un temple magnifique où tout parlait de ses exploits. Il était naturel qu'un jeune Athénien, de distinction sans doute, fût, selon l'expression grecque, *héroïsé* sous les traits de Thésée plutôt que de tout autre.

On a des exemples nombreux chez les Grecs, quoi qu'on en ait dit, de cette coutume, si générale chez les Romains, de consacrer des morts sous le nom de héros ou même de dieux. Le bas-relief qui nous occupe ferait remonter cette coutume au IVe siècle environ avant notre ère. On ne peut guère, en effet, d'après le style de la sculpture, la rapporter à une époque inférieure. La belle simplicité des formes s'y éloigne peu de la manière du siècle de Périclès; les proportions dans la figure principale, ces proportions où domine l'élégance, sont celles qu'introduisit Lysippe.

Il existe à Athènes et dans les environs de Sunium, au rapport de M. Stephani (1), des débris de deux stèles qui devaient être semblables à celles dont je viens de parler et de mêmes dimensions. Il s'agit donc d'une sorte de type usuel, qu'on employait en certaines occasions. Ces occasions devaient être celles où l'on voulait honorer comme un héros un personnage mort à la fleur de l'âge.

Rappelons à ce sujet une remarque de Scipion Maffei, dans son travail sur le Musée de Vérone, qui renferme beaucoup de stèles funéraires grecques. Cette remarque, qui avait échappé, dit-il, aux érudits ses devanciers, c'est que les Grecs ne décernaient le titre de héros, avec les honneurs particuliers qui y répondaient, qu'à des personnages morts jeunes encore.

On connaît cette maxime grecque : ceux que les dieux aiment meurent jeunes; maxime bien difficile à concilier avec les idées de ces érudits qui veulent que l'antiquité, en général, se soit montrée

(1) *Loc. cit.*

parfaitement satisfaite de la vie présente, et sans souci d'une autre vie (1).

D'après la maxime dont il s'agit et qu'on voit fréquemment répétée, c'était, au contraire, la croyance de l'antiquité que ceux que les dieux aimaient, ils ne voulaient pas les laisser à la terre et à ses ennuis, mais qu'ils les retiraient à eux pour les associer à leur félicité (2). C'était comprendre la mort comme la comprenait ce sage de l'Orient qui disait : « La mort est un baiser de Dieu. »

En résumé, le bas-relief funéraire trouvé dans le lit de l'Ilissus est un monument de plus de cette croyance hellénique, dont les œuvres de l'art comme de la littérature attiques, surtout, fournissent tant de preuves, qu'il y avait au delà du tombeau une autre existence; que cette existence était une vie de loisir et de paisible bonheur; que, pour quelques-uns du moins, elle était semblable à celle des héros ou des dieux. Enfin, de ce fait qu'on a déjà trouvé dans l'Attique plusieurs monuments tout pareils, d'où il suit qu'il y en avait sans doute un grand nombre, il est permis d'induire que, dans cette contrée, on représentait volontiers des personnages morts jeunes encore sous les traits et avec les attributs du héros national, fondateur et génie tutélaire de la cité.

FÉLIX RAVAISSON.

(1) V. l'article de la *Gazette archéologique* cité ci-dessus.

(2) « Nempe forma atque ætate præstantes à diis amoris gratiâ rapi et sideribus inferri solitos. » Fabretti, *Inscr.*, p. 194.

D'UNE

ACCEPTION ÉPICURIENNE DU VERBE *BENEFACERE*

Les antiquaires, les philologues se sont fréquemment arrêtés à une singulière légende peinte dans un hypogée de Rome; c'est l'inscription principale d'une tombe dont les fresques représentent la mort d'une femme enlevée par Pluton, sa descente aux enfers sous la garde du Mercure psychopompe, son jugement par le roi des lieux sombres, et enfin son admission au banquet des bienheureux. Selon une coutume familière aux anciens, le texte dont je parle est conçu en une formule sententieuse s'adressant au lecteur.

Quelques mots du début sont mutilés, mais l'inscription est demeurée intacte dans la partie qui appelle l'intérêt et que l'on me permettra de transcrire : PLVRES ME · ANTECESSERVNT, dit la personne défunte, OMNES EXPECTO · MANDVCA VIBE (1) LVDE ET VENI AT ME · CVM VIBES · BENEFAC · HOC · TECVM FERES.

Si j'excepte le Rév. Père Garrucci (2), qui a publié successivement deux dissertations importantes sur le monument dont je parle et donné de bonnes copies de ses fresques trop embellies par les reproductions de M. Perret, tous se sont accordés à voir unis ici deux préceptes bien distincts, l'un sensuel, l'autre moral; et les mots CVM VIBES · BENEFAC leur ont paru contenir une touchante exhortation à la bienfaisance. Telle est l'opinion que de récents écrits, signés de noms considérables, me montrent s'établissant à cette heure, et faisant sur ce point aux païens un honneur que je crois immérité. Persuadé, comme l'est de son côté le savant religieux,

(1) *Bibe* et non *vive* comme je le vois parfois transcrire. Cf. Festus, v° *Affatim :* « Affatim edi, bibi, lusi »; Horat., *Ep.* II, 2, 214 : « Lusisti satis, edisti satis atque bibisti »; Strabo, XIV, p. 672 : Ἔσθιε, πῖνε, παῖζε.

(2) *Tre sepolcri con pitture ed iscrizioni appartenenti alle superstizioni pagane del Bacco Sabazio e del persidico Mitra,* Napoli, 1852, in-4; *les Mystères du syncrétisme phrygien,* Paris, 1854, petit in-folio.

que notre formule est, en entier, de teneur épicurienne, je donnerai à mon tour les motifs sur lesquels se fonde mon sentiment.

Si, dans un âge où les idées courantes des temps antiques avaient entièrement disparu, nous lisons sur une tombe ces mots qui reproduisent la formule même de notre inscription,

FAC BENE DVM VIVIS,

aucun doute ne se présente à l'esprit, et d'ailleurs le membre de phrase POST MORTEM VIVERE SI VIS, qui suit immédiatement, complète la pensée et en souligne le sens (1); dans la fresque romaine, au contraire, le précepte MANDVCA VIBE LVDE qui précède CVM · VIBES · BENEFAC nous jette en plein matérialisme et s'accorde mal avec une idée de charité, de bienfaisance. Mais puisque cette idée constitue le sens premier et ordinaire du verbe *benefacere*, voyons d'abord si le complément HOC · TECVM · FERES, qui le suit immédiatement ici, ne peut en modifier l'acception et nous apporter quelque lumière.

On possède deux marbres païens où se lit une formule bizarre que je crois parallèle à la nôtre et qu'il importe de rappeler ici. Elle est imitée de la célèbre et fabuleuse épitaphe de Sardanapale, plus digne de figurer, comme l'a dit un ancien, sur la fosse d'un bœuf que sur le mausolée d'un roi (2).

Là encore, c'est le mort qui parle : QVOD · EDI BIBI · MECVM HABEO, dit-il, QVOD RELIQVI PERDIDI. Et ailleurs : QVOD COMEDI · ET · EBIBI TANTVM MEV · EST (3).

Ou je me trompe fort, ou HOC TECVM FERES de l'inscription romaine est bien voisin de MECVM HABEO, de MEV*m* EST, et une même intention me semble avoir dicté ces diverses formules.

Afin de le montrer plus nettement, j'emprunterai le secours d'un texte que l'on croirait écrit pour réfuter mot par mot le précepte inscrit sur la tombe de Rome. Dans un de ses sermons consacrés à

(1) De Bonnefoy, *Epigraphie roussillonnaise*, p. 177, n° 223 (extrait des *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*).

(2) Cic., *Tuscul. quæst.*, V, 35 : « Hæc habeo quæ edi quæque exsaturata libido Hauserat, illa jacent multa et præclara relicta ». Voir surce texte les notes de Davies, et dans la 81e homélie de saint Maxime de Turin le passage relatif à ces façons de parler familières aux païens : « Tu cum recedis e sæculo tuas divitias perdidisti ».

(3) Noël Des Vergers, *Lettre à M. Letronne sur quelques inscriptions de l'Ombrie et du Picénum*, p. 21 (extrait de la *Revue de philologie*, t. I); St. Borgia, *Memorie storiche della città di Benevento*, t. II, p. 232.

exposer et à défendre le dogme de la résurrection, saint Augustin parle en ces termes des païens et des matérialistes :

« Les gentils et ceux qui se rient de la résurrection ne cessent de murmurer à nos oreilles : Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. *Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.* »

Voilà déjà les premières paroles de notre inscription : MANDVCA VIBE (*bibe*) LVDE ET VENI AT (*ad*) ME.

Écoutons encore le saint docteur.

« Ils se moquent aussi de ceux qui affirment la résurrection des morts, en leur disant : Voyez celui-là, il est descendu au tombeau; entendez-vous sa voix? Il ne saurait parler. Entendrais-je la voix de mon père, de mon aïeul, celle de mon bisaïeul? Qui s'est jamais relevé de la tombe? Qui a pu dire ce qui se passe aux enfers? Faisons-nous du bien tandis que nous vivons, *Bene nobis faciamus cum vivimus;* quand nous ne serons plus, ajoute-t-il par une allusion aux banquets funèbres, quand nous ne serons plus, ce que nos parents, nos amis pourront apporter à notre tombe, ce sera pour eux qui vivront et non pour nous pauvres morts (1). »

Telle était la conclusion tirée par les gentils de leur système, et cette conclusion se formule, dans le texte de saint Augustin et après les mêmes prémisses, en termes qui ressemblent fort à ceux de notre texte.

Un point particulier me fait toutefois défaut pour compléter le rapprochement : notre inscription dit seulement CVM VIBES (*vivis*) BENEFAC; saint Augustin écrit plus explicitement : *Bene nobis faciamus cum vivimus*, et le régime qui manque au verbe dans la égende sépulcrale de Rome pourrait laisser l'interprétation douteuse. Mais il est un texte important dont la place est ici naturellement marquée, et qui n'a pas échappé d'ailleurs à la sagacité du R. P. Garrucci. Je veux parler d'un passage de l'*Ecclésiaste* ainsi rendu par la Vulgate : « Et cognovi quod non esset melius nisi lætari et « *facere bene in vita sua* », verset dont le suivant indique suffisamment le sens matérialiste : « Omnis enim homo *qui comedit et bibit* « et videt bonum de suo labore, hoc donum est Dei » (2).

Pour Aben-Esra, pour Mendelssohn, le mot hébreu rendu dans la

(1) Sermo 361, *De Resurrectione mortuorum*, § 4 et 6 (ed. Bened., t. V, p. 982). L'opinion vulgaire, à cette époque, était loin, on le voit, de ce qu'elle avait été, du moins pour la Grèce, au temps de Lucien où l'on regardait les libations, les mets apportés aux tombeaux, comme les seuls aliments des défunts (Lucian., *De luctu*, § IX et XIX).

(2) *Ecclesiastes*, III, 12 et 13.

Vulgate par *facere bene* veut dire en cet endroit, *bien vivre*, et non pas, faire le bien, ce que l'ensemble du verset ne permet pas d'admettre. Cahen, qui nous l'apprend dans les notes de sa traduction, rend comme il suit le verset de l'*Ecclésiaste* : « J'ai reconnu qu'il n'y a de bien que de se réjouir et de se procurer le bien tant qu'on vit ». C'est ainsi que l'ont également compris les vieux commentateurs, Drusius, Amama; et notre confrère M. Derembourg, dont l'autorité est si grande, me donne pour sa part cette version : « J'ai reconnu que rien ne vaut mieux que de se réjouir et de se faire du bien pendant sa vie ».

Benefacere sans régime, tel qu'il se présente dans notre légende, est donc une autre forme de *bene vivere*, comme *facere* équivaut à *vivere* sur un grand nombre de marbres latins (1). Les rapprochements qui précèdent me portent à penser que l'inscription de Rome est entièrement conçue dans un même esprit et ne mêle en aucune façon les préceptes sensuels aux maximes morales. L'idée qu'elle exprime me paraît être celle qui faisait admettre dans les banquets antiques des exhibitions funéraires (2), et que traduisent pour nous les vers charmants de Ronsard :

> Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
> Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie (3).

EDMOND LE BLANT.

(1) Fabretti, IV, 153 : IN SE FECERVNT ANNOS XVI; *Acta S. Fructuosi*, § 1 : « Fecerunt in carcere dies VI »; Oderici, *Sylloge vet. inscr.*, p. 349 : SVPERQVAM MARITVS LEOPARDVS FECIT; Reinesius, *Syntagma inscr. antiq.*, p. 948, etc.

(2) Petron., *Satyric.*, XXXIV; cf. de Witte, *Note sur un vase de terre décoré de reliefs* (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXXI); *Anthol. græca*, XI, 38, etc.

(3) Sonnets à Hélène, n° XLII.

OU ÉTAIT HIPPOS DE LA DÉCAPOLE? [1]

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'insister sur l'intérêt qu'il y a à recourir, pour la topographie biblique, aux sources, un peu trop délaissées, des auteurs arabes. Il m'a été donné d'apporter, à diverses reprises, des démonstrations assez frappantes de l'utilité de cette étude pour faire voir que non-seulement elle offre des moyens de contrôle inattendus, mais qu'elle peut, en certains cas, être le point de départ de véritables découvertes.

C'est elle seule, par exemple, qui m'a permis de retrouver, et cela dans des conditions uniques de certitude et d'authenticité, la ville royale chananéenne de Gezer (2), et de résoudre ainsi, par l'apport d'un élément nouveau, un problème vainement abordé jusque-là avec les ressources ordinaires de l'exégèse.

Voici un nouveau fait établissant l'importance des renseignements géographiques fournis à cet ordre de recherches par les textes orientaux. Je crois d'autant plus opportun de le signaler qu'il s'agit d'un point placé un peu en dehors du terrain circonscrit de mes recherches, et qu'il sera facile, au premier voyageur explorant les alentours du lac de Tibériade, de faire sur les lieux la vérification nécessaire.

La Décapole, que trois passages des Évangiles (3) rattachent à la vie et aux voyages de Jésus, est une des parties les moins connues de la Palestine. Non-seulement l'on ne s'entend point sur la configuration générale et les limites de cette région fréquemment mentionnée par les auteurs profanes, mais l'on n'est même pas d'accord sur le nom des *dix villes* auxquelles ce groupe devait primitivement le sien (4) : *in quo non eadem omnes observant*, dit Pline.

(1) Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (4 juin 1875).

(2) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1873; *Revue politique et littéraire*, mars et avril 1875.

(3) Math., 4 : 25; Marc, 4 : 20; 7 : 31.

(4) L'appellation numérique de ce vaste district fait songer à ces *Havoth Jaïr*, ces

Il en est quelques-uns cependant sur lesquels, aujourd'hui comme dans l'antiquité, aucun doute ne s'élève. De ce nombre est celui de Hippos. Hippos, pour Eusèbe et saint Jérôme, formait avec Pella et Gadara le centre même de cette sorte de confédération privilégiée, qui paraît avoir constitué moins une province qu'un réseau d'une nature spéciale s'étendant sur des provinces distinctes : Αὕτη ἐστὶν ἡ ἐπὶ τῇ Περαίᾳ κειμένη ἀμφὶ τὴν Ἵππον, καὶ Πέλλαν καὶ Γαδάραν (1).

Pline, dans son énumération des villes de la Décapole, nomme Hippos entre Gadara d'une part, et Dion et Pella de l'autre (2), et la place avec Julias à l'est du lac de Tibériade. Ptolémée la mentionne entre Capitolias et Abila. Fl. Josèphe dit que Hippos était située à trente stades de Tibériade (3), et l'*Onomasticon* à côté d'un château nommé *Apheka* (s. v.).

Inutile de rappeler l'histoire, d'ailleurs fort brève, de cette ville à laquelle les numismates attribuent des monnaies impériales grecques portant la singulière désignation de « *les Antiochiens de* (*près*) *Hippos* », ΑΝΤΙΩΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΙΠΠΩ. M. de Saulcy suppose que cette légende concerne un *mont Hippos* placé par Ptolémée, en compagnie d'un autre mont Asalamos, Alsadamos ou Asalmanos, près du désert d'Arabie, et que la ville du même nom était adossée à cette montagne (4).

Peut-être cette singularité doit-elle s'expliquer indirectement par le passage d'Étienne de Byzance relatif à Gadara, « ville de la Cœlesyrie, *qui est appelée aussi Antioche* et Séleucie » (5). On serait tenté d'appliquer ces paroles en partie à Hippos, surtout en songeant que les destinées des deux villes voisines semblent avoir été étroitement liées, et que Josèphe les qualifie de *cités grecques*, soustraites à la domination de Hérode Archélaüs et annexées à la Syrie (6), après

« villes de Jaïr » au nombre variable de 23, 30 et 60, région sur laquelle ne règnent pas de moindres obscurités et qui semble avoir été bien près de celle de la Décapole (Nombres, 32 : 41; Deutéron., 3 : 4; Josué, 13 : 30; Juges, 10 : 4; Paralipom., I, 2 : 2, 23).

(1) *Onomasticon*, s. v.

(2) 5 : 14; 15 : 18.

(3) *Vie de Josèphe*, 65.

(4) *Numismatique de Terre Sainte*, p. 344, 345. En réalité le mont Hippos est mis par Ptolémée *auprès de la Judée* et bien loin du mont Alsalamos; sa position 68° 10'. 32°, se rapproche assez de celle attribuée à Hippos, ville de la Cœlesyrie ou de la Décapole : 68°. 32°. 30' (édit. Wilberg, p. 365 et 371).

(5) *Ethniques*, s. v.

(6) *Antiq.*, 17 : 11, 4; *Guerres*, 1 : 6, 6.

avoir déjà été affranchies par Pompée (1) et temporairement rendues à Hérode le Grand (2).

Quoi qu'il en soit, il est certain que Hippos était assez importante pour donner son nom à un district, l'*Hippène*, qui confinait à la Galilée (3).

On a, il y a longtemps, fait justice du rapprochement de Hippos avec *Hepha*, *Haïfa*, la ville du Carmel. Lightfoot a été le premier à retrouver Hippos dans la *Sousitha* des Talmuds. Les principaux passages talmudiques, rassemblés par M. Neubauer (4), nous montrent Sousitha habitée par les païens et très-souvent mentionnée avec Tibériade; les deux villes, situées vis-à-vis l'une de l'autre et séparées par le lac, étaient ennemies. Un rabbin identifie le pays de Tob, ארץ טוב, de la Bible (5), et par conséquent le *Tobion* des Machabées (6) avec les environs de Sousitha.

Ce ne sont pas seulement de remarquables coïncidences topographiques qui ont fait rapprocher Hippos de Sousitha, c'est aussi, et surtout, une frappante affinité étymologique. Sousitha dérive très-naturellement de *Sous*, « cheval », de sorte que le nom sémitique a précisément la même signification que le nom grec; on semble avoir eu fort longtemps conscience de cette signification, car on la traduit figurativement par les armoiries parlantes des monnaies de Hippos représentant le cheval, ailé ou non.

C'est en tenant compte de plusieurs de ces données qu'on a essayé de déterminer l'emplacement réel de Hippos.

Les avis sont fort partagés. Les uns veulent la mettre à *Kal'at el Hosn* (7), près de Feik ou Fîk, sur la côte orientale du lac de Tibériade, et identifient du même coup Feik avec l'*Apheka* de l'Onomasticon (8); les autres penchent pour *Khirbèt-es-Samra*, un peu plus au sud et plus près du Jourdain. Une troisième opinion, représentée

(1) *Antiq.*, 14 : 4, 4.
(2) *Antiq.*, 15 : 7, 3.
(3) F. Josèphe, *Guerres*, 3 : 3, 1.
(4) *Géogr. du Talmud*, p. 238, 239.
(5) Juges, 11 : 3.
(6) 1 : 5, 13.
(7) On a même cherché à rattacher philologiquement le nom arabe *Hosn* à *Hippos*, en lui prêtant le sens de *cheval*; mais la transcription *Hosn*, donnée pour la première fois par Burckhardt, je crois, correspond plutôt à la prononciation courante de *Hisn*, forteresse, qu'au pluriel de *Hisân*, *Housoun*, « chevaux ». Le *i* grammatical (*kesra*) prend en effet dans l'arabe parlé, au double contact du *ha* fortement aspiré et du *s* emphatique (*sad*), le son de *o*.
(8) Cette dernière identification me paraît entièrement confirmée par Yakout, qui dit que *Fîk* s'appelait aussi *Afîk* (par le *kaf* fort = *kappa*).

par Riess (1), envisage Sousitha et Hippos comme deux villes différentes, et identifie cette première avec les ruines au nom similaire l'*el-Chouché* ou *Abou-Chouché*, dans les parages nord-ouest du lac de Tibériade.

On voit que la question est assez compliquée; voici un renseignement nouveau qui va peut-être la simplifier.

Il nous est fourni par un certain *Ibn Khordad beh*, directeur des postes du califat au IVe siècle de l'hégire, qui a laissé des provinces soumises à son administration un bien intéressant tableau, sous le titre de *Livre des routes et des provinces*. Ce texte précieux, mais fort maltraité par les copistes (2), a été édité avec une rare habileté par M. Barbier de Meynard.

Après avoir décrit (p. 72) une route qui, partant de Damas, relie Keswè, Djasem, *Fik* et *Tibériade*, chef-lieu du Jourdain, respectivement à 12, 24, 24 et 6 milles de distance, l'auteur énumère, dans cette partie de l'empire, treize districts : le Jourdain, Tibériade, Samarie (3), Beisan, *Fahl* (*Pella*), Hawîm, Naplouse, *Djadar*, *Abel*, *Sousya*, 'Akka, Kédès et Sour (Tyr).

Sousya est l'équivalent littéral de la *Sousitha* talmudique; la légère différence dans la terminaison est insignifiante; il se peut même qu'elle soit purement graphique et tienne à un simple déplacement de points diacritiques que comprendra tout arabisant en examinant le mot écrit : سوسية. Cependant Yakoût, dans son grand dictionnaire géographique (4), en citant cette ville comme appartenant au district du Jourdain (5), donne déjà cette orthographe, d'ailleurs parfaitement acceptable et confirmée par le Kamoûs.

(1) *Vollst. biblisch-geograph. Verzeichniss*, s. v. *Susitha*.

(2) Je proposerai, chemin faisant, quelques restitutions pour certains de ces noms défigurés dans la partie syrienne : *Natroun* (p. 71) = *Batroun* (l'antique *Botrys*); *El-kouds* (Jérusalem) = *Kédès* (la *Kédèch* de la tribu de Nephtali); *El-lahoun* = *El-ladjoun* (*Legio-Megiddo*). La restitution Djousya, d'après une leçon de Yakouby, d'un nom indéchiffrable dans l'itinéraire de Hims à Damas (p. 71-199), est pleinement justifiée par l'examen du terrain qui nous offre pour cette première étape *Djousye* la neuve et *Djousyé* la vieille. (Van de Velde, *Map of the Holy Land.*)

(3) Ou plutôt le district « des Samaritains » (*Sâmira*), car l'auteur mentionne plus bas (p. 73) celui de *Samarie* sous le nom romain que cette ville porte encore : *Sébastyé*.

(4) *Mo'djem el-bouldân*, etc., s. v. *Sousya*.

(5) *Kourat el-ordon*; c'est le correspondant exact du *Kikkar ha-yarden*, « *cercle* du Jourdain », qui revient si fréquemment dans la Bible (Genèse, 13 : 10, 11; I Rois, 7 : 46; II Chr. 4 : 17). *Koûra*, dérivé de la racine *kâr*, « rouler, tourner », présente la même filiation métaphorique que *Kikkar*, *cercle*, dans le sens administratif, *arrondissement*.

Le contexte prouve suffisamment que nous sommes bien dans la même région que celle de Sousitha, et l'accord topographique est aussi satisfaisant que la ressemblance phonétique.

L'existence certaine de cette forme arabe, *Sousya*, nous permet déjà d'écarter le rapprochement proposé de *Sousitha* avec Abou-*Chouché* (l'homme à la houppe), nom banal qui pourrait bien, comme il le faisait à Gezer, masquer quelque localité importante et mener à la solution de la question, encore pendante, de Capharnaüm.

Mais il y a plus : non-seulement la Sousya d'Ibn Khordad beh correspond à Sousitha, mais elle se présente dans des conditions qui l'assimilent tout à fait à Hippos, et supplée ainsi aux lacunes qui séparaient encore, au point de vue de l'identification, la ville syro-grecque de la ville talmudique.

Nous avons vu, en effet, que les documents antiques associent fréquemment Hippos à *Gadara* et *Abila;* eh bien, le texte arabe groupe justement *Sousya*, *Djadar* et *Abil.* D'autre part, Hippos était le centre d'un district, l'Hippène : c'est précisément le district (*koûra*) de Sousya d'Ibn Khordad beh.

Ce même passage nous montre, en outre, qu'au IVe siècle de l'hégire, Gadara, qui aujourd'hui, au dire des voyageurs, n'est plus appelée que *Oumm-Keis*, conservait encore son *nom original*, et il est probable qu'une enquête attentive sur les lieux établirait que, bien que tombé en désuétude, il n'a pas cessé d'exister.

Même accident a dû arriver à Sousya-Hippos. Le nom vrai, sans être oublié, peut être recouvert par une autre dénomination vulgaire, et, pour ma part, je crois qu'une investigation consciencieuse fera retrouver une *Khirbèt-Sousya*, soit à *es-Samra*, soit à *Kal'at-el-Hosn*, soit à un autre endroit non proposé. C'est là alors qu'il conviendra de placer définitivement l'énigmatique Hippos.

Cela est d'autant plus vraisemblable que le mot hébreu *Sous*, cheval, qui a donné naissance à Sousitha-Hippos, n'est pas aussi étranger à la langue arabe qu'on le supposerait, et cette connexion ne pouvait que favoriser la conservation du nom primitif. Il y a d'abord le terme bien connu *sâïs*, palefrenier, dont l'origine n'est pas douteuse. De plus, j'ai recueilli dans les environs de Lydda une locution archaïque, employée encore dans le langage technique de certains vieux chameliers pour désigner, par opposition à une route empierrée, à une chaussée, un chemin seulement praticable pour les chevaux : l'un est *tariq er-r'sif*, l'autre, *tariq es-seisanè*; le mot *seisanè*, chevaux, ignoré des lexiques, est le pluriel d'un singulier

inusité, mais évidemment issu de la racine *sous*. Il est à noter, en passant, — et cela peut servir aux explorateurs, — que l'appellation *tarîq er-r'sif* indique, en général, l'existence d'une voie romaine (1).

Je ne puis terminer cette note sans toucher, avec une grande réserve il est vrai, à un point délicat introduit dans cette question par Reland. Le savant exégète rappelle, à propos de Hippos et dans l'espoir qu'on en pourra peut-être tirer quelque lumière étymologique, un curieux passage de Pline (2). Il s'agit d'une certaine famille de crustacés : « *In Phenice* ἱππεῖς *vocantur*, tantæ velocitatis ut consequi non sit. » M. Littré traduit : « En Phénicie il y a des cancres appelés cavaliers, ἱππεῖς (araignées de mer), si rapides qu'on ne peut les atteindre. » Reland avait sous les yeux une autre leçon, *hippoe*, qu'il regardait comme une transcription du grec ἵπποι (3), à en juger par le rapprochement même qu'il fait avec notre mot *Hippos*. J'ignore quelle est la vraie leçon; en tout cas, il me semble que Pline n'a fait que traduire une phrase d'Aristote où l'on lit bien, effectivement, le mot ἱππεῖς (4) :

Περὶ δὲ τὴν Φοινίκην γίνονται ἐν τῷ αἰγιαλῷ οὓς καλοῦσιν ἱππεῖς διὰ τὸ οὕτως ταχέως θεῖν, ὥστε μὴ ῥᾴδιον εἶναι (ταχέως) καταλαβεῖν.

Quoi qu'il en soit, il paraîtrait qu'en Phénicie les crabes, — car ce sont bien ces crustacés couvrant la plage syrienne qui sont visés par cette description, — étaient surnommés *cavaliers* ou *chevaux*, à cause de la rapidité vraiment surprenante de leurs allures. La dernière image serait plus logique; c'est ainsi qu'un autre groupe de ces crustacés est désigné par Pline (*l. c.*) sous le nom de *lions* (leones).

Mais pourquoi Pline ne se sert-il pas tout bonnement d'*equites* ou *equi*, et reproduit-il le mot grec? Ἵπποι ou ἱππεῖς serait-il un idiotisme local du dialecte grec parlé sur la côte phénicienne, ou bien recèlerait-il une *transcription* phonétique d'un mot phénicien? Dans cette dernière hypothèse, du reste peu vraisemblable, la ville

(1) Un de ces cas, si fréquents en Palestine, d'homonymie topographique nous fournit, bien loin de la région où il convient de chercher Hippos, une Khirbèt *Sousya*. Cette ruine insignifiante est située à l'est de Medjdel Yaba et au nord de Tibné, c'est-à-dire en plein territoire d'Éphraïm. Beaucoup plus au sud dans l'ancien territoire de Juda, entre Carmel et Semoû' (Echtemoh), il y a encore une autre *Sousya*.

(2) 9 : 31.

(3) M. Egger a bien voulu me signaler un cas certain de transcription de la finale plurielle οι par *oe*; c'est *cosmoe* = Κόσμοι, magistrats particuliers de l'île de Crète, dans le *De republica* de Cicéron, 2 : 33, 58 (Palimpseste du Vatican).

(4) *Hist. an.*, 4 : 2.

de *Haifa*, la *Hepha* du Talmud, se présente encore à l'esprit, avec cette coïncidence étrange, mais probablement fortuite, que la *Gaba* du Carmel, identifiée par quelques-uns avec Heipha, est dite par Fl. Josèphe « *la ville des cavaliers* », πόλις ἱππεῶν (1). Mais j'ai déjà montré que Haïfa n'avait rien de commun avec notre Hippos.

Si l'on admet que les crabes aient effectivement porté un nom phénicien signifiant « cheval », quel pouvait être ce mot?

Le vocabulaire indivis des langues sémitiques nous offre un choix vraiment embarrassant. Cependant le mot hébreu *sous*, qui soit dit incidemment, figure dans le nom d'une ville siméonite *Hasar Sousa* (2), ou avec la désinence plurielle, *Hasar Sousim* (3), aurait pour lui un précédent, s'il a fourni déjà, comme le pense Fürst, par une dérivation comparative analogue, l'acception d'*hirondelle* dans Isaïe (4), transportant de la course au vol l'idée de vitesse. Ce mot est d'ailleurs considéré aussi comme phénicien; on le retrouve dans le nom *Abad-Sousim* (34e *Citienne*), et peut-être même dans un nom de lieu : *Cabarsus* (= *K'phar Sous?*).

(1) *Guerres*, 3 : 3, 1; *Antiq. j.*, 15 : 8, 5; *Vie*, 24. Josèphe assigne à ce surnom une origine très-simple; il provient, dit-il, de ce que cette ville était la résidence *des cavaliers licenciés par Hérode*. Je sais qu'à la rigueur on pourrait récuser la valeur d'une explication peut-être artificielle, ou même l'attribuer à une interpolation.

Je serais fort tenté, — ce que je ne me souviens pas d'avoir encore vu proposer, — de comparer cette *Gaba* carmélite de Josèphe avec une certaine *Ecbatane* que Pline (*Hist. N.*, 5 : 19) est le seul à signaler sur le mont Carmel, non loin de Ptolémaïs. Cette ville inconnue qui portait aussi, comme la montagne sainte, le nom de *Carmel*, n'a, bien entendu, rien de commun, même étymologiquement, avec la capitale de l'empire des Mèdes, si ce n'est peut-être une assonance superficielle, utilisée par l'oracle amphibologique prédisant à Cambyse qu'il mourrait à Ecbatane, mais à *Ecbatane de Syrie*, comme le prouva l'événement (Hérodote, III). Si l'on se demande quel nom sémitique pouvait cacher cette transcription d'*Ecbatana*, qu'une altération intentionnelle semble avoir cherché à rapprocher de son illustre homonyme, il est difficile d'accepter l'hypothèse de Brochart (ap. Reland, s. v. *Ecbatana*) qui veut en extraire le nom de Basan. Pour peu qu'on se rappelle qu'à côté d'Ἐκβάτανα nous rencontrons la variante fréquente Ἀγβάτανα, l'on peut considérer cette dernière forme comme une très-exacte transcription du nom de ville גִּבְתוֹן, rendu en grec par Γαβαθῶν et Γαβατῶν. La prosthèse de *e* ou *a* est un fait des plus naturels. Or *Gabathon* n'est qu'un allongement, suivant un mécanisme sémitique, de *Gabe* ou *Gaba* (avec ou sans *aïn*), ce qui nous ramène en droite ligne à la *Gaba* de Josèphe. Je me bornerai pour l'instant à cette suggestion, sans essayer de résoudre la question toujours bien nébuleuse des rapports qu'il peut y avoir entre la *Hepha* maritime de l'Onomasticon, Gaba-Ecbatane, le ΕΞΩΠΗ de Scylax et le *Hoph Oniath* de la Bénédiction de Jacob (*Genèse*, 49 : 13; cf. Dr. Zunz, *On the geography of Palestine*, II, 429; Renan, *Mission en Phénicie*, p. 752).

(2) Josué, 15 : 5. — (3) I Chron. : 4, 31. — (4) 38 : 14.

Dans le cas où *sous* aurait eu le triple sens de *cheval*, *hirondelle* et *crabe*, auquel des trois rattacher le dérivé Sousitha? La traduction grecque et les symboles numismatiques montrent bien qu'à une certaine époque l'interprétation la plus générale, celle de «cheval», était la seule reçue. Mais est-ce à dire que cette explication, assurément la plus naturelle, doive être absolument tenue pour primitive et vraie? Il est permis d'hésiter quelque peu en présence du passage de Pline. On apporte aujourd'hui encore au marché de Jérusalem des *crabes d'eau douce ou de terre*, qui pullulent sur certains points du bassin du Jourdain. Faudrait-il admettre, si l'on adoptait la manière de voir, d'ailleurs assez forcée, de Reland, que Hippos, située non loin de cette rivière et sur les bords du lac de Tibériade, aurait dû originairement son nom à la présence de ce crustacé (1)?

CH. CLERMONT-GANNEAU.

(1) Le nom vulgaire de ces crabes est *salta'ân*, *sarta'ân*, de la racine *sarta'a*, « courir à toutes jambes ». *Saratân*, « écrevisse, cancer », a aussi le sens de « marche rapide ».

Je dois à l'obligeance de M. de Slane la communication de trois passages arabes empruntés au *Mirât ez-zamân*, au *Merasid el Ittilâ'* et au *Traité des simples* d'Ibn el-Beythâr, et donnant, sur cette région du lac de Tibériade, de fort curieux détails topographiques. Dans un combat livré par Baudouin aux Musulmans, ceux-ci étaient campés dans le *Ghôr* (vallée du Jourdain) près d'*El-fakkhârin*, tandis que les Francs étaient à *Sinnabra*, près du Jourdain, vis-à-vis la montée de *Fik*, et à *trois milles de Tibériade*. Il y avait de ce côté un pont dit de Sennabra, qui joue un rôle stratégique dans cette affaire. M. de Slane suppose avec toute apparence de raison que ce pont doit être cherché un peu au nord de celui appelé aujourd'hui *Djisr Oumm el-Kanatir*; j'ajouterai que le relevé détaillé du lieutenant Anderson, R. E., marque, à l'endroit même où le Jourdain sort du lac, les ruines d'un pont qui pourrait bien être celui de Sinnabra.

Outre l'indication de *Fik*, ce qui rend ces passages fort importants c'est la mention de *Sinnabra*; ce lieu n'est autre, à mon sens, que la Σενναβρὶς (var. Γενναβρὶν) de Fl. Josèphe, la *Sinabri* (צינברי = صنبرة) talmudique des environs de Tibériade, où campa Vespasien lors de ses opérations contre Tibériade et Tarichée, à *trente stades* de cette première ville et qui était considérée comme le commencement du Ghôr ou *grande plaine* (*Guerres j.*, 3 : 9, 7; 4 : 8, 2).

Schwarz (*das Heil. Land*, p. 141) parle d'une ruine appelée *Sinabri*, mais on sait combien les dires du trop ingénieux rabbin sont sujets à caution en matière de localités modernes; Menke met au nord de Kadis une ruine *Sen el Nabra* : j'ignore où ce compilateur a puisé ce renseignement, qui n'est donné dans aucune carte et que l'altération invraisemblable du nom rend fort suspect. Le lieu paraît n'avoir été encore vu par aucun voyageur; il avait pourtant conservé son nom intact au moyen âge; il est sûr qu'on le retrouvera avec un peu d'attention ainsi que celui de Sousya-Hippos, de *Fakkharîn*, de *Tell el Ma'choûka* et divers autres points de ces parages, qui semblent avoir été très-insuffisamment explorés sous le rapport onomastique.

LES

SCULPTURES SUR ROCHERS

DU LAC DES MERVEILLES

M. Oscar Montelius, l'habile conservateur du musée de Stockholm, ayant envoyé à la *Revue* un article fort intéressant sur les *rochers sculptés* de la Suède et de la Norvége, avec nombreux dessins à l'appui, nous avons pensé qu'il serait agréable à nos lecteurs d'avoir préalablement sous les yeux les seuls vestiges de monuments analogues qui aient été signalés jusqu'ici sur le sol de l'ancienne Gaule. Nous donnons donc aujourd'hui, sans chercher plus que l'auteur à déterminer la date ou le caractère de ces singuliers signes, la traduction d'une communication faite à ce sujet par M. Moggridge, esq., au congrès archéologique international réuni à Norwich en 1868. Nous reproduisons, en les concentrant sur deux planches (XV et XVI), les dessins contenus dans les cinq planches de l'auteur.

L'article de M. Oscar Montelius paraîtra très-prochainement.

(*Note de la Direction.*)

LES MERAVIGLIE

Ayant été empêché par les neiges, pendant six hivers, de visiter les Laghi delle Meraviglie, je me décidai, en 1868, à tenter une expédition d'été en cet endroit.

A trente-deux milles environ de Menton, ville située maintenant à l'extrémité sud-est de la France, on trouve une excellente pension au milieu de gorges qui prennent rang parmi les plus belles de l'Europe, celles de Saorgio et de Paganin. Le nom de cette dernière vient, en italien, de *paga niente,* c'est-à-dire « qui ne paye rien »,

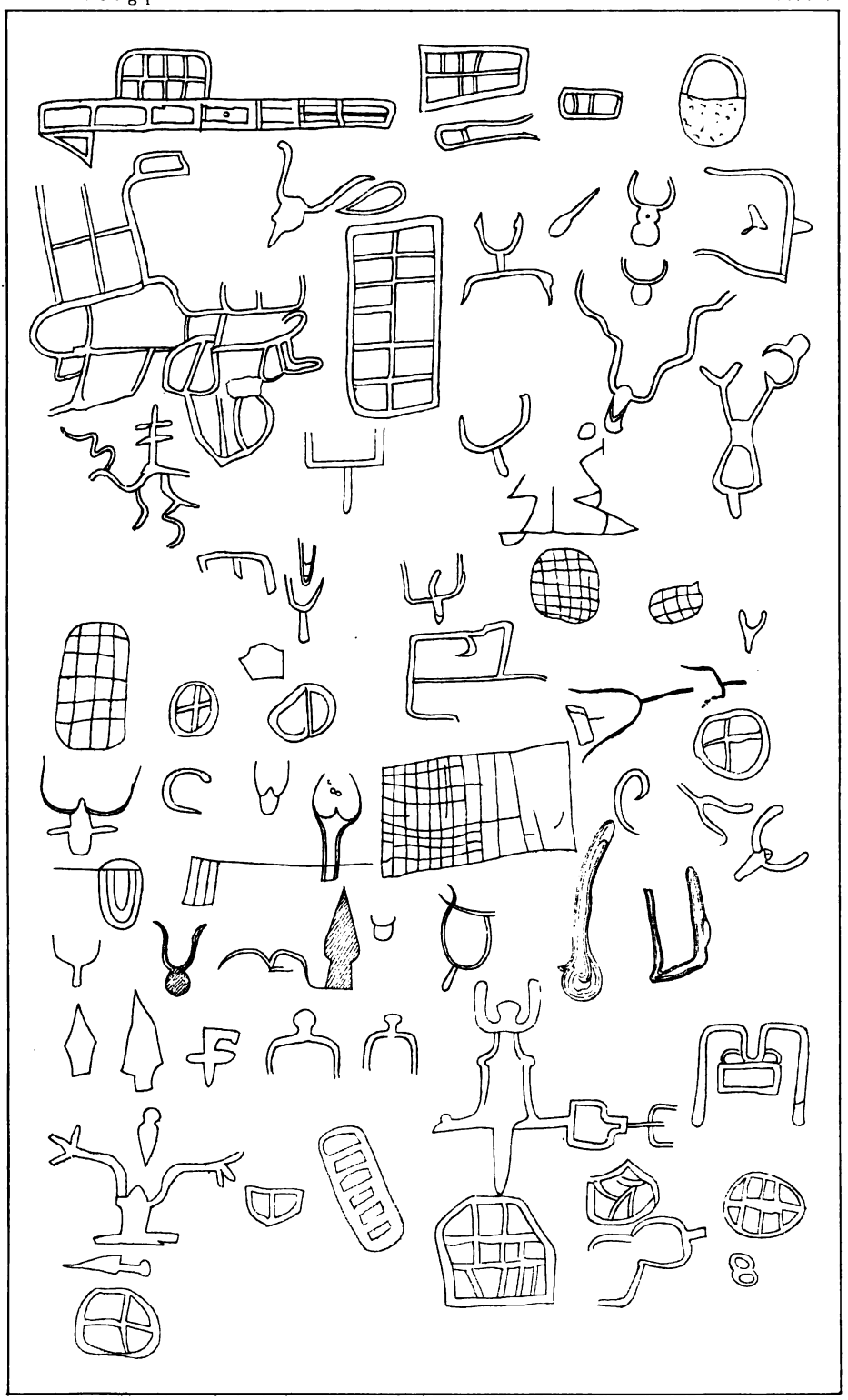

Imp. Lemercier & Cie Paris

ROCHERS SCULPTÉS

LIBRARY

parce que, dans le vieux temps, elle était comprise dans le territoire de Tende, où le percepteur des contributions était chose inconnue. Cette pension se nomme San Dalmazzo di Tende, et se trouve placée à l'endroit où se précipitent dans la Roya deux de ses affluents. Celui de ces torrents qui est à gauche descend des Laghi delle Meraviglie, situés à six heures de la pension.

Accompagné de M. Dieck, naturaliste prussien intelligent et instruit, et proche parent du comte de Bismarck, ayant avec moi un porteur et un guide, je quittai la pension pour la plus haute vacherie de cette vallée occidentale. C'était à quatre heures de distance. Un coup d'œil jeté sur le misérable taudis occupé par les pâtres durant les courts mois de l'été, suffit pour me convaincre que le grand air serait infiniment préférable. Aussi, après avoir donné nos instructions à notre guide afin qu'il nous élevât une sorte d'abri contre les orages, le tonnerre, les éclairs, la grêle et la pluie qui revenaient presque chaque après-midi, nous continuâmes notre exploration. Le résultat de cette promenade se confondra, dans notre récit, avec celui des explorations faites les jours suivants. A notre retour, nous trouvâmes un gîte préparé pour nous recevoir. La pluie pénétrait, il est vrai, à travers le toit, mais mon mackintosh servait à nous en préserver. Les gens difficiles auraient pu se plaindre du vent qui entrait de toutes parts, mais c'était justement ce qui faisait notre salut, car le vent venant de tous les côtés à la fois, un courant en neutralisait un autre; nous n'avions donc pas à souffrir des courants d'air. En somme, nous nous en tirions fort bien, quoiqu'il ne fût pas possible de se tenir debout et qu'on ne pût être assis que sous la perche qui supportait l'abri. Nous étions là à une hauteur de 6,000 pieds au-dessus de la mer, et à deux heures de notre but.

De notre gîte, nous nous dirigeâmes, le lendemain matin, à travers une vallée tortueuse qui présentait les traces visibles de l'action des glaciers; puis nous arrivâmes à un espace découvert, tout coupé de petits lacs qui avaient été évidemment creusés par la glace, et entouré de montagnes d'environ 10,000 pieds de hauteur. Là, nous trouvâmes des preuves de la présence des Français en 1793. Nous gagnâmes ensuite l'extrémité supérieure de ce cirque et laissâmes la rivière à notre droite. La surface des rochers était encore polie par l'ancien glacier jusqu'à une hauteur de 8,000 pieds environ au-dessus de la mer, et sur ces rochers, qui semblaient avoir été préparés tout exprès, se voyaient plusieurs centaines, peut-être milliers d'étranges dessins, les *meraviglie*, dont j'ai l'honneur de

vous soumettre différents échantillons. C'est la première fois, je crois, qu'ils ont été copiés.

J'avais tout ce qu'il fallait pour prendre des empreintes et des moulages, mais le temps était si mauvais qu'il n'y avait rien à faire en ce genre. J'essayai alors de faire usage du crayon, mais je m'aperçus bientôt que M. Dieck était bien plus prompt que moi et tout aussi exact. Je me plais donc à reconnaître les obligations que je lui dois en ce qui concerne les dessins, m'étant réservé la tâche de découvrir de nouveaux sujets d'études.

Je ne pus distinguer aucun caractère d'écriture selon l'acception vulgaire du mot. S'il y a lieu d'attribuer un sens à ces dessins, il faut les considérer comme des hiéroglyphes. Il est de fait que les mêmes figures se trouvent fréquemment répétées et combinées de différentes manières, absolument comme nos lettres le sont pour former des mots; ceci peut s'accorder avec la supposition qu'elles ont un sens.

Les inscriptions se trouvent généralement placées sur la surface horizontale des roches polies, qui sont du mica-schiste; quelquefois sur les faces verticales, mais jamais dans des endroits où pour les atteindre il faudrait échelles ou cordes. Elles ne sont pas gravées au ciseau; on les a obtenues par les coups répétés de quelque instrument à pointe mousse.

La tradition du pays raconte qu'elles furent l'ouvrage des soldats d'Annibal; mais je suis obligé de dire qu'Annibal, dans ce pays, joue le même rôle que César, qu'Olivier Cromwell ou que Sa Majesté Satan en Angleterre : c'est à l'un ou à l'autre de ces personnages que la superstition populaire fait remonter l'origine de tout ce dont on ne peut trouver d'autre explication. Nous remarquons toutefois, parmi ces dessins, le symbole égyptien de l'eau et la corne en spirale de l'antilope, deux signes qui sentent l'Afrique. Au nord de Scarænd, environ à moitié chemin entre les *Meraviglie* et Nice, se trouve un endroit où, si l'on en croit une tradition locale, les rocs auraient été entamés pour élargir le sentier destiné au passage des troupes carthaginoises. Annibal cependant, on le croit généralement, suivit une tout autre route. Après sa grande victoire sur les Celtes de la Gaule, au passage du Rhône, il fit une longue marche du côté du nord et du nord-est. Rebroussant alors vers le sud, il traversa les Alpes probablement au Saint-Bernard, et de là, se dirigeant au sud ou sud-ouest, il se trouva dans les plaines de l'Italie, d'où il doit avoir vu entre lui et la mer les Alpes maritimes, bien plus basses que les montagnes qu'il venait de traverser, et habitées

alors par des amis, les Celtes liguriens. Elles offraient une ligne de marche, grâce à laquelle les deux tiers de la route pouvaient être épargnés. Il serait donc possible qu'il eût envoyé dire à son frère Asdrubal, qui commandait un de ses corps de réserve, de couper au court en franchissant cette chaîne plus basse. L'armée romaine de Marseille, qui l'avait forcé à faire ce grand détour, avait été rappelée pour venir défendre l'Italie. Dans ce cas, les deux traditions que nous venons de citer pourraient être également vraies. Une autre conjecture a été suggérée par un voyageur qui a passé plusieurs années dans l'Inde, c'est que les *Meraviglie* pourraient avoir leur origine dans une coutume étrange, analogue à celle qui se conserve depuis des siècles dans les régions montagneuses de l'Inde. Lorsque les neiges ont fondu, les indigènes accourent sur le sommet pour graver sur le roc certains signes mystiques qu'ils considèrent comme un renseignement transmis à la postérité. Ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, confirmer cette idée, c'est le fait que l'une des figures, celle qu'on voit en haut de la première planche (1), est la contre-partie d'une gravure que renferme un vieux livre de la grande bibliothèque de Turin. On la désigne sous le nom de l'*idole sarde*. Les inscriptions, d'ailleurs, ne sont pas toutes de la même date. Pour ma part, je n'ai aucun désir d'exprimer une opinion dans un sens ou dans un autre; je tiens seulement à exposer clairement les faits, dans l'espoir que quelqu'un de plus compétent pourra peut-être arriver à résoudre d'une façon satisfaisante la question d'origine, à trouver un fil qui le guide dans ce labyrinthe et lui permette de déchiffrer ces étranges dessins, les *Meraviglie*.

MOGGRIDGE, Esq.

(1) Nous avons concentré sur deux planches les cinq planches de l'auteur. Les figures et planches publiées par M. Moggridge n'étant d'ailleurs point numérotées, il nous a été impossible de reconnaître à quelle figure il faisait allusion.

(*Note de la Rédaction.*)

INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES

DU MUSÉE D'ALEXANDRIE

Je reçois à l'instant un remarquable travail que le Dr Neroutsos-Bey vient de publier en grec à Athènes sur les inscriptions de l'ancienne Alexandrie. Plusieurs de ces monuments épigraphiques, grecs et latins, avaient déjà paru soit à Athènes, soit dans le *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, soit enfin dans cette *Revue*. Mais ce qui donne un prix inestimable à cette publication, c'est la collection des sceaux amphoriques qui ont été découverts à Alexandrie. Pour donner une idée de cette riche collection, indiquons le nombre des inscriptions comprises dans chacune des quatre séries qui la composent :

1° Sceaux rhodiens.		182
2° Id.	Prêtres éponymes du Soleil.	188
3° Sceaux cnidiens.		82
4° Sceaux thasiens.		24
		476

Et dans ce nombre ne sont pas compris les sceaux avec des variantes du même nom.

Le Dr Neroutsos-Bey avait déjà publié dans le *Bulletin de l'Institut d'Égypte* (n° 12) une liste des noms des magistrats éponymes existant sur d'anciennes anses d'amphores trouvées à Alexandrie et transportées à l'Institut.

Je n'ai pas la prétention de faire connaître en quelques lignes des travaux de cette importance. J'ai voulu seulement prévenir le lecteur avant de mettre sous ses yeux la petite collection que je publie ci-après. La provenance étant la même, on doit s'attendre à retrouver ces pièces dans le grand recueil du Dr Neroutsos-Bey. Le fait est vrai pour la plupart; quelques-unes toutefois sont nouvelles.

Ces travaux parallèles, faits de divers côtés sur les mêmes monuments, ne peuvent qu'être avantageux à la science. Les recherches se multiplient et l'explication en devient plus claire et plus facile. Il est donc intéressant que ces monuments soient publiés plusieurs fois et dans divers recueils. D'ailleurs notre petite collection de sceaux amphoriques a cet avantage, qu'elle les reproduit dans leur disposition matérielle. M. le Dr Neroutsos s'est contenté de donner les textes sans indiquer les coupures de noms et le nombre des lignes. On doit le féliciter toutefois de l'heureuse idée qu'il a eue d'accompagner chaque sceau d'un petit dessin qui en reproduit la forme, carré, cercle, ellipse ou ovale.

Pour les renvois à son travail nous avons adopté les abréviations suivantes :

Rh. = 1° Sceaux rhodiens.
Rh. Sol. = 2° Prêtres éponymes du Soleil.
Cn. = 3° Sceaux cnidiens.
Th. = 4° Sceaux thasiens.

A mon retour à Paris, vers le mois d'octobre de l'année dernière, j'ai trouvé, dans une enveloppe déposée chez moi, une collection d'estampages reproduisant des inscriptions amphoriques, mais sans une lettre, sans une note quelconque qui pût me renseigner sur leur provenance. Toutefois j'ai tout lieu de croire que l'envoi a été fait, comme les précédents, par M. Daninos, attaché au ministère des affaires étrangères en Égypte, et que ces anses d'amphores avec inscriptions appartiennent au musée d'Alexandrie. On lit en effet dans l'ouvrage de M. Dumont, p. 47 : « Les inscriptions céramiques « qui restent à recueillir sont nombreuses. En passant à Alexandrie, « au mois de mars 1868, de très-courtes recherches sur l'emplace- « ment de la ville ancienne, dans les terrains que les fouilles récentes « de Mahmoud-Bey avaient remués, m'ont fait trouver plusieurs em- « preintes bien conservées. M. de Montaut, ingénieur des ponts et « chaussées, pendant le séjour prolongé qu'il a fait en Égypte, avait « repris les travaux de Stoddart et formé une riche collection de « textes amphoriques, qu'il n'a pas encore fait connaître au public. « L'Institut égyptien, qui, à plusieurs reprises, s'est occupé de ces « documents, pourrait en former une belle série pour le musée qu'il « vient de fonder. Il est d'autant plus à souhaiter qu'il tourne son « attention de ce côté que les sceaux qu'on trouve en Égypte diffè- « rent en général beaucoup de ceux qu'on découvre en Grèce. »

Les estampages que j'ai reçus sont au nombre de quatre-vingt-onze. Cinq reproduisent de petites inscriptions gréco-égyptiennes, et trois des inscriptions latines. Il en reste donc quatre-vingt-quatre pour la collection amphorique. C'est un nombre relativement considérable, parce qu'il vient s'ajouter aux monuments du même genre qui ont été publiés dans le *Corpus*, par M. Stoddart, et en dernier lieu par M. A. Dumont.

Les excellents principes émis par ce jeune savant, dans ses *Inscriptions céramiques de Grèce,* doivent servir de base à tout travail sur les monuments du même genre. Seulement on comprendra qu'on ne peut pas toujours les mettre en pratique, et c'est ici le cas. Ainsi, n'ayant que des estampages sous les yeux, il me serait impossible de traiter les questions de forme, de couleur ou de la nature de la terre. Ceux qui pourront examiner les monuments mêmes seront en état de procéder à un classement méthodique de la collection d'Alexandrie.

Toutefois, grâce à la grande quantité d'anses d'amphores que l'on possède aujourd'hui, grâce aussi aux importantes publications qui en ont été faites, on peut presque toujours reconnaître la fabrique. Ainsi la plupart de celles que nous avons sous les yeux proviennent de Rhodes. Le voisinage d'Alexandrie explique suffisamment ce fait.

Les cachets affectent des formes différentes : tantôt et le plus souvent un petit carré long, tantôt un cercle, plus rarement un losange. Les estampages reproduisent les inscriptions d'une manière un peu obscure, surtout pour les cercles; quelques-unes de ces dernières sont indéchiffrables. Ce genre de monument se prête peu, en effet, à l'opération de l'estampage.

Les attributs qui accompagnent les noms des magistrats sont en petit nombre et varient peu. Les principaux sont la rose, le caducée, le bucrane et la tête radiée du Soleil. Quelques-uns sont trop obscurs pour être déterminés.

En général ces monuments appartiennent aux époques classiques.

L'exemple de M. Stoddart a montré l'importance des inscriptions céramiques pour la connaissance du calendrier dorien. Les sceaux amphoriques font connaître les noms de mois que les livres ne nous ont pas conservés; mais il ne nous disent pas dans quel ordre ces mois doivent être classés.

La nouvelle collection nous donne les mois rhodiens suivants :

Ἀγριανίου, Ἀρταμιτίου, Βαδρομίου, Δαλίου, Θεσμοφορίου, Καρνείου, Ὑακινθίου et Σμινθίου écrit avec un Z. On sait que dans l'épigraphie ces deux lettres se remplacent l'une l'autre. Il en est de même dans la

numismatique, où Σμύρνα est écrit tantôt avec un Σ, tantôt avec un Z. Les Rhodiens avaient des fêtes qui étaient appelées Σμίνθια. Ces mois sont déjà connus par les précédentes publications.

Pour montrer l'incertitude qui règne sur le classement de ces mois, il nous suffira de citer le mois appelé Δάλιος. Stoddart croit que dans le calendrier rhodien il correspondait à notre mois d'avril; Franz, à notre mois de novembre.

Les inscriptions rhodiennes les plus nombreuses, comme nous l'avons dit plus haut, se divisent en plusieurs catégories, présentant chacune une particularité. M. A. Dumont (p. 21) les a très-bien déterminées. En général le nom propre est au génitif, précédé ou non de la préposition ἐπὶ et du nom du mois. Les exemples d'un nom propre au nominatif sont très-rares. Notre recueil en offre deux : le n° 11, Αἰσχυλῖνος, et le n° 51, Νεῖλος.

Les inscriptions cnidiennes, très-peu nombreuses ici, offrent les mêmes particularités, avec cette différence que le mot ΚΝΙΔΙΟΝ, pour ΚΝΙΔΙΩΝ, remplace le nom du mois. L'une de ces inscriptions contient deux noms propres, comme cela se rencontre souvent dans l'épigraphie amphorique de Cnide.

Enfin, une seule inscription céramique de Thasos.

Parmi les noms fournis par la collection d'Alexandrie quelques-uns sont nouveaux. D'autres, déjà connus, ne l'étaient pas comme noms de magistrats préposés au contrôle commercial.

Malgré l'incertitude des estampages je suis parvenu à lire et à restituer ces inscriptions amphoriques, à l'exception de quatre ou cinq. C'est ce qui m'a permis de faire les observations qui précèdent.

Ces recueils de sceaux amphoriques sont intéressants à plusieurs points de vue. Ils apportent des documents nouveaux à l'épigraphie et à la paléographie. A leur occasion une foule de questions se trouvent soulevées; entre autres celles qui concernent les dialectes, l'orthographe, la prononciation, les noms propres nouveaux, l'histoire, le commerce, les cultes religieux, les calendriers des anciens, etc., questions qui sont traitées dans le recueil de M. Dumont.

I. INSCRIPTION D'ORIGINE THASIENNE.

1.

ΑΣΙΩΝ	[Θ]ασίων
ΤΙΜΟΚΛΗΣ	Τιμοκλῆς.

Entre les deux lignes un bucrane. Le nom Τιμοκλῆς se rencontre

plusieurs fois dans mes listes thasiennes. Nerouts., Rh. 23, et *Bulletin*, p. 126, n° 15.

II. TIMBRE SUR LEQUEL ON LIT SEULEMENT LE NOM D'UN MOIS RHODIEN.

2.

ΔΑΛΙΟΥ	Δαλίου.

Voy. Dumont, *Inscr. céram. de la Grèce*, p. 118. Nerouts., Rh. 44.

III. INSCRIPTIONS D'ORIGINE RHODIENNE, RANGÉES SUIVANT L'ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE MAGISTRATS.

3.

ΕΠΙΑ	Ἐπὶ Ἀ.....
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ	Ἀρταμιτίου.

4.

ΑΓΑΘΟ-	Ἀγαθο-
ΒΟΥΛΟΥ	βούλου.

5.

Nerouts., Rh. 1.

ΑΓΑΘΟΚΛΕΥΣ	Ἀγαθοκλεῦς.

Corp. inscr., t. IV, p. 252, Rhod. n°s 1 et 2, et Dumont, p. 76. Nerouts., Rh. 2.

6.

ΕΠΙΑΓΑ	Ἐπὶ Ἀγα-
ΣΙΠΠΟΥ	σίππου.
.....	.....

A la troisième ligne un nom de mois illisible.

7.

ΕΠΙΑΓΙΣΤΡΑ	Ἐπὶ Ἀγιστρά-
ΤΟΥ	του.
ΔΑ...	Δαλίου.

C. I., Rh. n° 8 : Ἐπὶ Ἀγεστράτου Δαλ.

8.

ΕΠΙΑΓΕ	Ἐπὶ Ἀγε-
ΣΤΡΑΤΟΥ	στράτου.
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ	Ἀγριανίου.

Dumont, p. 87, n° 8, sur deux lignes.

9.

ΑΓΟΡΑΝΑ	Ἀγοράνα-
ΚΤΟΣ	κτος.
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ	Ἀγριανίου.

C. I., Rh. n°s 12-16, et Dumont, p. 78 et 79, avec d'autres mois. Nerouts., Rh. Sol. 6.

10.

Ε..ΑΙΝΗΤΟ	Ἐ[πὶ] Αἰνήτο-
ΡΟΣ	ρος.
ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ	Ὑακινθίου.

C. I., Rh. n°s 24 et 25 avec Σμινθίου. Dumont, p. 79, n° 22 avec la fin du nom θίου, qui pourrait aussi bien s'appliquer à Ὑακινθίου. Je préférerais même cette dernière restitution à Σμινθίου, à cause de la longueur de la lacune indiquée. Voy. aussi Nerouts., Rh. Sol. 8.

11.

ΑΙΣΧΥ	Αἰσχυ-
ΛΙΝΟΣ	λῖνος.

Dumont, p. 79, n°s 23 et 24. Le Dr Neroutsos la considère comme thasienne. Voy. le n° 1 de la liste donnée dans le *Bulletin*.

12.

Ε.....	Ἐ[πὶ Ἀρτε
ΜΑΓΟΡΑ	μαγόρα.
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ	Ἀγριανίου.

Les noms Δημαγόρα, Ἑρμαγόρα, Σημαγόρα, etc., seraient trop courts.

13.

ΕΠΙΑΛΕΞΙΑ	Ἐπὶ Ἀλεξιά-

ΔΑΒΑΔΡΟΜΙΟΥ	δα. Βαδρομίου.

Nerouts., Rh. Sol. 12.

14.

ΕΠΙΑΛΕΞΙΑΔΑ	Ἐπὶ Ἀλεξιάδα.
ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ	Ὑακινθίου.

Dumont, p. 80, nos 27 et 28.

15.

ΕΠΙΑΝΑΞΙΒΟΥΛΟΥ	Ἐπὶ Ἀναξιβούλου.
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ	Ἀγριανίου.

Alex. Stodd., 20. Voy. Dumont, p. 81. Nerouts., Rh. Sol. 17.

16.

ΕΠΙΑΝΔ	Ἐπὶ Ἀνδ[ονίκου].
ΑΡΤΑΜΙ	Ἀρταμι[τίου].

Voy. Dumont, p. 81, avec d'autres noms de mois. On pourrait restituer Ἀνδ[ρία]. Voy. Nerouts., Rh. Sol. 20, et *Bullet.*, n° 18.

17.

ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ	Ἀντιμάχου.

Caducée. Voy. Dumont, p. 81 et 305. Nerouts., Rh. 29, et *Bullet.*, n° 11.

18.

ΑΡΑ.....	Ἀρα[τοφάνευς].
ΣΑΝΙΑ	...σανία.

Probablement la fin du nom Παυσανία, très-commun sur les sceaux amphoriques. Voy. Dumont, p. 106 et 107. Pour le premier nom, Nerouts., Rh. Sol. 28.

19.

ΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ	Ἀριστίωνος.

C. I., Rhod. nos 36, 37 et 38; Dumont, p. 87 et 307. Nerouts., Rh. 31.

20.

ΕΠΙ Α....ΚΡΑ	Ἐπὶ Ἀ[ρχο]κρά-
ΤΕΥΣ	τευς.

ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ — Ἀρταμιτίου.

C. I., Rhod. nos 41 et 41 *b*, et Dumont, p. 84, sans nom de mois. Nerouts., Rh. Sol. 65.

21.

Ε.....
ΞΕΙΝΟΥΘΕΣ
.....ΟΡΙΟΥ

Ἐ[πὶ Ἀριστο]-
ξείνου. Θεσ-
[μοφ]ορίου.

Ou plutôt Τιμοξείνου. Voy. Nerouts., Rh. Sol. 174.

22.

ΕΠΙΑΡΙΣΤ..

Ἐπὶ Ἀριστ[ο...

Une seconde ligne illisible.

23.

Ε ΑΡΜΟΣΙΔΑΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

Ἐ[πὶ] Ἁρμοσίδα. Ἀγριανίου.

Légende circulaire.
Attribut, le *balaustium*. Nerouts., Rh. Sol. 53, avec la rose.

24.

Ε.....Ε
ΜΑΓΟΡΟΥ
ΔΑΛΙΟΥ

Ἐ[πὶ Ἀρτ]ε-
μαγόρου.
Δαλίου.

Voy. le *Corp. inscr.*, n° 3498.

25.

Β...Α....
ΒΡΟΤΟΥΑ
ΓΡΙΑΝΙΟΥ

[Ἐπὶ] Ἀ[ρχεμ]-
βρότου. Ἀ-
γριανίου.

Nerouts., Rh. Sol. 59.

26 ET 27.

...ΔΑΜΟΚΟ

[Ἐπὶ] Δαμοκό[που].

Deux exemplaires de la même inscription disposée circulairement dans un sceau de forme ronde. Attribut incertain. On connaît la forme Δημόκοπος.

28.

ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ Δαμοκράτευς.

C. I., Rh. n° 63. Dans Dumont, p. 88, plusieurs exemplaires avec des attributs. Nerouts., Rh. 47, et *Bullet.*, n° 31.

29.

ΔΙΣΚΟΥ Δίσκου.

Dumont, p. 311. Plusieurs autres, p. 90, avec des noms de mois. Nerouts., Rh. 54.

33.

Ε....ΝΟΣ Ἐ[πίγο]νος.

C. I., Rh. n° 65, et Dumont, p. 92 et 93, avec des attributs. On pourrait aussi restituer Ἑ[ρμω]νος. Voy. Dumont, p. 93, et Nerouts., Rh. 61.

31.

ΕΥΚΛΕΙΤΟΥ Εὐκλείτου.

Caducée couché au-dessous. Dumont, p. 314, avec la mauvaise leçon Εὐκλεύτου. C'est peut-être ainsi qu'il faut restituer, p. 95, Εὐ...του. Quant à l'attribut, représentant un trident grossièrement figuré, et dont deux des pointes seulement sont visibles, il faut probablement y voir les extrémités du caducée. Voy. Nerouts., 24, 71, et *Bullet.*, n°s 24 et 24 *bis*.

32.

Ε..ΕΥ Ἐ[πὶ] Εὐ-
ΡΑΤΕΥΣ [κ]ράτευς.

Dumont, p. 315, n° 104, avec une autre coupure de lettres.

33.

ΕΠΙΕΥΚΡΑΤΕΥΣΔΑΛΙΟΥ

Ἐπὶ Εὐκράτευς. Δαλίου.

Placée dans la partie circulaire d'un cercle. Le milieu est occupé par un attribut, le *balaustium*.

C. I., Rh. n° 70, avec Ἀγριανίου. Dumont, p. 315, sans nom de mois et sans attribut.

34.

ΕΠΙΕΥΦΡ...ΡΟΣ	Ἐπὶ Εὐφρ[άνο]ρος.
ΔΑΛΙΟΥ	Δαλίου.

Dumont, p. 95, avec d'autres noms de mois. Nerouts., Rh. Sol. 93, et *Bullet.*, p. 126, n° 17.

35.

ΖΗΝΩ	Ζήνω-
ΝΟΣ	νος.

Attribut. Étoile au-dessus d'un objet incertain. Dans *C. I.*, Rh. n°s 72-76, et Dumont, p. 95 et 96, en une seule ligne. Nerouts., Rh. 74.

36.

ΕΠΙΗΡΑΤΟΥ	Ἐπὶ Ἡράτου.
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ	Ἀγριανίου.

Le nom Ἥρατος est nouveau.

37.

ΘΑΛΗΤΟΣ	Θάλητος.

Attribut. Corne d'abondance à droite. Nerouts., Rh. 78, et *Bullet.*, n° 21.

38.

ΡΣΑΝΔΡΟΥ	[Θε]ρσάνδρου.
ΑΝΑΜΟΥ	[Π]ανάμου.

Dumont, p. 96, avec d'autres noms de mois. Nerouts., Rh. Sol. 101, avec ἐπὶ.

39.

ΕΠΙΘΕΣ	Ἐπὶ Θέσ-
ΤΟΡΟΣ	τορος.

A gauche, tête radiée du Soleil. *C. I.*, Rh. n° 80; Dumont, p. 96, même disposition, mais sans attribut. Nerouts., Rh. Sol. 102.

40.

ΕΠΙΘΡΑ	Ἐπὶ Θρα-
ΣΥΔΑΜΟΥ	συδάμου.

Rose à gauche. Dumont, p. 97, exemplaires différents. Nerouts., Rh. Sol. 106, et *Bullet.*, n° 29.

41.

ΙΑΣΟΝΟΣ	Ἰάσονος.

Nerouts., Rh. 85.

42.

ΑΣΟΝΟΣ	[Ἰ]άσονος.

Moins ancienne que la précédente.

43.

ΕΠΙΚΑΛΛΙ	Ἐπὶ Καλλι-
ΚΡΑΤΕΥΣ	κράτευς.
ΙΝΘΙΟΥ	[Ὑαχ]ινθίου.

C. I., Rh. nos 92-91, et Dumont, p. 98. Nerouts., Rh. Sol. 113.

44.

ΕΠΙΚ	Ἐπὶ Κ[λεω]-
ΝΥΜΌΥ	νύμου.
ΚΑΡΝΕΙΟΥ	Καρνείου.

Dumont, p. 99, en une seule ligne. Nerouts., Rh. Sol. 121.

45.

ΕΠΙΛΕΟΝ ΙΔΑ	Ἐπὶ Λεον[τ]ίδα.
Π.....	Π[ανάμου].

Placée circulairement dans un sceau de forme ronde. *C. I.*, Rh. n° 100 *b*. Nerouts., Rh. Sol. 126.

46.

ΛΙΝΟΥ	Λίνου.

Attribut incertain. Nerouts., Rh. 105, grappe de raisin, et *Bullet.*, p. 126, n° 12.

47.

Ε.....	Ἐ[πὶ] .....
ΜΕΝΕΣΘΕΩΣ	Μενεσθέως.

Pour ce nom, voy. Nerouts., Rh. Sol. 131, Cn. 56, et *Bullet.*, n° 39.

48.

ΜΙΚΥΘΟΥ	Μικύθου.

Dumont, p. 320, légende circulaire, et p. 101 et 102, avec des noms de mois. Nerouts., 116, écrite à rebours.

49.

Ε.....	Ἐ[πὶ] .....
ΜΟΝΕΥΣ	μόνευς.

50.

ΕΠΙΝΑ	Ἐπὶ Να[υ]-
ΣΙΠΠΟ	σίππο[υ].

Le nom du mois illisible. Nerouts., Rh. Sol. 136, avec Πανάμου.

51.

ΝΕΙΛΟΣ	Νεῖλος.
ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ	Βαδρομίου.

52.

ΝΙΚΙΑ	Νικία.

Dumont, p. 103. Lettres d'une autre forme. Nerouts., Rh. 122.

53.

ΕΠΙΞΕΝΟΦΑΝΕΥΣΥΑΚΙΝΘΙΟΥ

Ἐπὶ Ξενοφάνευς. Ὑακινθίου.

Légende circulaire. Au milieu le *balaustium*.

54.

ΕΠΙΞΕΝΟ	Ἐπὶ Ξενο-
ΦΑΝΕΥΣ	φάνευς.

A gauche, tête radiée du soleil. Dumont, p. 105, n° 212. Nerouts., Rh. Sol. 142.

55.

ΕΠΙΟΝΑ	Ἐπὶ Ὀνα-
ΣΑΝΔΡΟΥ	σάνδρου.

Dumont, p. 105, n° 216 *b* : « ΟΝΑΣΙΟΙ. .ΟΥ — Ὀνασιοι? » Peut-être faut-il restituer Ὀνασάνδρου. Nerouts., Rh. Sol. 147.

56.

ΠΑΡΑΠΑ.	Παραπα[μ-
.Σ...	ῖ]σ[ου]?

Ce nom est incertain. Voy. Nerouts., *Bullet.*, n° 9.

57.

ΕΠΙΠΟΛΥ	Ἐπὶ Πολυ-
ΚΡΑΤΕΥΣ	κράτευς.

A droite, attribut incertain. Dumont, p. 108, attribut à gauche : Hermès solaire. Nerouts., Rh. Sol. 155.

58.

ΕΠΙΣΥΜΜΑΧΟΥΔΑΛΙΟΥ

Ἐπὶ Συμμάχου. Δαλίου.

Légende circulaire. Attribut, le *balaustium*. *C. I.*, Rh. n° 137. Dumont, p. 109, avec d'autres noms de mois. Nerouts., Rh. Sol. 162.

59.

ΣΩΚΡΑΤΕΥΣ	Σωκράτευς.

Dumont, p. 100 et 110, avec divers attributs. Nerouts., Rh. 145, et *Bullet.*, n° 20.

60.

ΣΩΠΑΤΡΟΥ	Σωπάτρου.

Dumont, p. 323, n° 176 : « .ΙΤΑΠΩΣ — Σωπάτ[ηρ?]. » Il faudrait au moins Σώπατ[ρος]. J'aimerais mieux Σωπάτρου.

61.

ΤΙΜΑΓΟΡΑ	Τιμαγόρα.
ΣΜΙΝΘΙΟΥ	Ζμινθίου.

Nerouts., *Bullet.*, n° 50.

62.

ΕΠΙΤΙΜΑΣ	Ἐπὶ Τιμασ-
ΑΓΟΡΑ	αγόρα.
ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ	Ὑακινθίου.

C. I., Rh. n° 146. Nerouts., Rh. Sol. 170.

63.

ΕΠΙΤΙΜΑΣΑΓΟΡΑ	Ἐπὶ Τιμασαγόρα.
ΣΜΙΝΘΙΟΥ	Σμινθίου.

C. I., Rh. n°s 146-150, et Dumont, p. 110, avec d'autres noms de mois. Nerouts., Rh. Sol. 170.

64.

ΕΠΙΤΙΜΟΘΕΟΥ	Ἐπὶ Τιμοθέου.
ΔΑΛΙΟΥ	Δαλίου.

Nerouts., Rh. Sol. 172.

65.

ΕΠΙΤΙΜΟ	Ἐπὶ Τιμο-
ΘΕΟΥ	θέου.
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ	Ἀγριανίου.

Moins ancienne que la précédente. Nerouts., Rh. Sol. 172

66.

ΕΠΙΤ...	Ἐπὶ Τ[ιμορ]-
ΡΟΔΟΥ	ρόδου.
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ	Θεσμοφορίου.

C. I., Rh. n°s 152 et 153, et Dumont, p. 111, avec d'autres noms de mois. Nerouts., Rh. Sol. 175, sans le nom du mois.

67.

ΦΙΛΙΠΠΟΥ	Φιλίππου.
ΔΑΛΙΟΥ	Δαλίου.

Nerouts., *Bullet.*, n° 44.

68.

ΧΑΡ...C	Χάρ[ητο]ς.
CΜΙΝΘΙΟΥ	Σμινθίου.

C. I., Rh. n° 161. Dumont, p. 325, n° 186 : «ΧΑΡΗ — Χαρη...» On pourrait restituer Χάρητος.

69.

ΕΠΙΧΑΡ	Ἐπὶ Χαρ-
ΟΚΛΕΥΣ	[μ]οκλεῦς.

Dumont, p. 113, n° 269.

70.

ΕΠΙ	Ἐπ
ΧΡΥΣΑΟΡΟ	Χρυσάορο[ς].

71-75.

Cinq sceaux illisibles, dont trois portant des légendes circulaires

IV. INSCRIPTIONS D'ORIGINE CNIDIENNE.

76.

ΕΠΙ ΚΟΝ	Ἐπὶ [Δρά]κον-
ΤΟ ΑΚΝΙ	το[ς. Νικί]α. Κνι-
ΔΙΟΝ	δίον.

A droite, au-dessous, attribut incertain. Dumont, p. 186, n° 270, sans attribut. On pourrait restituer aussi Κλινία. Voy. Nerouts., Cn. 32, et *Bullet.*, n° 48.

77.

ΕΠΙΚΛΕΥΜΒΡΟΤΟΥ, dans la partie supérieure d'un losange
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ, dans la partie inférieure.
ΑΚΝΙΔΙ, au milieu.

Ἐπὶ Κλευμβρότου. Ἀπολλωνίου. Κνιδί[ον].

Paraît être le même que le sceau représenté dans le recueil de M. Dumont, p. 263, avec un thryse pour attribut. Voy. Nerouts., Cn. 56.

78.

Un second exemplaire du sceau précédent.

79.

ΕΠ ΕΡΟΣ	Ἐπ[ὶ] ...ερος
ΝΙΚΑΣΙΒΟΥΛΟΥ	Νικασιβούλου.

Le nom Νικασίβουλος est cnidien. Voy. M. Dumont, p. 217, 243, 245, 285 et 296. Le Dr Neroutsos fait ce nom rhodien. V. *Bullet.* n° 45.

80.

ΕΠΙΧΡΥΣΙΠΠΟΥ	Ἐπὶ Χρυσίππου.
ΑΡΙΣΤΟΚΛΕ	Ἀριστοκλε[ῦς].
ΚΝΙΔΙΟΝ	Κνιδίον.

Au-dessous, un caducée. Dumont, p. 230, n° 530, sans attribut. Nerouts., Cn. 82.

V. INSCRIPTIONS OU LE GRAVEUR N'A MARQUÉ QUE LES PREMIÈRES LETTRES DU NOM.

81.

ΙΜΑ, et au-dessous un caducée.

Voy. Dumont, p. 115. Nerouts., *Bullet.*, n° 35. Provient de Rhodes.

82.

ΔΟΙ, dans un petit carré.

Il me reste à dire un mot des autres petites inscriptions qui n'appartiennent pas à cette catégorie des sceaux amphoriques. Cinq sont tumulaires et renfermées dans un petit carré long. Elles me paraissent provenir de tablettes de bois. Trois, écrites sur deux lignes, rappellent le même nom ΕΙΡΗΝΗ, Irène, avec des variétés.

1.

ΕΙΡΗΝΑΙ	Εἰρῆναι
ΕΥΤΥΧΙ	Εὐτύχι.

Pour εὐτύχει.

2.

ΕΥΤΥΧΙ	Εὐτύχι
ΕΙΡΗΝΕ	Εἰρῆνε.

3.

ΕΥΤΥΧ..	Εὐτύχ[ι]
ΕΙΡΗΝ..	Εἰρήν[η].

Deux autres inscriptions, paraissant aussi venir de tablettes de bois, concernent le même personnage.

4.

ΔΙΟΦΑ	Διοφα-
ΝΤΟΥΒΟΥ	ντούβου.

5.

ΔΙΟΦΑ	Διοφαν-
ΤΟΥΒΟΥ	τούβου.

Deux courts fragments paraissant appartenir à la même inscription latine.

6.

...INLIBAVG... [...in lib[ertus] Aug[usti]

7.

INH·AMA

8.

Enfin une petite inscription latine qui est complète et paraît très-bien conservée. Elle est ainsi conçue :

PROSALYTEDNOSTRI
ANTONINIGENIVM 7
AVREL·AETERNALISPOSVIT

Pro salute domini nostri
Antonini Genium centuriæ
Aurel[ius] Æternalis posuit.

Æternalis est connu comme cognomen; il a été porté par quelques Romains. On peut citer entre autres un proconsul d'Asie, auquel sont adressés quelques rescrits impériaux d'Arcadius et d'Honorius datés de l'an 396, rescrits conservés dans le Code théodosien. Quelques critiques veulent lire *Africæ* au lieu d'*Asiæ*. Le monument d'Alexandrie semblerait justifier cette conjecture.

Le nouvel exemple du nom propre Æternalis est important, en ce qu'il est plus ancien que les autres. Il est, de plus, précédé du nom de famille *Aurelius*.

Comme observation paléographique, on peut remarquer que le V du mot *salute* a la forme d'un Y grec ce qui n'a pas lieu pour les V de la dernière ligne.

E. MILLER.

LES GAULOIS

(*Note supplémentaire*)

Plusieurs personnes ont paru regretter que l'article *Gaulois*, publié dans le dernier numéro de la *Revue*, n'eût pas reproduit les explications que nous avons données à l'Académie des inscriptions au sujet des *cartes archéologiques* communiquées par nous à l'appui de notre thèse. Nous avons craint que cette partie, d'ailleurs assez courte, de notre note, ne fût peut-être pas assez claire pour un lecteur qui n'aurait pas les cartes sous les yeux. Mais ces cartes devant faire partie de l'Exposition du *Congrès international de géographie* qui se réunit cette année, au mois de juillet, à Paris même, ce qui permettra à ceux que le sujet intéresse particulièrement d'aller y contrôler nos assertions, nous nous décidons aujourd'hui à donner comme annexe à notre article du mois dernier les quelques pages que nous avions d'abord supprimées. A. B.

Les résultats résumés sur les deux cartes exposées sous vos yeux, les trois albums de dessins classés par catégorie et période que je mets ici à votre disposition, en sont la preuve convaincante (1).

D'un côté vous voyez le classement méthodique des antiquités reconnues sur le sol de la France, de la Belgique, des provinces rhénanes et de la Suisse, c'est-à-dire de l'*ancienne Gaule*, aboutir à des groupes saisissants par leur homogénéité et leur cohérence. Un examen même rapide des planches ci-jointes et du registre d'inscription qui a servi de base à ce travail ne peut laisser aucun doute dans vos esprits sur sa légitimité. Ce n'est point là, vous pouvez

(1) Ces cartes et ces albums figureront en juillet prochain à l'Exposition du Congrès international de géographie, réuni cette année à Paris.

vous en convaincre, une œuvre de doctrine; c'est l'œuvre inconsciente de près de trois cents correspondants isolément consultés et placés chacun, dans leur province, à un point de vue personnel différent.

Quand nous demandons séparément aux savants de deux départements limitrophes de nous indiquer les traces de voies antiques existant sur le domaine de leur activité, et qu'il se trouve que ces tronçons mis bout à bout se raccordent d'un département à l'autre, sans aucune entente préalable de nos correspondants, nous sommes sûrs que l'enquête a été bien faite et les voies légitimement reconnues. Le hasard ne procure point à lui seul de pareilles surprises. De même quand, procédant sur des milliers et des milliers de faits, il se trouve que les mêmes monuments, les mêmes antiquités, des objets d'un art et d'une fabrication analogues, nous sont toujours signalés, et cela depuis plus de dix ans, dans les mêmes régions, et restent inconnus, au contraire, dans d'autres; quand l'inscription de ces antiquités sur nos cartes conduit peu à peu aux résultats que vous voyez, sans que nous puissions en rien les modifier, quelque esprit de système que nous ayons pu apporter d'abord au début de nos recherches; nous sommes en droit de dire qu'il y a là les vestiges, les traces indéniables d'un état de choses ancien et important, qui devient un véritable document historique.

Mais qu'est-ce, Messieurs, quand d'un autre côté, à ces faits reconnus par nous en Belgique, en France et en Suisse, viennent se joindre les observations concordantes des travailleurs italiens, allemands du Nord et du Sud, suédois, danois, anglais et irlandais, dont les efforts multiples et indépendants ont abouti, à travers la diversité des pays et des points de vue, à la répartition des antiquités de même ordre sur le sol de l'Europe en grandes masses analogues, formant le tableau que vous voyez ici et qui vous paraîtra, comme à moi, si éloquent dans sa simplicité.

Comment ne pas reconnaître là les éléments d'une histoire primitive de l'Europe établie sur les bases les plus solides?

Remarquez, par exemple, cette teinte *jaune*, indice de la prédominance des objets de bronze à l'exclusion des armes de fer, et qui s'associe presque partout à la teinte *rose* représentant la civilisation de la pierre polie. Vous en constatez l'intensité en Irlande, en Danemark, en Jutland, en Hanovre, en Mecklembourg, puis plus au sud en Hongrie et en Suisse, tandis qu'elle ne se retrouve que sporadiquement, pour ainsi dire, en Italie et en Gaule; vous saisissez là les indices d'une première civilisation très-étendue en Europe, mais uni-

forme; civilisation surtout septentrionale, *hyperboréenne*, qui enlace toute l'Europe centrale comme d'une large ceinture, nous permettant de constater, ainsi que nous vous le disions l'année dernière, pour l'introduction des métaux en Occident, un fait analogue à l'histoire des langues indo-européennes qui envahirent de la même manière, et peut-être à la même époque, ce même monde occidental, et s'y implantèrent avec des variétés qui ressortent partout sur l'uniformité du fond.

Vous comprenez par la disposition même des teintes comment ce monde du bronze, si *civilisé*, permettez-moi le mot, à certains égards, est resté pourtant, si longtemps, comme inconnu de l'antiquité classique.

Jetez maintenant les yeux sur cette longue traînée de couleur verte, teinte des tumulus et des cimetières où dominent les armes de fer, qui, s'allongeant dans la vallée du Danube, s'épanouit, pour ainsi dire, aux approches des Alpes, pour inonder de là les vallées du Pô et du Rhin. Pouvez-vous ne pas voir là la preuve qu'un nouveau groupe humain, dont nous aurons à déterminer plus tard les éléments, est venu réclamer sa place au centre de ces contrées fertiles, et qu'il l'a réclamée à main armée?

L'Irlande, le Danemark, la Suède, le Hanovre, le Mecklembourg continuent pendant ce temps à développer paisiblement, silencieusement leur vieille civilisation *du bronze*. Il semble que ces pays, effrayés de l'approche d'ennemis redoutables, qui cependant ne les menacent encore que de loin, se soient, comme par instinct, repliés sur eux-mêmes et aient établi, dès lors, autour de leurs îles et de leurs marécages un cordon sanitaire d'isolement.

Les conséquences de cette large trouée faite au centre de l'Europe par les bandes armées de l'épée de fer sont faciles à comprendre. L'Europe est, dès lors, coupée en deux. La ressemblance entre les antiquités du Sud et du Nord, si frappante au début de l'âge des métaux, disparaît de ce fait, tout à coup, pour ne reparaître qu'avec les invasions gothiques qui inondent, à nouveau, le Sud et le Nord à la fois. Le Nord devient ainsi de plus en plus étranger aux contrées où se développe l'activité du monde grec et romain, du monde *méditerranéen*, qui ne communique plus avec les contrées boréales qu'à l'occasion de l'*ambre*. Par le *Dniéper* d'un côté, par la *Vistule* de l'autre, l'ambre continue en effet, comme par le passé, à descendre vers la mer Noire et dans la vallée du Danube, d'où il est transporté dans les îles, en Italie et en Gaule.

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette digression qui a, pour la

thèse que je soutiens, son importance. Revenons aux Gaulois et aux Celtes.

De même que dans l'examen des textes nous avons cru reconnaître deux états bien distincts et successifs, dont l'un se résume dans le groupe compacte que j'appellerai *Danubien-Alpestre*, et l'autre reste jusqu'ici indéterminable dans sa vaste complexité; de même le classement méthodique des antiquités nous montre dans ces mêmes contrées de l'antique Celtique, venant prendre place à côté des antiquités de l'âge de la pierre et du bronze, un groupe d'antiquités tout particulier où dominent les armes de fer et qui couvre à peu près les mêmes régions que les bandes armées auxquelles nous avons donné, avec Polybe et Plutarque, le nom de *Gaulois*. De plus, dans l'ordre chronologique ce groupe d'antiquités se place, indépendamment de toute considération historique, de l'avis des archéologues les plus compétents, entre l'an 600 et l'an 150 avant notre ère. C'est l'époque des expéditions gauloises en Italie et en Orient. Nous concluons donc que l'archéologie est d'accord avec l'histoire pour nous entraîner à faire des *Gaulois* de Polybe, comme des antiquités du Danube et des Alpes, un anneau particulier de la série qui forme la chaîne de notre histoire nationale.

Vous remarquerez pareillement que le sens vague et étendu du mot *Celte*, tel que nous l'avons défini, est, pour ainsi dire, suffisamment commenté par l'étendue et la dispersion des teintes *jaunes* et *roses* qui représentent la pierre et le bronze, c'est-à-dire l'état antérieur à la venue du *fer* et des *Gaulois*, teintes qui dominent justement dans les contrées reconnues pour plus spécialement celtiques : l'Irlande, le Jutland, notre Bretagne et certaines vallées alpestres.

Il y a là, au moins, des présomptions qui doivent être prises en grande considération. C'est comme un monde nouveau qui s'entr'ouvre à notre activité et qui promet, croyons-nous, à ceux qui sauront l'exploiter les résultats les plus fructueux.

ALEXANDRE BERTRAND.

LES

SCULPTURES DU PARTHÉNON

ET DU

TEMPLE DE THÉSÉE

(Lecture faite le 4 juillet 1874 dans la section de philosophie et de philologie de l'Académie des sciences de Munich) (1)

M. Brunn présente une explication nouvelle des sculptures du Parthénon : l'interprétation donnée par Michaëlis et Petersen ne repose, dit-il, sur aucun fondement. Il entreprend de la réfuter en étudiant les restes des frontons et de la frise du Parthénon, et les documents littéraires.

I. *Le fronton oriental.* Pausanias (I, 24, 5) indique en quelques mots le sujet du fronton antérieur : « Tout a rapport à la naissance d'Athéné, Πάντα ἐς τὴν Ἀθηνᾶς ἔχει γένεσιν. » On n'a conservé du groupe que les deux côtés; le milieu manquait déjà du temps de Carrey (v. Michaëlis, tab. VI).

Les deux extrémités nous sont bien connues : on reconnaît qu'à gauche Hélios avec ses coursiers s'élève de l'Océan, à droite Séléné se plonge avec les siens dans les ténèbres.

A côté du char d'Hélios est un dieu assis et à demi renversé, nu et sans

(1) Le travail de M. Brunn nous a paru assez nouveau et assez intéressant pour que nous ayons cru devoir en présenter tout au moins à nos lecteurs une analyse qu'ils devront à M. B. Haussoullier, élève de l'École normale; elle comprend la partie la plus importante de cet essai, celle qui se rapporte aux sculptures du Parthénon. L'analyse n'a pu conserver la richesse de preuves et d'exemples qui rend la dissertation de M. Brunn instructive et précieuse pour ceux mêmes qui n'en accepteraient pas toutes les conclusions; mais elle en résume fidèlement les idées principales. Ceux que préoccupe cette difficile question de l'histoire de l'art sauront tout au moins quelles sont, à ce sujet, les vues de l'un des premiers archéologues de notre temps; s'ils veulent juger de la valeur de ses arguments, ils auront recours à l'original. *(Rédaction.)*

barbe. Michaëlis et Petersen y reconnaissent Dionysos. Il a le coude appuyé sur la peau d'un animal qui, à en juger par la patte, appartient, disent-ils, à la race féline. Mais, outre que l'on rencontre des peaux semblables sur les siéges des dieux (v. la coupe de Sosias), ce n'est pas la nébris ordinaire : c'est bien plutôt la peau d'un lion que celle d'une panthère, et si l'artiste n'a pas représenté la tête de l'animal, c'est qu'il ne fait pas de cette peau l'attribut de quelque divinité. L'étude du personnage lui-même est plus instructive. Le corps si plein de force, ses formes si énergiquement accusées, annoncent-ils Dionysos? Reportons-nous à la frise, où Michaëlis et Petersen veulent reconnaître Dionysos dans le jeune homme qui est assis en face de Déméter. Sa jambe repose sur un bâton, son corps se balance doucement. Tout ici concourt à faire ressortir le caractère de cette statue : « *c'est une statue de genre* ». Plus svelte qu'Arès, à côté duquel il est assis, ce dieu, qui est aussi plus finement sculpté, est bien Dionysos : ici, comme partout, il cherche à se mettre à l'aise. Il est fatigué de rester dans une pose solennelle, et le balancement de son corps qui n'est pas appuyé lui offre l'occasion de se délasser. Une ténie devait orner ses cheveux bouclés ; le bâton sur lequel sa jambe repose est le thyrse. Enfin, la mollesse et l'abandon du personnage achèvent de nous convaincre. Si tel est Dionysos, n'est-il pas impossible de désigner sous le même nom le jeune homme du fronton oriental?

Après ce dieu viennent deux femmes assises : Michaëlis et Petersen y voient Déméter et Perséphoné. Il est vrai que les formes de l'une sont plus délicates, que l'autre paraît un peu plus grande, — bien qu'il faille tenir compte du siége élevé sur lequel elle est assise, — mais ces différences suffisent-elles à établir un rapport de mère à fille? Les artistes n'ont-ils pas d'autres moyens pour rendre leurs intentions, la différence du vêtement par exemple? C'est ainsi que se distinguent les deux déesses dans le bas-relief si connu d'Éleusis. (Voyez encore d'autres monuments : Müller, D. a. K., II, 8, 96; id., même ouvrage, 10, 112; C. R., 1859, 1-2; Gerhard, *Ges. Abh.*, I, 76-77.) Et ces monuments appartiennent aux plus belles époques de l'art. Il fallait donc une caractéristique plus marquée.

La jeune fille qui suit en s'élançant vivement serait Iris : Niké lui ferait pendant de l'autre côté. Mais la Niké que porte sur sa main l'Athéné du Parthénon et le Zeus d'Olympie était vêtue d'une robe longue (comme les nombreuses statues de Niké qu'on voit sur la balustrade du temple de la déesse aptère). Ici la déesse porte un vêtement court : Iris, l'être léger par excellence, serait représentée sans ailes et avec un vêtement qui sui difficilement le mouvement! La prétendue Niké n'est-elle pas bien plutôt Iris?

On ne peut non plus désigner avec certitude les trois femmes qui sont à côté de Séléné. On a renoncé à y voir les trois Parques. Seraient-ce Aglauros, Pandrosos, Hersé? Cette hypothèse développée par Welcker avec tant de poésie tombe nécessairement avec son système trop étroit : il veut que l'idée mère du groupe soit exclusivement attique. Michaëlis propose avec

un point d'interrogation Pandrosos, Thallo et Auxo. Petersen se prononce pour Hestia, Aphrodite et Peitho. D'abord, il place un sceptre dans la main droite de son Hestia, tandis que d'après le dessin de Carrey cette main se trouvait sur le sein. Puis c'est sur un rocher que l'artiste aurait placé la fondatrice du foyer, celle qui préside à l'ordre domestique! Il aurait donné à cette déesse chaste et pudique un vêtement qui semble vouloir glisser des épaules pour découvrir le sein! Pour Aphrodite, peut-on croire que dans une assemblée solennelle des dieux de l'Olympe Phidias ne l'aurait pas représentée assise? Elle s'appuierait sur Peitho! mais cette déesse d'un ordre inférieur serait ici dans un rapport d'intimité avec Aphrodite : elle serait pareillement vêtue. Petersen rappelle que dans la frise Peitho est bien placée devant Aphrodite; mais, outre que celle-ci porte un voile, la prétendue Peitho n'est-elle pas bien plutôt Amphitrite?

Il est impossible de reconstituer dans tous ses détails le groupe du milieu, mais pour juger ce qui nous reste du fronton, il est nécessaire de nous faire une idée générale de l'ensemble. Selon Petersen, Zeus trône au milieu des dieux : Athéné vient de naître et s'avance tout armée en face d'Hephaistos, qui recule la hache encore levée. Niké, radieuse, s'élance au-devant de sa nouvelle souveraine; Arès suit, plus tranquille. Enfin Hermès se précipite pour annoncer au monde la nouvelle. De l'autre côté de Zeus se trouvent Héra, Poséidon. Artémis fait pendant à Niké, Apollon à Arès. Iris porte la nouvelle comme Hermès, mais dans une direction opposée. Les autres divinités dont nous avons parlé apportent moins d'attention à l'action. La présence d'Hélios et de Séléné nous avertit que nous sommes dans l'Olympe, où la tradition plaçait la naissance d'Athéné.

Il faut reconnaître que le milieu du fronton est alors bien surchargé : Zeus, Athéné, Hephaistos, Héra, Poséidon sont tous personnages d'une importance capitale. Sur lequel le spectateur peut-il reposer son regard, sans risquer de détruire l'équilibre artistique et religieux? Puis comment nous intéresser à Dionysos, Aphrodite et aux autres divinités que la vue d'un tel spectacle laisse froides et sans émotion? Dans ce système, les astres du jour et de la nuit sont de simples signes d'abréviation, qui sont imposés à l'artiste par le peu d'espace dont il dispose.

Ainsi l'unité manque : il faut donc chercher une autre explication; c'est l'hymne homérique à Athéné (h. XXVIII) qui nous la fournit : l'Olympe est ébranlé à la naissance de la déesse, et à l'entour la terre rend un son terrible; la mer est troublée et le fils d'Hypérion arrête ses coursiers jusqu'à ce que la fille de Zeus ait déposé ses armes. Athéné apparaît ici comme la déesse de l'éther pur et lumineux, née au milieu de la tempête et de l'orage. Dès le principe elle avait représenté l'air; or, à l'époque de Phidias, la philosophie naturaliste s'était développée; la signification physique de la déesse ne pouvait lui échapper. Pour l'artiste, elle fut un des éléments du mythe.

Il nous avertit de cette conception par la présence d'Hélios et de Séléné : ces deux divinités marquent l'infini dans le temps et dans l'espace, —

dans l'espace, où tout se développe entre le lever et le coucher du soleil, — dans le temps, où se produit éternellement selon des lois immuables le mouvement de l'astre. Nous voilà rejetés bien au-delà des frontières de l'Attique, nous voilà obligés de considérer la naissance d'Athéné non plus comme un fait particulier, mais comme une apparition céleste et divine, qui revient pour ainsi dire éternellement à de certaines conditions.

Les premiers rayons du soleil levant éclairent la demeure des dieux, les hauteurs de l'Olympe : nous reconnaissons le dieu de la montagne, Olympos, dans le jeune homme étendu devant le char d'Hélios. Le calme et la puissance se manifestent dans toute sa personne.

Nous voici aux portes du ciel « que gardaient les Heures » (*Iliade*, V, 749; VIII, 393). Elles sont deux, comme elles étaient honorées à Athènes : l'une est tournée vers le dehors, l'autre plutôt vers le milieu ; par le mouvement de ses bras, elle semble attirer de ce côté le regard du spectateur.

A l'autre extrémité, Séléné entre dans la mer : la nuit disparaît devant le jour. Là-bas, à l'ouest, habitent les Hyades, filles d'Océan et d'Atlas : c'est là que se rassemblent ces nuages qui apportent souvent la tempête, mais aussi des pluies fécondantes. Les trois femmes qui suivent Séléné sont les trois Hyades. (Pour le nombre, v. Hésiode, frag. 67 d'un schol. d'Aratus, Phén. 172.)

Une représentation des phénomènes de la nature, comme celle que nous croyons reconnaître dans les statues du fronton, répond-elle à l'esprit de Phidias et à celui de son temps? Euripide et Aristophane, ses contemporains, le prouvent. Dans quels termes Ion salue-t-il l'apparition du jour? (V. 82, 89.) Et quels beaux vers le poëte comique prête-t-il au chœur des *Nuées*, quand celui-ci paraît en scène pour la première fois? (V. 275.) On peut croire que ces descriptions ont été inspirées aux poëtes par la vue des chefs-d'œuvre de la plastique qu'ils avaient sous les yeux. Euripide, en décrivant les magnifiques sculptures du temple de Delphes, pense évidemment aux richesses d'Athènes. C'est encore à Athènes qu'Aristophane conduit les Nuées pour leur montrer les sacrifices et les fêtes, les temples élevés et les statues des dieux. Bien plus, les dessins d'un tapis décrit dans l'*Ion* (v. 1146) semblent faire pendant à l'ordonnance générale du fronton.

Il est encore plus difficile de reconstituer le groupe du centre : la prétendue Niké appartient, comme on le verra plus loin, au fronton occidental. Reste donc, en dehors d'un torse qu'on rapporte avec vraisemblance à Héphaistos, la déesse que l'on prend pour Iris. Son mouvement violent marque une séparation bien arrêtée dans la composition : du vestibule nous entrons dans le cœur même de l'Olympe. N'est-il pas remarquable que, dans un monument postérieur de quelques années seulement au Parthénon, le temple de Niké, l'on trouve dans la frise ce même personnage? Il est à côté d'Héra. Gerhard propose le nom d'Hébé. Ainsi, à côté des Heures, nous placerions Héra, leur souveraine, l'épouse de Zeus — qui, sans prendre part à l'action, apparaît comme l'observa-

eur le plus important. A l'autre extrémité, près des Hyades, serait Poséidon; une néréide ferait pendant à Hébé. Apollon, qui dans la frise est joint à Poséidon, prendrait la place d'Arès : celui-ci, l'ennemi de la fille chérie de Zeus, ferait partie du groupe d'Héra.

Ainsi l'intérêt est gradué : des deux extrémités de la composition, où sont représentées les conditions physiques et locales, se détachent les deux groupes d'Héra et de Poséidon; mais en même temps ils se séparent du centre où se développe l'action.

L'action attire les regards. On s'est peu aidé, et avec raison, — pour reconstruire le groupe du centre, — des vases et des miroirs où la naissance d'Athéné est représentée. Toutefois, si sur ces vases les personnages qui entourent Zeus changent souvent, il en est un que l'on rencontre toujours à la même place, c'est Ilithye. Tantôt elle est seule, tantôt elle a une compagne (*Iliade*, XV, 270). Admettons donc que, dans le groupe du fronton, Zeus était entre deux Ilithyes. Pour que le dieu pût ressortir, il ne fallait pas qu'il fût entouré de personnages trop considérables. « Zeus entre deux Ilithyes, c'est comme une longue entre deux brèves. » Puis venait Hephaistos, à qui répondait peut-être Hermès.

Reste Athéné. On comprend aisément que l'artiste ne pouvait la représenter sortant de la tête de Zeus : la statue eût été trop petite pour le fronton. Athéné occupait-elle le centre et Zeus était-il à ses côtés? Mais le roi des dieux, celui qui seul a engendré sa fille, serait alors dans une position inférieure. Si Zeus trône au milieu avec sa fille à son côté, la déesse n'aura pas la place d'honneur qui lui revient de droit dans son temple. Le père et la fille sont-ils de chaque côté de la ligne médiane, comme Athéné et Poséidon dans l'autre fronton? Mais alors l'un est opposé à l'autre. Non, ce n'est pas la naissance d'Athéné que Phidias a représentée, c'est le moment qui la précède.

Dans le fronton antérieur du temple de Zeus à Olympie, on voyait se préparer la course de Pélops et d'Œnomaos; il en est de même ici. Pausanias qui dit de l'autre fronton : « La dispute d'Athéné et de Poséidon y est représentée, » dit de celui-ci : « Tout y a rapport à la naissance d'Athéné. » Hélios sort des flots, le jour commence à peine; les messagers des dieux, prévoyant l'événement, s'élancent : la hache est levée sur la tête de Zeus. L'imagination du spectateur achève le tableau, et quand, sous l'impression de ces pensées, il entre dans le temple, la statue de la déesse lui apparaît comme dans un jour éclatant, pleine de puissance et de majesté.

II. *Le fronton occidental.* Il n'en reste que quelques statues; mais les dessins de Carrey et de l'anonyme de Nointel font connaître les grands traits de la composition. Des deux côtés du centre, qui était probablement occupé par un olivier, Athéné et Poséidon dirigent leur char dans une direction opposée. Hébé conduit le char d'Athéné, Amphitrite celui de Poséidon. Hermès s'avance à la rencontre de la déesse pour lui annoncer sa victoire, Iris au-devant de Poséidon pour lui faire part de sa défaite.

Les deux extrémités se distinguent nettement du groupe du centre. Leucothéa est assise derrière Amphitrite : Palémon s'appuie sur elle, à sa droite. Aphrodite et Eros reposent sur le sein de Thalassa ou de Dioné assise. Derrière elle est une néréide, puis Ilissos et Callirrhoé. De l'autre côté, Céphisos fait pendant à Ilissos et une nymphe déjà perdue du temps de Carrey, à Callirrhoé. Suivent Cécrops, ses trois filles et son fils Erysichthon, puis Déméter, Perséphoné et Iakchos; puis Héraclès et Hébé, Asclépios et Hygieia, ou même Marathon et Salamine.

Ainsi, l'on s'accorde à reconnaître que les deux extrémités sont occupées par des divinités locales et que, des deux côtés, l'un se rapporte exclusivement à Athéné, l'autre à Poséidon. Mais les noms ont-ils été bien choisis? La triade éleusinienne n'a aucun rapport avec la dispute de Poséidon et d'Athéné. Pour Asclépios, il ne fut élevé que tard au rang de dieu. Dans le principe, Hygieia ne se séparait pas d'Athéné. Et Leucothéa, Palémon, Aphrodite, Dioné? Comment formeraient-ils la suite du dieu? Ils sont assis tranquillement, sans prendre aucune part à l'action. D'ailleurs, quel rôle joueraient ici des dieux? Celui de juges? Mais Athéné prend possession du pays en souveraine absolue; et s'il avait voulu représenter des juges, l'artiste aurait-il placé Cécrops au dernier rang?

Cherchons donc une autre explication. Nous l'avons dit, les deux extrémités se séparent nettement du groupe du centre. Niké et Amphitrite sont de profil et tournent le dos aux personnages des deux côtés, dont aucun ne regarde le milieu. C'est là que la vie est concentrée. Sur les côtés, tout repose, tout semble enchaîné à sa place, comme ces divinités locales que l'on reconnaît dans les angles.

« Le sujet du fronton postérieur, dit Pausanias (*loc. cit.*), c'est la querelle de Poséidon et d'Athéné se disputant l'Attique. » Comment l'artiste a-t-il représenté le pays? Cherchons à saisir l'ensemble de l'œuvre.

Le groupe le plus marquant est, sans contredit, celui d'Aphrodite reposant sur le sein de Dioné ou de Thalassa. Nous trouvons, dans un tableau décrit par Philostrate (II, 14), une composition analogue : le dieu du fleuve Titarésios est étendu sur le Pénée, dont les eaux sont en réalité plus lourdes. Or, sur la côte attique qui regarde Egine, s'avance le promontoire de Kolias, où Aphrodite avait un temple, où les débris de la flotte persane avaient été poussés après la bataille de Salamine : c'est la déesse de ce lieu que Phidias a représentée.

Dans les environs de Kolias, s'élève un autre promontoire en forme de péninsule : c'est Munychie. Derrière s'étend le Pirée. Leucothéa serait Munychie, Palémon représenterait le Pirée : comme on voit, dans un tableau décrit par Philostrate (II, 16), l'isthme de Corinthe avec deux jeunes filles à ses côtés, les forts de Lechæon et de Kenchreæ. La partie de l'Attique qui va du Pirée au cap Sunium s'appelait Paralia. Nous reconnaissons Paralos (nom que portait d'ailleurs un des fils de Périclès) dans le prétendu Nisos : il se penche, pour ainsi dire, sur l'eau, comme le cap Sunium sur la mer de Myrto. Myrto serait la femme qui était

étendue dans l'angle de droite. Entre Paralos et Kolias, se trouve encore une femme assise. Or, sur la côte s'élève entre ces deux points le promontoire Zoster, où Latone avait jeté sa ceinture avant d'arriver à Délos. (Pausanias, I, 31, 1.)

Le dieu qu'on voit à l'extrémité N.-O. est pris ordinairement pour le dieu du Céphisos, qui passe aux environs d'Athènes. Or, en face des frontières de Mégare se trouve un second Céphisos dont le courant est plus rapide; il vient du N.-O. de l'Attique et descend des frontières du Cithéron, qui marque ici la frontière de Béotie (Pausanias, I, 38, 5; Dursian, *Géogr.*, I, 257). Le dieu du Cithéron, c'est ce personnage qui se tient ferme sur son siége, à côté de Céphisos. Au Cithéron se rattache, à l'E., le Parnès. Ce rapport n'est-il pas clairement exprimé dans le groupe du fronton?

Restent encore trois figures. Après les côtes et les frontières de l'Attique, nous devons nous attendre à voir l'artiste représenter l'intérieur du pays et les environs d'Athènes. L'Attique est dominée par deux hautes montagnes, le Pentélique et l'Hymette. Le Pentélique est représenté par une femme qui est assise sur le devant; le Cithéron se penche à droite, la jambe gauche du Parnès s'efface, et ce groupe nous donne une sorte de perspective en raccourci qui répond à la situation respective des lieux. Pour l'Hymette, plaçons-nous à l'O. d'Athènes, au cap Amphialé, par exemple; à la gauche de l'Acropole, on apercevra encore des contreforts de cette montagne; ainsi la femme qui est située derrière Niké se penche un peu vers la gauche : elle représente l'Hymette. On s'explique aisément que l'artiste ait choisi une femme, en songeant à la réputation du miel de l'Hymette; les abeilles de l'Hymette étaient devenues les nymphes Mélisseæ. Entre le Pentélique et l'Hymette s'élève, tout près d'Athènes, une petite montagne abrupte et nue, le Lycabette : c'est le jeune homme nu, qui se dresse fièrement devant les deux femmes.

« Certes, dit M. Brunn, on pourra discuter les noms des personnages, mais on reconnaîtra que cette explication a le mérite de réaliser le dessein de l'artiste, qui a voulu représenter le pays en en figurant les sites principaux. Et ainsi le groupe du milieu, qui nous fait penser à l'Acropole se rattache à l'ensemble : Poséidon recule, son char va se retourner et le dieu, suivant la côte attique, rentrera dans la mer, son élément, au cap Sunium. Athéné, au contraire, se dirige vers le pays dont elle va prendre possession. »

Faut-il s'étonner que Phidias personnifie ainsi les lieux? mais Philostrate (I, 25, 26, 27, etc.; II, 8, 9) décrit bien des tableaux, de la meilleure époque de l'art grec, où l'on rencontre des figures semblables. De même Pausanias (V, 10, 7; 11, 5; X, 15, 5), et Athénée (XII, 534, D). Dans Eschyle (*Perses*, v. 186), l'Europe et l'Asie n'apparaissent-elles point sous une forme pleinement artistique? Personne, enfin, n'a douté que, dans le Parthénon même, la statue située à l'angle du fronton occidental ne fût celle du dieu d'un fleuve.

Ce n'est donc pas le fait de personnifier ainsi les lieux qui peut sembler étrange, mais l'accumulation de ces figures destinées à représenter une contrée tout entière. Comment expliquer cette conception de l'artiste? Nous avons cité plus haut Euripide et Aristophane; faisons maintenant appel à Eschyle, l'aîné de Phidias. Depuis qu'il a donné à la tragédie un nouvel essor, ne place-t-on pas plus souvent l'homme en face de la nature? Tous les personnages qui s'agitent devant les yeux du spectateur doivent être en tel lieu, dans telle province. L'action même demande que la scène dépasse les limites du théâtre et s'étende dans l'imagination. Prométhée ne va pas sans une mise en scène gigantesque. En outre, Eschyle n'a-t-il pas une prédilection pour les larges descriptions géographiques? Ainsi l'énumération des peuples qui font partie de l'armée de Darius, dans les *Perses*, la peinture de la bataille de Salamine, de la retraite des vaincus; dans les *Suppliantes*, la fuite d'Io; dans *Agamemnon* surtout, la description des signaux de feu qui annoncent à Mycènes la prise de Troie.

Les guerres médiques ont étendu soudain le regard et l'ont porté au loin. Phidias, comme Eschyle, exprime les idées qui ont agité son époque. La composition du fronton, telle qu'il l'avait conçue, ne pouvait donc paraître froide aux Athéniens; plus d'un vieillard pouvait, en admirant l'œuvre de Phidias, se rappeler le temps de Salamine et le jour où les Athéniens et Athéné vainqueurs prenaient de nouveau possession de leur pays.

III. *La frise.* Le sujet des bas-reliefs de la frise est, dit-on, la procession des Panathénées, mais idéalisée, comme le montre la présence des dieux.

Il ne fallait pas demander à Phidias une représentation exacte de la procession; au moins pouvait-on compter qu'il la caractériserait par certains signes précis. L'a-t-il fait? Les corbeilles, les coupes, les flambeaux, etc., reviennent dans tous les grands sacrifices. Les hommes à pied, à cheval, montés sur les chars, représentent bien le peuple, mais ce n'est pas le peuple à la fête des Panathénées.

Reste le groupe du milieu : deux jeunes filles portent sur la tête une chaise sans dossier; une femme aide l'une, pendant que l'autre attend. Derrière la femme se tient un homme qui reçoit d'un garçon de moyenne taille une lourde pièce d'étoffe plusieurs fois repliée. C'est, dit-on, le fameux péplos, que l'on attachait au mât d'un navire et que l'on consacrait à Athéné. Cette consécration était l'acte le plus important de la fête, et l'artiste l'aurait ainsi représentée! C'est un jeune garçon qui, presque en secret et derrière les dieux, remettrait le péplos au prêtre! Et ce prêtre serait revêtu du χιτών, c'est-à-dire que, selon l'expression grecque, il serait nu, γυμνός.

Ceux qui, dans l'explication des sculptures des frontons, s'étaient laissé guider par des vues religieuses et *dogmatiques*, devaient nécessairement reconnaître dans les bas-reliefs de la frise la prépondérance des éléments *rituels* du culte. Or, si nous avons réussi pour les frontons à rendre tous

ses droits à l'idée poétique et en même temps mythologique, nous devons ici encore chercher l'idée poétique, sans tenir compte des formes particulières de certain culte.

Les hommes qui sont placés à côté des dieux étaient réunis avant l'arrivée de la procession : ils la reçoivent et la dirigent. Tout est en mouvement, tout se prépare pour le sacrifice, le peuple s'avance. C'est par le peuple, en effet, que le sacrifice est offert.

Mais pourquoi plus loin des hommes sont-ils engagés dans une conversation tranquille? C'est que pour eux le moment de prendre une plus grande part à l'action n'est pas encore venu. Ainsi le prétendu péplos n'est que le grand manteau, le vêtement de fête que va mettre l'homme vêtu seulement d'une tunique de dessous. On en a la preuve : plus loin (à l'extrémité S. du côté O.), un jeune homme jette la chlamyde sur ses épaules. L'artiste, en répétant la même pensée, a voulu relier la fin et le centre de la composition pour en faire un tout. Pour ce qui est du personnage qui nous occupe, à l'exception des citharèdes, aucun autre, dans toute la frise, ne porte un aussi long vêtement de dessous; or, ce vêtement et le manteau sont, dans les monuments de l'art ancien, les attributs de la royauté. Nous avons sous les yeux l'archonte-roi; devant lui est sa femme, et les deux jeunes filles portent leurs siéges devant le temple (V. Friederichs, *Bausteine*, p. 173). Cependant la procession s'avancera et, sous la direction des hommes qui l'attendent, chacun prendra la place qui lui est assignée. Avant l'arrivée de ceux qui sont à la fin du cortége, du jeune homme qui met sa chlamyde et de celui qui attache ses sandales, le prêtre et la prêtresse auront revêtu leur manteau de fête, et quand ils paraîtront devant le temple, la solennité du sacrifice pourra commencer.

Il faut donc renoncer à trouver un rapport direct entre la Frise et les Panathénées; peut-être ce rapport est-il tout idéal. Le péplos était orné de dessins; à côté d'un quadrige était figurée la Gigantomachie (Michaélis, *Anhang.*, II, n. 4; 140; 149; 154). Phidias ne l'a-t-il pas représentée dans les métopes de la frise extérieure? Et même il l'a complétée en y rattachant d'autres scènes, comme le combat des Lapithes et des Centaures, le combat des Amazones ou des Perses. Athéné ne prend pas une part directe à l'action, mais c'est toujours elle qu'on célèbre comme la protectrice des héros, ennemis du mal.

Peut-être pourrons-nous maintenant déterminer la signification de l'assemblée des dieux dans la frise de la Cella. Les Panathénées avaient été dans le principe la fête des communes de l'Attique réunies par Thésée en un seul État. Ce caractère politique s'était accentué sous Pisistrate, sous Périclès surtout, alors qu'Athènes s'élevait à la tête des alliés. La déesse du pays attique tendait à devenir une déesse nationale; les traits particuliers du culte d'Athéné s'effaçaient pour faire place à l'idée la plus générale et la plus haute de sa divinité. Cette idée trouva son expression dans la conception d'Athéné Niké (v. Sophocle, *Phil.*, 134;

Euripide, *Ion*, 457; Aristoph., *Cheval*, 581). La statue d'Athéné, comme la statue de Zeus, porte une Niké dans la main.

Il fallait donc montrer qu'Athéné, placée à côté de Zeus, surpasse les autres dieux de l'Olympe comme Athènes surpasse les autres villes de la Grèce. Mais comment rendre cette idée claire? Le développement magnifique des Panathénées n'eût pas prouvé la supériorité de la déesse; cela n'était possible que par comparaison. Aussi l'artiste a-t-il placé Athéné au milieu des autres divinités; elle est à côté de Zeus et elle a les mêmes droits que lui; car nous avons ici deux places d'honneur, au sommet des deux moitiés de la frise. La présence des autres dieux, loin d'abaisser sa dignité, la relève; ils sont témoins des honneurs que lui accorde l'humanité reconnaissante, représentée par le peuple d'élite, les Athéniens.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

Une découverte importante vient d'être faite au sommet de la butte de Montmartre. M. de Longpérier l'annonce à l'Académie dans les termes suivants :

« En nivelant le terrain qui, dans l'enceinte de l'antique abbaye, s'étend à l'ouest du mur d'enclos de l'église actuelle, on a mis à découvert un grand nombre de sépultures. Dans la couche supérieure de terre meuble, on trouve des squelettes dont les cercueils de *bois* ont été entièrement détruits, mais qui sont accompagnés chacun d'un vase de terre jaune sans couvercle, orné de stries rouges posées au pinceau, et dont la panse est percée de trous. Ces vases contiennent encore le charbon qui servait à brûler l'encens, suivant l'usage liturgique. Leur forme et leur décoration appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles. Ils sont tout à fait semblables à ceux que l'on a recueillis dans les cimetières de Saint-Séverin, Saint-Jacques-la-Boucherie et autres. Des débris de vases vernissés, à couverte métallifère jaune ou verte, appartiennent bien probablement au XVe siècle.

« Au-dessous on a rencontré, reposant sur le sable, une série de tombes en plâtre en forme de gaîne, c'est-à-dire plus étroites aux pieds qu'à la tête, et ornées de croix de types divers et de monogrammes du Christ. Ces sarcophages sont exactement semblables à ceux que l'on a recueillis dans les terrains de Saint-Marcel. Ils appartiennent indubitablement au temps des Mérovingiens. Les objets qu'ils contiennent confirment pleinement l'opinion que leur aspect extérieur fait concevoir. Ce sont des boucles et des agrafes de ceinturon, des bijoux, des colliers composés de grains d'ambre et pâtes de verre multicolore. Une des agrafes de ceinturon, en cuivre étamé, offre un système de décoration consistant en entrelacs en relief tellement élégants qu'on pourrait les croire de main scandinave et supposer que l'agrafe a appartenu à quelque Normand faisant partie de ces armées qui, dans la seconde moitié du IXe siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre. Mais le style du sarcophage dans lequel cet objet a été trouvé s'oppose à la conjecture que nous venons d'indiquer. Il faut

Etudes d'égyptologie et d'assyriologie, philologie classique, archéologie préhistorique, archéologie de la Grèce, de Rome et du moyen âge, épigraphie grecque et romaine : il lui fallait tout embrasser, toucher à tout, suffire aux besoins de ceux qui cultivaient des branches si diverses de la science du passé, et, malgré ses efforts pour ouvrir ses pages à tous ceux qui apportaient un renseignement et une idée utile, elle était forcée de faire souvent attendre bien longtemps des travaux intéressants. En offrant aux écrivains de nouveaux débouchés, la *Gazette* multipliera le nombre de ceux qui s'essayent sur ces matières, ainsi que celui des curieux qui s'y intéressent et veulent tout au moins suivre le mouvement et les progrès de ces études; le public archéologique, si l'on peut ainsi parler, deviendra moins restreint, il augmentera d'année en année. Là où tel recueil n'avait point d'accès, tel autre, par suite de circonstances particulières, sera plus heureux et réussira à pénétrer; il séduira par sa nouveauté même, par les différences qui le distinguent de son voisin. Ainsi la *Gazette*, comme l'annonçait son programme, s'adresse aux artistes, aux amateurs de l'antiquité, autant qu'aux érudits de profession, à ceux qui cherchent dans les monuments figurés les idées des anciens, la traduction de leurs doctrines religieuses, la trace de leurs mœurs et de leur condition sociale; elle ne se hasardera pas sur les terres mystérieuses d'Assyrie, de Judée et d'Egypte, elle ne paraît pas devoir donner de nouvelles ni de bibliographie; elle veut se borner à mieux faire connaître l'art des époques classiques de la Grèce et de Rome. A cette fin, elle espère publier un grand nombre de monuments inédits ou peu connus, en les accompagnant de courtes notices. Malgré le mérite de ces notices, le texte y occupera moins de place que les planches, y aura, toute proportion gardée, moins d'importance.

Quoique obligée de rester fidèle à ses traditions et de partager ses efforts entre des études plus étendues et plus variées, la *Revue* ne désertera pourtant point le terrain de l'archéologie classique et des monuments figurés, sur lequel, depuis sa fondation, elle a rendu tant de services; ainsi le numéro actuel renferme un monument du plus grand style récemment retrouvé à Athènes, et les premiers numéros du prochain semestre reproduiront, en chromolithographie, trois vases rehaussés d'or qui existent à Athènes, dans une collection particulière, et que nous a communiqués M. Collignon, membre de l'École française.

—— On vient de retrouver dans les fouilles du Dipylon, à Athènes, les débris d'un groupe de maisons qui paraissent des temps romains, et qui rappellent les plus simples des maisons pompéiennes. Le sol est fait de terre battue et de petits cailloux; un seuil offre encore les trous des gonds : dans le marbre est encastré, à l'aide de plomb, un récipient de bronze où venait s'engager la tige qui les portait. Les murs sont peints à l'intérieur, ornés de simples bandes et de feuillages d'une exécution très-rapide et très-simple. Ce qui fait l'intérêt de ces peintures, c'est que ce sont les premières de ce genre que l'on ait trouvées à Athènes. Les murs

sont partie en moellons, partie en grands blocs empruntés à des constructions antérieures, partie en briques crues. Le plus haut des murs a deux mètres environ; la plupart ne dépassent pas un mètre. Une seule maison est assez bien conservée pour qu'on en reconnaisse les dispositions intérieures.

D'après les monnaies qui ont été trouvées au milieu des restes de ces dix maisons, on incline à les croire à peu près du 1er siècle avant notre ère. Un des tétradrachmes athéniens qui composent cette trouvaille porte le nom d'Aristion, le célèbre démagogue qui entraîna Athènes dans le parti de Mithridate et devint une sorte de tyran avec l'aide de la garnison asiatique. Il paraît assez vraisemblable que ces maisons ont dû être détruites et recouvertes de terre pendant le siége de la ville par Sylla.

(Παλιγγενεσία du 9 avril 1875, vieux style.)

—— *Cétobriga.* — Le Portugal était encore, il y a moins de trois cents ans, le pays le plus riche et la première puissance maritime de l'Europe. Différentes causes amenèrent la décadence de ce beau pays, qui n'en resta pas moins *glorieux* et *honoré.* Aujourd'hui, la patrie de Vasco de Gama et du Camoëns tend à reprendre la place qui lui est due parmi les Etats européens. La sollicitude si intelligente que met le gouvernement actuel à protéger les arts et l'industrie, à multiplier les réseaux de ses voies ferrées; les excellentes mesures prises pour favoriser et généraliser les progrès de l'agriculture, et notamment pour encourager l'élève des vers à soie, portent déjà leurs fruits. Depuis une quinzaine d'années, le Portugal a vu presque tripler son exportation. Bientôt une nouvelle voie ferrée réduira le trajet actuel de plus de deux jours. On ira de Paris à Lisbonne en moins de quarante heures. Lisbonne va devenir le port le plus fréquenté de l'Europe.

Un intérêt nouveau va, d'ailleurs, attirer notre attention du côté du Portugal. En face de Sétubal, — la ville aux meilleurs sels du monde, — sur la rive gauche de la magnifique embouchure du Sadão, il existe une grande cité antique qui est encore plus vieille qu'Herculanum et que Pompéi, car elle fut phénicienne et carthaginoise avant d'être romaine, et qui, disparue comme elles pendant quinze siècles au moins, ne demande qu'à reparaître à la lumière du jour. Ici ce n'est pas la lave ou la cendre d'un volcan qui a enseveli la cité, ses monuments et ses trésors; c'est la mer elle-même, au ve siècle de notre ère, en la couvrant de sable tout à coup.

En 1814, un recul des eaux l'a fait ressurgir. Cette ville est *Cétobriga*, le *Cœtobrix* de Ptolémée, la *Cetobrica* de l'Anonyme de Ravenne, le port et l'arsenal de ce vaillant Sertorius dont il ne nous reste aucune effigie, mais à la gloire de qui n'ont manqué ni un Plutarque ni un Corneille. Cétobriga fait maintenant voir à nu ses quatre kilomètres de murailles archaïques, derrière lesquelles les sables protégent et conservent l'inconnu d'une existence qui remonte au moins aussi haut dans le passé que le règne de Didon, aimée d'Énée.

Des sapins, semés par les oiseaux, croissent çà et là sur le manteau de sable de ces ruines intactes, qui attendent encore la main de l'explorateur, et qui reposent toutes sur de solides assises, taillées dans le marbre brut, la pierre à bâtir de ces rivages. On n'y a fouillé qu'une fois, et avec les procédés les plus élémentaires. C'en fut assez pour donner l'assurance qu'une mine d'antiquités de toute espèce y sommeille. Si nous disions ce qu'il y fut découvert seulement de médailles, dont quelques-unes du plus grand prix, dans les cent mètres où l'on travailla, on nous demanderait pourquoi la fouille s'est arrêtée là.

C'est qu'il fallait de la volonté, de l'esprit de suite, et surtout des moyens d'exécution pour entreprendre une opération qui, bien conduite, promet une si riche moisson aux arts et à l'archéologie. L'immense domaine appartient à un propriétaire hors d'état d'en tirer parti, et qui ne peut même le mettre en culture. Mais l'un de nos compatriotes, M. Blin, y a pourvu. Il a acquis les terres que la mer a rendues à la curiosité du monde (3,000 hectares), et on nous annonce que désormais Cétobriga est certaine de voir secouer le linceul qui l'enveloppe encore. Par une heureuse combinaison qui met son entreprise à l'abri des aventures, il a associé à son plan de déblayement le plan d'une exploitation agricole où rien n'est livré au hasard et dont on nous a fait connaître les chances certaines de fortune.

Nous sommes heureux d'applaudir d'avance à l'exécution d'un projet si sagement et si habilement conçu; et aussi parce que ce sont des mains françaises, et non celles d'explorateurs étrangers, qui vont se mettre à l'ouvrage sur ce terrain punique. Heureux ceux qui aideront M. Blin dans cette œuvre à la fois scientifique et financière; ils acquerront là beaucoup de gloire, et sans doute aussi d'importants bénéfices, ce qui ne gâte jamais rien!

Si dès le premier coup de pioche nous ne voyons pas sortir de l'ombre la statue encore inconnue de Sertorius et de sa biche blanche, nous savons au moins, à n'en pas douter, que du riz, des oranges, du raisin, des olives, des primeurs et des bois aménagés profiteront enfin de la fécondité du sol, et nous pourrions n'en pas souhaiter davantage. Mais nous ne parlerions pas ici d'une mise en culture de plus, ni même des établissements qu'elle doit faire naître à l'avantage de nos relations avec le Portugal, si l'archéologie n'était de la fête; c'est, pour nous, l'originalité et le mérite, certainement très-précieux, de l'entreprise. La science aura de la sorte trois carrières d'antiquités à exploiter : celle de l'Egypte, où M. Mariette découvre ce qui lui plaît; celle du Vésuve, si bien venue de nos peintres et de nos architectes, et celle de Cétobriga, qui nous surprendra par les variétés de ses richesses historiques.

(*Débats* du 24 mai 1875.)

— Les fouilles sur le mont Esquilin, à Rome, se poursuivent avec activité. Les dernières trouvailles importantes qui ont été faites consistent en deux statues de marbre un peu moins grandes que nature, et en une

statuette d'argent. Les figures en marbre sont d'un excellent travail. Il leur manque, il est vrai, des bras à toutes deux; mais, pour le reste, elles sont bien conservées.

L'une représente une femme qui va entrer au bain; cette œuvre doit être, écrit-on de Rome à la *Gazette d'Augsbourg*, de l'école de Pasitèles, sculpteur grec du IIe siècle avant Jésus-Christ. Cet artiste vint, après la guerre de Macédoine, s'établir à Rome, où il écrivit un ouvrage en cinq livres sur les monuments les plus remarquables de son époque. Il périt, dit-on, déchiré par une panthère, dans le cirque, pendant qu'il était en train de modeler un lion.

L'autre figure en marbre est une femme vêtue, la tête mélancoliquement penchée sur l'épaule, et qui doit représenter une Muse. Ses yeux profonds rappellent à s'y méprendre la Psyché de Capoue, au musée de Naples.

Ces précieux monuments ont déjà trouvé leur place au Capitole.

— Voici une courte nomenclature des découvertes archéologiques récemment faites à Rome, dans les terrains placés sous la surveillance de la commission d'archéologie municipale dont M. Lanciani est secrétaire :

Derrière l'abside de l'église de Saint-Eusèbe, au pied d'un mur orné de grandes niches, on a trouvé deux statues de femme sans têtes et drapées. Elles sont presque colossales et semblent l'œuvre d'un bon artiste. On a également trouvé, non loin de là, une tête de Minerve dont les proportions sont aussi colossales.

Sur l'emplacement de jardins antiques — emplacement qui forme aujourd'hui la place Manfredo Fanti, et où se trouve le mur d'enceinte de la gare, — les ouvriers ont mis au jour trois piédestaux grossiers, près desquels gisaient deux statues en marbre hautes de 1 mètre 20, représentant, la première, une jeune fille vêtue d'une légère tunique et dont l'attitude marque la surprise; la seconde semble être une statue de pasteur amaigri et courbé par l'âge. Le pasteur porte une chlamyde et tient un petit agneau sous le bras droit.

Toujours sur la place Manfredo Fanti, on a démoli ce qui restait d'un mur découvert depuis l'année dernière, dont nous avons eu fréquemment l'occasion de parler. Il présente, en effet, cette particularité, qu'au lieu de pierres et de briques, on a employé pour sa construction des *laterculi* et fragments de *laterculi* militaires. Ces *laterculi* sont, on le sait, les rôles gravés sur pierre des légionnaires romains. On a dégagé ainsi plus de soixante inscriptions plus ou moins complètes, contenant des vœux faits par des soldats prétoriens du bas Danube à des divinités semi-païennes pour leur conservation ou celle de la maison impériale régnante.

En continuant les fouilles sur l'emplacement occupé par les *puticoli* ou lieux de sépulture fort anciens situés dans cette localité, on a recueilli nombre d'ustensiles funèbres italo-grecs d'un travail exquis, couverts en partie d'un vernis noir opaque, et en partie ornés de figures et d'ornements rouges sur fond noir, ou violets sur fond jaune.

Trois vases méritent surtout une mention spéciale, parce qu'ils appartiennent à l'espèce de ceux que l'on trouve ensevelis sous les matières provenant des éruptions volcaniques aux monts Albins.

Près les restes d'un sépulcre rectangulaire, à courte distance de l'église de San Vito in Macello, on a mis au jour des fragments de statue de grandeur naturelle en péperin, représentant vraisemblablement un *tibicine*, et un fragment d'inscription faisant allusion au collége des joueurs de flûte.

En construisant l'égout de la rue qui relie la nouvelle place Victor-Emmanuel à la rue Merulana, on a trouvé, à la profondeur de 5 mètres, un petit fossé d'écoulement des eaux recouvert, sur une étendue de quelques mètres, de très-beaux ornements en terre cuite et conservant des traces de polychromie.

A la moitié de la nouvelle rue de Santa Croce in Gerusalemme, on a trouvé une plaque en marbre convexe mesurant 1 m. 42 sur 0 m. 70 et représentant une ménade dansant.

Enfin, il y a trois jours, dans la matinée, près de la salle ornée de fresques qui faisait partie, croit-on, des jardins de Mécène, on a mis au jour une des plus belles sculptures parmi celles qui depuis quelque temps ont été envoyées dans les musées du Capitole. Il s'agit d'une fontaine en marbre pentélique représentant un *Rhyton* ou *Keras*, terminée à son extrémité la plus mince par une chimère ailée et ayant une épaisse chevelure sur le cou. La partie opposée finit en forme de *cornucopia*, et la partie extérieure est en partie ornée d'élégants bas-reliefs faisant allusion aux rites de Bacchus. Le monument est soutenu par des plantes aquatiques, peut-être des fleurs de lotus. Sur la plinthe, on lit le nom de l'ouvrier grec qui a sculpté cette fontaine.

Disons en terminant qu'on a, en outre, recueilli çà et là huit petits morceaux de lamettes d'or, dix monnaies en argent, huit boucles, huit épingles à cheveux, cinq boutons, deux porte-flambeaux, une cuiller, une petite tête de licteur, deux clefs, trois mille soixante-seize monnaies de bronze, cinq clefs, trois marteaux, deux faucilles en fer, une lampe en plomb, quarante-sept épingles et aiguilles en os, sept cassolettes à parfums, soixante lampes en terre cuite, etc., etc. (*L'Italie.*)

—— On lit dans le *Journal de Genève* du 13 mai 1875 :

« UNE CUISINE ROMAINE. — Le Musée archéologique de la ville de Genève s'est enrichi depuis quelques jours d'une collection des plus curieuses, que tout le monde voudra visiter, à commencer par les ménagères, pour finir par les savants et les artistes. Il s'agit d'une batterie de cuisine complète, de l'époque romaine, trouvée, nous dit-on, dans un champ, aux environs de Martigny. Le propriétaire de ces utiles et précieux objets, menacé sans doute de quelque fâcheuse visite, les avait enfouis dans une cachette préparée d'avance, pour les retrouver lorsque le danger serait passé. Il faut croire que la mort ou toute autre aventure l'empêcha d'exécuter son projet, et c'est grâce à cet accident fâcheux pour lui, mais

heureux pour nous, que le trésor de ce colon romain inconnu figure aujourd'hui dans une des vitrines de notre Musée. La collection comprend une trentaine de pièces, la plupart en bronze, quelques-unes d'une exécution très-soignée et rappelant les belles formes et les riches détails que l'on admire sur les casseroles pompéiennes.

C'est un outillage de ménage très-complet. On y trouve la pelle du foyer et la crémaillère, qui ne diffèrent pas sensiblement de leurs représentants modernes, un moule à pâtisserie en forme de coquille, plusieurs plats de différentes dimensions, une marmite dont le fond a cédé à l'effort du temps, une grande chaudière, un entonnoir de forme singulière, deux écumoires très-finement travaillées, une casserole toute pareille à celle qui contenait encore la fameuse soupe de Pompéi, enfin des vases ansés, soit aiguières de grandeurs variées, dont l'une est remarquable par l'amplitude de la panse, tandis qu'une autre plus petite se recommande à l'attention des amateurs par les figurines très-habilement sculptées qui ornent les écussons de son anse. Elles représentent deux combattants dont l'un tient en main la palme du triomphe. Evidemment ce petit vase, décerné en récompense à la suite de quelque tournoi, était conservé comme une relique dans la maison du propriétaire : c'était quelque chose comme la coupe d'honneur de nos tirs fédéraux.

A cette réunion d'objets utiles se trouvaient joints deux ornements en argent dont le style un peu barbare semble indiquer une origine plus récente. Aussi le conservateur du Musée municipal, M. le docteur Gosse, au zèle duquel nous devons cette importante acquisition, les considère-t-il comme des accessoires du culte chrétien. Le dépôt qui vient d'être si heureusement retrouvé aurait été enfoui, si cette supposition est exacte, du second au troisième siècle de l'ère chrétienne. Cette date n'est point contredite par trois monnaies de bronze trouvées au même endroit; on reconnaît sur deux d'entre elles le profil d'Auguste, tandis que la troisième est une monnaie d'Antonin. L'enfouissement de ce trésor culinaire n'a donc pu avoir lieu, dans tous les cas, avant la fin du Ier siècle.

Ces monnaies sont, du reste, la seule partie *parlante* de cette collection. Ces divers objets sont, en effet, dépourvus de toute inscription, et l'on n'y trouve pas trace de ces curieux « graphites » burinés à la pointe, que l'on peut déchiffrer sur d'autres spécimens de l'art romain contenus dans une vitrine voisine, en particulier sur les beaux vases d'argent ciselés trouvés récemment aux environs de Saint-Genis.

Nous ne pouvons que féliciter l'administration municipale d'avoir acquis pour notre musée une collection de cette importance, et nous ne doutons pas qu'elle n'excite à un haut degré la curiosité du public.

Et puisque nous avons commencé à parler de notre musée archéologique, nous ne terminerons pas ces quelques lignes sans signaler encore à l'attention des amateurs l'admirable fac-simile du célèbre vase de Mantoue, exécuté en plâtre par M. le docteur Gosse; ce fac-simile ne reproduit pas seulement la forme de l'original, il rend encore la couleur si caracté-

ristique de la sardoine, et il n'est pas jusqu'à la transparence opaline des figures que l'on n'y retrouve en quelque degré, malgré la matière ingrate à laquelle il a fallu recourir. Etant donné le problème compliqué qui consiste à reproduire avec du plâtre les brillantes ciselures taillées dans une pierre précieuse, il est difficile de faire aussi bien; il serait certainement impossible de faire mieux. M. D. »

—— Nous avons publié dans notre dernier numéro la traduction d'un article du *Times* relatant une importante découverte, celle de la fameuse ville royale chananéenne d'Adoullam et de sa caverne illustrée par l'histoire de David. Il semble résulter de cet article que cette identification serait due au lieutenant Conder, du génie anglais; la vérité est qu'elle appartient tout entière à notre collaborateur M. Ch. Clermont-Ganneau, ainsi qu'en fait foi le passage suivant emprunté au Mémoire, aujourd'hui sous presse, que M. Ganneau consacre à cette question :

« Il y a quatre ans, j'ai été amené à proposer de placer la ville et la caverne d'Adoullam à *'Ed el Miyé*, ruines situées au nord-est de Beit Djibrin, non loin de Choueiké (l'antique Socho), sur la route de Jérusalem à Beit Djibrin. Je communiquai à diverses personnes cette identification conjecturale, mais très-tentante, notamment au capitaine R.-F. Burton (1) et à M. T. Drake, lors de leur passage à Jérusalem au commencement de 1871, à M. E. Renan (par lettre), et plus tard au lieutenant C.-R. Conder, à qui je signalai en même temps quelques observations recueillies pendant l'excursion où je visitai pour la première fois (1871) 'Ed el Miyé : le tombeau de la *fille de Noé*, et *El Azhek* (= *Azéka?*) à Ellar, la caverne sculptée et les inscriptions de Khirbet-Zakariyé, etc.

« Quand j'arrivai à Jérusalem, à la fin de 1873, chargé d'une mission par le *Palestine Exploration Fund*, MM. Conder et Drake venaient de visiter la grande caverne de *Umm el-Tumaymiyé* en compagnie de MM. Neil et Chaplin, et ces Messieurs pensaient que c'était là l'endroit que j'avais désigné comme pouvant être Adoullam. Ils croyaient même y avoir été menés *par le même guide qui m'y aurait conduit* (*Pal. Expl. F. Statements*, janvier 1874, p. 19). Or, je n'ai jamais visité cet endroit. Je m'empressai de les détromper et M. T. Drake rectifia lui-même cette erreur dans une note commençant en ces termes (id., p. 26) :

« I have just been talking to M. Clermont-Ganneau, who arrived at « Jerusalem a few days ago, and find that the cave and ruin of Ayd el « Mya, which he discovered and identified with Adullam, lie some five « or six miles farther south than the cave of El-Tumaymiyeh described « by Lieutenant Conder. »

(1) *Unexplored Syria*, 1872, II, p. 294 : ... Adullam ... till M. Ganneau pointed out the true site farther east at the Khirbet Adalmiyyeh, pronounced by the people 'Aid el Miyyé, at a short distance from the well known Bayt Natif.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 4, avril 1875 (2 feuilles).

Séances des 5, 12 et 19 février. Fouilles d'Isola di Fano. Miroirs étrusques. Observations sur le prétendu *auditorium* de Mécène.

Dans ce dernier article, M. Mau donne de très-bonnes raisons pour révoquer en doute la dénomination par laquelle le Bulletin d'archéologie municipale a proposé de désigner la salle à gradins semi-circulaires récemment retrouvée sur l'emplacement des jardins de Mécène.

— Le numéro du mois de mai du *Journal des Savants* contient : *les Bronzes d'Osuna; Questions diverses*, par M. Ch. Giraud; *la Langue et la Littérature hindoustanies de* 1850 *à* 1869 *et* 1874, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; *Croisières du* Curaçoa *et du* Rosario, par M. A. de Quatrefages; *Florence sous les premiers Médicis*, par M. A. Geffroy. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant du Comité des travaux historiques, directeur du Musée départemental d'antiquités, correspondant de l'Institut à Rouen, est mort le 1er juin.

M. l'abbé Cochet, né à Sanvic, près le Havre, le 7 mars 1812, après avoir été aumônier du collége de Rouen, avait cessé de faire partie du clergé actif, pour se livrer avec plus de liberté à ses études archéologiques.

Ses fouilles nombreuses, dans le département de la Seine-Inférieure, ont fait de lui un des créateurs de l'archéologie franque.

La *Normandie souterraine*, les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, et le *Tombeau de Chilpéric*, sont des livres devenus classiques.

Il avait débuté dans la carrière archéologique par des études sur les *Eglises de l'arrondissement du Havre*, puis les *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, et enfin les *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, œuvres qu'il a refondues dans le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, publié naguère par le ministre de l'instruction publique.

Président de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, M. l'abbé Cochet en était l'âme et la vie.

Servi par une mémoire prodigieuse, nourrie de faits et de textes, il était peut-être un président contestable, mais on ne pouvait nier qu'il ne fût un membre actif et précieux de cette Commission, dont il a publié les comptes rendus depuis son origine, en 1825.

Il est peu de recueils et de revues auxquels il n'ait collaboré par des mémoires remplis de faits bien observés, et sa mort laissera un grand vide dans la ville de Rouen, où, après A. Devilie et André Pottier, il était le seul représentant de l'étude archéologique des monuments.

(*Chronique des arts et de la curiosité.*)

Ajoutons que la *Revue archéologique* perd dans l'abbé Cochet un collaborateur desplus zélés.

Lundi ont eu lieu les funérailles de M. Ernest Breton, membre de la Société des études historiques.

M. Ernest Breton était collaborateur, dès 1834, du *Musée des familles* et du *Magasin pittoresque*, lauréat de l'Institut en 1839, pour son ouvrage : *Description physique, politique et monumentale de la Gaule.*

Parmi les autres publications écrites et dessinées par Ernest Breton, il faut citer encore : *les Monuments de tous les peuples; Précis de l'histoire de l'architecture; Pompéi, Athènes*, ainsi que les nombreux articles insérés dans la biographie de MM. Didot, sur des peintres, sculpteurs, architectes français et italiens, etc.

Ernest Breton était chevalier des ordres de la Légion d'honneur, de Saint-Sylvestre de Rome, des Saints-Maurice-et-Lazare, du Sauveur de Grèce, et membre correspondant de nombreuses sociétés savantes de province et de l'étranger. (*Chronique des arts et de la curiosité.*)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,
par M. Fustel de Coulanges (1).

Sous ce titre, M. Fustel de Coulanges vient de publier le premier volume d'un grand ouvrage où il se propose de faire la critique complète des institutions de la France jusqu'en 1789. C'est une œuvre gigantesque de synthèse historique, déjà souvent entreprise et qui serait capable de faire reculer tout autre historien. Mais l'éminent auteur de la *Cité antique* n'en est pas à ses débuts. Dans cet important ouvrage, couronné par l'Académie française, M. Fustel a déjà recomposé avec bonheur le tableau des institutions primitives des peuples européens, et il en a suivi le développement graduel et la transformation progressive à travers les nombreuses péripéties de l'histoire grecque et romaine.

C'est un travail de révision et de reconstruction du même genre que l'auteur tente aujourd'hui à l'égard de l'histoire de France. Mais combien ici les difficultés sont plus grandes! La multiplicité des sources et l'opposition des systèmes, l'antiquité du débat et l'illustration des noms qui y ont été mêlés sont autant de redoutables écueils. Dès longtemps les historiens se sont divisés en deux camps pour expliquer les origines et les progrès de nos institutions : les premiers attribuent la principale part d'influence aux Germains envahisseurs, les autres à l'empire romain. De là les noms de germanistes et de romanistes appliqués aux deux écoles, dont le comte de Boulainvilliers et l'abbé Dubos, Guizot et Augustin Thierry, M. Geffroy et M. Zeller, ont été ou sont encore de nos jours les représentants les plus autorisés.

Dès le début de son livre, M. Fustel semble vouloir se mettre en dehors de toute classification : « Nous n'avons songé ni à louer ni à décrier les anciennes institutions de la France; nous nous sommes uniquement proposé de les décrire et d'en marquer l'enchaînement. » (Préface, p. 1.) Voilà une profession d'impartialité à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir. Mais, dans un sujet si délicat, l'historien est bien obligé de se prononcer entre les prétentions rivales des Barbares et des Romains. Et alors même qu'il évite de le faire, on peut encore tirer de son ouvrage une sorte de résultante qui sert à en caractériser l'esprit. M. Fustel, à son

(1) 4 vol. in-8, chez Hachette, 1875.

corps défendant peut-être, se range parmi les romanistes. Seulement l'allure fière et libre de sa critique lui permet de ne saisir aucun drapeau, de n'engager jamais aucune polémique. On ne trouvera pas souvent cités dans son ouvrage les noms des grands historiens modernes ou contemporains qui ont débattu avec tant de talent la grande question qu'il agite à nouveau. Ai-je besoin de dire que ce n'est ni par ignorance, ni par dédain? M. Fustel est au-dessus de pareilles suppositions. Mais pour reprendre en sous-œuvre toute l'histoire de nos institutions, il est nécessaire de faire table rase de toutes les opinions reçues, afin de remonter uniquement aux sources. C'est pour ainsi dire le cartésianisme appliqué à l'histoire.

Ces sources, ces textes importants auxquels l'auteur se réfère à chaque page, ce sont les historiens anciens, les monuments épigraphiques, les articles des codes, les lettres contemporaines, les diplômes, formules et chartes. Il fouille tous les vieux documents, il les contrôle, il les compare, il les commente avec une sorte de dialectique pressante qui leur fait rendre tout ce qu'ils contiennent. On dirait Socrate interrogeant des textes.

Cette analyse, à la fois minutieuse et lumineuse, que ne désavoueraient pas les plus célèbres bénédictins, est le résultat de longues années d'un enseignement solide et brillant à la Faculté des lettres de Strasbourg et à l'École normale. L'analyse serait incomplète et sans profit si elle n'aboutissait à la synthèse. M. Fustel a tenté cette synthèse avec succès en écrivant son nouvel ouvrage.

Il l'a divisé en quatre parties qu'il intitule : *la Conquête romaine; l'Empire romain; l'Invasion germanique; le Royaume des Francs.* Ce n'est pas, bien entendu, une histoire complète, mais seulement une histoire des institutions politiques et de l'état social à ces diverses époques. L'auteur, dans cette étude, est plus frappé des analogies que des contrastes; pour lui il n'y a jamais de changements complets, ni de révolutions qui renversent tout : « Pour que les hommes perdent leur liberté civile et soient soumis à des seigneurs, pour qu'il se fonde des institutions de servage, de sujétion personnelle, de vassalité, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une révolution violente, une conquête étrangère, un changement de race. La marche naturelle et régulière des faits sociaux et économiques peut parfois amener un déplacement de la richesse. Elle peut produire le développement démesuré d'une classe et l'affaiblissement excessif de toutes les autres. Elle peut conduire insensiblement les hommes à un tel état que quelques-uns soient maîtres et le plus grand nombre serviteurs. La société se transforme ainsi peu à peu, à son insu, en dépit même de ses lois, par la force invincible de ses mœurs et par la puissance des intérêts. » (P. 265.) Tout le système de M. Fustel est dans ces quelques lignes. Il observe les peuples : Latins, Gaulois, Germains; ils ont même origine ethnographique. En étudiant leur histoire à un même moment, ils semblent différer beaucoup, et l'on serait tenté de croire qu'ils n'ont rien de

commun. Ce serait une erreur. En effet, ces peuples ont marché plus ou moins vite; ils n'arrivent pas en même temps à une même période de développement et de civilisation. C'est cependant à ce point précis qu'il faut les comparer. On voit alors qu'ils se ressemblent. Cette méthode, appliquée avec rigueur, permet de suivre le développement graduel des mêmes institutions, leur transformation lente et presque fatale à travers les révolutions les plus brusques. C'est la méthode transformiste empruntée aux plus illustres naturalistes de notre époque. M. Fustel traite l'histoire comme la zoologie ou la botanique : *natura non operatur per saltus.* Refusant de croire à une série de bouleversements soudains dans l'histoire, il y montre l'évolution progressive des institutions et de l'état social des peuples comme il ferait pour les familles et les espèces des végétaux. Le principe de l'évolution est son flambeau et comme son fil conducteur à travers le dédale si compliqué du moyen âge.

Dès le début de l'ouvrage, nous sommes en présence des Gaulois de l'époque de César. Les Gaulois sont divisés en plusieurs classes : la noblesse et les druides, classes privilégiées, possèdent le sol, ont l'autorité politique, militaire, judiciaire. Bien loin au-dessous s'agite la plèbe rurale, qui n'a pas de terres à elle, et par suite pas de droits. Sans doute, certains chefs cherchent à grouper autour d'eux les masses populaires et à se servir, dans l'intérêt de leur ambition, de la force du nombre. Mais la royauté qui existe dans quelques cités gauloises est irrégulière et sans série dynastique. La plupart des cités sont des républiques aristocratiques, où le parti démocratique ne peut arriver au pouvoir que par surprise et au prix de révolutions. Jetez César dans cette Gaule si divisée, et vous comprendrez qu'avec quelques légions et en quatre campagnes il ait pu en venir à bout. L'aristocratie l'appelle partout, lui dénonce tous les chefs populaires, toutes les rébellions : « Aucun peuple ne fut soumis plus vite que les Gaulois. » Ce n'est pas M. Fustel qui le dit, c'est Tacite; et ce n'est nullement un paradoxe. La notion du patriotisme n'existait pas. Vercingétorix lui-même fut obligé d'exiger des otages de toutes les cités gauloises; il ne régna que par la terreur. Sa défaite était prévue, fatale; elle n'étonna pas les Gaulois, et surtout elle ne leur fit pas peur.

La Gaule, devenue province romaine, n'a jamais cherché à s'affranchir. Ni Florus et Sacrovir, ni même Civilis, ne purent opérer de grand soulèvement. C'est que la Gaule avait conservé ses lois, ses magistrats, en un mot, son indépendance. Le gouverneur romain ne s'immisçait dans aucune affaire locale; tout son rôle consistait à empêcher les guerres privées. Pour cela, quelques cohortes à Lyon, douze cents hommes environ, étaient jugés suffisants. Si trop souvent le gouverneur s'enrichissait aux dépens de ses administrés, n'était-ce pas une légère rançon en regard de toutes les calamités qu'eussent engendrées les guerres civiles? L'empire romain, ce fut la paix, la paix perpétuelle et universelle. Les Gaulois en profitèrent pour adopter les modes et les usages des Romains,

pour renoncer au druidisme et même à la vieille langue celtique, devenue insuffisante et presque ridicule. Ils ouvrirent des écoles latines, ils y firent instruire leurs enfants; ils devinrent citoyens romains, et même les principaux représentants de l'aristocratie purent, à partir de Claude, obtenir le titre de sénateur romain. Qu'on ne dise pas que c'est par force et par nécessité qu'eut lieu cette transformation. L'infusion du sang romain ou italien en Gaule fut pour ainsi dire nulle. Les Gaulois étaient de même race que les Romains et les Grecs; la conquête les fit devenir tout Romains. Mais la conquête ne fut qu'un accident, qu'un prétexte. Les Gaulois étaient naturellement portés à ce changement.

Dans le livre qui traite *de l'empire romain*, M. Fustel s'est aidé de toutes les découvertes les plus récentes et les mieux contrôlées de l'épigraphie. Il invoque la fameuse *lex Regia* comme fondement légal de l'empire. Il cite le monument célèbre connu sous le nom de *marbre de Thorigny*, pour démontrer que les provinces avaient le droit d'accuser par députation leur gouverneur coupable d'abus. Il établit, d'après les tables de Salpenza et de Malaga, et d'après les bronzes d'Osuna, la perpétuité du régime municipal et de l'indépendance locale dans les provinces. En somme, l'empire a été partout bien accueilli : « Il serait sans exemple dans l'histoire du monde qu'un régime détesté des populations ait duré cinq siècles. Il n'est pas dans la nature que des millions d'hommes puissent être contraints d'obéir malgré eux à un seul (p. 81). » C'est excellemment raisonné. Sous l'empire, on aima la monarchie dans tout le monde romain; on l'aima surtout en Gaule. C'est que les charges étaient légères : pour garder un territoire comme l'empire, qui valait au moins dix fois notre France, M. Fustel estime qu'il suffisait d'à peu près quatre cent mille hommes, qui se trouvaient presque tous rangés le long des frontières. Les impôts étaient nombreux, mais peu oppressifs. Évaluer d'une façon même approximative leur rendement serait chose impossible de nos jours. Cependant M. Fustel, par une méthode ingénieuse, arrive à un compte qu'il présente comme peu éloigné de la vérité. Il calcule le budget des recettes par le budget des dépenses, et il fixe comme un maximum probable le chiffre annuel des dépenses à un milliard et demi de notre monnaie. Nous craignons, pour notre part, que M. Fustel n'ait eu un peu trop de confiance en sa méthode. Et, bien qu'il ne présente ses chiffres qu'avec une extrême réserve, on pourrait lui objecter qu'un détracteur de l'empire arriverait, par la voie même qu'il a suivie, à des sommes infiniment plus élevées.

Ce qui est absolument indiscutable, c'est que l'empire a fort peu altéré les institutions de la vieille Gaule. Les cités ont été respectées : elles avaient leurs magistrats, duumvirs, édiles, questeurs, nommés par les citoyens; leur sénat, qui se recrutait par cooptation parmi les riches propriétaires, et qui formait la curie ou conseil des décurions. Ces décurions étaient les membres d'une aristocratie qui contribuait aux principales charges de la cité. Les classes et les distinctions sociales de l'ancienne

Gaule se retrouvent même dans la Gaule romaine : les esclaves, qui forment la domesticité du maître; les colons, qualifiés dans les codes sous des dénominations diverses : *adscriptitii*, *inquilini*, *coloni*, etc., mais qui se rapportent toutes à une même condition; au-dessus, les corporations d'artisans et de marchands; au-dessus encore, les curiales, les décurions, les nobles : voilà la hiérarchie sociale. Ces derniers possèdent, de père en fils, une grande fortune; on peut les comparer aux chevaliers et aux sénateurs de Rome. M. Fustel, en analysant dans le menu la condition de ces différentes classes, en citant et en commentant les textes de lois qui les font connaître, prouve d'une façon irréfutable que ces distinctions de l'époque impériale ont leur origine dans l'ancienne Gaule. Il fait voir les institutions se continuant, se transformant peu à peu, mais reparaissant à travers les plus horribles tourmentes. C'est une évolution lente, sans altération bien profonde, où chaque état a sa raison d'être dans la série des états antérieurs. A chaque page, l'auteur insiste sur sa démonstration; il la reproduit sous mille formes diverses et à l'aide des arguments les plus inattendus et les plus heureux. C'est le lien qui rattache toutes les parties de l'ouvrage et qui lui donne à la fois sa rigueur et son intérêt.

Il est un point important sur lequel nous nous permettrons de poser quelques objections à l'auteur. Il prétend que la vitalité de l'empire a subsisté jusqu'à ses derniers jours, et qu'au IVe siècle de l'ère chrétienne l'empire ne menaçait nullement ruine : « Dire que l'empire romain a péri par l'effet de sa corruption, c'est dire une de ces phrases vides de sens qui nuisent si fort au progrès de la science historique et à la connaissance de la nature humaine. » (P. 280.) M. Fustel est sévère pour les germanistes; il nous semble qu'il n'a pas tenu assez de compte des renseignements fournis par les auteurs païens ou chrétiens du IVe siècle. Lorsqu'on lit Ammien Marcellin, par exemple, on est frappé à chaque page de la dépravation des mœurs et de l'abaissement des caractères. En voyant Constance, Gallus, et les empereurs contemporains entourés de leur légion d'espions qui organisent à leur profit leur vaste inquisition dans tout l'empire, en assistant aux séances de magie et de divination, les vraies sciences politiques de l'époque, on ne peut se défendre d'une sorte de regret des règnes de Tibère et de Domitien, où, au moins, les délateurs accusaient en face, au grand jour et au péril de leur vie, ceux qui devaient être leurs victimes. On sent, au IVe siècle, comme un avant-goût de Bas-Empire : c'est ce raffinement dans la débauche ou dans la cruauté qui est le signe précurseur infaillible de la ruine morale d'une société.

L'invasion germanique a lieu et aboutit à la suppression de l'empire d'Occident. M. Fustel s'attache encore à nous montrer les points de ressemblance entre les Germains, les Gaulois et les Romains. Même origine indo-européenne; même religion naturaliste; mêmes distinctions sociales des esclaves, des affranchis, des hommes libres, des prêtres et des nobles; même autorité politique et judiciaire de ces derniers dans les malls nationaux; même formation de la famille, du *pagus*, de la *civitas*. Voilà des

points hors de contestation et que M. Fustel met en lumière avec une netteté parfaite. Après l'excellente démonstration de M. Geffroy, il admet que les Germains ne sont plus à l'état nomade, mais qu'ils connaissent déjà la propriété privée. Il indique cependant une différence importante, c'est que les Germains n'ont jamais atteint à cette forte constitution de l'État qui caractérise les Grecs et les Romains. De là les guerres civiles qui détruisent très-vite leur force, si bien que les confédérations fameuses des Francs, des Saxons et autres, représentent des réunions, non pas de peuples, mais de débris de peuples. Les Germains s'infiltrent lentement dans l'empire comme laboureurs, comme soldats; ils professent la plus grande déférence pour la majesté de l'empereur, ils briguent l'honneur de le servir. C'est à titre d'auxiliaires, c'est avec des commissions impériales qu'ils se présentent aux sujets romains, et c'est comme fonctionnaires de l'empire qu'ils se font partout accepter. Peut-être, ici, M. Fustel exagère-t-il un peu sa thèse de la continuité des institutions romaines; il intitule son troisième livre : *de l'invasion germanique*, et il finit par prouver à peu près qu'il n'y a pas eu d'invasion. Sans doute, sous Dioclétien, Constantin, Théodose même, l'empire parvenait encore à se faire respecter. Il n'en fut plus de même après la grande invasion de Radagaise, après le sac de Rome par Alaric. Les chefs barbares forcèrent les empereurs à leur conférer des titres qui n'avaient plus aucune valeur à l'égard des vaincus. Nous n'en voulons pour preuve que la répulsion constante des sujets romains contre les dynasties des rois burgondes et wisigoths, répulsion qui durait encore à l'époque de Clovis. Clovis lui-même, n'a-t-il pas commencé par battre un Gallo-Romain, Syagrius? N'est-ce pas bien tard qu'il a reçu de l'empereur Anastase les insignes de consul et de patrice? Il était, nous dit-on, l'ami d'un Gallo-Romain, de saint Remi. Saint Remi était évêque avant d'être Gallo-Romain. C'est comme évêque qu'il a converti Clovis, qu'il lui a ménagé partout des intelligences dans le clergé orthodoxe de la Gaule et qu'il l'a mené comme par la main au delà de la Saône, de la Loire et de la Garonne. L'influence de l'église orthodoxe nous semble avoir beaucoup plus de part, dans les victoires de Clovis, que la délégation des césars byzantins et les souvenirs mêmes de l'empire. M. Fustel a, selon nous, trop négligé le rôle prépondérant de l'Église dans l'établissement des Francs.

Cette réserve faite, il est absolument vrai que la population gauloise n'a pas été réduite en servage et qu'on n'a pas vu s'étager deux races inégales et hostiles, l'une conquérante, l'autre conquise. En réalité, les rois francs se sont simplement substitués aux empereurs romains. Ils se sont emparés des terres publiques; il n'y a pas eu d'acte de spoliation ou de confiscation contre les Gaulois. Ils ont gardé leur langue, leurs lois, l'usage de leurs armes. Souvent ils ont commandé les armées des princes mérovingiens; ils leur ont fourni de nombreux ministres; les mariages étaient permis entre personnes des deux races. En réalité, les Gaulois étaient complétement assimilés aux Francs : « Francs et Gaulois vivaient en-

semble; les familles s'unissaient et se confondaient. Au bout de deux ou trois générations, il était difficile de les discerner les uns des autres. » (P. 414.)

Lorsqu'après la tourmente de l'invasion le calme commença à se rétablir, les institutions de l'empire reparurent et se superposèrent, comme par le passé, aux institutions municipales qui n'avaient jamais subi d'éclipse. Les rois mérovingiens se prétendirent absolus et de droit divin comme les césars de Rome et de Byzance. Plus d'élections, plus d'assemblées publiques. Les Mérovingiens font les lois comme les empereurs; ils s'entourent de ministres qui portent les mêmes titres; ils empruntent à la chancellerie romaine ses pompeuses formules. Les impôts sont à peu de chose près les mêmes : douanes et péages, droit de gîte, corvées, impôt foncier ou taille; et ce sont aussi les impôts en vigueur pendant tout le moyen âge. La justice est rendue par les comtes, qui cumulent comme les gouverneurs romains les attributions judiciaires, militaires et financières. Le roi reçoit les appels comme les empereurs, et la liberté personnelle n'est pas mieux respectée. Enfin, la propriété privée est partout consacrée sous le nom germain d'*alleu* ou sous le nom romain de *sors*; et les bénéfices qui vont se multiplier si rapidement, ne sont au début que l'exception. La qualification de Franc s'applique aux nobles, quels qu'ils soient; celle de Romain, dans le texte de la loi salique, aux affranchis, Barbares ou Romains indifféremment. M. Fustel démontre ce dernier point dans un de ses plus intéressants chapitres, qui est un modèle de science historique et de déduction (1). Ainsi l'organisation municipale se maintient, les institutions politiques de l'empire refleurissent sous d'autres noms, et les distinctions sociales subsistent. Ce ne sont pas, comme l'ont soutenu quelques historiens, les distinctions de Franc à Gaulois, de vainqueur à vaincu, mais bien ces classes des esclaves, des colons, des propriétaires libres, des leudes ou antrustions, où Romains et Barbares se trouvent confondus à tous les rangs de la hiérarchie. Ainsi l'étiquette seule et le cadre sont changés, le fond reste le même. L'état social n'est pour ainsi dire pas altéré, et c'est par des transitions ménagées et insensibles que les vieux Gaulois traversent les longs siècles de l'empire et la période si agitée des invasions.

Telles sont les principales questions soulevées et résolues dans le beau livre de M. Fustel. On comprend qu'ici, avec le peu de place qui nous est réservé, nous n'ayons pu que les indiquer, sans avoir la prétention de les discuter avec lui. Il faut lire et méditer à tête reposée ces chapitres si rigoureusement enchaînés, si féconds en vues ingénieuses, en aperçus nouveaux, en démonstrations qui semblent quelquefois hasardées et qui sont presque toujours concluantes. L'auteur bat en brèche les idées reçues, les maximes banales acceptées sans contrôle. Il joue avec les préjugés vulgaires, il les déracine et en jonche le sol. Sa critique affecte, sous sa

(1) Voir p. 486 le chapitre intitulé : *De ceux qu'on appelait hommes Romains.*

plume alerte à l'attaque et à la riposte, la forme du paradoxe; et l'on découvre à la réflexion que ce qu'on a cru paradoxe n'est que la vérité étayée de nombreux textes et de preuves solides. La muse sévère de l'auteur s'interdit les grâces faciles de la couleur locale; et, bien que les chapitres du livre ne présentent qu'une série de déductions logiques, on le lit avec un intérêt puissant, pour suivre jusqu'au bout la lente métempsycose des vieilles institutions de nos pères. Bien que l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* soit une œuvre sérieuse et austère, une de ces œuvres qui font penser, elle est déjà sortie du petit cénacle des savants et elle est en train de faire son tour du monde. Nous avons entendu soutenir dans un salon, avec les arguments mêmes de M. Fustel, qu'il n'y a eu en Gaule ni conquête, ni race conquérante. Nous attendons avec impatience la suite déjà promise de ce premier volume, et nous pouvons lui prédire à coup sûr le même succès. Car les ouvrages de M. Fustel sont à la fois analyse et synthèse, science et vie. Ils font le plus grand honneur à l'érudition française et à l'esprit français.

H. VAST.

FIN DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-NEUVIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER.

I. — D'une lampe païenne portant la marque *Anniser*, par M. Edmond Le Blant 1

II. — Une invasion gauloise en Macédoine en l'an 117 avant Jésus-Christ, par M. L. Duchesne 6

III. — Un sarcophage d'Athienau (Chypre), par M. Georges Colonna Ceccaldi. 22

IV. — Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, par M. Robert Mowat 30

V. — Sabazius (*suite*), par M. Fr. Lenormant 43

VI. — Les Tamb'ou et les Celtes, par M. H. d'Arbois de Jubainville 52

VII. — Poëmes vulgaires de Théodore Prodrome, par M. E. Miller 58

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre).. 68

Nouvelles archéologiques et correspondance 69

Planches I. Lampes antiques.

II. Sarcophage d'Athienau.

LIVRAISON DE FÉVRIER.

I. — Une sépulture de l'âge du bronze dans le département de Loir-et-Cher, par M. l'abbé Bourgeois 73

II. — L'Emplacement de Vorganium. — Découverte de Vorgium, par M. R.-F. Le Men 78

III. — Nouvelles inscriptions grecques de Chypre, par M. Georges Colonna Ceccaldi 95

IV. — Les Colliers et les Bulles des esclaves fugitifs aux derniers siècles de l'empire romain, par M. Louis Lefort 102

V. — Inscription métrique de Thèbes avec la signature des sculpteurs Polyclète et Lysippe, par M. P. Foucart 110

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de janvier).... 116

Nouvelles archéologiques et correspondance 117

Bibliographie 132

Planches III-IV. Découverte du Theil.

LIVRAISON DE MARS.

I. — L'Archéologie dans la Seine-Inférieure. — Rapport annuel sur les opérations archéologiques dans le département de la Seine-Inférieure pendant l'année administrative 1874, par M. l'abbé COCHET..... 137

II. — L'Ilion d'Homère, l'Ilium des Romains, par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN..... 154

III. — Sur quelques noms d'artistes lus sur les vases de la Grèce propre, par M. O. RAYET..... 171

IV. — Vasso Galeti, par M. L. HAVET..... 175

V. — Observations sur une inscription grecque. Lettre à M. Georges Perrot, par M. E MILLER..... 176

VI. — Tablai égyptiennes à inscriptions grecques (*suite*), par M. EDMOND LE BLANT..... 179

VII. — Poëmes vulgaires de Théodore Prodrome, par MM. E. MILLER ET É. LEGRAND..... 183

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de février)..... 194

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 195

Bibliographie..... 202

PLANCHES V-VI-VII-VIII. Tablai égyptiennes.

LIVRAISON D'AVRIL.

I. — L'Ilion d'Homère, l'Ilium des Romains (*suite et fin*), par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN..... 209

II. — Numismatique des croisades. — Monnaie inédite des seigneurs du Toron, en Syrie, par M. G. SCHLUMBERGER..... 221

III. — Pablai égyptiennes à inscriptions grecques (*suite*), par M. EDMOND LE BLANT..... 231

IV. — Le Casque de Berru (Note lue à la Société des antiquaires de France), par M. ALEXANDRE BERTRAND..... 244

V. — Poëmes vulgaires de Théodore Prodrome (*suite et fin*), par M. E. MILLER..... 254

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars)..... 262

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 263

Bibliographie..... 268

PLANCHES V *bis*, VIII-XI. Tablai égyptiennes.
IX-X. Casque gaulois de Berru.

LIVRAISON DE MAI.

I. — Les Gaulois (Lu à l'Académie des inscriptions en avril 1875), par M. ALEXANDRE BERTRAND..... 281

II. — Tablai égyptiennes à inscriptions grecques (*suite et fin*), par M. EDMOND LE BLANT..... 304

III. — Sur l'ethnographie des Tamahu et l'antiquité de l'usage du cheval dans les États barbaresques, par M. C. A. PIÉTREMENT..... 313

IV. — Vasso Galeti, par M. H. d'Arbois de Jubainville..... 325
V. — Inscription de Scopélos, par M. A. Dumont..... 330
VI. — Observations de M. Schliemann en réponse à M. Vivien de Saint-Martin. — M. Vivien de Saint-Martin et l'Ilium homérique, par M. Henri Schliemann..... 332
VII. — Cimetière chrétien de Julia Concordia (Porto Gruaro, en Vénétie), par M. Louis Lefort..... 340
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril)..... 347
Nouvelles et correspondance..... 348
Planches XII-XIII. Tablaï égyptiennes.

LIVRAISON DE JUIN.

I. — Un bas-relief funéraire attique, par M. Félix Ravaisson..... 353
II. — D'une acception épicurienne du verbe *benefacere*, par M. Edmond Le Blant..... 358
III. — Où était Hippos de la Décapole? par M. Ch. Clermont-Ganneau..... 362
IV. — Les Sculptures sur rochers du lac des Merveilles. — Les Meraviglie, par M. Moggridge, Esq..... 370
V. — Inscriptions céramiques du musée d'Alexandrie, par M. E. Miller... 374
VI. — Les Gaulois (Note supplémentaire), par M. Alexandre Bertrand..... 391
VII. — Les Sculptures du Parthénon et du temple de Thésée (lecture faite le 4 juillet 1874 dans la section de philosophie et de philologie de l'Académie des sciences de Munich), par M. Henri Brunn..... 395
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai)..... 405
Nouvelles et correspondance..... 407
Bibliographie..... 417
Planches XIV. Stèle athénienne.
XV-XVI. Rochers sculptés.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

*** Les sculptures du Parthénon et du Temple de Thésée, p. 395-404, pl. XIV (juin).

A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, p. 68 (janvier) ; — mois de janvier, p. 116 (février) ; — mois de février, p. 194 (mars) ; — mois de mars, p. 262 (avril) ; — mois d'avril, p. 347 (mai) ; — mois de mai, p. 405-406 (juin).

A. B. — Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque, par M. Ferdinand Delaunay, p. 132-133 (Bibl.).

Arbois de Jubainville (H. d'). — Les Tamh'ou et les Celtes, p. 52-57 (janvier). — Vasso Galeti, p. 325-329 (mai).

Ballereau (Léon). — Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau, p. 276-278 (Bibl. par M. J. Quicherat).

Barthélemy (Anatole de). — Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannière de France, marques nationales, couleurs du roi, drapeaux de l'armée, pavillons de marine, par M. Gustave Desjardins, p. 202-205 (Bibl.).— Sigillographie du diocèse de Gap; Sigillographie du diocèse d'Embrun, par M. Joseph Roman, p. 278-280 (Bibl.).

Baudry (abbé). — Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau, p. 276-278 (Bibl. par M. J. Quicherat).

Bertrand (Alexandre). — Le Casque de Berru (note lue à la Société des antiquaires de France), p. 244-253, pl. IX et X (avril). — Les Gaulois, p. 281-303 (mai) ; — Note supplémentaire, p. 391-394 (juin).

Boucher de Molandon. — Première expédition de Jeanne d'Arc : le ravitaillement d'Orléans, nouveaux documents, plan du siége et de l'expédition, p. 207-208 (Bibl. par M. C. E. R.).

Bourgeois (abbé). — Une sépulture de l'âge du bronze dans le département de Loir-et-Cher, p. 73-77, 5 fig., pl. III et IV (février).

Brunn (Henri). — Les Sculptures du Parthénon et du temple de Thésée, p. 395.

Cahier (le P. Ch.). — Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, p. 133-136 (Bibl. par M. Léopold Pannier).

C. E. R. — Première expédition de Jeanne d'Arc : le ravitaillement d'Orléans, nouveaux documents, plan du siége et de l'expédition, par M. Boucher de Molandon, p. 207-208 (Bibl.).— Etudes de mythologie grecque : Ulysse et Circé, les Sirènes, par M. J. F. Cerquand, p. 275-276 (Bibl.).

Cerquand (J. F.). — Etudes de mythologie grecque : Ulysse et Circé, les Sirènes, p. 275-276 (Bibl. par M. C. E. R.).

Ch. L. — Boletins architectonico e de archeologia da real Associação dos architectos e archeologos portuguezes, p. 108 (Bibl.).

C. L. — Découverte de plombs historiés à Rouen, p. 126-127 (Nouv. et Corr.).

Clermont-Ganneau (Ch.). — Où était Hippos de la Décapole ? p. 362-369 (juin).

Cochet (abbé). — L'Archéologie dans la Seine-Inférieure : rapport annuel sur les opérations archéologiques du département de la Seine-Inférieure pendant l'année administrative 1874, p. 137-153, 9 fig. (mars).

Colonna Ceccaldi (Georges). — Un sarcophage d'Athienau (Chypre), p. 22-29, 1 fig., pl. II (janvier). — Nouvelles inscriptions grecques de Chypre, p. 95-101 (février).

Delaunay (Ferdinand). — Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque, p. 132-133 (Bibl. par M. A. B.).

Desjardins (Gustave). — Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannière de France, marques nationales,

couleurs du roi, drapeaux de l'armée, pavillons de la marine, p. 202-205 (Bibl. par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY).

DUCHESNE (L.). — Une invasion gauloise en Macédoine en l'an 117 avant J.-C., p. 6-21 (janvier).

DUMONT (ALBERT). — Catalogue du musée Fol à Genève. Antiquités. Première partie : Céramique et plastique. Musée Fol, études d'art et d'antiquités; p. 271-274 (Bibl.). — Inscription de Scopélos, p. 330-331 (mai).

EGGER. — Rapport fait au nom de la commission de l'Ecole française d'Athènes sur les travaux des membres de cette Ecole; première année, séjour à Rome, 1873-1874, p. 117-126 (Nouv. et Corr.).

FOL. — Catalogue du Musée Fol à Genève. Antiquités. Première partie : Céramique et plastique. Musée Fol, études d'art et d'antiquités; p. 271-274 (Bibl. par M. ALBERT DUMONT).

FOUCART (P.). — Inscription métrique de Thèbes, avec la signature des sculpteurs Polyclète et Lysippe, p. 110-115 (février).

FUSTEL DE COULANGES. — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, p. 417-424 (Bibl. par M. H. VAST).

HAVET (L.). — Vasso Galeti, p. 175 (mars).

LE BLANT (EDMOND). — D'une lampe païenne portant la marque *Anniser*, p. 1-5, 1 fig., pl. I (janvier). — Origines chrétiennes en Italie, p. 198-199 (Nouv. et Corr.). — Tablai égyptiennes à inscriptions grecques, p. 179-182, pl. V, VI, VII (mars); — (*suite*), p. 231-243, pl. V *bis*, VIII, IX (avril); — (*suite et fin*), p. 304-312, pl. XII, XIII (mai). — L'Evangile, études iconographiques et historiques, par M. ROHAULT DE FLEURY, p. 205-207 (Bibl.). — D'une acception épicurienne du verbe « benefacere », p. 358-361 (juin).

LEFÉBURE (EUGÈNE). — Le mythe osirien. Première partie : Les yeux d'Horus, p. 274-275 (Bibl. par M. PAUL PIERRET).

LEFORT (LOUIS). — Les colliers et les bulles des esclaves fugitifs aux derniers siècles de l'empire romain, p. 102-109 (février). — Cimetière chrétien de Julia Concordia, p. 340-346 (mai).

LEGRAND (E.). — Poëmes vulgaires de Théodore Prodrome, par MM. É. MILLER et E. LEGRAND, p. 58-67 (janvier); — (*suite*), p. 183-193 (mars); — (*suite et fin*), p. 254-261 (avril).

LE MEN (R. F.). — L'emplacement de Vorganium; découverte de Vorgium (Carhaix), p. 78-94 (février).

LENORMANT (FR.). — Sabazius (*suite*), p. 43-51 (janvier).

M. D. — Une cuisine romaine découverte à Martigny en Valais, p. 412-414 (Nouv. et Corr.).

MILLER (E.). — Poëmes vulgaires de Théodore Prodrome, par MM. E. MILLER et E. LEGRAND, p. 58-67 (janvier); — (*suite*), p. 183-193 (mars); — (*suite et fin*), p. 254-261 (avril). — Observations sur une inscription grecque; lettre à M. Georges Perrot, p. 175-178 (mars). — Inscriptions céramiques du Musée d'Alexandrie, p. 374-390 (juin).

MOGGRIDGE, Esq. — Les sculptures sur rochers du lac des Merveilles, p. 370-373, pl. XV, XVI (juin).

MOWAT (ROBERT). — Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, p. 30-42 (janvier). — Complément de son article sur le culte de Mercure en Gaule, p. 130-131 (Nouv. et Corr.).

PANNIER (LÉOPOLD). — Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, collection publiée par le P. CH. CAHIER, p. 132-136 (Bibl.).

PERRIN (A.). — Station de la pierre polie à Saint-Saturnin (Savoie), p. 197-198 (Nouv. et Corr.).

PERROT (GEORGES). — L'Inde des rajahs, voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Bengale, par M. LOUIS ROUSSELET, p. 268-271 (Bibl.).

PIERRET (PAUL). — Le mythe osirien, première partie : Les yeux d'Horus, par par M. EUGÈNE LEFÉBURE, p. 274-275 (Bibl.).

PIÉTREMENT (C. A.). — Sur l'ethnographie des Tamahu et l'antiquité de l'usage du cheval dans les Etats barbaresques, p. 313-324 (mai).

PORT (CÉLESTIN). — Découverte d'un mur gaulois à La Ségourie, p. 348-349 (Nouv. et Corr.).

PRODROME (THÉODORE). — Poëmes vulgaires, par MM. E. MILLER et E. LEGRAND, p. 58-67 (janvier); — (*suite*), p. 183-193 (mars); — (*suite et fin*), p. 254-261 (avril).

QUICHERAT (J.). — Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé BAUDRY et LÉON BALLERÉAU, p. 276-278 (Bibl.).

RAVAISSON (FÉLIX). — Un bas-relief funéraire attique, p. 353-357 (juin).

RAYET (O.). — Sur quelques noms d'artistes lus sur des vases de la Grèce propre, p. 171-174 (mars).

ROESSLER (CH.). — Ancien camp retranché des environs du Havre, p. 349-350 (Nouv. et Corr.).

ROHAULT DE FLEURY. — L'Evangile, études iconographiques et historiques, p. 205-207 (Bibl. par M. EDMOND LE BLANT).

ROMAN (JOSEPH). — Sigillographie du diocèse de Gap; sigillographie du diocèse d'Embrun, p. 278-280 (Bibl. par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY).

ROUSSELET (LOUIS). — L'Inde des rajahs, voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Benagle, p. 268-271 (Bibl. par M. G. PERROT).

SCHLIEMANN (HENRI). — Observations de M. Schliemann en réponse à M. de Saint-Martin, p. 332-339 (mai).

SCHLUMBERGER (G.). — Numismatique des croisades : monnaie inédite des seigneurs du Toron en Syrie, p. 221-230, 1 fig. (avril).

T. H. — Fouilles de l'Esquilin, statue de Vénus, p. 264-266 (Nouv. et Corr.).

VAST (H.). — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, par M. FUSTEL DE COULANGES, p. 417-424 (Bibl.).

VIVIEN DE SAINT-MARTIN. — L'Ilion d'Homère, l'Ilium des Romains, p. 154-170 (mars); — (*suite et fin*), p. 209-220 (avril).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 69-72 (janvier); — id., p. 117-131 (février); — id., p. 195-201 (mars); — id., p. 263-269 (avril); — id., p. 348-352 (mai); — id., p. 407-416 (juin).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par M. A. B. : mois de décembre, p. 68 (janvier); — mois de janvier, p. 116 (février); — mois de février, p. 194 (mars); — mois de mars, p. 262 (avril); — mois d'avril, p. 347 (mai); — mois de mai, p. 405-406 (juin).

Rapport fait au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes sur les travaux des membres de cette Ecole, première année, séjour à Rome, 1873-1874, par M. Egger, p. 117-126 (Nouv. et Corr.).

Nominations à la Société des antiquaires de France, p. 348 (Nouv. et Corr.).

Séance de la Société archéologique d'Athènes, p. 128-129 (Nouv. et Corr.).

Boletins architectonico e de archeologia da real Associação dos architectos e archeologos portuguezes, p. 108 (Bibl. par M. Ch. L.).

Nécrologie d'Ernest Breton, p. 416 (Nouv. et Corr).

Nécrologie de l'abbé Cochet, p. 415 (Nouv. et Corr.).

Nécrologie d'Achille Deville, p. 69-71 (Nouv. et Corr.).

Apparition de la Gazette archéologique, p. 407-408 (Nouv. et Corr.).

Sommaires de publications archéologiques, p. 72 (Nouv. et Corr.); — p. 129-130 et 131 (Nouv. et Corr.); — p. 200-201 (Nouv. et Corr.); — p. 266-267 (Nouv. et Corr.); — p. 351-352 (Nouv. et Corr.); — p. 415 (Nouv. et Corr.).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

Le mythe osirien, première partie : Les yeux d'Horus, par M. Eugène Lefébure, p. 274-275 (Bibl. par M. Paul Pierret).

Les Tamh'ou et les Celtes, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 52-57 (janvier).

Tablaï égyptiennes à inscriptions grecques, par M. Edmond Le Blant, p. 179-182, pl. V, VI et VII (mars); — (*suite*), p. 231-243, pl. V *bis*, VIII et IX (avril); — (*suite et fin*), p. 304-312, pl. XII et XIII (mai).

Inscriptions céramiques du Musée d'Alexandrie, par M. E. Miller, p. 374-390 (juin).

Où était Hippos de la Décapole ? par M. Ch. Clermont-Ganneau, p. 362-369 (juin).

Découverte de la ville et du caveau d'Adullam (Palestine), p. 350-351 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 414 (Nouv. et Corr.).

Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque, par M. Ferdinand Delaunay, p. 132-133 (Bibl. par M. A. B.).

Nouvelles inscriptions grecques de Chypre, par M. Georges Colonna Ceccaldi, p. 95-101 (février).

Un sarcophage d'Athienau (Chypre), par M. Georges Colonna Ceccaldi, p. 22-29, 1 fig., pl. II (janvier).

L'Ilion d'Homère, l'Ilium des Romains, par M. Vivien de Saint-Martin, p. 154-170 (mars); — (*suite et fin*), p. 209-220 (avril).

Observations de M. Schliemann en réponse à M. de Saint-Martin, par M. Henri Schliemann, p. 332-339 (mai).

Numismatique des Croisades : monnaie inédite des seigneurs du Toron en Syrie, par M. G. Schlumberger, p. 221-230, 1 fig. (avril).

III. GRÈCE.

Inscriptions de Scopélos, par M. A. Dumont, p. 330-331 (mai).

Etudes de mythologie grecque: Ulysse et Circé, les Sirènes, par M. J. F. Cerquand, p. 275-276 (Bibl. par M. C. E. R.).

Une invasion gauloise en Macédoine en l'an 117 avant J.-C., par M. L. Duchesne, p. 6-21 (janvier).

Inscription métrique de Thèbes, avec la signature des sculpteurs Polyclète et Lysippe, par M. P. Foucart, p. 110-115 (février).

Sur quelques noms d'artistes lus sur des vases de la Grèce propre, par M. O. Rayet, p. 171-174 (mars).

Fouilles du Dipylon à Athènes, p. 408-409 (Nouv. et Corr.).

Inscription grecque d'Athènes, p. 71-72 (Nouv. et Corr.).

Nouvelles d'Athènes, p. 130 (Nouv. et Corr.).

Les sculptures du Parthénon et du Temple de Thésée, par M***, p. 395-404, pl. XIV (juin).

Un bas-relief funéraire attique, par M. Félix Ravaisson, p. 353-357 (juin).

Observations sur une inscription grecque, lettre à M. Georges Perrot, par M. E. Miller, p. 175-178 (mars).

IV. ITALIE.

Fouilles de Pompéi, p. 127 (Nouv. et Corr.).

Fouilles du mont Esquilin à Rome; buste de l'empereur Commode, p. 195-197 (Nouv. et Corr.).

Fouilles de l'Esquilin, statue de Vénus, par M. T. H., p. 264-266 (Nouv. et Corr.).

Nouvelles découvertes au mont Esquilin, p. 410-411 (Nouv. et Corr.).

Dernières découvertes archéologiques faites à Rome, p. 411-412 (Nouv. et Corr.).

Les colliers et les bulles des esclaves fugitifs aux derniers siècles de l'empire romain, par M. Louis Lefort, p. 102-109 (février).

D'une lampe païenne portant la marque *Anniser*, par M. Edmond Le Blant, p. 1-5, 1 fig., pl. I (janvier).

Fouilles de la basilique de Pétronille à Rome, p. 70 (Nouv. et Corr.).

Cimetière chrétien de Julia Concordia, par M. Louis Lefort, p. 340-346 (mai).

Origines chrétiennes en Italie, par M. Edmond Le Blant, p. 198-199 (Nouv. et Corr.).

V. FRANCE.

L'Archéologie dans la Seine-Inférieure. — Rapport annuel sur les opérations archéologiques dans le département de la Seine-Inférieure pendant l'année administrative 1874, par M. l'abbé Cochet, p. 137-153, 9 fig. (mars).

Station de la pierre polie à Saint-Saturnin (Savoie), par M. A. Perrin, p. 197-198 (Nouv. et Corr.).

Une sépulture de l'âge du bronze dans le département de Loir-et-Cher, par M. l'abbé Bourgeois, p. 73-77, 5 fig., pl. III et IV (février).

Les Sculptures sur rochers du lac des Merveilles, par M Moggridge, Esq, p. 370-373, pl. XV-XVI (juin).

Ancien camp retranché des environs du Havre, par M. Ch. Roessler, p. 349-350 (Nouv. et Corr.).

Les Gaulois, par M. Alexandre Bertrand, p. 281-303 (mai). — Note supplémentaire, p. 391-394 (juin).

Découverte d'un mur gaulois à La Ségourie, par M. Célestin Port, p. 348-349 (Nouv. et Corr.).

Le Casque de Berru (note lue à la Société des antiquaires de France), par M. Alexandre Bertrand, p. 244 253, pl. IX-X (avril).

Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, par M. Robert Mowat, p. 30-42 (janvier). — Complément de son article sur le culte de Mercure en Gaule, par M. Mowat, p. 130-131 (Nouv. et Corr.).

L'emplacement de Vorganium; découverte de Vorgium (Carhaix), par M. R.-F. Le Men, p. 78-94 (février).

Découverte de Bourbonne-les-Bains, p. 69 (Nouv. et Corr.).

Découvertes romaines à Incheville, près Eu, p. 263-264 (Nouv. et Corr.).

Cimetière gallo-romain de Marsannay (Côte-d'Or), p. 71 (Nouv. et Corr.).

Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau, p. 276-278 (Bibl. par M. J. Quicherat).

Puits funéraires de Pareds, p. 127-128 (Nouv. et Corr.).

Buste en bronze découvert à Digoin, p. 70 (Nouv. et Corr.).

Cimetière mérovingien de Criel, p. 70 (Nouv. et Corr.).

Première expédition de Jeanne d'Arc : le ravitaillement d'Orléans, nouveaux documents, plan du siége et de l'expédition, par M. Boucher de Molandon, p. 207-208 (Bibl. par M. C.-E. R.).

Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannière de France, marques nationales, couleurs du roi, drapeaux de l'armée, pavillons de marine, par M. Gustave Desjardins, p. 202-205 (Bibl. par M. Anatole de Barthélemy).

Sigillographie du diocèse de Gap; Sigillographie du diocèse d'Embrun, par M. Joseph Roman, p. 278-280 (Bibl. par M. Anatole de Barthélemy).

Découverte de plombs historiés à Rouen, par M. C. L., p. 126-127 (Nouv. et Corr.).

VI. PAYS DIVERS.

Catalogue du musée Fol à Genève. Antiquités. Première partie : Céramique et plastique. Musée Fol, études d'art et d'antiquités, p. 271-274 (Bibl. par M. Albert Dumont).

Une cuisine romaine découverte à Martigny-en-Valais, par M. M. D., p. 412-414 (Nouv. et Corr.).

Vasso Galeti, par M. L. Havet, p. 175 (mars).

Vasso Galeti, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 325-329 (mai).

Cercueil découvert à Douvres, p. 71 (Nouv. et corr.).

Cétobriga, en Portugal, p. 409-410 (Nouv. et Corr.).

Sur l'ethnographie des Tamahu et l'antiquité de l'usage du cheval dans les Etats barbaresques, par M. C. A. Piétrement, p. 313-324 (mai).

L'Inde des rajahs, voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Bengale, M. Louis Rousselet, p. 368-271 (Bibl. par M. G. Perrot).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Bibliographie, p. 132-136 (février); — p 202-208 (mars); — p. 268-280 (avril); — p. 417-424 (juin).

Sabazius, par M. Fr. Lenormant (*suite*), p. 43-51 (janvier).

L'Évangile, études iconographiques et historiques, par M. Rohault de Fleury, p. 205-207 (Bibl. par M. Edmond Le Blant).

Poëmes vulgaires de Théodore Prodrome, par MM. E. Miller et E. Legrand, p. 58-67 (janvier); — (*suite*). p. 183-193 (mars); — (*suite et fin*), p. 254-261 (avril).

D'une acception épicurienne du verbe « benefacere », par M. Edmond Le Blant, p. 358-361 (juin).

Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, par M. Fustel de Coulanges, p. 417-424 (Bibl. par M. H. Vast).

Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, collection publiée par le P. Ch. Cahier, p. 133-136 (Bibl. par M. Léopold Pannier).

FIN DE LA TABLE.

JAN 1 4 1965